

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE – ÉCOLE DE DROIT DE CLERMONT-FERRAND
CENTRE DE RECHERCHE MICHEL-DE-L'HOSPITAL (EA4232)

ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES, JURIDIQUES,
POLITIQUES ET DE GESTION (ED 245)

avec le soutien de

L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE (IHEDN)

**LE QATAR À L'ÉPREUVE DES RELATIONS
INTERNATIONALES : LECTURE THÉORIQUE DE LA
POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU MICRO-ÉTAT SOUS LE RÈGNE
DE L'ÉMIR HAMAD BEN KHALIFA AL THANI (1995-2013)**

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de M. Frédéric CHARILLON

Présentée et soutenue publiquement le 29 septembre par

Victor VALENTINI

Composition du jury :

Mme. Mélanie ALBARET, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne, (*Suffragant*).

M. Jawad Kadhim AL-HINDAWY, Ambassadeur d'Irak au Qatar, HDR, (*Rapporteur*).

M. Frédéric CHARILLON, Professeur à l'Université d'Auvergne, (*Directeur de thèse*).

M. Bernard ROUGIER, Professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle, Paris III, (*Président du Jury*).

Mme. Silvia SERRANO, Professeur à l'Université Paris-Sorbonne, Paris IV, (*Rapporteur*).

L'Université Clermont Auvergne n'entend accorder aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Elles doivent être considérées comme celles de leur auteur.

REMERCIEMENTS

En premier lieu, j'adresse ici mes remerciements au Professeur Frédéric Charillon qui a dirigé cette thèse. Ses conseils bienveillants, sa confiance, sa disponibilité et le soutien qu'il m'apporte depuis plusieurs années me sont restés très précieux

Mes remerciements s'adressent ensuite aux membres du jury, précisément Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Jawad Kadhim Al-Hindawy, Madame le Professeur Silvia Serrano, Monsieur le Professeur Bernard Rougier et Madame Mélanie Albaret qui me font l'honneur de juger mon travail.

Mes remerciements vont également aux membres du laboratoire Michel de l'Hospital ainsi que de l'École de droit et de Science politique de Clermont-Ferrand, enseignants-chercheurs et personnels administratifs, qui m'ont aidé tout au long de la réalisation de ce travail. Ici, je souhaite remercier Madame le Doyen Christine Bertrand pour l'immense générosité dont elle a fait preuve à mon égard. Je remercie également le Professeur Charles-Andrés Dubreuil pour son soutien, ses conseils et son amitié qui ont grandement contribué à l'élaboration de cette thèse.

En France, en Europe et au Moyen-Orient, des diplomates, des militaires, des chercheurs et des observateurs de l'international m'ont donné de leur temps pour réaliser cette recherche doctorale et je souhaite ici les en remercier. Celle-ci a notamment bénéficié du soutien accordé par l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), sans lequel mes nombreux voyages au Qatar eurent été impossibles. À Doha, je remercie tout d'abord les équipes de l'ambassade de France qui ont toujours répondu à mes très nombreuses sollicitations. Ensuite, les chercheurs du *Center for International and Regional Studies* à la *Georgetown University's School of Foreign Service in Qatar* et particulièrement le Professeur Mehran Kamrava pour ses observations rigoureuses. Également, plusieurs enseignants-chercheurs de la *Qatar University* et de *Brookings Doha Center* qui ont tous, par leurs observations, participé à nourrir mes réflexions. Toutefois, il va sans dire que les conclusions qui sont présentées dans cette recherche ne les engagent aucunement. Enfin, à Geneviève Pena d'*Al Jazeera*, au docteur Georges Abou Saab ainsi qu'à Nils Deconfin, j'adresse mes remerciements profonds pour leur accueil et leur patience au cours de mes premiers voyages au Qatar.

Je tiens par ailleurs à exprimer ma sincère reconnaissance à tous les jeunes chercheurs et les doctorants de talents avec qui j'ai eu l'honneur de pouvoir travailler. Parmi eux, je souhaite remercier Thomas Richard pour son amitié bien sûr, mais également pour ses nombreux conseils et ses très riches observations qui m'ont tout autant stimulé que permis de surmonter mes doutes. Sans oublier Hugo Maniez, lecteur attentif qui a accompagné ma réflexion depuis ses prémices, du Caire à Londres, par ses remarques brillantes et un sens rare de l'analyse.

Enfin, ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de ma famille et de mes amis. Ceux-ci ont toujours été d'un soutien et d'une patience sans faille et la gratitude que je leur porte est sans limite. Que soit remercié ici tous ceux qui m'ont encouragé au cours de ces années. Ma

reconnaissance ici va tout particulièrement à mes parents, Patrick et Brigitte, mon frère Richard, ainsi qu'à mes beaux-parents Pierre et Marie.

Anne-Sophie, enfin, m'a apporté un soutien sans commune mesure qui m'a donné la force d'aller jusqu'au bout. À elle, ainsi qu'à la mémoire d'Hélène, cette thèse est avant tout dédiée.

LE QATAR À L'ÉPREUVE DES RELATIONS INTERNATIONALES : LECTURE THÉORIQUE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU MICRO-ÉTAT SOUS LE RÈGNE DE L'ÉMIR HAMAD BEN KHALIFA AL THANI (1995-2013)

INTRODUCTION

I) L'étude de la politique étrangère des pays arabe dans la théorie des relations internationales

II) L'émirat du Qatar dans l'étude des relations internationales

III) Méthodologie et plan de la recherche

- a) La période d'étude : le règne de l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani (1995-2013)
- b) Terrain de recherche
- c) Les financements
- d) Les entretiens
- e) Les questions
- f) Logique de la recherche théorique

IV) La « boîte à outils conceptuels » : la théorie des relations internationale et l'étude de la politique étrangère du Qatar

V) Hypothèse

VI) Plan

PARTIE I. LES APPROCHES STRUCTURELLES

Chapitre I. Mesurer la puissance d'un micro-État ou la limite de l'approche classique

- A) Le « volume des ressources » comme matrice à la conception de la puissance qatarie*
- B) Les capacités militaires du Qatar : une évaluation contrastée*

Chapitre II. La transformation du système régional comme ressource à la maximisation de la puissance qatarie

- A) La transformation du système régional comme ressource au développement de la puissance des pays du Conseil de Coopération du Golfe*
- B) La consolidation du statut du Qatar dans les transformations de l'ordre régional*

Chapitre III : La diplomatie économique au service de la puissance structurelle qatarie

- A) Les mutations de la pratique économique au service de la politique étrangère : de la diplomatie rentière à la diplomatie économique*
- B) Les représentations de la diplomatie économique*

PARTIE II. LES APPROCHES PLURALISTES

Chapitre I : Étude sociologique de l'État : La tribu des Al Thani et la fondation de la politique étrangère

- A) Au fondement de la politique étrangère de l'émirat, la légitimité de la tribu Al Thani comme enjeux*
- B) Les effets de la nouvelle politique étrangère sur les structures institutionnelles.*

Chapitre II : La politique étrangère du Qatar à l'aune de l'analyse transnationaliste

- A) L'environnement transnational au service de la politique étrangère du Qatar : acteurs et logiques*
- B) L'émirat et les acteurs transnationaux : collaboration et conflits*

PARTIE III : LES APPROCHES DÉCISIONNELLES

Chapitre I : Étude bureaucratique du modèle décisionnel qatari

- A) Identification des acteurs institutionnalisés*
- B) La place et le rôle des « groupes d'intérêts institutionnalisés »*

Chapitre II : Étude du leadership : l'évaluation des variables organisationnelles et cognitives au sein du processus décisionnel qatari

- A) Modèle et mécanique organisationnelle de la diplomatie*
- B) Quatre facteurs déterminants l'emprise du couple Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassim Al Thani sur le processus décisionnel*

PARTIE IV : LES APPROCHES CULTURELLES

Chapitre I : Une perspective constructiviste de l'étude du fait religieux dans la politique étrangère qatarie

- A) : La politique étrangère au service du religieux ou le religieux au service de la politique étrangère ?*
- B) Entre contraintes et ressources : le champ religieux constitutif de l'identité du Qatar*

Chapitre II : Identité micro-étatique, rôle international et domination

- A) Le micro-État comme catégorie constitutive des identités*
- B) Le rôle international des micro-États : approche par la sociologie de la domination*
- C) Évolutions du processus décisionnel : les effets de la domination sur la politique étrangère du micro-État qatari*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Introduction

« *So good to see the Saudi Arabia visit with the King and 50 countries already paying off. They said they would take a hard line on funding...* »¹.

« *...extremism, and all reference was pointing to Qatar. Perhaps this will be the beginning of the end to the horror of terrorism!* »².

À une dizaine de minutes d'intervalle, le Président américain Donald Trump postait ces deux messages sur son compte *Twitter* prenant fait et cause en faveur de l'offensive diplomatique brutale impulsée par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, l'Égypte, le Yémen, le Bahreïn et les Maldives contre l'émirat du Qatar. Celle-ci s'illustre par une série de mesures de rétorsion diplomatiques et économiques sans précédent destinées à faire rentrer dans le rang le micro-État en l'isolant du reste de la région. Si Donald Trump estime que les mesures adoptées sont efficaces pour lutter contre le terrorisme, de son côté l'émir qatari Tamim ben Hamad al Thani répond en accusant ses partenaires régionaux de chercher à mettre son pays sous tutelle.

Au cours des premières semaines du mois de juin 2017 en effet, le Qatar est en proie à une crise diplomatique majeure sans équivalent dans la jeune histoire de l'émirat. Accusé de soutien au terrorisme et d'avoir participé à des activités de groupes terroristes soutenus par l'Iran l'émirat subit en réalité les conséquences d'un rapprochement opéré entre Washington, Riyad, et Abou Dhabi le 20 mai 2017 lors de la première visite officielle du Président Trump dans la capitale saoudienne. À la fin de ce même mois de juin 2017, l'Arabie Saoudite et ses alliés adressent à Doha une série de requêtes pour mettre fin au blocus parmi lesquelles la

¹ TRUMP Donald, Publication sur Twitter, @realDonaldTrump, 6 Juin 2017, 3 :36 PM, <http://twitter.com/@realDonaldTrump>.

² TRUMP Donald, Publication sur Twitter, @realDonaldTrump, 6 Juin 2017, 3 :44 PM, <http://twitter.com/@realDonaldTrump>.

fermeture de la chaîne *AlJazeera*. Dans ce contexte, analystes et observateurs s'interrogent sur la portée et l'issue de cette nouvelle crise dans le Golfe.

Sans préjuger des suites à venir, il est intéressant de noter ici que cette crise, comme le note Stéphane Lacroix³, s'inscrit dans une dynamique bien plus ancienne. Elle rappelle notamment le doute qui émergeait devant l'hyperactivité du micro-État qatari au cours des révolutions arabes et plus particulièrement lors de sa participation à l'effort militaire d'une coalition internationale en Libye.

« *Pygmy with the punch of a giant* »⁴. En effet, quelques jours après la fin de l'intervention militaire en Libye beaucoup s'interrogeaient sur le sens que l'on pouvait donner à la collaboration de l'émirat du Qatar, reconnu alors comme l'un des seuls pays arabes avec les Émirats arabes unis, à avoir pris part à l'intervention armée conduite sous l'égide de l'OTAN. D'abord, le pays s'était pleinement engagé en tant que promoteur auprès de la Ligue Arabe de la résolution 1973 des Nations unies qui autorisait une intervention étrangère en Libye. Puis, mettant à disposition de la coalition une demi-douzaine de ses avions militaires, fournissant un appui économique aux populations libyennes et garantissant au tout un soutien médiatique via la chaîne *AlJazeera*, il devenait en quelques mois un des acteurs clés de la chute du Colonel Mouammar Kadhafi.

Les choses auraient pu sembler simples, si ce n'avait été la sensation omniprésente que la stratégie du Qatar ne s'arrêtait pas là. Quelques mois après la chute du dictateur libyen, les critiques affluaient de toute part pour fustiger la diplomatie de Doha accusée de fournir armes et vivres aux franges islamistes de la rébellion libyenne, ceux-là même que l'on identifiera quelques années plus tard comme les principaux instigateurs du chaos libyen. Dès lors, les pourfendeurs de la diplomatie qatarie, de l'Orient à l'Occident, pointaient du doigt ce qui leur apparaissait être le vrai visage du Qatar.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, en pleine crise du Golfe 2017, et bien après la fin d'*Operation Unified Protector*, les doutes persistent quant aux motivations qui ont amené le Qatar à s'engager dans une politique étrangère aussi active. De la médiation au *Mashrek*, en Palestine ou au Liban, jusqu'à son intervention dans les conflits des pays littoraux de la Mer Rouge sur les îles Hanish, en passant par ses investissements ostensibles, la politique étrangère du Qatar n'a pas manqué de susciter le questionnement de tous les observateurs jusqu'en

³ LACROIX Stéphane, France24, 8 Juin 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=2DEFQ0i4oyA>

⁴ ROBERTS David B Economist, *the Rise of Qatar: Pygmy with the Punch of a Giant*, The Economist, 2011.

devenir une véritable énigme. Comment expliquer qu'un pays peuplé de 2.2 millions d'habitants, dont seulement 20% constituent la population nationale parvient à déployer une telle diplomatie ?⁵ Surtout, en s'intégrant dans un ensemble régional complexe marqué par la présence de puissants voisins (Iran, d'Arabie saoudite et d'Irak), comment l'émirat était-il parvenu jusqu'à la crise de 2017 à conjurer le sort des petites nations ici résumé par l'historien grec Thucydide : « *le fort fait ce qu'il peut faire et le faible subit ce qu'il doit subir* » ?⁶ D'où lui vient cette assurance ?⁷ Parce qu'il est riche ?⁸ Inconscient ?⁹ Est-ce une politique révolutionnaire faisant fi des paramètres classiques de la diplomatie : la taille du territoire, la force militaire, le poids démographique ne comptaient-ils plus ?

Les interrogations se multipliaient notamment dans la presse internationale laissant très rapidement place à la rhétorique conspirationniste toujours friande de ces questions qui ne trouvent pas de réponse simple. Le Qatar est un pion de la stratégie américaine au Moyen-Orient et *Al Jazeera* en est la botte secrète¹⁰, pouvait-on lire bien avant l'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche. Au-delà des fantasmes, ce sont les méthodes utilisées par le petit émirat qui créaient le plus de doutes. Le point d'orgue en furent les révolutions arabes de 2011 : l'alliance avec les franges islamistes, la manipulation des opinions publiques arabes à des fins incertaines et bien sûr l'agenda caché de la diplomatie qatarie sur les conflits du Moyen-Orient, en Palestine ou dans la lutte contre *Daech* sur les terres irako-syriennes. Ce sont sur ces inquiétudes que sera construite la liste des treize requêtes soumises au Qatar établies par le royaume saoudien et ses alliés le 23 juin 2017.

Propulsé sur le devant de la scène par la figure emblématique de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, le Qatar avait affiché son image partout : Paris et le rachat de ses clubs de sport, la mainmise sur le quartier d'affaires du *Canary Wharf* à Londres et en tous lieux où le réseau câblé pouvait capter *Al Jazeera* et une de ses multiples antennes. Fallait-il voir ici l'entreprise d'un seul homme ?¹¹ La politique étrangère du Qatar est-elle le rêve d'un émir

⁵ ROBERTS David B, *Explaining Qatar's schizophrenic foreign policy*, Daily News Egypt, 2009.

⁶ ALLAF R, *Qatar's Influence Increases in the Middle East*, Guardian, 15 Décembre 2011.

⁷ BARTHE Benjamin, *Qatar, les ambitions démesurées d'une micro-monarchie*, le Monde, 05 juin 2012.

⁸ BUCHANAN M, *Qatar Flexing Muscle in a Changing World*, BBC News Online, 28 Décembre 2011.

⁹ ROBERTS David B, *Op. cit.*.

¹⁰ CHATRIWALA O, *What WikiLeaks Tells Us about Al-Jazeera*, Foreign Policy, 19 Décembre 2011.

¹¹ SHOLTO Byrnes, *Emir of Qatar*, New Statesman, October 17, 2005.

orgueilleux ?¹² La crise de 2017 constitue-t-elle un épiphénomène et est-ce que la stratégie de l'émirat a un avenir ?¹³

D'aucuns y voyaient une nouvelle approche dans la pratique de la politique étrangère, d'autres expliquaient l'énigme qatarie par un ensemble de circonstances allant de la fin des *leaderships* traditionnels du monde arabe jusqu'à l'avènement des nouvelles ressources de puissance pour les États arabes (l'économie, les médias, les réseaux religieux...) dans un espace en pleine reconfiguration. Mais ces nouvelles pistes peinaient à offrir une explication globale du phénomène. Face aux résultats obtenus par la diplomatie qatarie, les analyses persistaient à questionner le sujet jusqu'à en épuiser la source et pour finir par se demander « est-ce que le Qatar est bien réel ? »¹⁴.

* * * *

Depuis la fin des années 1990, la littérature des relations internationales s'est attachée à développer un corpus cherchant à étudier la politique étrangère de l'émirat du Qatar. Malgré la succession de ces analyses, les observateurs ne parvinrent pas à conceptualiser un cadre général sous lequel appréhender celle-ci, comme en témoignent les polémiques qui entourent la crise de 2017. À cet enjeu académique, est venu se superposer un enjeu politique. En devenant difficilement lisible, la diplomatie qatarie s'est heurtée de plus en plus à une certaine méfiance de la part des autres États ainsi qu'à une forme de réticence de l'opinion publique incapable de saisir les enjeux et les objectifs de cette politique étrangère. En lieu d'un véritable cadre théorique par lequel les praticiens mais également les observateurs auraient pu appréhender cette diplomatie, les analystes se sont employées à décrire de manière lapidaire certains de ces éléments. De nouvelles énigmes apparaissaient, recyclant des vieilles problématiques et rendant par là même la diplomatie du Qatar toujours plus complexe à appréhender.

Pour la comprendre, il nous faut revenir en premier lieu sur un panorama des différentes approches de relations internationales ainsi que des diverses postures adoptées dans l'étude des politiques étrangères dans le monde arabe. Par la suite, nous mettrons en perspective les éléments dégagés pour appréhender la politique étrangère du Qatar.

¹² ROBERTS David B, *The Consequences of Qatar's Foreign Policy*, Muftah.org, 2013.

¹³ RUSTICI Camille et DUZTINSKI Thomas, *Diplomatie du Qatar : improvisation ou stratégie à long terme ?*, in France24.com.

¹⁴ “[...]the question of whether or not Qatar is for real”, voir l'interview de Mehran Kamrava dans, SIEGEL Robert, *How Tiny Qatar 'Punches Above Its Weight'*, parallels, 24/12/2013.

D) L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES PAYS ARABE DANS LA THÉORIE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'étude du monde arabe en relations internationales a été longtemps marquée par un double mouvement : 1) l'idée d'un « exceptionnalisme arabe » selon lequel la spécificité des États arabes ne possédant pas les attributs « normaux » de l'outil étatique moderne rendrait caduque l'application des théories dégagées de l'étude des relations internationales. 2) une tendance académique à faire de l'étude des relations internationales dans le monde arabe l'un des derniers bastions d'une approche d'inspiration réaliste selon laquelle la région serait davantage marquée par le jeu des États unitaires en quête de satisfaction de leur besoin de puissance, face aux autres États de la région ou bien en réponse aux intérêts des puissances occidentales.

Cette première tendance a vu éclore nombre de publications. L'agenda de recherche pour ces auteurs réalistes se concentrait exclusivement sur l'État, qui devenait alors l'unité de base des relations internationales, et le rôle que pouvait avoir la structure du système international dans la formation des politiques étrangères.

On retrouve pareille volonté dans le travail de Raymond Hinnebusch et Anoushiravan Ehteshami¹⁵. Dans ce manuel, les auteurs s'attachent ainsi à étudier la manière dont la perception des menaces et des opportunités que se fait un État arabe conditionne la politique étrangère de celui-ci. À l'origine de cette démarche se trouvent les grandes œuvres de la littérature néoréaliste : du réalisme défensif développé par Kenneth Waltz¹⁶ ; au réalisme offensif avec des auteurs comme William Wohlforth¹⁷, Gideon Rose¹⁸, Randall Shweller¹⁹, Fareed Zakaria²⁰ ou encore John Marsheimer²¹. Toutefois et comme le rappelle les travaux de Yezid Sayigh et Avi Shlaim²² ou encore le travail de Fawaz Gerges²³, au sein de l'approche

¹⁵ HINNEBUSH Raymond et EHTESHAMI Anoushiravan (eds), *The Foreign Policies of Middle East States*, London, Lynne Rienner, 2002.

¹⁶ WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, Mac-Graw-Hill, 1979.

¹⁷ WOHLFORTH William, *The Elusive Balance: Power and Perceptions during the Cold War*, Ithaca (N.Y), Cornell University Press, 1993.

¹⁸ ROSE Gideon, *Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy*, *World Politics*, 51 (1), octobre 1998.

¹⁹ SHWELLER Randall, *Deadly Imbalances, Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Columbia University Press, 1998.

²⁰ ZAKARIA Fareed, *From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

²¹ MARSHEIMER John, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001.

²² SAYIGH Yezid et SHLAIM Avi SHLAIM, *The Cold war and the Middle East*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

réaliste deux approches systémiques sont possibles : celle qui s'attache à l'étude du système international marqué par des grands événements internationaux (la chute de l'Empire ottoman, le colonialisme, les guerres mondiales ou la fin de la Guerre Froide par exemple²³) et celle qui concentre son analyse sur les phénomènes systémiques régionaux ou sous régionaux²⁵. Dans notre travail, nous nous inspirerons de la démarche entreprise par Fawaz A. Gerges²⁶ ou Bassam Tibi²⁷ qui s'emploient à croiser les analyses par le système du point de vue global et régional.

Les outils théoriques dégagés de ces analyses restent précieux à l'analyse de la politique étrangère des pays arabes : la balance des pouvoirs ou l'équilibre des puissances développés notamment par Kenneth Waltz²⁸ ; la théorie de la distribution des puissances de Stephen Krasner²⁹ ; la balance ou l'équilibre des menaces de Stephen Walt³⁰, le dilemme de sécurité de Robert Jervis³¹ ou John Herz³² ou bien encore la théorie du *Soft Balancing* avancée par Robert Anthony Pape, ont, quand ils sont appliqués à l'étude de pays non-démocratiques, peu coopératifs les uns avec les autres et où le schéma guerrier tient encore une place importante dans le complexe régional, une pertinence certaine quant à l'étude des politiques étrangères.

²³ GERGES Fawaz, *The Study of Middle East International relations: A Critique*, British Journal of Middle Eastern Studies, vol 18, n°2, 1991.

²⁴ Au sein des analyses systémiques globales, on retrouve certains des travaux d'études de relations internationales dans le monde arabe d'inspiration historique, parmi ceux-ci : CHUBIN Shahram et ZABIH Sepehr, *The Foreign Relations of Iran*, London: University of California Press, 1974 ; HALE William, *Turkish foreign Policy 1774-2000*, Londres : Franck Cass, 2000 ; YAPP Malcom, *The Near East since the First World War*, London: Longmans, 1991; LENCZOWSKI Georges, *The Middle East in The World Affairs, Fourth edition, Ithaca : Cornell University Press, 1980*; CLEVELAND William, *A History of the Modern Middle East*, Boulder, CO :Westview press, 2000; SCHULZE Reinhard, *A Modern History of Islamic World*, London: I.B Tauris, 2000; BROWN Carl, *International Politics and the Middle east : old Rules, dangerous Games*, Londres, I.B Tauris, 1984. Ces travaux, bien qu'utile à la collecte de données empiriques, ne seraient cependant être prises comme des études de relations internationales à part entière. Sur ce sujet, voir HALLIDAY F, *The Middle East In IR : Power, Politics and Ideology*, Cambridge University Press; Édition : New Ed , 2005.

²⁵ KAMRAVA Mehran, *The International Politics of the Persian Gulf, Modern Intellectual and Political History of the Middle East*, Syracuse University Press, 2011; ou bien encore, HINNEBUSH Raymond et EHTESHAMI Anoushiravan, *Syria and Iran: Middle Power in a Penetrate Regional System*, Londres, Routledge, 1997, qui dans leurs travaux identifie quatre complexes sous régionaux: 1) Mashrek, 2) l'Égypte et le Soudan, 3) la Péninsule Arabique, 4) le Nord Est Africain.

²⁶ GERGES Fawaz A, *The Superpowers and the Middle East: Regional and International Politics, 1955-1967*, Westview Press Inc; Édition: First Edition, 1994.

²⁷ TIBI Bassam, *Conflict and War in the Middle East: From Interstate War to New Security*, Palgrave Macmillan; 2nd ed. 1998.

²⁸ WALTZ Kenneth, *Man, the State and War - A Theoretical Analysis*, Columbia University Press; Édition: 2nd revised edition, 2001.

²⁹ KRASNER Stephen, *Westphalia and All That*, dans GOLDSTEIN J. et KEOHANE R, *Ideas and Foreign Policy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.

³⁰ WALT Stephen, *Alliance Formation and the Balance of World Power*, International Security, Vol. 9, No. 4 (spring, 1985), pp. 3-43.

³¹ JERVIS Robert, *Cooperation Under the Security Dilemma*, World Politics, vol. 30, n° 2, janvier 1978, pp. 167-214.

³² HERZ John, *Idealist Institutionnalism and the Security Dilemma*, World Politics, vol. 2, n° 1, janvier 1950, pp. 157-180.

Toutefois, et comme l'ont déjà révélé de nombreuses analyses critiques du réalisme telles que celles de Francis Beer et Robert Hariman³³, Stefano Guizzini³⁴, John Vasquez³⁵, Sean Molloy³⁶, Robert Rothstein³⁷ ou bien Roberts Keohane³⁸ la lecture réaliste souffre d'un certain nombre de limites : 1) en centrant l'analyse sur l'État, le réalisme écarte l'influence d'autres acteurs et d'autres forces dans l'étude des politiques étrangères, 2) en faisant de l'État une unité fermée et imperméable telle une « boule de billard » pour reprendre l'expression chère à Arnold Wolfers, l'approche classique limite le rôle que peuvent avoir les forces intérieures dans l'État, celles du front domestique, qui conditionnent elles aussi la politique étrangère.

Au cours des années 1960, prenant acte des limites du réalisme et rejetant l'ambition de fournir une théorie générale, préférant une approche à moyenne portée (*middle range théorie*³⁹) plus opératoire, d'autres travaux s'attachèrent à l'idée d'étudier les mécanismes des relations conventionnelles entre les États en intégrant à la réflexion d'autres éléments comme le cadre économique, politique, les forces sociales ou encore les réseaux transnationaux pouvant affecter ces relations. Ces études ont donné naissance à une littérature riche. Parmi eux, on retrouve notamment le travail de Raymond A. Hinnebusch et Anoushiravan Ehteshami⁴⁰ dans *The Foreign Policy of Middle East States*, mais surtout ceux de Bahgat Korany et Ali E. Hillal Dessouki dans *The Foreign Policies of Arab States*.

De ces nouvelles approches naît la volonté de ne plus appréhender la politique étrangère des pays arabes comme exclusivement dépendante des États, mais plutôt d'orienter les investigations sur d'autres facteurs permettant de saisir autrement la pratique diplomatique. À l'instar de la révolution constituée par la conception béhavioriste, dont ont découlé des publications qui ont marqué la discipline (James Rosenau⁴¹, Alexander George⁴² ou Irving

³³ BEER Francis and HARIMAN Robert, *Post-Realism. The Rethorical Turn in International Relations*, East Lansing, Michigan State University Press, 1996.

³⁴ GUIZZINI Stefano, *Realism in International relations (1979)*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

³⁵ VASQUEZ John, *The Power of Power Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

³⁶ MOLLOY Sean, *The Hidden History of Realism: A Genealogy of Power Politics*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2006.

³⁷ ROTHSTEIN Robert, *On the Costs of Realism*, *Political Science Quarterly*, 87 (3), septembre 1972, p.347-362.

³⁸ KEOHANE Roberts, *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1996.

³⁹ MERTON Robert K., *On Sociological Theories of the Middle Range*, pp. 39-53 from Robert K. Merton, *Social Theory and Social Structure*, New York: Simon & Schuster, The Free Press, 1949.

⁴⁰ HINNEBUSCH Raymond A. et EHTESHAMI Anoushiravan, *The Foreign Policies of Middle East States*, Lynne Rienner Publishers Inc; Édition: 2nd Revised edition, 2014.

⁴¹ ROSENAU James, *Pre-theories and the evolution of the comparative study of foreign policy*, *International Interactions: Empirical and Theoretical Research in International Relations* Volume 14, Issue 1, 1988.

⁴² ALEXANDER George, *Adaptation to Stress in Political Decision Making : The individual, Small Group, and Organizational Contexts*, dans *Coping and Adaptation*, ed, Coelho George, Hamburg Daniel, Adams John, 176-245, New York : Basic Book, 1974.

Janis⁴³), l'approche de l'État ne se fait plus au regard d'une unité homogène, mais comme une agrégation d'intérêts et de perceptions différentes : celle d'un groupe, d'une bureaucratie, d'un individu...

En ce sens, les outils dégagés se révèlent tout à la fois variés et complexes, mais toujours propres à enrichir les réflexions sur les pratiques diplomatiques. Qu'il s'agisse de l'analyse du processus de décision (*decision making process*), de l'approche par le phénomène bureaucratique, de l'influence du rôle national, des effets de l'environnement économique international ou des acteurs sociaux, de la fonction des institutions etc. ces études de politique étrangère du monde arabe ont permis de renouveler les perspectives d'étude.

Une troisième approche de la politique étrangère des pays arabes doit être également mise en perspective. Corroborant avec le quatrième grand débat théorique des relations internationales entre d'une part les tenants de la vision « rationaliste », qui recouvre les partisans du néoréalisme, ceux du néolibéralisme, mais également dans une certaine mesure les approches du transnationalisme au néomarxisme ; et d'autre part les « réflexivistes », représentés ici par les approches radicales, des post-modernistes au féminisme en passant par les études post-coloniales⁴⁴, les études sur le monde arabe ont concentré leurs recherches sur les concepts du rôle, des normes et des identités dans la construction des politiques étrangères. Celles-ci ont connu deux tendances majeures.

La première, est celle qui a vu les recherches s'orienter autour du concept de culture. Ici aussi, deux schémas se sont à l'œuvre.

Au premier chef d'entre elles, on retrouve le « choc des civilisations »⁴⁵ de Samuel Huntington où le professeur américain s'attache, à travers le dessin d'un monde réparti en aires civilisationnelles, à caractériser une dynamique de « choc » ou de « clash » entre certaines d'entre elles comme nouveau moteur des relations internationales. Dans cette démarche, l'auteur fait succéder à la domination du facteur idéologique, qui caractérisait la période de la Guerre Froide, celle des facteurs culturels, religieux et géographiques comme rouages principaux de la mécanique des politiques étrangères. En ce sens, les conflits qui doivent émerger à l'aube du XXI^e siècle ne se situeront pas entre les États nations, mais entre les

⁴³ IRVING Janis L., *Victims of groupthink; a psychological study of foreign-policy decisions and fiascoes*, Boston: Houghton, Mifflin, 1972.

⁴⁴ Pour une synthèse du quatrième débat théorique dans les relations internationales, on consultera avec attention, *L'évolution de la discipline des relations internationales*, dans BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po; Édition : 4^e édition revue et augmentée, 22 Août 2012, p 81-120.

⁴⁵ HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, novembre 1997.

principales civilisations mondiales, nous dit le chercheur américain. Ces lignes de fractures entre les civilisations constituent ainsi le dernier stade d'évolution du système moderne des relations internationales dont la fondation remonte à la signature des Traités de Westphalie en 1648.

Comme il fut rappelé souvent, notamment par des auteurs comme Fouad Ajami⁴⁶ ou Zaki Laïdi⁴⁷, la tentation de la simplicité qu'offre la lecture « huntingtonienne » est grande et cela particulièrement à l'heure de l'essor du terrorisme islamique. Néanmoins, cette thèse abrite de trop nombreuses imprécisions et incohérences qui rendent caduques son applicabilité. Imprécision du vocabulaire tout d'abord, quant à l'utilisation du concept de civilisation pour Huntington—tantôt habité par une religion, tantôt par un espace géographique, tantôt par une alliance, ou même parfois par la présence d'un seul État, comme l'est le cas du Japon—. Incohérence prédictive ensuite, notamment dans l'émergence de ce que Huntington croyait percevoir dans le rapprochement entre la civilisation confucéenne et la civilisation islamique, puis dans la volonté de celui-ci d'inscrire sa démarche dans une recherche novatrice, alors que sa thèse porte en elle les réminiscences des idiomes du passé occidental.

La critique globale qui peut donc être faite ici est celle de la négation de la complexité du système international. Comme le rappelle William Pfaff⁴⁸, en venant brandir la « civilisation », la « culture » ou encore la « religion », comme moteurs principaux des relations internationales, Huntington sous-estime largement le rôle que jouent les États. En cela, les tenants de cette vision occultent la mécanique complexe que recouvrent la formulation et la pratique de la politique étrangère. Si la rhétorique de Huntington s'est propagée en Occident, il faut également rappeler que celle-ci a également touché certains acteurs locaux, tels qu'on peut le voir se représenter dans l'idéologie de l'islam radial. La lecture des relations internationales qui est faite dans la mythologie islamiste vient se réapproprier les éléments principaux de la dialectique du choc des civilisations. Dans cette démarche, il apparaît que face à des États arabes partenaires de l'Occident et alliés d'Israël, ce sont les individus qui devront être la figure de proue de la lutte civilisationnelle. Les attentats du 11 septembre aux États-Unis, ou bien encore ceux perpétrés en France au cours de l'année 2015 répondent de cette lecture.

Le deuxième schéma d'analyse qui met au centre l'approche culturelle dans l'analyse de la politique étrangère est celui développé dans les années 1990, initié par des travaux classiques

⁴⁶ AJAMI Fouad, *The Summoning*, Foreign Affairs, vol 72, n°4, septembre-octobre 1995, p5.

⁴⁷ LAÏDI Zaki, *La guerre des cultures n'aura pas lieu*, Libération, 24 septembre 1993.

⁴⁸ PFAFF William, *Réponse à Samuel Huntington*, Commentaire, vol 18, n°66, été 1994, p266.

tels que ceux de de Nicolas Onuf⁴⁹, mais également Alexander Wendt⁵⁰ : ceux du courant constructiviste. Ici, l'étude d'une politique étrangère ne saurait faire fi des éléments culturels qui caractérisent l'entité dont elle émane⁵¹. En ce sens, deux fonctions peuvent être données au facteur culturel dans l'étude des politiques étrangères : 1) la fonction explicative, où la culture est un élément permettant « d'arbitrer les jeux en situation d'équilibres multiples ou d'éclairer les anormalités qui ne peuvent être expliquées par les théories rationalistes »⁵² ; 2) une fonction compréhensive, par laquelle la culture offre un cadre d'analyse destiné à éclairer les contextes de la prise de décision, autrement dit s'intéresser « au comment plutôt qu'au pourquoi de la politique étrangère »⁵³. Dans les études du monde arabe, ces deux facteurs ont eux-mêmes donné naissance à une littérature critique. Celle-ci a tenté de dégager les analyses faites de la région des représentations stéréotypées et d'une vision d'un « *Orient créé par l'Occident* » tel que l'avait montré Edward Saïd⁵⁴.

Cette littérature « anti-hégémonique », montre qu'il n'est pas suffisant d'identifier les différences politiques, sociales ou encore historiques pour saisir la nature de la politique étrangère des pays de cette région, mais qu'il faut davantage chercher à comprendre les biais par lesquels les relations internationales sont perçues par ces pays. Michael Barnett⁵⁵ ou bien encore Marc Lynch⁵⁶ montraient ainsi que si les analyses classiques ignoraient la vision que pouvaient avoir les acteurs, il était impossible de saisir leur stratégie. Cependant, ce désir émancipateur s'est également heurté aux critiques. Des auteurs orientaux comme Sadik al-'Azmi⁵⁷, Fouad Ajami⁵⁸, Hisham Sharabi⁵⁹ et Aziz al Azmeh, Evrand Abrahamian⁶⁰, Reza Afshari

⁴⁹ ONUF Nicolas, *World of Our Makin. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia (S.C.), University of South Carolina Press, 1989.

⁵⁰ WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge Studies in International Relations, Cambridge University Press, November 13, 1999.

⁵¹ En ce sens que l'analyse de la politique étrangère n'a jamais cessé de prendre en compte la culture : voir KUBALKOVA V, *Foreign Policy, International Politics and Constructivism*, dans KUBALKOVA V (dir), *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk, M.E. Sharpe, p 15-37 ; cité dans MORIN J-F, *op. cit.*, p 98.

⁵² MORIN J-F, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 98.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ SAID Edward-W, *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*, [Orientalism, 1978], Le Seuil, 1980, (rééd. Augm), 2003.

⁵⁵ BARNETT Michael, *Dialogues in Arab Politics: Negotiations in Regional Order*, New York: Colombia University Press, 1998.

⁵⁶ LYNCH Marc, *State Interests and Public Spheres: International Politics of Jordan's Identity*, New York: Colombia University Press, 1999.

⁵⁷ AL-'AZM Sadik, *Orientalism and Orientalism in reverse*, Khamsin, n°8, 1981 cité dans p33

⁵⁸ AJAMI Fouad, *The Arab Predicament: Arab Political Thought and Practice since 1967*, Cambridge: Cambridge University Press, 1981.

⁵⁹ SHARABI Hisham, *Neopatriarchy: a Theory of Distorted Change in Arab Society*, Oxford: Oxford University Press, 1988.

⁶⁰ ABRAHAMIAN Evrand, *Khomeinism: Essay on the Islamic republic*, London, I.B Tauris, 1993.

ou Daryush Shayegan⁶¹ ont dénoncé la démarche constructiviste dans laquelle ils percevaient une forme de « néo-patriarcalisme ». Selon eux, en cherchant les particularismes propres aux pays arabes à travers l'étude des identités et des perceptions, ces auteurs renouaient avec les fantômes de l'orientalisme passé. Ce débat a ainsi réanimé la question de la légitimité de l'approche culturelle et de la possibilité de s'écarter des dangers que comporte toute vision subjective de l'objet d'étude.

Enfin, une dernière approche tente d'englober l'ensemble de ces visions au sein d'une seule et même chapelle : l'approche sociologique des relations internationales. À travers une littérature abondante⁶², dont émane notamment les travaux de Malcolm Kerr⁶³, de Mark Katz⁶⁴, ou encore de Fred Halliday⁶⁵, cette approche tente de saisir le lien entre deux dimensions : les dimensions internes État-société puis les dimensions externes État-État.

Dans le champ d'étude des relations internationales du monde arabe, des travaux sur l'État⁶⁶, sur l'idéologie⁶⁷ et sur les mouvements sociaux⁶⁸ constituent des outils pertinents à l'analyse des politiques étrangères. À ce titre on relèvera certains travaux en français, comme ceux de ceux de Bernard Rougier⁶⁹, Gilles Kepel⁷⁰, Jean-Pierre Filiu⁷¹ ou plus récemment les

⁶¹ SHAYEGAN Daryush, *Cultural Schizophrenia: Islamic Societies Confronting the West*, Londres, Saqi, 1992.

⁶² Sur ce point voir SKOCPOL Theda ed, *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press, 1984; HOLDEN Stephen et HOBSON John eds, *For an International Sociology*, Cambridge University Press, 2002.

⁶³ KERR Malcolm, *The Arab Cold War. Gamel Abd al-Nasr and his Rivals, 1958-1970*, Oxford University, 1965.

⁶⁴ KATZ Mark, *Revolutions and Revolutionary Waves*, London, Macmillan, 1997.

⁶⁵ HALLIDAY Fred, *Revolution and Foreign Policy*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990

⁶⁶ Les travaux sur l'État de ABDEL MALEK Anouar, tels que *Civilisations and Social Theory: Volume 1 of Social Dialectics*, Palgrave, 2014 ; *Nation and Revolution: Volume 2 of Social Dialectics*, Palgrave, Janvier 2014; ou encore de OWEN Roger, *State, Power and Politics in the Making of the Modern Middle East*, Routledge; Édition, 1992, reédition 2004.; BARAKAT Halim, *The Arab World: Society, Culture, and State*, University of California Press; New Ed edition, 1993; BROMLEY Simon, *Rethinking Middle East Politics*, University of Texas Press, 1994.

⁶⁷ ABRAHAMIAN Ervand, *Khomeinism: Radical Islam: Iranian Mojahedin*, I.B.Tauris, 1989; AL AZMET Aziz, *Arabic Thought and Islamic Societies*, Routledge; Reprint edition, 2015; ZUBAIDA Sami, *Law and Power in the Islamic World*, I. B. Tauris, 2005; et, *Islam, the People and the State: Political Ideas and Movements in the Middle East*, I. B. Tauris; Revised edition, 2009.

⁶⁸ BATATU Hanna, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq: A Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of its Communists, Ba`thists and Free Officers*, Saqi Books, 2012, et, *The Egyptian, Syrian, and Iraqi Revolutions: Some Observations on Their Underlying Causes and Social Character*, Center for Contemporary Arab, 1984; BEININ Joel, *The Dispersion of Egyptian Jewry: Culture, Politics, and the Formation of a Modern Diaspora*, University of California Press, 1998; MAZYAR Behrooz, *Rebels With a Cause: The Failure of the Left in Iran*, I.B.Tauris, 1994; LOCKMAN Zachary, *Comrades & Enemies - Arab & Jewish Workers in Palestine, 1906-1948*, University of California Press, 1996.

⁶⁹ ROUGIER Bernard, *Le Jihad au quotidien*, PUF, 2004 ; *L'Oumma en fragments, l'enjeu de l'islam sunnite au Levant*, PUF, 2011 ; *L'Égypte en révolutions*, PUF, "Proche orient", 2015.

⁷⁰ KEPEL Gilles, *Le Prophète et Pharaon. Les mouvements islamistes dans l'Égypte contemporaine*, La Découverte, Paris, 1984 ; rééd. Coll. « Folio histoire », Gallimard, Paris, 2012 ; *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Gallimard, Paris, 2000 ; 2^e édition refondue et mise à jour, coll. « Folio actuel », Gallimard, 2003 ;

travaux de Stéphane Lacroix⁷², qui contribuent à enrichir la démarche sociologique en offrant des perspectives d'analyses et des nouvelles pistes de réflexion indispensables pour saisir la nature des relations internationales dans le monde arabe.

II) L'ÉMIRAT DU QATAR DANS L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

À partir des années 2010, l'étude de la politique étrangère du Qatar connut une inflation spectaculaire dans la littérature spécialisée. Face à l'énigme que posait la diplomatie qatarie les approches ont été plurielles.

Premièrement, on retrouve les études s'attachant à mettre en lumière les différents leviers sur lesquels repose la politique extérieure émanant de Doha : le levier prosélyte et la place de la stratégie religieuse, comme l'illustrent les travaux de Stig Jarle Hansen, Mohamed Gaas et Halvard H. Leira⁷³, Bernard Haykel⁷⁴, Karim Sader⁷⁵, ou bien d'Emmanuel Hersant et Soraya Djermounet⁷⁶; les ressources de l'exploitations des hydrocarbures développées par Justin Dargin⁷⁷, Blake Hounshell⁷⁸, Abidi Hasini⁷⁹, Paul Rivlin⁸⁰ ou dans l'article de Mohammed El Oifi⁸¹; la politique du « *Branding* » ou la stratégie diplomatique de promotion de l'image du Qatar tel que l'a suggéré J.E Peterson⁸², s'appuyant, comme le démontra Jamal Abdullah⁸³, sur différentes niches diplomatiques : la niche médiatique et la chaîne de télévision *Al Jazeera* dont

Fitna. Guerre au cœur de l'islam, Gallimard, Paris, 2004 ; rééd. Coll. « Folio actuel », Gallimard, 2007 ; *Passion arabe*, Gallimard, Paris, 2013.

⁷¹ FILIU Jean-Pierre, *L'Apocalypse dans l'Islam*, Fayard, 2008 ; *Les Neuf Vies d'Al-Qaida*, Fayard 2009 ; *Le Nouveau Moyen-Orient*, Fayard, 2013.

⁷² LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens*, PUF, "Proche orient", 2010 ; *L'Égypte en révolutions*, *Op. cit.*.

⁷³ HANSEN Stig Jarle, GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *Religion Prestige and Windows of opportunity?*, Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement, Department of International Environment and Development Studies Noragric, 2013.

⁷⁴ HAYKEL Bernard, *Qatar and Islamism*, Policy Brief (Norwegian Peacebuilding Resource Centre), Février 2013.

⁷⁵ SADER Karim, *Entre wahhabisme et marche forcée vers la modernité. Itinéraire d'un Qatar cultivant les paradoxes*, *Confluences Méditerranée* 2013/1 (N° 84).

⁷⁶ HERSANT Emmanuel, DJERMOUNET Soraya, *Qatar(isme) ?* Paris, L'Harmattan, 2013.

⁷⁷ DARGIN Justin, *Qatar's Natural Gas: The Foreign-Policy Driver*, Middle East Policy Volume 14, Issue 3 Fall, 2007, p 136–142, September 2007.

⁷⁸ HOUNSHELL Blake, *The Qatar bubble*, Foreign Policy, May–June 2012.

⁷⁹ HASINI Abidi, *Qatar : une voie singulière*, *Géoéconomie*, 2012/3 n°62, p15-30.

⁸⁰ RIVLIN Paul, *Qatar: The Economics and the Politics*, *Middle East Economy*, Vol. 3, No. 4, Avril 2013.

⁸¹ EL OIFI Mohammed, *Qatar's Natural Gas : the Foreign-Policy Driver*, Middle East Policy, 14, p. 136-142, 2007.

⁸² PETERSON JE, *Qatar and the word: Branding for a Micro-State*, Middle East Journal, Volume 60, n°4, Automne 2006.

⁸³ ABDULLAH Jamal, *La politique étrangère de l'État du Qatar (1995-2010) : contribution à la compréhension de la politique extérieure contemporaine d'un État du Golfe*, Thèse en Science Politique, Université d'Avignon, 2011.

les aspects sont étudiés par des chercheurs comme Mohammed Zayani⁸⁴, Claire-Gabrielle Talon⁸⁵, Lawrence Pintak⁸⁶ et de Mohammed El Oifi⁸⁷ ; la niche éducative destinée, comme le montre Mehdi Lazar⁸⁸, à promouvoir une économie de la connaissance dans le Golfe ; ou bien encore le recours à la médiation comme outils de politique étrangère dont les différents aspects sont mises en perspective par les travaux de Mehran Kamrava⁸⁹, Jean-Sylvestre Mongrenier⁹⁰, de Andres Gulbrandsen⁹¹, Nicholas Blanford⁹² et Romain Beaumont⁹³.

Deuxièmement, on relèvera les travaux se consacrant à la recherche des objectifs fixés par la diplomatie du Qatar : 1) l'objectif de sécurité (Jacob Abadi⁹⁴, Kristian Coates Ulrichsen⁹⁵, David B. Roberts⁹⁶ et Jennifer Lambert⁹⁷) ; 2) la volonté d'influence comme en dénote le travail de Abdulaziz Alkhamis⁹⁸, Denis Bauchard⁹⁹, Olivier Da Lage¹⁰⁰, Neil Ford¹⁰¹, Paul Salem¹⁰², Lina

⁸⁴ ZAYANI Mohammed (Dir), *The Al Jazeera Phenomenon: Critical Perspectives on the New Arab Media*, Pluto Press, 2005.

⁸⁵ TALON Claire Gabrielle, *Al Jazeera : Liberté d'expression et pétromonarchie*, Proche Orient, PUF, 2011, 286p.

⁸⁶ PINTAK Lawrence, *The Al Jazeera revolution*, Foreign Policy, 2011.

⁸⁷ EL OIFI Mohammed, *L'effet Al-Jazeera*, Politique étrangère, Volume 69, Numéro 3, pp. 649-660, 2004 ; *Que faire d'Al-Jazeera ?*, in *Le Monde diplomatique*, septembre 2011.

⁸⁸ LAZAR Mehdi, *Qatar, une education city. Délocalisation des campus universitaires et globalisation de l'enseignement supérieur*, Préface d'Emmanuel Caulier, Paris, éd. L'Harmattan, Avril 2012.

⁸⁹ KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari Foreign Policy*, *The Middle East Journal* 65.4 (2011): 539-556

⁹⁰ MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La politique étrangère du Qatar : de l'intermédiation à l'engagement*, *Géoéconomie* 3/2012 (n° 62), p. 31-39.

⁹¹ GULBRANDSEN Andres, *Bridging the Gulf: Qatari Business Diplomacy and Conflict Mediation*, Thèse, Georgetown University, 2010.

⁹² BLANFORD Nicholas, *Qatari Deal Defuses Lebanese Crisis*, *Christian Science Monitor*, Mai 2008

⁹³ BEAUMONT Romain, *Doha en Erythrée*, Rapport de Recherche, *NORIA*, Mars 2012.

⁹⁴ ABADI Jacob, *Qatar's Foreign Policy: The Quest for National Security and Territorial Integrity*, *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, Vol. 27, No. 2, , pp. 14-37, Hiver 2004.

⁹⁵ ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar and the Arab Spring*, C Hurst & Co, Publishers, Ltd, 2014; *Qatar's Public Diplomacy*, disponible à l'adresse: <http://mysite.verizon.net/SJRockower/PSR/QatarPDv4.pdf>, 2008; *From Mediation to Interventionism, Understanding Qatar's Arab Spring Policies*, *Russia in Global Affairs*, 2013.

⁹⁶ ROBERTS David B est notamment l'auteur de, *Qatar and the Search for Security*, *The State of Qatar* ed. R Czulda, Polish publication, Lodz, Poland, 2010; *The History of Qatar: Beyond Empire, An Alternate Imperialism: Britain's Legacy in the Arabian Gulf* eds. J Bristol-Rhys & C.K Brown, 2014; *Qatar: Securing a City State with Global Ambitions*, London, UK: Hurst & Co, New York, NY, Oxford University Press, 2013; ou encore des articles tels que: *Explaining Qatar's (many) contradictions*, *Infinity Journal*, 2009; *Qatar's Foreign Policy Adventurism The Emir's Plan to Win Over Uncle Sam*, *Foreign Affairs*, juin 2013; ou encore, *Qatar's International Relations Under Émir Tamim*, *Norwegian Peacebuilding Resource Center*, 2013

⁹⁷ LAMBERT Jennifer, *Political Reform in Qatar: Participation, Legitimacy and Security*, *Middle East Policy*, 18(1), Printemps, 2011.

⁹⁸ ALKHAMIS Abdulaziz, *Magic and magician: Qatar and the danger of excessive success*, *Middle East Online*, 2011.

⁹⁹ BAUCHARD Denis, *Le Qatar : un micro-État aux ambitions planétaires*, *Politique étrangère*, 2013/3 Automne, p. 190-194.

¹⁰⁰ DA LAGE Olivier, EL OIFI Mohammed, LECADRE Renaud, LE DEVIN Willy, RUIMY Michel, SERENI Michel, *Qatar, Les nouveaux maîtres du jeu*, Paris, Demopolis, 2013.

¹⁰¹ FORD Neil, *Qatar Punches above its Weight*, *The Middle East*, March 2004.

¹⁰² SALEM Paul, *La politique étrangère du Qatar : les grandes ambitions d'un micro-État*, *Moyen-Orient*, n°16, Octobre-Décembre 2012.

Khatib¹⁰³ ou encore Yamin Makri¹⁰⁴. Sur cette question, plusieurs approches peuvent être relevées : celles de Andrew Hammond¹⁰⁵, de C.Cheney¹⁰⁶ et de Fatiha Dazi-Héni¹⁰⁷ sur l'influence du leadership ; les recherches relevant de l'analyse du lien interne-externe dans la pratique de la politique étrangère du Qatar, qu'il s'agisse d'une perspective mêlant approche historique et anthropologique (Annie Montigny¹⁰⁸, Fromherz Allen¹⁰⁹, Habibur Rahman¹¹⁰, Jill Crystal¹¹¹, Rosemarie Saïd Zahlan¹¹², Pascal Bonenfant¹¹³), ou encore, dans une perspective d'analyse politique comme en témoignent les travaux de Mehran Kamrava, directeur du *Center for International and Regional Studies* à *Georgetown University's School of Foreign Service in Qatar*¹¹⁴, ou encore ceux de Paul Rivlin¹¹⁵, David B. Roberts¹¹⁶, Mikail Barah et Karim Sader¹¹⁷.

Enfin, troisième perspective sous laquelle le sujet fut étudié est celle qui s'attache aux résultats de la politique étrangère du Qatar. En ce sens, les travaux d'Andrew F. Cooper et Bessma Momani¹¹⁸, Olivier Da Lage¹¹⁹ et David B. Roberts¹²⁰, se sont interrogés sur la place

¹⁰³ KHATIB Lina, *Qatar's foreign policy: the limits of pragmatism*, International Affairs, Volume. 89, Number 2, Mars 2013.

¹⁰⁴ MAKRI Yamin, *A quoi joue le Qatar*, Oumma.com disponible à l'adresse : <http://oumma.com/10942/quoi-joue-le-qatar>; Blog Médiapart, *A QUOI JOUE LE QATAR ? trouble et double jeu...*, disponible à l'adresse : <https://blogs.mediapart.fr/jolemanique/blog/030713/quoi-joue-le-qatar-trouble-et-double-jeu>.

¹⁰⁵ HAMMOND Andrew, *Qatar's Leadership Transition: Like Father, Like Son*, European Council on Foreign Relations, Février 2014, p. 3.

¹⁰⁶ CHENEY C. *Qatari Foreign Policy Driven by Personal Ambition, Not Wider Vision*, World Politics Review, 20 janvier, 2012.

¹⁰⁷ DAZI-HENI Fathia, *Monarchies et sociétés d'Arabie, le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, p 174 ; *Le Qatar de l'émir Hamad ou le paradoxe de Janus*, Moyen-Orient, Numéro 16. Octobre-Décembre 2012 ; *Le Qatar de l'émir Tamîm*, CAP Institute, 19 Septembre 2013.

¹⁰⁸ MONTIGNY Annie, *La légende de May et Ghilân, mythe d'origine de la pêche des perles ?*, Techniques & Culture, 2004 ; *Histoire et changements sociaux au Qatar*, La péninsule arabe aujourd'hui, vol 2, 1982

¹⁰⁹ FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012.

¹¹⁰ RAHMAN Habibur, *The Emergence of Qatar: The Turbulent Years 1627-1916*, Routledge, Londres, 2005.

¹¹¹ CRYSTAL JILL, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge University press, 1990.

¹¹² ZAHLAN Rosemarie Saïd, *The Creation of Qatar*, Barnes & Noble Books, 1979.

¹¹³ BONEFANT Pascal, *La péninsule arabe aujourd'hui*. Tome II, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, Collection : Connaissance du monde arabe, 1992.

¹¹⁴ KAMRAVA Mehran est l'auteur de nombreuses études portant sur l'Émirat du Qatar, on retiendra notamment : *The Modern Middle East: A Political History Since World War I*, 3rd ed. Berkeley, CA: University of California Press, 2013; *Qatar: Small State, Big Politics*. Ithaca, NY: Cornell University Press, 2013; *Mediation and Qatari Foreign Policy*. The Middle East Journal 65.4 (2011): 539-556; *The Foreign Policy of Qatar. The Foreign Policies of Middle East States*, Ed. Raymond Hinnebusch and Anoushiravan Ehteshami. Boulder, CO: Lynne Rienner, 2014: 157-183; (ed). *Political Economy of the Persian Gulf*, Oxford University Press, 2012; (ed.) *The International Politics of the Persian Gulf*. Syracuse, NY: Syracuse University Press, 2011.

¹¹⁵ RIVLIN Paul, *Qatar: The Economics and the Politics*, Middle East Economy, Vol. 3, No. 4, Avril 2013.

¹¹⁶ ROBERTS David B, *Explaining Qatar's (many) contradictions*, Infinity Journal, 2009.

¹¹⁷ SADER Karim, *Entre wahhabisme et marche forcée vers la modernité. Itinéraire d'un Qatar cultivant les paradoxes*, art.cit.

¹¹⁸ COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113-28.

¹¹⁹ DA LAGE Olivier, *La diplomatie de Doha: des yeux plus gros que le ventre*, Arabies, Mai 2000

¹²⁰ ROBERTS David B, *Qatar's Global Bargaining Chips*, / قطرية الخارجية العربية السياسية Sada: Carnegie Middle East, 2013.

grandissante du Qatar au sein de l'espace régional arabe et de ses conséquences sur l'équilibre du système régional.

Notre volonté ici n'est pas de revenir sur la qualité et la pertinence des études consacrées à l'émirat sur ce sujet. Le travail que nous présentons s'inscrit dans la démarche d'une recherche scientifique qui comme toute recherche a pour fonction d'approfondir par la réflexion et la critique l'étude d'un sujet donné dans l'optique de renouveler les perspectives.

En premier lieu, au sein de ces travaux il nous est apparu que les approches théoriques relevant de l'étude de la politique étrangère des micro-États n'ont pas été suffisamment utilisées. Celles-ci recouvrent pourtant un champ de recherche conséquent et largement mobilisable dans le cas du Qatar.

En effet, au-delà des grands textes classiques, à l'instar des *Histoires* d'Hérodote—récit des guerres médiques opposant un géant, l'Empire perse, à des micro-États alliés, les cités grecques—les travaux plus contemporains sur les micro-États se sont longuement questionnés sur l'existence même de cette catégorie d'acteurs¹²¹. Les interrogations sur son caractère étatique ou « d'étaticité »¹²², la légitimité de sa souveraineté, la préservation de son identité et la question de son autonomie ont conduit la pensée académique à observer un fort scepticisme à l'égard du concept de micro-États. Au cours de la première moitié du XXe siècle, on dira des petits et des micro-États qu'ils sont des menaces à la paix dans mesure où ils attisent la convoitise de leurs voisins puissants et peu scrupuleux¹²³. La seconde moitié du XXe siècle sera elle marquée par leur prolifération et leurs différents succès politico-économiques sur la scène internationale¹²⁴. Naturellement, cela a conduit à une multiplication des études dans le domaine, bien que celles-ci soient majoritairement anglophones¹²⁵. Toutefois dans un premier temps, cette littérature va rencontrer des difficultés à séparer le concept de micro-État d'autres catégories d'analyse pourtant dissociables (Petits États, États faibles, États faillis, etc.). Une première classification est alors donnée. Celle-ci se fonde sur des critères mesurables, établissant des échelles sur la taille du territoire, la population, les richesses du pays... pour fixer la limite haute entre ce qui est un petit État et un micro-État, et la limite basse qui définirait le micro-État comme le dernier rang

¹²¹ Voir sur cette question, ROUVILLOIS Frédéric (dir), *Les micro-États au XXIe siècle*, Cerf-Patrimoines, 2017

¹²² DAUGERON Bruno, *Les micro-États à l'épreuve des catégories du droit constitutionnel : objet du discours et discours sur l'objet*, dans ROUVILLOIS Frédéric (dir), *Ibid.*, pp.27-42.

¹²³ CATUDAL Honoré, *The plight of the Lilliputians: An analysis of five European microstates*, Geoforum, 6, 1975, pp.187-204.

¹²⁴ HEY Jeanne A.K., *Small States in World Politics: Explaining Foreign Policy Behavior*, Lynne Rienner Publishers, 2003.

¹²⁵ Pour un aperçu nous consulterons avec attention : JAZBEC Milan., *The Diplomacies of New Small States: The Case of Slovenia With Some Comparison from the Baltics*, Ashgate Publishing Company, 2001, pp 36-40.

de l'échelle étatique. Toutefois, comme le notent judicieusement le professeur Paul Sutton¹²⁶ ou bien encore plus récemment les recherches de Mélanie Albaret et Delphine Placidi-Frot¹²⁷, l'utilisation des seuls critères quantitatifs pour distinguer des petits et des micro-États souffre indéniablement de la délimitation arbitraire qui fait demeurer le concept dans un univers vague et contesté. Devant ces difficultés, une deuxième génération de recherches va éclore. Celle-ci va s'attacher à considérer le micro-étatisme comme davantage une question de perception. Cette dernière, en d'autres termes, va à la fois venir façonner les comportements de ces acteurs, mais également guider leur agenda sur la scène mondiale. En ce sens, et à l'instar des travaux de Ueantabo Fakafo Neemia¹²⁸, Anders Wivel et Kajsa Ji Noe Oest¹²⁹ ou encore Zbigniew Dumienki¹³⁰, la définition du micro-État recoupe une triple réalité : 1) comparative— le micro-État est considéré comme le « plus petit des petits États »¹³¹ — ; 2) quantitative— « un très petit État »¹³² principalement par la taille de son territoire— ; 3) intersubjective— être considéré et se considérer comme un micro-État.

Ces trois critères de définition offrent de nouvelles perspectives pour l'étude des micro-États. À l'instar des études relatives aux politiques étrangères de Singapour¹³³, du Luxembourg¹³⁴, des Émirats arabes unis¹³⁵ et d'autres, qui deviennent appréhendées aussi par leur caractère de micro-État, l'approche théorique de l'étude de la politique étrangère du Qatar impose alors de retenir également ce critère.

¹²⁶ SUTTON Paul, *The Concept of Small States in the International Political Economy*. The Round Table, 100 (413), 2011, pp.141–153.

¹²⁷ ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, *Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène*, Critique internationale, 2016/2 (N° 71), p. 19-38.

¹²⁸ NEEMIA Ueantabo F., *Smallness, islandness and foreign policy behaviour: aspects of island microstates foreign policy behaviour with special reference to Cook Islands and Kiribati*. University of Wollongong, 1995.

¹²⁹ OEST, K.J.N. & WIVEL, A., *Security, profit or shadow of the past? Explaining the security strategies of microstates*. Cambridge Review of International Affairs, 23(3), pp.429–453, 2010.

¹³⁰ DUMIENSKI Zbigniew, *Microstates as modern protected states : towards a new definition of micro-statehood*, Centre Small States Studies; University of Iceland, Institute of International Affairs, 2014.

¹³¹ NEEMIA Ueantabo F., *Smallness, islandness and foreign policy behaviour: aspects of island microstates foreign policy behaviour with special reference to Cook Islands and Kiribati*. University of Wollongong, 1995. P4

¹³² RICHARDS Jeff., *Micro-States: A Specific Form of Polity?* Politics, 10(1), 1990, pp.40–46.

¹³³ Voir notamment CHONG Alan, *Analysing Singapore's Foreign Policy in the 1990s and beyond : Limitations of the Small State Approach*, Asian Journal of Political Science, 6 (1), 1998, p. 95-119 ; LEIFER Michael, *Singapore's Foreign Policy : Coping with Vulnerability*, New York, Routledge, 2000 ; MARGOLIN Jean-Louis, *Singapore, New Regional Influence, New World Outlook ?*, Contemporary Southeast Asia. A Journal of International & Strategic Affairs, 20 (3), 1998.

¹³⁴ Nous consulterons sur ce point, et bien qu'il ne soit pas fait ici de distinction entre petits et micro-États : PANKE Diana, *Small States in the European Union : Coping with Structural Disadvantages*, Surrey, Ashgate, 2010 ; FRENTZ Jean-Marie, *The Foreign Policy of Luxembourg*, dans STEINMETZ Robert et WIVEL Anders. (Eds), *Small States in Europe : Challenges and Opportunities*, Surrey Ashgate, 2010, p. 131-146 ; WURTH Hubert, *La politique étrangère du Luxembourg*, Revue internationale et stratégique, 2006/1 (N°61), p. 217-226

¹³⁵ Nous consulterons sur ce point, notamment, LEVEAU Rémy et CHARILLON Frédéric, *Monarchies du Golfe : Les micro-États de la péninsule arabique*, La Documentation française, 2005 ; TONRA Ben, *les petits États ont aussi leur politique étrangère*, dans CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère : nouveaux regards*, Presse de Science Po, Paris 2002.

Pour autant, afin de comprendre l'intérêt de recourir à une analyse théorique dans l'étude de la politique étrangère du Qatar, il nous faut rappeler les éléments qui font que, encore aujourd'hui, elle reste un objet politique « mal identifié ».

* * * *

Il nous faut revenir en effet sur la méfiance croissante qui s'est emparée des observateurs face à l'émergence du petit émirat sur la scène internationale. Aux premières heures de l'indépendance du Qatar, proclamée le 3 septembre 1971, le pays apparaissait comme un simple État rentier du Golfe : les hydrocarbures devaient être le principal moteur de la politique étrangère¹³⁶ et les intérêts du pays allaient être pilotés depuis Washington qui, à partir de la fin des protectorats britanniques, assurait l'ordre et la sécurité sur cette région hautement stratégique¹³⁷. Mais le 27 juin 1995, le Cheikh Hamad ben Khalifa al Thani renversa son père Khalifa ben Hamad al Thani. Dès lors, le nouvel émir entreprit de repenser la place du Qatar sur l'échiquier mondial. Les investissements massifs et visibles dans les économies des cinq continents, la place de médiateur qu'il s'octroya dans les conflits moyen-orientaux¹³⁸, ou encore la fondation de la chaîne de télévision par satellite *Al Jazeera*¹³⁹ : l'ancien émirat à la perle affichait désormais son image partout.

Cette irruption apparut comme réclamant de réviser des grilles de lecture perçues désormais comme obsolètes. Pour ce faire, les observateurs considérèrent que la stratégie diplomatique de Doha relevait d'une tactique de marketing autrement dit, d'une politique extérieure basée sur la promotion de l'image¹⁴⁰. L'idée défendue remettait au cœur de l'analyse la vision classique des relations internationales : si la recherche de sécurité reste « l'objectif éternel »¹⁴¹ de tout État, la force contraignante du système international sur les politiques étrangères augmente à mesure que le territoire se rétrécit¹⁴² et, ne dépassant pas les 12 000 km²,

¹³⁶ DARGIN Justin: *Qatar's Natural Gas: the Foreign-Policy Driver*, art.cit.

¹³⁷ HOOGLAND Eric, *The Persian Gulf*, dans, *Intervention into the 1990s: U.S Foreign Policy in the Third World*, Ed, Peter Schraeder, Boulder, 1992.

¹³⁸ KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari foreign policy*, Middle East Journal, Volume 65, No. 4, Automne 2011, p. 543; LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, La revue géopolitique, 27 Mai 2012.

¹³⁹ PINTAK Lawrence, *The Al Jazeera revolution*, art.cit.

¹⁴⁰ PETERSON JE, *Op. cit.*; ABDULLAH Jamal, *Op. cit.*; HOUNSHELL Blake, *The Qatar bubble*, Foreign Policy, May-June 2012

¹⁴¹ ARON Raymond, *Paix et guerre entre nations*, Calmann-Lévy, Pérennes, Nouvelle Edition, 2004, 1962, p 83.

¹⁴² Pour les réalistes comme Robert Jervis, la pression exercée par le *dilemme de sécurité* est trop contraignante pour les petits États pour que ceux-ci puissent poursuivre d'autres intérêts que la préservation de leur sécurité.

le poids des contraintes structurelles qui pesaient sur l'émirat était plus pesant qu'ailleurs. Ainsi, la promotion de son image répondait à la logique suivante : être connu et reconnu afin d'assurer sa sécurité¹⁴³.

Avec ce nouveau modèle l'équilibre semblait restauré. La dialectique laissait alors présager que l'émirat était surtout visible sans être hostile et que les contrats d'investissements signés avec l'Occident étaient les gages d'une parfaite soumission de Doha aux intérêts des grandes chancelleries occidentales. Dans sa démarche de visibilité, le Qatar s'appuya alors sur les grandes organisations de coopération internationale. À partir du 1^{er} Janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007, Doha accéda au statut de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies depuis lequel il engagea sa puissance financière au service de la résolution des crises qui agitaient le Moyen-Orient et l'Afrique. Du Liban au Soudan en passant par le Yémen, ou encore des efforts de médiations en Palestine et jusqu'aux côtes de la corne de l'Afrique entre Djibouti et l'Erythrée, l'émirat étendait considérablement son influence sur la région¹⁴⁴.

Cependant, cette stratégie de médiation exigeait des perspectives d'analyses renouvelées : si la politique extérieure du Qatar répondait à l'impératif de sécurité, celui-ci ne pouvait plus uniquement se penser à la lumière d'un calcul rationnel égoïste, mais devait être complété par une approche rendant compte d'une véritable intention coopérative. Au postulat réaliste se substituait alors une approche plus libérale. L'État, en tant qu'acteur unitaire et rationnel du système international cherchant à maximiser ses intérêts —définis par la recherche de sécurité pour le Qatar— pouvait être amené à préférer la stratégie de coopération à celle de l'action unilatérale¹⁴⁵.

Plongée dans les tumultes qui ont agité le monde arabe au cours de l'année 2011, la diplomatie qatarie évolua encore. La chute de Zine el-Abidine Ben Ali, de Hosni Moubarak et de Ali Abdallah Saleh, la mort de Mouammar Kadhafi et la situation incertaine de Bachar Al Assad annonçaient une période d'incertitude et tous les regards se tournèrent vers les trois grandes puissances qui devaient faire le jeu des équilibres régionaux : l'Arabie Saoudite, l'Iran

Par ailleurs, il en va de même pour certains non-réalistes, comme James Rosenau, qui préconise de partir du système international dans l'étude des politiques étrangères des petits États, car celui-ci impacte d'autant plus les petits territoires que les grandes puissances. Voir: JERVIS Robert, *Coopération Under The Security Dilem*, World Politics, 30, 1978, p 167-214; ROSENAU J, *Pre-theory and Theories of international Politics*, Baltimore, Md, The John Hopkins University press, 1962, 13-16p.

¹⁴³ ROBERTS David B, *Qatar's search for security*, Proceedings of the Post graduate Symposium, University of Plymouth, UK, p 245-255, 2009; MORAN D, *Qatar Steps into the Breach. Security Watch*, ISN Zurich: International Relations and Security Network, Mars 2009.

¹⁴⁴ KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari foreign policy*, op. cit., p. 543.

¹⁴⁵ Sur le concept de coopération dans la stratégie des politiques étrangères : *La coopération*, Chapitre 12, dans BATTISTELLA Dario, op. cit..

et la Turquie. Mais la surprise fut de taille quand un quatrième acteur vint s'ajouter à l'équation. De la coopération et la médiation Doha passa à l'action¹⁴⁶ et comptait bien faire entendre sa voix alors que les observateurs attendaient son silence et l'on s'interrogeait : s'était-on trompé sur ses intentions ?

Encore une fois, la diplomatie de l'émirat ne répondait plus aux cadres d'analyse que l'on avait élaborés pour elle¹⁴⁷. De frustrante la situation est devenue irritante lorsque la révolution syrienne se transforma en guerre civile. Ce pays devenu alors le ventre mou dans lequel une lutte idéologique asymétrique, opposant le géant saoudien d'un côté au petit émirat qatari de l'autre, fit monter d'un cran supplémentaire les tensions dans le monde arabe. La politique étrangère du Qatar venait encore de prendre un tour nouveau. L'objectif de sécurité qui était jadis la clé de voûte de la politique extérieure ne donnait pas d'indice quant à l'interprétation de cette nouvelle stratégie. Qu'il s'agisse des accords avec les États-Unis qui garantissent la sécurité de l'émirat par l'implantation de la base militaire de Al Udeid, ou de la politique de pacification avec les voisins saoudien et iranien, ou bien encore du partenariat économique avec les chancelleries européennes, l'activisme de Doha semblait mettre en péril, et de manière inédite l'ensemble de ses cadres sécuritaires¹⁴⁸. Les ambitions que l'on présentait comme modérées pour un si petit État se voyaient donc à repenser¹⁴⁹.

La place qu'occupait la monarchie interrogeait sur les moyens qui avaient été mis en œuvre. Les paradigmes et les codes de l'analyse des relations internationales s'effritaient à mesure que le Qatar prenait sa place sur la scène régionale. Que signifiait dès lors être une grande puissance régionale ? Entre-temps, le 25 juin 2013, l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani abdiqua pour laisser le trône à son fils¹⁵⁰ Tamim ben Hamad Al Thani. Encore une fois, le Qatar prenait à contrepied certaines analyses qui promettaient que toute succession dans le Golfe ne pouvait se faire que dans la violence ou que celle-ci n'arriverait qu'au moment où l'Émir serait trop âgé pour assurer ses fonctions¹⁵¹.

L'ensemble, auquel nous pourrions ajouter les tenants de la crise 2017, qui symbolise à elle seule l'énigme qui entoure la diplomatie de ce micro-État tant la sévérité des sanctions

¹⁴⁶ MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La politique étrangère du Qatar : de l'intermédiation à l'engagement*, art.cit.

¹⁴⁷ MAKRI Yamin, art.cit. COATES ULRICHSEN Kristian, *Qatar and the Arab Spring*, openDemocracy.com, disponible à l'adresse : <https://www.opendemocracy.net/kristian-coates-ulrichsen/qatar-and-arab-spring>

¹⁴⁸ ALKHAMIS Abdulaziz, *Magic and magician: Qatar and the danger of excessive success*.art.cit.

¹⁴⁹ BAUCHARD Denis, *Le Qatar : un micro-État aux ambitions planétaires*, art.cit.

¹⁵⁰ *L'émir du Qatar abdique au profit de son fils*, Libération.fr, 25 juin 2013 disponible à l'adresse suivante : http://www.liberation.fr/planete/2013/06/25/l-emir-du-qatar-abdique-au-profit-de-son-fils_913495

¹⁵¹ HAMMOND Andrew, *Qatar's Leadership Transition: Like Father, Like Son*, art.cit.

adoptées est à la mesure de l'influence acquise par le micro-État dans la région, forme une nébuleuse qui impose la problématique suivante : de quoi la politique étrangère de l'émirat du Qatar est-elle le nom ?

Toutefois, afin d'apporter notre réponse, nous devons au préalable justifier la méthodologie employée.

III) MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE LA RECHERCHE

A) La période d'étude : le règne de l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani (1995-2013)

Dans cette thèse, l'analyse effectuée couvre la période allant du 27 juin 1995 au 25 juin 2013. La première date marque la prise de pouvoir du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, qui devenu Émir après avoir renversé son père¹⁵². La seconde marque quant à elle l'abdication de l'Émir au profit du prince hérité le cheikh Tamim ben Hamad Al Thani. La période du règne de Hamad ben Khalifa Al Thani constitue le moment clé de la formation de la nouvelle politique étrangère du Qatar.

Au côté de son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani, l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani va entreprendre de profondes modifications de l'appareil d'État afin de parvenir à la pleine indépendance et à la reconnaissance de son pays. Les stratégies qui sont aujourd'hui à l'oeuvre dans la diplomatie qatarie sont en grande partie issues de cette période. En cela, le règne de l'Émir constitue un moment privilégié qui permet d'étudier les ressorts de cette politique étrangère atypique. Néanmoins, au cours de cette étude, nous pourrions utiliser tant les périodes précédentes au règne de l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani, que celles qui lui ont succédées sous le règne de

¹⁵² Notons ici la distinction qui existe entre le titre de cheikh—qui correspond historiquement à la dénomination du chef de tribu dans la péninsule arabique, mais qui peut être aujourd'hui accordé à tout musulman respectable au vu de son âge, de son savoir ou de sa sagesse— et le titre d'Émir—dont la racine étymologique arabe provient de *amara* qui signifie « commander », « ordonner » ou « intimer » qui usuellement, est un titre de souveraineté attribué à celui est en charge d'un commandement, mais qui recouvre « un large champs référentiel, car il peut être attribué de manière honorifique à celui considéré comme un descendant du prophète »—. Ainsi, lorsque nous parlerons du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, nous utiliserons le terme d'Émir, uniquement lorsque celui-ci était en charge du commandement général de la période étudiée. Cela étant vrai également pour le cheikh Tamim ben Hamad Al Thani. Sur ce sujet voir : RIBADEAU DUMAS Laurent, *Qu'est-ce qu'un émir ? Un chef de groupe mais aussi un prince*, Géopolis, le Monde autrement, 16/06/2014, disponible à l'adresse : <http://geopolis.francetvinfo.fr/quest-ce-quun-emir-un-chef-de-groupe-mais-aussi-un-prince-37819>

son fils l'Émir Tamim ben Hamad Al Thani, à l'instar de la crise qu'a traversé l'émirat à l'été 2017, en ce qu'elles permettront, au besoin, d'offrir un autre éclairage sur notre recherche.

B) Terrain de recherche

C'est à la fin de l'année 2012 que nous avons entamé notre travail de recherche. Dans un premier temps, celui-ci se concentra autour des relations que l'émirat du Qatar entretenait avec les pays arabes pendant les révolutions en cours et plus particulièrement avec l'Égypte et la Syrie. Toutefois, au cours de cette période les faits continuaient d'évoluer dans ces deux pays. En Égypte, des premières manifestations place Tahrir durant le mois de janvier 2011, jusqu'à l'éviction du Président Mohammed Morsi par l'armée le 30 juin 2013 ; en Syrie, de l'avènement d'une guerre civile à l'enlisement de celle-ci, ainsi que du développement de la nébuleuse des financements des groupes islamistes radicaux auquel le Qatar fut associé : cette série d'événements fondamentaux ne pouvaient se comprendre sans prendre en compte pour notre étude la période précédente.

La question se posait alors de trouver un nouvel axe conceptuel qui permettait d'englober l'analyse de la politique étrangère du Qatar pendant les révolutions arabes, bien que celles-ci ne fussent pas achevées, mais surtout de fournir un outil pertinent qui dessinerait les contours de la diplomatie du petit émirat. Une telle entreprise n'était toutefois pas exempte de lourdes difficultés. C'est dans ce cadre que les enquêtes de terrain au Qatar nous ont permis de clarifier la démarche scientifique à entreprendre.

Lors de ces deux premiers séjours, l'objectif était de tester notre capacité à obtenir par des entretiens ou par la découverte de sources primaires, des informations sur les soubassements de la diplomatie qatarie. Bien que nous en ayons eu le pressentiment, nous avons été malgré tout surpris de la difficulté à obtenir des informations exploitables pour une recherche empirique. Ces informations sont perçues comme très sensibles dans le pays et par conséquent demeurent secrètes. Au cours de ces premiers voyages, nous avons été saisis par les difficultés qui se dressaient devant un jeune doctorant pour mener une étude sur ce sujet. Nous nous retrouvions soit dans le cas où l'interlocuteur ne sortait pas des discours officiels, ou bien dans la situation où les informations étaient impossibles à vérifier et parfois totalement

ubuesques. Et nous avons très vite réalisé la vérité de la phrase : « au Qatar, ce sont les ignorants qui parlent le plus. Ceux qui savent, se taisent »¹⁵³.

C) Les financements

Le travail effectué sur le terrain tient en grande partie du soutien financier accordé par l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) ainsi que par la Fondation Ledoux pour réaliser des voyages au Moyen-Orient. La recherche demandant des fonds, le statut de vacataire que nous avons occupé tout au long de la réalisation de cette thèse a constitué la difficulté la plus importante de notre travail de thèse.

D) Les entretiens

Comme le notait Guillaume Devin dans l'introduction du manuel des *Méthodes de recherche en relations internationales*, « À partir du moment où l'on admet que les faits internationaux sont des faits sociaux, il n'est guère surprenant de les soumettre à une enquête qui mobilise les outils de science sociale »¹⁵⁴. Aussi, bien que nous ayons choisi d'opter pour une démarche théorique, celle des livres, il nous a semblé impératif de compléter ce travail par une recherche approfondie de terrain au Qatar à la rencontre des acteurs de la politique que nous étions en train d'étudier. Nous avons ainsi effectué trois voyages d'études au Qatar, Avril - Juin 2013, Avril-Juin 2014, puis Avril 2017, au cours desquels nous avons pu réaliser une trentaine d'entretiens, dont une quinzaine se sont révélés valides pour notre recherche.

Dans cette démarche, chaque nouvelle information que nous recueillions était systématiquement vérifiée par les entretiens ultérieurs et par nos recherches documentaires. Lorsqu'il paraissait impossible de vérifier l'information, nous avons fait le choix de ne pas retenir celle-ci, au risque peut être de manquer des informations importantes, mais toujours dans le souci de produire une recherche obéissant aux impératifs de fiabilité. D'autant qu'une partie conséquente des interviewés est issue du milieu diplomatique, politique ou militaire et qu'ils constituent de ce fait des « interlocuteurs difficiles pour le sociologue » s'imposant, selon l'expression consacrée par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, comme des

¹⁵³ Entretien avec un membre du corps diplomatique français à l'ambassade de France au Qatar, 19 mai 2013.

¹⁵⁴ DEVIN Guillaume, « Introduction », dans *Méthodes de recherche en relations internationales*. Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Relations internationales », 2016, p. 11-14.

professionnels de la communication qui obligent le chercheur à déconstruire un discours officiel et maîtrisé.

Catégories des interviewés :

Acteurs étatiques, en fonction ou à la retraite, qui appartiennent ou appartenaient aux organes suivants :

- Les membres de missions diplomatiques arabes et étrangères (4)
- Des conseillers politiques et juridiques en lien avec la Cour Princièrè (*Al Diwan Al Amiri*) (4)
- Militaires de l'armée française en charge de la formation d'élite de la Garde de la Cour Princièrè du Qatar (3)

Acteurs non étatiques :

- Des chercheurs spécialisés membres de *Think Tank* présents au Qatar (4)
- Rédacteurs en chef et journalistes de la chaîne *Al Jazeera Arabic*, *Al Jazeera English*, ou des composantes du groupe *Al Jazeera* tels que *BeIn SPORTS* et la radio *Oryx FM*. (5)
- Des acteurs religieux (4)
- Des activistes syriens, égyptiens et palestiniens (7)

E) Les questions

Notre choix s'est porté vers l'utilisation des entretiens semi-directifs. Dans cette optique, qui consiste à laisser s'exprimer la subjectivité des acteurs interrogés autour de thématiques préalablement définies, nous préparons différents thèmes afin de laisser le choix au cours de l'entretien à notre interlocuteur de varier les sujets autour desquels nous pouvons discuter. Néanmoins, et bien que nous efforcions à une inférence modérée dans ces entretiens, ces listes n'ont jamais été rigides, car nous procédions au moyen de questions ouvertes¹⁵⁵, c'est-à-dire des questions par lesquelles les personnes interrogées demeurent libres de répondre ce qu'elles

¹⁵⁵ Comme le note le sociologue François de Singly, l'intérêt des questions ouvertes réside dans la capacité à pouvoir saisir la représentation du monde social des individus interrogés « plutôt que de les imposer par les modalités de réponse fermée », voir SINGLY (de) François, *Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes* (3e édition), Armand Colin, coll. « 128 », 2012, p 66.

veulent, limitant ainsi les effets de l'imposition d'une problématique¹⁵⁶ : souvent les discussions ont fait naître des interrogations spontanées qui ont à la fois nourri nos réflexions et nous ont fréquemment amené à revenir sur notre questionnement premier.

La langue utilisée fut principalement l'anglais. Si nos premiers échanges pouvaient se dérouler en arabe, très vite nos interlocuteurs choisissaient de s'exprimer en anglais pour poursuivre la conversation. Comme il est d'usage au Qatar, les conversations professionnelles se déroulent pour la plupart dans cette langue. Néanmoins, et dans une perspective plus linguistique, au cours des discussions, il était intéressant de noter la manière dont les interlocuteurs pouvaient changer de langue—transitant entre l'anglais, l'arabe et le français—au cours parfois d'une même phrase, afin d'appuyer certains éléments de leur propos.

Selon les acteurs interrogés, les entretiens menés ont été de durée variable. En moyenne, les entretiens avec les acteurs étatiques étaient d'une durée de 60 minutes, pour 90 minutes avec les acteurs non étatiques. Au cours des séjours d'études, des acteurs ont pu être interrogés plusieurs fois en fonction de la pertinence des propos recueillis, mais également des possibilités de pouvoir créer un réseau informel indispensable à la découverte de nouveaux acteurs à interroger.

De la même manière, les lieux d'entretiens, qui présentent comme le rappellent Delphine Alles, Auriane Guilbaud, Delphine Lagrange « le double caractère de l'extériorité et du pouvoir »¹⁵⁷, furent variés. Si pour les acteurs étatiques, les entretiens se déroulaient majoritairement sur leur lieu de travail (ambassades, administration), pour les acteurs non étatiques, quand cela était possible, nous laissons le choix du lieu à l'interlocuteur, car celui-ci était porteur de sens dans notre démarche. Lorsque les entretiens se déroulaient dans les halls de luxueux hôtels de Doha, il était intéressant de savoir lequel était choisi. En effet, les hôtels de luxe à Doha portent l'empreinte des clients qui les fréquentent. Les populations ainsi que les classes socio-professionnelles ne sont pas les mêmes si l'on fréquente l'hôtel Sheraton —le plus vieil hôtel de la Corniche, qui donne un accès direct à la mer que les clients peuvent emprunter

¹⁵⁶ Pierre Bourdieu définit l'effet de l'imposition d'une problématique comme « l'effet exercé par toute enquête d'opinion qui résulte du fait que les questions posées ne sont pas des questions qui se posent réellement à toutes les personnes interrogées et que les réponses ne sont pas interprétées en fonction de la problématique par rapport à laquelle les différentes catégories de répondant ont effectivement répondu » dans BOURDIEU Pierre, *L'opinion publique n'existe pas*, Question de sociologie, Édition de Minuit, Paris, 1980, cité dans SINGLY (de) François, *Ibid.*, p. 71.

¹⁵⁷ « En outre, quartier, architecture, mobilier ou objets d'art, nombreux sont les rappels des jeux de représentation et de construction symbolique de formes de pouvoir délimitant ainsi des espaces marqués par ces signes qui renforcent la distance », dans ALLES Delphine, GUILBAUD Auriane, LAGRANGE Delphine, « Chapitre 8 - *L'entretien en relations internationales* », dans *Méthodes de recherche en relations internationales. op. cit.*, p. 159-176

en cas de départ précipité et qui demeure le lieu d'accueil privilégié des dictateurs en exil, des réfugiés politiques, des chefs de guerre, ou des grandes instances religieuses— ou bien l'hôtel Hilton —palace fréquenté en grande majorité par les hommes d'affaires occidentaux séduits par l'appel d'offres de l'Eldorado qatari -. En ce sens, le lieu choisi par l'interlocuteur permettait de donner des pistes pour tester la véracité des informations récoltées. Très peu de nos entretiens se sont déroulés au domicile des acteurs interrogés et rien ne peut être ici déduit de l'emplacement des villas dans lesquelles les échanges se sont produits.

F) Logique de la recherche théorique

Afin de mener à bien notre travail de recherche, nous avons pris le parti de traiter la politique étrangère du Qatar de manière théorique. Si le recueil des données empiriques a permis de dégager de nombreuses problématiques tant sur la pratique que sur la formation de la politique étrangère de Doha, il nous a semblé indispensable d'inclure ces données au sein d'une réflexion théorique capable d'englober l'ensemble de ces considérations qui n'étaient jusqu'alors pas traitées. De ce point de vue, les entretiens que nous avons menés, ont très rapidement mis en lumière des éléments de réflexion disparates qui, à notre sens, ne résistaient pas à l'épreuve de la cohérence d'un ensemble théorique. C'est pour cela que dans notre recherche, nous avons tenté d'inverser le problème en essayant de partir de cet ensemble pour tenter d'en dégager une cohérence. Au travers de nos recherches empiriques et des données collectées, nous avons choisi de nous engager dans la recherche d'indices que pouvaient donner les théories des relations internationales sur la politique étrangère du Qatar. À cette fin, nous nous sommes librement inspirés du travail regroupé par Charles-Philippe David sur l'étude de la politique étrangère américaine.

Dans celui-ci, les auteurs offrent un panorama théorique des différentes approches qui peuvent être recouvertes par l'étude de la politique étrangère des USA. Charles-Philippe David, après avoir consacré ses précédentes recherches à rédiger des ouvrages destinés « à décrire les acteurs, les rouages et le contexte de la politique étrangère américaine »¹⁵⁸, offre ici un exercice rare et précieux en langue française dans lequel les scientifiques s'éloignent des analyses classiques de la politique étrangère américaine, en tentant d'offrir un tour d'horizon théorique par lequel celle-ci peut être appréhendée. Ce faisant, le travail rend compte d'une grande diversité des approches et d'un large choix des outils théoriques utilisés : une approche

¹⁵⁸ DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 9.

culturelle, mettant en lumière la part de l'héritage historique¹⁵⁹, culturel¹⁶⁰ et identitaire¹⁶¹ dans le fondement de la politique étrangère ; une approche par les théories dites structurelles, par lequel il est cherché dans le cadre du système où évolue le pouvoir de l'acteur politique, les tenants de sa conduite sur la scène internationale¹⁶²; les approches pluralistes qui font valoir l'influence des acteurs internes, tels que le Congrès américain¹⁶³, les lobbies et les *think tanks*¹⁶⁴ ou encore l'opinion publique et les médias¹⁶⁵; et enfin une approche par les théories de la décision, où sont passées en revue les analyses partant du décideur, par les pouvoirs qui lui sont attribués¹⁶⁶ et par ce qu'il est amené à en faire¹⁶⁷, et enfin, une analyse de la prise de décision dans sa teneur bureaucratique¹⁶⁸.

Néanmoins, le travail que nous entreprenons ici, s'écarte de la démarche purement descriptive du livre de Charles-Philippe David. En effet, l'ambition qui est la nôtre ici n'est pas seulement de faire alterner les théories à des fins pédagogiques, elle vise également à trouver parmi celles-ci les éléments les plus fiables et les plus convaincants qui mèneraient notre réflexion vers une définition de la politique étrangère du Qatar. Cette différence nous semble-t-il, nous est permise par la moindre difficulté à analyser la politique étrangère qatarie que celle des Américains. La jeunesse de la diplomatie qatarie ainsi que la sphère d'influence plus limitée que celle des USA nous donnent en cela l'opportunité de tester les théories sur un sujet dont les échelles semblent idéales.

¹⁵⁹ LEMELIN Bernard, *Dix tournants historiques de la politique extérieure*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 15-66.

¹⁶⁰ Ici, il s'agit de la thèse de l'exceptionnalisme américain, décrit comme « *une puissante réalité culturelle* » aux Usa, voir VANDAL Gilles, *L'exceptionnalisme comme fondement moral de la politique étrangère*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 68-116.

¹⁶¹ L'identité par le discours et le langage, voir GRONDIN David, *Le poids du discours et du langage*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 117-161.

¹⁶² Il est ainsi dégagé trois approches, l'une basé sur le système (par la théorie de l'hégémon américain, voir DAVID Charles-Philippe et TOURREILLE Julien, *Théorie de l'hégémonie américaine*, p 165-199) ; une autre représentant « une passerelle entre la structure et son influence » par l'analyse du développement de « *La pensée géopolitique américaine* » COURMONT Barthélémy et CLEMENT Pierre-Alain, p 201-244 ; pour enfin découvrir les répercussions sur l'acteur, par l'analyse des « *Débats constitutionnels et la séparation des pouvoirs*, par VALLET Élisabeth, p 245-284 dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*

¹⁶³ GAGNON Frédérick, *Théories dur le rôle du Congrès*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 287-317.

¹⁶⁴ ABELSON Donald E., *l'étude des lobbies et des think tanks*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 319-350.

¹⁶⁵ PREMONT Karine, *L'influence de l'opinion publique et des médias*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p351-383

¹⁶⁶ Il est question ici pour l'auteur de tenter de comprendre comment d'une part « *l'institution contraint le comportement de son titulaire et d'autre part, que celui-ci demeure quand même libre de sa conduite* » (p388) voir, BARTHE Sébastien, *Le leadership et le style présidentiels*, DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 387-420

¹⁶⁷ Par cette expression nous entendons faire apparaître la manière dont les perceptions et les prédispositions du décideur, autrement dit, la cognition, ont une influence dans la conduite de la politique étrangère, telle que l'article de STRUYE DE SWIELANDE Tanguy, *La cognition, la perception est les prédispositions*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 421-454, l'élabore.

¹⁶⁸ DAVID Charles-Philippe, *Théories bureaucratiques du processus décisionnel*, dans DAVID Charles-Philippe, *op. cit.*, p 456-489.

Notre démarche s'est ainsi attachée dans un premier temps à chercher parmi les outils dégagés de l'étude de la politique étrangère par les théories des relations internationales les éléments qui permettraient d'éclairer les « forces profondes »¹⁶⁹ de la diplomatie qatarie.

Tout d'abord, chacune de ces théories de relations internationales repose sur des postulats philosophiques propres recouvrant ainsi des préoccupations différentes qui renvoient l'image d'une discipline au champ théorique « déstructuré »¹⁷⁰. De ce constat, nous rejoignons les dires de Peter Katzenstein et Rudra Sil, lorsque ceux-ci encouragent les formes de recherche qui s'appuient sur la conversation entre les différentes écoles de pensée considérant que ces démarches qui s'affranchissaient des considérations métaphysiques étaient bénéfiques à l'étude des relations internationales¹⁷¹ ; ou bien encore Haas et Hass d'ajouter, « *the achievement of most progress depends on continuing the conversation among all of us* »¹⁷². De ce fait, nous avons pris le parti de rechercher ce que pouvions-nous apprendre les outils dégagés de la théorie des relations internationales sur l'étude de la politique étrangère du Qatar.

Ensuite, il convient de justifier le choix des théories utilisées. En effet, les théories des relations internationales couvrent un large spectre et il fut délicat de décider auxquelles recourir.

La sélection des outils théoriques comporte le risque de voir la recherche guidée par les affinités théoriques du chercheur. Dans *La méthode comparative de science politique*, Daniel-Louis Seiler, avertit du risque du « théorocentrisme » qui existe dans ce type d'exercice. Pour lui, échapper à « l'idéologie, dont l'un des aspects les plus redoutables est de faire croire qu'elle n'existe pas »¹⁷³, requiert toute l'attention du chercheur. Bien sûr cette préoccupation n'est pas récente, déjà Durkheim dans *Les règles de la méthodologie sociologique* exprimait la difficulté pour le chercheur (en sociologie) de « s'affranchir de ces fausses pistes [les idéologies] qui dominant l'esprit vulgaire »¹⁷⁴. Pour le chercheur, cela implique un travail sur lui-même, à la recherche des valeurs qui le dominant et qui constituent la matrice de sa pensée. Par cet effort, nous dit Durkheim, le chercheur réalise qu'avant tout « le sentiment est un objet de science,

¹⁶⁹ DUROSSELLE B. et RENOUVIN P., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, A Colin, Paris, 4^e édition, 1991, 1-2p.

¹⁷⁰ BRAILLARD Ph, *Nature et possibilités de la théorie des relations internationales : une nécessaire réévaluation*, Trimestre du Monde, N°3, 1991.

¹⁷¹ KATZENSTEIN Peter and SIL Rudra, *Eclectic Theorizing in the Study and Practice of International Relations*, dans Christian Reus-Smit et Duncan Snidal (eds), *The Oxford Handbook of International Relations*, Août 2008.

¹⁷² HAAS P.M et HAAS E.B, *Pragmatic constructivism and the study of international institutions*, Millenium: Journal of International Studies, 2002, p 587.

¹⁷³ SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative de science politique*, Armand Colin; Édition, 2004, p 46

¹⁷⁴ DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Editions Flammarion, 1894, p 46.

non le critère de la vérité scientifique »¹⁷⁵, et de cette prise de conscience naît la possibilité « (d') échapper à l'empire des notions vulgaires, pour tourner son attention vers les faits »¹⁷⁶.

À la suite de ces considérations, l'étude imposait d'effectuer un choix parmi les outils théoriques satisfaisants. Dans le souci de rendre compréhensible l'utilisation successive de plusieurs théories, nous avons fait le choix de regrouper celles-ci au sein de quatre grandes approches :

- 1) Les approches structurelles
- 2) Les approches pluralistes
- 3) Les approches décisionnelles
- 4) Les approches culturelles

Nous allons à présent exposer chacune des grandes théories qui gouvernent ces approches. Celles-ci seront développées par la suite dans chacune des parties de cette étude.

1) Les approches structurelles

- Les théories réalistes

Si la théorie classique fait aujourd'hui l'objet d'une contestation croissante dans le champ des études de relations internationales, cet aspect démontre combien la lecture réaliste constitue toujours le paradigme dominant autour duquel tous les autres restent orientés¹⁷⁷ jusqu'à s'imposer comme un véritable *hégémon*¹⁷⁸. Comme le relève Martin Wight « *De nos jours, nous sommes tous réalistes* »¹⁷⁹.

La démarche praxéologique¹⁸⁰ de la théorie classique, autrement dit sa volonté de faire des éléments observables du comportement les lois objectives nécessaires à la construction d'un savoir, ce que Pierre Bourdieu nommait également une « théorie de la pratique »¹⁸¹, fait du

¹⁷⁵ *ibidem*, p 31.

¹⁷⁶ *ibidem*, p 32.

¹⁷⁷ Sur cette question, nous consulterons avec attention l'article de LEGRO Jeffrey et MORAVCSIK Andrew, *Is Anybody Still a Realist ?*, *International Security*, 24, N°2, 1999.

¹⁷⁸ Dans son manuel de *Théories des relations internationales*, Jean-Jacques Roche, intitule son chapitre consacré à l'étude de la théorie réaliste *L'Hégémon réaliste*. Cela traduit d'une tendance générale dans les manuels de relations internationales, en français comme en anglais, d'accorder à l'étude de la théorie réaliste le premier chapitre de l'ouvrage. ROCHE Jean-Jacques, *op. cit.* p 19.

¹⁷⁹ WIGHT Martin, *International Theory: The Three Traditions*, Leicester University Press, 1994, p 15 ; cité dans BATTISTELLA Dario, *op. cit.* p 124, note 2.

¹⁸⁰ « *La politique comme la société en général est gouvernée par les lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine* » : MORGENTHAU Hans, J, *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985, 6^e édition, p 688, cité dans ROCHE Jean-Jacques, *op. cit.*, p 20 note 2.

¹⁸¹ BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Seuil, Points Essais, 1972, nouvelle édition 2000.

concept de puissance, dont Raymond Aron définissait les termes comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »¹⁸², l'élément central de l'analyse des relations internationales. Érigé en domaine autonome, c'est-à-dire distinct des logiques de l'ordre politique interne¹⁸³, les relations internationales contraignent alors les États qui demeurent les acteurs unitaires du système international à évoluer dans un environnement anarchique, synonyme de guerre, et marqué par l'absence d'une autorité supérieure légitime. Pour les réalistes, la conflictualité du système international fait de la politique de puissance l'élément central du jeu des États. En ce sens, dans les années 1930, Edward H. Carr affirmait dans *Twenty Year's Crisis. 1919-1939*¹⁸⁴ que la notion de puissance constituait la fin, les moyens et la cause des relations internationales.

À partir des années 1960, et à la faveur de la révolution béhavioraliste, le courant réaliste fut toutefois mis en difficulté dans sa capacité à pouvoir saisir la nature de la politique étrangère des États. Cette mise en accusation provenait du courant émergent en cette période : la *Foreign Policy Analysis* (FPA).

Afin d'étudier la politique étrangère, la FPA réclamait l'étude d'autres facteurs¹⁸⁵, comme le rôle des perceptions ou des idées, mais également d'autres niveaux d'analyses tels que celui du processus de décision¹⁸⁶, de la perception des normes ou encore de l'influence du processus institutionnel. Face au développement de la *Foreign Policy Analysis*, le courant réaliste a dû répondre à un certain nombre de défis théoriques : si la maximisation de la puissance constitue le facteur déterminant de la politique étrangère et que les États répondent uniformément à cette conception, comment appréhender les différences de pratique entre les politiques étrangères d'États aux capacités de puissance quasi-identiques ? Dans quelles mesures intégrer la disparité des objectifs assignés à une politique étrangère dans les hypothèses défendues par le postulat réaliste ? Ou encore, l'apparente irrationalité de certaines décisions

¹⁸² ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, 1964, Paris, Calmann-Lévy, 8^e ed. 1984.

¹⁸³ BULL Hedley, *Society and Anarchy International Relations*, dans BUTTERFIELD Herbert, WIGHT Martin, (Eds), *Diplomatic Investigations*, Londres, Allen and Unwin, 1966.

¹⁸⁴ CARR Edward H., *The Twenty Years' Crisis: 1919-1939: An Introduction to the Study of International Relations*, Harper Perennial; 450th ed, 1964.

¹⁸⁵ La *Foreign Policy Analysis* fût notamment assimilée par la théorie classique aux études de *Public Diplomacy*, voir CARLSNEAS Walter, *Foreign Policy*, dans CARLSNEAS Walter, RISSE Thomas, SIMMONS Beth (eds), *Handbook of International Relations*, Londres, Sage 2002.

¹⁸⁶ Si les réalistes viennent à reconnaître que la politique étrangère est conduite à la faveur des politiques internes, ils admettraient l'échec de la théorie réaliste à pouvoir étudier les Politiques étrangères : le fondement de la pensée réaliste repose sur la distinction stricte entre la politique internationale (*High politics*) et la politique interne (*Low politics*). Sur cette question consulter, GIDEON Rose, *Néoclassical Realism an Theories of Foreign Policy*, *World Politics*, 51, (1), octobre 1998, cité dans GUIZZINI Stefano et STEN Rynning, *Réalisme et analyse de la Politique Étrangère*, dans CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Les Presses de Sciences Po, 2 mai 2002.

qui ne répondraient pas *prima facie* à l'impératif de l'équilibre des puissances (*Balance of Power*)¹⁸⁷. Autrement dit, pour le réalisme, le défi consistait à parvenir à réintégrer la notion de puissance au cœur de l'étude de la politique étrangère.

Sur ce point, deux types de réponses furent proposés : le néo-réalisme et le réalisme néoclassique.

La paternité du mouvement néo-réaliste est attribuée à Kenneth Waltz dans son étude *Theory of International Politics*¹⁸⁸ et l'on retrouve au sein de cette sous-branche de la théorie réaliste des auteurs comme Robert Gilpin, Joseph Grieco ou encore Robert Jervis¹⁸⁹. L'approche qui est offerte ici va permettre de réintégrer la notion de puissance au sein de l'étude de la politique étrangère en faisant de celle-ci le périmètre d'action, autrement dit le contexte ou la limite au sein de laquelle évolue la prise de décision. Le périmètre d'action, nous disent les néoréalistes, est dépendant des capacités de la puissance des États elle-même définies par la distribution d'éléments matériels de la puissance tels que le territoire, la population, la force militaire ou encore la capacité économique.

Dans cette configuration, les néoréalistes rappellent toutefois que la préoccupation principale des États est celle d'assurer leur propre survie. Cette position défensive amène donc les États à privilégier une politique d'équilibre destinée à maintenir le *statu quo* au sein du système international afin de ne pas affecter le niveau de conflictualité du système¹⁹⁰. Dans le raisonnement des néoréalistes, l'évolution des politiques étrangères se comprend alors à la lumière du décalage qui existe entre les « dynamiques internationales de puissance (le dilemme de sécurité) et la dynamique interne »¹⁹¹, autrement dit : la politique étrangère des États, dont les décisions devraient être gouvernées par la rationalité, est affectée par différentes variables

¹⁸⁷ Notion clé du paradigme réaliste, l'équilibre des puissances (*balance of power*), fût notamment théorisé par les réalistes : MORGENTHAU Hans, J, *op. cit.* ; ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, 1964, Paris, Calmann-Lévy, 8^e ed. 1984, ou encore dans WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979.

¹⁸⁸ WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979.

¹⁸⁹ GILPIN Robert, *War and Change In World Politics*, Cambridge University Press, 1983; GRIECO Joseph M, *State Interests and Institutionnal Rule trajectories: A Neorealist interpretation on the Maastricht Treaty and European Economic and Monetary Union*, *Security Studies*, 5, (3) printemps 1996; JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Politics*, 1976 ; *Cooperation under the Security Dilemma*, (*World Politics*, Vol. 30, No.2, 1978.

¹⁹⁰ Il s'agit ici de ne pas affecter le dilemme de sécurité.

¹⁹¹ GUIZZINI Stefano et STEN Rynning, *Réalisme et analyse de la Politique Étrangère*, dans, CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, *op. cit.*.

internes telles que l'idéologie¹⁹², la perception du décideur¹⁹³ ou encore le degré de la dépendance de l'État aux exigences sociétales¹⁹⁴.

Le réalisme néoclassique¹⁹⁵ ou réalisme offensif, dont les principaux représentants sont John Mearsheimer, Rose Gideon, Randal Schweller ou Jack Snyder¹⁹⁶, effectue quant à lui un retour sur la prédisposition défensive des États, en affirmant que par nature la politique étrangère des États les oriente vers la recherche d'une maximisation de leur puissance. Pour les néoclassiques, le lien entre la distribution des éléments matériels de puissance et le comportement extérieur des États est plus complexe que celui présenté par les néoréalistes. Celui-ci s'exprimerait aux moyens de plusieurs variables intermédiaires situées à la fois à l'intérieur des États, comme la perception du décideur¹⁹⁷, mais également à l'extérieur de ceux-ci, tels que la variation de la structure du système. Ainsi, dans la perspective néoclassique, la stratégie des États va se scinder en deux temps. Le premier correspond au temps long dans la détermination de la stratégie : les États vont répondre à la configuration du rapport de force, c'est-à-dire à ce que la comparaison de leur capacité matérielle de puissance par rapport à celle des autres États leur permet de faire ou de ne pas faire au sein du système. À court terme en revanche, le comportement des États ne répond plus uniquement à ce « grand impératif du système », mais également à des phénomènes liés aux variables internes de l'État. Ainsi, comme le souligne Rose Gideon¹⁹⁸, la critique qui est adressée par les néoclassiques aux

¹⁹² SNYDER Jack, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca, Cornell University Press, 1984.

¹⁹³ WOHLFORTH William C., *The Elusive Balance: Power and Perceptions during the Cold War*, Ithaca, Cornell University press, 1993.

¹⁹⁴ ZAKARIA Fareed, *From Weath To Power: The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

¹⁹⁵ Pour une vue d'ensemble de la théorie néoclassique nous consulterons le travail de TALIAFERRO Jeffrey W., LOBELL Steven E., and RIPSAN Norrin M, *Neoclassical Realism, the State and Foreign Policy*, Cambridge University Press, 2009.

¹⁹⁶ Au sein de l'école néo-classique nous retrouvons notamment des auteurs comme: GIDEON Rose, *op. cit.*; MEARSHEIMER John J., *op. cit.*; SCHWELLER Randal, *Neorealism's and Status-Quo Bias: What Security Dilemma?* dans FRANKLIN Benjamin (ed), *Realism : Restaments and Renewal*, Londres, Frank Cass, 1996; SNYDER Jack, *op. cit.*; TALIAFERRO Jeffrey W., *Security-Seeking Under Anarchy: Defensive Realism Reconsidered*, *International Security*, vol. 25, no 3, 2000-2001, p. 128-161; LAYNE Christopher, *The Peace of Illusions: American Grand Strategy from 1940 to the Present*, Ithaca, N.Y.; London: Cornell University Press, 2006; WOHLFORTH William, *The Elusive Balance: Power and Perceptions During the Cold War*, Ithaca, *op. cit.*; DUECK Colin, *Reluctant Crusaders: Power, Culture, and Change in American Grand Strategy*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 2006; CHRISTENSEN Thomas J., *Useful Adversaries: Grand Strategy, Domestic Mobilization, and Sino-American Conflict, 1947-1958*, Princeton Studies in International History and Politics, Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1996; KITCHEN Nicholas, *Systemic pressures and domestic ideas: a neoclassical realist model of grand strategy formation*, *Review of International Studies*, 2010.

¹⁹⁷ GIDEON Rose, *op. cit.*.

¹⁹⁸ *Ibid.*

néoréalistes est celle de faire des facteurs internes l'unique motif de l'évolution de la politique étrangère, et d'omettre ainsi l'importance des variations du système international¹⁹⁹.

En somme, de ce postulat néoclassique, naît la possibilité d'appréhender la politique étrangère comme un élément indexé aux variations du système et de saisir que, par nature, les États cherchent à assurer leur sécurité en adoptant davantage une posture offensive.

- *L'économie politique internationale*

Le développement de l'économie politique internationale résulte d'une nécessité croissante de replacer l'économie au centre des réflexions attenantes à la répartition de la puissance sur la scène internationale. Face au développement de la mondialisation, ces deux branches jadis dissociées qu'étaient l'étude économique et celle des relations internationales, se sont vues regroupées par l'attractivité d'un intérêt commun dans leur recherche : saisir les relations qui animent l'économie et le politique, ou, pour reprendre la définition donnée par Robert Gilpin « l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance »²⁰⁰.

Si l'économie politique internationale se développe à partir des années 1970, introduite notamment par l'article fondateur de Susan Strange dans la revue *International Affairs* la même année²⁰¹, c'est en raison d'un certain nombre d'événements internationaux importants qui catapultera les questions économiques au centre des préoccupations. Qu'il s'agisse du premier choc pétrolier, de la fin des accords monétaires de Bretton Woods, du développement néolibéral successif aux échecs des politiques keynésiennes de relance économique, ou encore de la dérégulation du système financier, ces changements considérables ne pouvaient passer inaperçus pour les observateurs de la scène internationale. À ce titre, Raymond Aron viendra admettre lui-même dans ses mémoires publiés en 1983 qu'il avait probablement sous-estimé l'impact de ces questions économiques dans ses différentes analyses²⁰².

¹⁹⁹ Nous retrouvons notamment cette critique adressée au néoréalisme dans le travail de ZAKARIA Fareed, *Realism and Domestic Politics : a Review Essay*, *International Security*, 17, (1), été 1992.

²⁰⁰ GILPIN Robert, *Global Political Economy. Understanding the International Economic Order*, Princeton, Princeton University Press, 2001.

²⁰¹ STRANGE Susan, *International Economics and International Relations : A Case of Mutual Neglect*, *International Affairs*, vol 46, n°2, 1970, pp 304-315.

²⁰² Voir, PAQUIN Stéphane, *Économie politique internationale*, Montchrestien; Édition : 2e édition, Clefs politique, 2009.

Si plusieurs démarches de l'économie politique internationale coexistent au sein de cette école²⁰³, celle de la britannique Susan Strange reste particulièrement pertinente dans le cadre de l'approche structurelle que nous présentons. Ici, la puissance, qualifiée de « puissance structurelle », se définit comme la capacité de contrôle sur quatre structures fondamentales : la sécurité, la production, la finance et le savoir. Chacun de ses éléments devient un cadre de pouvoir au sein duquel les acteurs, qui ne sont plus uniquement les États, vont évoluer à un moment donné. La conception de la puissance structurelle vient alors mettre en lumière la dispersion des ressources de la puissance au-delà des critères classiques— le territoire, la population, la force armée —retenus par le paradigme réaliste.

En d'autres termes, l'économie politique internationale, et plus particulièrement la conception de la « puissance structurelle », offre un cadre d'analyse ainsi qu'une méthodologie autorisant la prise en considération simultanée de l'État, des marchés, des acteurs privés, autrement dit de « l'environnement économique international »²⁰⁴, dans la conception et la pratique de la politique étrangère d'un État.

2) Les approches pluralistes

- La théorie libérale

Face au déterminisme substantiel et structurel de la lecture réaliste, le libéralisme offre une perspective d'analyse plus complexe en ce qu'elle s'attache à faire des individus les acteurs principaux des relations internationales. En effet, l'approche ontologique enrichit l'analyse car elle place la démarche de recherche non plus au-dessus mais à l'intérieur de l'État, ce qui impose de déconstruire les dynamiques individuelles —politiques, sociales ou encore idéologiques— afin d'examiner leur influence sur la politique en général et sur la politique étrangère en particulier. En ce sens et d'après la posture individualiste, la politique étrangère n'est plus transcendantale par rapport aux intérêts des individus, elle devient immanente à ceux-ci²⁰⁵. Les forces sociales, le marché, les groupes d'individus privés, les institutions politiques, les

²⁰³ Notons à ce titre les représentants de l'économie politique américaines tels que : GILPIN Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987 ; KATZETSEIN Peter, KEOHANE Robert, KRASNER Stephen, *International Organization and the Study of World Politics*, International Organization, Vol. 52, n°4, Autumn, 1998, pp. 645-685.

²⁰⁴ Nous définissons l'environnement économique international comme : *un système, composé d'une structure et d'unités, ayant trait aux différents éléments de la production, de la circulation des richesses ainsi que de l'échange des biens et des services entre les différents acteurs présents sur la scène internationale.*

²⁰⁵ Sur ce point nous consulterons avec attention BATTISTELLA Dario, *L'intérêt National. Une notion, Trois discours*, dans CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, op. cit..

idées, les idéologies etc. deviennent les déterminants du comportement extérieur des États et les éléments par lesquels il serait possible de mieux prévoir la politique étrangère.

Tout comme la théorie réaliste, le libéralisme a connu plusieurs développements successifs. Dans sa conception moderne, la théorie libérale puise ses origines dans la philosophie idéaliste des années 1920-1930. Loin de l'image candide véhiculée par une œuvre comme *The Twenty Years' Crisis*²⁰⁶, la théorie libérale de l'entre-deux-guerres oriente son programme de recherche autour de deux préoccupations principales : d'une part, vers la recherche des conditions objectives de collaboration entre les nations (libéralisme républicain et libéralisme commercial²⁰⁷) et d'autre part, sur la détermination des exigences requises à la préservation de la paix et aux règlements pacifiques des différends internationaux (libéralisme institutionnel²⁰⁸). Au cours de la période de la guerre froide et face aux échecs successifs de la SDN et de l'ONU, ainsi qu'à la prééminence de la lecture réaliste américaine au sein des relations internationales après 1945, la théorie libérale va connaître un nouveau développement.

L'École anglaise des relations internationales, dont les auteurs comme Martin Wight, Hedley Bull, David Mitrany et John Burton²⁰⁹ constituent les principaux représentants, conserve de l'internationalisme libéral la conception lockienne de l'anarchie de la scène internationale ainsi que l'approche institutionnaliste de celle-ci. Autrement dit pour l'École anglaise, l'anarchie de la scène internationale n'est nullement synonyme de guerre, comme le relate la conception hobbesienne, car au sein de celle-ci les États ne sont pas empêchés de collaborer entre eux. À l'image du contrat social de John Locke qui serait exporté sur la scène internationale, un État est susceptible de respecter ses engagements vis-à-vis d'un autre État afin de maintenir la stabilité au sein de ce qu'il convient dès lors de nommer la « société internationale ».

²⁰⁶ CARR Edward H., *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939* (1946), Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2ed, 2001.

²⁰⁷ Le libéralisme républicain ou démocratique repose sur l'idée kantienne que la démocratie constituerait une des conditions de la paix perpétuelle ; de la même manière que le commerce, comme le reconnaissent Montesquieu, Jeremy Bentham et John Stuart Mill.

²⁰⁸ Dans celui-ci, et comme il apparaît dans la déclaration de Woodrow Wilson, seule la création d'institutions supra étatiques dotées d'une méthode coercitive d'application des règlements serait en mesure de garantir le règlement pacifique des différends.

²⁰⁹ WIGHT Martin, *Systems of States*, Leicester: Leicester University Press, 1977, voir aussi PORTER Brian, *The International Political Thought of Martin Wight*, *International Affairs* 83: 4 (2007) 783-789 ; BULL Hedley, *The Anarchical Society : A Study of Order in World Politics*, Columbia University Press, 1977, voir également HOFFMAN Stanley, *Hedley Bull and His Contribution to International Relations*, *International Affairs*, Royal Institute of International Affairs 1944, Vol. 62, No. 2, Spring 1986, pp. 179-195 ; MITRANY David, *A Working Peace System. An argument for the functional development of international organization*, Chicago, Quadrangle Books, 1943; BURTON John, Cambridge University Press, 1972.

Toutefois, la représentation de cette société internationale ne saurait éclipser la place de l'État²¹⁰ qui reste le prescripteur des règles et des normes internationales. En cela, lorsque les représentants de l'École anglaise, tout comme d'ailleurs ceux de l'internationalisme libéral, viennent privilégier une approche stato-centrée des relations internationales, ils s'éloignent par la même de la conception originelle de la théorie libérale qui fait de l'individu l'acteur principal des relations internationales.

De cette critique naît la perspective pour Andrew Moravcsik de faire renouer la théorie libérale avec un programme de recherche susceptible de concurrencer le néo-réalisme développé par Kenneth Waltz. Dans son article *Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics*²¹¹, l'auteur va en effet réaffirmer la primauté des individus sur les structures, et plus particulièrement sur l'État. Selon lui, l'État agit sur la scène internationale en vertu d'un mandat, au sens lockien du terme, en tant que représentant des intérêts des « *acteurs fondamentaux de la politique internationale [que] sont les individus et les groupes privés* »²¹². Débarrassée de sa connotation normative, la théorie libérale offre une vision dans laquelle l'anarchie internationale corrélée aux intérêts des individus, pris individuellement ou constitués en groupes privés, devient une donnée variable. Exprimé autrement, le système international anarchique n'est plus caractérisé par une lutte incessante entre ses protagonistes principaux, tel que défendu dans le réalisme, ni même un espace dans lequel les États gagneraient à collaborer pour garantir leur sécurité, à l'instar des hypothèses développées par l'École anglaise des relations internationales, mais celui-ci serait relatif « *à la configuration des préférences étatiques interdépendantes* »²¹³ elle-même liée à la position des acteurs sociétaux. Toutefois, la théorie libérale de la politique internationale d'Andrew Moravcsik recouvre encore une partie de l'idéologie Libérale des lumières en ce qu'elle accorde le primat au caractère pacifié des relations internationales et ce en raison de l'inclinaison naturelle des individus « *répugnant au risque* »²¹⁴.

²¹⁰ C'est ici que la lecture faite par Hedley Bull diverge des postulats lockiens qui continuent de mettre les individus au centre de l'analyse. Sur ce point voir HOFFMAN Stanley, *Hedley Bull and His Contribution to International Relations*, art.cit.

²¹¹ MORAVCSIK Andrew, *Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics*, International Organization, Vol.51, 1997.

²¹² *Ibid*

²¹³ *Ibid*

²¹⁴ *Ibid*, p197

- La théorie transnationale

En réintroduisant une approche par les individus, le libéralisme se verra saisi au cours des années 1960-1970 par l'analyse d'une autre branche de la théorie des relations internationales : celle du transnationalisme. Dans la démarche que nous entreprenons, il n'est pas ici question de refuser à la théorie transnationale le titre de paradigme autonome. Le fait de l'inclure dans le développement relatif à la théorie libérale relève davantage de la commodité méthodologique que d'un positionnement théorique. Toutefois, et comme le font par ailleurs plusieurs manuels de relations internationales²¹⁵, nous reconnaissons que celle-ci nous est permise au motif de la proximité praxéologique qui anime chacune de ces branches théoriques. En ce sens, et bien que cela ne traduise aucune réalité historiographique, le primat accordé à l'individu et à l'influence de celui-ci dans les structures constituent la source commune à chacun de ces paradigmes.

La théorie transnationaliste, telle que développée par John Burton, Karl Kaiser, Robert Keohane et Joseph Nye, Bertrand Badie et Marie Claude Smouts²¹⁶, mais surtout marquée par la figure de James Rosenau²¹⁷, repose sur l'hypothèse de l'interdépendance des acteurs internationaux reposant sur l'existence de relations transnationales définies comme :

«[...] toutes les relations sociales qui, par volonté délibérée ou par destination, se déploient sur la scène mondiale au-delà du cadre étatique national et qui se réalisent en échappant au moins partiellement au contrôle ou à l'action médiatrice des États. Elles contribuent ainsi à recomposer l'ordre mondial en doublant le monde des États-nations d'un monde "multicentré"»²¹⁸.

Tout comme le libéralisme, la théorie transnationale fait des individus les acteurs principaux de la scène mondiale. Toutefois, il advient que cette théorie voit s'exercer l'action de ceux-ci non plus uniquement à travers l'État —comme dans la théorie libérale *stricto sensu*—,

²¹⁵ SÖRENSEN G, JACKSON R, *Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 1998; NYE Joseph, *Neorealism and Neoliberalism*, *World Politics*, 40 (2), Janvier 1988 ; KEOHANE Robert, *International Liberalism Reconsidered*, dans DUNN John, *The Economic Limits to Modern Politics*, Cambridge University Press, 1990 (2001), p 165-194.

²¹⁶ BURTON John, *States, Systems, Diplomacy and Rules*, Cambridge University Press, 1968; KAISER Karl, *La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale*, dans, BRAILLARD Philippe, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977 ; KEOHANE Robert et NYE Joseph, *Transnational Relations and World Politics*, *International Organization*, 25 (3), été 1971 ; *Power and Interdependence*, New York, Addison-Wesley, 3^e éd., 2001 ; BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de Science Po, 3^e éd, 1999.

²¹⁷ James Rosenau est considéré comme l'auteur phare du courant transnational, notamment à travers l'ouvrage majeur : *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990 ; Nous pouvons également citer: *Linkage Politics. Essays on the Convergence of National and International Systems*, New York, The Free Press, 1969 ; *Study of Global Interdependence*, Londres, F. Pinter, 1980.

²¹⁸ HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre et BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 2001 (5^e édition), p 83.

mais également en dehors de celui-ci. L'analyse transnationale perçoit les individus—ou bien la société civile— non pas comme des acteurs autonomes de la scène internationale mais bien comme des acteurs à part entière de celle-ci. Les liens que les individus vont établir se constituent à la fois avec d'autres acteurs transnationaux mais également avec les acteurs étatiques. La notion même de « *transnational* » marquant la rupture avec le terme « *international* » tel que conceptualisé dans l'entreprise réaliste²¹⁹.

Le cœur de ce monde multcentré est constitué d'une diversité d'acteurs publics et privés aux capacités et à l'efficacité largement inégales. Des firmes multinationales aux Organisations Non Gouvernementales en passant par les réseaux d'associations ou encore les individus, la présence de ces acteurs non-étatiques aux côtés des acteurs traditionnels que sont les États, qui continuent de dominer les relations transnationales comme le rappelle Karl Kaiser²²⁰, participe à la gestion des affaires internationales en créant des « *espaces d'échanges mouvants, mal délimités, mais bien réels* »²²¹. Toutefois, dans cette configuration, l'État devient également un acteur des relations transnationales. Face aux acteurs transnationaux, il pourra en effet adopter différentes positions comprises dans un répertoire d'action allant de la recherche de contrôle à la récupération de ces acteurs, ou bien encore, de l'opposition à la compromission avec ceux-ci²²².

En définitive, l'apport de la théorie transnationale dans l'étude de la politique étrangère se comprend au motif de deux postulats principaux que Joseph Nye et Robert Keohane résumèrent par le concept « *d'interdépendance complexe* »²²³ : d'une part, les réseaux transnationaux exercent une influence sur la conduite de la politique extérieure des États et d'autre part, la politique étrangère des États va elle-même conditionner les relations transnationales.

L'étude de cette interdépendance complexe ou « *effets réciproques entre relations transnationales et système interétatique* »²²⁴, offre ainsi l'opportunité de dépasser à la fois le

²¹⁹ CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational. Une étude des diplomaties française et britannique dans la guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999, p 28.

²²⁰ KAISER Karl, *La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale*, dans, BRAILLARD Philippe, *op. cit.*, p231., cité dans HASBI Aziz, *Théories des relations internationales, Logiques politiques*, L'Harmattan, 2004, p 182, note n°2.

²²¹ BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de Science Po, 3^e éd., 1999, p 189.

²²² Sur ce point, nous consulterons avec attention CHARILLON Frédéric, *op. cit.*.

²²³ Voir KEOHANE Robert et NYE Joseph, *Power and Interdependence*, New York, Addison-Wesley, 3^e éd., 2001.

²²⁴ KEOHANE Robert et NYE Joseph, *Transnational Relations and World Politics*, International Organization, 25 (3), été 1971, cité dans BATTISTELLA Dario, *op. cit.*, p.219, note n°18.

cadre supra-étatique des analyses stato-centrées réalistes, mais également celles infra-étatiques telles que développées par la théorie libérale *stricto sensus*, en ajoutant à ces deux lectures celle de l'analyse des acteurs non-étatiques.

3) Les approches décisionnelles

- Les études du processus décisionnel

Ici, deux aspects doivent être différenciés. Une première perspective pourrait être envisagée à travers la théorie dite de première génération d'étude du processus décisionnel²²⁵. Initiée à partir des années 1950 par les travaux fondateurs de Richard Snyder, H. W. Bruck et Burton Sapin²²⁶, la première génération s'attache à concevoir « l'action réalisée par ceux qui agissent au nom de l'État »²²⁷ en attirant l'attention sur la combinaison entre d'une part des facteurs cognitifs et d'autre part des facteurs sociétaux qui agissent sur ceux qui commandent la décision. En d'autres termes, il s'agit d'appréhender le processus de décision à travers les agents qui mettent en œuvre la décision.

Sans rompre totalement avec la théorie classique, cette approche propose de dépasser le paradigme réaliste gouverné selon l'idée que la politique étrangère reste principalement orientée par les facteurs d'ordres internationaux. Par exemple, Bruck, Burton et Sapin ne concluent pas à une simple disparition des effets de l'ordre externe, ceux-ci sont réintégrés en tant qu'*input* aux côtés d'autres facteurs déterminant la décision. Toutefois, et *a contrario* du postulat réaliste, ici l'ordre externe n'a pas d'effet direct sur la prise de décision, son influence s'exerce à travers la perception des décideurs, la manière dont ils « définissent leur situation »²²⁸.

C'est dans cette perspective, que les travaux se sont alors orientés vers une distinction fondamentale entre l'environnement subjectif —ou psychologique— et l'environnement objectif—ou opérationnel— de l'agent décideur. Ce à quoi concluent notamment Michael Brecher, Blema Steinberg et Janis Stein : « *decision-makers act in accordance with their*

²²⁵ On retrouve cette distinction générationnelle du champ d'analyse du processus décisionnel dans le travail de ZEEV Maoz, *National Choices and International Processes*, Cambridge /New York /Port Chester Cambridge University Press, 1990.

²²⁶ SNYDER C. Richard, H. W. Bruck et SAPIN Burton, *Decision-Making as an Approach to the Study of International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1954.

²²⁷ *Ibid.* p. 153.

²²⁸ LEGRAND Vincent, *Prise De Decision en politique étrangère et géopolitique : Le Triangle Jordanie-palestine-israel Et La décision jordanienne de desengagement de cisjordanie 1988*, P.I.E-Peter Lang S.A., Editions Scientifiques Internationales, 2009.

perception of reality, not in response to reality itself »²²⁹. Cette démarche oriente alors la recherche sur les conditions psychologiques qui conditionneraient l'action du décideur. Le développement de ces recherches dites « socio-cognitives »²³⁰, incarnées notamment par les figures de David Singer²³¹, Ole R. Hosli²³² ou encore Robert Jervis²³³, se fonde sur une partie de la recherche en psychologie ayant trait au domaine de la cohérence cognitive (*cognitive consistency*)²³⁴.

Une deuxième perspective peut être envisagée à travers la seconde génération du champ d'étude du processus décisionnel qui va se détacher de toute démarche psycho-cognitive pour davantage ancrer ses réflexions dans les théories fondées sur les effets du phénomène bureaucratique. Ici, la deuxième génération s'attachera à décrire les effets de l'ordre interne en envisageant la décision en tant que processus substantiellement dissécable, car construit en phases séquentielles, au cours duquel plusieurs acteurs viendront à participer et donc à orienter la décision finale. Pour mieux comprendre, revenons tout d'abord sur la définition qui est ici donnée du processus décisionnel. Pour Zeev Maoz, celle-ci se définit comme :

« Un processus de résolution de problème par lequel un individu, un groupe ou une organisation choisit parmi diverses pistes alternatives d'action (ou d'inaction) une piste qui est censée résoudre un problème particulier ou un ensemble de problèmes. »²³⁵

Tout d'abord, apparaît ici le terme de processus qui suppose l'idée d'une dynamique comportant en son sein plusieurs stades dans la réalisation de la décision. Cette dernière est perçue comme la dernière étape ayant amené « un individu, un groupe ou une organisation » à répondre à une problématique qui lui aurait été soumise au préalable. D'après cette définition, l'étude du processus décisionnel devra recouvrir l'analyse de chacune des étapes qui précèdent la décision afin de percevoir les acteurs et les forces qui ont gouverné son édiction.

²²⁹ BRECHER Michael, STEINBERG Blema et STEIN Janis, *A framework for research on foreign policy behavior*, The Journal of Conflict resolution, XIII, March 1969, N°1, p 86.

²³⁰ Nous pourrions également utiliser le terme « *socio-cognitive-behaviorist* » utilisé par LEGRAND Vincent, *op. cit.*

²³¹ SINGER David J., *The Scientific Study of Politics—An Approach to Foreign Policy Analysis*, Morristown NJ, The General Corporation, 1972.

²³² HOLSTI Ole R., *The Belief System and National Images : A Case Study*, The Journal of conflict resolution, 6 september 1962, Vol 2, pp 244-252.

²³³ JERVIS Robert, *op. cit.*

²³⁴ Voir sur ce point, ROSATI Jerel A., *A cognitive Approach to the Study of Foreign Policy*, dans, NEACK Jeanne A , HEY K. et HANEY Patrick J., (eds) *Foreign Policy Analysis-Continuity and Change in its Second Change Generation*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1995, cité dans LEGRAND Vincent, *op. cit.* p. 27

²³⁵ ZEEV Maoz, *op. cit.*, dans, LEGRAND Vincent, *op. cit.*, p. 35.

Afin de permettre l'analyse, les étapes seront ici appréhendées comme des idéaux types – et bien que cela constitue la principale critique portée à l'encontre de ces recherches²³⁶. Différentes conceptualisations de la segmentation effectuée vont alors apparaître.

Charles Jones²³⁷ présente une première segmentation en six phases :

1) Le cadrage : il s'agit du passage entre la reconnaissance d'une problématique et la transcription en enjeu politique. L'action des « entrepreneurs politiques » est ici déterminante, car leur rôle sera de nommer, de schématiser et de cadrer ces problématiques avec pour conséquence notable de venir orienter les débats autour du sujet, mais également d'effectuer une première sélection au sein des acteurs devant traiter de celle-ci²³⁸.

2) La mise à l'ordre du jour : pour être saisie par les dirigeants politiques, la problématique se doit alors d'être portée au rang des priorités politiques et, ici, la force mobilisatrice des acteurs non étatiques peut être déterminante.

3) L'examen des options : le choix des scénarios découle en grande partie du cadrage et de la priorisation, car ceux-ci déterminent quelle autorité politique va être en charge d'examiner les propositions.

4) La décision : l'unité décisionnelle en charge de rendre un avis sur les options proposées comporte, aussi, ses propres particularismes qui exercent une influence sur la décision, comme le rappelle d'ailleurs Jean-Frédéric Morin. « Un dictateur, un ministre, un état-major, un politburo et un parlement ont des procédures bien différentes, affectant invariablement leur décision et les modalités de son énoncé »²³⁹.

5) La mise en œuvre : une fois arrêtée, il incombe aux administrations désignées d'appliquer la décision. Dans la pratique toutefois, ces administrations peuvent être confrontées à des problématiques d'ordre matériel ou bien il peut advenir qu'elles ne disposent pas de l'ensemble des informations nécessaires à la bonne mise en œuvre de la décision. L'ensemble de ces obstacles peut alors se répercuter sur la mise en œuvre de la décision.

6) L'évaluation : en matière de politique extérieure, le sens donné à l'exécution d'une décision reste un domaine diffus et incertain. Par leur interprétation, les agents en charge de

²³⁶ Voir notamment le résumé proposé par SFEZ Lucien, *La décision*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », N°2181, 2^{ème} édition, Paris, 1998.

²³⁷ JONES Charles, *An Introduction to the Study of the Public Policy*, Belmont, Wadsworth, 1984.

²³⁸ Sur ce point nous consulterons avec attention MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*, pp. 56-59.

²³⁹ *Ibid.*, p 58.

l'évaluation peuvent se saisir de cette opportunité pour maintenir, amender ou abandonner la politique, « le problème peut alors traverser à nouveau le cycle entier »²⁴⁰. Bien que réductrice, la segmentation retenue par Charles Jones dispose d'une forte valeur heuristique en ce qu'elle permet de comprendre qu'il n'existe pas un moment et un acteur au cours de l'application d'une politique extérieure.

Une deuxième approche de la segmentation du processus décisionnel peut être également abordée à travers le travail devenu classique dans le domaine de la *Foreign Policy Analysis* de Graham Allison²⁴¹. Alors qu'il cherchait à expliquer les démarches américaines et soviétique au cours de la Crise des missiles à Cubas en 1962, Graham Allison exposa trois modèles décisionnels explicatifs destinés à être cumulatifs dans le cadre d'une analyse. Si le premier modèle présenté—modèle de politique rationnelle—élabore une vision dans laquelle l'État est perçu comme un bloc homogène dont les actions sont commandées par le calcul rationnel (à l'instar de la perspective classique), le second et le troisième modèle se rapprochent d'une vision limitée de la rationalité des acteurs afin de présenter l'influence des stratégies organisationnelles et bureaucratiques dans la prise de décision.

Le modèle II, aussi connu comme « modèle de processus organisationnel », présente pour sa part la politique étrangère d'un État comme le produit d'une mécanique institutionnalisée où un conglomérat d'organisations plus ou moins autonome par rapport au pouvoir central coordonne les actions des participants en fonction de procédures d'application standard (*Standar operating procedures*). Il apparaît ainsi que dans le modèle II proposé par Allison la décision de politique étrangère répond moins à la volonté d'une unité décisionnelle isolée qu'à celle de l'action de différents groupes qui se saisissent d'une problématique donnée et y répondent en fonction de différents scénarios imaginés préalablement afin de leur permettre d'agir de manière logique et organisée²⁴².

²⁴⁰ Voir, MORIN Jean-Frédéric et GOLD Richard, *Consensus-Seeking, Distrust and Rethorical Action*, European Journal of International Relations, vol.16(4), p. 309-334, cité dans MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 59.

²⁴¹ Voir notamment, ALLISON Graham T., *Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis*, American Political Science Review. 63(3): 689-718, 1969 ; *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*. Boston, Little Brown, 1971.

²⁴² Voir sur ce point, RIPLEY Brian, *Cognition, Culture and Bureaucratic Politics*, in, NEACK Laura, HEY Jeanne A.K. et HANEY (Eds), *Foreign Policy Analysis-Continuity and Change in its Second Change Generation*, Englewood Cliffs, Pentice Hall, 1995.

Bâti en substance sur la théorie des organisations, à l'instar des travaux de James March²⁴³, le « modèle de processus décisionnel » d'Allison se réapproprie la théorie de la rationalité limitée des acteurs d'Herbert Simon²⁴⁴ afin d'expliquer la segmentation du processus de décision et, *in fine*, d'en retracer les limites²⁴⁵.

Le modèle III proposé par Allison s'inspire pour sa part des études sur le modèle bureaucratique de la politique étrangère, rejoignant notamment les travaux de Richard Neustadt²⁴⁶. Ce « modèle de politique bureaucratique » table sur l'existence d'un appareil gouvernemental décentralisé où les individus, sans répondre à une organisation précise de leur travail, chercheront à faire prévaloir leur propre perspective sur celle des autres membres. Comme dans le modèle II, le « modèle de politique bureaucratique » élabore la décision non plus comme émanant de la volonté d'un organe centrale mais bien dans la perspective d'une segmentation du processus décisionnel au sein de laquelle les individus lutteraient afin de satisfaire les intérêts des sous-organes du processus décisionnel dont ils sont membres rappelant ainsi la loi de Miles : « *where ou stand depends on where you sit* »²⁴⁷.

Dans le modèle III, Allison suggère également deux autres éléments fondamentaux. D'une part, la représentation des sous-organes ne répond pas à la division entre les ministères, mais chacune des équipes bureaucratiques peut être divisée entre des groupes particuliers qui s'affronteront afin de défendre leur position. Ces lignes de fracture peuvent répondre à différentes caractéristiques : les travaux de Christian Lequesne et Jean Heilbronn montrent par exemple que la distinction peut émerger en fonction du modèle de recrutement entre les agents du corps bureaucratique²⁴⁸. D'autre part, il advient qu'au sein de ce modèle, le *decision-taker*, incarnée par la figure du Président ou du chef de gouvernement, s'apparente à un joueur ordinaire. Si celui-ci défend sa position, il le fait au même titre que les autres individus : il cherche à valoriser ses intérêts et défendre son rang.

²⁴³ Voir notamment MARCH James G., OLSEN Johan P, *The New Institutionnalism: Organisational Factors in Political Life*, American Political Science Review, vol 78(3), p 734-749, 1984.

²⁴⁴ Voir, SIMON Herbert, *Models of Bounded Rationality*, Cambridge, MIT Press, 1982.

²⁴⁵ À travers l'application du modèle de processus organisationnel, plusieurs auteurs se sont attachés à montrer les limites et les effets pervers imputables aux procédures d'application standard. Sans exhaustivité, nous pouvons citer, le travail de KHONG Yuen Foong, *Analogies at War: Korea, Munich, Dien Bien Phu, and the Vietnam Decisions of 1965*, Princeton, Princeton University Press, 1992 ; PARKER C.F, STERN E.K, *Blindsided : September 11 and the Origins of Strategic Surprise*, Political Psychology, vol.23(3), pp 601-630, 2002 ; ou encore TUCHMAN Barbara, *The Guns of August*, New York, Ballantine Books, 1962.

²⁴⁶ Voir notamment, NEUSTADT Richard, *Presidential Power: The Politics of Leadership*, New York, Wiley, 1960.

²⁴⁷ Sur ce point nous consulterons avec attention MILES Rufus, Jr, *The Origin and Meaning of Miles'Law*, Public Administration Review, Vol. 38, No. 5 (Sep. - Oct., 1978), pp. 399-403.

²⁴⁸ LEQUESNE Christian et HEILBRONN Jean, *Senior Diplomats in the French Ministry of Foreign Affairs: When an Entrance Exam Still Determines the Career*, The Hague journal of diplomacy, vol.7, pp 269-285, 2012.

Le résultat du jeu bureaucratique est également déterminé par les modalités de comportement groupal²⁴⁹. Le phénomène de *groupthink* s'attache ainsi à étudier l'effet des dynamiques qui existe au sein d'un groupe constitué sur la prise de décision. Le postulat repose sur l'observation empirique selon laquelle en matière de politique étrangère les décisions sont prises au sein d'un groupe restreint. Il advient que les relations qui se structurent entre les membres d'un groupe, et plus particulièrement celle ayant trait à la recherche active d'un consensus entre les membres de ce groupe, tendent à affecter le processus décisionnel. Ce constat fut notamment celui du psychologue Irving Janis²⁵⁰ lorsque celui-ci entreprit d'étudier la série d'échecs essuyés par la diplomatie américaine, à l'instar de l'épisode failli du débarquement de la baie des Cochons le 19 avril 1961, afin d'identifier les causes de ces revers :

« une tendance à la recherche des convergences de vues extrême et prématuré au sein d'un groupe composé d'un leader et de ses conseillers les plus proches marqué par une cohésion forte dans des conditions de stress »²⁵¹.

La dynamique de groupe se trouve alors être un paramètre particulièrement intéressant pour l'étude du processus décisionnel. Plusieurs éléments peuvent participer à la formation d'une pensée groupale : le stress imputable au poids de la décision, la position du leader, la capacité à surestimer la force du groupe dans le processus décisionnel, l'inexpérience du groupe dans la prise de décision, des procédures de délibérations incertaines ou bien encore, une trop forte homogénéité socioculturelle au sein du groupe²⁵². L'illusion d'invulnérabilité conférée par le consensus dans le groupe peut alors perturber le diagnostic préalable, en écartant des informations cruciales ou en surestimant des facteurs incertains par exemple. Pour Janis Irving, en l'absence de point de vue contradictoire défendu par les différents individus, la décision du groupe comporte le risque de devenir défailante.

Bien que fondée sur une analyse empirique²⁵³, la théorie de la pensée groupale de Janis Erving n'est pas observable directement. Pour identifier le phénomène, l'auteur a recours à un

²⁴⁹ Sur cette question, voir, HART Paul, STERN Eric K., SUNDELIUS Bengt (eds), *Beyond Group-think-Political Group Dynamics and Foreign Policy-making*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1997

²⁵⁰ IRVING Janis, *Victims of Groupthink-A Psychological Study Of Foreign Policy Decisions And Fiascos*, Boston, Houghton Mifflin, 1972.

²⁵¹ Cité dans, LEGRAND Vincent, *op. cit.*, p. 38.

²⁵² IRVING Janis, MANN L., *Coping with Decisional Conflict: An Analysis of How Stress Affects Decision Making Suggests Interventions to Improve the Process*, *American Scientist*, vol64 (6), pp. 657-667.

²⁵³ Bien avant de s'intéresser à la politique étrangère américaine, l'auteur avait construit ses hypothèses sur la pensée groupale à travers l'observation d'un groupe d'entraide pour le sevrage tabagique. Voir sur ce point MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.* p. 58.

faisceau d'indices composé de huit paramètres²⁵⁴. Il en résulte ainsi plusieurs critiques d'ordre méthodologique. Dans plusieurs études en effet, la relation de causalité entre l'application d'une politique étrangère et l'influence exercée par le phénomène du *groupthink* relève davantage de la présomption. Ici encore, la difficulté de parvenir à récolter les données quant à l'élaboration d'une décision, auprès des acteurs, par la consultation des comptes rendus ou des archives, vient affecter la capacité du chercheur à retracer précisément les étapes successives. Par cet effet, les conclusions qui peuvent être proposées restent sujettes à de multiples interprétations. Face à ces critiques, plusieurs chercheurs se sont alors engagés dans la recherche visant à offrir des substituts aux sources premières de la prise de décision afin d'étudier l'influence de la pensée groupale sur le processus décisionnel en matière de politique étrangère²⁵⁵.

4) Les approches culturelles

Émanant de la perspective constructiviste, elle-même développée dans le courant des années 1990, ces approches portent leur attention sur l'analyse des variables culturelles afin de comprendre comment celles-ci définissent le contexte national et commandent les actions extérieures des États.

Dans celles-ci, l'anarchie n'est pas donnée par nature, elle n'existe donc pas par-delà les États et elle n'existe pas non plus sans que les États interagissent entre eux : elle relève donc d'une construction sociale. Dans cette mesure, l'anarchie n'est pas une donnée absolue ou fixe comme l'eurent affirmés les théories rationalistes réalistes ou libérales, mais elle devient relative, ou transitoire, c'est-à-dire dépendante de l'identité des États qui interagissent – « *World of Our Making* » pour reprendre l'expression de Nicolas Onuf²⁵⁶ –, sans omettre, bien entendu, que cette identité puisse être évolutive.²⁵⁷

²⁵⁴ IRVING Janis, *Victims of Groupthink- A Psychological Study Of Foreign Policy Decisions And Fiascos*, Boston, Houghton Mifflin, 1972, p 147.

²⁵⁵ Sur ce point voir les études menées par Philip E. TETLOCK recourant à l'analyse systématique des déclarations publiques des décideurs, dans, *Identifying Victims of groupthink From Public Statements of Decision Makers*, Journal of Personality and Social Psychology, vol 37(8), pp 1314-1324 ; ou encore les travaux de Mark SHAFER et Scott CRICHLAW, *The Process-Outcome Connection in Foreign Policy Decision Making: A Quantitative Study Building on Groupthink*, International Studies Quarterly, Vol.46(1), pp 45-68. Sur ces questions nous consulterons MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*, pp206-207.

²⁵⁶ ONUF Nicolas, *World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relation*, Columbia University of South Carolina Press, 1989.

²⁵⁷ Comme l'ont caractérisé par exemple à la fin de la Guerre froide les relations entre les États Unies et la Russie, voir, WENDT Alexander, *Anarchy it's what States make of it : The social Construction of Power Politics*, International Organization, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), pp. 391-425.

Les approches culturelles déterminent ainsi que la politique étrangère reste guidée par des facteurs de l'environnement interne et qu'il serait donc possible, lorsque ces facteurs sont identifiés, d'anticiper les actions des États. La première difficulté serait alors de découvrir quels sont les facteurs internes déterminants. Sur ce point plusieurs pistes ont été élaborées.

Dans une première perspective, l'approche culturelle fut saisie par le corpus de la théorie dite « critique » d'inspiration marxiste qui vient trouver notamment à travers l'étude des politiques étrangères des grandes puissances comme les États-Unis²⁵⁸, dans le niveau de développement économique et dans la place occupée par les agents au sein du système de production capitaliste—le rapport de force entre le prolétariat et la bourgeoisie—, les facteurs déterminant le comportement des États sur la scène internationale²⁵⁹. Il advient ainsi que les rapports de forces qui structurent les relations sociales en interne et qui assurent la primauté d'une classe sur une autre conditionnent alors le processus décisionnel en l'orientant à la faveur des intérêts de cette même classe dominante²⁶⁰. Les actions des États seraient les reflets des visées économiques des classes dominantes destinées à s'assurer la mainmise sur les richesses mondiales. Parmi ces auteurs, plusieurs se sont attachés à mettre en perspectives des facteurs précis qui seraient à l'origine de certaines décisions de politiques étrangères, comme le fut par exemple l'influence du complexe militaro-industriel dans le choix de l'intervention américaine de la guerre du Golfe de 1991 et celle de 2003 en Irak²⁶¹.

Dans une seconde perspective, les théories dites « pluralistes » s'orientent vers la recherche d'éléments de politique intérieure qui conditionneraient la pratique des relations extérieures. Ainsi, qu'il s'agisse du contexte institutionnel, différenciant la pratique diplomatique en fonction de la nature du régime politique des États²⁶², ou du poids de certains acteurs sociaux tels que l'opinion publique²⁶³, les groupes d'intérêts²⁶⁴ ou les médias, chacun de ces

²⁵⁸ Sur cette question nous consulterons avec attention l'étude CHOMSKY Noam, *Rogue States: The Rule of Force in World Affairs*, Cambridge, South End Press, 2000.

²⁵⁹ Sur ce point voir, O'MEARA Dan, *La théorie marxiste et l'analyse des conflits et des relations de pouvoirs mondiaux*, in, MACLEOD Alex et O'MEARA Dan (dir), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Outremont, Athéna, 2007.

²⁶⁰ Voir, ANIEVAS Alexander, *Marxism and World Politics: Contesting Global Capitalism*, Londres, Routledge, 2010.

²⁶¹ NINCIC Miroslav, *The Arms Race: The Political Economy of Military Growth*, New York, Praeger, 1982, cité dans DAVID Charles-Philippe, « Chapitre 1. Les théories d'analyse du processus décisionnel en politique étrangère », *Au sein de la Maison-Blanche*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Académique », 2015

²⁶² Sur cette question nous consulterons avec attention MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*

²⁶³ Voir, LIPPMAN Walter, *Public Opinion*, New York, Harcourt, Brace and Co, 1922 ; HOLSTI Ole Rudolf, *Public opinion and Foreign Policy: Challenges to Almond-Lippmann Consensus*, International Studies Quarterly, vol 36(4), 1992, p 439-466; *Public Opinion and American Foreign Policy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996.

²⁶⁴ HILL Christopher, *The Changing Politics of Foreign Policy*, New York, Palgrave MacMillan, 2003.

éléments exerceraient une pression sur l'État qui à son tour chercherait à tirer profit de la présence de ces acteurs, le tout offrant l'image d'un enchevêtrement complexe.

Enfin, dans une troisième et dernière perspective, certaines théories se sont attachées à retracer l'influence de l'identité des États sur la prise de décision en politique étrangère. Selon Jean-Frédéric Morin « *l'identité nationale est l'image socialement construite qu'une communauté politique projette sur elle-même* »²⁶⁵ et celle-ci s'incarne notamment par les références cognitives, les discours et les symboles exprimés par les États. Étant entendu que celles-ci peuvent évoluer au gré des décisions, des événements et des décideurs, il advient néanmoins qu'une certaine continuité permet d'identifier la nature de l'identité qui oriente le processus décisionnel²⁶⁶.

IV) LA « BOÎTE À OUTILS CONCEPTUELS » : LA THÉORIE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Au sein de chacune des approches mentionnées, différents outils peuvent être mobilisés dans la perspective d'analyse de la politique étrangère du Qatar.

À travers cette « boîte à outils », nous distinguerons à l'intérieur de chacune des approches les outils théoriques manipulés.

A) Au sein des approches structurelles :

1) La balance des pouvoirs (Balance of Power)

Selon cette théorie, si la condition du système international est caractérisée par l'anarchie, entendue comme l'absence d'une autorité institutionnalisée supérieure, les possibilités d'affrontement entre les États sont très élevées. Dans ces conditions, les acteurs du système international sont dans l'incapacité d'anticiper les conduites des autres États. Ils choisissent donc de favoriser l'équilibre entre les pouvoirs des différentes unités afin de limiter

²⁶⁵ MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*

²⁶⁶ Le meilleur exemple reste probablement celui de « l'exceptionnalisme sur l'identité de la politique extérieure américaine ». On retrouve notamment cette idée dans les travaux de VANDAL Gilles, *L'exceptionnalisme comme fondement moral de la politique étrangère*, in Charles-Philippe DAVID, *op. cit.* p. 67-116 ; DEUDNEY Daniel et MEISER Jeffrey, *American Exceptionalism*, dans COX Michael et STOKES Doug, *U.S. Foreign Policy*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 21-39.

les menaces et garantir au mieux leur sécurité. La stratégie déployée par le Qatar depuis son indépendance en 1971, est marquée par la volonté d'assurer sa sécurité face, notamment, aux géants régionaux qui bordent ses frontières et qui menacent son existence.

Depuis 1995, le Qatar a mis en œuvre deux mécanismes principaux de la balance des pouvoirs : la mise en œuvre d'une politique d'alliance permettant de contrebalancer notamment la menace saoudienne, puis, deuxième levier, le développement de sa propre puissance par l'optimisation de ses ressources, notamment économiques.

2) L'équilibre des menaces (Balance of Threats)

Cette théorie vient compléter la précédente. Si un État devient particulièrement puissant et que cette puissance constitue dans la perception des autres États une menace, alors ces derniers ne chercheront plus uniquement à équilibrer sa puissance, mais guideront leur stratégie de politique étrangère vers la recherche d'un équilibre des menaces.

La formation du Conseil de coopération du Golfe illustre cette tendance à l'équilibre des menaces. Créée en 1981 par les six pétromonarchies du Golfe arabe (l'Arabie saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Qatar), l'organisation affichait pour objectif initial le renforcement de la coopération dans les domaines de l'économie, du social et du culturel afin de progresser sur la voie de l'unité et de la coopération entre ces États. Cependant, ce fut dans le secteur de la défense que les avancées furent les plus significatives. En effet, l'un des motifs principaux de la création du CCG reposait sur la volonté de garantir la sécurité des petites nations du Golfe face à la menace que constituaient l'Irak et de l'Iran dans les années 1980 lesquels avaient considérablement augmenté leurs forces militaires en ces temps, aggravant ainsi le dilemme de sécurité dans la région.

3) Soft Balancing

Elle complète la théorie de la balance des pouvoirs ou celle des menaces. Lorsqu'un État refuse la puissance d'un État dominant et qu'il n'est pas dans son intérêt ou dans sa capacité d'user des moyens classiques de la balance des pouvoirs (en augmentant ses capacités militaires par exemple), il peut choisir de contrebalancer cette puissance par d'autres moyens : la diplomatie, l'économie ou encore le recours aux organes institutionnels.

Ainsi, conscient de la condition de micro-État qui le place dans un rapport de force défavorable, le Qatar tente de conjurer son sort au moyen de ces nouvelles ressources de

puissances qui font qu'aujourd'hui la taille du territoire, la démographie ou la force de frappe militaire ne sont plus des atouts indispensables au développement d'une politique étrangère active.

4) Théorie de la stabilité hégémonique

Bien que le système international soit par nature anarchique, cette théorie avance que la stabilité du système repose sur l'existence d'une hiérarchie entre les puissances à la tête de laquelle l'une d'entre elles, la puissance hégémonique, sera en mesure de garantir l'ordre.

Ainsi, en accueillant sur son territoire le plus grand dépôt d'armes américain en-dehors du territoire des États-Unis, le Qatar délègue une part de la sécurisation de son territoire à la première puissance mondiale.

5) Théorie de la puissance structurelle

Selon cette théorie, la puissance de l'hégémon américain se déploie aujourd'hui sans coercition mais de manière structurelle, c'est-à-dire par la capacité de déployer son influence sur les autres États au moyen d'un ensemble d'institutions qui diffusent ses intérêts en créant un ordre social international favorable à ses ambitions.

Depuis 1995, les politiques de développement au Qatar portent en elles les marques de cette structure : l'ultra-libéralisme, les politiques d'aide au développement, le développement de la niche éducative, les politiques culturelles et sportives... répondent de ce phénomène de pénétration de l'ordre social international dans les politiques externes et internes au Qatar.

B) Au sein des approches pluralistes :

1) Strong and Weak State

Cette théorie s'appuie sur l'analyse du rôle des facteurs internes dans la pratique et la formulation de la politique étrangère. Structurellement, si le micro-étatisme constitue un handicap, en changeant la perspective du point de vue de l'acteur, on découvre que les structures politiques du Qatar sont stables et que l'émirat jouit en interne d'une forte légitimité en raison de la redistribution de la rente des hydrocarbures. Cela lui assure une grande liberté dans la pratique de sa politique extérieure.

2) Les Communautés de Sécurité

Cette théorie étudie les mécanismes par lesquels une communauté politique parvient à maintenir la paix et la sécurité de ses membres en ayant recours à des procédures institutionnalisées. Cette approche offre un éclairage pertinent sur l'engagement de l'émirat dans les institutions internationales, régionales et sous-régionales, en soulignant que la volonté d'adhésion aux normes et aux valeurs de ces institutions participe à renforcer la sécurité du pays tout en pouvant constituer des positions diplomatiques paradoxales.

3) Sociologie des flux transnationaux

En mettant en perspective les différentes logiques des acteurs au sein des réseaux transnationaux (Médias, groupes religieux, entreprises, société civile, individus...), la sociologie des flux transnationaux, tels que l'ont étudiée James Rosenau²⁶⁷ ou encore Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts²⁶⁸, éclaire la pratique de la politique étrangère du Qatar en faisant le lien entre l'analyse macro-politique et micro-politique.

C) Au sein des approches décisionnelles

1) Approche par la perception du décideur

Initiée en 1976 par Robert Jervis dans *Perception and Misperception in International Politics*²⁶⁹, cette approche entend réintégrer la place des perceptions qu'ont les dirigeants politiques (la méfiance, le biais d'attribution, les probabilités), dans l'analyse des comportements des États. Alimentée par le développement de différentes théories dans le domaine (la théorie de la cohérence cognitive ou la théorie du code opérationnel par exemple), l'approche par la perception du décideur nous permettra ainsi de concentrer la réflexion autour de la figure de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et les perceptions stratégiques de ce dirigeant.

2) La théorie du choix rationnel

Cette théorie est issue du paradigme rationaliste qui recouvre lui-même un ensemble de théories qui s'attache à faire de la rationalité des acteurs un élément de recherche à part entière.

²⁶⁷ ROSENAU James N., *op. cit.*

²⁶⁸ BADIE B., SMOUTS M-C, *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

²⁶⁹ JERVIS Robert, *op. cit.*

La prolifération des travaux dans le domaine traduit l'intérêt croissant de la recherche de parvenir à modéliser les comportements rationnels des différents preneurs de décisions.

La théorie du choix rationnel repose sur le postulat suivant : « les comportements des acteurs sont motivés par la maximisation de leur utilité subjective »²⁷⁰. Les comportements que peut avoir l'émirat du Qatar sont ainsi sous tendus par une réflexion préalable du type bénéfice coût. Il en ressort ainsi une étude des paramètres subjectifs qui conditionnent l'utilité pour un État. Cherche-t il à maximiser sa puissance ? Sa sécurité ? Ses richesses ?

3) La théorie cybernétique

À la différence de la théorie du choix rationnel, la théorie cybernétique avance que les choix que peuvent effectuer les États en matière de politique étrangère ne sont pas guidés par la volonté de maximisation des utilités subjectives, mais par le choix de la première option satisfaisante. En effet, face à un environnement trop complexe les individus sont incapables d'effectuer un choix rationnel pur. L'étendue des savoirs, la vitesse de circulation des informations et la multitude des options à tester rendent impossible l'évaluation de tous les choix possibles. Aussi, le comportement des États reste guidé par une rationalité limitée : c'est lorsque l'État rencontre le premier choix satisfaisant que celui-ci opte pour un comportement. Un choix satisfaisant sera pour les États : 1) celui qui se présente en premier et 2) celui qui permet d'assurer certains impératifs fondamentaux, comme la sécurité par exemple. Toutefois, si la politique choisie ne parvient pas à garantir son optimum de maximisation, mais qu'elle ne transgresse pas les impératifs fondamentaux, celle-ci va perdurer.

En somme, les outils fournis par la théorie cybernétique semblent pouvoir éclairer certaines des décisions de la politique étrangère du Qatar notamment dans ses relations avec des pays comme l'Égypte ou la Syrie au cours de révolutions arabes.

4) L'approche poly-heuristique

Développée au cours des années 1990 par Alex Mintz²⁷¹, l'approche poly-heuristique, tente de combiner la théorie du choix rationnel et l'approche cybernétique. Pour cela, l'approche se réalise en deux phases distinctes. La première phase, appelée dimensionnelle, est celle qui voit le décideur éliminer les options inacceptables. La deuxième phase correspond

²⁷⁰ MORIN J-F., *op. cit.*, p 72.

²⁷¹ MINTZ Alex, *How Do Leaders Make Decisions?*, The Journal of Conflict Resolution, Vol. 48, No. 1, 2004.

ainsi, à la manière de la théorie du choix rationnel, à une comparaison entre les différentes possibilités qui s'offrent au décideur. Ici présentée succinctement, l'approche poly-heuristique permet de faire un lien entre les différentes théories du paradigme rationaliste.

D) Au sein des approches culturelles :

1) L'approche par les normes

Elle cherche à identifier le rapport qui existe entre la diffusion des différentes normes, que celles-ci soient des normes internationales, comme le sont les droits de l'homme par exemple, ou bien nationales (culture politique ou encore la culture religieuse), et la pratique de la politique étrangère des États.

L'approche par les normes dans l'étude des politiques étrangères recouvre ainsi deux champs d'investigation : 1) les modalités selon lesquelles les États reçoivent les normes et 2) les conditions selon lesquelles les États deviennent eux-mêmes des diffuseurs de normes. Si le Qatar a fait de l'intégration au système international l'un des éléments moteurs de la conduite de sa politique extérieure, Doha a donc été visé par une multitude de normes qui ont conditionné sa politique étrangère. Toutefois, l'émirat a également largement participé à la diffusion de certaines normes (nationale et internationale) dans la région du Moyen-Orient, notamment par le biais de la chaîne AlJazeera.

2) La conception des rôles

Intégrée dans la démarche constructiviste, l'approche par le rôle national, définie comme « un ensemble d'attentes partagées relatives aux comportements d'un État en fonction de sa position sur la scène internationale », a été introduite dans la recherche de politique étrangère dans les années 1970 par Kal Holsti. En outre, la conception du rôle pour un État est fonction de sa position sur l'échiquier international. De cette position découle un répertoire d'action limité pour l'État. Cependant, la conception du rôle reste une donnée subjective et peut évoluer en fonction de différentes circonstances. Ainsi, depuis 1995 au Qatar, la conception du rôle que celui-ci s'adjuge a grandement évolué. Après s'être forgé une réputation de médiateur dans les conflits régionaux, le Qatar a choisi d'incarner à partir des premières manifestations des révolutions arabes un rôle de meneur.

V) HYPOTHÈSE

La mobilisation des outils dégagés des différentes théories issues de l'étude des relations internationales se justifie au regard d'un triple constat dans le débat relatif à l'analyse de la diplomatie du Qatar. Trois problématiques liées à l'étude de la politique étrangère de l'émirat sont ainsi mises en perspective :

1) La reproduction des critiques qui émergent de l'opinion publique dans les analyses de la politique étrangère du Qatar, que ces critiques soient prolongées ou bien contestées dans ces études.

2) Un recours parcellaire aux théories des relations internationales dans les études consacrées à la diplomatie qatarie.

3) L'incapacité de la recherche à produire un cadre général théorique permettant de saisir : de quoi la politique étrangère du Qatar est-elle le nom ?

Dans cette même perspective, notre travail vise ainsi à évaluer l'apport des outils dégagés des théories de relations internationales dans l'étude de la politique étrangère du Qatar avec pour objectif de répondre aux questions suivantes : comment appréhender la politique étrangère de cet émirat ? De quelles théories la politique étrangère du Qatar est-elle l'illustration ? À quelle catégorie répond-elle ? De quoi la politique étrangère du Qatar est-elle le nom ?

Pour parvenir à cette fin, cette recherche se fixe pour objectif de parvenir à la construction d'un cadre théorique scientifiquement justifié, par lequel tant les praticiens de l'international que les simples observateurs pourront parvenir à dégager une lecture cohérente de la politique étrangère du Qatar.

Afin de réaliser cette entreprise, nous partons de l'hypothèse selon laquelle l'application brute et exclusive de chacune des théories des relations internationales, entendu comme un « ensemble organisé de principes, de règles, de lois scientifiques visant à décrire et à expliquer un ensemble de faits »²⁷² de « l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les États pris individuellement, quel que soit l'acteur - étatique ou non- concerné par ces relations, et quelle que soit la nature- politique ou autres- de ces relations »²⁷³, ne permet

²⁷² *Théorie*, Dictionnaire Larousse.

²⁷³ BATTISTELLA Dario, *op. cit.*, p. 27.

pas d'offrir un ensemble stable à l'élaboration d'une conception générale du phénomène qatari. Pour nous, si l'application des modèles des différentes écoles des relations internationales procure des éléments pertinents de réflexions qui éclairent certaines des pratiques diplomatiques du Qatar, aucun d'entre eux, dans sa philosophie générale, n'est entièrement applicable à l'objet. La difficulté qui apparaît alors dans cette étude, est celle de devoir repenser la manière dont les théories peuvent permettre de mieux comprendre la politique étrangère des États.

Ainsi interviennent les objectifs méthodologique et théorique. Nous avançons l'idée selon laquelle pour parvenir à une théorisation générale de la politique étrangère du Qatar, il faut recourir à une analyse qui use par alternance des différents outils offerts par chacune des théories au-delà des antagonismes qui traversent chacune des écoles. Cette démarche s'inspire volontiers de celle qui a été entreprise dans la fin des années 1990 par les chercheurs du College of William and Mary à Williamsburg en Virginie, dans le cadre du projet *Teaching, Research, and International Policy (TRIP)*, par le néolibéral Robert Keohane, le néoréaliste Stephen Krasner et le constructiviste Peter Katzenstein.

En effet, ces chercheurs militaient en faveur de la déconstruction des clivages entre les théories. Leur ambition était de faire communiquer les théories d'une part dites rationalistes— qui partagent une vision positiviste et rationnelle des relations internationales— constituée par le néoréalisme et le néolibéralisme ou, pour reprendre l'expression de Ole Waever²⁷⁴ la synthèse « néo-néo », et d'autre part, des théories opposées à cette vision rationaliste comme le constructivisme qui se qualifiait alors de « théories critiques » ou de « théories radicales »²⁷⁵. L'objectif était de s'affranchir des dogmes de chaque école afin de bénéficier des avantages que chacune d'elle pouvait offrir. L'idée était de favoriser la coopération et le dialogue afin de constituer un objet théorique pratique et utilisable par les praticiens. Ce concept rejoint d'ailleurs l'idée développée par Barnett et Sikkink selon laquelle « une discipline guidée par des paradigmes est une impasse intellectuelle et professionnelle »²⁷⁶. Notons également que par la suite plusieurs auteurs ont défendu un rapprochement et un décloisonnement des chapelles théoriques à l'instar de Peter Katzenstein et de Rudra Sil qui ont plaidé pour « rendre la

²⁷⁴ WÆVER O., *The Rise And Fall Of The Inter-Paradigm Debate*, in SMITH S., BOOTH K., ZALEWSKI M. (eds.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 149-185.

²⁷⁵ Sur cette question, on consultera avec attention GUITTET Emmanuel-Pierre and SCHERRER Amandine, *Panorama des théories des relations internationales. Contester pour innover ?*, Cultures & Conflits [Online], 68 | hiver 2007, Online since 18 April 2008.

²⁷⁶ BARNETT et SIKKINK, *From International relation to Global Society*, cite dans BATTISTELLA Dario, *op. cit.*, p 678.

recherche plus pertinente pour les préoccupations pratiques et normatives des acteurs du monde réel »²⁷⁷, ou encore dans l'esprit d'un Moravcsik, pour qui « nous devrions penser davantage aux façons dont des synthèses théoriques pourraient nous aider à comprendre des événements concrets en politique mondiale »²⁷⁸. De notre point de vue, la politique étrangère du Qatar constitue une opportunité de tester la pertinence d'un dialogue entre ces approches.

D'autre part, loin de constituer un élément négligeable le caractère micro-étatique du Qatar représente un impératif fondamental de la formation et de la conduite de sa politique étrangère. Parce qu'il conditionne l'organisation des politiques militaires, qu'il influence la détermination des enjeux et du cadre d'action stratégique, commande les objectifs de sécurité nationale et forme aussi bien les stratégies de politique interne que celles qui s'appliqueront à l'extérieur du territoire, le concept de micro-État demeure la caractéristique incontournable de l'émirat du Qatar, indispensable à toute étude de sa politique étrangère. Mise à l'épreuve de la littérature scientifique, la lecture de celle-ci sous le règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani constitue un exemple atypique des nouvelles pratiques diplomatiques des micro-États. Et l'observation de cette évolution requiert une approche théorique.

À la lumière de ces considérations, nous défendrons ainsi l'hypothèse selon laquelle la politique étrangère du Qatar serait :

« une politique étrangère d'inspiration réaliste, applicable au cas de figure des micro-États, c'est-à-dire une diplomatie qui tente de conjurer un rapport de force défavorable en usant des caractéristiques du micro-étatisme et des transformations de l'environnement global afin d'optimiser ses ressources et instaurer un autre rapport de force. »

VI) PLAN

L'organisation de notre plan reflète la logique théorique que nous avons suivie afin de tester la politique étrangère du Qatar.

²⁷⁷ KATZENSTEIN Peter et de SIL Rudra, *Eclectic Theorizing in the Study and Practice of International Relations*, dans REUSSMIT, C. et SNIDAL, D. (Eds), *The Oxford Handbook of International Relations*, op. cit., p. 109-130, cité dans, BATTISTELLA Dario, op. cit., p678.

²⁷⁸ MORAVCSIK A, *Theory Synthesis in International Relations: Real, Metaphysical*, dans *International Studies Review*, 5(1), mars 2003, p 131-136, cite dans BATTISTELLA Dario, op. cit., p678.

Tout d'abord, nous mènerons une réflexion autour de la notion de puissance à travers les éléments mobilisés au sein des approches structurelles. Cette première approche est l'occasion de replacer dans son contexte, afin de mieux le définir, le rapport de force qui constitue un élément central de la politique étrangère du micro-État qatari.

Dans un second temps, nous tenterons de mettre en œuvre l'impératif, postulé dans les approches pluralistes, de remettre l'individu au centre de l'analyse. Nous évaluerons l'implication des groupes d'individus institutionnalisés et transnationaux dans la tentative du Qatar de conjurer un rapport de force défavorable sur la scène internationale.

Dans un troisième temps, nous mettrons en pratique les théories données par les approches décisionnelles afin d'examiner les raisonnements qui ont précédé certains choix, certaines actions et certaines visions de la politique étrangère qatarie. L'étude bureaucratique et celle du leadership seront l'enjeu d'une contextualisation des caractéristiques du processus décisionnel des micro-États.

Enfin, au sein de la quatrième partie, il s'agira d'explorer l'ensemble des éléments dégagés précédemment au regard des théories offertes par les approches culturelles. Celles-ci représentent une plongée dans les caractéristiques du micro-étatisme d'un émirat du Golfe sur la scène internationale au XXI^e siècle en termes de valeurs, de croyances et d'identités. Le cadre offert représente à la fois la synthèse des résultats obtenus dans les parties précédentes ainsi qu'une projection du rapport entre les théories des relations internationales et les micro-États.

Partie I : Les approches structurelles

Pourquoi recourir aux outils dégagés des approches structurelles pour analyser la politique étrangère du Qatar ?

La raison principale tient des programmes de recherche développés par les paradigmes qui la composent. La théorie réaliste classique, néoréaliste ainsi que la perspective d'économie politique internationale nous invitent à penser la stature internationale acquise par le Qatar au prisme de la notion de puissance. Au préalable, il nous faut définir les éléments constitutifs de celle-ci. Sur ce point, trois perspectives s'offrent à nous.

La première, celle du réalisme classique, consiste à définir la structure de la puissance aux moyens des capacités matérielles d'un État : le territoire, la population, les moyens coercitifs, etc. La seconde, illustrant le postulat néoclassique, s'attache à définir la puissance non seulement en faisant la comptabilité des capacités matérielles, mais également en y associant l'effet de la structure du système dans laquelle celle-ci est intégrée. Enfin, la troisième issue de la lecture proposée par l'économie politique internationale s'attache à recontextualiser la notion de puissance à l'aune des structures de l'environnement économique global. Au-delà des critiques qui peuvent être adressées à chacune de ces écoles théoriques, il nous semble néanmoins que ces approches offrent une perspective d'analyse pertinente pour notre sujet.

La synthèse de ces éléments peut se traduire par la notion de rapport de force : la définition de la puissance se comprendrait non seulement par la nature de ce rapport de force, mais également à la faveur de l'analyse de la stratégie, c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles un État peut maximiser sa puissance.

L'objectif de cette première partie est de mettre en lumière l'influence des facteurs structurels dans le développement de la politique étrangère de l'émirat concourant à l'avènement de la stature régionale et internationale acquise par le micro-État au cours de la période 1995-2013.

Pour cela, nous développerons en trois temps notre réflexion pour comprendre que la nouvelle position du Qatar sous le règne de l'émir Hamad ben Khalifa al Thani ne peut être saisie à travers les conceptions classiques de la puissance, au sein desquelles par définition les micro-États sont exclus (Chapitre 1), mais davantage en privilégiant une perspective néoclassique dans l'approche structurelle. Dès lors, nous montrerons que les objectifs de la politique étrangère qatarie ont bénéficié des restructurations du système régional moyen oriental (Chapitre 2) et des restructurations de l'environnement économique international pour être atteint (Chapitre 3).

CHAPITRE 1 : MESURER LA PUISSANCE D'UN MICRO-ÉTAT OU LA LIMITE DE L'APPROCHE CLASSIQUE

Parce que la tutelle britannique organisait les relations entre les différents États de la péninsule arabique, sa disparition pour des raisons principalement budgétaires précipita les pays anciennement sous contrôle de la puissance tutélaire au-devant de la formation d'une nouvelle politique étrangère. Dès lors, la question qui se posa pour le Qatar est celle relative à la construction de celle-ci. Au moment de mettre en place la nouvelle stratégie, à quelle lecture et à quelles logiques souscrire ?

D'abord, la mise en place d'une stratégie nécessite de déterminer les objectifs prioritaires. Sur ce point, le paradigme réaliste classique nous apprend que la sécurité et la survie se constituent en « l'objectif éternel »²⁷⁹ pour tous les États. La seconde question revient donc à déterminer les moyens par lesquels ces objectifs pourront être atteints par la poursuite d'une politique extérieure. Ces moyens, nous disent les réalistes, sont dépendants de la puissance des États et il convient d'en évaluer les caractéristiques.

Intuitivement, plusieurs pistes de réponses apparaissent : le territoire, la population, la force militaire constituent sinon les critères principaux de la définition de la puissance, ou tout au moins des éléments essentiels de celle-ci. Plusieurs auteurs partagent cette conception. Hans Morgenthau dégage ainsi huit éléments constitutifs de la puissance d'un État : la géographie, les ressources naturelles, les capacités industrielles, l'état de préparation militaire, la population, le caractère national, le moral national et la qualité de la diplomatie²⁸⁰ ; Rudolf Steinmetz également : la population, la dimension du territoire, la richesse, les institutions politiques, la qualité du commandant, l'unité et la cohésion nationales, le respect suscité et les amitiés à l'étranger, les qualités morales²⁸¹ ; Guido Fisher quant à lui, classe les éléments de puissance en trois catégories : les facteurs politiques, où l'on retrouve la position géographique, la dimension de l'État, le nombre et la densité de la population, l'habileté d'organisation et le niveau culturel,

²⁷⁹ ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, 1964, Paris Calmann-Lévy, 8^e ed. 1984, p 83.

²⁸⁰ MORGENTHAU Hans, J, *Politics among Nations, The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985, 6^e édition, p80 et suite, cite dans, *ibid*.p. 63.

²⁸¹ STEINMETZ Rudolf, *Soziologie des Kriegen*, 2e éd, 1929, p 227-260, cité dans, *ibid*, p 63.

ainsi que les types de frontières et l'attitude des pays voisins. La deuxième catégorie relève des facteurs psychologiques, tels que la flexibilité économique et l'habileté d'invention, la persévérance et enfin la capacité d'adaptation. La troisième catégorie détermine les facteurs économiques : la fertilité du sol et la richesse minérale, l'organisation industrielle, le niveau technologique, le développement du commerce et des transactions ainsi que la force financière²⁸².

De la nature disparate des définitions de la puissance on observe une certaine tendance à faire de la géographie ainsi que des capacités militaires les éléments pivots. En ce sens, lorsque Raymond Aron chercha lui-même à mesurer la puissance d'un État, il dégagait deux catégories : d'une part, ce qu'il nomma « le volume des ressources », dans lequel sont intégrées les mesures relatives au territoire et à la population et d'autre part, les capacités militaires. Ainsi, suivant la logique entreprise par Raymond Aron, nous nous emploierons à rendre compte de ces deux aspects dans la monarchie qatarie.

A. LE « VOLUME DES RESSOURCES » COMME MATRICE À LA CONCEPTION DE LA PUISSANCE QATARIE

Avant de s'attacher à analyser le volume des ressources du Qatar, nous reviendrons dans un premier temps sur une brève perspective historique de la période d'indépendance de l'émirat du Qatar, car celle-ci constitue l'étape durant laquelle la nouvelle stratégie de politique étrangère du *Diwan Amiri*²⁸³ fut mise en place.

Fréquemment, le protectorat est assimilé au phénomène de la colonisation. Pourtant, les deux termes ne renvoient pas aux mêmes réalités, différant tant dans leur exercice que dans leur développement. Si le colonialisme peut se définir comme « *l'implantation territoriale des puissances européennes au-delà de l'espace territorial qu'elle revendique pour leur communauté nationale* »²⁸⁴ et que celui-ci suggère une domination de la minorité étrangère sur la population autochtone, la tutelle ou le protectorat quant à lui renvoie à l'idée d'une restriction de la souveraineté (imposée ou consentie par traité) d'un État au profit d'un autre État,

²⁸² Steinmetz Rudolf, *Der wehrwirtschaftliche Bedarf, Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, cité dans *ibid*, p 63.

²⁸³ Le *Diwan Amiri* ou *Al-Diwan Al-Amiri* en arabe, peut se traduire comme le Palais Princiers.

²⁸⁴ Colonialisme : *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7^e édition revue et augmentée, Armand Colin, p 55.

généralement dans les domaines des affaires extérieures, de la défense, de l'ordre public et de certaines prérogatives en matière économique »²⁸⁵. Parce que la rencontre entre deux types d'organisations politiques, de pratiques et de styles différents façonne les politiques étrangères, le protectorat constitue une période charnière pour l'étude de la politique étrangère du Qatar.

Au cours de l'entreprise coloniale britannique du XIXe, la région du Golfe est apparue comme une aire géostratégique importante mais vulnérable aux yeux de la marine anglaise²⁸⁶. Parce que l'affluence des navires de la Compagnie britannique des Indes Orientales qui mouillaient au large du littoral de la péninsule arabique constituait une part importante de l'activité économique et commerciale de la Grande-Bretagne, la marine anglaise se devait de garantir la sécurité de ses bâtiments le long de la côte des Pirates dont le nom suffit à illustrer les pratiques qui avaient cours sur ces mers. Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, la Grande-Bretagne inquiète d'une éventuelle intervention de l'Égypte et de l'Empire Ottoman dans la région, avait entrepris de se rapprocher des cheikhs locaux afin d'asseoir sa nouvelle position dans la région. Avec ces chefs de tribus, elle signa une série d'accords destinée à mettre fin aux pratiques de piraterie ainsi que celles du trafic d'esclaves dans les mers de la péninsule pour assurer la sécurité du transport de ses marchandises. Suivant cette logique, la Grande-Bretagne conclut un premier accord avec le Qatar le 12 novembre 1868. Ce traité fut signé par le cheikh Muhammad ibn Al Thani qui s'engagea à cesser toutes activités de piraterie ainsi que celles du commerce et de la traite des esclaves. La britannique avait multiplié les traités de ce genre avec les différents chefs locaux —Émirats arabes unis en 1820, Bahreïn 1861, Oman 1872— assurant ordre et sécurité au commerce de ses navires, mais offrant également à ces pays une expertise dans le développement des institutions politiques et économiques.

Au Qatar, le protectorat avait permis d'apaiser les tensions claniques. Par le traité de 1868, les soldats de *Sa Majesté* stabilisèrent le pouvoir en offrant leur soutien à une des familles marchandes prétendant au trône semblant la plus à même d'assurer l'ordre au sein du territoire. En 1916, malgré la contestation sourde qui agitait les autres tribus présentes dans la péninsule, l'accord conclu avec le petit-fils du fondateur de la dynastie des Al Thani institua officiellement la direction du pays dans les mains de la famille. En 1949, devant les menaces persistantes que les autres tribus du Qatar faisaient peser sur le pouvoir politique des Al Thani, les britanniques décidèrent d'engager une série de réformes administratives et institutionnelles destinées à assurer la légitimité politique au pouvoir en place par l'intermédiaire d'un

²⁸⁵ *Protectorat : ibid.*, p 248.

²⁸⁶ Sur l'histoire du Qatar nous consulterons avec attention, ZAHLAN Rosemarie Said, *The Creation of Qatar*, London, New York: Croom Helm 1979.

« *Political Agent* » dépêché du Bahreïn. Ses tâches furent multiples : développement des infrastructures industrielles du pays, aménagement du réseau hydraulique, développement des services de santé et d'éducation, structuration des services de transport, politique de redistribution de la rente des hydrocarbures, ou encore restructuration des services de l'État entre les différentes grandes familles du Qatar.

À l'extérieur, le déploiement du parapluie militaire anglais garantissait la sécurité du petit émirat. En ces temps, la principale menace provenait d'un proche voisin : l'émirat du Bahreïn. Les racines du conflit qui oppose les deux monarchies tiennent d'une ancienne rivalité tribale entre les deux familles régnantes, les *Al Thani* au Qatar et les *Al Khalifa* au Bahreïn. Si les tensions entre les deux monarchies du Golfe n'en vinrent pas à s'exprimer au cours du protectorat britannique, le départ des anglais en 1971 raviva les anciennes rancœurs entre les deux clans ennemis.

À partir de 1972, les relations se sont particulièrement tendues suite à l'échec de l'entreprise fédérative engagée par les monarchies du Golfe auquel le Qatar et le Bahreïn refusèrent de prendre part. À cette volonté d'indépendance affichée par les deux nouveaux États succéda une dispute territoriale portant sur deux îles du Golfe *Hawar* et *Fast al Dibel* dont chacun revendiquait la souveraineté. En 1986, la situation échappa de peu à un conflit ouvert entre les deux monarchies. Le conflit cristallisa les antagonismes au sein de la région. L'organisation régionale du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) se vit paralysée par cette question entre 1987 et 2001, date à laquelle la Cour Internationale de Justice trancha sur le litige.

Le départ des anglais apparaît dès lors comme l'élément déclencheur qui précipita la péninsule dans des conflits territoriaux à répétition. Déjà en 1974, les Émirats arabes unis avaient décidé de céder une partie de leur territoire adjacente aux frontières du Qatar au royaume saoudien. Depuis cette date, l'Arabie Saoudite n'aura de cesse de revendiquer la partie du territoire qatari situé entre les Émirats arabes unis et le Qatar. En 1990, au cours de l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes, les saoudiens engagés aux côtés de l'armée américaine dans l'opération Bouclier du Désert demandèrent aux qataris le droit d'user de ce même territoire en guise de pont aérien afin de faciliter le transfert des armes et des hommes. Inquiet des menaces que le géant saoudien faisait peser sur sa souveraineté, le Qatar refusa la demande saoudienne et les *Al Thani* décidèrent d'installer dans la ville de *Khafous*, située dans la zone territoriale contestée, un poste-frontière. En réponse à cette provocation, les saoudiens

allaient établir une base navale à *Al Khor Odeid*, une ville bordant la frontière sud du territoire qatari, augmentant un peu plus encore la tension entre les deux pays. Le 30 septembre 1992, la situation dégénéra au poste-frontière de *Khafous* et fit deux morts du côté qatari. Accusant le royaume saoudien d'avoir violé sa souveraineté territoriale, le Qatar décida de suspendre les accords frontaliers qui unissaient les deux pays depuis 1965, ainsi que de boycotter la réunion du Conseil de Coopération du Golfe qui devait se tenir la même année à Abou Dhabi. Ce ne fut que le 20 septembre 1992 que le Qatar et l'Arabie Saoudite s'accordèrent sur un nouveau traité frontalier.

Ainsi, la fin du protectorat britannique sonnait le glas des relations pacifiques avec les voisins de la péninsule. Bien que doté d'un appareil administratif viable ainsi que d'un pouvoir politique consolidé, l'émirat du Qatar paraissait faiblement doté pour garantir seul son indépendance et sa sécurité.

Dès lors séparée du protectorat britannique, Doha découvrait les attributs selon lesquels il pourrait construire sa relation avec l'extérieur. À commencer par l'étendue de son territoire ainsi que le poids de la population qu'elle abrite. L'émirat du Qatar s'étend sur une surface de 11.586 km², ce qui le place à la 166^e place mondiale, compterait 2.235 millions habitants dont seulement 10% seraient citoyens qataris²⁸⁷.

Bien qu'il n'existe pas de caractéristique arrêtée²⁸⁸, selon la théorie classique, l'étroitesse du territoire qatarie (1) ainsi que sa faiblesse démographique (2), rangeraient l'émirat du Qatar dans la catégorie des micro-États (3).

1) LE TERRITOIRE COMME VITRINE DE LA PUISSANCE

Pourquoi l'étendue du territoire s'inclue-t-elle dans la composition des éléments matériels de la puissance d'un État ?

L'idée d'un déterminisme géographique, c'est-à-dire d'un lien unissant la géographie d'un territoire et la puissance de celui-ci, est ancienne et récurrente. « Un État fait la politique de sa géographie » disait Napoléon. L'espace, la géographie, dans un réflexe atavique, représente en ce sens la première vitrine de la puissance : un lien entre le pouvoir et l'espace.

²⁸⁷ Dernière estimation, Juillet 2017, Source Banque Mondiale.

²⁸⁸ MINASSIAN Gaïdz, "Micro-État", "Mini-État". *Essai de classification*, Annuaire français des relations internationales, VIII, 2007, p. 331.

Dans sa conception moderne, la genèse de cette relation peut être datée de la signature du traité de Westphalie en 1648, en ce que celui-ci, afin de mettre un terme aux guerres de religions européennes, avait offert à chaque prince un territoire matériellement délimité sur lequel s'établiraient leurs pouvoirs. Néanmoins pour les historiens tels que Jean Gottmann, c'est à partir de 1707 que l'ancêtre de la géographie politique et économique apparût. Et ce sous la plume de Vauban. En effet, dans son manuel *Projet d'une Dime Royale*, Vauban rassemble son expérience de stratège auprès de Louis XIV et insiste particulièrement sur le lien entre la politique étrangère d'un État et l'étendue de son territoire. Si le *Projet d'une Dime Royale* constitue une première tentative de théorisation du rapport entre la puissance d'un État et l'étendue de son territoire, sa large diffusion à travers l'Europe en a fait également le premier édifice du développement du matérialisme géographique qui influencera les études géographiques successives. Notons à ce titre que Montesquieu dans *De l'esprit des lois* réitérera cette préoccupation politique des enjeux spatiaux selon laquelle la répartition des climats, les diversités des reliefs caractériseraient l'évolution des différents régimes politiques dans le monde²⁸⁹.

Toutefois, c'est dans l'Allemagne du XVIIIe siècle que la géographie politique fut la plus remarquée. Le développement de la doctrine germanique, par l'intermédiaire des centres d'étude comme *l'Institut für Geopolitik* dirigé par Karl Haushofer lecteur attentif des thèses d'un autre allemand Friedrich Ratzel, s'attachait à l'étude du lien entre étendue géographique, richesse des ressources et suprématie naturelle d'un peuple sur un autre, ce qui participa logiquement au développement de thèses nazies sur l'idée d'un espace vital²⁹⁰. Par la suite, au XIXe siècle, les Britanniques participèrent à la diffusion de la théorie du matérialisme géographique et notamment par l'intermédiaire de Halford Mackinder²⁹¹ qui avait ajouté au critère de la puissance territoriale « l'importance de la répartition [...] des mers en tant que facteur essentiel de la force politique »²⁹². En somme, dans une forme d'arithmétique de la puissance, le territoire laisse alors deviner la puissance de l'État qui l'abrite.

²⁸⁹ MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, 1748, rééd. Garnier-Flammarion, Paris, 1979, Livre XVII.

²⁹⁰ GOTTMANN Jean, *la politique des États et leur géographie*, Librairie Armand Colin, 1952, p 20.

²⁹¹ MACKINDER Halford, *Britain and the British seas*, New York: D. Appleton and company, 1902; *The geographical pivot of history*, *Geographical Journal*, The Geographical Journal, 1904, 23, pp. 421–37.

²⁹² GOTTMANN Jean, *op. cit.*, p 46.

2) LA DÉMOGRAPHIQUE : UN FACTEUR PERSISTANT DE LA VULNÉRABILITÉ

Quid de la démographie ?

Un territoire étendu ne vaut puissance que quand celui-ci est habité, « *Il n'y a de richesse, ni de force que d'hommes* » disait Jean Bodin. Dans le calcul de la puissance d'un État, le facteur démographique va jouer un rôle fondamental. Ici encore, l'appréciation reste dépendante de l'observation, mais il paraît difficile de contredire Hans Morgenthau lorsque celui-ci avance

« [...] *il reste vrai qu'aucun pays ne peut rester ou devenir une puissance de premier rang s'il ne fait pas partie des nations les plus peuplées de la terre.*»²⁹³

Pour les historiens, la démographie recouvre une part essentielle du développement des nations. En ce sens, en analysant le développement démographique comme le facteur déterminant de l'essor ou du déclin des empires et des États, Ibn Khaldoun²⁹⁴ avait fait de la taille de la population le point central de son approche du cycle de vie des acteurs internationaux.

Toutefois, on ne peut véritablement enfermer la définition de la puissance dans un calcul arithmétique du nombre de citoyens présent sur le territoire. C'est ce que constatait déjà Hervé le Bras dans son livre *l'Adieu aux Masses*²⁹⁵ : si le plus grand nombre est un facteur permettant de favoriser le développement de la puissance d'une nation, reste que celle-ci est dépendante d'autres paramètres tels que la structure et l'organisation sociétale. À titre d'exemple, si le Qatar accueille sur son territoire plus de 2 millions d'habitants, seuls 10 % constitue la population nationale. L'écrasante majorité de la population se compose d'expatriés qui participent de manière effective au développement du pays, mais qui de fait, emporte avec eux une partie des richesses produites. Dès lors, comment prendre en compte cet apport dans le calcul de la puissance ? Les expatriés doivent-ils être intégrés dans la mesure des ressources, de la population, ou bien des deux ?

Ainsi, la relation qui existe entre la démographie et la puissance réside davantage dans une approche qualitative, c'est-à-dire relevant de l'analyse de l'organisation sociale et économique de la population, que dans l'appréciation quantitative qui ne laisserait pas

²⁹³ MORGENTHAU Hans J., *op. cit.*, p.142.

²⁹⁴ IBN KHALDOUN, *Discours sur l'histoire universelle. Al Muqaddima*, Sindbad, 1978, Édition : 3e éd. 1997.

²⁹⁵ LE BRAS Hervé, *L'Adieu aux Masses : Population et Politique*, éd. de l'Aube, 2003 ; rééd. 2006.

apparaître les logiques plus complexes qui sous-tendent la relation entre puissance et démographie. Cette remarque vaut également pour le calcul géographique du territoire. L'étendue d'un territoire peut être tout autant un atout qu'un inconvénient pour un État si celui-ci n'est pas maîtrisé. Ici encore, c'est l'aspect qualitatif qui prime dans la prise en compte du lien de puissance. Ajoutons, que la volatilité des concepts liés à la démographie et à la géographie est également dépendante de l'époque : le développement de la technique et des nouvelles technologies tend à rendre moins pertinente l'analyse des critères de puissance par ces facteurs.

Le Qatar se place à la 146^e place mondiale en termes de population et ne peut pas rivaliser sur le plan du développement, du commerce, mais surtout en termes de capacité militaire avec ses voisins les plus proches qui comptent près de 32 millions d'habitants pour le royaume saoudien²⁹⁶, près de 80 millions d'habitants pour l'Iran²⁹⁷ et près de 37 millions d'habitants pour l'Irak²⁹⁸.

3) LE QATAR, CE MICRO-ÉTAT

De cette vision substantialiste de la puissance, la plupart des études attenantes à la politique étrangère du Qatar fondèrent leur postulat sur un principe directeur : le Qatar est un micro-État²⁹⁹. Malgré la facilité d'une telle conclusion, il advient que le concept de micro-État, pourtant beaucoup utilisé, reste encore largement mal défini.

Ce sont les Organisations internationales qui furent pour la première fois contraintes de statuer sur la définition du micro-État. En 1920, la Société des Nations s'était opposée à l'admission du Liechtenstein comme membre ordinaire de l'organisation en raison de son

²⁹⁶ 31.54 Millions d'habitants en Juillet 2015, Sources : la Banque Mondiale.

²⁹⁷ 79.11 Millions, d'habitants en Juillet 2015, Sources : la Banque Mondiale.

²⁹⁸ 36.42 Millions d'habitants en Juillet 2015, Sources : la Banque Mondiale

²⁹⁹ Parmi les études qui renvoient l'émirat du Qatar à sa dimension de micro-État (*Small state*) nous pouvons citer: PETERSON J. E., *Qatar and the World : Branding for a Micro-State*, The Middle East Journal, 60 (4), 2006, p. 732-748; KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013; ULRICHSEN Kristian Coates, *Small states with a big role : Qatar and the United Arab Emirates in the wake of the Arab Spring*, Discussion Paper, Durham University, HH Sheikh Nasser Al-Sabah Programme, Durham, 2012; BAUCHARD Denis, *Le Qatar : un micro-État aux ambitions planétaires*, Politique étrangère, 2013/3 Automne, p. 190-194; COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113-28, 2011; SALEM Paul, *La politique étrangère du Qatar : les grandes ambitions d'un micro-État*, Moyen-Orient, n°16, Octobre-Décembre 2012 ; WRIGHT Steven, *Un « petit État » accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar*, Critique internationale 2/2016 (N° 71) , p. 73-88.

caractère « Lilliputien » ou réduit que la terminologie contemporaine qualifie aujourd'hui de micro-État. La question s'est ensuite reposée à partir des années 1960. Le mouvement de décolonisation qui vit des entités territoriales plus petites se dégager des anciens grands empires coloniaux, va amener l'Organisation des Nations Unies à se questionner sur la pertinence du critère de la taille minimum comme condition d'acceptation en tant que membre de l'ONU. Pourtant, s'il venait à être reconnu, ce principe aurait porté atteinte aux principes fondamentaux d'égalité des États et d'universalisme de l'Organisation reconnus par la Charte de San Francisco. C'est pourquoi l'ONU décida d'ouvrir ses portes à des petits États et de doter ces entités d'une légitimité par laquelle ils apparaissent désormais comme États à part entière répondant au principe d'égalité « d'un pays, une voix ». Notons que cette même interrogation anima les travaux préparatoires du Pacte de la Ligue Arabe en 1944 à propos de l'intégration du sultanat d'Oman sans pourtant y apporter une réponse.

En ce qui est de l'étude des relations internationales, ces dernières années ont vu éclore quantité de littérature sur le sujet³⁰⁰. Le développement des *Small States Studies* tient à plusieurs facteurs. Au premier chef, on retrouve la morphologie même du système international. En effet, les démembrements successifs des empires, la période de décolonisation et la chute du Mur de Berlin constituent les périodes clés qui ont vu naître quantité de nouvelles entités souveraines. En rompant avec leurs anciennes allégeances ces petits États sont venus repeupler l'échiquier international au point d'en devenir les acteurs majoritaires. Ainsi, sans parvenir à offrir une définition stable au concept de micro-État, les études ont pourtant développé un large corpus sur le sujet³⁰¹.

En ce qui est de l'école réaliste des relations internationales, et bien que celle-ci ait largement privilégié l'étude des plus grandes puissances du système international, l'analyse des micro-États va permettre de réaffirmer la centralité de la notion de puissance dans la conduite des relations internationales en conditionnant le jeu de ces micro-États à leur capacité. En effet, la faible capacité déduite des critères objectifs que sont le territoire ou la population, impose une lecture rationnelle dans la conduite de leur politique étrangère qui les amène naturellement à la recherche impérative de sécurité³⁰².

³⁰⁰ BECKER FOX Annette, *The Power of Small States: Diplomacy in World War II*, Chicago, University of Chicago Press, 1959.

³⁰¹ Sur ce point nous consulterons la revue : Critique internationale 2016/2 (N° 71), *Les petits États au prisme du multilatéralisme*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

³⁰² Sur cette question: THORHALLSSON Baldur, WIVEL Anders, *Small States in the European Union: What Do We Know and What Would We Like to Know?*, *Cambridge Review of International Affairs*, 19 (4), 2006, p. 651-668; KNUDSEN Olav F., *Analysing Small-State Security: The Role of External Factors*, dans

Si les paradigmes concurrents à la théorie réaliste des relations internationales ont établi d'autres critères pour identifier un micro-État³⁰³, reste que dans une perspective classique, la faiblesse des capacités du volume des ressources du Qatar permet de le ranger dans cette catégorie.

Dans la démarche qui est la nôtre, le concept de micro-État trouve son intérêt, non pas dans la perspective analytique des éléments de définition du micro-État, mais dans la capacité du concept à traduire l'idée selon laquelle le « volume des ressources »³⁰⁴ à disposition du Qatar a constitué une contrainte du point de vue de la pratique de la politique étrangère et qu'il convient de chercher ailleurs les éléments qui constituent la puissance du Qatar.

B. LES CAPACITÉS MILITAIRES DU QATAR : UNE ÉVALUATION CONTRASTÉE

Selon la perspective réaliste classique ici entreprise à la lumière des travaux de Raymond Aron³⁰⁵, la force armée constitue l'autre élément central de la détermination de la puissance³⁰⁶. Comme le note Pascal Vennesson, le caractère anarchique des relations internationales, associé à l'inclinaison belliqueuse des unités qui le compose, font de l'outil

BAUWENS Werner, CLESSE Armand, KNUDSEN Olav F. (eds), *Small States and the Security Challenge in the New Europe*, New York, Brassey's, 1996.

³⁰³ Initialement, les micro-États, ou petits États, étaient définis par la négative : ils correspondaient à toutes les entités étatiques qui n'étaient pas des grandes puissances. Outre le réalisme, les différents paradigmes des relations internationales se sont saisis de l'étude des micro-États : pour le libéralisme, les micro-États se caractériseraient par la prééminence de groupes d'intérêts dans la structure interne des États, qui conditionnerait particulièrement la conduite de la politique étrangère ; dans la théorie constructiviste, la définition d'un micro-État résiderait dans la formation de normes et d'idées attenantes à la construction d'une identité « micro-État » ; enfin pour les tenants de la lecture transnationale, la rapidité et la flexibilité des micro-États feraient d'eux des acteurs particulièrement résilients. Sur ce point, nous consulterons, GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 9-18 ; BARTMANN John Barry, *Micro-states in the international system the challenge of sovereignty*, Thèse de doctorat en Philosophie, London School of Economics and Political Science, University of London, 2014, dernière consultation 25 mai 2016 ; GUESLIN Julien, *La France et les petits États baltes : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*, thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2004, p. 12-13.

³⁰⁴ SCHMIDT B, C. *Competing Realist Conceptions of Power*, *Journal of International Studies*, vol.33 N°3, 2005, p 530-531.

³⁰⁵ ARON Raymond, *op. cit.*.

³⁰⁶ MEARSHEIMER John J., *Tragedy of Great Power Politics*, New York, W.W. Norton, 2001.

militaire le critère déterminant de la politique d'un État pour les réalistes : « l'équilibre de la puissance, est d'abord l'équilibre de la puissance militaire »³⁰⁷.

Toutefois, si les caractéristiques de la puissance militaire d'un État s'observent *prima facie* par le prisme d'une approche quantitative, celle-ci ne saurait faire l'économie d'une réflexion attenante sur la qualité de cette force militaire³⁰⁸.

Afin de pouvoir juger des capacités militaires, deux facteurs doivent être pris en compte : les hommes et l'équipement. Nous chercherons enfin à déterminer le caractère opérationnel du *hard power* qatari à travers l'exemple de l'intervention en Libye.

1) FAIBLESSE DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉPENDANCE DES APPROVISIONNEMENTS

L'armée qatarie compte entre 10 000 et 14 000 soldats, composés à près de 90 % de non-nationaux, venu pour la plupart du Soudan ou du Pakistan. La présence de ces non nationaux en plus d'affecter l'efficacité des manœuvres militaires en raison des difficultés de communication que rencontrent des hommes de cultures et de dialectes différents laisse planer le doute, déjà décrié par Machiavel³⁰⁹ en son temps, de leur fiabilité. Au cours de la bataille d'Al *Khalji* par exemple, une ville côtière saoudienne envahie par l'Irak³¹⁰ lors de la première guerre du Golfe, l'armée qatarie fit face à de nombreux cas de désertion. Inquiet de la qualité de ces troupes, l'émirat décida d'endiguer le phénomène en offrant la nationalité aux soldats s'étant battus sous les couleurs du drapeau qatari et stoppa l'intégration de militaires étrangers dans son armée. Comme dans le secteur civil, le Qatar allait s'employer à mettre en place dans l'armée une politique de *qatarisation* des emplois, autrement dit, des politiques destinées à favoriser l'intégration des nationaux dans les différents corps de l'administration.

³⁰⁷ VENNESSON Pascal, *Force armée et Politique étrangère*, dans CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Les Presses de Sciences Po, 2002. p301-320.

³⁰⁸ Sur les questions attenantes à l'étude de l'outil militaire nous consulterons : BIDDLE Stephen, *The Past as prologue, Assessing Theories of Future Warfare*, Security Studies, 8 (1), Automne 1998; VENNESSON Pascal, *Science Politique et défense : Perspective de recherche*, dans VENNESSON Pascal (dir), *Politiques de défense : innovation, institution, européanisation*, Paris, L'Harmattan collection « Logiques politiques », 2000.

³⁰⁹ MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*, Folio classique, 1553, Edition 2007, Chapitre XIII.

³¹⁰ DELAHAYE Jean-Pierre, *LES 36 HEURES D'AL KHAFJI*, L'Humanité, Vendredi 1 Février 1991.

Si l'absentéisme des militaires constitue une problématique récurrente pour l'armée qatarie³¹¹, le manque de ressources humaines demeure la problématique principale. Sur ce point, deux options peuvent être envisagées : la nationalisation des étrangers et la féminisation des armées. Pour la première, contrairement à la fédération des Émirats Arabes Unis ayant signé un contrat avec la société militaire privée Blackwater³¹², le Qatar refuse dorénavant de mettre en place un service de mercenariat au sein de son armée. En ce qui est de la féminisation, la mentalité et la culture locale ne favorisent pas le développement de telles politiques.

Il convient également de rapporter qu'en comparaison des autres monarchies du Golfe, le Qatar reste à la traîne en ce qui concerne la formation des militaires dans son pays. Bien que le territoire qatari accueille deux centres de formation militaire, celui de la '*Air Academy*' pour les pilotes d'hélicoptères, et une école formant au déminage, l'émirat demeure encore le seul État du Golfe à ne pas posséder d'école de commandement et d'état-major.

Ne disposant pas d'industrie de défense, le Qatar, comme le reste des pays du Golfe, est devenu un grand importateur d'équipement militaire. Le pays consacre près de 10 % de son Produit Intérieur Brut³¹³ à l'achat d'armement. Depuis les années 1970-1980, l'émirat a privilégié l'importation de matériel militaire français³¹⁴. L'armée qatarie, grâce aux importantes capacités de financement de l'émirat, se voit doter de matériel à haute capacité technologique : malgré un nombre réduit d'homme, les capacités offensives et défensives sont décuplées au moyen d'un matériel de pointe issu des dernières générations d'armement. Toutefois, cette condition n'est permise que si les fournisseurs d'armes accompagnent la livraison d'un service de formation³¹⁵. Ainsi, en 2004, la Gendarmerie française sera en charge de la formation de la garde prétorienne, ainsi que de celle des forces de sécurité intérieure (*Lakhwiya*) devant assurer

³¹¹ Entretien avec d'un membre du corps militaire français chargé de formation de la garde prétorienne du Qatar, mai 2015.

³¹² MAZZETTI Mark and HAGER Emily B., *Secret Desert Force Set Up by Blackwater's Founder*, New York Times, 14 mai 2011.

³¹³ Association des auditeurs et cadres des Hautes études de l'armement, *La Défense dans un monde en mutation*, Collection armement et sécurité, ACHEAR, La Documentation française, Paris, 2012, p 171.

³¹⁴ Le partenariat militaire entre la France et le Qatar repose deux accords successifs, l'un signé le 1^{er} août 1994, Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État du Qatar relatif à la coopération dans le domaine de la défense ; l'autre signé le 24 octobre 1998, Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État du Qatar concernant les modalités d'application de la coopération en matière de défense.

³¹⁵ ALAIN RUELO, *Le Qatar s'arme pour 23 milliards de dollars*, les Echos.fr, disponible à l'adresse suivante : http://www.lesechos.fr/27/03/2014/lesechos.fr/0203402880249_le-qatar-s-arme-pour-23-milliards-de-dollars.htm#rKwR4jhtxhRBxOor.99

la sécurité de grands événements organisés par le Qatar, tels que l'eurent été les jeux asiatiques en 2006 ou tel que le sera la Coupe du Monde de Football 2022.

Néanmoins, la forte croissance de la demande en matériel militaire pour le Qatar a poussé l'émirat à diversifier ses partenariats militaires avec d'autres grandes puissances et notamment avec les États-Unis. La base d'*Al Oudeid*, qui abrite le siège de l'US CENTCOM, d'où les opérations américaines en Irak et en Afghanistan ont été pilotées, symbolise en ce sens le partenariat qui unit les deux pays. Selon les estimations, près de 10 000 soldats américains seraient stationnés sur cette base qui, de surcroît, abrite la plus longue piste d'atterrissage de la région (5km). Selon le *Statut of forces agreement (SOFA)*, qui constitue l'entente juridique encadrant le stationnement des forces militaires américaines sur le sol qatari, les soldats américains ne sont pas autorisés à fournir quelque publicité sur les bases américaines implantées dans l'émirat. Certaines de nos sources relatent également l'existence de la base de *Silia* à proximité de la frontière saoudienne, moins connue qu'*Al Oudeid*, où seraient dissimulés une trentaine d'entrepôts militaires américains.

L'appréciation des capacités militaires du Qatar en matière d'équipement, mais aussi en termes de ressources humaines, doit être également envisagée à la lumière du caractère opérationnel de l'armée qatarie. Sur ce point, la participation du Qatar à l'intervention en Lybie de 2011 demeure riche d'enseignements.

2) LE QATAR EN GUERRE : L'INTERVENTION SYMBOLIQUE EN LIBYE

L'histoire militaire du Qatar est récente et compte peu de faits d'armes. Cependant à partir de l'année 2011, le Qatar a participé aux côtés d'une coalition internationale à une intervention militaire engagée en Libye. Dans l'objectif d'étudier l'effectivité du *hard power* qatari, cette intervention nous permet d'appréhender au mieux les capacités d'actions militaires du Qatar.

La résolution 1973 des Nations unies qui autorise l'intervention militaire de la coalition fut portée par le Premier ministre et ministre des affaires étrangères le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani (HBJ) au Conseil de Sécurité. Doha fut l'instigateur principal du consensus au sein de la Ligue Arabe en faveur d'une intervention internationale contre le régime du dictateur

libyen³¹⁶. Parallèlement à cette position, le 28 mars 2011, l'émirat milita en faveur de la reconnaissance du Conseil National de Transition (CNT) en tant qu'organe représentatif officiel de la Libye³¹⁷. L'appui militaire qatari s'est organisé en deux temps. Tout d'abord celui-ci s'est traduit par l'envoi de deux avions de chasse type mirage 2000 de la flotte de l'émir et de près de 5 000 hommes des forces spéciales qataries sur le sol libyen. Par la suite, le Qatar déploya son bras financier afin de soutenir les troupes présentes sur le territoire. Notons que si le soutien financier apporté par le Qatar aux rebelles libyens issus pour la plupart des franges islamistes³¹⁸ contribua à la chute du régime Kadhafi, sur le terrain celui-ci renforça par là même les clivages communautaires au sein du territoire qui allaient après la chute du régime déstabiliser profondément le pays³¹⁹.

Enfin, l'activation de la force militaire qatarie a été accompagnée d'un dynamisme diplomatique sans précédent pour le petit émirat qui apparut décisif pour le déploiement des forces de l'Otan dans le ciel libyen³²⁰. La conjugaison de ces différents niveaux d'intervention fut une stratégie payante pour le Qatar. Symbole de la nouvelle image acquise par celui-ci, les images de la mort du Colonel Kadhafi qui avaient fait le tour du monde, laissaient apercevoir les couleurs du drapeau qatari flottant au-dessus des ruines du *compound* où le dictateur avait été exécuté³²¹.

Au vu de la participation du Qatar à l'intervention libyenne, deux remarques peuvent être faites. Malgré le nombre restreint de soldats, l'armée qatarie a fait ici la preuve de l'effectivité de son *hard power*. Le Qatar a montré qu'il était capable d'engager sa force militaire dans un territoire étranger, de mobiliser ses troupes et ses équipements et de prendre part de manière active à une coalition militaire internationale. En ce sens, l'outil militaire qatari apparaît comme opératoire dans la réalisation d'objectifs qui lui seraient assignés. Cependant, la réussite de cette opération ne saurait tenir compte des seules capacités de l'armée de l'Émir. D'un point

³¹⁶ ROBERTS David B, *Punching above its weight*, Foreign Policy, 12 avril 2011.

³¹⁷ KHATIB Lina, *Qatar's foreign policy: the limits of pragmatism*, International Affairs, Volume. 89, Number 2, Mars 2013.

³¹⁸ EL-SHAHAT Said, *Qatar wa'rrabi' al-'arabi'(le Qatar et les révolutions arabes)*, Al-youm al sabe', 6 aout 2012, disponible à l'adresse : <http://www.youm7.com/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1-%D8%B9%D8%A7%D8%AC%D9%84%D8%A9-65>

³¹⁹ Voir, VALTER Stéphane, *Les révoltes arabes entre exigences citoyennes et replis communautaires*, Maghreb - Machrek 4/2011 (N° 210), p. 79-96 ; DAGUZAN Jean-François, MOISSERON Jean-Yves, *La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen*, Hérodote 3/2011 (n° 142), p. 78-97.

³²⁰ KRAUSS Clifford, *For Qatar, Libyan Intervention may be a turning point*, The New York Times, 3 avril 2011.

³²¹ REUTERS, *Price on Qaddafi's head as rebels plan for future*, The Express Tribune, 25 August 2011

de vue logistique, la participation du Qatar reste largement symbolique³²² : les capacités militaires du Qatar lui permettent de s'associer à des manœuvres communes dans lesquelles les stratégies des plus grandes puissances militaires coïncident avec les objectifs du petit émirat. Toutefois, la mobilisation du *hard power* qatari ne saurait faire l'économie d'une intervention commune et la puissance militaire du Qatar ne lui permet pas une liberté d'action par laquelle Doha serait en mesure de faire valoir son intérêt sur ceux des autres États.

Indubitablement, les capacités militaires du Qatar n'entrent pas dans la composition de la puissance aux mains du pays si l'on s'en tient à la définition classique de la puissance donnée par Serge Sur : la capacité de faire, la capacité de faire faire et celle d'empêcher de faire³²³. Ainsi, ce n'est pas du *hard power* que provient l'essence de la puissance qatarie.

Pour saisir la complexité des aspects sous lesquels la puissance qatarie pourrait être définie la prise en compte des critères classiques de la puissance ne suffit donc pas. D'où la nécessité d'appliquer des théories différentes issues de l'approche structurelle, qui doivent partir d'autres facteurs sur lesquels reposeraient les éléments de la puissance du Qatar.

³²² DAZI-HENI Fatiha, *Désir de puissance. Le Qatar a-t-il les moyens de ses ambitions diplomatiques dans le monde arabe ?* Actuelles de l'IFRI, 21 Juillet 2012.

³²³ SUR Serge, *Relations internationales*, Paris, 2000, éd. Montchrestien, p. 229.

CHAPITRE 2 : LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME RÉGIONAL COMME RESSOURCE À LA MAXIMISATION DE LA PUISSANCE QATARIE

Dans la littérature néoclassique les fluctuations du système international conditionnent à plusieurs titres la stratégie des États dans leur volonté d'assurer leur propre survie. Barry Buzan, dans son ouvrage *People, States and Fears*³²⁴, s'interroge ainsi sur la provenance des menaces qui pèsent sur les États et vient à identifier le système régional à travers le concept de complexe régional de sécurité, comme étant le foyer principal. En effet, si les analyses classiques de sécurité font du jeu des grandes puissances l'élément central de la menace qui pèse sur les plus petites entités, Barry Buzan détermine que la formation de la stratégie sécuritaire des États reste conditionnée par la lecture des menaces émanant du voisinage le plus proche : « *l'interdépendance sécuritaire serait donc plus intense entre les acteurs au sein d'une même région qu'entre régions* »³²⁵. Comme l'illustre des travaux tels que ceux de Alexander Lennon, Bahgat Korany et Ali Dessouki, ou bien encore Marina Ottaway³²⁶, depuis 2003, les analyses ayant trait à l'étude des relations internationales au Moyen-Orient font de l'environnement régional la source première des menaces sécuritaires qui pèsent sur les acteurs. En outre, il nous apparaît en effet que la politique étrangère du Qatar reste largement conditionnée par les menaces sécuritaires émanant du système régional moyen-oriental, que nous entendrons comme le système composé de l'Orient arabe (Syrie, Liban, Palestine, Arabie Saoudite, Koweït, Emirats arabes uni, Bahreïn, Oman, Yémen) élargie à certains États non arabe (Iran, Israël et la Turquie).

Cependant depuis les années 1970, la fragilité du système régional a eu pour effet de diminuer la menace sur les États les plus faibles. En réaction, ceux-ci, et notamment le Qatar,

³²⁴ BUZAN Barry, *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations*, International Journal, Vol. 40, No. 4, *Managing Conflict, Autumn, 1985*, pp. 756–758.

³²⁵ DJEBBI Sihem, « *Les complexes régionaux de sécurité* » Fiche de l'Irsem n° 5, mai 2010, 9 pages disponible à l'adresse : <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>.

³²⁶ LENNON Alexander, *The Epicenter of Crisis. The New Middle East*, Cambridge, MIT Press, 2008; KORANY Bahgat and DESSOUKI Ali (eds.), *The Foreign Policies of Arab States*, Boulder: Westview, 1991 – 2nd edition; OTTAWAY Marina and al, *The New Middle East*, Washington DC; Carnegie Endowment for International Peace, 2008.

ont vu leurs politiques extérieures se développer autour d'une stratégie plus agressive. Ce phénomène fait alors écho aux postulats développés par John Mearsheimer³²⁷ selon lesquels la recherche impérative de sécurité pour les États se traduit par une aptitude offensive destinée à faire croître leur puissance.

Dans un premier temps, nous montrerons que l'instabilité du système régional arabe a constitué un espace d'opportunité aux stratégies développées par les pays du CCG (A) et que, parmi celles-ci, la politique étrangère du Qatar a consolidé sa position au moyen d'une stratégie plus agressive (B).

A. LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME RÉGIONAL COMME RESSOURCE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PUISSANCE DES PAYS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

Ici, nous chercherons à démontrer que l'instabilité du système régional et la recomposition des éléments de puissance au sein de celui-ci a participé à la mise en valeur des attributs de puissance des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG)³²⁸.

Comme le note Paul Noble³²⁹, depuis près de quarante années, l'espace régional moyen oriental est caractérisé par une instabilité permanente. Dans une perspective structuraliste, il apparaît ainsi que les divisions interétatiques ont avorté tout espoir de voir naître un système régional efficace (1), favorisant la pénétration de forces déstabilisantes étrangères au système (2) et entraînant le déclin progressif des anciennes puissances structurantes de la région (3).

³²⁷ MEARSHEIMER John, *The Tragedy of Great Power Politics*, W. W. Norton & Company, 2001.

³²⁸ Fondé le 26 mai 1981, avec l'appui des États-Unis, le CCG regroupe l'Arabie Saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Qatar. Créé dans l'objectif premier de pallier le départ des forces britanniques devant l'influence grandissante de l'Iran. Si l'objectif premier de l'organisation réside dans la création d'un marché commun, très vite, en 1982 les premiers accords de sécurité sont signés, des manœuvres militaires communes (Bouclier de la péninsule) sont entreprises par les pays membres. Le CCG est doté d'un Conseil suprême des chefs d'État et de gouvernement, d'un Conseil des ministres et d'un Secrétariat général localisé en Arabie Saoudite. Voir DAZI-HENI F, *Le Conseil de coopération du Golfe : une coopération de sécurité et de défense renforcée ?*, Paris, CERI/Science Po, septembre 2011.

³²⁹ NOBLE Paul, *The Arab System: Pressures, Constraints et Opportunities*, dans KORANY Bahgat and DESSOUKI Ali (eds.), *op. cit.*.

1) LA DIVISION INTERÉTATIQUE ET L'INEFFICACITÉ DU RÉGIONALISME

Pour s'en convaincre, il nous faut revenir sur les caractéristiques d'un système régional « efficace ou effectif » données par la théorie des relations internationales. Bien qu'il soit difficile de parvenir à une définition objective³³⁰, Marie-Claude Smouts détermine quatre critères selon lesquels une région saurait être qualifiée d'efficace :

- *Les membres obéissent aux principes et aux règles collectives établies.*
- *Ils protestent si une règle ou un principe commun a été violé par un membre et que cela entraîne des procédures de justification de la part des responsables*
- *Il n'est pas nécessaire d'utiliser la force ni les sanctions pour pousser les parties à adhérer ou à se plier à l'ordre commun établi*
- *Le système permet d'atteindre les objectifs définis par les membres*³³¹.

En rapportant ces critères à l'étude du système régional arabe, notamment à travers la fondation de la Ligue arabe, il apparaît que la volonté coopérative des États arabes ne soit limitée qu'à un régionalisme minimaliste tant du point de vue politique que dans la coopération économique.

En effet, depuis 1945, les fonctions de la Ligue arabe se sont limitées d'une part à l'organisation de sommets arabes annuels et d'autre part à la publication de déclarations collectives non contraignantes traduisant la volonté des États de faire de la politique interne la priorité de leur stratégie. En 2003 par exemple, à la veille de l'intervention de l'armée américaine sur le sol irakien, les dirigeants arabes réunis dans la ville égyptienne de Charm El Sheikh votèrent une déclaration condamnant sans condition « *une frappe contre l'Irak* ».³³² Cependant, derrière cette unité de façade plusieurs des chefs d'États arabes avaient déjà

³³⁰ Sur ce point, nous consulterons avec attention le travail de COUSSY Jean, *Causes économiques et imaginaires économiques de la régionalisation*, dans Culture et Conflits, *l'international sans territoire*, l'Harmattan, 1-2 (n°21-22), 1996, voir aussi SMOUTS Marie-Claude, *La région comme nouvelle communauté imaginaire ?*, dans LE GALES Patrick et LEQUESNE Christian, *Les paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997, p.38.

³³¹ SMOUTS Marie Claude, *la coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale*, dans SMOUTS Marie Claude (dir), *les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Press de Science Po, 1998, P 145, cité dans FAROUK Yasmine, *Autonomisation, accommodement et "wait to seize" : les stratégies réactives du triangle arabe après l'intervention américaine en Irak : l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Syrie (2003-2007)*, Thèse de doctorat en Science politique. Relations internationales, 2010, p 213.

³³² Déclaration du Sommet Arabe, session ordinaire, 1^{er} Mars 2003, disponible à l'adresse suivant : http://www.arableagueonline.org/las/arabic/detail_ar.jsp?ar_id=3105&level_id=202.

entrepris une collaboration militaire avec Washington en vue de l'intervention sur le territoire irakien.

Cette volonté de recourir à un régionalisme minimaliste s'explique en partie par l'histoire de la région. Pour Fouad Ajami³³³, depuis la fin du panarabisme nassérien et les guerres froides arabes subséquentes, les politiques étrangères des pays arabes ont privilégié le cadre étatique à celui du cadre supra-étatique pour diriger leurs actions. Si ce choix ne conduit pas inévitablement à la mort du panarabisme, comme le relate Nabeel Khoury³³⁴, celui-ci démontre que face à la tendance des puissances régionales à manipuler le processus de régionalisation en leur faveur le reste des pays arabes a développé une réticence et une certaine méfiance à l'idée d'une collaboration régionale.

L'inefficacité du processus de régionalisation dans le monde arabe trouve également à s'exprimer à travers la résolution des conflits. Au cours de l'année 2006 par exemple, les pays membres de la Ligue arabe votèrent à l'unanimité la création d'un Conseil de Sécurité et de Paix dont la fonction aurait été d'assurer « *la prévention, la gestion et la résolution des conflits interarabes* ». Or en mars 2008, seuls trois États membres de la Ligue arabe avaient entamé un processus de ratification de cette décision signée deux années auparavant. Devant l'impossible instauration d'un mécanisme collectif de gestion et de résolutions des conflits, les pays de l'espace régional privilégièrent l'action unilatérale à travers notamment la médiation d'un pays tiers au conflit³³⁵. Ainsi, et comme le révèle Yassmin Farouk³³⁶, l'absence d'un processus de résolution des conflits au niveau régional associé au développement de la médiation dont les motivations de l'acteur concerné sont dépendantes des intérêts dans le conflit, expliquent en partie l'influence des acteurs étrangers présents dans des territoires comme le Liban, la Palestine, l'Afghanistan ou encore en Irak, accélérant, encore un peu plus, le délitement de l'espace régional.

Enfin, sur le plan économique, le processus de régionalisation reste ici également marqué par l'absence d'une coopération effective. D'après les chiffres de l'*Egyptian Center for Economic Studies*, en 2003 le total du commerce entre les membres de la Ligue arabe ne

³³³ AJAMI Fouad, *The End of Pan-Arabism*, dans *Foreign Affairs*, vol.57, n°2 (Winter), 1978/1979, pp 355-373

³³⁴ KHOURY Nabeel A, *The pragmatic Trend in Inter-Arab Politics*, *Middle East Journal*, Vol36, n°3 (été), pp 374-387, 1982, note cite dans KORANY Bahgat, *Reviewed Works: The Arab predicament: Arab Political thought and practice since 1967 by Fouad Ajami and Rich and Poor states in the Middle East: Egypt and the New Arab order by Malcolm Keer and El Sayed*, *International Journal of Middle East Studies*, vol.15, n°4, novembre, 1983, p 574.

³³⁵ Nous reviendrons sur l'effet de la médiation dans le développement de la stratégie de politique étrangère du Qatar dans la section suivante.

³³⁶ FAROUK Yasmine, *o.cit.*

représenterait que 8 % du commerce extérieur. À titre de comparaison ce chiffre s'élève à 61 % pour les pays de l'Union européenne, 23 % pour les membres de l'Association des Nations de l'Asie du sud-est au cours de la même période. En outre, la région reste marquée par une inégalité économique spectaculaire entre ses membres. Au sein des pays membres de la Ligue arabe, les écarts de revenus atteignent des records : l'émirat du Qatar détient un PNB qui est près de 77 fois supérieur au PNB mauritanien ; le PNB par habitant au Yémen est 59 fois inférieur à celui des nationaux du Qatar³³⁷. Ces chiffres traduisent la polarisation du développement économique au sein de l'espace régional qui vient alors compléter par un effet de « *negative spillover* »³³⁸ la déliquescence du système régional arabe³³⁹.

2) LA PÉNÉTRATION DES FORCES ÉTRANGÈRES AU SEIN DU SYSTÈME RÉGIONAL

Selon Charles Tripp³⁴⁰ ou encore Paul Aarts³⁴¹, la fragmentation de l'ordre régional a eu pour conséquence de faire du Moyen-Orient une zone particulièrement perméable³⁴² à la pénétration des forces étrangères. En effet, privée d'un centre hégémonique stable et durable, la région est apparue comme une entité vulnérable et faiblement armée au regard des stratégies des grandes puissances mondiales qui dès la fin de la Seconde Guerre mondiale ont contribué à sa déstabilisation³⁴³.

³³⁷ GALAA Ahled et HOEKMAN Bernard (eds), *Arab Economic Integration: Between Hope and Reality*, Cairo, Egyptian Center for Economic Studies, Washington DC: Brooking Institution Press, 2003, 170p.

³³⁸ L'effet *spillover* est défini comme « *une situation dans laquelle une action donnée, en rapport avec un but spécifique, crée une situation laquelle le but initial ne peut être atteint que par de nouvelles actions, qui à leur tour créent les conditions et les besoins d'autres actions encore etc.* » dans BATTISTELLA, *op cité*, p 411. En ce sens, l'expression d'un négative *spillover* traduit l'idée selon laquelle se processus d'enchaînement de la coopération peut également intervenir dans un processus de non-coopération. Voir IKENBERRY John G, and MASTANDUNO Michael, *International relations Theory and the Asia-Pacific*, Columbia University Press, 2003.

³³⁹ Sur la question de l'intégration économique arabe on consultera avec attention le travail de GALAL Ahmed and HOEKMAN Bernard, *op. cit.*

³⁴⁰ TRIPP Charles, *Regional organizations in the Arab Middle East*, in FAWCETT Louise and HURRELL Andrew, eds, *Regionalism in world politics: regional organization and international order*, Oxford: Oxford University Press, 1995, pp. 283-308.

³⁴¹ AARTS Paul, *The Middle East: a region without regionalism or the end of exceptionalism?*, Third World Quarterly 20: 5, 1999, pp. 91 1-2 ; 5; sur cette question nous consulterons également avec attention LAANATZA Marianne, LINDHOLM SCHULZ Helena and SCHULZ Michael, *Regionalization in the Middle East?*, in Joakim Ojendal, SODERBAUM Fredrik and SCHULZ Michael, eds, *Regionalization in a globalizing world: a comparative perspective on forms, actors and processes*, London: Zed, 2001, pp. 42-60.

³⁴² Sur la question de la perméabilité, nous consulterons avec attention: SALLOUKH Bassel F et BRYNEN Rex (eds), *Persistent Permeability? Regionalism, Localism and Globalization in the Middle East*, Aldershot: Ashgate, 2004.

³⁴³ BROWN Carl Leon, *International Politics and the Middle East: old Rules, Dangerous Game*, I B Tauris & Co Ltd 1984.

Les États-Unis apparaissent en ce sens comme les instigateurs principaux de la pénétration de l'espace régional arabe. Historiquement dès 1945 et successivement à l'affaiblissement de l'emprise européenne sur la région, le Moyen-Orient sera « une zone définie comme vitale pour les États-Unis »³⁴⁴ pour trois raisons principales : 1) la sécurisation de l'État d'Israël ; 2) la protection des approvisionnements en hydrocarbure ; 3) la sécurisation de la région du Golfe³⁴⁵. Du point de vue structurel, il apparaît que les États-Unis se soient constitués comme un véritable hégémon régional militairement, économiquement et politiquement. De l'océan Atlantique jusqu'aux rives de la mer du Golfe, le déploiement de la force militaire se fait à la faveur de l'implantation des bases américaines dans la péninsule arabique —trente et une bases en Irak, trois bases au Koweït, deux bases au Qatar, une base au Bahreïn³⁴⁶— abritant entre 160 000 à 180 000 soldats³⁴⁷. À cet approfondissement de la pénétration militaire américaine se superpose celle de l'influence politique sur les affaires internes des États du Moyen-Orient. Au Liban, dans la formulation de la politique extérieure avec la Syrie, en Égypte dans la formulation de la politique Israélo-palestinienne, dans le territoire palestinien, sans omettre l'influence de la politique américaine sur le régime saoudien et les émirats du Golfe. Toutefois, on ne saurait inéluctablement conclure de la soumission absolue des États du Moyen-Orient aux volontés stratégiques des États-Unis. Nous rejoignons ici Gregory Gause lorsque celui-ci note que les relations qu'entretiennent les différents partenaires tiendraient davantage d'une « *interdépendance asymétrique* »³⁴⁸. En effet, grâce notamment à la production et la gestion des hydrocarbures indispensables à l'économie mondiale, les États du Moyen-Orient conservent une capacité de marchandage face à la superpuissance. Celle-ci apparaît dès lors comme une force déstabilisatrice venant perturber l'équilibre des puissances en constituant un nouveau prétendant à la place d'hégémon régional sans toutefois parvenir à assurer totalement cette position.

La perméabilité des frontières a également entraîné la pénétration des acteurs régionaux non-arabes au sein de la région. À l'instar de l'Iran et de la Turquie par exemple, le développement d'une politique régionale commune ainsi que la recherche d'un hégémon

³⁴⁴ LAURENS Henry, *Paix et Guerre au Moyen-Orient : L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Armand Colin; Édition : 2e édition, 2005, p 31.

³⁴⁵ Toutefois, ces objectifs ont pu évoluer au gré des années avec la succession des différentes administrations à Washington : endiguement de l'influence soviétique, suppression des armes de destruction massive ou encore lutte contre l'islamisme terroriste.

³⁴⁶ DUGOT Philippe et HENRIET Jean-Michel, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan; Édition : 4e édition revue et augmentée, 2014, p 374 ; BOULANGER Philippe, *Géographie militaire et géostratégie, enjeux et crises du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, collection U., 2011.

³⁴⁷ DUGOT Philippe et HENRIET Jean-Michel, *op. cit.*, p. 374.

³⁴⁸ GAUSE Gregory F, *Saudi Arabia : iraq, iran, The Regional Power Balance, and the Sectarian Question*, Strategic Insights, 6, 2011.

régional ont souffert des politiques étrangères développées par ces éléments extérieurs. Historiquement, l'effacement des frontières entre « les arabes et les non-arabes » résulte de la dynamique ancienne des flux d'individus ayant traversé les frontières jadis constituées par les empires orientaux et occidentaux. Ces flux apparaissent aujourd'hui comme de véritables pivots dans la stratégie de pénétration des acteurs non-arabe. À l'instar des conflits israélo-palestiniens, de la guerre au Liban, des guerres successives dans le Golfe, de la guerre au Yémen, ou du conflit irakien et syrien, « l'expansionnisme »³⁴⁹ iranien, notamment dans le début des années 1990³⁵⁰ et les stratégies développées par la Turquie qui en font un « quasi » État arabe³⁵¹, ont prolongé les divisions au sein des territoires en galvanisant les appartenances communautaires et en stimulant notamment les solidarités islamiques transnationales. La multiplication des acteurs non-étatiques dans la région comme le Hezbollah ou le Hamas, Daech, etc. traduit cette tendance à la déstructuration des appartenances communautaires.

De ce phénomène de pénétration de l'ordre régional par des puissances extérieures résulte un mouvement de perturbation des équilibres de la puissance dans la région. Cette division a empêché l'émergence d'un centre hégémonique capable de maintenir l'équilibre face aux crises successives qu'a connues la région.

3) DE LA RÉVOLUTION IRANIENNE AUX RÉVOLUTIONS ARABES : LE DÉCLIN PROGRESSIF DES PUISSANCES RÉGIONALES AU MOYEN-ORIENT

La première puissance à avoir vu son statut décliner fut une puissance non-arabe : l'Iran. Suite à l'échec de l'exportation de la révolution iranienne qui eut lieu au cours de la période 1978-1979 et par laquelle la République islamique de l'ayatollah Khomeini avait cherché à déstabiliser les petites monarchies de la péninsule arabique, ces dernières décidèrent de fonder en 1981 le Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Au regard de la faiblesse structurelle des États qui le composaient, le CCG avait pour fonction de prémunir ces acteurs des iras de la révolution iranienne. Bien que regroupés sous la protection des parapluies militaires occidentaux, les États du CCG cherchèrent à contrebalancer la puissance iranienne en confiant leur sécurité au régime sunnite de Saddam Hussein : ce fut la première guerre du Golfe. Après

³⁴⁹ Sur les relations de l'Iran dans le bloc régional du Moyen-Orient voir : HERZIG Edmund, *Regionalism, Iran and Central Asia, International Affairs*, Royal Institute of International Affairs, 80.3, 503–517, 2004.

³⁵⁰ *Ibid*, p 507.

³⁵¹ Selon Graham Fuller, « *Strategically, Turkey has become part of the Middle East* »; voir FULLER G., 'Turkey's Strategic Model: Myths and Realities', *The Washington Quarterly* (Summer 2004), p.59.

huit années de conflit, de 1980 à 1988, la suprématie de l'Irak alors appuyé par les armées occidentales obligea le régime de Téhéran à signer un armistice symbole de défaite. Ajoutons que l'année suivante, en 1989, la République islamique d'Iran essuya un autre revers cette fois symbolique et idéologique, lorsque les *djihadistes* sunnites accompagnés des *moudjahidines* délogèrent l'armée russe du territoire afghan et acquirent par cette victoire le monopole dans la narration du grand récit de l'islam mondialisé.

Suite à cette victoire, dans la fin des années 1980, l'Irak de Saddam Hussein semblait s'imposer dans la région comme la puissance dominante au vu d'une part de ses capacités en terme de puissance—notamment militaire—face aux autres États de la région et d'autre part au vu de l'aspect symbolique qu'avait revêtu la victoire contre l'ennemi chiite. Toutefois, en été 1990, devant les dettes accumulées pour fournir l'effort de guerre, Saddam Hussein envahit le Koweït et déclencha la Seconde Guerre du Golfe. Si cette guerre précipita sa perte, celle-ci allait revêtir encore une fois un aspect symbolique fort : 1) La menace qui pesait désormais sur les pays du CCG provenait d'un frère sunnite 2) L'autre grande puissance sunnite, l'Arabie Saoudite, était apparue comme incapable d'assurer la défense de l'émirat du Koweït 3) La famille Al Saoud avait dû recourir à l'aide d'une coalition internationale composée de vingt-huit nations conduite sous l'égide des États-Unis, pour parvenir à endiguer la menace irakienne. La batterie de résolutions particulièrement féroces adoptées par le Conseil de sécurité, notamment la mise en place de l'embargo qui durera douze années, auront des conséquences sociales et politiques catastrophiques sur la population irakienne. Lorsque les opposants chiites et kurdes à la dictature de Saddam Hussein tenteront de renverser le tyran soutenu par des américains désireux de créer un « nouvel ordre mondial »³⁵², une répression sanglante s'abattra sur les auteurs de troubles précipitant l'Irak dans plusieurs décennies de violences³⁵³.

Pour l'Arabie Saoudite le second conflit du Golfe va constituer une véritable onde de choc. La présence d'occidentaux sur le territoire accueillant deux des lieux sacrés de l'islam sunnite —La Mecque et Médine³⁵⁴— apparut comme un véritable blasphème aux yeux des segments les plus conservateurs de la population saoudienne qui répondirent le 7 août 1998, jour de l'anniversaire de l'appel aux troupes occidentales, en frappant les ambassades

³⁵² Discours du Président américain George H. Bush devant le Congrès américain le 11 septembre 1990

³⁵³ Sur ce point voir « Chapitre VII : Les États-unis et le monde arabe » dans BAUCHARD Denis, *Le nouveau monde arabe*, Andre Versailles, 2012, pp.185-197.

³⁵⁴ Le troisième lieu étant la ville de Jérusalem auquel nous pouvons ajouter les deux lieux saints du chiisme Karbala et Nadjaf en Irak ainsi que *Mashhad* en Iran. Voir DJAÏT Hichem, *La Grande Discorde: Religion et politique dans l'Islam des origines*, Folio histoire, 2008.

américaines de Nairobi au Kenya et de Dar es Salaam en Tanzanie³⁵⁵. La radicalisation des franges islamistes en Arabie Saoudite, composée notamment des hommes ayant évincé l'armée soviétique en Afghanistan, entraîna une série d'attaques terroristes dont le point d'orgue fut la destruction des deux tours jumelles du World Trade Center. Et cette fois-ci, la période consacra le déclin de la puissance saoudienne dans la région qui se matérialisa par la détérioration du partenariat historique débuté en 1945 entre les États-Unis et le royaume saoudien.

À la suite des attaques du 11 septembre, les bases américaines stationnées en Arabie Saoudite furent transférées vers les émirats du Golfe et notamment celui du Qatar.

Successivement au transfert de ses bases militaires, l'administration néoconservatrice américaine redéfinit sa stratégie au Moyen-Orient. À partir du mois d'octobre 2001, l'intervention en Afghanistan (*Enduring Freedom*) qui visa à la capture d'Oussama ben Laden aboutit à déposséder les talibans du pouvoir au profit du gouvernement provisoire dirigé par Hamid Karzai³⁵⁶ ; en 2003, prétextant la détention d'armes de destruction massive, les États-Unis renversèrent le régime irakien sunnite de Saddam Hussein et promurent à la tête du pays la minorité chiite. Consécutivement à ces événements, trois nouvelles dynamiques affectèrent l'équilibre de la région : 1) le basculement du gouvernement à la faveur des chiites irakiens favorisa l'essor de la puissance iranienne dans la région ; 2) la galvanisation des forces islamistes, notamment sous le joug d'Al Q'aeda, se répercuta notamment sur le royaume saoudien par l'intermédiaire de la franchise d'Al Q'aeda dans la péninsule arabique (AQPA) et le royaume dut faire face à une recrudescence de la violence entre 2003 et 2006³⁵⁷ ; 3) une perte d'influence de la puissance américaine dans la région successive aux opérations menées par l'administration de Georges W. Bush³⁵⁸. À la précarité de l'équilibre sur lequel reposait dorénavant le jeu des puissances régionales s'ajouta à partir de décembre 2010 une nouvelle déstabilisation d'ampleur équivalente : les révolutions arabes

D'un point de vue systémique, la période révolutionnaire mit à mal un certain nombre des cadres régionaux : la chute de Zine el Abdine Ben Ali en Tunisie le 14 janvier 2011, celle

³⁵⁵ BETTATI Mario, *Le Terrorisme: Les voies de la coopération internationale*, Odile Jacob, 2013, p 48.

³⁵⁶ Ce sont les accords de Bonn ou *Accord sur des arrangements temporaires en Afghanistan en attendant le rétablissement des établissements permanents de gouvernement* conclu le 5 décembre 2001, qui instaurèrent un règlement de la vie politique afghane successive au départ des Talibans.

³⁵⁷ GILLES Kepel, *Le nœud gordien des États arabes du Golfe*, *Pouvoirs* 1/2015 (n° 152), p. 9-24 ; LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens - Une insurrection manquée*, Presses Universitaires de France - PUF, 2010.

³⁵⁸ Sur ce point voir : HINNEBUSCH Raymond, *Hegemonic Stability Theory Reconsidered : Implications of the Iraq War*, dans FAWN Rick, HINNEBUSCH Raymond (eds), *The Iraq War : Causes and Consequences*, Boulder: Lynne Rienner, 2006

de Hosni Moubarak en Égypte le 11 février de la même année, la mort de Mouammar Kadhafi le 20 octobre 2011, l'éviction de Ali Abdallah Saleh au Yémen en février 2012, puis les révoltes au Bahreïn et en Jordanie au cours de l'année 2011, constituèrent dans ce sens une nouvelle refonte des équilibres régionaux suivie d'un remodelage des stratégies, orchestrée tant par l'Orient que par l'Occident.

Ce rééquilibrage a trouvé notamment son expression au cours de la révolte syrienne. En quelques mois, la Syrie est devenue le terrain dans lequel les différents acteurs de la scène régionale, mais également les grandes puissances mondiales, ont essayé de développer leurs nouvelles stratégies afin de tirer un bénéfice de la configuration de ce « nouveau monde arabe »³⁵⁹.

L'Irak, plongé en plein chaos ne jouera plus, et pour longtemps, un rôle significatif dans la région.

L'Égypte, en plein tumulte révolutionnaire, voit les affaires internes prendre le pas sur les relations extérieures : la diplomatie du Caire est paralysée.

Si le colonel Kadhafi en Libye développait une politique régionale active, la difficile consolidation du nouveau pouvoir en interne annihile toute perspective de prolongement à court et moyen terme.

L'Algérie et le Maroc moins affectés par ces bouleversements, tout au moins comparativement, se bloquent mutuellement et s'empêchent de prendre position.

L'Arabie Saoudite enfin, désœuvrée par la rapidité par laquelle les équilibres de la région se sont transformés, notamment en ce qui est de partenaires traditionnels de la dynastie saoudienne à l'instar de l'Égypte de Moubarak, mais plus encore, affectée par des luttes intestines consécutives à la mort du prince Sultan, tâtonne dans les premiers instants des révolutions arabes à construire une ligne de politique étrangère cohérente. Néanmoins, bien que déstabilisée dans les premières heures, la diplomatie saoudienne va rapidement se prémunir contre les atteintes des révolutions arabes – en adoptant une série de réformes en interne– et réagir pour tenter de conserver son statut de puissance régionale en exerçant une

³⁵⁹ BAUCHARD Denis, *op. cit.*.

autorité discrète et efficace³⁶⁰ en Égypte et en Syrie d'une part, mais qui demeura dans le contexte sous régional de la péninsule arabique bien plus violente au Yémen et au Bahreïn³⁶¹.

B. LA CONSOLIDATION DU STATUT DU QATAR DANS LES TRANSFORMATIONS DE L'ORDRE RÉGIONAL

Au sein de cette dynamique structurelle, quels ont été les moyens employés par le Qatar pour maximiser sa puissance ?

Dans *Politics among Nations*, Hans Morgenthau voyait trois possibilités offertes pour les politiques étrangères de pratiquer une politique de puissance : 1) la politique de *statu quo* où la stratégie de politique étrangère est utilisée afin de maintenir la puissance d'un État ; 2) la politique impérialiste, visant à étendre la puissance de celui-ci, et enfin, 3) la politique de prestige destinée à afficher sa puissance aux yeux des autres³⁶². Si, en raison de sa petite taille les deux premières conditions semblent être refusées à la pratique de la politique étrangère du Qatar, il demeure que la troisième trouve un certain sens. Il apparaît en effet que la stratégie mise en place par Doha s'est attachée à faire de la promotion de son image l'une des stratégies privilégiées de sa politique étrangère : une « politique de prestige » pour Halvard Leira³⁶³ ou encore une « politique de la promotion de l'image » traduisant ici la stratégie du « *Branding* » pour des auteurs comme Sultant Barakat³⁶⁴, Mehran Kamrava³⁶⁵, John Mark King³⁶⁶ ou encore J. E. Peterson³⁶⁷.

³⁶⁰ BAUCHARD Denis, *op. cit.*, pp 218-220.

³⁶¹ LACROIX Stéphane, *L'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*, Septembre 2011, disponible à l'adresse <http://www.ceri-sciences-po.org>

³⁶² MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace*, New York, W.W, Knopf, 1948, p 39 ; sur ce point voir, BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po; Édition : 4e édition revue et augmentée, 22 Août 2012, p 127.

³⁶³ LEIRA Halvard, *Qatari as a foreign policy actor, theoretical approaches*, dans HANSEN Stig Jarle., GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *Religion Prestige and Windows of opportunity?, Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement*, Department of International Environment and Development Studies Noragric, 2013, p 7.

³⁶⁴ BARAKAT Sultan, *The Qatari Spring: Qatar's Emerging role in peacemaking*, Kuwait Programme on Development, Governance and Globalisation in the Gulf States, Brooking, p 23-26.

³⁶⁵ KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013.

³⁶⁶ KING John Mark, *Nation Branding: Coverage and perceptions of Qatar in Major World Newspapers*, dans Garcia and Payne (eds) *Building Bridges in a global economy*, dans HANSEN Stig Jarle., GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *op. cit.*.

³⁶⁷ PETERSON J. E, *Qatar and the World : Branding for a Micro-State*, *The Middle East Journal*, 60 (4), 2006, p. 732-748.; voir également ABDULLAH Jamal, *La politique étrangère de l'État du Qatar (1995-2010) :*

Indexée aux variations du système régional moyen oriental, la stratégie de maximisation de la puissance qatarie doit être appréhendée en identifiant deux périodes : avant et pendant les révolutions arabes. Ensuite, et bien qu'en dehors du cadre de notre période d'étude, nous reviendrons sur la crise de 2017 qui illustre ici pleinement notre hypothèse de l'éclatement régional comme opportunité.

1) LA MÉDIATION AU SERVICE DE LA PUISSANCE DU QATAR

L'étude de la politique de médiation développée par Doha a connu un traitement privilégié dans la littérature scientifique³⁶⁸. Il faut dire qu'en quelques années seulement l'émirat s'est imposé dans la région du Moyen-Orient comme un *leader* dans le domaine : au Yémen, au Liban, au Soudan, en Palestine ou encore dans la Corne de l'Afrique, la médiation orchestrée par Doha a connu un succès relatif dans la période précédant les révolutions arabes.

Bien que souvent traitée sous le prisme de l'analyse libérale, notamment à travers le concept de *Soft Power*³⁶⁹, il apparaît néanmoins que la stratégie de médiation à laquelle la politique étrangère du Qatar a souscrit est symptomatique du postulat néoclassique tel que développé par John Mearsheimer : la politique étrangère des États répond au système dans lequel elle s'intègre. Nous chercherons ainsi à comprendre à travers l'exemple de la politique de médiation comment la politique étrangère du Qatar s'est construite à l'aune des transformations du système régional dont nous avons énoncé les aspects ci-avant.

La médiation est définie par les Nations unies comme « *une procédure consistant pour une tierce partie à aider, avec leur consentement, deux ou plusieurs parties à prévenir, gérer ou régler un conflit en les aidant à élaborer un accord mutuellement acceptable.* »³⁷⁰ La médiation

contribution à la compréhension de la politique extérieure contemporaine d'un État du Golfe, Thèse en Science Politique, Université d'Avignon, 2011.

³⁶⁸ Voir: KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari Foreign policy*, Middle East Journal, Volume 65, No. 4, Automne 2011, p. 543.; HANSEN Stig Jarle., GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *op. cit.*; LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, La revue géopolitique, 27 Mai 2012 ;COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113–28, 2011; EAKIN H, *The Strange Power of Qatar*, The New York Review of Books, 27 Octobre 2012; MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La politique étrangère du Qatar : de l'intermédiation à l'engagement*, *Géoéconomie* 3/2012 (n° 62) , p. 31-39.

³⁶⁹ Voir LECA Jean, « *Soft power* ». *Sens et usages d'un concept incertain*", CERISCOPE Puissance, 2013, consulté le 25/05/2016.

³⁷⁰ « Directive des Nations Unies pour une médiation efficace » Nations Unies, Septembre 2012, document disponible à l'adresse suivante

tient aujourd'hui une grande place dans le vocabulaire de l'action internationale. La fin de la guerre froide, le développement de la mondialisation et la multiplication des échanges internationaux ayant rendu « la guerre obsolète »³⁷¹, depuis les années 1990 près de 700 entreprises médiatrices se sont engagées dans l'espoir d'orienter certains des conflits internationaux vers une issue pacifique³⁷². Dans ce contexte, la théorie des relations internationales reconnaît principalement aux plus grandes puissances la capacité de pouvoir endosser ce rôle de médiateur.

Historiquement au Moyen-Orient, cette posture a été celle des puissances régionales comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite, mais également des grandes puissances internationales comme les États-Unis, la Russie, la France ou encore la Grande-Bretagne. La capacité militaire et financière de celles-ci en fait des médiateurs idéaux pour les théoriciens³⁷³. Toutefois, à l'instar de la crise soudanaise des années 2008 pour laquelle l'Égypte était pressentie pour tenir le rôle de médiateur ; du conflit yéménite où les intérêts saoudiens laissaient pressentir une intervention de Riyad; ou encore du Liban où, face aux échecs successifs des médiations entreprises par la Ligue arabe, l'Arabie Saoudite ou la France; la place de médiateur acquise par la monarchie qatarie s'était bien opérée au détriment de l'office de ces plus grandes puissances³⁷⁴.

Si traditionnellement il est reconnu que le succès ou l'échec d'une médiation soit dépendant de variables telles que la nature des acteurs, l'intensité du conflit, ou encore le « *timing* », il nous apparaît trois autres facteurs qui expliquent le succès de la médiation qatarie :

- a) L'image d'un partenaire honnête.

Face à une histoire moyen-orientale tumultueuse, la participation du Qatar en tant que médiateur apparaît comme une opportunité pour les acteurs en conflit soucieux de se dégager de l'influence des hégémons dans la résolution d'un différend. Cette image a ainsi facilité l'accès du Qatar au statut de médiateur régional. Toutefois, la probité et la confiance allouées au

<http://www.un.org/wcm/webdav/site/undpa/shared/undpa/pdf/UN%20Guidance%20for%20Effective%20Mediation%20French.pdf>, p 4.

³⁷¹ VENNESSON Pascal, *Renaissance ou obsolète ? La guerre aujourd'hui*, Revue française de science politique, 48 (3-4), juin-août 1998, p. 515-534.

³⁷² MELIN Molly M., *When States Mediate*, Penn State Journal of Law & International Affairs 2, no. 4, April 2013: 78-90 note cite dans BARAKAT Sultan, *Qatari Mediation: Between Ambition and Achievement*, Brooking Doha Center Analysis Paper, N°12, November 214, note 2.

³⁷³ KAMRAVA Mehran, *Médiation and Qatari Foreign Policy*, Middle East Journal, Volume 65, N°4, Autumn 2011.

³⁷⁴ ROCKOWER Paul, *Qatar's Public Diplomacy*, PubD, Vol.599, 2008.

médiateur ne seraient être confondues avec l'impartialité de celui-ci comme nous l'ont rappelé Paul Wahr et Jean-Paul Lederach dans leurs travaux relatifs aux entreprises médiatrices en Amérique du Sud³⁷⁵. Pour Olivier Richemond³⁷⁶ également, l'analyse de la médiation doit tenir compte en ce sens de l'intérêt à agir du médiateur. Ici, la médiation peut être utilisée ou instrumentalisée par le médiateur dans le but d'obtenir un quelconque avantage. En somme, face à la menace que pourrait constituer la médiation officinée par une plus grande puissance régionale dont les visées seront alors perçues comme suspectes pour des États moins puissants, l'émirat du Qatar apparaît comme un partenaire honnête (*Honest broker*³⁷⁷) pour lequel le maintien de la paix et de la stabilité dans la région constituent les principaux motifs de l'intervention, comme en témoigne d'ailleurs l'article 7 de la Constitution qatarie :

*“The foreign policy of the State is based on the principle of strengthening international peace and security by means of encouraging peaceful resolution of international disputes; and shall support the right of peoples to self-determination; and shall not interfere in the domestic affairs of states; and shall cooperate with peace-loving nations ”*³⁷⁸

- b) La disponibilité des ressources économiques.

Ici, la composante économique dans la médiation recouvre une double réalité. La première tient de la capacité de l'État pourvoyeur de la médiation d'asseoir sa crédibilité dans la gestion du conflit au vu de la puissance qui lui est allouée. De la disposition d'une force économique conséquente sera déduite également la capacité de l'État à pouvoir accroître ses chances de parvenir à trouver une solution au conflit. Dans son étude consacrée au processus de médiation au sein du conflit israélo-palestinien, Asaaf Siniver³⁷⁹ mettait ainsi en lumière que plus les capacités d'un État à pouvoir mobiliser des ressources étaient importantes, plus les chances de succès dans la médiation étaient élevées. Autrement dit, la finalité de la médiation est conditionnée aux récompenses qui peuvent être promises par le médiateur en cas de résolution du conflit tel qu'un transfert de liquidité, la promesse de contrats, ou encore celle d'investissement dans les infrastructures. Ainsi, l'immense richesse à disposition de l'émirat a

³⁷⁵ WEHR Paul, John LEDERACH, *Mediating Conflict in Central America*, Journal of Peace Research, 28 (1), 1991, p.85-98.

³⁷⁶ RICHMOND Oliver, *Devious Objectives and the Disputants View of International Mediation. A Theoretical Framework*, Journal of Peace Research, 35 (6), 1998, p. 707-722.

³⁷⁷ KAMRAVA Mehran, art.cit, p 4.

³⁷⁸ « La politique étrangère de l'Etat est fondée sur le principe du renforcement international de la paix et de la sécurité à travers l'utilisation de moyen encourageant la résolution pacifique de conflits internationaux ; elle doit supporter le droit des peuples à l'auto-détermination ; elle ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats ; elle doit coopérer avec les nations favorables à la paix », Constitution du Qatar du 29 avril 2003, disponible sur, Constitution of Qatar : https://www.constituteproject.org/constitution/Qatar_2003.pdf?lang=en

³⁷⁹ SINIVER Asaf, *Power, Impartiality and Timing: Three Hypotheses on Third Party Mediation in the Middle East*, Political Studies, 54 (4), 2006, p. 806-826.

servi d'argument d'autorité dans la participation à la résolution des conflits, comme en témoignent les investissements massifs réalisés par le Qatar dans les territoires où la médiation qatarie fut entreprise, dans le sud du Liban ou encore dans des infrastructures soudanaises³⁸⁰.

- c) La personnification de la médiation.

Elle est un aspect récurrent dans la diplomatie qatarie. Au cours de ces différentes médiations, tant l'Émir du Qatar, Hamad ben Khalifa Al Thani que le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Hamad ben Jassem Al Thani furent impliqués directement dans le processus de médiation. Cette stratégie qui a visé à capitaliser sur la personnalité des deux hommes forts du pays a été payante pour le Qatar. Les deux *cheikhs* réputés pour leur charisme et leurs qualités diplomatiques apparaissent comme les artisans principaux de la réussite de l'entreprise médiatrice du Qatar. Toutefois, et comme le rappelle Mehran Kamrava, si cet aspect a constitué une force pour la politique étrangère du Qatar, celle-ci peut également apparaître comme une grande faiblesse si l'efficacité de la médiation ne repose que sur cet aspect³⁸¹. L'intervention personnelle de décideurs principaux n'est pas en soi nuisible à la médiation. Cependant, l'efficacité de la médiation sur le long terme repose également sur les capacités institutionnelles, telles que la capacité du personnel diplomatique à pouvoir poursuivre les démarches entreprises une fois les négociations terminées afin de convertir ses initiatives en succès diplomatique, et comme le rappelle Sultan Barakat³⁸², la petite taille du Qatar et la faiblesse de ses ressources humaines, réduisent les chances de trouver une solution durable au conflit.

C'est ainsi que se dessine l'implantation de la stratégie de la médiation au Qatar. Profitant de la vacuité du pouvoir dans l'espace régional, successive au déclin des hégémons, le Qatar use ainsi de la médiation comme promoteur de sa puissance³⁸³. Ainsi, et comme le rappelle l'école néoclassique, le développement de la politique de puissance permet à un État de mieux garantir sa sécurité. Pour Doha, la sécurité par la médiation est assurée au moyen de deux logiques.

³⁸⁰ BEHRENDT Sven, *Gulf Arab SWFs — Managing Wealth in Turbulent Times*, Policy Outlook, Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace, 2009, p. 4; pour un aperçu des investissements qataris au Liban, au Soudan, ainsi qu'au Yémen voir: KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari Foreign Policy*, *op. cit.*

³⁸¹ *Ibid*, p 17.

³⁸² BARAKAT Sultan, *Qatari Mediation: Between Ambition and Achievement*, Brookings Doha Center Analysis Paper, N°12, Novembre 2014.

³⁸³ BARAKAT S., *The Qatari Spring: Qatar's Emerging Role Peacemaking*, Londres, London School of Economics and Political Science, 2012.

Au niveau le plus élémentaire, la première logique est celle qui tient de la volonté de l'émirat de cultiver la paix et la stabilité en cherchant à endiguer toute propagation d'une crise dans l'espace régional³⁸⁴. C'est en tout cas la position officielle défendue par le palais du *Diwan Amiri* : « *le Qatar est un État soucieux de la persévération de la sécurité dans la région, tout conflit contient des risques de propagation qui serait nuisible à sa survie* »³⁸⁵. Dans une autre perspective, la stratégie de la médiation pour le Qatar constitue le fer de lance de la promotion de l'image du Qatar. Selon la logique « être reconnu, pour être protégé », la médiation qatarie n'a de cesse de se faire le propre relais médiatique de chacune de ses prises de positions en tant que médiateur dans un conflit. Par le biais de sa chaîne *Al Jazeera*, la publicité offerte à sa stratégie s'exporte dans le monde entier et a participé à façonner l'image d'un émirat œuvrant pour la paix dans la région. En témoignent les nombreuses apparitions des diplomates qataris dans les émissions de la chaîne satellitaire³⁸⁶, Doha décuple la force de sa stratégie de médiation en la propulsant au rang de produit marketing, destinée à séduire toujours plus de consommateurs, et toujours orientée vers la maximisation de la puissance du Qatar.

Le déploiement de la politique de médiation traduit la volonté du Qatar d'assurer et de renforcer sa sécurité au moyen d'une stratégie calibrée pour accroître de manière prudente son influence sur la scène régionale. Face aux menaces environnantes et à la faiblesse de ses capacités de puissance, l'effort déployé par le Qatar pour apparaître comme l'un des médiateurs principaux de la région répond ainsi à la configuration du système régional dans lequel les acteurs traditionnels ne parviennent plus à tenir leur rôle. Cela renvoie à ce que Raymond Aron interprétait comme le motif d'action des États : selon lui, lorsque l'État agit, soit en faveur de l'équilibre (*statu quo*), soit en faveur de l'action, son comportement est déterminé par les conditions offertes par le système. Toutefois, et comme le rapporte le travail de Terris, Lesley et Zeev Maoz³⁸⁷, si pour chaque catégorie d'État, il existe une grammaire d'action, celle-ci étant corrélée aux capacités de puissance des États, la politique de médiation apparaît comme un outil pratique pour les petits États pour faire croître leur influence tout en préservant un climat de sécurité. Nous rejoignons ainsi l'analyse de Mehran Kamrava lorsque

³⁸⁴ L'interconnexion complexe des acteurs, mais aussi des enjeux fait de la région du Moyen-Orient un terrain particulièrement propice à l'effet de *Spill over*.

³⁸⁵ Entretien avec l'Ambassadeur de Suisse au Qatar, Doha, 15 mai 2015.

³⁸⁶ TERRIS, L. G., and MAOZ Z., *Rational Mediation: A Theory and a Test*. *Journal of Peace Research*, 42(5), 2005, pp. 563–583.

³⁸⁷ KLEIBOER Marieke and HART Paul, "Time to Talk? Multiple Perspectives on Timing of International Mediation", *Cooperation and Conflict*, Vol. 30, No. 4, 1995, pp. 307-348.

celui-ci note « *primary motivation for Qatari mediation efforts is a combination of small state survival strategies and the desire for international prestige* »³⁸⁸.

2) LES RÉVOLUTIONS ARABES OU LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

L'épisode des révolutions arabes vient une nouvelle fois confirmer l'hypothèse selon laquelle la maximisation de la puissance du Qatar est corrélée aux fluctuations du système régional dans lesquels l'émirat trouve les opportunités pour développer son influence.

À bien des égards, les révolutions arabes faisaient ressurgir les profondes dysfonctions qui caractérisaient le Moyen-Orient depuis près d'un demi-siècle. Celles-ci traduisaient une profonde insatisfaction économique, politique et sociale, aggravée par le népotisme et la corruption des pouvoirs en place. Cette colère sourde qui a agité la jeunesse du Moyen-Orient se transforma en une rage éclatante sans communes mesures dans l'histoire de la région³⁸⁹, annonçant quelques semaines plus tard la chute des régimes autoritaires en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Yémen, ainsi que la déstabilisation des régimes en Syrie et Bahreïn.

Seulement quelques semaines séparent la désignation du Qatar comme futur hôte de la coupe du Monde de Football en 2022 et l'acte désespéré de Mohamed Bouazizi s'immolant par le feu le 17 décembre 2010. À première vue tout oppose ces deux événements. L'un symbolise le rêve d'un Émir orgueilleux rêvant de voir son pays devenir le premier État arabe à organiser la grand-messe du football et l'autre le geste désespéré d'un vendeur ambulancier de Sidi Bouzid à qui l'on confisqua ses marchandises. Toutefois, ils peuvent être rapprochés en ce qu'ils symbolisent pour le Qatar une nouvelle étape dans sa politique étrangère, qui, après sa désignation en tant qu'organisateur de l'événement sportif, verra la période des révolutions arabes comme un terrain propice à l'expression d'une politique de puissance beaucoup plus agressive qu'auparavant.

a) La révolution égyptienne

Lorsqu'éclate la révolution égyptienne à la fin du mois de janvier 2011 avec ses premières conséquences sur l'ordre régional arabe, le Qatar apparaît comme particulièrement

³⁸⁸ KAMRAVA Mehran, *op. cit.*, p 540.

³⁸⁹ ULRICHSEN Kristian Coates, *The Political Transformation of the Middle East and North Africa*, World Financial Review, June 2011.

bien placé pour faire de cette situation une opportunité d'asseoir un nouveau statut. Celle-ci est permise par la combinaison de plusieurs facteurs : 1) l'absence de contestation au Qatar ; 2) l'état des relations nouées avec l'Égypte avant 2011 ; 3) le succès de la chaîne Al-jazzera 4) les liens avec la confrérie des Frères musulmans.

1) Fort d'un PIB par habitant avoisinant les 102.000 dollars par an et d'un taux de chômage de 0.3 %, la population au Qatar semble être selon l'expression anglaise consacrée « *too rich to revolt* ». De plus, le Qatar n'a jamais connu de problématiques majeures inhérentes aux communautés résidant sur son territoire ayant constitué des menaces à l'équilibre des pouvoirs internes dans d'autres États du Golfe. La confrérie des Frères Musulmans ou encore la minorité chiite³⁹⁰ ne sont pas mis à la marge de la société qatarie³⁹¹. Contrairement à ses voisins donc, le Qatar dispose d'une grande liberté d'action face à sa société. Cet aspect est primordial pour comprendre l'influence du Qatar au cours des révolutions arabes, car, comme le rapportent Fareed Zakaria et Thomas Christensen³⁹², il advient que l'opportunité pour un État de maximiser sa puissance au moyen de sa politique étrangère soit dépendant des capacités de l'État à détenir un contrôle total sur ses ressources de puissance face à sa société. Autrement dit, le Qatar jouit d'une flexibilité relativement élevée ce qui constitue un avantage face à ses concurrents.

2) La crédibilité acquise par Doha auprès des couches populaires égyptiennes avant la révolution de 2011 a constitué un avantage dans le déploiement de la stratégie qatarie. Les tensions qui ont jalonné les relations entre Hosni Moubarak et le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, qui débutèrent dès 1995 lorsque l'Égypte entreprit de soutenir l'ascension au pouvoir d'autres membres de la famille Al Thani³⁹³ et qui ont connu leur point d'orgue en mars 2009 lorsque le président égyptien refusa de siéger au Sommet de la Ligue arabe organisé à Doha³⁹⁴, ont contribué à façonner l'image d'un État défendant les intérêts du camp révolutionnaire égyptien³⁹⁵. Toutefois, cette tendance s'est inversée au cours de la deuxième phase de la

³⁹⁰ La population chiite au Qatar représente entre 5 % et 15% de la population.

³⁹¹ MAJIDYAR Ahmed K., *Is sectarian balance in the United Arab Emirates, Oman, and Qatar at risk?*, American Enterprise Institute, 21 October 2013.

³⁹² Sur cette question : ZAKARIA Fareed, *From Wealth To Power : From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton University Press, July 26, 1999; Thomas J. Christensen, *Useful Adversaries*, Princeton University Press, October 28, 1996,

³⁹³ AL-RASHEED Madawi, *Saudi-Qatari tensions divide GCC*, Al-Monitor, 6 March 2014

³⁹⁴ *Qatar: Egypt gives Qatar the cold shoulder*, Los Angeles Times, 29 March 2009.

³⁹⁵ Celui-ci s'était nourri d'une opposition grandissante face au régime de Hosni Moubarak, voir : SEDGWICK Mark, *Measuring Egyptian Regime Legitimacy*, Middle East Critique, N°19, 2010, pp 67-251.

révolution. Au cours du mois de juin 2013 les manifestations qui visèrent à renverser Mohammed Morsi laissaient apparaître des slogans dénonçant les stratégies du Qatar³⁹⁶.

3) Créée en 1996, la chaîne *Al Jazeera* connut un succès sans précédent dans l'histoire de la télévision satellitaire arabe. Ce formidable outil de promotion de la « cause arabe »³⁹⁷ est devenu en quelques années l'un des outils les plus importants de la politique étrangère du Qatar. Si dans les premières heures de la révolution égyptienne, celle-ci fut qualifiée de « révolution 2.0 »³⁹⁸, rapidement les analystes³⁹⁹ ont reconnu l'importance du rôle joué par la chaîne. Comme le souligne John Alterman⁴⁰⁰, les programmes se sont constitués comme autant de relais aux informations publiées sur les différents réseaux sociaux occupés par la jeunesse égyptienne. La couverture en direct des manifestations, les prises de positions au cours des débats télévisuels, la diffusion des bandes annonces « spectaculaires » de la révolution, ont joué le rôle de propulseur ou de « mégaphone de la révolution » pour reprendre l'expression utilisée par Randa Habib⁴⁰¹.

4) L'avantage stratégique procuré par *Al Jazeera* se comprend également au regard de l'influence des Frères musulmans au sein de la chaîne. En quelque temps, *Al Jazeera* était devenu un outil de propagande de la confrérie⁴⁰². Les racines de cette coopération remontent aux années 1950 et à la migration des Frères musulmans au Qatar. La répression que ceux-ci subissaient en Égypte et en Syrie les força à l'exil. Le Qatar fut une terre d'accueil pour des centaines d'entre eux parmi lesquels des personnalités importantes de la confrérie tel que célèbre prédicateur frériste Yousouf Al Qaradawi. Pour les Frères, le Qatar offrait l'espoir de trouver refuge mais aussi de peut-être faire fortune au pays de l'or noir. Contrairement à d'autres monarchies de la péninsule⁴⁰³, le Qatar ne chercha pas à les soumettre, mais plutôt à favoriser leur intégration au sein de la société et des institutions qataries : « *we shouldn't fear*

³⁹⁶ Sur cette question voir: AL QASSEMI Sultan, *Breaking the Arab news*, Foreign Policy, 2 aout 2012 ; KHUN Alexander, REUTER Christoph et SCHMITZ Gregor Peter, *After the Arab Spring: Al Jazeera Losing Battle for Independence*, Spiegel Online International, 15 février 2013.

³⁹⁷ HASSAN Mehdi, *Voice of the Arab Spring*, Newstatesman, 7 décembre 2011.

³⁹⁸ Voir sur ce point l'article de FARIS David M., *La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux*, Politique étrangère 1/2012 (Printemps), p. 99-109 ; ALTERMAN John, *The revolution will not be tweeted*, The Washington Quarterly, 34:4, fall 2011 ; AL AHMED Khaled, *Facebook users in Arab Countries*, Discover Digital Arabia, Septembre 2011.

³⁹⁹ Voir notamment PINTAK Lawrence, *The Al Jazeera revolution*, Foreign Policy, 2 February 2011.

⁴⁰⁰ ALTERMAN Jon B., *The revolution will not be tweeted*, The Washington Quarterly, 34:4, fall 2011.

⁴⁰¹ «Place Tahrir, *Al-Jazeera jouait le rôle de mégaphone*», entretien avec Randa Habib, Libération.fr, 20 avril 2013.

⁴⁰² PINTAK Lawrence, art.cit.

⁴⁰³ Voir notamment, LACROIX Stephane, France24, 8 Juin 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=2DEFQ0i4oyA>

them, let's cooperate with them »⁴⁰⁴. Cette stratégie s'est avérée payante pour l'émirat dans la mesure où à la période du printemps arabe a succédé celle d'un « hiver islamiste » au sein duquel les Frères musulmans sont apparus en position de force dans plusieurs pays de la région. À l'instar de l'élection égyptienne remportée par le frériste Mohammed Morsi, Doha allait bénéficier d'un réseau humain étendu et structuré qui pouvait dès lors renforcer son influence au détriment des autres puissances en berne⁴⁰⁵.

Ces quatre éléments symbolisent la première étape de la stratégie d'influence développée par le Qatar en réaction aux révolutions arabes.

b) La crise en Syrie

Galvanisé par son implication en Égypte, en Tunisie et en Lybie, la diplomatie qatarie poursuit son effort et décida de déployer sa stratégie d'influence en Syrie.

Après avoir obtenu la tête de la présidence tournante au sein de la Ligue Arabe à partir de la fin de l'année 2011⁴⁰⁶, Doha tenta d'engager une « réponse arabe » aux exactions commises par le gouvernement syrien. Cependant, ni la suspension de la Syrie à la Ligue Arabe, ni le vote de sanctions politiques et économiques en novembre 2011, ni même encore l'envoi d'une mission d'observation en Syrie au début de l'année 2012, n'avaient endigué la répression orchestrée par les autorités syriennes. Devant cette tragédie, en juin 2012, l'Émir du Qatar fut le premier leader Arabe à afficher une position officielle en faveur d'une intervention étrangère sur le terrain syrien. Néanmoins, l'absence d'un consensus au sein de la Ligue Arabe annihilait toutes les tentatives de construire une action commune. En mars 2012, lors du sommet annuel de Ligue Arabe organisé à Bagdad, les tensions entre les partenaires régionaux sur le dénouement de la crise syrienne, notamment en raison des positions irakiennes et libanaises sur la question, poussèrent le Qatar à demander à la communauté internationale de renforcer son soutien à l'opposition syrienne⁴⁰⁷. À mesure que la Syrie se confondait en État de barbarie, les critiques adressées par le Qatar se faisaient plus acerbes : « *what is happening in*

⁴⁰⁴ Premier ministre Hamad ben Jassem Al Thani, Al-Arabiya news, 1 December 2011.

⁴⁰⁵ Pour Mehdi Lazar, la tendance du Qatar à privilégier les partenaires islamistes illustre la volonté de l'émirat d'apparaître comme le « pôle islamique du XXIe siècle », voir LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, La revue géopolitique, 27 Mai 2012.

⁴⁰⁶ KERN Nathaniel and REED Matthew, *Why the Arab League Matters*, Middle East Policy Council, March 2012.

⁴⁰⁷ *Divisions laid Bare as Arab League Tackles Syria*, BBC News, March 29 2012.

Syria is not a civil war but a genocide, a war of extermination with a license to kill by the Syrian government and the international community »⁴⁰⁸.

En parallèle des positions officielles défendues, le Qatar s'engageait sur le terrain syrien en fournissant un appui logistique au Conseil National Syrien. Cette entité politique de transition, créée de 15 septembre 2011 et dirigée par le syrien Georges Sabra, se compose de près de 400 membres dont une grande majorité de sunnites libéraux, des membres du parti kurde, des assyriens, mais surtout une grande majorité de Frères musulmans. L'assistance qatarie au Conseil National Syrien va constituer un point de rupture au sein des soutiens de la révolution syrienne. Notamment avec l'Arabie Saoudite qui cherchera à y compenser l'influence Frères musulmans⁴⁰⁹. Pour le régime saoudien, l'emprise des frères musulmans sur le Conseil National Syrien apparaît comme nuisible aux positions défendues par Riyad dans la région en raison de leur influence sur le débat théologique islamique dont l'Arabie Saoudite réclame la légitimité⁴¹⁰. Sur le terrain, cette divergence dans le choix des interlocuteurs, contribuera à la formation d'une myriade de brigades rebelles armées dont l'opacité participera à inscrire la crise syrienne dans la durée⁴¹¹. Ici, nous rejoignons Kristian Coates Ulrichsen, lorsque celui-ci avance « *Within this series of lethal and overlapping conflicts, it was fanciful to suppose that any one country could hope to influence, let alone control, developments on the ground* »⁴¹².

En somme, les tensions croissantes avec l'Arabie Saoudite par groupe rebelles syriens interposés⁴¹³ illustrent les limites de l'influence qatarie face au développement des stratégies d'acteurs plus puissants. En fixant « une ligne rouge »⁴¹⁴ à la diplomatie qatarie, l'Arabie Saoudite venait confirmer l'hypothèse selon laquelle le développement de la politique étrangère du Qatar restait indexé aux variations de puissance au sein du système régional.

⁴⁰⁸ *Qatar Accuses Syrian Government of Genocide After Failed Truce*, CNN, October 30, 2012.

⁴⁰⁹ Au cours du moins de mai 2013, l'Arabie Saoudite soutiendra la position du bloc libéral, représenté par l'écrivain syrien Michel Kilo, dans le but de contrebalancer l'influence des Frères musulmans au sein du CNS, dans, Mohammad Ballout, "Syrian Opposition Attempts Consolidation," Al-Monitor, May 13, 2013.

⁴¹⁰ AZEM Ahmed, *Qatar's Ties with the Muslim Brotherhood Affect Entire Region*, The National, 18 mai 2012; voir aussi, LACROIX Stephane, *Saudi Islamists and the Potential for Protest*, Foreign Policy, 2 Juin 2011.

⁴¹¹ DAZI-HENI Fatiha, *Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne*, Confluences Méditerranée, 2014/2 N° 89, p. 87.

⁴¹² ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar and Arab spring, Policy Drivers and Regional Implications*, Carnegie Endowment for International Peace, 2014, p 13.

⁴¹³ CHULOV Martin et WEAVER Matthew, *Saudi Arabia backs arming Syrian opposition*, The Guardian, 24 février 2012.

⁴¹⁴ RABI U, MUELLER C, *Saudi Arabia, Qatar and Syrian Uprising*, Tel Aviv Notes, vol 6, N°17, 10 septembre 2012.

c) La révolution avortée au Bahreïn

En février 2011, l'émirat du Bahreïn fut à son tour touché par une vague de protestations⁴¹⁵. La révolution bahreïnienne comportait toutefois la particularité de voir naître une contestation aux contours communautaires par le soulèvement de population chiïte de l'émirat⁴¹⁶. Le Qatar ainsi que les autres membres du CCG furent directement impliqués dans la résolution de la crise qui agita Manama. Le 19 mars 2011, à la demande de la famille royale, le *Bouclier de la Péninsule (The Peninsula Shield Force)*, la composante militaire du CCG, est venu en aide à l'armée bahreïnienne afin de rétablir l'ordre. Pour la première fois depuis la création du CCG, des troupes de l'organisation allaient intervenir sur le territoire d'un des États membres. Et bien que le discours officiel prononcé depuis Riyad expliquât que l'intervention avait pour objectif d'assurer la protection des infrastructures stratégiques (notamment celles liées à l'extraction des hydrocarbures), le renforcement de la présence policière sur la place de la Perle (aujourd'hui détruite) et les exactions rapportées par la presse internationale⁴¹⁷, ne pouvaient laisser de doute sur la volonté répressive de l'intervention de la coalition du Golfe.

La position du Qatar devenait alors paradoxale : comment expliquer la différence de traitement ? À ce questionnement, le Premier ministre qatari répondit

« *We believe that in order for dialogue to succeed, we have to defuse this tension through the withdrawal of all from the street.* »⁴¹⁸.

Si la participation des forces qataries se comprend à la lumière des obligations résultantes de son engagement au sein de la force militaire de la péninsule, ici la position prise par Doha éclaire trois autres considérations.

La première tient de la proximité géographique de la contestation. En ce sens, l'engagement du Qatar sur des territoires éloignés, en Afrique de Nord ou au Levant, apparaît bien moins menaçant que la déstabilisation d'un territoire situé à moins de cinquante kilomètres des frontières du Qatar. La deuxième considération renvoie à l'identité chiïte des manifestants au Bahreïn. Si les autres mouvements de protestation des révolutions arabes dans

⁴¹⁵ Voir: *The Political Situation in Bahrain One Year After The Independent Commission of Inquiry*, iBrooking Doha Center, 28 November 2012; mais aussi, FRIEDMAN Brandon, *Battle for Bahrain: What one uprising meant for the Gulf states and Iran*, World Affairs, March/April 2012.

⁴¹⁶ Sur ce point nous consulterons avec attention : GENGLER Justin, *Bahreïn : a special case ?*, dans *What does the gulf think about the arab awakening?*, European Council on Foreign Relations, Gulf Analysis, disponible à l'adresse suivante: http://www.ecfr.eu/page/-/ECFR75_GULF_ANALYSIS_AW.pdf

⁴¹⁷ BRONNER Ethan and SLACKMAN, *Saudi Troops Enter Bahrain to Put Down Unrest*, New York Times, 14 Mars 2011.

⁴¹⁸ *Al Jazeera Faces Tough Questions as Doha Backs Saudi Troops in Bahrain*, Los Angeles Times, March 15, 2011.

lesquels le Qatar a cherché à développer son influence ont vu le pouvoir galvanisé par des organes sunnites, la répression des chiïtes bahreïnies indique que l'argumentaire développé par Doha selon lequel sa participation aux révolutions arabes répondrait à une vocation humaniste tient davantage de la rhétorique. Enfin, la troisième considération confirme notre hypothèse selon laquelle le développement de la stratégie de puissance et d'influence du Qatar se comprend davantage au regard des variations du système, autrement dit de la vacuité des pouvoirs dans certaines zones. En ce sens, il apparaît qu'au Bahreïn la marge de manœuvre qatarie soit neutralisée par l'importance stratégique primordiale que l'Arabie Saoudite accorde à Manama⁴¹⁹. En témoigne l'influence économique du royaume saoudien sur l'émirat du Bahreïn⁴²⁰, mais également les craintes de Riyad de voir se consolider une opposition chiïte durable dans l'un de ses États satellites. En définitive, nous rejoignons ici la conclusion faite par Anthony Shadid dans un article du New York Times :

« le Qatar est devenu un contrepoint essentiel dans un monde arabe où les puissances traditionnelles sont ébranlées par des révolutions, sclérosées du fait de l'âge avancé de leur dirigeants ou encore durement touchées par une guerre civile, et où les États-Unis sont de plus en plus considérés comme une puissance en déclin »⁴²¹.

Tout comme d'autres pays du Conseil de Coopération du Golfe, la consolidation du statut du Qatar a donc largement profité de la restructuration du système au niveau régional qui après la parenthèse des révolutions s'est resserrée contre les intérêts du Qatar.

3) LA CRISE DE 2017 AU PRISME DES TRANSFORMATIONS DE L'ORDRE RÉGIONAL

Les effets spectaculaires de la crise de 2017 ne doivent pas faire oublier pour autant que le différend entre l'Arabie saoudite ses alliés et le Qatar est plus ancien. En 2002 déjà⁴²², puis en 2014⁴²³, les monarchies voisines du Qatar avaient entrepris une série d'actions destinée à sanctionner le Qatar contre *AlJazeera* et pour son soutien à la confrérie des Frères musulmans.

⁴¹⁹ *Examining Qatari-Saudi Relations*, RUSI Newsbrief, Royal United Services Institute for Defense and Security Studies (RUSI), 27 mars 2013.

⁴²⁰ FAKHRO Munira, *The Uprising in Bahrain: An Assessment*, in *The Persian Gulf at the Millennium: Essays in Politics, Economy, Security, and Religion* ed. Gary Sick and Lawrence Potter, London: Macmillan, 1997, p 184.

⁴²¹ SHADID Anthony, *Qatar Wield an Outsize Influence in Arab Politics*, New York Times, 14 novembre 2011, cite dans MANSOURIA Mokhefi, *Qatar : forces et faiblesses d'un activisme*, *Politique étrangère* 4/2012 (Hiver), p. 849-861, p 852, note 15.

⁴²² L'Arabie saoudite retire son ambassadeur afin de protester contre la couverture médiatique d'Al Jazeera.

⁴²³ Le 5 mars 2014, l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis et le Bahreïn retirent durant huit mois leurs ambassadeurs du Qatar.

Dans les faits, cette hostilité née à partir de 1995 lorsque le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani entreprend de développer une politique étrangère indépendante de ses homologues régionaux.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, le mutisme des voisins de l'émirat, et particulièrement celui de l'Arabie saoudite relève entre autres de circonstances structurelles, ces mêmes circonstances livrent tout autant d'informations pour comprendre la crise de 2017.

L'analyse de cette crise diplomatique montre qu'il s'agit en premier lieu du besoin pressant de l'Arabie Saoudite de réaffirmer son emprise hégémonique dans l'ensemble sous-régional. Les Émirats arabes unis ont également cherché à exercer une influence sur la situation en tirant notamment profit des liens qui se sont tissés entre l'homme fort d'Abou Dabi, le prince héritier Mohammed Ben Zayed Al Nahyane et son homologue saoudien, le prince héritier Mohammed ben Salmane Al Saoud. Les deux hommes partagent, en effet, une forte aversion pour les Frères Musulmans et le soutien qui leur fut apporté par le Qatar, comme en témoigne la campagne de stigmatisation menée par les services de presse émiratie et saoudien depuis plusieurs années⁴²⁴.

Néanmoins, pour comprendre pourquoi il aura fallu aux deux hommes attendre plusieurs années, jusqu'au 5 juin 2017, pour s'engager dans cette nouvelle « guerre froide dans le Golfe »⁴²⁵, il faut revenir sur les conditions systémiques et notamment l'émergence d'un contexte moyen oriental post révolution arabe dans lequel s'inscrivent les politiques étrangères de la péninsule arabique en 2017.

À titre liminaire, nous pouvons distinguer ici quatre facteurs structurels émanant du contexte moyen oriental post révolution arabe :

1. La résurgence des régimes autoritaires. Ici, le triptyque Riyad, Abou Dhabi et le Caire tente de restaurer l'ordre autoritaire tel qu'il existait avant le printemps de 2011.

2. Un « effet Donald Trump ». La participation du Président américain au Sommet de Riyad le 20 et 21 mai 2017 a constitué du point de vue saoudien et émirati un acte de soutien de la part de Washington à la résurgence des puissances traditionnelles dans le Golfe. Dans cette perspective, et fort de ce nouvel appui américain, Riyad et Abou Dhabi ont pu accélérer leur campagne anti-Qatar.

⁴²⁴ ENNASRI Nabil, *Reprise de la guerre froide du Golfe, Le Qatar entre les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite*, Orient XXI, 31 mai 2017.

⁴²⁵ *Ibid.*

3. La nouvelle dynamique du pouvoir saoudien. Si, comme le rappelle Stéphane Lacroix, jusqu'à 2015 le royaume était largement inerte sur le plan de la politique étrangère⁴²⁶, les changements dans la structuration du régime et notamment l'avènement du roi Salman— le 23 janvier 2015— et la propulsion de son fils au rang de prince héritier— bouleversant par la même les ordres de succession dans le royaume— ont participé à renforcer la position de Riyad dans la région et accéléré la réaffirmation de sa place d'hégémon régional.

En somme, autant que dans la période des révolutions arabes, ce sont en partie les conditions systémiques et les transformations de l'ordre régional, de son éclatement à sa reconsolidation, qui déterminent les opportunités et fixent les contraintes pour la politique étrangère du Qatar.

Nous avons discerné les transformations du système régional qui ont concouru à la formation d'une politique étrangère indépendante et hyperactive pour le micro-État. La crise de 2017 participe, mais dans une autre direction, à guider le champ d'action de la micro-diplomatie. Néanmoins, pour saisir la complexité et les multiplicités des aspects de la restructuration systémique tels qu'ils furent observés depuis 1995, la prise en compte du seul niveau régional ne suffit pas. D'où la nécessité d'adopter une autre grille de lecture structurelle, qui doit partir cette fois-ci du niveau global.

⁴²⁶ « Après des décennies de léthargie sous le règne du roi Abdallah, c'est un véritable changement de système auquel on assiste depuis 2015 avec l'arrivée sur le trône du roi Salmane. », LACROIX Stéphane, cité dans *Le Saoudien Ben Salmane à Paris, l'effet du prince*, Libération.fr, disponible à l'adresse : http://www.liberation.fr/planete/2016/06/27/le-saoudien-ben-salmane-a-paris-l-effet-du-prince_1462451

2. LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME RÉGIONAL COMME RESSOURCE À LA MAXIMISATION DE LA PUISSANCE QATARIE

CHAPITRE 3 : LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

Parce que la scène internationale du XX^e siècle est marquée par la conjugaison de plusieurs événements marquants, l'achèvement de la guerre froide, la dérégulation du système économique ainsi que la globalisation financière, l'influence de l'environnement économique international sur la pratique de la politique étrangère d'un micro-état rentier est un élément particulièrement important pour saisir comment le Qatar peut conjurer un rapport de force qui lui est défavorable.

L'expression environnement économique international qualifie ici un système composé d'une structure et d'unités⁴²⁷ ayant trait aux différents éléments de la production, de la circulation des richesses ainsi que de l'échange des biens et des services entre les différents acteurs présents sur la scène internationale. Si l'approche rationnelle du réalisme privilégie toujours l'acteur étatique, il advient dans les faits que les organisations internationales, régionales, les grandes entreprises ou les organisations non gouvernementales prennent également part à l'organisation de ce flux⁴²⁸. Dès lors que chacune des unités développe de multiples interactions avec les autres unités, et dès lors que les positions de ces unités au sein de

⁴²⁷ Nous nous inspirons ici librement de la définition donnée des systèmes internationaux par WALTZ Kenneth, dans *Theory of international politics*, McGraw-Hill, 1979, pp 79-80.

⁴²⁸ L'importance de chacun de ces acteurs au sein de l'environnement économique international dépend des différentes perspectives théoriques (réalistes, libéraux, marxistes...) telles que nous les avons différenciées dans les chapitres précédents. Pour un aperçu du rôle conféré à chaque acteur par les théories d'économie politique internationale, nous consulterons avec attention : PAQUIN Stéphane, *La nouvelle économie politique internationale*, Cursus, Armand Colin, 2008 ; CHAVAGNEUX Christian, *Économie politique internationale*, Paris, La découverte, 2004.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

cet environnement en forment la structure —plus ou moins organisée⁴²⁹—, l'unité peut devenir à la fois une partie du système et un lieu d'interaction entre les unités du système⁴³⁰.

Afin de mesurer l'influence de l'environnement économique international sur la politique étrangère de l'émirat du Qatar, il convient en premier lieu de s'intéresser aux interactions de la diplomatie qatarie avec les autres unités du système ainsi qu'aux méthodes selon lesquelles la politique étrangère prend en compte la structure même de l'environnement économique international, c'est-à-dire, à travers les outils utilisés, les pratiques observées et les représentations qui en sont faites.

Cette perspective entraîne toutefois avec elle un certain nombre de considérations. La première est relative aux liens entre la puissance, l'économie et la politique. Cette question est essentielle si l'on interroge la nature des relations qui gouvernent la politique étrangère du Qatar et l'environnement économique international. Tout d'abord, parce que l'avènement de l'émirat sur la scène internationale intervient à la fin du XXe siècle, dans une période caractérisée par d'importantes mutations concernant les aspects financiers et économiques de la mondialisation⁴³¹. Ensuite, puisque les analyses de l'économie politique de l'émirat, et dans une plus large mesure des monarchies du Golfe, consentent habituellement à identifier la richesse rentière du Qatar comme le facteur prédominant qui expliquerait sa puissance extérieure et sa stabilité intérieure⁴³². La lecture de la politique étrangère de ces micro-États au-delà des seuls déterminants que sont la taille du territoire, la densité de population, la puissance militaire, apparaît toutefois plus complexe puisque dorénavant l'économie est une caractéristique essentielle de la puissance des nations. Comme le note Edward Morse : « les changements économiques et la politique économique sont devenus l'objet central des politiques

⁴²⁹ Pour Kenneth Waltz par exemple, si au niveau intérieur (environnement domestique) les unités sont structurées selon un principe hiérarchique, dans la structure globale (la scène internationale), c'est l'anarchie qui caractérise l'ordonnement. Voir WALTZ Kenneth, *op. cit.*.

⁴³⁰ Nous pouvons ici prendre l'exemple des organisations régionales telles que le Conseil de Coopération du Golfe, qui est une unité du système lorsqu'elle développe des interactions avec d'autres organisations régionales, l'Union européenne par exemple, mais qui demeure également un lieu d'interaction pour les six pétromonarchies qui la composent.

⁴³¹ Ici, deux perspectives peuvent être différenciées : celles qualifiées de sceptiques, pour qui le développement de la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau et n'entraîne pas de modification profonde au sein du système international ; puis, la perspective globaliste, dont nous nous réclamons, pour qui les changements intervenus notamment après 1945 constituent « une ère de changements sans précédent à cause de son intensité, son extensivité, sa vélocité et ses effets sur le système international, sur les gouvernements et les citoyens autour du globe ». Voir, PAQUIN Stéphane, *op. cit.*, pp. 127-158.

⁴³² Voir HERTOEG Steffen, *Retour aux années 1970 ? La jeunesse du Golfe et les économies de la rente après le printemps arabe*, Pouvoirs, 1/2015 (n° 152), p. 69-86.

internationales au XXe siècle »⁴³³, « le domaine des affaires économiques serait le seul qui permet l'expression véritable de la politique étrangère »⁴³⁴.

Cet environnement économique international comme structure de l'analyse devient alors un enjeu pour la politique étrangère du Qatar. Il est donc bien ici question d'une politique étrangère d'inspiration néoréaliste en ce qu'elle use des caractéristiques de l'environnement (économique) international pour satisfaire son désir de puissance. Un PIB passant de 8.138 milliards de dollars en 1995 à 206.25 milliards de dollars en 2014⁴³⁵ et un fond d'investissement souverain doté approximativement⁴³⁶ d'un budget de 85 milliards de dollars en 2012⁴³⁷, nous poussent à croire qu'en premier ressort l'économie devient un instrument destiné à renforcer la puissance émanant de Doha. De cette perspective, les réalistes y voyaient une garantie d'indépendance politique et de sécurité nationale pour les nations. Puisque les États doivent assurer seuls leur survie (*self-help*⁴³⁸), ils doivent être particulièrement attentifs aux transformations des relations de pouvoirs sur la scène mondiale et les changements que cela occasionnerait sur leur intérêt national défini en termes de sécurité.

La définition donnée ici renvoie à des considérations développées à l'aune des théories mercantilistes diffusées en Europe entre le XVIe siècle et le XVIIIe siècle. L'accumulation des richesses — or et argent— doterait la nation d'une puissance en ce qu'elle fonde la capacité d'entretenir une vaste armée⁴³⁹ et d'étendre son territoire. Conception classique de la puissance, la vision mercantiliste évolue au gré des siècles jusqu'à devenir l'une des pierres angulaires des théories du patriotisme ou du nationalisme économique, telles que développées par l'américain Alexander Hamilton ou encore l'économiste Friedrich List⁴⁴⁰.

Toutefois, la contribution des mercantilistes à l'étude de la politisation de l'économie et de son utilisation comme levier à la politique étrangère s'élabore au-delà du simple constat

⁴³³ MORSE Edward, *Modernisation and transformation on international relations*, The Free Press, 1976, cité dans DIXNEUF Marc, *L'économie et la politique étrangère de la France : pratiques et représentations*, Thèse de Science politique, Université Paris X-Nanterre, 8 décembre 2000, p 9.

⁴³⁴ DIXNEUF Marc, *ibid.*, p 9.

⁴³⁵ Banque mondiale, disponible à l'adresse suivante : <http://donnees.banquemondiale.org/pays/qatar?view=chart>

⁴³⁶ Il apparaît complexe de déterminer avec certitude le montant alloué aux différents fonds d'investissement des émirats du Golfe en raison du secret qui entoure les opérations financières dans cette partie du monde. Sur ce sujet voir : SEZNEC Jean-François, *The Gulf Sovereign Wealth Fund*, Middle East Policy 15, n°2, 103, Summer 2008.

⁴³⁷ Voir, *Qatar Investment Authority*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.swfinstitute.org/swfs/qatar-investment-authority/>.

⁴³⁸ WALTZ Kenneth, *op. cit.*, pp. 105-107.

⁴³⁹ Voir, VINER Jacob, *Power versus Plenty as Objectives of Foreign Policy in the Seventeenth and Eighteenth Century*, World Politics, pp 1-29.

⁴⁴⁰ Sur ces questions voir PAQUIN Stéphane, *op. cit.*, pp. 17-22.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

selon lequel les États cherchent tous à augmenter leur richesse. L'impact de l'environnement économique sur la politique internationale implique des réflexions politiques plus subtiles : la hiérarchie des États, le déplacement du rapport de force interétatique sur le terrain de l'économie politique ou encore l'internationalisation des économies nationales. Dans la politique étrangère du Qatar par exemple, les négociations entamées avec la Russie afin de stabiliser le marché des hydrocarbures dans le cadre du Forum des Pays Exportateurs de Gaz (FPEG)⁴⁴¹ peuvent ainsi apparaître à la fois depuis Washington comme une menace au monopole américain sur les affaires économiques et politiques du Qatar ; depuis Bruxelles, comme le signe d'un affaiblissement des sanctions économiques adoptées par l'Union Européenne à l'encontre de Moscou contre l'annexion de la Crimée ; ou bien encore pour des révolutionnaires syriens comme la démonstration de la capitulation qatarie face au pouvoir du régime de Bachar Al Assad soutenu par le régime de Moscou. Et c'est précisément par sa capacité à impliquer une multitude d'acteurs que la structure de l'environnement économique s'impose comme un élément déterminant des nouvelles relations internationales et que les États y investissent leurs efforts et le dotent d'une forte dimension politique :

« This Strategy also highlights our competitive position in the international economy and reminds us of the effective role we must play at both the regional and international levels. »

Rappelait l'émir Tamim ben Hamad Al Thani⁴⁴².

Toutefois, l'étude du processus d'adaptation d'une politique étrangère à l'environnement économique international doit embrasser l'ensemble des représentations de la politique étrangère d'un État. Loin de la simple traduction des décisions adoptées par le ministère des Affaires étrangères, la capacité d'un État à pouvoir façonner son environnement international prend plus que jamais aujourd'hui de multiples visages. Le concept de « diplomatie économique », défini en ces termes par Peter Van Bergeijk et Selwyn Moons :

« un ensemble d'activités visant les méthodes et procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontalières dans le monde réel. [...] elle a comme champs d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les

⁴⁴¹ Sur la politique de rapprochement entre la Russie et le Qatar, nous retiendrons notamment l'intervention du Ministre russe des Affaires étrangères CHOÏGOU Sergueï, *La Russie et le Qatar sont unis par la volonté commune de maintenir un dialogue politique actif et de construire des liens mutuellement bénéfiques dans différents domaines*, dans TASS Russian News Agency, 6 Septembre 2016.

⁴⁴² AL THANI Tamim ben Hamad, Qatar National Development Strategy 2001-2016, Toward Qatar National Vision 2030, mars 2011 disponible à l'adresse suivante : http://www.mdps.gov.qa/en/knowledge/HomePagePublications/Qatar_NDS_reprint_complete_lowres_16May.pdf

migrations, l'aide, la sécurité économique et les institutions qui façonnent l'environnement international, et comme instruments les relations, la négociation, l'influence »⁴⁴³,

nous semble à cet égard pertinent pour saisir la multiplicité des acteurs et lier le niveau macro-politique au niveau micro-politique. Mais cette mise en perspective de la diplomatie économique de l'émirat du Qatar se doit d'être effectuée sans jamais en faire un objet séparé des pratiques globales de la politique étrangère du micro-État⁴⁴⁴. Dès lors, comment présenter l'influence de la dimension économique sur la politique étrangère d'un État ?

La démarche offerte par la discipline de l'économie politique internationale (EPI)⁴⁴⁵, permet de penser les relations qui résultent de la confrontation des États et des acteurs privés, telles qu'elles se manifestent au niveau macro-politique et micro-politique. En d'autres termes, l'EPI vient interroger le lien entre « l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance »⁴⁴⁶. En portant son attention sur ces enjeux, l'EPI offre des outils d'analyse qui nous permettent d'interroger la dimension prise par la diplomatie économique dans la poursuite des objectifs de la politique étrangère du Qatar. Cette dernière, comme nous l'avons dit, étant caractérisée par la volonté de conjurer un rapport de force défavorable qui menace la sécurité du micro-État, comment sa dimension économique a-t-elle participé à instaurer un autre rapport de force ? Quelles ont été les contraintes inhérentes à une telle stratégie ? Comment caractériser la puissance acquise par l'émirat ?

Afin de répondre à ces interrogations, la première partie de ce chapitre sera consacrée à l'analyse de la mutation de la diplomatie économique du Qatar. Les évolutions institutionnelles, normatives, mais également les transformations de la pratique économique et diplomatique au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani sont révélatrices de l'influence de l'environnement économique international sur la stratégie développée par le micro-État.

⁴⁴³ BERGEIJK Peter Van et MOONS Selwyn, *Economic Diplomacy and Economic Security*, (éd. par c. Costa) Lisbonne, *New Frontiers of Economic Diplomacy*, 2008, cité dans REVEL Claude, *Diplomatie économique multilatérale et influence*, *Géoéconomie*, Hiver 2010-2011, pp 59-67.

⁴⁴⁴ Nous faisons ici référence à l'ensemble des pratiques diplomatiques du Qatar : que celles-ci s'établissent dans le domaine des médias, de la culture, du sport, du soutien aux Frères musulmans ou encore les grands projets touristiques développés dans l'émirat, ils constituent les unités d'un même ensemble qui détermine la politique étrangère de l'émirat.

⁴⁴⁵ La catégorisation de l'EPI est sujette à débat : pour certains elle relève d'une sous-branche de l'économie internationale, pour d'autres des relations internationales ou encore d'une spécialisation transdisciplinaire. Pour notre part, nous respectons la position adoptée par Peter Katzstein, Robert Keohane et Stephen Krasner, qui viennent à distinguer l'économie politique internationale en tant que discipline et l'économie politique internationale en tant que champ particulier des relations économiques internationales, dans, *International Organization and the Study of World Politics*, *International Organization*, Vol 52, n°4 Autumn, pp 645-685 ; voir également PAQUIN Stéphane, *op. cit.*, pp 6-13.

⁴⁴⁶ GILPIN Robert, *Three Models of the Future*, *International Organization*, Volume 29 Issue 1, 1975, pp. 37-60.

Le second temps de notre réflexion, nous amènera à penser la construction des représentations de la diplomatie économique comme l'un des piliers de la maximisation de la puissance du Qatar. En effet, celles-ci traduisent l'obsession du micro-État d'acquérir une nouvelle position dans le système international grâce au développement de sa puissance structurelle.

A. LES MUTATIONS DE LA PRATIQUE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE : DE LA DIPLOMATIE RENTIERÈ À LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Le développement et la pratique d'une politique étrangère résultent d'une combinaison de facteurs qui intervient au sein et en dehors de l'État. Afin d'agir sur son environnement extérieur, la politique étrangère use d'une variété de leviers qui se répartit dans divers champs : des relations diplomatiques classiques, à celle de la culture, de l'économie, de la science ou bien encore du sport. La transformation de ces pratiques— ajustement des leviers ou encore recadrage des champs d'intervention— laisse apparaître un faisceau d'indices illustrant les tendances qui ont eu un effet sur les concepteurs de la politique étrangère. Dans cette même perspective, il nous apparaît que pour saisir et comprendre dans quelles mesures l'environnement économique international a pu avoir des effets sur la diplomatie du Qatar et comment il constitue l'un des traits saillants de sa nouvelle politique étrangère, nous devons examiner l'évolution de la diplomatie économique au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani.

Dans le cadre d'analyse des économies des pays du Golfe en général, et des pays rentiers en particulier, nous examinerons dans un premier temps l'évolution des stratégies d'investissement et de développement économique au Qatar. Elles se distinguent des stratégies déployées par les autres États rentiers, car l'émirat mise sur la modernisation et le développement des infrastructures d'extraction des carburants, et particulièrement dans le secteur très porteur du gaz, alors que les autres acteurs du Golfe s'engagent très rapidement dans la recherche d'une diversification de leur économie rentière.

Ces évolutions institutionnelles dépassant le cadre strict du marché intérieur et du front domestique feront aussi l'objet de la mise œuvre d'une nouvelle stratégie de diplomatie

économique. Ici, la place occupée par le fonds d'investissement souverain qatari (QIA) et les politiques entreprises par son directeur de l'époque le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani, sont fondamentales pour saisir la place croissante occupée par l'économie dans la politique étrangère du Qatar.

1) ÉVOLUTION DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES, RÉSILIENCE POLITIQUE ET AMÉNAGEMENTS DE STRUCTURES D'EXTRACTION GAZIÈRE

La formidable résistance de l'économie rentière du Qatar comparativement aux autres monarchies du Golfe⁴⁴⁷ en fait un exemple conforme au modèle d'État rentier (*Rentier-state*)⁴⁴⁸. Les gains obtenus grâce à la libéralisation de l'économie qatarie ont été dans un premier temps mis au service d'une stratégie de modernisation des équipements liés à l'extraction des hydrocarbures et plus spécifiquement à l'exploitation des ressources gazières. Les réserves prouvées du petit émirat sont ainsi estimées à 24.5 trillions de m³ en 2014, en quasi-totalité (99 %) renfermée dans la partie Nord du pays –*North Field*⁴⁴⁹ – tenue en partage avec l'Iran⁴⁵⁰. Mais cette situation pose des problématiques relatives à l'exploitation réciproque du gisement. Régulièrement, le régime de Téhéran accuse le micro-État d'exploiter davantage de ressources gazières et d'extraire la part qui reviendrait à la République islamique. D'après les experts, il apparaît toutefois que la structure géologique du gisement soit composée de deux réservoirs distincts, séparés par une barrière imperméable rendant impossible l'extraction gazière par la partie adverse⁴⁵¹. Pour l'Iran, la modernisation des équipements liés à l'exploitation du gaz par le Qatar le rend suspect de sur-extraction. À partir des années 1980, dans le contexte de la baisse de production pétrolière et gazière globale, la stratégie qatarie sera de réinvestir dans les structures d'extraction et d'exploitation du gaz. Pour la majorité des autres pays, la baisse substantielle des revenus issus des énergies fossiles fait apparaître la nécessité de bâtir une

⁴⁴⁷ La pression économique imputable à la baisse des revenus issus de l'extraction des hydrocarbures a poussé ces États du Golfe à entamer plusieurs réformes politiques visant à compenser la réduction des allocations émanant de la rente. Voir LUCIANI Giacomo, *Rente pétrolière, crise fiscale de l'État et démocratisation*, dans, SALAME Ghassan (ed), *Démocratie sans démocrates. Politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994, pp 199-231.

⁴⁴⁸ Sur ce point, nous pourrions notamment consulter l'ouvrage classique de MADHAVY Hosseyn, *The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States : The case of Iran*, Studies in the Economic History of the Middle East, Oxford University Press, 1970.

⁴⁴⁹ Ou *North Dome*, *South Pars*.

⁴⁵⁰ Voir, BP Statistical Review of World Energy, June 2015.

⁴⁵¹ Sur ce point, nous consulterons avec attention, AALI Jafar, RAHIMPOUR-BONAB Hossain, KAMALI Mohammad Reza, *Geochemistry and origin of the world's largest gas field from Persian Gulf, Iran*, Journal of Petroleum Science and Engineering, Vol 50, Issues 3-4, 16 mars 2006, pp 161-175.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

nouvelle stratégie économique afin de préparer la fin annoncée de l'ère du pétrole et du gaz⁴⁵². Au cours des années 2000, près de 50 % des capitaux qataris issus de l'exploitation des hydrocarbures sont réinvestis dans le secteur de l'exploitation du gaz naturel liquéfié (GNL)⁴⁵³. Entre les années 2000 et 2010, la production de GNL passe de 28 milliards de m³ à 112 milliards de m³, faisant de l'émirat le premier d'exportateur mondiale de GNL à partir de 2007⁴⁵⁴.

La modernisation de la production gazière au Qatar se traduit aussi par le développement d'une nouvelle technologie, dérivée du gaz naturel : le *Gaz to Liquid* (GTL). Réputé moins polluant que le kérosène traditionnel, ce nouveau produit tient une place de choix dans la stratégie des hydrocarbures développée par l'émir. Il a rencontré un accueil favorable auprès de marchés extérieurs si l'on en croit les projets de partenariats avec plusieurs grandes compagnies étrangères⁴⁵⁵.

L'ensemble des mesures adoptées par le gouvernement ira considérablement augmenter le PIB par habitant de l'émirat dans une perspective à court terme. Dès lors, la viabilité du système et l'augmentation des ressources sont devenues les piliers principaux de la capacité de résilience des structures politiques et sociales du pays face aux fluctuations économiques. Le processus de libéralisation de l'économie rentière du Qatar ne s'est pas opéré dans le sens d'une extension de la participation politique mais davantage dans celui d'une consolidation du pouvoir politique et économique de la famille régnante. Il appert ainsi que l'approche libérale en termes de modernisation érigeant un lien automatique entre développement économique et un ensemble de valeurs libérales en tête desquelles on retrouve le principe démocratique se révèle peu pertinente en tant que grille de lecture. Des auteurs comme Eva Bellin⁴⁵⁶, Donald Losman⁴⁵⁷, ou encore Steven Levitsky et Way Lucan⁴⁵⁸, avaient déjà constaté que l'autoritarisme n'était pas empêché par le développement économique, celui-

⁴⁵² Voir LUCIANI Giacomo, *op. cit.*.

⁴⁵³ Le GNL est technique qui consiste à liquéfier le gaz par moins 160° dans le but de pouvoir transporter celui-ci dans des marchés tiers via les routes maritimes. Une fois acheminé, celui-ci est retransformé dans des terminaux de regazéification. Sur cette question voir, SROUR-GANDON Perla, *La stratégie économique du Qatar. Politique énergétique et diversification économique*, Confluences Méditerranée 2013/1, N° 84, pp 45-57.

⁴⁵⁴ Voir CIA World fact book, 1 janvier 2012, *Ibid.*

⁴⁵⁵ Selon Perla Srou-Gandon, il s'agit de plusieurs collaborations entamées à partir de 2005 avec les géants du secteur tels que Royal Dutch Shell, ExxonMobil ou encore l'entreprise sud-africaine Sasol. *Ibid.*

⁴⁵⁶ BELLIN Eva, *The Robustness of Authoritarianism in the Middle East: Exceptionalism in Comparative Perspective*, Comparative Politics, vol. 36, n° 2, janvier, 2004, pp. 139-157.

⁴⁵⁷ LOSMAN Donald L., *The Rentier State and National Oil Companies: An Economic and Political Perspective*, Middle East Journal, volume 64, n° 3, 2010.

⁴⁵⁸ LEVITSKY Steven et WAY Lucan A., *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes after the Cold War*, Cambridge University Press, 2010.

ci était effet « capable de muer sans changer de substance »⁴⁵⁹. Néanmoins, si la stratégie d'extraction de gaz s'est avérée payante sur le court terme et plus particulièrement au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, les autorités du Qatar apparaissent lucides sur les problématiques à venir. Au cours du printemps 2005, face à ces incertitudes l'émirat décide d'adopter un moratoire visant à restreindre les nouveaux investissements dans le secteur du gaz afin de solliciter d'autres secteurs de l'économie nationale. Initialement établi pour une période de deux ans, le moratoire a été à plusieurs reprises reconduit par le gouvernement qatari et maintenu jusqu'en 2015⁴⁶⁰.

À partir des années 1990, l'émirat du Qatar structure son développement économique autour des instruments classiques à disposition des États rentiers. Bien que les autres monarchies du Golfe aient subi les effets des crises pétrolières, le monopole gazier du micro-État a fait office de rempart à la baisse généralisée des revenus liés aux hydrocarbures préservant la capacité de résilience de la monarchie qatarie, c'est-à-dire lui ayant permis d'accroître significativement sa richesse nationale sans recourir à des coupes budgétaires et sans opérer une réduction des allocations issues de la rente. D'autre part, la stratégie d'investissement dans l'exploitation et l'exportation des ressources gazières s'élabore sur le court terme. Un vaste programme de réinvestissement des revenus issus du gaz est mis en œuvre à partir de l'année 2005 en complément du moratoire. Ce programme va s'illustrer notamment par la création de la *Qatar Investment Authority (QIA)* et l'adoption par le Secrétariat Général du Développement du programme « *Qatar National Vision 2030* ». Il s'agit donc ici pour le Qatar d'une stratégie à long terme élaborée en deux temps : 1) accroître significativement ses ressources, 2) diversifier ses investissements.

2) LA QATAR INVESTMENT AUTHORITY : UN LEVIER ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION

Créée en 2005, la *Qatar Investment Authority* est un fond souverain d'investissement développé tardivement comparativement aux autres fonds d'investissements du Golfe. Le fond

⁴⁵⁹ Cité dans DRIS AÏT HAMADOUCHE Louisa et DRIS Cherif, *De la résilience des régimes autoritaires : la complexité algérienne*, L'Année du Maghreb, VIII | 2012, pp 279-301.

⁴⁶⁰ Selon plusieurs de nos sources, et notamment des ingénieurs expatriés travaillant dans les champs gaziers de Ras-Laffan, qui se voient contraints par ce moratoire dans leurs travaux d'ingénierie dans le domaine gazier. Doha, mai 2015 ; Sur ce point voir également : *U.S. Energy Information Administration, Qatar, International energy data and analysis*, Octobre 2015, disponible à l'adresse suivante : <http://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/qatar.pdf>

d'investissement du Koweït— *Kuwait Investment Authority (KIA)*⁴⁶¹— fut pionnier en la matière. Dès 1953, alors que le pays n'avait pas acquis son indépendance, les recettes de l'économie koweïtienne étaient réinvesties en dehors du territoire par le fond d'investissement. Plus tard le développement des fonds d'investissement dépassera largement le cadre régional du Golfe. Des auteurs comme Christopher Balding⁴⁶² ou Christopher Portman⁴⁶³ se sont interrogés sur la place de ces fonds d'investissement dans d'autres pays comme le Mexique, la Malaisie, la Thaïlande ou l'Algérie, comparativement à ceux établis dans la péninsule arabique. Il apparaît ainsi que la taille, l'influence et le pouvoir des fonds d'investissement des pays du Golfe persique soient généralement exagérées par rapport à l'activité des fonds d'investissements des pays se situant en dehors de cette zone⁴⁶⁴. Cette tendance à la surestimation des capacités des fonds d'investissement n'affecte pas exclusivement le Qatar. Aux Émirats Arabes Unis, les fonds d'investissements d'Abu Dhabi—*Abu Dhabi Investment Authority (ADIA)*⁴⁶⁵, et le *Mubadala*⁴⁶⁶— font également l'objet d'une méfiance particulière notamment depuis le 11 septembre 2001⁴⁶⁷. Autant de défiances qui renvoient en substance à l'étude de la relation entre la diplomatie économique et la quête de puissance pour un État.

Bras financier de la politique d'investissement de l'émirat du Qatar, le QIA opère depuis 2005 une stratégie multidirectionnelle à travers le réinvestissement des revenus pétroliers et gaziers dans l'économie internationale et nationale dans un vaste programme établi dans plusieurs secteurs : éducation, industrie, tourisme, sport, culture ou encore finance.

Au niveau national, les politiques d'investissements dans l'éducation et l'innovation technologique apparaissent comme les fers de lance de la stratégie qui devra supporter la transition économique du pays à l'heure de la fin des hydrocarbures. Dans le domaine, les grands projets tels que *Education city* ou l'agence nationale *Qatar Science and Technologie Park (QSTP)* illustrent la visée le long terme des politiques nationales entreprises par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani. Conjointement à ces investissements, et répondant aux mêmes perspectives à long terme, le gouvernement qatari s'engage dans une politique de promotion

⁴⁶¹ D'après les sources, le bras financier du gouvernement koweïtien générerait plus de 200 milliards d'euros, voir le site officiel disponible à l'adresse suivante : <http://www.kia.gov.kw>

⁴⁶² BALDING Christopher, *A Portfolio Analysis of Sovereign Wealth Funds of The Persian Gulf*, dans FRY Renee S., MCKIBBIN Warwick J., O'BRIEN Justin (eds) *Sovereign Wealth*, Londres, 2011.

⁴⁶³ PORTMAN Christopher, *The Economic Significance of Sovereign Wealth Funds*, *Economic Outlook* 32, N°1, Janvier 2008.

⁴⁶⁴ KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013, p 97.

⁴⁶⁵ Selon les sources, le fond d'investissement serait doté à hauteur de 500 milliards d'euros, voir le site officiel disponible à l'adresse suivante : <http://www.adia.ae/En/home.aspx>

⁴⁶⁶ Site officiel disponible à l'adresse suivante : <http://www.mubadala.com/>

⁴⁶⁷ Voir SEZNEC Jean-François, *The Sovereign Wealth Funds of the Persian Gulf*, dans KAMRAVA Mehran (ed), *The Political Economy of The Persian Gulf*, New York, 2012.

des emplois nationaux. Le phénomène qualifié de « qatarisation »⁴⁶⁸, vise à répondre ici encore à une des faiblesses caractéristiques du micro-État : sa dépendance à la main d'œuvre étrangère.

Ce processus vital pour l'économie du pays, soutenu activement par le fonds souverain, peine toutefois à rencontrer un franc succès. Notamment pour ce qui est de l'employabilité des nationaux qataris dans les entreprises du secteur privé. Si plusieurs raisons peuvent être avancées, il serait en premier lieu question de la différence entre le niveau de qualification requis dans les grandes industries étrangères implantées au Qatar et celui de la population nationale⁴⁶⁹. Bien que ce phénomène tende à s'estomper au regard de la place occupée par les étudiants qataris inscrits dans de prestigieux cursus universitaires, le processus de qualification de la jeunesse de l'émirat ne pourra avoir un effet visible que dans plusieurs années. Très rapidement pourtant, les autorités s'étaient engagées vers l'objectif d'atteindre les 50 % d'employabilité des nationaux qataris dans les entreprises liées à l'énergie et l'exploitation des hydrocarbures d'ici 2005. Toutefois, cet objectif n'a jamais été atteint et à plusieurs reprises le gouvernement repoussera la date butoir⁴⁷⁰.

Dans un cadre régional complexe où les grandes puissances moyen-orientales ont fait plusieurs fois la démonstration de leur force, la politique étrangère du Qatar tente à la fois d'assurer son indépendance face aux voisins qui menacent sa souveraineté et de préserver sa sécurité en se distinguant sur la scène internationale. Dans cette mesure, il advient que l'utilisation de la diplomatie économique du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani réponde autant au principe idéologique d'indépendance qu'à la construction d'une véritable stratégie destinée à renforcer la puissance commerciale du Qatar. Comme le rappelle ici Mehran Kamrava :

« But for Qatar, international investments assume particular significance for two primary reasons. First, these investments take place in a dynamic context within which mutually reinforcing relationships are forged with the three other aspects of the country's foreign policy—

⁴⁶⁸ Voir sur ce point le dossier constitué en 2016 par *Oxford Strategic Consulting, Strategic Qatarisation : Focusing on Meaningful Employment*, disponible à l'adresse suivante : http://www.oxfordstrategicconsulting.com/wpcontent/uploads/2016/11/StrategicQatarisation_OxfordStrategicConsulting_Nov2016.pdf

⁴⁶⁹ Sur la question de l'implantation des Universités étrangères au Qatar, voir notamment : LAZAR Mehdi, *Qatar, une éducation city. Délocalisation des campus universitaires et globalisation de l'enseignement supérieur*, Préface d'Emmanuel Caulier, Paris, éd. L'Harmattan, avril 2012.

⁴⁷⁰ La dernière en date était 2015. Toutefois, aucune information ne nous permet de vérifier si les objectifs fixés par le gouvernement ont été atteints. Sur ce point voir : SROUR-GANDON Perla, *op. cit.*.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

*military security, hedging, and especially branding. By and large « sovereign wealth fund portfolios appear to act as economically driven investors »*⁴⁷¹.

La proximité entre l'évolution de la politique d'investissement de l'émirat à travers le fond d'investissement et les initiatives de politique étrangère permet ainsi de comprendre les structures de l'environnement économique international qui influencent la mise en œuvre de la diplomatie qatarie.

Par exemple, il apparaît qu'au cours de l'année 2011, lorsque l'émirat s'est engagé pleinement dans le soutien au Conseil National de Transition libyen dans la lutte menée contre le régime du Colonel Mouammar Kadhafi, l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani avait conditionné une aide de subvention promise au gouvernement tunisien, délivrée par le biais de la QIA⁴⁷², à la reconnaissance par Tunis du CNT comme « unique représentant du peuple libyen »⁴⁷³. Dans la même perspective, un journaliste de la *Koweit News Agency* s'interroge sur le lien entre la croissance des investissements entre Liban et le Qatar au cours de la période 2005-2009⁴⁷⁴ et l'accord obtenu par Doha en mai 2008 qui a contribué à faire avorter les prémises d'une nouvelle guerre civile au Liban et ce successivement à la médiation entreprise par l'émirat Qatar⁴⁷⁵. Ainsi, comme nous l'avons montré dans un chapitre précédent, la disponibilité des ressources économiques dote les États d'une capacité supérieure à pouvoir endosser de manière efficace le rôle de médiateur dans les conflits. En ce sens, la stratégie de médiation développée par l'émirat au cours de la période précédant les révolutions arabes sont adossées à la capacité de projection économique de la QIA⁴⁷⁶.

La proximité entre les objectifs extérieurs défendus par la politique étrangère et les stratégies engagées à travers le fonds d'investissement souverain répond en premier lieu à l'adaptation aux structures de l'environnement économique international. L'influence des changements économiques sur l'organisation de la politique étrangère a notamment favorisé la diffusion de l'image de l'émirat. Lorsqu'éclate en 2008 la crise économique, la stratégie

⁴⁷¹ KAMRAVA Mehran, *op. cit.*, p 97.

⁴⁷² Africa Intelligence, *Qatar to buy Tunisia's backing for NTC ?*, *Ruling Circles*, 07 juillet 2011, disponible à l'adresse suivante : <https://www.africaintelligence.com/MCE/power-brokers/2011/07/07/qatar-to-buy-tunisia-s-backing-for-ntc,91186011-ART>

⁴⁷³ Déclaration du porte-parole du ministère des Affaires étrangères du Qatar, dans *Lybie, le Qatar reconnaît le Conseil national de transition*, AFP, 28 mars 2011.

⁴⁷⁴ Les investissements orchestrés depuis la QIA vers le Liban seraient passés de 55 millions de dollars à 93 millions de dollars.

⁴⁷⁵ Voir, AL-HALABI, *Lebanon, Qatar to Announce Joint Committee, Agreements—Qassar*, Kuwait News Agency, 28 Avril 2010.

⁴⁷⁶ Pour chaque catégorie d'État il existe ainsi une grammaire d'action appropriée corrélée aux capacités de puissance. Il apparaît ainsi que la stratégie de médiation soit un moyen prudent et efficace d'assurer la sécurité et le prestige des micro-États sur la scène internationale, voir KLEIBOER Marieke and HART Paul, *op. cit.* pp. 307-348.

d'investissement de la QIA deviendra beaucoup plus agressive. Au cours du premier trimestre de la même année, le fond d'investissement engagera près de 9 milliards d'euros dans les économies occidentales⁴⁷⁷.

Dans l'industrie, la QIA acquiert 9.1 % du groupe allemand *Hochtief* ; 13 % du groupe français Lagardère ; 6 % du groupe Vinci ; 5 % de Veolia environnement ; 3 % d'EADS et près de 1 % de Suez⁴⁷⁸. Dans la banque et la finance : la QIA se procure 24 % du *London Stock Exchange* ; 10 % du *Helsinki Stock Exchange*⁴⁷⁹ ; s'investit à hauteur de 5 milliards dans le secteur bancaire grec, ayant permis notamment la fusion de deux grandes banques du pays, *Alpha et Eurobank*⁴⁸⁰. Les investissements massifs de la QIA se poursuivent également à la fois dans le domaine de l'immobilier et de l'hôtellerie (hôtel Hyatt Regency Paris Étoile, anciennement Concorde La Fayette qui change de nom après le rachat de la QIA ; l'hôtel Royal Monceau...)⁴⁸¹ via deux filiales de la QIA, le *Qatar Holding* (QH) et le *Qatari Diar* (QD)⁴⁸², orientées spécifiquement vers ce type d'investissements pour le compte du fond souverain.

En parallèle de ces investissements dans les domaines économiques et financiers, la QIA s'illustre également activement dans le secteur sportif⁴⁸³, avec comme figure de proue les investissements massifs aujourd'hui très connus des amateurs de football auprès du club du PSG ou en tant que sponsors du célèbre club catalan du FC Barcelone.

Enfin, dans le domaine culturel. À partir de 2008, les investissements opérés depuis la QIA s'organisent à la faveur d'un important programme culturel développé par le *Diwan Amiri* : construction du Musée d'Art Islamique, du Musée Arabe d'Art Contemporain, d'un Musée orientaliste, d'un Musée des Sciences Naturelles, mais également, l'édification du projet phare de la stratégie d'investissement dans le domaine culturel, la réalisation du Musée

⁴⁷⁷ JAKSON David, *Less Noise from Leveraged Wealth Funds*, Euromoney, Novembre 2008, p 50, cité dans KAMRAVA Mehran, *op. cit.*, p 99.

⁴⁷⁸ SROUR-GANDON Perla, *op. cit.*, p 55.

⁴⁷⁹ *Sovereign Wealth Funds*, Euromoney, Février 2008, p 30 cité dans KAMRAVA Mehran, *op. cit.*, p 99

⁴⁸⁰ *La Grèce signe un accord d'investissements de cinq milliards d'euros avec le Qatar*, RFI, 25 septembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.rfi.fr/economie/20100925-grece-signe-accord-investissements-cinq-milliards-euros-le-qatar>

⁴⁸¹ Voir, *Le Qatar en passe de devenir le premier investisseur immobilier au monde*, Le Monde.fr, 19 juin 2010, disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/06/19/le-qatar-en-passe-de-devenir-le-premier-investisseur-immobilier-au-monde_1375541_3234.html#Y3Iej1qmEs2X6vaf.99

⁴⁸² Voir le site officiel à l'adresse suivante : <http://www.qataridiar.com/English/Pages/default.aspx>

⁴⁸³ Les investissements dans le domaine sportif s'étalent dans plusieurs disciplines : équitation, cyclisme, tennis, handball, sports mécaniques... pour plus d'informations, nous consulterons avec attention, BONIFACE Pascal, VERSCHUUREN Pim, BILLION Didier, ABY Romain, *La diplomatie sportive qatarie, Le "sport power" : le sport au service de la reconnaissance internationale du Qatar*, DiploSport, IRIS/CSFRS, 2012.

National du Qatar par l'architecte Jean Nouvel⁴⁸⁴. Selon Alexander Kazerouni, la stratégie d'investissement depuis la QIA dans le domaine culturel, et plus particulièrement dans ce que l'auteur nomme les « musées-miroirs » va servir d'une part à accroître la visibilité internationale de l'émirat et d'autre part à protéger le pouvoir de la famille régnante en venant par le financement de ces grands projets culturels « monnayer leur appartenance au monde musulman »⁴⁸⁵.

Les stratégies d'investissements que nous avons décrites ont lieu dans une période où la configuration du système international, marquée par la crise économique de 2008, pousse les leaders du Qatar à s'engager dans le sens d'un renforcement des liens entretenus avec les pays occidentaux. Toutefois, la période qui s'ouvre en 2011 l'incite à faire évoluer sa stratégie. Cette situation illustre une nouvelle fois notre propos. La configuration de l'environnement économique international, corrélée ici aux fluctuations des structures de l'espace régional, conditionne l'orientation de la politique étrangère du micro-État. Plusieurs exemples ici : en Libye⁴⁸⁶, en Tunisie⁴⁸⁷, en Algérie⁴⁸⁸ ou encore au Maroc⁴⁸⁹. Le Qatar entoure sa politique étrangère d'un volet économique dont la manœuvre revient à la QIA. Ici, les relations avec l'Égypte sont symptomatiques du phénomène. À partir de 2011, le fond d'investissement qatari

⁴⁸⁴ Sur cette question nous consulterons notamment avec attention : KAZEROUNI Alexandre, *Musées et soft power dans le Golfe persique, Pouvoirs*, 1/2015 (n° 152), p. 87-97.

⁴⁸⁵ *Ibid* pp. 87-97.

⁴⁸⁶ Le 5 mai 2011, lors de la réunion sur le groupe de contact sur le Lybie, le Qatar s'engage à offrir 400 millions de dollars. Pour certaines sources, cet investissement serait destiné à la réactivation des usines d'exploitation pétrolière en Libye. Sur ce point nous pourrions consulter Le Qatar tire son épingle du jeu libyen, *Le Monde.fr*, 2 septembre 2011, disponible à l'adresse : http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/09/02/le-qatar-tire-son-epingle-du-jeu-libyen_1564056_3218.html

⁴⁸⁷ Dans un article publié le 28 août 2012 le journal anglais *The Independent*, rapport que le Qatar se serait engagé à hauteur de 150 millions de dollars auprès de Rached Ghannouchi pour le financement de sa campagne électorale du parti *Ennahdha*. Toutefois, et bien que plusieurs soupçons pèsent sur le financement par le Qatar du parti des frères musulmans tunisiens, *The Independent* rétracta ses accusations envers Rached Ghannouchi peu après.

⁴⁸⁸ À partir de 2011, au cours d'une réunion de l'OPEP, le Qatar avait signifié son intention d'investir dans l'économie algérienne. Bien que les deux pays connaissent de fortes tensions politiques, en raison notamment de l'implication du Qatar dans la crise syrienne, mais également dans la région du Nord Mali, sur le plan économique, l'émirat aurait investi près de 2 milliards de dollars dans l'industrie algérienne. Sur ce point voir notamment, BARNETT Carolyn, *GCC-Maghreb Relations in a Changing Regional Order*, CSIS, août 2013 ; ou encore ; *L'Algérie et le Qatar signent huit accords de coopération*, Jeune Afrique, 8 janvier 2013.

⁴⁸⁹ Dans la région du Maghreb, les relations avec le Maroc sont les plus fructueuses pour l'émirat. À partir de 2011 par exemple, les investissements du Qatar dans le secteur financier et bancaire marocain, notamment via la finance islamique, s'établissaient à hauteur de 2 milliards de dollars. Voir, MOKHEFI Mansouria, *Le Qatar, acteur des recompositions géopolitiques au Maghreb ?*, *Le Maghreb face aux nouveaux enjeux mondiaux*, Note de L'IFRI, mai 2014.

aurait ainsi investi près de 543,8 millions de dollars dans l'économie égyptienne⁴⁹⁰ et engagé près de 2 milliards de dollars dans la banque centrale du pays— *Central Bank of Egypte*⁴⁹¹.

Le fond d'investissement souverain du Qatar constitue donc un outil politique à part entière de la diplomatie économique de l'émirat. La forte centralisation du processus décisionnel qatari et l'orientation prise par l'environnement économique international, en particulier à partir de 2008 et 2011, favorisent l'émergence d'un système qui vient associer l'intervention de l'émirat dans le domaine économique avec la conduite de sa politique extérieure. En ce sens, l'environnement économique international va venir exercer une double influence. D'une part, il oblige le micro-État à ajuster sa politique étrangère en fonction de la modification de l'environnement économique international comme l'illustre la création de la QIA par exemple. D'autre part, il constitue un paramètre fondamental de la stabilité politique de l'émirat dans le cadre de sa politique de diversification.

Il advient ainsi que la représentation de ces deux contraintes qui pèsent sur la stratégie de politique étrangère détermine également la réalisation des objectifs fixés. Cela fait alors écho à ce qu'Adam Watson décrivait comme « l'évolution de la société internationale » : le développement croissant de l'influence de l'environnement économique international sur la gestion des politiques étrangères pour les États⁴⁹². Ces représentations sont alors fondamentales en ce qu'elles conditionnent les actions choisies par les acteurs décisionnaires.

B. LES REPRÉSENTATIONS DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Comme nous l'avons montré dans les paragraphes précédents, la diplomatie économique s'est adaptée aux mutations de l'environnement économique international. L'alignement des stratégies de politique étrangère et des stratégies économiques de l'émirat interroge sur le sens de la priorité qui est donnée soit à l'une soit à l'autre. L'économie au service de la politique étrangère, ou, la politique étrangère comme outil de structuration des relations économiques ?

⁴⁹⁰ *Qatari Diar \$543.8m Investment Set to Creat 4000 Jobs for Egyptians*, 23 octobre 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://www.zawaya.com>

⁴⁹¹ *Qatar Deposits \$2Billion to Support Egyptian Economy*, 11 août 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.zawaya.com>

⁴⁹² WATSON Adam, *The Evolution of international society*, Routledge, 1992.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

Sur cette question la littérature reste largement partagée. À titre d'exemple, John Pinder montre dans son article *Economic diplomacy* comment la politique étrangère peut constituer pour les États un outil commode à la structuration de leur environnement économique international : au moyen du contrôle ou du quota d'exportations par exemple, l'organisation des aides accordées à certains pays, ou encore la fondation et la participation à des organismes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre de politiques économiques communes à l'instar de l'Organisation internationale du commerce⁴⁹³. Pour les théoriciens de la stabilité hégémonique comme Charles Kindleberger⁴⁹⁴ ou Robert Gilpin⁴⁹⁵, en revanche, la pérennité du système international repose sur la stabilité de l'environnement économique international qui lui-même doit être gouverné par une puissance hégémonique capable de conduire sa politique extérieure comme elle l'entend. Cette théorie laisse alors présager que le maintien du système économique international est dépendant de la capacité de la puissance hégémonique à assurer sa domination sur le système international au moyen de sa politique étrangère. Au sein de ces différentes conceptions, la théorie proposée par Susan Strange apparaît comme une troisième voie novatrice. Revenant sur les théories présentées ci-avant, Susan Strange récuse la conception exclusivement relationnelle entre la puissance et l'environnement économique international⁴⁹⁶. Selon elle, plusieurs erreurs rendent ce raisonnement caduc. La disposition de ressources ne se traduit pas mécaniquement par la réalisation des objectifs fixés par la politique étrangère ; le calcul de la force économique d'un État ne doit pas se limiter à l'appréciation de ses capacités industrielles ; enfin, la structure de l'économie politique internationale s'établit au-delà du seul cadre étatique.

Dans les pas du cadre théorique présenté par Susan Strange, nous nous interrogerons dans un premier temps sur l'ensemble des représentations qui sous-tendent l'action économique de la politique étrangère de l'émirat. Dans une première perspective, nous monterons comment la diplomatie économique fut mise au service de la sécurisation de l'émirat par exemple en permettant à la micro-monarchie d'assurer sa sécuritaire alimentaire et son approvisionnement en eau qui constituent deux aspects sécuritaires fondamentaux. Au-delà de la l'utilisation de la diplomatie économique comme remède aux faiblesses intrinsèques du micro-État, celle-ci va être également employée à satisfaire les autres objectifs de la politique

⁴⁹³ PINDER John, *Economic diplomacy*, dans, ROSENAU James, THOMPSON Kenneth W., BOYD Gavin, (eds) *World Politics : An Introduction*, Free Press, New York, 1976, pp 312-336.

⁴⁹⁴ KINDLEBERGER Charles, *World in Depression, 1929-1939*, Berkley, University of California Press, 1973

⁴⁹⁵ GILPIN Robert, *War and Changer in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981 ; *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

⁴⁹⁶ PAQUIN Stéphane, *op. cit.*, p 92.

qatarie et notamment celui du renforcement de sa puissance. Ici, si nous nous attachons dans un premier temps à illustrer ce phénomène en rappelant le développement de la finance islamique au Qatar, nous interrogerons par la suite le type de puissance recherché et acquis par l'émirat lorsque celui-ci s'emploie activement à mettre sa diplomatie économique au service de la réalisation de ses objectifs.

1) LA FONCTION DE L'ÉCONOMIE DANS LA PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'ÉMIRAT : L'EXEMPLE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

La politique étrangère conduite au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani s'est particulièrement orientée vers la préservation de la sécurité et de l'indépendance du micro-État. Ces principes ont été mis en œuvre dès 1995 face au risque d'expansion des grandes puissances régionales. Ils se sont exprimés au cours des années suivantes par le déploiement d'un parapluie militaire occidental et la prolongation des initiatives favorisant la médiation des conflits et le renforcement de la paix et de la sécurité internationale⁴⁹⁷. Après avoir acquis une stature régionale et internationale, qu'il soit question ici de la présidence de la Ligue arabe ou de l'acquisition d'un siège de membre temporaire au Conseil de Sécurité, l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani devait légitimer sa nouvelle position. Dans ce cadre, les efforts de l'émirat pour assurer sa nouvelle place au sein du théâtre mondial furent rapidement adossés aux capacités économiques de l'État rentier jusqu'à en faire l'un des éléments saillants du développement de sa politique extérieure.

Pour l'émir, la quête de sécurité et d'indépendance induit en premier lieu la formation d'un État moderne. Cela suppose, au-delà de la politique d'investissement orchestrée depuis la QIA, l'élaboration d'une réflexion sur les propres faiblesses de la monarchie, celles qui affectent le plus sa capacité à pouvoir dans un premier temps garantir sa sécurité et son indépendance puis dans un second temps, lui permettre de convoiter le rôle de *leader* régional. Ici, la capacité d'adaptation constitue une preuve essentielle des représentations que se fait l'émirat à la fois des caractéristiques du micro-étatisme mais aussi celles de l'environnement extérieur qui affectent sa survie et son indépendance. Avant même l'élaboration et la pratique

⁴⁹⁷ Comme en dispose l'article 7 de la Constitution du Qatar, disponible à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

de la politique qatarie, un travail d'identification, de représentation et d'analyse des caractéristiques aura lieu.

Sur le front domestique, la sécurité alimentaire de l'émirat devient un élément de référence de l'indépendance et de la sécurité. Le document *Qatar National Vision 2030* érige ainsi un projet ambitieux destiné à assurer la pérennité d'accès à l'eau⁴⁹⁸ et aux matières premières agricoles du Qatar. En effet, bien qu'extrêmement riche en hydrocarbures, l'émirat est dépendant à hauteur de 90 % des importations étrangères afin d'assurer les besoins alimentaires de sa population. D'après les chiffres du *National and International Investment in Agriculture*, au cours de l'année 2007 les fournisseurs principaux de l'émirat étaient le royaume d'Arabie Saoudite à hauteur de 16 % ; l'Australie 12% ; les Émirats Arabes Unis, 11 % ; le Pakistan, 10 % ; le Brésil, 8 % ; la Jordanie, 7 %, et enfin l'Union européenne, 2.3 %⁴⁹⁹. Cette dépendance aux importations étrangères constitue une incommensurable source d'instabilité pour les acteurs décisionnaires du Qatar. Soumise à la pression du marché et notamment aux prix particulièrement volatiles des produits alimentaires ou à l'incertitude quant à l'approvisionnement de ces denrées, la variable alimentaire vient ajouter un critère supplémentaire au déséquilibre géopolitique de la monarchie.

Face à ce constat, le Programme national du Qatar pour la sécurité alimentaire—*Qatar National Food Security Programme*⁵⁰⁰— va engager un vaste plan d'acquisition de terres agricoles par-delà les territoires arides de la péninsule arabique avec pour objectif premier d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et dans un second temps, produire des excédents destinés à favoriser les exportations dans le domaine⁵⁰¹. Dans le même temps, en 2008, la QIA investit entre un et deux milliards de dollars dans la *Hassad Food*, une filiale du fonds d'investissement exclusivement destinée à l'acquisition de terres agricoles étrangères⁵⁰². Selon les travaux de Benjamin Shepherd, si la politique d'acquisition de terres arables a été entreprise par la majeure partie des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe, le Qatar, par le

⁴⁹⁸ La rareté de l'eau est l'une des problématiques majeures comme le note Matthieu Brun: « La cause la plus importante du déficit alimentaire de l'émirat est liée à la rareté extrême de l'eau sur ce territoire désertique qui ne reçoit que 987 litres d'eau par m² (à titre de comparaison, la pluviométrie dépasse les 28 000 litres/m² au Soudan) », voir BRUN Matthieu, *Qatar, une stratégie agricole au service de la puissance ?*, Confluences Méditerranée, 1/2013 (N° 84), p. 131-140.

⁴⁹⁹ *Ibid* pp. 131-140.

⁵⁰⁰ Créé en 2008, sous l'impulsion du prince héritier (aujourd'hui émir) le cheikh Tamim ben Hamad Al Thani.

⁵⁰¹ Voir, *Qatar launches initiative on food security, Gulf state starts drive to increase local food production, to achieve self sufficiency*, Arabian Business.com, disponible à l'adresse suivante : <http://www.arabianbusiness.com/qatar-launches-initiative-on-food-security-10815.html#.V3-WsWB14ZY>

⁵⁰² PERUMAL Santhous V., *QIA Has \$30bn to Invest This Year*, Gulf Times, 23 April 2012.

biais de la *Hassan Food*, s'illustre comme l'opérateur le plus actif dans ce domaine⁵⁰³. Parmi les aires géographiques, le continent africain s'impose comme le terrain de prédilection des investissements qataris : le Kenya, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Mozambique ou encore le Soudan, ont vu leurs terres être investies au moyen des pétrodollars de la monarchie⁵⁰⁴.

Au-delà de l'Afrique, l'acquisition des terres agricoles étrangères s'est également développée dans le sud de l'Asie— Philippine et au Cambodge notamment— mais aussi sur des immenses parcelles océaniques, en Nouvelle-Zélande et surtout en Australie⁵⁰⁵. À cela, il convient également d'ajouter les investissements et la participation financière dans plusieurs grandes firmes agroalimentaires en Turquie, au Brésil, au Soudan, ou bien encore en Ukraine⁵⁰⁶.

Ces investissements étrangers dans le domaine agricole se sont doublés d'une politique nationale visant à rentabiliser la gestion hydraulique et des denrées alimentaires. Initiée par le prince héritier, le cheikh Tamin ben Hamad Al Thani, cette politique s'est développée autour de plusieurs grands projets tels que l'amélioration des techniques de dessalement de l'eau, de l'utilisation des énergies renouvelables — notamment l'énergie solaire—, l'activation des techniques novatrices dans l'agriculture— production hydroponique—, et enfin celle de la transformation des aliments⁵⁰⁷. Il advient ainsi que pour le micro-État, la visée principale de cette politique nationale relève à la fois de la capacité de l'émirat à pouvoir se soulager de sa dépendance aux importations de produits alimentaires mais également d'être en mesure d'instaurer un système autonome de production et de transformation des denrées. Toutefois, selon les experts la logique de sécurisation et d'indépendance des ressources en eau et en nourriture entreprise par l'émirat n'est pas en mesure d'assurer la réalisation des objectifs fixés. Elle reste « largement remise en cause sur le plan technique »⁵⁰⁸.

⁵⁰³ Voir SHEPHERD Benjamin, *CCG Land Purchases Abroad*, Center for International and Regional Studies, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, *Summary Report*, N°5, 2012.

⁵⁰⁴ *Qatar among CCG countries investing in Africa*, The Report : Qatar 2015, Oxford Business Group, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oxfordbusinessgroup.com/analysis/qatar-among-gcc-countries-investing-africa> ; *Qatar : la sécurité alimentaire comme instrument de puissance*, KHIRI Yassine, L'Express.fr, disponible à l'adresse suivante : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/qatar-la-securite-alimentaire-comme-instrument-de-puissance_1273198.html

⁵⁰⁵ Voir, CRANSTON Matthew, *Hassad Fills Its Portfolio*, Australian Financial Review, 7 Mai 2012.

⁵⁰⁶ Sur cette question nous consulterons avec attention COTULA Lorenzo, VERMEULEN Sonja, LEONARD Rebeca KEELEY James, *Land grab or development opportunity ?* Rapport de l'IFAD, de l'IIED et de la FAO, 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-ak241e/ak241e00.pdf>

⁵⁰⁷ Sur ce point, voir, UNCCD, *Qatar : Towards self-sufficiency*, Issue 3.3, mai-juin 2011.

⁵⁰⁸ Selon BELHOUCLETTE Hatem, Docteur en agronomie à SupAgro de Montpellier, cité dans, *L'autosuffisance alimentaire, nouveau défi pharaonique du Qatar*, Challenges.fr, disponible à l'adresse suivante : <https://www.challenges.fr/monde/20130723.CHA2588/l-autosuffisance-alimentaire-nouveau-defi-pharaonique-du-qatar.html>

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

Là encore, les stratégies économiques et de politique étrangère vont être conjuguées. La création d'une coalition gouvernementale nommée *Global Dry land alliance (GDLA)* ou Alliance mondiale des pays désertiques, initialement destinée à stimuler les investissements dans le domaine de la recherche-développement agronomique en milieu aride, voit le jour au cours du premier Forum mondial pour la sécurité alimentaire organisé le 9 mars 2012 à Rabat. Le Qatar s'emploie à mettre en œuvre ce projet qui rencontre un soutien favorable tant du point de vue des organisations internationales (FAO, du programme alimentaire mondial ou encore du Fonds international de développement agricole) que de celui des acteurs étatiques ciblés par le programme⁵⁰⁹. L'élaboration d'un programme collaboratif se révèle doublement avantageuse pour le Qatar. Dans une première perspective, la mise en œuvre du GDLA permet au micro-État de considérablement doper ses chances de réaliser ses objectifs dans le domaine agricole tels qu'ils sont fixés dans le *Qatar National Food Security Programme*. Dans une seconde perspective, cela vient corroborer la stratégie générale de la diplomatie qatarie qui, selon notre hypothèse principale, use des caractéristiques du micro-étatisme et de l'environnement régional et international afin d'instaurer un autre rapport de force sur la scène internationale. En d'autres termes, le projet de création de cette nouvelle organisation, qui envisage de réunir les pays du Conseil de Coopération du Golfe, de la région du Sahel, du nord méditerranéen et notamment les pays du Maghreb, soit, selon le journaliste Yassine Khiri « un vaste territoire aride ou semi-aride couvrant près de 40 % de la planète et peuplé de 2 milliards d'hommes et de femmes »⁵¹⁰, entérine la représentation d'une diplomatie mue par le désir d'accroître son influence sur la scène internationale.

Il convient également d'ajouter que l'émirat s'emploie activement dans la coopération dans le domaine de l'eau, autre ressource géostratégique majeure, en proposant sa candidature à l'organisation du 8^e Forum mondial de l'eau en 2018 reconnu comme étant l'événement international le plus important sur le sujet⁵¹¹.

L'association des politiques économiques et de la politique étrangère afin de garantir la sécurité et l'indépendance de l'émirat est donc particulièrement marquante dans le domaine de la sécurité alimentaire. Tout au long du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et par la suite avec celui de Tamim ben Hamad Al Thani, cette représentation est consécutive des

⁵⁰⁹ BRUN Matthieu, *op cit.* pp. 131-140.

⁵¹⁰ *Le Qatar investit dans les terres agricoles*, KHIRI Yassine, Reporterre, le quotidien de l'écologie, 28 août 2013, disponible à l'adresse suivante : <https://reporterre.net/Le-Qatar-investit-dans-les-terres>

⁵¹¹ L'organisation du Forum reviendra à la ville de Brasilia au Brésil, voir Conseil Mondial de L'eau : <http://www.worldwatercouncil.org/fr/actualites/actualites/article/8th-world-water-forum-2018-to-be-hosted-by-brasilia-brazil/>

faiblesses intrinsèques de l'État du Qatar. La reconnaissance de ce lien nous permet en outre d'évaluer la « croyance », ou, pour reprendre l'expression de Robert Axelrod⁵¹², d'être capable de dresser une partie de « la carte cognitive » des croyances qui guident l'action des acteurs décisionnaires du Qatar.

2) LA FINANCE ISLAMIQUE : ENTRE OBJECTIF DE RENTABILISATION ET USAGE SYMBOLIQUE

Tout comme la diplomatie économique entreprise a été mise au service de l'objectif de sécurité et d'indépendance de l'émirat, la stratégie de visibilité du Qatar a bénéficié elle aussi de la puissance économique du micro-État. En effet, la recherche du rayonnement régional et international implique pour le Qatar la construction de son statut de puissance économique. Durant la période du règne du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, celui-ci se tourne vers le renforcement des réseaux économiques financiers traditionnels par le développement de la finance islamique. Kaouther Jouaber-Snoussi nous en donne une définition :

« La finance islamique s'appuie sur un modèle d'intermédiation bancaire à taux zéro. C'est par conséquent une finance dite libre d'intérêt. Elle nécessite en outre l'adossement à toutes les transactions à un actif tangible tout en étant fondé sur le partage des profits et des pertes. Elle regroupe toutes les techniques qui permettent de mettre des fonds à la disposition d'un agent économique pour répondre à ses besoins à court ou à long terme, sans violer l'interdiction absolue de recevoir une rémunération sous forme d'intérêt, ni les autres principes fondamentaux édictés par le droit musulman. »⁵¹³

Si la finance islamique repose sur des fondements nés au VII^e siècle, les principes théoriques et pratiques qui la gouvernent ont été formulés au cours de l'histoire récente du XX^e siècle⁵¹⁴. La première banque islamique voit le jour en Égypte en 1960 sous les offices d'un économiste proche des frères musulmans, le docteur Abul Ala Maudî, afin de fournir aux commerçants et aux artisans égyptiens une alternative aux banques de l'État nassérien accusées d'être corrompues par les élites du gouvernement⁵¹⁵. Destinée à s'engager auprès de la communauté musulmane qui se sentirait marginalisée devant l'impiété du système financier

⁵¹² AXELROD Robert M, *Structure of Decision: The Cognitive Maps of Political Elites*, Princeton University Press Princeton, NJ, 1976.

⁵¹³ JOUABER-SNOUSSI Kaouther, *La finance islamique*, La Découverte, Repères Gestion, 2012, p 3

⁵¹⁴ Sur ce point voir, KURAN Timur, *Islam and Mammon: The Economic Predicaments of Islamism*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 2004.

⁵¹⁵ ALLARD Patrick, BENCHABANE Djilali, *La finance islamique : modèle alternatif, postiche ou pastiche ?*, Revue française d'économie, 4/2010 (Volume XXV), p. 11-38.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

orthodoxe, la finance islamique offre la promesse de se conformer aux principes moraux et éthiques de l'islam dans la finance⁵¹⁶.

L'implantation de la finance islamique au sein des pays du Conseil de Coopération du Golfe fut dans un premier temps retardée par la législation britannique en vigueur dans la région ayant trait aux échanges économiques et financiers— particulièrement en Arabie Saoudite⁵¹⁷. C'est à partir de 1982, que la première banque islamique du Qatar voit le jour : la *Qatar Islamic Bank*. Depuis, l'émirat voit s'établir sur son territoire trois pôles financiers principaux dans le domaine : la *Qatar International Islamic Bank* (1991) ; la *Doha Islamic Bank* (2006) ; et la *Al Rayan Bank* (2006). Toutefois, il est à noter que certains produits de la finance islamique sont proposés par d'autres institutions financières que les banques d'État à l'instar d'*Al Jazeera Islamic Company*, *First Finance Company*, *Islamic Financial Securities* ou encore *Investment House*⁵¹⁸. La croissance très rapide de l'émirat issue de l'économie de la rente va constituer un levier par lequel la monarchie s'emploiera à développer le secteur de la finance islamique en dotant généreusement les banques et les institutions concernées. En 2006, la *Qatar Islamic bank* se serait employée à créer un fond d'investissement —islamique— *Investment Bank of Qatar* et l'aurait doté à hauteur d'un milliard de dollars⁵¹⁹.

En se développant très rapidement, le secteur de la finance islamique au Qatar va occuper une place de plus en plus importante dans les stratégies économiques du pays. Dans une première mesure, cela s'illustre au niveau national. Pour les qataris, la part de la pratique bancaire islamique aurait atteint 30 % des pratiques bancaires et financières conventionnelles générales au cours de l'année 2006⁵²⁰, et, selon certains, le pourcentage aurait crû entre 40 et 45 % en 2012⁵²¹. Face à une réserve massive de capitaux, il est alors garanti que le secteur de la

⁵¹⁶ Dans ces fondements, l'islam favorise l'esprit commercial et l'initiative entrepreneuriale. Pour cela, il permet la prise de risque et avalise le principe de profit. Toutefois, la notion d'intérêt général recouvre une définition plus large que la définition donnée par les relations économiques, commerciales et financière conventionnelles. Il en découle cinq principes fondamentaux qui gouvernent l'ensemble des règles applicables dans le domaine : 1) L'interdiction de l'usure (*riba*) ; 2) Le partage des profits et des pertes ; 3) L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation ; 4) L'adossement à un actif tangible ; 5) L'interdiction de certains produits et activités. Voir JOUABER-SNOUSSI Kaouther, *op. cit.*, pp 7-8.

⁵¹⁷ À partir de 1975, la première banque islamique en Arabie Saoudite est fondée à Jeddah. Au cours de la même année, l'émirat de Dubaï ouvre la *Dubai Islamic Bank*. Deux années plus tard, l'émirat du Koweït instaure la *Islamic Bank of Kowait*, Enfin, il faudra attendre 1979 pour que le Bahrein suive ses homologues de la péninsule arabique. Sur ce point, voir, WILSON Rodney, *The Development of Islamic finance in the Gulf Cooperation Council States*, dans HELD David, ULRICHSEN Kristian, *The Transformation of the Gulf : Politics, Economics and the Global Order*, Routledge; 1 édition, 2011, pp 146-165.

⁵¹⁸ Voir, Taib Research, GCC market report – market commentary, 6 Novembre 2006

⁵¹⁹ Voir, KHAN Mansoor et BHATTI Ishaq, *Islamic banking and finance: on its way to globalization*", Managerial Finance, Vol. 34 Iss 10 pp. 708 – 725, 2008.

⁵²⁰ *Ibid.* pp. 708 – 725.

⁵²¹ Information récoltée au cours d'un entretien réalisé avec agent financier au Qatar, mai 2013.

banque et de la finance islamique prolonge son expansion dans l'avenir en maintenant un taux de croissance considérable. Les investissements orchestrés dans le domaine de la finance islamique sont alors suivis d'effets patents au niveau national, que ce soit à travers la politique de modernisation de l'émirat ou dans le domaine commercial, en offrant aux importants excédents de liquidité de l'émirat des débouchés internationaux. En ce sens, des perspectives favorables semblent pouvoir se dégager pour ce type de finance au niveau national. Cette nouvelle orientation définie par la finance islamique offre également des retombées positives au niveau international, et bien que le micro-État ne soit pas *leader* dans le secteur, celui-ci s'est engagé vigoureusement dans cet instrument de puissance de la nouvelle finance internationale.

Par sa conformité aux préceptes issus de la *charia* et de la doctrine islamique qui façonnent sa métonymie éthique, la finance islamique a connu un développement spectaculaire depuis les années 1970. À la fin de l'année 2008, le volume général de la finance islamique mondiale atteignait 840 milliards de dollars laissant entrevoir une croissance des actifs à hauteur de 30 % au cours de la période 2002-2007⁵²². Tout comme l'émirat de Dubaï, afin de doper les investissements régionaux et internationaux dans le domaine de la finance islamique, le Qatar va se doter d'un gigantesque centre financier établi en zone franche : le *Qatar Financial Centre*⁵²³. Dans la pratique, la zone franche sur laquelle est constitué le centre financier offre un champ d'application dissocié du droit civil général qui s'applique dans l'émirat. Celui-ci repose en substance sur les dispositions relatives à la *Common Law* en matière de finance, un héritage du protectorat anglais offrant un environnement fiscal avantageux destiné à favoriser les investissements de toutes parts.

En matière de produits financiers islamiques, la *Qatar Financial Centre* s'est doté en 2005 d'un règlement détaillé des opérations couvertes par le domaine de la finance islamique— *Rulebook on Islamic Finance*⁵²⁴— revenant par différents chapitres sur les aspects de la conduite de la finance islamique (Chapitre 2) ; sur les politiques suivies et les procédures de contrôle (Chapitre 5) ; ou encore, sur les dispositions de l'organe de conformité aux préceptes de la *charia*, (*Shari'a supervisory board*, Chapitre 6). Afin de développer les marchés et de stimuler la croissance de la finance islamique, la *Qatar Islamic bank* a choisi de développer son réseau

⁵²² ADIGBLI Koffigan E., *La finance islamique s'intéresse davantage à l'espace UEMOA*, IPS News Agency, 2010, cité dans, FALL OULD BAH Mohamed, *Les réseaux de la finance islamique en Afrique, Politique étrangère*, 4/2010 (Hiver), p. 805-817.

⁵²³ En ce qui est de l'émirat de Dubaï, le *Dubaï International Financial Centre* va être également bâti dans une zone géographique de l'émirat présentant de nombreux avantages fiscaux stimulateurs d'investissement étranger.

⁵²⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.complinet.com/net_file_store/new_rulebooks/q/f/QFCRA_1935_VER6.pdf

hors du territoire de l'émirat par le rachat ou la participation financière à des institutions étrangères qui offraient déjà ce type de produit ou des « fenêtres islamiques »⁵²⁵ proposées par des banques conventionnelles : en Malaisie, au Liban, au Yémen, au Kazakhstan, en Arabie Saoudite, ou encore au Royaume-Uni via la *European Finance House*⁵²⁶.

La globalisation de l'économie a largement favorisé le développement de l'intérêt que portent les banques conventionnelles pour la finance islamique au moyen d'agences spécialisées dans le domaine, ou par des « fenêtres islamiques » intégrées aux autres produits financiers proposés. Patrick Allard et Djilali Benchabane en expliquent le phénomène :

« Outre la perspective de gagner des parts de marché auprès de la clientèle musulmane, les marges dégagées par la banque islamique stimulent l'intérêt des banques traditionnelles pour ce type d'activité. Plus compliquée et donc plus coûteuse pour l'investisseur que la banque traditionnelle, la banque islamique procure des opportunités de profit, sous forme de commissions associées au plus grand nombre de transactions engendrées, et surtout de rentes, grâce à la plus faible concurrence qui règne dans ce secteur où la clientèle est souvent captive en raison de ses exigences religieuses et exposée à des charges supplémentaires, comme prix à payer de la conformité à la charia. »⁵²⁷

Par la promotion des aspects éthiques sur lesquels la finance islamique reposerait, cette dernière est apparue au fil des années comme de plus en plus séduisante pour une partie de l'opinion internationale. Face à l'instabilité croissante du système économique et financier conventionnel, et notamment à partir de la crise économique de 2008, le secteur des banques et de la finance islamique s'est démarqué par sa capacité de résistance aux fluctuations de l'environnement économique international. La forme symbolique que revêt la notion de confiance, qui apparaît comme un élément clé dans la relation qui lie les individus entre eux ou bien encore les individus avec l'institution financière, caractérise pour certains la capacité de résilience de ce type d'institution. Il advient ainsi que la valorisation de ces relations de confiance ait permis au secteur de la finance islamique de faire croître significativement son volume, alors que dans le même temps le secteur conventionnel venait à décroître⁵²⁸.

Fort de ce succès, la finance islamique va s'imposer pour certains comme un symbole de la « modernité musulmane dans la sphère économique »⁵²⁹. En dépit des

⁵²⁵ ALLARD Patrick, BENCHABANE Djilali, *La finance islamique : modèle alternatif, pastiche ou pastiche ?*, Revue française d'économie, 4/2010 (Volume XXV), p. 11-38.

⁵²⁶ *The Report : Qatar 2008*, Oxford Business Group, p 65.

⁵²⁷ ALLARD Patrick, BENCHABANE Djilali, art.cit.

⁵²⁸ Sur ce point, nous pouvons consulter : BARI Imane, BOUCHRA Radi, *Au-delà de la crise. La finance islamique est-elle un moyen de régulation ? Éthique publique* [En ligne], vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 30 octobre 2012, consulté le 27 février 2017.

⁵²⁹ ALLARD Patrick, BENCHABANE Djilali, art.cit, nous retrouvons le même lien entre modernité musulmane et développement de la finance islamique ici appliquée à l'étude de cas de la Malaisie dans DELFOLIE David, *Le développement de la finance islamique en Malaisie : l'histoire d'un volontarisme d'État*, Revue de la régulation [En ligne], 13 | 1er semestre / Spring 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 26 février 2017

incertitudes et des critiques qui entourent pourtant celle-ci, en ce qui est par exemple de l'absence d'harmonisation des règles appliquées— liée à l'existence de différentes interprétations des sources islamiques prodiguées par les juristes islamiques—, les perspectives favorables semblent être porteuses d'intérêts à plusieurs niveaux pour les pays qui s'y emploient.

En somme, le développement de la finance islamique par le Qatar est porteur d'opportunités dans le cadre du déploiement de sa politique étrangère. Comme nous l'avons vu, en façonnant la perception d'un mode de régulation économique responsable et éthique au regard des traditions de l'islam, les usages de la finance islamique permettent à la fois d'accroître les perspectives économiques et financières du micro-État, mais surtout, de projeter une image extérieure de l'émirat, expression des représentations des acteurs décisionnaires qataris. En effet, en alliant modernité et tradition, l'usage de la finance islamique offre une traduction concrète de la stratégie de politique interne et extérieure que l'émirat développe depuis 1995. Cette caractéristique fait donc de l'usage par l'émirat de la finance islamique une ressource symbolique, définie par Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud comme « [...] tout système organisé de signes, surchargé de significations, fonctionnant comme réactivation des codes culturels de comportement »⁵³⁰. En d'autres termes, nous pouvons dire que l'usage symbolique de la finance islamique par le Qatar participe à l'élaboration de la politique de puissance de l'émirat en façonnant l'image renvoyée aux partenaires régionaux et internationaux, destinée à obtenir une meilleure maîtrise de son environnement extérieur.

L'accent mis sur la participation de la finance islamique à la poursuite d'une stratégie de puissance interroge dès lors sur la nature de la puissance offerte par le biais de la diplomatie économique au micro-État.

3) SOFT POWER VS STRUCTURAL POWER

L'association des pratiques de politiques économiques aux stratégies de politique étrangère du Qatar soulève en dernier lieu la question de la nature de la puissance qui est donc employée ici. Si nous savons que celle-ci sert à transformer un rapport de force défavorable, nous sommes également en mesure de penser, à l'instar des théories développées par Susan

⁵³⁰ *Symbolique politique*, dans HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre et BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin; Édition : 7^e Ed, 2010, p 289.

Strange, que le développement de la puissance structurelle du Qatar fait prévaloir les intérêts et les stratégies du micro-État au-dessus de ses capacités de puissance relationnelle, bien que cette dernière forme de puissance soit privilégiée dans l'appréciation qui est faite de la politique étrangère qatarie.

Parmi ces travaux, nombreux sont ceux qui analysent l'utilisation d'une forme de puissance décelée au cours des années 1990 par le chercheur américain Joseph Nye : le *soft power*. Citons ici quelques exemples extraits de recherches attenantes à l'étude de la politique étrangère du Qatar :

« *Thus the focus on Qatar offers a departure from a great power exercising any form of power and demonstrates how a small country can punch above its weight by exerting soft power influence and shaping the course of history in the Middle East* »⁵³¹

« *Described as a "rising star" that "punches above its class," Qatar's diplomatic initiatives and independent foreign policy stances represent a different type of soft power. Qatar has hosted conferences, and in some cases negotiated agreements, in Sudan, Palestine, Lebanon and Yemen. Qatar's good relations with many diverse camps, backed by considerable financial resources, form the basis of Qatar's soft power* »⁵³²

« Déployant tous les leviers du « Soft power— l'aide économique, les investissements, la capacité à communiquer et à diffuser des informations, le rayonnement diplomatique et culturel...— le Qatar étend progressivement son influence dans le monde arabe en utilisant des moyens non coercitifs »⁵³³

Nous avons choisi, pour notre part, d'insister sur le rôle de l'environnement économique international dans la formation et la pratique de la politique étrangère du micro-État et son influence, dans le cadre d'une période marquée par l'accroissement de la mondialisation des échanges économiques sur la redéfinition du type de puissance exercée par des acteurs dépourvus ou faiblement dotés de moyens coercitifs. Pour ce faire, il nous faut préalablement revenir sur les différents éléments avancés par la recherche qui avancent le maniement d'un *soft power* qatari dans le but de compenser les carences structurelles liées à la condition du micro-État.

⁵³¹ ANTWI-BOATENG Osman, *The rise of Qatar as a soft power and challenges*, European Scientific Journal, Special Edition, Vol 2, Decembre 2013, p 39.

⁵³² RUBIN Lawrence, *The Dubai initiative: a typology of soft powers in middle east politics*. Working Paper, n. 5, Decembre, 2010.

⁵³³ MESSIHA Jean, TEULON Frédéric, BIGOT Guillaume, *L'émirat du Qatar, un micro-État qui veut exister à tout prix*, Working Paper Series, ou, *L'émirat du Qatar, nouveau centre névralgique du monde arabe*, Magreb-Mashrek, N°211, Printemps 2012.

a) Du *Soft Power* au *Subtle Power* : les usages incertains des formes de puissance d'un micro-État rentier.

La lecture qui est proposée ici pourrait être résumée à la proposition suivante : le Qatar est un micro-État riche de ses ressources gazières mais demeure faiblement doté militairement ce qui incite l'émirat à équilibrer cette insuffisance en *hard power* au moyen du *soft power*. Les tenants de cette position, qui furent très influents dans les premières approches du travail que nous présentons ici, apportent indéniablement des éléments pertinents pour saisir la complexité qui entoure la formation et la pratique de la politique étrangère qatarie.

Le concept aujourd'hui extrêmement populaire de *soft power* fut introduit par Joseph Nye en 1991 dans son ouvrage *Bound to lead : The Changing Nature of American Power*⁵³⁴, dans lequel le Professeur américain cherche à déterminer par quels biais les États-Unis parviennent à maintenir leur leadership mondial. Il s'en suivra une multitude d'analyses par lesquelles les auteurs reprendront à leur compte le concept de *soft power* afin d'éclairer la politique étrangère d'autres grandes puissances⁵³⁵. Devant les multiples interprétations données à la notion victime de son succès, Joseph Nye vint à déplorer « *wide usage has sometimes meant misuse of the concept as a synonym for anything other than military force* »⁵³⁶. Pour l'auteur, le *soft power* se définit comme « *the ability to affect others to obtain the outcomes one wants through attraction rather than coercion or payment* »⁵³⁷. Selon lui, la capacité d'exercice de la puissance dépasse aujourd'hui le seul cadre militaire pour s'organiser autour de la capacité d'un État à rallier autour de lui le plus d'acteurs possibles, d'absorber un maximum d'informations ou bien encore d'être en mesure d'imposer son agenda par la voie des organisations internationales par exemple.

Il s'en suit dès lors une partition de la puissance entre *hard power* et *soft power*. Si le premier accorde plus de poids à la capacité de contrainte, au pouvoir de coercition et dessine une position de commandement, celui-ci, pour Joseph Nye apparaît comme moins efficace dans le contexte interdépendentiste de la société internationale contemporaine. Dans ce

⁵³⁴ NYE Joseph S., *Bound to lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1991.

⁵³⁵ Sur cette question nous pensons notamment à la Chine et au travail de BRESLIN Shaun, *The Soft notion of China's 'soft power'*, Chatham House, 2011 ; à l'Union Européenne dans NIELSEN Kristian L, *EU soft power and the capability-expectations gap*. Journal of Contemporary European Research, v. 9, n. 5, 2013 ; ou encore du *Soft Power Russe* dans TAFURO Eleonora, *Fatal attraction? Russia's Soft power in its neighbourhood*. FRIDE, Policy Brief, n. 181, May 2014.

⁵³⁶ NYE Joseph S., *The Future of Power*, New York (N. Y.), Public Affairs, 2011, p. 81.

⁵³⁷ NYE Joseph S., *Public Diplomacy and Soft Power*, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 616 (2008), p 94.

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

contexte, l'usage du *hard power* devient à la fois moins efficace et trop onéreux pour que les États modernes fondent exclusivement leur grammaire de politique internationale sur l'usage de la force⁵³⁸.

Le *soft power* quant à lui, résulte davantage d'un procédé visant à attiser à dessein l'admiration, à ériger une figure de modèle, autrement dit exercer un pouvoir de séduction qui se fonde sur des ressources telles que le rayonnement culturel, institutionnel ou idéologique. L'usage des ressources en *soft power*, certes moins tangibles que celles du *hard power*, apparaît toutefois comme moins coûteux pour les États, alors que les objectifs poursuivis demeurent identiques.

Il ressort de cette situation une vision de la puissance divisée en trois niveaux pour Joseph Nye. Le premier d'entre eux, le pouvoir de coercition et la puissance militaire reste dominé par les États-Unis. Le second niveau se caractérise par la puissance économique et ici, la superpuissance américaine est concurrencée sur l'échiquier mondial par les autres grandes puissances européennes et asiatiques. Enfin, le dernier élément du triptyque de la puissance proposé par Joseph Nye écarte la puissance des États pour se concentrer sur la part du pouvoir détenu par les acteurs transnationaux— l'auteur prend ici l'exemple des ONG— qui s'exerce avec ou contre la volonté des Léviathans⁵³⁹.

Comment dès lors évaluer le *soft power* qatari ? Pour ce faire, en 2016 le chercheur Maximilian Felsh⁵⁴⁰ entreprend d'examiner les sources de celui-ci à l'aune des trois grandes catégories établies par Joseph Nye : la culture, les valeurs politiques et les politiques publiques. Selon lui, le développement des infrastructures éducatives à Doha et notamment l'implantation des grandes universités étrangères— fondées autour du projet *Education city*— destinée à faire du Qatar un État pivot du Conseil de Coopération du Golfe dans le domaine éducatif ; la dynamique de modernisation entreprise par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani soutenu notamment par l'empire médiatique d'*Al Jazeera* ; les stratégies diplomatiques visant dans un premier temps à s'assurer un rôle prépondérant de médiateur, puis dans un second à soutenir les vagues de révolutions dans le monde arabe ; constituent un faisceau d'indices selon lequel il serait alors probable de conclure à l'exercice d'un *soft power* qatari.

⁵³⁸ NYE Joseph S., *Bound to lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1991, p 189.

⁵³⁹ Sur ce point, voir NYE Joseph S., *The Paradox of American Power, Why the World's Only Superpower Can't Go It Alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p39.

⁵⁴⁰ FELSH Maximilian, *Qatar's rising international influence : a case of soft power ?*, *Conjunctura Internacional*, V.13, n°1, novembre 2016, p22-35.

Devant les tentatives de caractérisation de la puissance « douce » du Qatar, deux arguments principaux peuvent être opposés. Indubitablement, en effet, la politique entreprise par l'émir destinée à stabiliser son nouveau pouvoir s'est engagée à travers la conduite d'un vaste plan de modernisation de l'émirat. Toutefois, lorsque ce plan est questionné à l'aune de la sociologie de l'État, la mise en œuvre n'est plus efficiente et l'image « d'une façade modernisatrice »⁵⁴¹ l'emporte sur celle de l'ouverture réelle du champ politique national qatari. L'asymétrie croissante entre la mise en œuvre des mécanismes de la politique de modernisation et la publicité qui en est relayée par les autorités du pays, et tout particulièrement à travers la télévision satellitaire *AlJazeera*, enlève toute pertinence au concept de séduction, annihile toute perspective à long terme de rayonnement et déforme en profondeur la capacité réelle à penser la notion de puissance du Qatar. Dans une autre perspective, il apparaît également que selon la définition qui est donnée par Joseph Nye, le pouvoir économique ne peut pas être classé du côté du *soft power* dans la mesure où celui-ci relève d'une forme de contrainte et de marchandage. Ainsi, comme nous nous sommes attachés à le démontrer dans les paragraphes précédents, la diplomatie économique a constitué l'un des leviers principaux de la stratégie de politique étrangère du micro-État. À notre sens donc, et pour les deux raisons susmentionnées, l'utilisation du concept de *soft power* ne participe pas à une meilleure intelligence de la politique étrangère du Qatar et de la nature de la puissance sur laquelle elle reposerait.

Dès lors, deux tentatives de réformes de la notion ont été opérées. Dans son ouvrage *Qatar, small state, big politics*, Mehran Kamrava évoque la mise en œuvre d'un *subtle power* pour l'émirat⁵⁴². Dans le deuxième chapitre de son ouvrage il vient à caractériser l'analyse du rôle des micro-États sur la scène internationale par l'utilisation des trois formes de pouvoirs déduites de l'analyse Joseph Nye : le *hard power*, le *soft power* puis en dernier ressort le *smart power* qui résulte dans la pratique de la politique étrangère des États d'un mélange entre les deux premières formes de pouvoir⁵⁴³. Si cette dernière forme de pouvoir, introduite par Joseph Nye, n'offre pas d'éclairage particulièrement pertinent à la conception du *soft power*, la transformation de celui-ci par Mehran Kamrava en pouvoir subtil—*subtle power*— lorsque la combinaison du *hard* et du *soft power* est utilisée par le Qatar n'offre pas davantage de « clarté au sens de ces concepts incertains »⁵⁴⁴, pour reprendre l'expression utilisée par Jean Leca.

⁵⁴¹ DAZI-HENI Fatima, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, p 183.

⁵⁴² KAMRAVA Mehran, *op. cit.*, pp 46-69.

⁵⁴³ Voir, NYE Joseph S., *The Future of Power*, New York (N. Y.), Public Affairs, 2011.

⁵⁴⁴ LECA Jean, « *Soft power* ». *Sens et usages d'un concept incertain*, CERISCOPE Puissance, 2013.

b) *The structural power of Qatar*

Issu de l'étude de l'économie politique internationale pour désigner la capacité d'un acteur à influencer et à modeler les structures de l'économie politique globale – affectant les entreprises et les institutions politiques notamment – le concept de pouvoir structurel renvoie à l'élaboration d'une politique pour un État au sein d'un cadre immatériel façonné par une puissance structurelle dominante. En d'autres termes, le pouvoir structurel :

« [...] *is the power to shape and determine the structure of the global political economy within other states, their political institutions, their economic enterprises and (not least) their scientists and other professional people have to operate.*»⁵⁴⁵

Le pouvoir structurel s'oppose alors à la deuxième source de pouvoir de type relationnel, au sens wébérien, qui se comprend comme la capacité pour un État à faire prévaloir ses décisions quand bien même celles-ci s'opposeraient aux volontés d'un autre acteur.

« *Relational power, as conventionally described by realist writers of textbook on international relations, is the power of A to get to B to do something they would not otherwise do* »⁵⁴⁶,

explique Susan Strange.

Il faut reconnaître cependant que la démarche entreprise par Susan Strange montre que la puissance exercée par les États-Unis n'en était pas venue à disparaître mais que celle-ci s'était transmuée à la faveur d'une redéfinition de la puissance. Au même titre que Joseph Nye, donc, le concept de puissance structurelle vient à renouveler en profondeur l'approche de la puissance ouvrant la voie à plusieurs autres hypothèses, du *Third face of power* de Stephen Lukes⁵⁴⁷, au *Structural power* et du *Productive power* développés par Michael Barnett et Raymond Duvall⁵⁴⁸ en passant par le *Meta-Power* érigé par Stephen Krasner⁵⁴⁹. L'ensemble des approches susmentionnées, en dépit de leurs particularités, partagent la même compréhension du terme de structure comme un cadre dans lequel les acteurs agissent et à ce titre peuvent directement ou indirectement l'influencer : ce qui vient conditionner par la même la nature des relations entre les acteurs. Pour Susan Strange toutefois, la capacité d'influence d'un acteur

⁵⁴⁵ STRANGE Susan, *States and Markets : An Introduction to International Political Economy*, Pinter, Londres, 1988, pp 24-25.

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ LUKES Stephen, *Power : A radical View*, Basingstoke : Macmillan, 2nd Edition, 2005.

⁵⁴⁸ BARNETT Michael, DUVALL Raymond, *Power in Global Governance*, Cambridge Studies in International Relations, Cambridge University Press, 2005.

⁵⁴⁹ KRASNER Stephen D : *Structural conflict : The Third World against global liberalism*. Berkley: University of California Press, 1985.

reste déterminée par quatre structures fondamentales non-hiérarchiques⁵⁵⁰ qui demeurent en interaction constante : la production, la finance, la connaissance et la sécurité⁵⁵¹.

La structure de production correspond à la capacité à déterminer, à guider ou à conduire des activités visant à accroître la prospérité⁵⁵². Celle-ci reste donc principalement orientée vers les capacités des entreprises nationales à créer de la richesse.

La structure financière se définit comme la capacité à exercer une influence sur le marché mondial de la finance.

La structure de la connaissance se caractérise par l'habileté d'une part à stocker les informations liées aux différents savoirs, idéologies ou croyances, et, d'autre part, à être en mesure d'exercer une influence sur ceux-ci.

La structure de sécurité, enfin, se définit comme le potentiel d'un acteur à pouvoir assurer lui-même sa sécurité, mais également à être en mesure de fournir à d'autres acteurs une protection lorsque ceux-ci sont menacés dans leur sécurité.

Lorsque l'on vient sonder les composants de la puissance structurelle du Qatar à la lumière des quatre structures définies par Susan Strange, il nous apparaît alors que le poids de l'émirat dans ce domaine est inversement proportionnel à la petite taille de son territoire.

- 1) Sur le plan de la production, comme nous nous sommes attachés à le montrer dans les développements précédents avec un PIB doté à hauteur de 206.25 milliards de dollars en 2014, un PIB par habitant de 105 000 dollars et un taux de croissance annuel estimé à 16 % en 2010— et bien que celui-ci soit redescendu à 4.7 % cinq années plus tard— traduisent une force économique certaine. Comme nous l'avons noté, celle-ci résulte en majeure partie de l'extraction des hydrocarbures— qui représentent encore 92 % des exportations et 80 % des recettes budgétaires⁵⁵³.
- 2) Sur le plan financier, la création en 2005 du fonds d'investissement—QIA— et la stratégie multidirectionnelle mise en œuvre dans les différents secteurs de

⁵⁵⁰ Les quatre structures fondamentales de Susan Strange sont complétées par quatre autres structures secondaires qui ont trait respectivement au transport, à l'énergie, au commerce et au bien-être. Voir STRANGE Susan, *op. cit.*, p. 139.

⁵⁵¹ Sur cette question nous pouvons consulter : STORY, JAQUET Christophe, *Le système mondial de Susan Strange*, dans: *Politique étrangère*, n°2 - 2001 – 66^e année. pp. 433-447.

⁵⁵² Sur ce point voir, BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po, 4^e édition, 2012, p 506.

⁵⁵³ Voir, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/qatar/presentation-du-qatar/>

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

l'industrie, de l'éducation mais surtout de la finance— islamique entre autres— ont grandement participé à renforcer les capacités financières de l'émirat en dehors des revenus issus de la rente.

- 3) Pour ce qui est des structures de savoir, nous avons montré que la politique de modernisation de l'émirat s'est engagée en faveur d'investissements massifs dans le domaine éducatif ainsi que celui de l'innovation technologique dont la cité de l'Éducation (*Education city*) ainsi que le *Qatar Science technologie Park* constituent les pièces maîtresses.
- 3) Enfin, dans le domaine des structures de sécurité, nos recherches ont montré que les politiques entreprises par l'émir *Hamad ben Khalifa AL Thani* s'étaient principalement orientées vers l'amélioration des conditions de sécurité de l'émirat qui constitue l'objectif premier du micro-État : à la fois à travers la fondation d'un réseau d'alliances sécuritaires avec plusieurs grandes puissances occidentales et notamment l'acquisition du parapluie militaire américain, mais également en orientant ses politiques d'investissement à l'étranger afin de garantir au plus vite sa sécurité et son indépendance alimentaire. Cette structure demeure toutefois largement défailante pour le Qatar.

Il advient ainsi que selon l'approche donnée par Susan Strange, nous pouvons avancer que la nature de la puissance qatarie relève moins de la capacité de séduction de celle-ci que de la puissance structurelle de ses capacités financières, des structures de savoir et de sa capacité de production qui constituent la véritable base de représentation et de conduite de la politique étrangère du micro-État. En attribuant l'avènement récent du Qatar sur la scène régionale et internationale à la capacité de rayonnement et le pouvoir de séduction de l'émirat, les partisans de la lecture d'une puissance douce qatarie — *soft power, smart power et subtle power*— se contentent d'appréhender la « façade modernisatrice » relayée par les institutions de l'émirat, alors que celle-ci ne permet pas de rendre compte de manière suffisante de la représentation du type de puissance acquise et exercée par le Qatar.

En ce sens, la puissance structurelle dont s'est doté le Qatar en associant ses perspectives économiques à la conduite de sa politique étrangère à travers sa diplomatie économique représente à la fois un moyen de renforcement, de préservation et d'évaluation de sa puissance.

Il nous apparaît en somme que la capacité de l'émirat du Qatar à pouvoir façonner son environnement international est déterminée par la diplomatie économique qui constitue un des piliers de sa stratégie de maximisation de puissance. L'analyse de l'économie politique internationale (EPI) offre des outils et des moyens assez variés pour interroger la dynamique que supposent l'accumulation de richesse et la poursuite de puissance pour un État.

Tout d'abord, en ce qu'elle permet de questionner la dimension prise par la diplomatie économique du micro-État dans sa conquête de puissance destinée, rappelons-le, à conjurer un rapport de force défavorable sur la scène internationale. Nous avons évoqué notamment l'influence que pouvait exercer l'environnement économique international sur les pratiques d'une nouvelle diplomatie économique à l'heure de l'épuisement annoncé des réserves d'hydrocarbures. Au cours des années 1990, l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani continue de faire reposer le développement économique de l'émirat sur les instruments classiques à disposition des États rentiers. Alors même que la plupart des autres États dans une configuration similaire à celle du Qatar opèrent un virage stratégique majeur vers la diversification de leur économie. Doha, vient quant à elle à engranger un maximum de richesses misant sur les nouvelles technologies d'extraction du gaz, afin de doter son fonds d'investissement souverain, bras financier de sa stratégie de diversification, de ressources considérables pour son action. Au final, nous avons assisté au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani à une multiplication des organes (institutionnels, administratifs, etc), dans le but de répondre à la complexification croissante des enjeux liés à l'environnement économique international.

L'environnement économique international fait également évoluer la stratégie de politique étrangère vers celle d'une diplomatie économique. Un rapprochement entre les différentes phases des stratégies de politique étrangère développées par le Qatar, qu'il soit question de la politique de médiation ou encore celle développée au cours du printemps arabe, et le déploiement de la stratégie de diplomatie économique dans ces mêmes zones, semble éloquent à cet égard. Une rapide chronologie confrontant ces deux stratégies— diplomatique et économique— laisse entrevoir sans aucune ambiguïté l'association à dessein de ces deux stratégies.

Dès lors, nous avons déterminé qu'à la question de savoir si c'était la stratégie de politique étrangère qui influençait l'environnement international ou l'inverse, aucune des deux réponses n'étaient satisfaisantes. Il s'agissait des deux. Pour le comprendre, nous avons montré

3. LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE

que la diplomatie économique était liée à l'influence de l'environnement économique international et celle de la stratégie de politique étrangère par la recherche de maximisation de la puissance structurelle du micro-État. La diplomatie économique de l'émirat, qui associe donc les stratégies économiques à celles de politiques étrangères, est mise au service de l'objectif de sécurité et d'indépendance à travers par exemple la fondation d'une Alliance des pays désertiques, mais aussi celle de la stratégie de puissance du micro-État comme en témoigne la mobilisation de la finance islamique, ressource symbole de la modernité musulmane dans la sphère économique.

Sur plusieurs points, la diffusion des sources de pouvoirs traditionnelles au profit des structures du pouvoir de la nouvelle économie internationale a été profitable à l'élaboration et à la pratique de la politique étrangère du Qatar. Plus que la mobilisation d'un *soft power* qatari, la vision d'une puissance structurelle—*structural power*— acquise par le micro-État semble caractériser au mieux l'utilisation de la force économique dans sa stratégie globale de politique étrangère.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Cette partie explore comment les approches structurelles issues de la théorie des relations internationales nous éclairent sur la capacité de la politique étrangère du Qatar à user des transformations de l'environnement régional et global afin de maximiser sa puissance.

Les critères principaux qui permettent d'évaluer quantitativement la puissance d'un État, issus de la théorie du réalisme classique, ne permettent qu'une observation partielle des fondements de la puissance du Qatar par laquelle l'émirat est parvenu à conjurer son sort de micro-État. En ce sens, le calcul du volume des ressources et des capacités militaires de la monarchie du Golfe qui constituent pourtant la lecture régulière et commode qui est faite de la puissance de l'émirat, demeure inopérante à toute tentative de théorisation de la politique étrangère qatarie.

La théorie néoréaliste, dont l'étude de la configuration du rapport de force au sein d'un système— international ou régional— détermine les principes fondamentaux, nous permet de caractériser le jeu de la politique étrangère du Qatar au sein des transformations de l'ordre régional. Plus précisément, le retour sur les facteurs ayant contribué à la déliquescence du système régional moyen-oriental donne l'occasion d'appréhender les ressources qui ont permis à l'émirat d'instaurer un nouveau rapport de force au cours du règne de l'émir *Hamad ben Khalifa Al Thani*.

Enfin, nous avons ensuite interrogé la place occupée par l'environnement économique international dans la capacité de l'émirat à maximiser sa puissance et donc à assurer sa survie. Par l'intermédiaire de la diplomatie économique, dont l'approche d'économie politique internationale nous permet de saisir les aspects, l'émirat vient alors doter sa puissance d'une dimension structurelle, sur lequel vient alors reposer l'élaboration de sa politique étrangère.

Toutefois, au-delà des forces structurelles extérieures, c'est maintenant à l'intérieur de l'émirat qu'il convient de prolonger notre analyse.

Partie II : Les approches pluralistes

Comment les outils théoriques issus de l'approche pluraliste nous éclairent-ils sur la pratique de la politique étrangère de l'émirat du Qatar ?

Dans la précédente partie nous nous sommes attachés à démontrer grâce aux analyses structurelles que la politique du Qatar a fait du rapport de force l'élément central de sa politique extérieure. Les approches pluralistes permettent quant à elles de saisir l'implication des unités, à la fois dans et en dehors de l'État, dans la pratique de cette politique de puissance. En ce sens, l'approche infra étatique s'attache à mettre en lumière les logiques de ces acteurs et, dans un certain sens, de replacer « *la dimension de la condition humaine actuelle* »⁵⁵⁴ pour reprendre les propos de James Rosenau, dans l'étude de la politique étrangère du Qatar.

Nous chercherons donc à développer l'hypothèse selon laquelle le caractère « mutuel »⁵⁵⁵ des intérêts qui ont relié la politique étrangère du Qatar à certaines catégories d'acteurs internationaux a été exploité par Doha pour développer sa politique de puissance et imposer un nouveau rapport de force.

À cette fin, nous articulerons notre argumentation en deux temps successifs. À l'aune des outils offerts par une étude sociologique de l'État ainsi que par la théorie du transnationalisme, nous chercherons à éclairer le phénomène « d'interdépendance » qui lie d'une part le développement de la politique étrangère du Qatar au groupe social dominant, la tribu des Al Thani (Chapitre 1) et d'autre part, à des acteurs transnationaux de l'espace moyen-oriental (Chapitre 2).

⁵⁵⁴ ROSENEAU James N., *Les processus de la mondialisation : retombées significatives, échanges impalpables et symbolique*, Revue Études internationales, volume XXIV, N°3, 1993, p 498-499.

⁵⁵⁵ KUKULKA Jozef, *Les lois régissant le développement des relations internationales*, AFRI, 2001.

CHAPITRE 1 : UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Comme le note Fatiha Dazi-Héni⁵⁵⁶, les analyses portant sur la région du Golfe ont largement privilégié l'approche sous l'angle de l'autoritarisme en s'inspirant notamment des études menées sur les pays d'Europe centrale ou orientale et celles sur l'Amérique latine. Si ces travaux ont fait de l'acteur militaire le prisme principal par lequel interpréter les différents processus politiques de ces pays du Golfe, reste que d'autres démarches théoriques, celle notamment employée par Ghassan Salamé⁵⁵⁷, John Waterbury⁵⁵⁸ proches des analyses d'économie politique permettent de mettre en lumière d'autres variables pertinentes qui expliqueraient les nouvelles dynamiques politiques internes et externes qu'ont connues ces pays à partir de la deuxième moitié des années 1990. L'analyse qui est faite par John Waterbury, par exemple, s'attache à mettre l'accent sur le choix des réformes économiques entreprises dans la période de transition démographique comme indicateur principal des transformations structurelles des États. Dans les pas de cette approche d'économie politique, l'ouvrage de Fathia Dazi-Héni livre ainsi une perspective analytique dans laquelle la politique de libéralisation entreprise par le Qatar à partir des années 1995 constitue « *un mode de substitution au déficit de souveraineté* »⁵⁵⁹ autrement dit, au pouvoir de la tribu des Al Thani. Dans son travail, quatre facteurs principaux expliquent ce phénomène : 1) la domination récente de la tribu des Al Thani sur le territoire national ; 2) les divisions internes qui traversent la grande famille des Al Thani ; 3) les contestations des autres groupes tribaux présents dans le territoire national mais parfois également en dehors de celui-ci⁵⁶⁰ ; et enfin, 4) la répartition minoritaire des nationaux qataris.

⁵⁵⁶ DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.*, p.25.

⁵⁵⁷ SALAME Ghassam (dir), *Démocrates sans démocraties. Politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994, cité dans DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, p 25, note n°5.

⁵⁵⁸ WATERBURY John *Exposed to Innumerable Delusions. Public Enterprise and State Power in Egypt, India, Mexico and Turkey*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

⁵⁵⁹ DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.*, p 27.

⁵⁶⁰ Il s'agit ici notamment de l'influence de la tribu Al Na'im présente au Qatar et au Bahreïn.

De ce constat naît la possibilité d'appréhender les processus politiques internes liés à l'institutionnalisation du pouvoir de la tribu des Al Thani comme une dynamique à part entière dans le développement de la politique étrangère de l'émirat. En effet, dans une démarche apparentée à la philosophie post-structuraliste des politiques étrangères telles que développées par Rob Walker⁵⁶¹, David Campbell⁵⁶² ou bien encore Lene Hansen⁵⁶³, il est possible d'envisager la diplomatie comme un outil d' « *affirmation de l'identité* »⁵⁶⁴ d'un État. En ce sens, et comme le rappelle Jean-Frédéric Morin :

« *Pour les post-structuralistes, l'identité n'est pas le guide en amont de la politique étrangère, c'est aussi son objectif en aval. La politique étrangère reproduit constamment l'identité nationale pour qu'elle se maintienne en place. Sans cette constante reproduction, l'identité nationale s'effriterait- et avec elle, l'État qui s'est édifié sur elle* »⁵⁶⁵

Dans cette logique, nous tenterons ainsi à mettre en lumière deux logiques d'auto-alimentation sous-jacentes aux relations entre l'institutionnalisation du pouvoir des Al Thani sur le territoire qatari et la politique étrangère de l'émirat.

Nous chercherons dans une première perspective tout d'abord à découvrir l'influence du processus d'institutionnalisation du pouvoir des Al Thani au Qatar sur la construction des stratégies diplomatiques (A). Dans un second temps, nous renverserons l'approche en cherchant à rendre compte de l'effet de la politique étrangère du Qatar sur les structures du pouvoir interne (B).

⁵⁶¹ WALKER Rob, *Inside/Outside: International Relations as Political Theory*, Cambridge University Press, 1993.

⁵⁶² CAMPBELL David, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1992; *National Deconstruction: Violence, Identity, and Justice in Bosnia*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1998.

⁵⁶³ HANSEN Lene, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*; Londres, Routledge, 2006

⁵⁶⁴ « *La politique étrangère comme affirmation de l'identité* », MORIN J-F, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Armand Colin, Paris, 2013, p 109.

⁵⁶⁵ MORIN J-F, *op. cit.*, p109.

A. AU FONDEMENT DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'ÉMIRAT : LA LÉGITIMITÉ DE LA TRIBU DES AL THANI COMME ENJEUX

En raison de son implantation récente sur le territoire national, la dynastie des Al Thani éprouve beaucoup de difficultés à imposer un pouvoir légitime aux yeux des autres tribus présentes sur le territoire. Le développement de la stratégie de politique étrangère de l'émirat apparaît comme l'élément fondamental de la construction d'une « *communauté imaginée* »⁵⁶⁶ par laquelle la famille régnante véhicule l'idée d'une nouvelle identité nationale qatarie.

1) LA FRAGILITÉ DE L'ÉTAT DES AL THANI

Devant la complexité rencontrée par les Al Thani pour asseoir leur pouvoir sur les autres tribus présentes sur le territoire national (1), Khalifa ben Hamad Al Thani, père de Hamad ben Khalifa Al Thani, entreprend de fonder l'identité nationale et de renforcer le lien communautaire autour de la famille des Al Thani (2).

a) La difficile imposition de l'autorité des Al Thani

Fondée après celles des Émirats du Koweït et de Bahreïn⁵⁶⁷, la dynastie des Al Thani est dans un premier temps contrainte à exercer son pouvoir sur un périmètre restreint autour de la ville de *Bidaa*, un port de pêche de 12 000 habitants rebaptisé Doha en 1971. À l'extérieur de cette zone, le territoire est disputé par d'autres tribus de la région. La tribu des Al Khalifa, famille régnante du Bahreïn revendique son autorité sur la ville de Zubâra située dans la partie nord-ouest de la presqu'île qatarie. Ceux-ci avaient en effet occupé cette partie du territoire jusqu'en 1766 avant de s'installer de l'autre côté du bras de mer qui sépare les émirats de Bahreïn et du Qatar. Depuis lors, la tribu réclame un droit historique sur cette partie du Qatar et comme nous l'avons noté auparavant, le différend territorial pris fin suite à la décision de la

⁵⁶⁶ ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

⁵⁶⁷ ZAHLAN Rosemarie S, *The Making of Modern Gulf States Kuwait, Bahrain, Qatar, the United Arab Emirates and Oman*, Ithaca Press; Rev Upd edition, Londres, 1998, p 99.

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Cour internationale de justice rendue le 16 mars 2001. À l'intérieur des frontières qataries, les tribus Al Na'im soutenue par les Al Khalifa du Bahreïn et la tribu des Al bin Ali notamment, réclament elles aussi des droits sur des territoires qu'elles occupaient selon eux depuis toujours. Ceux du nord de l'émirat aujourd'hui proche de la ville d'Al Khor, ainsi que sur la ville de Wakara deuxième foyer de peuplement du Qatar situé au sud de Doha. Ainsi, avant le début du XXe siècle et l'arrivée des anglais sur le territoire, le pouvoir des Al Thani pâtit d'une faible légitimité historique par rapport à d'autres tribus plus anciennement implantées sur le territoire.

En 1916, l'accord signé entre le petit-fils du fondateur de la dynastie des Al Thani le cheikh 'Abd Allah bin Qasim et la Grande-Bretagne impose l'autorité centrale des Al Thani sur l'ensemble du territoire. Au cours de cette période, la dynastie régnante éprouve toutefois de grandes difficultés à imposer son pouvoir. Les menaces incessantes d'Abdelaziz bin Saoud à l'ouest de la frontière du Qatar, le développement de la crise industrielle perlrière dans les années 1920 ainsi que la grande mobilité de la population au sein de la péninsule arabique, rendent d'autant plus complexe la cohésion de ces membres autour d'une autorité centrale⁵⁶⁸ et limite considérablement l'autorité des Al Thani sur la vingtaine de clans présent sur le territoire. En 1935, l'économie du Qatar est au plus bas. Sonnant presque comme une ironie aujourd'hui lorsque l'on connaît la fortune amassée par la dynastie régnante, la détresse financière de l'émir 'Abd Allah bin Qasim pousse celui-ci hypothéquer sa demeure pour 17 000 roupies indiennes⁵⁶⁹. Devant le délitement de son pouvoir économique et politique, l'émir est contraint de s'en remettre à l'autorité des britanniques pour renforcer sa position. Sous la pression, le cheikh doit accepter cette même année la concession proposée en 1926 par l'*Anglo-Persian Oil Company* (APOC)⁵⁷⁰ alors que l'émir avait longuement hésité à concéder ces droits à la Couronne anglaise. Notons que peu de temps après la signature de cet accord, l'APOC devint une filière de l'*Iraq Petroleum Company*, puis *Petroleum Development Qatar Ltd*, avant de prendre le nom de *Qatar Petroleum Company* et enfin celui de *Qatar Petroleum*⁵⁷¹.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale l'exploitation du pétrole qatari n'a pas immédiatement permis aux Al Thani de renforcer leur domination sur les autres clans ni

⁵⁶⁸ DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, p 174, voir également, ZAHLAN Rosemarie S, *op. cit.*

⁵⁶⁹ Après la signature de la concession pétrolière avec l'APOC (*Anglo-Persian Oil Company*), l'émir reçu un paiement de 400 000 roupies indiennes et l'assurance de recevoir 150 000 roupies indiennes par an les six premières années, puis, passé ce délai, 300 000 roupies indiennes par an. Voir FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012, p 75.

⁵⁷⁰ ZAHLAN Rosemarie S, *op. cit.* p. 71.

⁵⁷¹ Sur ce point nous consulterons avec attention, OTHMAN Nasser, *With their Bare Hands: The Story of the Oil industry in Qatar*, Longman Group United Kingdom, 1984.

d'apaiser les dissensions au sein de leur grande famille. Au contraire. Comme le note Jill Crystal le développement de l'économie de rente au Qatar va davantage alimenter les conflits et la division au sein du territoire⁵⁷². Dans les années 1950, l'émir engage une série de réformes par lesquelles il indexe le taux de redistribution des dividendes de la rente des hydrocarbures à la proximité de la filiation des individus au clan du cheikh 'Abd Allah bin Qasîm. Plus un individu est proche de la lignée de l'émir 'Abd Allah bin Qasîm plus celui-ci a des chances de se voir doté d'un fort pouvoir économique et politique. Contrairement à d'autres émirats de la péninsule arabique, la mainmise par la famille régnante sur la redistribution de la rente pétrolière va exacerber les tensions entre ceux qui bénéficieront pleinement de ces ressources, les groupes proches du pouvoir et ceux qui obtiendront un moindre avantage dans la distribution de cette rente⁵⁷³. À partir du milieu des années 1950, les factions les plus lésées par l'institutionnalisation du principe de redistribution de la rente des hydrocarbures comme la tribu des Al Hamad ou encore celle des Al Attîya, tribu originaire de la région centrale du Nadjd en Arabie Saoudite et associé par alliance à la tribu des Al Thani, vont être les fers de lance d'un mouvement d'opposition au pouvoir des Al Thani.

Lorsque l'émir 'Alî ibn Abdallah Al Thani succède à son père en 1949, la contestation s'étendra aux classes marchandes présentes au Qatar. Parmi elles, on trouve notamment la tribu des Al Misnad, une frange de la grande tribu marchande des Al Muhannadî par ailleurs liée au contrat de concession pétrolière de la *Qatar Petroleum* entre 1951 et 1956⁵⁷⁴. Suite à l'organisation d'un mouvement de contestation qui paralysera la compagnie, le nouvel émir entreprend une série de réformes par laquelle il tente de reprendre l'initiative politique en imposant la gestion de la rente des hydrocarbures par l'État central. Ici, le recours à l'exercice de la force fait écho aux recherches déjà entreprises dans la fin des années 1980 sur le développement des structures rentières des États du Moyen-Orient. Pour Lisa Anderson⁵⁷⁵, la nature exogène des revenus de la rente, en ce qu'ils proviennent de sources extérieures à la société—il s'agit des revenus versés par la Grande-Bretagne dans le cas du Qatar— permet de comprendre le caractère autoritaire des régimes dans ces pays. En effet, et d'après « l'École de l'État rentier » ou « *renterism* » dans sa version anglaise⁵⁷⁶, le fait que ces États disposent d'une

⁵⁷² CRYSTAL Jill, *Oil and the Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge CUP, 1990, citée dans, DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.*, p 177.

⁵⁷³ *Ibid.*, p 176.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p 177.

⁵⁷⁵ ANDERSON Lisa, *The State in the Middle East and North Africa*, Comparative Politics, vol. 20, n°1, oct. 1987.

⁵⁷⁶ TALAHITE Fatiha, *Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA pertinence et dérive*, disponible à l'adresse suivante http://www.univ-paris13.fr/cepn/IMG/pdf/wp2005_07.pdf; texte présenté au

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

source financière importante leur permet de doter leurs institutions coercitives de moyens considérables dans le but « *de ne pas prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la société en ne répondant pas à ses demandes de meilleure gouvernance* »⁵⁷⁷. En ce sens, une étude réalisée par la Banque Mondiale en 2003 met ainsi en perspective trois effets principaux caractérisant la tendance autoritaire des États rentiers :

1) *taxation effect* : devant la richesse accumulée, les États rentiers peuvent réduire la pression fiscale sur la société et dans le même temps se dégager des contreparties sociales dues à l'impôt, notamment en ce qui concerne les réponses à apporter aux demandes sociales.

2) *spending effect* : la formation d'une classe rentière qui amenuise la demande de réformes et qui participe à amoindrir l'effet de l'institutionnalisation de l'État.

3) *group formation effect* : la formation de groupes sociaux indépendants des structures de l'État se voit limitée par les moyens dont dispose le gouvernement afin de protéger son monopole dans l'initiative politique⁵⁷⁸.

Entre 1960 et 1990, l'ère rentière va être particulièrement profitable au développement économique des monarchies du Golfe. Fort de cet enrichissement, la dynastie des Al Thani s'emploie à mettre en œuvre une marche forcée du Qatar vers la modernité. En raison du faible pourcentage d'actifs nationaux, l'émirat appuie son développement sur une main-d'œuvre expatriée qui pouvait dès lors constituer une menace à la formation de l'identité nationale du pays. Afin de pallier cette difficulté et d'asseoir définitivement sa légitimité sur les autres tribus de la péninsule, l'émir 'Ali Al Thani institutionnalise le principe « *de préférence nationale pour l'acquisition d'emplois, de logements et de commerces* » et interdit « *aux non-qataris de détenir un commerce sans l'acquisition d'une licence préalablement délivrée par des nationaux* »⁵⁷⁹. À noter que ce principe perdure à ce jour dans l'émirat à travers le concept du *sponsoring*. Le pouvoir qatari par le biais de l'émir Al Khalifa ben Hamad Al Thani, s'emploie également à produire un nouveau récit identitaire afin de consolider l'adhésion et la loyauté à la dynastie régnante.

colloque international : *Les enjeux énergétiques : le challenge de l'avenir*, Faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, Université d'Oran (Algérie), 21-22 novembre 2004. Voir également sur cette question GWENN Okruhlik, *Rentier Wealth, Unruly Law, and the Rise of Opposition. The Political Economy of Oil State*, Comparative Politics, vol. 31, n°3, avril, 1999.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p 2.

⁵⁷⁸ BANQUE MONDIALE, *Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; Améliorer l'inclusivité et la responsabilité*, Rapport sur le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Wahsington D.C, 2003.

⁵⁷⁹ DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.*, p 178.

b) L'émir Khalifa Al Thani et la consolidation de l'identité nationale qatarie

Le terme d'identité nationale comporte la difficulté principale de recouvrir une très grande latitude sémantique amenant certains, à l'instar de Claude Dubar, à comparer cette notion à un « mot valise » duquel historiens, sociologues, politistes ou encore anthropologues fournissent une interprétation qui leur est propre⁵⁸⁰. Au sein de la théorie des relations internationales le concept est au cœur de la pensée constructiviste des relations internationales telle qu'introduit par Friedrich Kratochwil⁵⁸¹ et reprise dans sa conception moderne par les nombreux travaux d'Alexander Wendt⁵⁸². Cependant, nous ne chercherons pas ici à caractériser la formation de l'identité nationale dans les stratégies extérieures adoptées par l'émir Khalifa ben Hamad Al Thani, ce qui relève de la lecture constructiviste, mais davantage à comprendre comment la mobilisation de marqueurs identitaires a participé à la consolidation de la légitimité du pouvoir des Al Thani dans l'espace national. Dans les pas des travaux d'Anne-Marie Thiesse⁵⁸³, nous cherchons à mettre en évidence l'aspect dynamique du processus de construction de l'identité nationale qatarie tel que notamment l'avait entrepris l'anthropologue spécialiste du Qatar Anie Montigny⁵⁸⁴. À l'arrivée au pouvoir de l'émir Khalifa ben Hamad Al Thani en 1972, une année après l'indépendance du Qatar, celui-ci s'emploie à renforcer le sentiment national autour de la famille des Al Thani au moyen de deux leviers complémentaires : d'une part, par la construction d'un nouvel « imaginaire national »⁵⁸⁵ et d'autre part, en engageant la société qatarie dans un processus accéléré de modernisation.

Comme le note Pierre Ansart lorsqu'il s'attache à définir le processus d'identification sociale, « *l'identification est un processus qui favorise l'unité d'un groupe et entraîne les sujets à se conformer aux valeurs communes* »⁵⁸⁶. La promotion par le pouvoir d'une politique identitaire revêt une importance particulière « *dans le cas où la construction stato-nationale est récente après un changement politique, une sécession, une indépendance ou bien lorsque cette*

⁵⁸⁰ DUBAR Claude, *la crise des identités*, Paris, Puf, 2000, p 7.

⁵⁸¹ KRATOCHWIL Friedrich, *Rules, Norms and Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989

⁵⁸² Parmi ces travaux, nous pouvons citer notamment WENDT Alexander, *The Agent Structure Problem in International Relations Theory*, *International Organization*, 41 (3), été 1987, p 335-370; *Anarchy Is What States Make of It. The Social Construction of Power Politics*, dans DER DERIAN James (Ed), *International Theory. Critical Investigations*, Basingstoke, MacMillan, 1995, p 129-177; ou bien encore, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

⁵⁸³ THIESSE Anne-marie, *La création des identités nationales. L'Europe XVIIIème-XXème siècles*, Paris, Seuil, 1999.

⁵⁸⁴ MONTIGNY Anie, *le territoire livré à l'arbitrage de Dieu. L'interprétation de la loi par les Al Na'im du Qatar*, Étude rurales, juillet-décembre 2000, 155-156, p 51-74 ; *La société qatarie au regard de l'histoire*, *Moyen-Orient*, N°16, Octobre-Décembre 2012, p 24-27.

⁵⁸⁵ ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1er édition 1983, 1996

⁵⁸⁶ AKOUN André et ANSART Pierre (dir), *Identification*, in *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, le Robert, Seuil, 1999, p 263.

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

construction comporte des particularités »⁵⁸⁷ non seulement en ce qu'elle permet la stabilité, mais surtout grâce à « *son rôle légitimateur de l'unité nationale* »⁵⁸⁸. Dans ce pays où la part de la population nationale est largement inférieure à celle de la population immigrée, où la distinction des groupes familiaux se fait en fonction des critères généalogiques, et où la dynastie régnante ne bénéficie que d'une faible légitimité politique en raison de son implantation récente sur le territoire, la construction d'une identité nationale revêt une importance particulière pour le pouvoir des Al Thani.

À partir de 1972, l'émir Khalifa ben Hamad Al Thani développe une stratégie de « réécriture du passé » visant à promouvoir l'identité nationale qatarie à travers l'histoire familiale des Al Thani. Celle-ci s'est exprimée par exemple à travers la théâtralisation, ou folklorisation de la culture populaire (*al-turath al shaabi*), par la valorisation du patrimoine maritime (*al-turath al-bahr*) au Qatar, et notamment celui du commerce de la perle au détriment du patrimoine bédouin (*al-turath al-arabi*) ayant coexisté à la même période et dont le cœur de la tradition résidait dans le pastoralisme nomade⁵⁸⁹. Parmi les familles les plus valorisées par ce processus, nous retrouvons celles qui ont capitalisé sur l'essor économique du commerce de la perle tel que la famille Al Thani. Bien que la famille régnante soit d'origine bédouine, le pastoralisme bédouin ayant toujours été perçu négativement⁵⁹⁰. L'émir Khalifa ben Hamad Al Thani va entreprendre de mettre davantage en valeur la tradition de la culture de la perle dans la narration d'un nouveau récit historique. Cette considération nous renvoie alors à Max Weber lorsque celui-ci questionne l'origine du sentiment de croyance dans une communauté. En outre, il note que celui-ci était notamment lié « à une façon d'agir commune »⁵⁹¹, autrement dit, que le partage d'une histoire et d'une coutume semblables venait renforcer le sentiment subjectif d'appartenance à une même communauté.

En venant renforcer le lien communautaire, notamment autour de l'histoire des Al Thani, l'émir Khalifa ben Hamad cherche à limiter l'influence des tribus sur la vie politique de l'émirat. Pour ce faire, le cheikh développe une politique d'urbanisation destinée à affaiblir l'organisation tribale des villes qataries en recourant par le biais notamment de la nationalisation

⁵⁸⁷ ZADORA Anna, *Construction d'une identité nationale biélorusse au prisme du système éducatif*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Strasbourg, Institut d'Études Politiques, Groupe de sociologie politique européenne, 17 septembre 2010, consultée le 15 janvier 2016, p 10.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p 10.

⁵⁸⁹ Sur ce point nous consulterons avec attention : MONTIGNY Anie, *La société qatarie au regard de l'histoire*, Moyen-Orient, N°16, Octobre-Décembre 2012, p 24-27.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p26.

⁵⁹¹ WEBER Max, *Économie et société*, tome 2, Paris, Plon, 1^{er} ed 1922, 1995, p 124.

des terres tribales, à une réorganisation de la population qatarie « par catégories socioprofessionnelles » :

« Ainsi, hauts fonctionnaires, technocrates et tous ceux qui forment l'élite du pays sont regroupés dans des quartiers spécifiques de Doha ou dans des villes nouvelles. L'objectif est de faire disparaître l'ancienne Doha, pour mieux imprimer l'empreinte Al Thani à l'échelle nationale »⁵⁹².

Ce processus de limitation de l'emprise tribale entrepris par Khalifa ben Hamad Al Thani fait ici écho à la définition de nation comme « communauté politique imaginée » donnée par Benedict Anderson, dont la caractéristique centrale repose sur un lien d'horizontalité tissé entre les membres d'une société. En l'espèce, l'émir parvient à rompre la hiérarchie verticale des liens tribaux en favorisant de nouveaux paramètres identitaires horizontaux reposant sur la modernisation de la société et dont le référent principal reste la famille royale.

Toutefois, bien que concurrencé par de nouveaux vecteurs identitaires, le lien de tribalité ne disparaît pas pour autant du paysage communautaire qatari. Encore très attaché aux tribus qui peuplent son territoire, l'émir continuera à recevoir de manière fréquente les grandes tribus qui peuplent le territoire national. Parmi ces familles, la tribu des Darwish, alliée historique des Al Thani lors des guerres tribales les opposants aux Al Khalifa et aux Al Na'im et qui compte parmi la frange de la population la plus éduquée du Qatar, reste largement associée au processus de modernisation entrepris par l'émir. Ainsi, la superposition de nouveaux paramètres identitaires promus par la modernisation de la société du Qatar sur les référents historiques des liens tribaux toujours présents dans le territoire mais dont certains aspects seraient dès lors concurrencés, constituent une véritable « révolution » au Qatar. Il advient que par ces aspects, l'émir Khalifa ben Hamad Al Thani est parvenu à s'assurer une forte popularité.

2) HAMAD BEN KHALIFA AL THANI OU LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ QATARIE PAR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

L'émir Hamad va chercher à consolider l'identité nationale non plus par le biais du renforcement des liens communautaires à l'intérieur de l'État comme l'avait fait son père, mais en faisant du rayonnement extérieur le ciment de la cohésion nationale. À cette fin, deux

⁵⁹² DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.* p 180.

grandes tendances sont observables : la volonté de « retribalisation » de la société qatarie (1) et la construction d'une nouvelle politique étrangère comme facteur de cohésion de celle-ci (2).

a) L'entreprise de « retribalisation » de la société qatarie par Hamad

C'est à partir des années 1980 que le prince héritier cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani développe dans l'ombre de son père son influence sur la scène la politique qatarie. Une décennie auparavant et fort de sa formation militaire effectuée à l'Académie royale militaire de Sandhurst, le futur émir du Qatar assume une position privilégiée au sein de l'armée en tant que commandant en chef à partir de 1972, puis ministre de la Défense en 1977. Ces différentes fonctions lui permettent d'apparaître comme l'architecte principal de l'institution militaire qatarie contemporaine, inspirée en grande partie par celle de l'armée anglaise⁵⁹³ mais également de s'assurer le soutien du corps militaire lors du coup d'État organisé contre son père le 27 juin 1995.

Au Qatar, la chronologie du coup d'État souffre des nombreuses rumeurs qui recouvrent pour certaines des récits contradictoires. Dans cette perspective, le travail de Michel Herb⁵⁹⁴, mais aussi celui d'Allen Fromherz⁵⁹⁵ nous apparaissent comme les sources historiques les plus fiables. C'est à partir de 1989 que le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani aurait entrepris de fomenter le coup d'État. À cette fin, il entreprend de renforcer sa position au sein des institutions et cherche à affaiblir celles des différents alliés de son père ainsi que celles des potentiels successeurs, tels que le ministre des Finances Sheikh Abdelaziz ben Khalifa Al Thani⁵⁹⁶. En juillet 1995, profitant du voyage de son père en Suisse, le prince Hamad ben Khalifa Al Thani mobilise des véhicules de l'armée qatarie pour encercler le palais-royal. Peu de temps après le coup d'État, les chefs des grandes tribus du Qatar donnent leurs *baya* au cheikh Hamad symbole de leur allégeance au nouvel émir du pays⁵⁹⁷. Si quelques chefs de tribus tardent à prêter allégeance au nouvel émir, c'est à l'extérieur des frontières que la reconnaissance reste la plus complexe. Les États-Unis jouent en ce sens un rôle considérable.

⁵⁹³ Entretien avec l'Ambassadeur de Suisse au Qatar, 15 mai 2015.

⁵⁹⁴ HERB Michael, *All in the Family: Absolutism, Revolution and Democracy in the Middle Eastern Democracies*, New York, 1999, pp19-116.

⁵⁹⁵ FROMHERZ Allen, *op. cit.*, pp. 84-85.

⁵⁹⁶ Sheikh Abdelaziz bin Khalifa Al Thani fut Ministre des Finances de 1972 à 1991.

⁵⁹⁷ FROMHERZ Allen, *op. cit.*, pp. 84-85.

Particulièrement séduits par la richesse des sous-sols qataris, ils participent à faire reconnaître la légitimité du nouvel homme fort du pays aux voisins les plus hostiles de la région⁵⁹⁸.

Nonobstant le soutien américain, la principale problématique pour le nouvel émir réside davantage à l'intérieur des frontières. Devant la forte popularité qu'avait connue son père, l'objectif pour celui-ci est de parvenir à imposer une nouvelle identité sur la société qatarie. Celle-ci impose au préalable que l'émir renforce son pouvoir. La stratégie développée par l'émir Hamad ben Khalifa al Thani qui prend la forme d'une politique de « retribalisation » de la société qatarie porte sur deux points principaux : 1) la redistribution des terres selon des critères tribaux ; 2) le retour des tribus exilées opposées au pouvoir de Khalifa ben Hamad Al Thani et notamment les membres de la tribu de Al Muhammadi (comprenant notamment la famille de la cheikha Moza, seconde épouse de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani). Si la stratégie consiste à fonder des liens clientélistes afin de renforcer la position de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, celui-ci s'efforce de garder la mainmise sur le pouvoir : d'une part, en modifiant la règle de succession qui reposait depuis 1971 sur la succession du pouvoir au sein la famille Al Thani à la faveur d'une succession de type patrilinéaire qui limite les risques de conflits successoraux ; d'autre part, en restreignant à une poignée de tribus, celle des Al 'Attiya et des Al Jabir, le contrôle institutionnel du pouvoir politique et économique⁵⁹⁹.

Une fois sa position acquise, c'est à travers le développement de la politique étrangère que le nouvel émir va véritablement parvenir à doter le petit émirat d'une nouvelle identité. Celle-ci va reposer sur la nouvelle architecture tribale dessinée par l'émir et aura pour fonction d'inscrire pleinement Doha dans le processus de mondialisation.

b) Construction de la nouvelle politique étrangère comme facteur de cohésion tribale

La distribution des différents postes ministériels au sein de l'architecture de la nouvelle politique qatarie de Hamad ben Khalifa Al Thani va se constituer autour de quelques grandes tribus et de certaines franges de la famille des Al Thani qui vont assurer un contrôle effectif du pouvoir pour le nouvel émir à l'intérieur du territoire et influencer le développement de la politique étrangère. S'apparentant à des groupes d'intérêts, entendus au sens « *d'une organisation formellement instituée et vouée à la défense d'intérêts particuliers dans le*

⁵⁹⁸ Sur ce point, nous consulterons avec attention KECHICHIAN Joseph, *Power and Succession in Arab Monarchies: A Reference Guide*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 2008.

⁵⁹⁹ HERB Michael, *op. cit.*, pp. 119-116.

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

processus décisionnel étatique »⁶⁰⁰, ceux-ci peuvent être notamment différenciés au regard des intérêts défendus. Ainsi, et dans les pas de Christopher Hill dans son ouvrage *The Changing Politics of Foreign Policy*, nous pouvons distinguer trois groupes d'intérêts au Qatar différenciables par les objectifs qui leur auront été assignés par l'émir.

1. *Le groupe défendant les intérêts sociaux et culturels* : figure de proue des politiques de développement culturel et des réformes sociales au Qatar (notamment pour le développement des droits de femmes) la cheikha Moza, seconde épouse de l'émir et mère du prince héritier Tamim ben Hamad Al Thani, illustre la place accordée à la famille Al Attiyah dans le cercle rapproché des conseillers de l'émir. Au sein de cette grande famille plusieurs personnalités se sont vues dotées de prérogatives politiques telles que le frère de la cheikha Moza, Khalid Al Misnad conseiller rapproché de l'émir ainsi la cheikha bint Ahmad al-Mahmud première femme nommée à la tête du ministère de l'Éducation. À l'intérieur du territoire, l'influence de ce groupe d'intérêt s'est particulièrement illustrée par le développement des droits sociaux et notamment ceux des femmes qataries qui, à partir de 1999, se sont vues reconnaître un droit de vote aux élections du Conseil municipal de la ville de Doha. Dans le domaine extérieur, c'est à travers la politique de rayonnement éducative et culturelle, avec la création de la Cité de l'éducation (*Education city*) grande œuvre de la Cheikha Moza, mais aussi par le développement des musées, tels que le Musée d'art islamique de Doha (MIA), et des grandes expositions d'arts, que la tribu des Al Attiyah a marqué de son empreinte la stratégie d'exportation de l'image moderne du Qatar destinée à séduire l'Occident et à se différencier des autres pays du Golfe⁶⁰¹.

2. *Le groupe défendant les intérêts économiques* : ici s'illustre notamment le cheikh Hamad ben Faysal un cousin de l'émir nommé ministre du Commerce et de l'Économie. Également Yusûf Kamâl, un arabe sunnite d'origine iranienne (*hawâla*) cheville ouvrière de l'organisation du sommet de l'OMC tenu en novembre 2011 à Doha, membre du directoire des grandes familles de l'émirat dont la fonction réside dans la détermination des stratégies d'investissements du Qatar par le biais du *Qatar Supreme Council for Economic and Investment Affairs (QSCEIA)*⁶⁰². Ceux-ci constituent les symboles de la jeunesse (35-45 ans) et du dynamisme de la nouvelle équipe gouvernementale de l'émirat. Instigateur principal du développement de la politique de libéralisation de l'économie qatarie, ce groupe apparaît

⁶⁰⁰ MORIN J-F, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Armand Colin, Paris, 2013, p 157.

⁶⁰¹ Sur ce point nous consulterons avec attention KAZEROUNI Alexandre, *Musées et soft power dans le Golfe persique*, Pouvoirs 1/2015 (n° 152), p. 87-97.

⁶⁰² DAZI-HENI Fatiha, *op. cit.*, p 185.

comme l'une des pierres angulaires de la stratégie de diversification de l'économie de la rente des hydrocarbures ainsi que celle des politiques d'investissements dans les économies étrangères et plus particulièrement celles au sein des économies occidentales.

3. *Le groupe défendant les intérêts diplomatiques* : au sein de celui-ci, nous retrouvons l'une des figures marquantes de la politique étrangère en la personne de Hamad ben Jassem Al Thani (HBJ), ministre des Affaires étrangères de l'émirat cumulant par la suite la fonction de Premier ministre (du 3 avril 2007 au 26 juin 2013). « L'architecte » principal de la nouvelle politique étrangère du Qatar et également l'un des hommes d'affaires les plus riches de la monarchie. Aux côtés du Premier ministre 'Abd Allah bin Khalifa (1996-2007) et du ministre de l'intérieur Muhammad ben Khalifa, tous deux frères de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, Hamad ben Jassem Al Thani, déjà nommé par Khalifa ben Hamad al Thani à la tête du ministère des Affaires étrangères (1992), s'emploiera à développer la nouvelle stratégie de la politique étrangère du Qatar autour de trois piliers : 1) le rapprochement avec la puissance américaine ; 2) la création de la chaîne Al Jazerra ; 3) l'articulation d'une diplomatie reposant sur des liens personnels.

En somme, la constitution de ces groupes d'intérêts créés par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani dont la vocation première était de participer à l'édification de la structure du pouvoir en interne a eu pour deuxième fonction de prendre part au développement de la nouvelle stratégie de politique étrangère voulue par l'émir et au sein de laquelle chacun de ces groupes s'est vu attribué la défense d'objectifs particuliers. Autrement dit, depuis l'indépendance du Qatar, l'interaction historique entre ces groupes tribaux constitue la base de la vie politique de l'émirat qui déterminera l'activité diplomatique à partir de 1995 et la fondation de la nouvelle politique étrangère.

B. L'EFFET DE LA NOUVELLE POLITIQUE ÉTRANGÈRE SUR LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES.

Comme nous venons de le noter, l'interdépendance du processus de légitimation du pouvoir de Hamad ben Khalifa Al Thani dans la politique interne et de la politique étrangère menée par celui-ci résulte d'un mouvement ascendant. Cette dynamique ne saurait toutefois occulter la prise en considération du mouvement inverse, autrement dit de celui de l'influence

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

de la politique étrangère d'un État sur les acteurs sociaux qui peuplent l'État. Le concept développé par James Rosenau de *linkage*⁶⁰³, pouvant être traduit comme l'interdépendance des systèmes internes et des politiques étrangères, permet ainsi de mettre en valeur la nature des relations qui animent la politique intérieure et la politique extérieure en ce sens que l'approche doit davantage envisager celles-ci comme des « variables interdépendantes ».

Ainsi, dans quelles mesures le développement de la politique étrangère du Qatar a-t-il eu des effets sur la politique interne de l'émirat ?

Pour le comprendre, nous chercherons à mettre en lumière l'influence du processus d'intégration aux instances multilatérales sur la politique interne de l'émirat. À travers l'exemple de la participation du Qatar à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), nous mettrons en perspective les effets de celle-ci sur la structure de l'espace politique interne et plus particulièrement dans les rapports entre la population nationale et celle constituée des expatriés présents au Qatar.

1) L'INTÉGRATION DU QATAR À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

La problématique de l'intégration et de la coopération des États au sein des instances multilatérales a été le terrain privilégié des études attenantes à l'institutionnalisme néolibéral. Constitué comme une réponse au néoréalisme développé par Kenneth Waltz, la volonté première des néolibéraux est d'affirmer que le comportement le plus rationnel pour les États réside davantage dans la coopération que dans la confrontation⁶⁰⁴. La constitution d'organisations internationales ne représente pas une exception, mais bien le comportement normal, rationnel dans le sens de la théorie fonctionnaliste développé par David Mitrany⁶⁰⁵, permettant à ceux-ci d'accroître les chances de voir aboutir la peine satisfaction de leurs objectifs. Pour ce qui est de l'intégration des micro-États aux instances multilatérales, les institutionnalistes libéraux ont notamment insisté sur le bénéfice pour ceux-ci d'intégrer les

⁶⁰³ ROSENEAU James (Ed), *Linkage Politics*, New York, The Free Press, 1969.

⁶⁰⁴ MACLEOD Alex et O'MEARA Dan (dir), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, CEPES-Athéna Edition, Montréal, 2007.

⁶⁰⁵ MITRANY David, *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*, The Royal Institute of International Affairs, Londres, 1943, reedition, 1966.

organisations universelles ou régionales⁶⁰⁶ (1). Toutefois, l'adhésion d'un État à des organisations internationales doit être également lue comme un engagement politique au service d'une stratégie d'influence⁶⁰⁷. Dans cette perspective l'intégration du Qatar à l'OIF a imposé aux élites dirigeantes la mise en place d'un certain nombre de « stratégies d'adaptations » au sens donné par James Rosenau⁶⁰⁸, afin de doter l'émirat d'une légitimité à intégrer l'organisation (2).

a) Quelques perspectives théoriques des relations entre les micro-États et les instances multilatérales

Si le terme de multilatéralisme est apparu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale afin de traduire l'émergence du nouvel ordre international imposé par États-Unis, celui-ci se définit davantage aujourd'hui comme « *un mode de coopération fondé sur la négociation entre au moins trois acteurs pour élaborer collectivement les règles régissant les relations internationales et résoudre des problèmes d'intérêts communs* »⁶⁰⁹. Une grande part de la littérature scientifique attenante à la question de la participation des micro-États au jeu du multilatéralisme souligne leur tendance à en faire l'un des modes d'actions privilégiés de leurs politiques extérieures. Par exemple, pour Marie-Josée Jacobs ministre luxembourgeoise de la Coopération et de l'Action humanitaire, l'intérêt des micro-États à prendre part à la coopération dans le cadre d'une organisation multilatérale résiderait principalement dans la possibilité qui leur est offerte de conjurer l'asymétrie des relations bilatérales⁶¹⁰.

Le développement du multilatéralisme s'est accompagné d'une mise en perspective de certaines problématiques intéressant au plus haut point nombre de ces micro-États : les questions environnementales (la montée des eaux par exemple), les questionnements autour du

⁶⁰⁶ NEUMANN Iver, GSTOHL Sieglinde, *Lilliputians in Gulliver's World ?*, dans INGEBRITSEN Christine, NEUMANN Iver, GSTOHL Sieglinde, BEYER Jessica (eds), *Small States in International Relations*, Seattle, University of Washington Press, 2006, p.14, voir également GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 9-18

⁶⁰⁷ Sur cette question nous consulterons avec attention DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Armand Colin, 2011, p. 110-119.

⁶⁰⁸ ROSENAU James, *Study of Political Adaptation*, Frances Pinter, London, 1980.

⁶⁰⁹ DEVIN Guillaume SMOUTS Marie-Claude, *op. cit.*, pp. 36-39, cité dans GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 9-18.

⁶¹⁰ *Small States and Their Role in International Relations*, discours de la ministre luxembourgeoise de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs, prononcé à la conférence du 20e anniversaire du Forum des petits États, New York, 1er octobre 2012 (<http://newyork-un.mae.lu>) cité dans ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, *Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 19-38.

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

développement, ceux attenants à la problématique des États en crise (*Weak States*)⁶¹¹ ou bien encore les interrogations portant sur les modes de représentation au sein des instances multilatérales⁶¹². Depuis lors, le paysage des organisations internationales a vu fleurir des groupes internationaux réunissant ces petites entités, telles que *l'Alliance of Small Island States* (AOSIS), ou encore le *Forum of Small States* (FOSS).

La difficulté de définition que recourent les termes de micro-États, petits États ou encore de cités États a été de manière générale éludée par la théorie des relations internationales au profit d'une approche globale caractérisant prioritairement ces entités par rapport à une insuffisance en termes de ressources. Ainsi, pour des auteurs comme Annette Baker Fox ou encore Robert Keohane⁶¹³, les micro-États sont condamnés à développer des stratégies de substitution afin de se voir reconnaître une place sur la scène internationale et les organisations internationales leur apparaissent comme des ressources privilégiées. Comme le notait déjà Inis Claude en 1962⁶¹⁴, cette ressource se comprend notamment au regard de la fonction de légitimation collective offerte par les organisations internationales : « *la légitimation produite par les institutions internationales se donne comme ressource à l'usage de leurs membres* » comme le soulignent Marie Claude Smouts et Guillaume Devin⁶¹⁵. Toutefois, si les petits États gagnent à intégrer les instances multilatérales, cette considération ne saurait effacer les qualités propres reconnues à l'organisation ou les intentions poussant l'État à prendre part à celle-ci.

Pour l'émirat du Qatar, la participation aux instances multilatérales, bien que n'étant pas une priorité dans la construction de sa politique étrangère⁶¹⁶, est porteuse d'interrogations quant aux intérêts qu'elle recouvre.

⁶¹¹ Voir ROTBERG Robert I, *When States Fail - Causes and Consequences*, Princeton University Press, 2004; ou encore NAY Olivier, *Fragile and Failed States : Critical Perspectives on Conceptual Hybrids*, *International Political Science Review*, 34 (3), 2013, p. 326-341.

⁶¹² Sur ce point nous consulterons avec attention GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 9-18.

⁶¹³ BECKER FOX Annette., *The Small States in the International System, 1919-1969*, *International Journal*, 24 (4), 1969, p. 752 ; KEOHANE Robert O., *Lilliputians Dilemmas : Small States in International Politics*, *International Organisation*, 33 (2), 1969, p. 296; cités dans, GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 9-18.

⁶¹⁴ CALUDE Inis L, *Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations*, in *The Changing United Nations*, Random House, New York, 1967.

⁶¹⁵ DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, *op. cit.*, p. 114.

⁶¹⁶ Selon Steven. Wright, la personnalisation du processus de décision en matière de politique étrangère, les liens privilégiés avec certains acteurs internationaux, notamment les États-Unis en matière de sécurité, détermine la préférence des relations bilatérales pour l'émirat. Voir WRIGHT Steven, *Un « petit État » accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 73-88.

b) Entre ressources et contraintes : l'intégration du Qatar à l'Organisation internationale de la Francophonie

En 1970, l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT) devenue en 2005 l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est créée dans le but de fédérer les États francophones autour de la promotion de la langue française, la défense des valeurs démocratiques, celles de l'État de droit ainsi que la promotion de la diversité culturelle⁶¹⁷. En 2016, l'Organisation compte quatre-vingts États ou gouvernements membres se réunissant tous les deux ans au sein de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage communément appelé Sommet de la Francophonie. Celle-ci statue notamment sur le droit d'admission des nouveaux membres.

L'émirat du Qatar intègre l'OIF le 13 octobre 2012 lors du XIV^e sommet tenu à Kinshasa (RDC). Contrairement à la procédure traditionnelle, Doha n'a pas au préalable occupé le rang d'État observateur et fut directement admis en tant que membre associé de l'organisation. Accusé d'avoir financé son adhésion⁶¹⁸, le Qatar lors de son entrée au sein de l'OIF a nourri les critiques, dénonçant une « diplomatie du chéquier » destinée à rapprocher les intérêts du Qatar avec ceux des États d'Afrique de l'Ouest à dominante musulmane. Selon certaines sources, ce rapprochement se matérialise par le financement de lieu de culte (écoles coraniques et mosquées)⁶¹⁹. D'autre part, la polémique met également en lumière le manque de légitimité pour un État comme le Qatar d'intégrer une organisation internationale francophone ayant pour vocation de promouvoir les valeurs de la démocratie et de l'État de droit, étant entendu qu'*a priori* l'émirat ne satisfait pas pleinement ces conditions. Toutefois, eu égard à la composition des quatre-vingts États ou gouvernements ayant intégrés l'OIF, il apparaît que plusieurs d'entre eux n'ont pas soit de majorité francophone (Viêtnam, Serbie, Thaïlande), soit ne sont pas des États démocratiques (RDC, Émirats Arabes Unis) et pour certains qu'ils ne sont pas des États (la région italienne du Val d'Aoste, ou encore la province brésilienne de l'Amapa).⁶²⁰

⁶¹⁷ Voir article 1 de la Charte de la francophonie disponible à l'adresse : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

⁶¹⁸ *Francophonie : l'entrée du Qatar comme membre associé fait polémique*, Le Monde.fr, 13/10/2012.

⁶¹⁹ Entretien avec un attaché de programme à l'OIF, septembre 2014.

⁶²⁰ 80 États et Gouvernements. *Le Monde de la Francophonie*, disponible à l'adresse : <http://www.francophonie.org/-80-Etats-et-gouvernements-.html>

1. UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Les arguments principaux venant défendre la place du Qatar au sein de l'organisation insiste sur l'existence d'une réelle communauté francophone⁶²¹ et la volonté des pouvoirs publics qataris de promouvoir le français : « *Il n'est bien évidemment pas un État francophone, mais le Qatar a déployé beaucoup d'efforts pour soutenir la langue française sur le territoire* »⁶²² nous confie l'un des membres de l'équipe diplomatique de l'ambassade française au Qatar. En effet, dans le but de renforcer sa légitimité à apparaître comme le « bon élève » de la francophonie, le Qatar va ainsi développer différentes structures rattachées à la promotion de la langue française : un campus éducatif francophone où l'on retrouve notamment HEC et les deux lycées français du Qatar (le lycée Bonaparte et le lycée Voltaire) ; l'église qui accueille une partie de la communauté francophone chrétienne à Doha, Notre Dame du Rossaire ; et la radio francophone Oryx FM. Bien qu'un certain nombre de nationaux qataris pratiquent le français —Hamad ben Khalifa Al Thani et Tamim ben Hamad Al Thani sont tous deux francophones— ces structures accueillent principalement les communautés francophones expatriées établies sur le territoire : des français, des maghrébins, des populations du Mashrek et de l'Ouest Africain.

2) LA TRANSFORMATION DES ESPACES D'EXPRESSION

Constitués afin de promouvoir l'intégration de l'émirat à l'OIF et ainsi participer au développement de la stratégie d'intégration du Qatar aux instances multilatérales, ces structures vont ainsi créer de nouveaux espaces de réunion, d'expression, voire de politisation pour la communauté francophone établie au Qatar. Pour s'en convaincre, nous reviendrons dans un premier temps sur la fondation et le rôle de la radio francophone Oryx Fm, caractéristique du phénomène (1), avant d'interroger les effets de la création de la radio sur les structures de la société au Qatar (2).

a) Radio Oryx Fm, première radio francophone dans le Golfe

C'est en 2003 que le projet d'établissement d'une radio francophone au Qatar voit le jour sous la coordination de la Qatar Media Corporation QMA, de Radio France

⁶²¹ L'ambassadeur du Qatar en France rapporte que le territoire comptait près de 200 000 personnes parlant le français sur une population inférieure à 2 millions, entretien réalisé le 19 mai 2015.

⁶²² Entretien avec des membres de l'équipe diplomatique française à l'ambassade de France à Doha, mai 2014.

Internationale (RFI) ainsi que de l'ambassade de France au Qatar. À partir du 16 janvier 2011, la radio Oryx Fm commence à émettre sur les ondes qataries intégralement en langue française⁶²³. Jusqu'alors, dans le paysage radiophonique du Golfe persique seule la radio nationale qatarie officielle proposait quelques tranches horaires diffusant des programmes en langue française. Malgré la mission confiée à la *Qatar Broadcast Services* de fournir un soutien logistique à la création de la radio, cette dernière a souffert du manque d'implication des autorités qataries dans la mise à disposition de locaux, de matériels, mais également du droit de diffusion sur les ondes du Qatar : « *L'objectif pour les qatariens était l'annonce de la création de la première radio francophone dans le Golfe. Peu importe que celle-ci fonctionne* »⁶²⁴. Ainsi, les autorités qataries laissent les journalistes occidentaux mettre en œuvre la grille des programmes, le choix des sélections musicales, ainsi que l'organisation du recrutement des personnels (les journalistes, issus pour la plupart des écoles de journalisme françaises, ainsi que les techniciens).

À la faveur de l'investissement des journalistes, la radio Oryx Fm va se développer peu à peu et offrir un espace de communication nouveau à la communauté francophone résidant dans l'émirat. La matinale sous forme de « radio libre », les programmes mettant à l'honneur les initiatives des expatriés au Qatar tels que l'émission « *Le meilleur des mondes* », ou bien encore les bulletins d'informations relayant les messages des internautes postés sur les pages des différents réseaux sociaux de Oryx FM (Facebook, Twitter), participent à la redécouverte de « la parole populaire » pour des expatriés francophones largement tenus au silence dans la monarchie. Nous pensons ainsi à ce qu'écrivait en 1978 le dramaturge allemand Bertolt Brecht dans sa « Théorie de la Radio » : « *[la radio] non seulement [devrait] émettre, mais recevoir, non seulement faire écouter l'auditeur, mais le faire parler ; ne pas l'isoler, mais le mettre en relation avec les autres* »⁶²⁵.

b) Vers une « société civile d'expatriés » ?

En faisant de l'actualité des expatriés présents sur le territoire du Qatar l'une des sources principales d'informations diffusées sur les ondes de la radio francophone, Oryx FM délaisse le temps de certaines émissions le terrain du divertissement pour occuper parfois celui

⁶²³ Ces informations sont issues d'un entretien réalisé avec le directeur de la radio Oryx FM, ZIANI Mabrouk le 26 mai 2014.

⁶²⁴ Entretien avec Guilhem Delteil, chargé de la coordination entre RFI et Oryx FM, 19 mai 2014.

⁶²⁵ BRECHT Bertolt, *Les Radios libres*. Collectif des radios libres populaires, Paris, Maspero, 1978, cité dans FERRY Claude, *Une radio libre : Lorraine Cœur d'Acier*, Le Débat, 1981/2, n°9, p 11.

du politique. Privée d'espace de parole, la communauté des expatriés trouve ici un nouveau *médiun* à partir duquel chacun trouve à s'exprimer. À partir de mai 2012 par exemple, la radio francophone s'emploie à faire la promotion d'une pétition circulant sur internet relative à la réglementation des conditions d'exposition des animaux présentés au souk *Waqif* de Doha. Très vite, forte de cette publicité, la pétition fut relayée sur d'autres plateformes d'informations et récolta près de 2 500 signatures obligeant les autorités qataries, notamment des agents du Ministère de la Municipalité, de l'Environnement et de l'Aménagement Urbain, à réagir sur le phénomène en multipliant les visites dans le souk de la capitale qatarie.

Ainsi, bien que la radio francophone ait été conçue comme un outil au service du rayonnement de la politique étrangère du Qatar, il apparaît à travers celle-ci la formation d'une association volontaire d'individus cherchant à défendre ensemble leurs intérêts. Autrement dit, la volonté d'intégration du Qatar à l'OIF comprise comme une stratégie de politique étrangère s'accompagne d'un phénomène plus large, non voulu par les dirigeants du Qatar, « un effet pervers » au sens entendu par Raymond Boudon⁶²⁶, à savoir un stimulus affectant l'ordre politique interne, qui dans le cas présent se traduit par l'émergence d'une société civile hybride que nous qualifierons de « société civile d'expatriés ».

En effet, si l'on retient la définition de Société civile au sens d'un vecteur de la participation des individus dans l'espace politique, par la recherche de l'intérêt général, d'un intérêt commun ou encore la défense d'intérêts particuliers, cela permet d'en considérer une grande diversité de formes. Dans son ouvrage *Droit et Démocratie. Entre Fait et Normes*, Jürgen Habermas montrait que « *la société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements, qui, à la fois accueillent, condensent et répercutent, en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée* »⁶²⁷. Bien que non-citoyens, les expatriés francophones au Qatar trouvent dans les structures développées par le gouvernement qatari pour intégrer l'OIF (radio Oryx notamment) un moyen d'amplifier les problèmes liés soit à leur condition d'expatrié soit à un intérêt qu'ils jugent général. Notons toutefois que le rôle endossé par cette forme de « société civile d'expatriés » ne concerne pas des questions de premier ordre de la politique interne du Qatar.

626 BOUDON Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Presses Universitaires de France – PUF, 1977, réédition 2009.

627 HABERMAS Jürgen., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p. 394, cité par OFFERLÉ Michel (coord.), *La société civile en question*, Problèmes politiques et sociaux, n° 888, mai 2003, p. 35-36.

À travers cet exemple, il apparaît que le développement des stratégies de la politique étrangère du Qatar, en l'occurrence la volonté d'intégration aux instances multilatérales, puisse être porteur d'effets sur la structure du pouvoir interne de l'émirat, qui, dans le cas présent, se manifeste par l'évolution du statut politique des expatriés. Si cette situation ne représente pas pour l'heure un phénomène constituant une altération dans l'exercice du pouvoir des Al Thani, loin s'en faut, le grand déséquilibre dans la répartition des populations nationales et non-nationales au Qatar est néanmoins porteur d'interrogations quant au développement de ce phénomène.

L'influence de la politique étrangère sur les structures institutionnelles met ainsi en lumière l'effet des logiques multiples défendues par les acteurs étatiques, ainsi que le lien d'interdépendance entre la politique extérieure et l'institutionnalisation du pouvoir de la famille régnante. C'est cette même relation entre la politique étrangère et les logiques des acteurs transnationaux qui doivent être observée maintenant.

CHAPITRE 2 : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR À L'AUNE DE L'ANALYSE TRANSNATIONALISTE

Orientés vers la critique du stato-centrisme réaliste, les théoriciens de l'interdépendance, à l'instar de Robert Keohane et de Joseph Nye⁶²⁸ ou encore James Rosenau⁶²⁹ s'emploient à décentrer l'analyse internationale de l'étude du seul acteur étatique pour y inclure la variable transnationale. Comme le notent Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, celle-ci peut se définir comme « *toute relation qui, par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des États* »⁶³⁰. Toutefois, il ne saurait suffire d'admettre l'interdépendance entre ces acteurs afin de rendre compte des dynamiques au sein de ce qu'il convient alors de nommer la société internationale pour exploiter ces effets dans l'analyse des politiques étrangères. À partir des années 1960 et jusqu'à la fin des années 1980, la recherche s'est alors consacrée avec plus ou moins de succès⁶³¹ à fournir une théorisation générale. Autrement dit, un cadre conceptuel qui permettrait la systématisation d'une grande quantité de données, dépendantes de la pluralité croissante des acteurs agissant au sein de cette société internationale, ainsi que du degré d'interconnexion qui existe entre eux-ci⁶³².

Sur ce point, le travail de James Rosenau dans *Turbulence in the World Politics : A Theory of Change and Continuity*⁶³³ constitue une avancée notoire. En approfondissant la critique de l'État, James Rosenau caractérise l'existence de deux mondes, l'un « stato-centré »

⁶²⁸ KEOHANE Robert and NYE Joseph, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972; *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston: Little & Brown, 1977.

⁶²⁹ ROSENAU James. N, *Domestic sources of Foreign Policy*, Free press, New York, 1967.

⁶³⁰ BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le Retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Presse de Science Po, 3^{ème} édition, 1999, p 66, cité dans BATTISTELLA Dario, *op. cit.* p 224.

⁶³¹ ROSENAU James. N, *The Study of Political Adaptation, Essays on the Analysis of World Politics*, Nichols Publishing, New York, 1981; HOLSTI Kal, J, *Why Nations Realign: Foreign Policy Restructuring in the Postwar World*, Unwin Hyman, 1982, ou encore, GOLDMAN Seth K, *Change and Stability in Foreign Policy: The Problems and Possibilities of Détente*, Princeton University Press., Princeton 1982.

⁶³² Sur ce point nous consulterons avec attention SEMINATORE Irnerio, *Interdépendance, linkage et système international : de l'analyse conceptuelle aux problèmes de politique étrangère*, Études internationales, vol. 18, n° 2, 1987, p. 329-352.

⁶³³ ROSENAU James. N, *Turbulence in the World Politics: A Theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, 1990.

recouvrant le jeu des acteurs classiques de la scène internationale et l'autre « multicentré »⁶³⁴ composé « *d'acteur non-étatiques, individuels ou collectifs, qui suscitent, par leurs échanges, un nombre considérable de « flux transnationaux »*⁶³⁵ ».

En avançant « *l'existence d'un tissu complexe de réseaux, de communication et de coopération dans le système international* »⁶³⁶ la théorie transnationale impose donc de mettre en perspective des acteurs dont la nature, les modes d'actions, la structuration et l'organisation politique sont grandement différenciés. Dans cette perspective, la problématique principale s'établit autour de la difficulté à prendre en considération l'effet de l'interconnexion entre ces acteurs et la poursuite de la politique étrangère d'un État. En ce sens, l'approche par la sociologie des relations internationales, en ce qu'elle « *privilégie les liens entre les acteurs et les ensembles qu'ils composent, c'est-à-dire ce qui fait la spécificité de l'international comme espace de relations conflictuelles et coopératives* »⁶³⁷ nous apparaît comme particulièrement pertinente pour rendre compte de l'effet des dynamiques transnationales sur la politique étrangère du Qatar.

Dans cette démarche nous nous attacherons à identifier puis à déconstruire les logiques des acteurs constituant un paramètre dans l'environnement de politique étrangère du Qatar (A), avant d'examiner les relations que ceux-ci entretiennent ou, autrement dit, le jeu de ces acteurs et ses effets sur la politique étrangère du micro-État (B).

A. L'ENVIRONNEMENT TRANSNATIONAL DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR : ACTEURS ET LOGIQUES

Dans la perspective d'une confrontation entre logiques étatiques et logiques non-étatiques, nous devons au préalable, définir, puis identifier les caractéristiques propres de chacun de ces acteurs privés.

⁶³⁴ HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 2001 (5^{ème} édition), p 303.

⁶³⁵ BADIE Bertrand, *De la souveraineté à la capacité de l'État*, dans SMOUTS Marie-Claude, *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, 1998, p 50.

⁶³⁶ DJALILI Mohammad-Reza, *Conception non occidentale de l'ordre mondial et théories des relations internationales*, Le Trimestre du Monde, 1^{er} trimestre 1990, n°9, p157.

⁶³⁷ DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, La Découverte; Édition : 3e édition, 2013, p5.

1) DES ACTEURS MULTIPLES AUX LOGIQUES PARTAGÉES

Parmi les acteurs transnationaux ayant des répercussions notables sur la politique étrangère du Qatar, deux d'entre eux semblent faire consensus dans la littérature : la confrérie des Frères musulmans et la chaîne de télévision Al Jazeera. Si pour le premier, la capacité de se passer de l'aval des États pour organiser ses activités à l'international semble ne pas poser de problématique majeure (1), pour ce qui est de la chaîne Al Jazeera, la littérature s'emploie plus fréquemment à faire de celle-ci un organe étatique à part entière. Toutefois, par les aspects ambigus du statut juridique de la chaîne, les couvertures médiatiques critiques sur la politique du Qatar ainsi que certaines des positions défendues par l'État qatari à l'égard des journalistes, celle-ci peut tout autant être appréhendée comme un acteur transnational (2).

a) Acteur religieux et réseau transnational : la confrérie des Frères musulmans

Si l'on retient pour définition de l'acteur transnational les critères donnés par des auteurs comme Marcel Merle, James Rosenau, Joseph Frankel ou encore Stanley Hoffman⁶³⁸, il apparaît que le caractère transnational d'un acteur dépend en premier lieu de la volonté et des moyens de celui-ci à prendre position et à soumettre des initiatives de manière effective par rapport à d'autres acteurs de la scène internationale. Ainsi, partant de ce postulat, il paraît judicieux de s'interroger : qu'en est-il de la place et du rôle de la confrérie des Frères musulmans au Qatar ?

Depuis leur création en Égypte en 1928, l'association des Frères musulmans (*al-ikhwan al-muslimun*) construite autour de la figure de Hasan Al-Banna, va fonder son idéologie autour d'une partition civilisationnelle entre d'une part la *jahiliya*— monde barbare n'appliquant pas la loi divine de la *charia*, regroupant le monde occidental mais aussi les sociétés musulmanes impies— et d'autre part la *hakimiya*, autrement dit le royaume de Dieu. Cette partition au-delà des frontières des États nations et la volonté d'agir par-delà les États sur la scène internationale⁶³⁹ constituent les principes fondateurs de l'idéologie des Frères musulmans telle qu'elle apparaît

⁶³⁸ MERLE Marcel, *Les acteurs dans les relations internationales*, Economica, Paris, 1986 ; ROSENAU James, *Interdependence and Conflict in World Politics*, Avebury, Aldershot, 1988 ; FRANKEL Joseph, *International Relations in a Changing World*, Oxford University Press, Oxford, 1988 ; HOFFMANN Stanley, *Le Dilemme Américain: Suprématie ou Ordre Mondial*, Economica, Paris, 1986 ; cité dans CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational ; diplomaties française et britannique dans la guerre du golfe*, Logiques Politiques, Harmattan, 1999, p 103-106.

⁶³⁹ Sur la question des Frères musulmans : KEPEL Gilles, *Le prophète et le pharaon. Aux sources des mouvements islamistes*, Seuil, Paris, 1993.

dans les textes d'Abu A'la Maudoudi⁶⁴⁰ et de Sayyid Qutb⁶⁴¹, caractérisant de ce fait la nature transnationale de la confrérie.

Au fil des décennies, les Frères musulmans vont établir les structures de leur propre fonctionnement et s'établir successivement en différentes branches nationales plus ou moins autonomes dans plusieurs pays. Pour rendre compte de l'influence des Frères musulmans au Qatar, la littérature s'est largement concentrée sur la figure du télé-prédicateur Yousouf-al Qaradawi. Cependant, comme le révèlent David B Robert⁶⁴², Bernard Haykel⁶⁴³ et Abdullah Juma Kobaisi⁶⁴⁴, historiquement l'influence de la confrérie dans l'émirat s'est davantage établie autour des politiques d'éducation laissant apparaître d'autres personnalités importantes.

En effet, en 1954 après avoir été recommandé par un cheikh religieux égyptien, Abdul-Badi Saqr nommé directeur de l'éducation dans l'émirat ainsi que de la *Qatar National Library*⁶⁴⁵, mettra en œuvre la première vague de recrutement du personnel éducatif du Qatar au sein de l'Université religieuse *d'Al Azhar* au Caire. Son successeur, Abdullah bin Tukri, poursuivra la deuxième vague de recrutement à laquelle des figures emblématique de la confrérie viendront prendre part : Abdel-Moaz al Sattar ancien émissaire de Hassan al-Banna en Palestine, Ahmed Al Assal qui prendra la position d'enseignant dans le secondaire, Kemal Naji qui deviendra directeur de l'éducation entre 1964 et 1979 ainsi que conseiller des relations culturelles extérieures du ministre de l'Éducation, puis, le cheikh Yusuf al Qaradawi propulsé Doyen du Collège de la Charia à l'Université du Qatar.

Si la pénétration de la confrérie des Frères musulmans au Qatar s'est organisée autour de la formation des politiques éducatives et dans une certaine mesure dans le domaine culturel, les rapports entre les deux acteurs se sont intensifiés et diversifiés au fil des années jusqu'à faire de la confrérie un acteur transnational à part entière dont les relations avec Doha nous éclairent particulièrement sur la politique étrangère du Qatar.

⁶⁴⁰ MAUDOUDI Abu A'la: *AL-Khilafa wa al-moulk (Le Califat et la Royauté)*, Edition Dar al-Qalam, Koweit, 1978.

⁶⁴¹ QUTB Sayyid, *Ma'alim fi at tariq (Signe de piste)*, Édition Dar ach-chourouq, Beyrouth/Dar at-Taqâfa, Casablanca, 2000.

⁶⁴² ROBERTS David B, *Qatar, the Ikhwan, and transnational relations in the Gulf*, Vision of Gulf Security, Mars 2009

⁶⁴³ HAYKEL Bernard, *Qatar and Islamis*, Policy Brief, NOREF, Février 2003.

⁶⁴⁴ KOBAlSI Abdullah Juma, *The Development of Education in Qatar, 1950-1977*, Durham University, 1979

⁶⁴⁵ *Ibid.* p.123.

b) Al Jazeera : entre organe national et transnational

C'est à partir des années 1960 que les études de politique étrangère se sont intéressées au rôle des médias. Cette préoccupation recouvre principalement l'étude du rôle des médias dans les démocraties, particulièrement aux États-Unis⁶⁴⁶. Warren Strobel illustre par exemple les quatre rôles joués par les médias américains dans la politique étrangère de Washington : 1) le renforcement de la certitude politique ; 2) la construction d'une opposition politique ; 3) un relai de l'opinion publique ; et enfin, 4) un miroir des valeurs de l'élite intellectuelle politique⁶⁴⁷.

Dans ces analyses, les médias des pays non-démocratiques en général et ceux des pays arabes en particulier ont longtemps été écartés en raison de la supposée incompatibilité entre les normes journalistiques des médias démocratiques dans les pays occidentaux et celles appliquées dans les médias des régimes non-démocratiques suspectés d'être de formidables outils de propagande⁶⁴⁸. Une grande partie des analyses consacrées à l'étude de la politique étrangère du Qatar font de la chaîne *Al Jazeera* l'un des leviers principaux du rayonnement du petit émirat dès lors entièrement soumise au dictat de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani. La dépendance financière et administrative de la chaîne à l'égard du pouvoir central semblent *a priori* en faire un acteur incapable d'échapper au contrôle de l'État central et d'exercer sa propre volonté ainsi que de formuler ses propres initiatives.

Toutefois, les rapports entre la chaîne *Al Jazeera* et l'État qatari ne se sont pas toujours présentés sous la forme d'une soumission absolue de la chaîne à son bailleur de fonds. C'est notamment le constat établi par Claire-Gabrielle Talon⁶⁴⁹. Dans sa thèse, celle-ci évoque la capacité de la chaîne à se défaire de l'emprise de la monarchie. Certains journalistes vont fournir à l'antenne une critique explicite des relations du Qatar avec ses partenaires régionaux — Arabie Saoudite, Egypte, Pakistan, Israël, Syrie. D'autres, iront faire état des luttes intestines au sein de la famille régnante allant jusqu'à interpeller certains des protagonistes en direct sur ces questions.

⁶⁴⁶ L'une des premières études sur l'influence des médias sur la politique étrangère fut celle de COHEN Bernard C, *The Press and Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

⁶⁴⁷ STROBEL Warren, *Late Breaking Foreign Policy: The News Media's Influence on Peace Operations*, United States Institute of Peace, 1997, cite dans, *Les médias et la politique étrangère américaine: Quels Impacts sur le Canada ?*, Synthèse de conférence, BARTHE Sébastien, GAGNON Frédéric, PREMONT Karine, disponible à l'adresse suivante : https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/3/2016/04/synthese_medias_canus_091203.pdf

⁶⁴⁸ Sur ce point nous consulterons avec attention le rapport commandé par le Congrès américain sur la chaîne Al Jazeera, au lendemain de l'attaque du 11 septembre : *The Al Jazeera News Network : Opportunity or Challenge for US Foreign Policy in the Middle East ?*, Crs Report for Congress, 23 juillet 2003, notamment cité dans TALON Claire Gabrielle, *Al Jazeera : Liberté d'expression et pétromonarchie*, Proche Orient, PUF, 2011, p 3.

⁶⁴⁹ *Ibid.*

Cette particularité de la chaîne Al Jazeera, dépendante financièrement et administrativement de l'État qatari, mais pourtant soucieuse de conserver une forme d'autonomie par rapport au Léviathan fait du média un acteur « hybride » au sens développé par Peter Willett, ou bien encore un « acteur mixte » tel que défini par Frédéric Charillon :

« [...] de par leur position ou la nature de leur activité, [les acteurs mixtes] sont amenés à prendre en considération des préoccupations liées à l'exercice de la souveraineté des États aussi bien qu'à la poursuite d'intérêts privés, sans qu'une hiérarchie systématique ou définitive apparaisse jamais entre ces deux priorités.»⁶⁵⁰

Ni totalement associée à l'État du Qatar, ni totalement libérée du joug de celui-ci, l'ambivalence d'Al Jazeera en fait un acteur singulier de la politique étrangère de l'émirat. La chaîne s'est constituée comme un véritable atout au service de la diplomatie qatarie : renvoyant tantôt l'image d'un émirat ayant emprunté la voie de la libéralisation pour achever son projet modernisateur⁶⁵¹—particulièrement séduisante pour les chancelleries occidentales—, mais aussi en s'affichant comme la nouvelle «voix des arabes»—*Saout al arab*⁶⁵²—, se targuant de porter un regard différent de celui proposé par les médias occidentaux et les médias nationaux contrôlés par les régimes autoritaires sur des dossiers au cœur de l'unité arabe comme par exemple la question palestinienne⁶⁵³. La capacité des acteurs transnationaux à se dérober au contrôle de l'État central, à suivre des logiques qui leur sont propres, à imposer un calendrier, affaiblit la place des États sur la scène internationale et impose à ceux-ci une forte capacité d'adaptation.

2) LOGIQUES DES ACTEURS

Quelles sont les logiques propres à chacun de ces acteurs ? Comment, selon ces mêmes logiques, les acteurs construisent-ils les stratégies destinées à atteindre leurs objectifs ?

⁶⁵⁰CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational. Une étude des diplomaties française et britannique dans la guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999, p 127.

⁶⁵¹Le 20 septembre 1998, l'émir Hamad ben Khalifa AL Thani annonçait à l'agence de presse anglaise Reuter sa volonté de poursuivre graduellement sa marche vers la démocratie, voir, *Municipal Elections are the First Step Towards a Gradual Process until we Reach a Goal of Full-Scale Democracy : Qatar Emir Breaks with Tradition in Poll*, Reuters, 20 septembre 1998.

⁶⁵²Il est fait ici référence à la station-radio panarabe égyptienne d'État créé sous l'impulsion de Nasser en 1953 qui connut un engouement sans précédent au sein de l'opinion publique arabe, voir KAJJA Kamal, *Al-Jazeera, phénomène ou leurre ?*, Hérodote, n°133, La Découverte, 2 trimestre 2009.

⁶⁵³HANSEN Stig Jarle, *Holy Ground? Qatar's involvement in Palestine, Religion Prestige and Windows of opportunity?* (Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement), Department of International Environment and Development Studies Noragric, octobre 2013.

Selon la littérature théorique, à chacun de ces acteurs correspond une logique propre à leur condition mais également aux circonstances dans lesquelles se déploient ces stratégies. Cependant, ici nous nous intéresserons davantage au facteur commun qui lie les stratégies de chacun de ces acteurs —étatique (Le Qatar) (1), transnational (l'association des Frères musulmans), hybride/mixte (Al Jazeera) (2) qui s'affirme comme étant celui de la visibilité.

a) Une stratégie de visibilité au service de la survie du micro-État

Que doit-on entendre par la notion de stratégie de visibilité ? Il demeure en effet surprenant que la visibilité soit au cœur de la stratégie de politique étrangère d'un État. Comme nous l'avons mentionné dans la première partie consacrée aux approches structurelles, l'objectif prioritaire pour un micro-État est celui d'assurer sa propre survie. Nous entendons par stratégie de visibilité pour un État la volonté de celui-ci de faire de la promotion d'un ou de plusieurs aspects de son image une caractéristique à part entière de sa diplomatie. Importée des études de marketing, notamment depuis la théorie de l'image de marque⁶⁵⁴, la recherche de visibilité comme stratégie de politique étrangère a été développée dans la littérature anglophone à partir des années 2000 autour du concept de *Nation Branding*⁶⁵⁵. L'idée centrale repose sur la prise en considération des qualités et des avantages offerts par la notoriété notamment pour les petits États en constituant un remède au défaut de puissance. Pour J.E Peterson par exemple, la stratégie de visibilité offre l'opportunité aux micro-États caractérisés dit-il, par leur grande vulnérabilité, de constituer une stratégie complémentaire par laquelle ceux-ci amélioreraient considérablement leur chance de survie⁶⁵⁶. En ce sens, la promotion de différentes spécialités (ou niches diplomatiques) participe au rayonnement de l'État sur la scène internationale. Ainsi, nous dit l'auteur, l'utilisation de cette ressource offre un avantage double pour les micro-États car il leur permet d'une part, de renforcer leur légitimité en tant qu'acteur autonome et à part entière du système international et d'autre part, de démontrer aux autres puissances qu'il est

⁶⁵⁴ Sur cette question nous consulterons avec attention la thèse de, ABDULLAH Jamal, *op. cit.*

⁶⁵⁵ Voir, HAM Peter van, *The Rise of the Brand State: The Postmodern Politics of Image and Reputation*, *Foreign Affairs* Vol. 80, No. 5 (Sep. - Oct., 2001), pp. 2-6; TRUE Jacqui, *Globalisation and Identity*, in MILLER Raymond, *Globalisation and Identity*. South Melbourne: Oxford University Press, 2006; ARONCZYK Melissa, *Branding the Nation The Global Business of National Identity*, Oxford, Oxford University Press, 2013

⁶⁵⁶ PETERSON J.E, *Qatar and the World: Branding for Micro-State*, *Middle East Journal*, Volume 60, N°4, Autumn 2006, p 741.

plus avantageux pour ces derniers qui profitent de la niche de spécialisation, de conserver l'indépendance de ces petits États que d'entreprendre de les soumettre⁶⁵⁷.

L'émirat du Qatar a construit une stratégie de visibilité reposant sur plusieurs leviers. Ces secteurs spécifiques, ou « niches de spécialisation » pour reprendre l'expression employée par Jamal Abdullah⁶⁵⁸, apparaissent comme les points centraux du projet de développement du Qatar tel qu'ils sont développés dans les documents comme le *Qatar National Vision 2030*⁶⁵⁹ ou encore le *Qatar National Development Strategy 2011-2016*⁶⁶⁰. Ceux-ci s'élaborent en plusieurs domaines distincts : celui du commerce des hydrocarbures⁶⁶¹ ; du sport⁶⁶² ; de la culture⁶⁶³ ; de l'éducation⁶⁶⁴ ou bien encore celui des médias⁶⁶⁵.

Pourquoi une telle diversité dans la spécialisation ? L'objectif de l'État qatari lorsqu'il s'emploie à multiplier les domaines de spécialisation afin d'améliorer sa visibilité répond à deux impératifs principaux. Le premier est celui de la concurrence avec ses voisins du Golfe, le Koweït (commerce de l'or, paradis fiscal)⁶⁶⁶, le Bahreïn (tourisme, services financiers internationaux, paradis fiscal) et enfin Dubaï (tourisme, sport, commerce de l'or, paradis fiscal), qui impose à ces États de diversifier leurs domaines de spécialisation afin de se démarquer à la fois de leurs voisins, mais également de la concurrence internationale.

Le second impératif répond quant à lui à une volonté de sécurisation. Et nous touchons là au cœur de la stratégie du Qatar : en multipliant les domaines de spécialisation, l'État s'assure une visibilité d'autant plus importante que si la spécialisation dans l'un de ces domaines

⁶⁵⁷ « *In first instance, this creates legitimacy. In the second, it demonstrates to outsiders that it is more valuable or useful as an independent entity than it would be if absorbed* » dans, *Ibid.* p. 741.

⁶⁵⁸ ABDULLAH Jamal, *op. cit.*

⁶⁵⁹ *Qatar National Vision 2030*, disponible à l'adresse : http://www.qu.edu.qa/pharmacy/components/upcoming_events_material/Qatar_National_Vision_2030.pdf.

⁶⁶⁰ *Qatar National Development Strategy 2011-2016*, disponible à l'adresse : http://www.mdps.gov.qa/en/nds/Documents/Qatar_NDS_reprint_complete_lowres_16May.pdf

⁶⁶¹ Sur ce point nous consulterons avec attention, PETERSON J.E, art.cit.

⁶⁶² Voir, *Entretien avec Al-Khelaiji Nasser*, Propos recueillis par Boniface Pascal, *La stratégie du Qatar dans le domaine du sport*, Revue internationale et stratégique 2/2014 (n° 94), p. 103-109 ; BONIFACE Pascal, *De la chaîne Al Jazeera à la promotion du sport : Le Qatar se veut un modèle pour le Golfe*, Le Monde diplomatique, juin 2004.

⁶⁶³ Voir, KAZEROUNI Alexandre, art.cit. pp. 87-97.

⁶⁶⁴ Voir, LAZAR Mehdi, *QATAR, UNE EDUCATION CITY Délocalisation des campus universitaires et globalisation de l'enseignement supérieur*, Editions L'Harmattan, Diplomatie et stratégie, 2012.

⁶⁶⁵ Voir, AL TAMIMI Essa Hassen, *Mass Media and Development in the State of Qatar*, PhD. Diss, Boston University, 1995; BONIFACE Pascal, *Le Qatar se veut un modèle pour le Golfe*, le Monde Diplomatique, juin 2004 ; DA LAGE Olivier, *The Politics of Al Jazeera or the Diplomacy of Doha*, in ZAYANI Mohamed, *The Al Jazeera Phenomenon : Critical Perspective on New Arab Media*, Boulder, Paradigm Publishers, mars 2005

⁶⁶⁶ ASSIRI Abdul-Reda, *Kuwait's Foreign Policy: City State in World Policy*, Boulder, CO: Westview Press, 1990.

venait à fléchir, cela n'affectera que modestement la stratégie globale. Toutefois cette condition implique une relative autonomie entre les ressources.

b) Les Frères musulmans, Al Jazeera : vers la découverte d'une stratégie conjointe de visibilité

Dans la perspective des études transnationales, le développement des stratégies déployées par les acteurs non-étatiques s'opère principalement à la faveur d'un affaiblissement de l'autorité de l'État sur la scène internationale. Le Léviathan se voit ainsi concurrencé par des acteurs de natures diverses dont les objectifs et les stratégies diffèrent des acteurs classiques, mais également en fonction de la nature de ces acteurs, obligeant ainsi les États à modifier leur comportement⁶⁶⁷.

Les deux acteurs en question, la confrérie des Frères musulmans et la chaîne Al Jazeera, par leur nature—le premier acteur « transnational », le second acteur « mixte »— peuvent *prima facie* laisser entrevoir des stratégies distinctes. Un acteur religieux dont l'appellation renvoie à différentes réalités en fonction du lieu dans lequel il s'appréhende—parfois parti politique (Hamas, MSP en Algérie, Ennahdha en Tunisie...), organisation militaire (Djihad islamique), ou parfois encore association de prédication (L'Union des organisations islamiques de France par exemple)⁶⁶⁸—, et une chaîne d'information continue née de la volonté d'un prince du Golfe n'adopteront probablement pas des comportements similaires face à un événement international, ne décoderont pas les informations de la même manière et en somme, ne devrait pas adopter le même type de raisonnement.

Cependant, il nous apparaît que dans leur rapport avec l'État qatari ces deux acteurs laissent entrevoir une stratégie commune. Parfois en s'associant, parfois en établissant des stratégies individuelles, la volonté de ces deux acteurs qui se côtoient dans l'espace national qatari est ainsi animée par la même logique de légitimité par la visibilité.

Pour Al Jazeera, cela se traduit par la volonté au sein de la chaîne de promouvoir une nouvelle forme de journalisme arabe qui s'éloigne à la fois des canons journalistiques des chaînes arabes nationales traditionnelles mais également des « normes journalistiques

⁶⁶⁷ Voir, ROSENAU James. N, *op. cit.*; BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *op. cit.*.

⁶⁶⁸ Sur cette question voir, AMGHAR Samir, *L'Europe, terre d'influence des Frères musulmans*, Politique étrangère 2/2009 (Eté), p. 377-388.

occidentales » avec pour ambition de se constituer en « nouveau modèle médiatique »⁶⁶⁹ pour la région. Comme le notent Peter Suedfeld⁶⁷⁰ ou encore Jenifer Whitten-Woodring⁶⁷¹, à l'accoutumée les médias des régimes autocratiques subissent l'influence directe des régimes. Pour beaucoup d'analystes⁶⁷², l'image renvoyée par *Al Jazeera* est celle d'un média de propagande soumis aux volontés du Qatar et de son émir. De cette volonté de la chaîne et des journalistes de constituer un nouveau modèle médiatique naquit une grande liberté de parole. Si par celle-ci parfois les journalistes en sont venus à sortir de la « zone de controverse légitime »⁶⁷³ fixée par l'émir en rapportant à l'antenne certaines critiques à l'encontre des politiques menées par le Qatar⁶⁷⁴, le message renvoyé par les satellites de la chaîne notamment au cours de la période pré-révolutionnaire participe à construire l'image d'un média d'apparence libre et donc légitime. En somme, en quête d'une légitimité journalistique nouvelle pour un média arabe, *Al Jazeera* s'engage à la promotion de son image auprès de tous ses spectateurs.

En tant qu'acteur religieux, la confrérie des Frères musulmans se retrouve plongée dans une quête similaire de légitimité. Par le discours notamment, les groupes religieux garantissent leur légitimité en adressant aux sociétés un récit ancré dans la contestation de l'ordre étatique. Dans le cas de la confrérie, c'est l'islam qui incarne un substitut aux demandes sociales que l'État n'est pas en mesure de satisfaire⁶⁷⁵. À l'instar du téléprédicateur Yusuf Al Qaradawi et de son émission « la charia et la vie » (*Al Shari'a wal-hayat*), au Qatar les prédicateurs fréristes trouvèrent un refuge face aux exactions qu'ils subirent au cours des années 1950-1980 dans la région notamment en Égypte, mais également un lieu leur permettant d'exporter leur message religieux. En ce sens, la chaîne *Al Jazeera* représente un formidable levier permettant aux

⁶⁶⁹ TALON Claire Gabrielle, *op. cit.*, p175.

⁶⁷⁰ SUEDFELD Peter, *Bilateral Relation between Countries and the Complexity of Newspaper Editorial*, Political Psychology, Vol 13(4), p 626-635.

⁶⁷¹ WHITTEN-WOODRING Jenifer, *Whatchdog or Lapdog?*, International Studies Quarterly, vol.53(3), p 595-625.

⁶⁷² Voir notamment : CHENEY Catherine, *Qatari Foreign Policy Driven by Personal Ambition, Not Wider Vision*, World Politics Review, 2012; EL OIFI Mohammed, *Faire de la politique par les médias dans le monde arabe*, Maghreb Machrek, n°193, automne 2007, pp. 81-108, 2007; ou encore, GONZALES-QUIJANO Yves, GUAAYBESS Tourya. (dir.), *Les Arabes parlent aux Arabes, La révolution de l'information dans le monde arabe*, Arles, Actes Sud, 2009.

⁶⁷³ HALLIN Daniel C, *The Uncensored War : the Media and Vietnam*, Berkeley, University of California Press, 1986.

⁶⁷⁴ Ces critiques pouvaient tant porter sur des mesures de politique intérieure, comme ce fut le cas lors de l'émission « Plus qu'une opinion » (*Akhtar Min Al Ray*) sur l'organisation des élections municipales ; ou bien encore sur des mesures de politique extérieure, à l'instar du traitement, au cours de la même émission de la crise diplomatique entre le Qatar et la Jordanie successive à l'atterrissage sur le sol jordanien d'un avion qatari à bord duquel se trouvait le porte-parole du Hamas, Ibrahim Rawshe. Voir, TALON Claire Gabrielle, *Al Jazeera : op. cit.*, pp. 139-159.

⁶⁷⁵ JUERGENSMEYER Mark. *The New Cold War?*, Berkeley, University of California, 1993.

Frères d'exporter leur message dans les millions de foyers équipés de parabole captant le réseau des chaînes Al Jazeera⁶⁷⁶. Toutefois, une question demeure : si la légitimité de la confrérie se construit contre l'acteur étatique, pourquoi le Qatar a-t-il entrepris d'accueillir sur son territoire un organe susceptible d'affecter sa légitimité ?

Dès les années 1970, la question s'était posée au sein des Frères musulmans du Qatar quant à la possibilité de former l'organisation non pas contre mais avec l'État. De cette réflexion naquit au cours des années 1980 un courant au sein de la confrérie, la *Wasatiyya*, incarnée par la figure du cheikh Yusuf Al Qardawi, dont la philosophie reposait davantage sur le compromis que sur la lutte avec l'État⁶⁷⁷. Dès lors très éloignés des positions radicales des autres branches des Frères musulmans à l'étranger comme en Égypte, en Jordanie ou en Palestine, les Frères du Qatar décidèrent en 1999 de prononcer le divorce avec les branches établies sur ces autres territoires et de se constituer en « *un courant islamiste général, éducatif et intellectuel, voué à servir le développement éducatif et intellectuel de toute la société* »⁶⁷⁸. Bien qu'une grande partie des Frères qataris poursuive leur activité en dehors des frontières du Qatar, leur promesse de ne pas interférer dans l'ordre politique qatari renforça la confiance que l'émir leur portait et participa à offrir à ceux-ci en plus d'une grande liberté d'action, une influence notable. Mais cette dynamique ne doit pas occulter le développement au Qatar d'une branche radicale frériste inspirée de la vision littéraliste telle que l'a développée l'idéologue égyptien Sayyid Qutb au cours des années 1960, dont les relations avec certains des membres de la famille Al Thani vont avoir un effet structurant sur l'État.

B. L'ÉMIRAT ET LES ACTEURS TRANSNATIONAUX : DES RELATIONS ENTRE COLLABORATION ET CONFLIT.

Comment rendre compte des dynamiques relationnelles entre ces différents acteurs ? Dans son ouvrage *The Changing Politics of Foreign Policy*⁶⁷⁹, l'auteur Christopher Hill propose de caractériser les liens entre les acteurs transnationaux et les États selon trois types de

⁶⁷⁶ Sur la question de l'utilisation des nouvelles technologies par les groupes religieux, nous consulterons avec attention : HAYNES Jeffrey, *Religion in Global Politics*, New York, Longman, 1998, p. 7-8.

⁶⁷⁷ Sur cette question nous consulterons avec attention KEPEL Gilles, *Jihad, Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003 (1^{er} édition 2000), 2003.

⁶⁷⁸ Voir, AL NAFISI Abdallah ben Fahd, *Al-hala al-Islamiyya fi qatar (La situation islamique au Qatar) Al-Manar al-Jadid*, janvier, 2007, n°37.

⁶⁷⁹ HILL Christopher, *The Changing Politics of Foreign Policy*, Basingstoke, Palgrave/MacMillan, 2003

relations : 1) une relation de négociation/lobbying « normalisée » ; 2) une relation de type concurrentiel pouvant devenir conflictuel ; et enfin 3) une relation de contournement⁶⁸⁰. L'entreprise du professeur britannique nous invite donc à penser les relations entre les acteurs non-étatiques et le Léviathan à travers une forme de schématisation qui nécessairement souffre de quelques lacunes face aux subtilités propres à chaque acteur, mais qui dans notre perspective théorique offre une première schématisation pertinente de l'influence de ces « forces profondes » sur la politique étrangère du Qatar.

Dans cette perspective, deux types de relations nous semblent structurer les rapports entre l'État qatari, la confrérie des Frères musulmans et la chaîne *AlJazeera* : la coopération (1) et le conflit (2).

1) LA COOPÉRATION ENTRE L'ÉTAT ET LES ACTEURS NON-ÉTATIQUES

Si l'étude de la coopération a donné lieu à une littérature théorique abondante, celle-ci s'est en grande partie intéressée au phénomène en tant que principe régissant les relations entre les États⁶⁸¹. Cependant, « l'action de travailler conjointement avec d'autres » ne recouvre plus aujourd'hui exclusivement le domaine des relations interétatiques. En ce sens, notre cas d'étude illustre que la convergence des intérêts entre l'État qatari par le biais de sa politique étrangère, la chaîne *AlJazeera* et l'organisation des Frères musulmans ait favorisé la collaboration entre ces acteurs.

L'effet de cette collaboration se comprend notamment au regard des bénéfices que chacun en retire : a) pour l'État du Qatar il s'agit du bénéfice procuré par la captation de nouvelles ressources de Soft Power ; b) : pour *AlJazeera* et la confrérie des Frères musulmans le bénéfice de la collaboration avec l'État qatari se comprend au regard des conditions matérielles et idéologiques offertes par l'émirat. Enfin, nous illustrerons ces perspectives à travers l'étude de la politique étrangère du Qatar et de la Question de Palestine (c).

⁶⁸⁰ Sur ce point voir PETITEVILLE Franck, *De la politique étrangère comme catégorie d'analyse des relations internationales*, *Critique internationale* 3/2003 (n° 20), p. 59-63.

⁶⁸¹ HASBI Aziz, *Théories des relations internationales*, Logiques politiques, L'Harmattan, 2004, p 155.

a) Les acteurs non-étatiques comme ressources de la politique étrangère d'un micro-État

Depuis 1955, il nous apparaît que la captation des ressources offertes par les acteurs non étatiques présents sur son territoire ont fait que *Al Jazeera* et la confrérie des Frères musulmans se sont constitués comme de véritables relais dans le développement de la politique étrangère du Qatar.

À la croisée des intérêts étatiques et des intérêts individuels, la dynamique de ces acteurs non-étatiques constitue une ressource de visibilité à part entière pour l'émirat du Qatar venant alors compenser la faiblesse des ressources « classiques » de puissance. Par l'effet associationniste de ces acteurs qui se déploient en réseaux dans l'espace transnational⁶⁸², leur capacité de pénétration des sociétés, de mobilisation de l'opinion publique, ceux-ci viennent renforcer la stratégie de l'émirat, elle-même construite autour du pouvoir d'attraction autour de l'image du pays (*State Branding*).

b) Une collaboration favorable pour les acteurs non étatiques

Si la capacité de captation explique le développement de la stratégie de collaboration de l'État du Qatar, il advient que la collaboration avec l'acteur étatique soit porteuse d'effets bénéfiques pour les acteurs non-étatiques. Ceux-ci se comprennent notamment au regard des conditions offertes par l'émirat.

Dans une première mesure, il s'agit des conditions en termes de ressources matérielles. Comme nous le rappelle la littérature attenante à l'étude des États rentiers et notamment le travail de Hazem Beblawi et Giacomo Luciani⁶⁸³, la manne financière des États rentiers confère à ceux-ci une forte capacité de clientélisation. Ainsi, bien qu'il soit impossible d'accéder aux comptes officiels de la chaîne *Al Jazeera*, plusieurs sources rapportent que si chaque année la chaîne accuse d'énormes déficits—30 millions de dollars en 2003 selon la *BBC*⁶⁸⁴— les fonds octroyés soit par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani soit par le Premier ministre Hamad ben

⁶⁸² Sur ce point nous consulterons avec attention COLONNOS Ariel (dir), *Sociologie des réseaux transnationaux: Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Editions L'Harmattan, 2000.

⁶⁸³ BEBLAWI Hazem et LUCIANI Giacomo, *The rentier state (Nation, State and Integration in the Arab World*, Londres: Croom Helm and the Instituto Affari Internazionali, 1987; voir également, MAHDAVY Hossein, *The Patterns and Problems of Economic Developments in the Rentier States: the case of Iran*, Studies in the Economic History of the Middle-Eats, Oxford University Press, 1970.

⁶⁸⁴ CRS REPORT for Congress, *The Al Jazeera News Network: Opportunity or Challenge for Us Foreign Policy in the Middle East?*, juillet 2004, p 7-9.

Jassem Al Thani⁶⁸⁵ permettaient à la chaîne de poursuivre sa stratégie commerciale et d'élargir au gré des années son bouquet numérique. De la même manière que la position des Frères musulmans au sein notamment des institutions culturelles, religieuses et éducatives assurent à ces derniers des ressources matérielles et financières très confortables⁶⁸⁶.

Outre les ressources matérielles, le Qatar offre également à ces acteurs non-étatiques un environnement idéologique favorable à leur développement. En effet, comme nous l'avons vu, le développement du programme de libéralisation du Qatar orchestrée par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani a constitué un terrain favorable à l'implantation de ces acteurs sur le territoire de l'émirat. La volonté de l'émir d'engager son pays sur la voie de la réforme à travers notamment la modernisation sociale et politique du pays s'est accompagnée d'une politique de libéralisation des médias— avec par exemple l'abrogation officielle de la censure le 27 juin 1997— et d'une stratégie de promotion de la confrérie des Frères musulmans au sein des structures sociales et religieuses de l'émirat.

d) La « Question de Palestine »⁶⁸⁷ : une étude de cas de la relation collaborative entre le Qatar et les acteurs transnationaux.

Le développement des relations entre le Qatar et la Palestine constitue une parfaite illustration de cette dynamique de convergence des intérêts stratégiques entre ces acteurs non-étatiques et le Léviathan. Cette dynamique incarne une ressource que l'État s'attachera à capter dans le but de satisfaire les objectifs assignés à sa politique étrangère.

Le conflit inter-palestinien est celui qui va opposer deux organisations dans la lutte pour la représentation de la cause palestinienne : le Fatah d'un côté, parti érigé par Yasser Arafat en 1959 et représenté aujourd'hui par le président de l'État de Palestine en exercice Mahmoud Abbas ; puis de l'autre le Hamas, mouvement créé par les Frères Musulmans en 1987 et victorieux aux élections législatives palestiniennes de 2006. Cette victoire va constituer le terreau d'une lutte intestine entre les deux factions sur un espace palestinien déjà largement fragmenté par la politique de colonisation israélienne et la construction en 2002 du « mur de

⁶⁸⁵ Sur ce point voir WHEELER Brain, *Al Jazeera Cash Crisis*, BBC News Online, 7 avril 2003.

⁶⁸⁶ Entretien avec un chercheur membre du *Center for International and Regional Studies at Georgetown University*, mai 2014.

⁶⁸⁷ Cette notion fait référence à la quadrilogie de LAURENS Henry : *La Question de Palestine : Tome 1 - L'invention de la Terre sainte (1799-1922)*, t. 1, Fayard, 7 avril 1999 ; *La Question de Palestine : Tome 2 - Une mission sacrée de civilisation (1922-1947)*, t. 2, Fayard, 27 mars 2002 ; *La Question de Palestine : Tome 3 - L'accomplissement des prophéties (1947-1967)*, t. 3, Fayard, 13 juin 2007 ; *La Question de Palestine : Tome 4 - Le rameau d'olivier et le fusil du combattant (1967-1982)*, t. 4, Fayard, 5 octobre 2011.

séparation »⁶⁸⁸. Cette lutte fait alors craindre l'écllosion d'une guerre civile pouvant altérer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), une organisation politique et paramilitaire palestinienne qui recoupe en son sein des factions politiques palestiniennes dirigées depuis 1964 par le Fatah. Jusque dans les années 1970, l'OLP refuse de reconnaître l'existence d'Israël. Toutefois, à partir de cette date l'organisation accepte, avec la promotion d'un nouveau plan de partage territorial de reconnaître l'État hébreu. Cette modification de la politique de l'OLP va conduire en 1988 à l'adoption de la déclaration d'indépendance de l'État de Palestine. Cette déclaration ainsi que l'acceptation du plan de partage territorial avec l'État d'Israël vont constituer les éléments déterminants de l'ascension progressive du Hamas.

En effet, sous l'impulsion du Cheikh Ahmed Yacine fondateur et guide spirituel du Hamas, l'organisation décide de ne pas accepter la direction adoptée par le Fatah et de maintenir la lutte armée contre l'ennemi sioniste. Dans les pas des Frères Musulmans en Égypte, le Hamas va s'exclure du jeu politique palestinien pour entreprendre la construction d'un réseau de solidarité et de charité populaire « composé de dispensaires, d'écoles, de cliniques »⁶⁸⁹ mais également en faisant proliférer le réseau des mosquées— qui passe de deux cents à six cents entre 1967 et 1987⁶⁹⁰— assurant dès lors à l'organisation une grande popularité. C'est cette montée en puissance du Hamas qui va conduire à la victoire de l'organisation islamiste lors des élections législatives de 2006. Dès lors, la Bande de Gaza deviendra le théâtre d'un conflit menaçant à chaque instant d'accoucher d'une guerre civile entre les deux organisations.

Bien que la première phase de rapprochement entre le Qatar et la Palestine débute dans les années 1990⁶⁹¹, c'est à partir de l'arrivée au pouvoir du cheikh Hamad ben Khalifa al Thani en 1995 que les liens entre les deux acteurs vont considérablement se renforcer. La stratégie principale de l'émir en cette période est à la fois de parvenir à offrir à son pays l'image d'un acteur crédible aux yeux de la Palestine et des palestiniens tout en s'attachant à ne pas mettre en péril son indépendance au regard des intérêts des autres grandes puissances en

⁶⁸⁸ Il s'agit ici de l'expression utilisée par la Cour internationale de Justice dans un avis consultatif de juillet 2004. Toutefois, le mur porte plusieurs appellations : du côté israélien on parle de « clôture de sécurité » ou de « barrière de séparation » ; les palestiniens emploient les expressions de « mur de l'apartheid », de « mur de la ségrégation », de « mur d'annexion » ou de « mur de la honte », voir NOVOSSELOFF Alexandra, *La construction d'un mur : de la protection à la séparation*, Question internationales, n°28 (« Israël »), November-December 2007, pp. 49-51.

⁶⁸⁹ Sur ce point voir, SEURAT Leila, *Le Hamas et le monde*, CNRS EDITIONS, 2015, p 15

⁶⁹⁰ ABU AMR ZIAD, *Hamas : A Historical and Political Backgroud*, Journal of Palestine Studies, vol 22, n°4, Summer 1993, p 5-19.

⁶⁹¹ Sur cette question nous consulterons : JARLE HANSEN Stig, *Holy Ground ? Qatar's involment in Palestine*, dans HANSEN Stig Jarle, GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *op. cit.*, pp. 32-44.

charge des questions de sécurité à cette période : l'Égypte et la Syrie. En effet, *La déclaration de Damas* signée au lendemain de la Guerre du Golfe, le 6 mars 1991, établissant une coopération entre les membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et les pays arabes de la coalition (Syrie et Égypte), offre au Caire et à Damas une position prédominante sur les questions de sécurité dans la région⁶⁹².

Le pouvoir d'attraction de la chaîne *Al Jazeera* et de la confrérie des Frères musulmans sera déterminant pour Doha afin d'investir le « champ symbolique » que constitue la défense de la cause palestinienne au sein du monde arabe, sans pour autant risquer de provoquer l'ire de voisins plus puissants. L'omniprésence du sujet au sein des programmes d'Al Jazeera, le traitement critique par les journalistes— parfois de nationalité palestinienne— des politiques israélienne et occidentale, ainsi que le processus rhétorique de sacralisation de la Palestine présentée comme un peuple « martyr » et « abandonné »⁶⁹³ de tous, offre à l'émirat l'opportunité d'apparaître comme le grand défenseur de la cause palestinienne et cela bien que l'initiative soit attribuable aux journalistes et à la rédaction de la chaîne⁶⁹⁴.

De plus, fort des échecs successifs des médiations entreprises par d'autres États de la région— Égypte, Arabie Saoudite, Yémen⁶⁹⁵— Doha est parvenu à imposer sa place de médiateur. En multipliant les initiatives diplomatiques afin de galvaniser les forces arabes autour du règlement de la question de Palestine et en mettant à profit ses richesses pour faire parvenir aux territoires Cisjordanien et de la Bande de Gaza une aide humanitaire⁶⁹⁶, le Qatar étendait son influence qui profita aux Frères musulmans palestiniens du Hamas.

Cette partialité s'explique par les liens qui existaient entre plusieurs personnalités présentes sur le sol qatari à cette période, à l'instar du cheikh Yusuf Qaradawi, le palestinien Wadah Khanfar directeur d'*Al Jazeera* entre 2003 et 2011 et le chef du bureau politique du Hamas Khaled Mechaal. Point d'orgue du soutien qatari au mouvement du Hamas, la visite de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani dans la bande Gaza le 23 octobre 2012. Première visite

⁶⁹² Selon le journal Saoudien *al-Sharq al-Awsat* suite à la déclaration de Damas les forces égyptiennes et syriennes se présentaient comme « *the nucleus of an arab peacekeeping force for guaranteeing the security and safety of the Arab States* », 7 mars 1991, p 1.

⁶⁹³ GRESH Alain, *La Palestine abandonnée*, le Monde Diplomatique 3 janvier 2006, article consultable à l'adresse suivante : <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2006-01-03-palestine>

⁶⁹⁴ Voir TALON Claire Gabrielle, *op. cit.*

⁶⁹⁵ Sur ce point voir : HANSEN Stig Jarle, *Holy Ground? Qatar's involvement in Palestine, Religion Prestige and Windows of opportunity?* (Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement), Department of International Environment and Development Studies Noragric, p36.

⁶⁹⁶ Le 21 août 2009, un document Wikileaks rapporte que l'émirat s'est engagé à verser dix millions de dollars dans le but de soutenir l'industrie de la pêche à Gaza. WIKILEAKS, *Qatar to donate \$10 million to gaza*, lundi 24 août 2009.

officielle d'un chef d'État sur le territoire contrôlé par le Hamas depuis les élections législatives du 25 janvier 2006. La visite de l'émir résonna comme une victoire diplomatique sans pareille pour le Hamas : amputé des donations extérieures depuis la prise de pouvoir, notamment américaines et européennes, l'enveloppe promise par le cheikh Hamad ben Khalifa al Thani pour un projet de rénovation urbaine et agricole dans la Bande Gaza venait clore une période d'isolement diplomatique difficile pour les islamistes palestiniens⁶⁹⁷. Pour Doha, la capacité de l'émirat à entretenir conjointement des relations avec le Hamas mais également avec Israël⁶⁹⁸ place l'émirat dans une position privilégiée pour incarner la figure de médiateur aux yeux de la communauté internationale.

En somme, il nous apparaît que la captation par la politique étrangère de l'émirat du pouvoir d'attraction constitué par les stratégies d'*Al Jazeera* et des Frères musulmans sur le territoire palestinien a constitué une ressource supplémentaire au développement de sa politique étrangère.

2) DES RELATIONS CONFLICTUELLES ENTRE LES ACTEURS

La rencontre des intérêts entre les acteurs étatiques et non-étatiques en vient parfois à prendre fin face à l'impossibilité d'un des acteurs à prolonger sa stratégie. Dans le cas de l'émirat, les stratégies conjointes de visibilité entre les acteurs non-étatiques et l'État central se sont estompées devant l'incapacité de Doha à poursuivre une stratégie s'appuyant sur les ressources offertes par les acteurs non-étatiques face aux variations structurelles de l'espace moyen oriental au cours de la période des révolutions arabes⁶⁹⁹. Dans cette circonstance, la perspective d'un conflit peut alors poindre entre les différents acteurs lorsque que les stratégies développées viennent à se heurter entre elles.

Si durant la première partie des révolutions arabes le Qatar est apparu comme l'un des acteurs en mesure de pouvoir capitaliser sur les transformations en cours, profitant notamment du vide de pouvoir laissé par les plus grandes puissances de la région touchées directement ou

⁶⁹⁷ Une aide qui s'élèverait à 400 millions de dollars, MALBRUNOT Georges, *l'Emir du Qatar affiche son parti pris pro-Hamas à Gaza*, le Figaro.fr, 23 novembre 2012.

⁶⁹⁸ Depuis 1993 et la signature des accords d'Oslo, le Qatar poursuit une politique de normalisation économique avec l'État hébreu. Celle-ci se poursuivit au cours du mois de septembre 1996 avec l'accueil, très critiqué par les voisins arabes, de la première représentation commerciale dans le Golfe. Celle-ci fut fermée temporairement à partir de novembre 2000. Sur cette question : LAMLOUM Olfa, *Al Jazira, miroir rebelle et ambigu du monde arabe*, Ed. La découverte, 2004 ; également, ABDULLAH Jamal, *op. cit.*, p. 237-238.

⁶⁹⁹ Cf. Partie I, chapitre II.

indirectement par le processus révolutionnaire, une seconde période s'ouvrit au travers de laquelle le Qatar perdit l'avantage de son image « *d'associé dans la révolution* »⁷⁰⁰ pour se transformer en ennemi de celle-ci :

« *Pour beaucoup d'égyptiens, pendant les premiers temps de la révolution le Qatar à travers Al Jazeera semblait être au côté du peuple, des jeunes, de la liberté... mais avec le temps beaucoup ont compris que l'émir du Qatar ne faisait pas ça pour la liberté des égyptiens mais bien au service d'une cause secrète probablement conduite pour les américains* » nous explique un jeune blogueur égyptien⁷⁰¹.

La théorie selon laquelle Doha serait le fer de lance d'une stratégie impérialiste américaine destinée à manipuler le processus révolutionnaire va à partir du début de l'année 2012 se propager au sein des plus hautes instances diplomatiques. Comme lorsque l'ancien ambassadeur de Tunisie Mezri Haddad refusa de saluer l'ambassadeur du Qatar auprès de l'Unesco en déclarant à celui-ci « *Je ne serre pas la main aux mercenaires de l'impérialisme et aux ennemis de la nation arabe* »⁷⁰².

Au sein de ce processus de stigmatisation de la politique étrangère du Qatar au sein du printemps arabe, *Al Jazeera* et le soutien à la confrérie des Frères musulmans constituent les premières cibles.

« *Derrière Al Jazeera se trouve les Frères musulmans et derrière les Frères musulmans se trouve l'émir du Qatar. Le tout nous rappelle une stratégie classique utilisée par les américains pour déstabiliser le Moyen-Orient* »⁷⁰³

À partir du 14 février 2011, date à laquelle une vague de contestation populaire avait atteint l'archipel du Bahreïn, le royaume saoudien soucieux d'éloigner la menace que constituait un soulèvement populaire près de ses frontières s'employa dès lors à retrouver son rang de grande puissance sunnite au sein de l'espace régional. Dans cette perspective l'Arabie Saoudite dénonça à plusieurs reprises le soutien que l'émirat du Qatar apportait à la confrérie frériste via les réseaux d'Al Jazeera, l'accusant d'interférer dans les affaires internes de l'Arabie Saoudite et des autres pays du Moyen-Orient. La situation devint critique pour le Qatar alors dirigé par Tamim ben Hamad Al Thani lorsque, le 16 novembre 2014, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis ainsi que le Bahreïn décidèrent de rappeler leurs ambassadeurs siégeant à Doha en signe de protestation contre la politique menée par l'émirat dans le déroulement des

⁷⁰⁰ « *Le Qatar est notre associé dans la révolution* », déclaration de Rached Ghannouchi, chef d'Ennahdha, cité dans NOUMA Frank, *Qatar, Printemps arabe et frénésie islamo-wahhabite*, Jeune Afrique, 10 Juillet 2013, disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/169741/politique/qatar-printemps-arabe-et-fr-n-sie-islamo-wahhabite/>

⁷⁰¹ Entretien réalisé à Doha, le 18 mai 2014.

⁷⁰² Propos rapportés dans HALA Kodmani, *L'implication du Qatar dans les révolutions arabes : stratégie d'influence ou OPA ?*, *Confluences Méditerranée* 1/2013 (N° 84), p. 77-85.

⁷⁰³ Entretien avec un blogueur syrien résidant à Doha, 16 mai 2015.

révolutions arabes⁷⁰⁴. Ainsi, pour ces pays intégrés au CCG, la confrérie des Frères musulmans et la chaîne *AlJazeera* s'apparentaient à un organe rattaché à la politique étrangère du Qatar.

Toutefois durant cette période, les stratégies développées par ces deux acteurs non-étatiques ne correspondent plus aux objectifs assignés par l'émirat à sa politique étrangère. En effet, lorsque l'exploitation des ressources offertes par la captation des stratégies de ces deux acteurs non-étatiques en est venue à mettre en péril la survie de l'émirat, le Qatar se retrouve dès lors dans l'incapacité de prolonger sa stratégie visant à promouvoir son image afin d'assurer sa sécurité :

« *En soutenant les révolutions, la volonté [du Qatar] était de se ranger du bon côté de l'histoire. Des erreurs ont été faites par la diplomatie qatarie dans le choix des partenaires, elle le sait et elle en paie aujourd'hui les conséquences* »⁷⁰⁵

Ainsi comme nous l'avons noté précédemment, de cette situation naît la perspective d'un conflit entre l'acteur étatique qui va chercher à assurer son contrôle sur les stratégies des acteurs non étatiques à des fins sécuritaires et ces acteurs non-étatiques qui chercheront à garantir leur légitimité par-delà le contrôle de l'État.

Ainsi, le licenciement du directeur emblématique de la chaîne Al Jazeera, Wadah Khanfar en 2011, le départ du secrétaire général de la confrérie des Frères musulmans Mahmoud Hussein, du prédicateur frériste Wagdi Ghneim, de l'imam 'Issam Talima ainsi que plusieurs cadres de la confrérie comme Amal Abdelsattar, Ashraf Baderdine, Hamza Zouba, et Amrou Darrag⁷⁰⁶, symbolisent la volonté de contrôle de l'État qatari sur les stratégies extra-étatiques en mesure de nuire à sa sécurité. Il advient toutefois que pour les acteurs non-étatiques les stratégies poursuivies perdurèrent par-delà la volonté du Qatar de reprendre le contrôle sur les initiatives politiques de ces acteurs. En ce sens, la notoriété de la chaîne Al Jazeera construite autour de l'image d'un média libre comme l'illustre son slogan « *l'opinion et l'opinion opposée* », impose à la chaîne de poursuivre dans ce sens. D'autre part, en tant qu'acteur religieux la stratégie des Frères musulmans se construit en premier lieu « contre l'État ».

⁷⁰⁴ BLACK Ian, *Arab States Withdraw Ambassadors from Qatar in Protest at 'Interference*, The Guardian, March 5, 2014, <http://www.theguardian.com/world/2014/mar/05/arab-states-qatar-withdraw-ambassadors-protest>

⁷⁰⁵ Entretien avec Jean-Marie SAFA, Premier conseiller de la chancellerie à l'ambassade de France au Qatar, 27 mai 2014.

⁷⁰⁶ Sur cette question nous consulterons avec attention ENNASRI Nabil, *Pourquoi sept des Frères musulmans quittent-ils le Qatar ?*, L'observatoire du Qatar, 13 septembre 2014, disponible à l'adresse : <http://www.observatoire-qatar.com/politique/item/208-pourquoi-sept-membres-des-freres-musulmans-quittent-ils-le-qatar>

Toutefois, outre cette illustration d'une crise ouverte entre les acteurs non-étatiques et l'émirat du Qatar, la relation conflictuelle doit davantage être saisie comme un aspect normal d'une relation où chacun des acteurs entend faire valoir son identité face à celle de l'autre. Comme le rappelle la sociologie de Georg Simmel⁷⁰⁷, coopération et conflit sont ainsi deux éléments socialisants coexistant naturellement au sein d'une seule et même relation. En d'autres termes, l'avènement d'une crise ouverte illustre un moment particulièrement conflictuel parmi d'autres qui le seraient beaucoup moins. En somme, si la période des révolutions arabes illustre une crise ouverte entre le Léviathan et les deux acteurs non-étatiques celle-ci nous permet de saisir la complexité de leurs relations et vient ainsi confirmer toute la pertinence de l'approche transnationale dans la compréhension de la pratique de la politique étrangère du Qatar, en dégageant celle-ci du déterminisme du stato-centrisme.

⁷⁰⁷ SIMMEL Georg, *Le Conflit*, Circé, Circé poche, 1995, cité dans CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational. Une étude des diplomaties française et britannique dans la guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Le développement de cette deuxième partie fut guidé par la volonté de replacer le rôle des individus —ou des groupes d'individus— dans la formulation et la pratique de la politique étrangère du Qatar. À l'aune des approches pluralistes, nous avons ainsi cherché à mettre en lumière la dynamique d'interdépendance qui a lié l'institutionnalisation du pouvoir de la famille des Al Thani sur le territoire du Qatar et le développement de la nouvelle politique étrangère de cet émirat.

Dans une première perspective, nous avons montré comment face au déficit de souveraineté dont pâtissait la famille des Al Thani le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani s'est employé à renforcer le sentiment de cohésion nationale en ralliant les différentes tribus autour du développement de sa nouvelle politique étrangère.

Dans une deuxième perspective, nous avons cherché à déterminer les effets de la politique étrangère menée par le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani sur les structures internes du pouvoir. À travers l'exemple de l'intégration du Qatar aux instances multilatérales, nous avons pu identifier que le déploiement de la nouvelle stratégie de politique étrangère est porteur de potentiels effets déstabilisateurs sur le pouvoir de l'émir. En d'autres termes, nous notons que l'effet d'un « ralliement au drapeau » des tribus qataries autour de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani fondé à partir de la construction d'une nouvelle politique étrangère, a constitué un mode de substitution au déficit de souveraineté dont pâtissait jusqu'alors la dynastie dominante, tout en créant des brèches dans le tissu social qatari dont l'équilibre structurel apparaît comme extrêmement fragile.

Dans une perspective pluraliste similaire, nous avons ainsi cherché à la lumière de la théorie transnationale à évaluer le rôle des acteurs non-étatiques dans la conduite de la politique étrangère qatarie. Ici les relations entre la confrérie des Frères musulmans, la chaîne de télévision *AlJazeera* et l'émirat nous éclairent sur les effets bénéfiques pour le micro-État d'une collaboration avec ces acteurs non-étatiques dont la logique de visibilité corrobore celle déployée par l'émirat dans le but de renforcer sa sécurité. En offrant à ces acteurs non-étatiques des conditions favorables au déploiement de leurs stratégies transnationales sur son territoire, Doha s'accapare de nouvelles ressources pour sa politique étrangère.

Toutefois, l'avantage produit par celles-ci ne saurait être exempt d'effets secondaires. En tant que rapport social, la complexité des relations entre les acteurs amène naturellement ceux-ci à entrer parfois en conflit notamment lorsqu'au moins l'un d'entre eux est dans l'incapacité de poursuivre ses stratégies. En ce sens, nous avons vu que devant la menace que faisaient peser les stratégies développées par les Frères musulmans et *AlJazeera* sur la sécurité de l'émirat au cours de la deuxième période des révolutions arabes, ce dernier s'est employé à reprendre le contrôle sur ces acteurs alors que ceux-ci poursuivaient leur stratégies.

En somme, la complexité des relations qui existent entre les acteurs non-étatiques et l'État ne devrait pas éclipser la capacité de collaboration entre ceux-ci et le bénéfice que chacun peut en retirer. Si nous partageons le constat de Susan Strange dans son étude sur la puissance américaine sur le déclin de l'État sur la scène mondiale face au développement des stratégies des acteurs privés, nous ne saurions toutefois conclure à l'incapacité de l'État à s'adapter à cette nouvelle donne⁷⁰⁸. Face à ce « *retournement du monde* » Bertrand Badie et Marie Claude Smouts nous rappelaient que pour les acteurs privés l'État reste un partenaire privilégié⁷⁰⁹. Aussi, si l'on s'accorde à reconnaître comme James Rosenau que la politique étrangère est un instrument permettant à l'État de s'adapter aux interactions avec d'autres formes d'acteurs⁷¹⁰, alors il nous est possible de comprendre que les acteurs non-étatiques peuvent parfois constituer également des acteurs privilégiés en incarnant une ressource de puissance particulièrement précieuse pour un micro-État comme le Qatar.

Mais la théorisation d'une politique étrangère serait sans compter l'existence de logiques autres lorsqu'il s'agit d'arrêter une décision. Les raisons pour lesquels une décision de politique étrangère est prise nous imposent donc d'entrer dans l'analyse du processus décisionnel qui l'a précédé.

⁷⁰⁸ STRANGE Susan, *States and Markets*, Bloomsbury Academic; 2nd edition, 1998; mais aussi, *The Retreat of the State : The Diffusion of Power in World Economy*, Cambridge Studies in International Relations, 1996

⁷⁰⁹ BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Science Po, 3^e éd, 1999.

⁷¹⁰ Voir, ROSENAU James. N, *The study of political adaptation (Essays on the analysis of world politics)*, Nichols Pub. Co, 1981.

Partie III : Les approches décisionnelles

Pourquoi s'attacher à l'étude du processus décisionnel de la politique étrangère d'un micro-État du Golfe ?

Saisir la politique étrangère du Qatar et de manière générale celles des autres monarchies de la péninsule arabique ordonne au chercheur en science politique d'interroger l'élaboration de la décision. À cette réflexion, la littérature laisse apparaître une tendance généralisée de réprobation selon laquelle l'étude du processus décisionnel ne ferait pas sens. La raison principale tiendrait de la facilité avec laquelle il serait possible de répondre à la question « qui décide dans l'émirat ? » par « l'émir du Qatar ». Si comme une grande majorité des chefs d'État ou de gouvernement l'émir doit clore les débats, il revient au préalable à celui-ci de composer et de trancher. Comme le rappelle par exemple William Gueraiche, la culture bédouine du Golfe reste pétrie de ce devoir de consultation par le Prince :

« le chef de tribu ne partage pas son autorité, mais se doit d'écouter, par exemple, les avis divergents ou les conseils des anciens »⁷¹¹.

Au sein des travaux cet aspect constitue pourtant un nouveau point aveugle. Mais ceci n'est pas propre aux études ayant attiré au Qatar. L'ensemble des émirats du Golfe souffrent de la même carence. Toutefois, lorsque les analyses s'aventurent dans le domaine celles-ci apparaissent comme fructueuses pour l'étude des politiques étrangères⁷¹². En ce qui est de l'étude de la politique étrangère du Qatar, en revanche, peu d'analyses élaborent une approche par le processus décisionnel.

⁷¹¹ GUERAICHE William, *Géopolitique de Dubai et des émirats arabes unis (eau)*, Editions Arbre bleu, 2014, p 94.

⁷¹² À titre d'exemple lorsque Martin Hvidt vient à caractériser les éléments de la réussite du modèle dubaïote celui-ci s'efforce de rendre compte du processus décisionnel « reposant sur une vision précise des objectifs, une structure administrative légère, des interventions volontaristes sur le marché, la confiance dans ce dernier et une approche pragmatique du développement » apparaissant dès lors comme un élément capital aux conséquences importantes pour la politique de l'émirat. Voir HVIDT Martin, *Public-private ties and their contribution to development. The case of Dubai*, Middle Eastern Studies, vol 43, N°4 juillet, 557-577, 2007; ou encore, *The Dubai model. An Outline of key development-process elements in Dubai*, International Journal Of Middle East Studies, vol 41, N°3 , pp 397-418, 2009.

Pour certains à l'instar de Mehran Kamrava⁷¹³, ce sont les caractéristiques fondamentales du système international dont la structure hiérarchique de l'équilibre des puissances détient la part du lion qui annihile toute perspective qui consisterait à ouvrir « la boîte noire » (*black box*) de l'État afin d'y trouver des facteurs influençant la politique extérieure. Telle est également la conclusion de Gregory Gause pour qui le désintérêt des facteurs venant faire interférence dans le processus de décision se comprend moins par la distribution de la puissance que par la propension du sentiment d'insécurité à éclipser toutes autres considérations lorsque la politique étrangère doit être pensée⁷¹⁴.

D'autres comme Justin Dargin, lient le processus décisionnel en matière de politique étrangère à la gestion des politiques énergétiques⁷¹⁵. Pour Kristian Coates Ulrichsen, les facteurs structurels et conjoncturels seraient les principales caractéristiques du déploiement et de la formation de la diplomatie qatarie :

« *The combination of massive resource wealth and a tiny indigenous population gave Qatari officials considerable room to maneuver and freed the emirate from the socioeconomic pressures afflicting its larger neighbors in the region* »⁷¹⁶.

Aux côtés des facteurs d'ordres externes, les facteurs d'ordre internes demeurent intégrés comme des éléments permettant de faire l'économie d'une étude sur le processus décisionnel.

Plusieurs travaux⁷¹⁷ éludent de la sorte les perspectives de recherches sur les acteurs et les processus inhérents à la décision dans l'émirat en s'inspirant vraisemblablement du travail pionnier de Michael Herb qui en 1999 viendra à distinguer les régimes monarchiques dans le Golfe, et à classer l'émirat du Qatar dans la catégorie des monarchies dynastiques dont la famille régnante possède le « quasi-monopole du pouvoir public »⁷¹⁸.

⁷¹³ KAMRAVA Mehran, *op. cit.*

⁷¹⁴ Pour l'auteur la principale menace qui pèse sur les émirats du Golfe provient de la déstructuration de leur identité face au développement des identités transnationales, voir, GAUSE Gregory F., *The International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge University Press, 2009, p 241

⁷¹⁵ DARGIN Justin, *Qatar's Natural Gas: The Foreign-Policy Driver*, Middle East Policy Volume 14, Issue 3 Fall, 2007, p 136–142, September 2007.

⁷¹⁶ ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar and the Arab Spring: Policy Drivers and Regional Implications*, Carnegie Endowment for International Peace, 24 Septembre 2014.

⁷¹⁷ Voir notamment, EAKIN H, *The Strange Power of Qatar*, The New York Review of Books, 27 Octobre 2012; HANSEN Stig Jarle, GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *op. cit.*; ou encore KHATIB Lina, *Qatar's foreign policy: the limits of pragmatism*, International Affairs, Volume. 89, Number 2, Mars 2013.

⁷¹⁸ HERB Michael, *All in the Family: Absolutism, Revolution and Democracy in the Middle Eastern Monarchies*, Albany, (N.Y), State University of New York Press, 1999, cité dans DAZI-HENI Fatiha, *La résilience des monarchies du Golfe dans un monde arabe en plein tumulte*, in, *Émirats et Monarchies du Golfe*, Pouvoir, Seuil, N°152, 2015, pp 25-42.

D'autre part, au sein de l'approche susmentionnée, notons également les études⁷¹⁹ qui souscrivent à une lecture personnifiée de la politique étrangère par laquelle l'émir du Qatar représenterait l'acteur unique mobilisé dans la formation (*decision-maker*) et dans l'application (*decision-taker*)⁷²⁰ de la décision.

Il advient toutefois qu'au sein de la littérature spécialisée, certains travaux s'engagent dans la perspective d'étude du processus décisionnel du Qatar. Ces études, très rares, souffrent naturellement du degré de fermeture de l'émirat⁷²¹. En ce sens, le travail effectué par Jamal Abdullah dans le cadre d'une thèse en science politique dispose de certaines informations pertinentes à l'analyse. Ce travail fut réalisé à partir de plusieurs sources primaires récoltées au sein des différentes bureaucraties de la diplomatie qatarie. Ces informations nous offrent ainsi un premier aperçu de l'architecture de la décision au Qatar tant dans ses aspects organisationnels— en détaillant les acteurs et les différents organes prenant part au processus— que dans ses aspects fonctionnels — rappelant le cadre coopératif entre ces acteurs et ces organes⁷²². Bien qu'utile, ce travail ne permet toutefois pas de reconstituer intégralement la complexité du processus décisionnel au-delà de l'architecture bureaucratifiée, notamment à travers l'aspect informel de la prise de décision : par qui les décideurs sont-ils interpellés pour mettre à l'ordre du jour une problématique particulière ? Quel est le poids des acteurs non-étatiques dans ce processus ? Qui maîtrise l'accès au décideur ? Puis, dans l'étape de décision même : par qui sont élaborés les différents scénarios d'actions ? Et comment évaluer l'influence de chaque acteur au sein de l'unité décisionnelle ?

Face à ces problématiques, dans quel contexte théorique situer l'étude du processus décisionnel de la politique étrangère du Qatar ?

Le modèle décisionnel que nous retenons cherche à mettre en lumière l'hypothèse selon laquelle la primauté des individus décideurs au sein du processus décisionnel du Qatar

⁷¹⁹ Voir notamment, CHENEY C. *Qatari Foreign Policy Driven by Personal Ambition, Not Wider Vision*, World Politics Review, 20 janvier, 2012; ou encore, COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113–28, 2011.

⁷²⁰ Ici, nous reprenons la classification opérée par KORANY Bahgat dans, *How Foreign Policy Decision are Made in the Third World- A comparative Analysis*, Boulder & London, Westview Press, 1986, p171.

⁷²¹ Déjà, en 1974, le travail pionnier de Michael Brecher sur l'étude du processus décisionnel israélien, avertissait qu'en raison des problématiques sécuritaires liées à ces renseignements, ces informations n'étaient généralement pas disponibles avant que celles-ci ne soient déclassifiées et que les archives puissent être disponibles au chercheur. Voir BRECHER Michael, *Decisions in Israel's Foreign Policy*, Oxford University Press, 1er Edition, 1974.

⁷²² Voir, ABDULLAH Jamal, *op. cit.*.

résulte de la capacité du couple Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassem Al Thani à avoir imprégné leurs personnalités sur la politique étrangère de leur pays.

À cette fin, deux perspectives devront être envisagées afin de discuter la phénoménologie de la décision que nous avons retracée, issue à la fois des entretiens semi-directifs mais également de la littérature spécialisée sur le processus décisionnel qatari. Dans une première mesure, nous mettrons en lumière la place et le rôle des différents acteurs au sein du processus opérationnel de la politique étrangère du Qatar (Chapitre I). Une fois identifiés, le rôle et la place de ces acteurs seront alors discutés afin de déterminer les variables déterminantes qui influencent la formation et la conduite de la politique étrangère du Qatar (Chapitre II).

CHAPITRE 1 : ÉTUDE BUREAUCRATIQUE DU MODÈLE DÉCISIONNEL QATARI

Comme le note Steven Wright

« *A clear difference between the formulation of foreign policy in the state of the Persian Gulf and in most other states, particularly Western ones, is a character of the decision-making process. The politics of foreign policy tends to be far more personalized in the Arab states of the Perian Gulf than in most other states, and typically, involves only a small number of elites* »⁷²³.

Dans cette perspective, une meilleure compréhension de l'élaboration de la politique étrangère des États de la péninsule arabe reposerait davantage sur l'exploration de la perception, des valeurs et de l'individualité des dirigeants.

Pour Adeed Dawisha également « la structure institutionnalisée, particulièrement lorsqu'elle attrait au domaine de la politique étrangère, tend à être dominée par une figure forte et centrale »⁷²⁴ au Moyen-Orient. Si dans son travail Graham Allison indique que le phénomène bureaucratique ne pourrait s'appliquer aux modèles des pays les moins avancés (PMA), celui-ci n'exclut toutefois pas la capacité de marchandage (*Bargaining*) au sein des structures institutionnalisées d'autres acteurs participant au processus décisionnel.

En ce sens, il apparaît que dans l'étude du processus décisionnel qatari ce phénomène de marchandage recouvre une réalité certaine. La conceptualisation du « *groupthink* » nous permet de mettre en lumière la phénoménologie de ce processus entre les acteurs (B). Toutefois, cela nous impose de déterminer en premier lieu la nature des acteurs participant au processus de décision (A) qui pourraient être actifs dans ce phénomène de marchandage.

⁷²³ WRIGHT Steven, *Foreign Policy in the GCC States*, in, KAMRAVA Mehran (eds), *The International Politics of the Persian Gulf (Modern Intellectual and Political History of the Middle East)*, Modern Intellectual and Political History of the Middle East, Syracuse University Press, 2011, p 78.

⁷²⁴ DAWISHA Adeed, *The Middle East*, in, CLAPHAM Christopher (eds), *Foreign Policy-Making in Developing States : A Comparative Approach*, Farnborough (UK), Teakfeild Limited, 1977, p 63, cité dans LEGRAND Vincent, *Prise De Decision En Politique Etrangere Et Geopolitique: Le Triangle Jordanie-palestine-israel Et La Decision Jordanienne De Desengagement De Cisjordanie 1988*, P.I.E-Peter Lang S.A., Editions Scientifiques Internationales; Édition : 1, 2009, p38.

A. LES ACTEURS INSTITUTIONNALISÉS DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Afin d'identifier les acteurs du processus décisionnel la première perspective qu'il convient d'envisager est celle des prérogatives dont les acteurs seraient dotés dans l'organisation et la répartition des pouvoirs conférés par la Constitution⁷²⁵.

1) L'ÉMIR

Ici, selon trois dispositions constitutionnelles, l'Émir reste l'acteur clé du processus décisionnel en matière de politique étrangère : selon l'article 66 « L'Émir représente l'État à l'intérieur et à l'extérieur et dans les relations internationales » ; l'article 67 dispose que « L'Émir exerce les fonctions suivantes : 1. il formule les politiques générales de l'État avec l'aide du Conseil des ministres [...], 4. il nomme les personnels civils et militaires et met fin à leurs fonctions conformément à la loi [...], 5. il accrédite les missions diplomatiques et consulaires » ; Article 68 : « l'émir conclut les traités et les accords par décret [...] et en aucun cas un traité ne contient des clauses secrètes en contradiction avec les clauses publiées »⁷²⁶. Inspiré, comme nous l'avons déjà mentionné, de la Constitution de la Ve République française, les dispositions constitutionnelles mentionnées réitèrent la tradition des régimes politiques à tendance présidentieliste. À noter également que conformément à l'art 68 de la Constitution « L'Émir conclut les traité et les accords internationaux et les présente au Conseil de la Choura (Parlement⁷²⁷) accompagnés des explications appropriées »⁷²⁸.

Si elles rendent compte de la répartition des pouvoirs, les dispositions constitutionnelles ne permettent pas de saisir la complexité du processus décisionnel.

« L'ampleur observable de l'activité du *Diwan Amiri* (Cour princière) de l'État Qatar est très certainement à la dimension de la volonté agissante de son propriétaire Sheikh

⁷²⁵ Cf, Partie II, Chapitre II.

⁷²⁶ Constitution permanente du Qatar, 29 avril 2003, disponible en version française à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

⁷²⁷ Le Parlement, ou conseil consultatif reste en grande partie dominé par la figure de l'émir qui, selon les dispositions de l'article 77 de la Constitution, nomme un tiers des membres, soit 15 individus.

⁷²⁸ Art 68, Constitution permanente du Qatar, 29 avril 2003, disponible en version française à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

Hamad Bin Khalifa Al Thani. Mais, elle l'est sans doute aussi à la mesure de l'importance numérique de son personnel [...] »⁷²⁹

note Jamal Abdullah.

En effet, s'il advient que par la Constitution la diplomatie du Qatar s'identifie à celle d'une diplomatie princière, l'expression simplifie à l'envi la phénoménologie d'un processus qui laisse en réalité entrevoir une pléiade d'acteurs qui accompagnent, conseillent et supervisent les décisions de l'émir.

« *The emir's advisors influence is confidential, but remains a major issue. However, many observers are still focusing on the emir's key role as he is the most visible figure.* »

nous confiait un diplomate arabe⁷³⁰.

Conseillers⁷³¹, représentants personnels de l'Émir⁷³², directeurs de cabinet⁷³³, secrétaires du suivi des affaires⁷³⁴, chefs de protocole⁷³⁵ fourmillent autour de la figure centrale du chef d'État, l'interpellant sur des sujets, l'amenant à prendre en considération des acteurs nouveaux en cadrant les problématiques soumises au chef d'État.

2) LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les deux textes principaux venant encadrer l'organisation et les attributions au sein du Ministère des Affaires étrangères ainsi que des services extérieurs connexes, respectivement la loi n°39 de 2005⁷³⁶ puis la résolution princière n°30 du 23 juin 2009, n'offrent pas d'éclairages sur le rôle de ces organes dans le processus décisionnel. Toutefois, en tant qu'organe assurant « la représentation de l'État et la prise en charge de ses intérêts », mais également « la coordination entre les organes de l'État et ceux d'autres États ou organisation arabe ou régionale ou internationale dans le domaine de la coopération internationale »⁷³⁷, il advient toutefois que ces organes s'imposent *ipso facto* comme contributeurs au processus décisionnel.

⁷²⁹ ABDULLAH Jamal, *op. cit.*, p 63.

⁷³⁰ Entretien réalisé à Doha, mai 2014.

⁷³¹ Notamment le Cheikh Abdallah ben Khalifa Al Thani, conseiller personnel de l'Emir et Premier ministre (1996-2007). Voir le site officiel du *Diwan Amiri* : www.diwan.gov.qa

⁷³² Cheikh Jassim ben Hamad Al Thani.

⁷³³ Cheikha Hind ben Hamad Al Thani.

⁷³⁴ Cheikh Abderrahmane ben Saoud Al Thani chef du *Diwan Amiri* (2005-2013).

⁷³⁵ Cheikh Mohammad ben Fahad Al Thani.

⁷³⁶ Celle-ci vient abroger, dans son article 78, la loi N°13 de 1993.

⁷³⁷ Article 3 de la résolution princière du 5 avril 2009, relative à la détermination de fonctions des ministères de l'État, cité dans ABDULLAH Jamal, *op. cit.*, pp 77-78.

Ici, dans les pas de l'étude consacrée à la politique étrangère française de Marie Christine Kessler⁷³⁸, nous dégagerons trois aspects principaux relatifs au rôle du ministre des Affaires étrangères :

1. Son rôle est en premier lieu celui de représentation de l'Émirat sur la scène internationale. Comme le stipule la résolution princière n°16 du 5 avril 2009, mais également comme il dérive de la pratique internationale⁷³⁹, hormis l'émir, le ministre des Affaires étrangères ainsi que le Premier ministre sont les seuls membres du gouvernement pouvant se présenter comme des représentants de l'émirat à l'extérieur du territoire. Le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani tiendra à cet égard une place particulière dans l'architecture institutionnelle qatarie en ce que celui-ci cumulera à partir du 29 octobre 1996 et jusqu'au 3 avril 2007 les fonctions de Premier ministre et de ministre des Affaires étrangères.

2. En second lieu, le ministre des Affaires étrangères est en charge de la négociation officielle des traités et accords internationaux⁷⁴⁰. La multiplication des acteurs internationaux et organisations internationales ou des instances multilatérales ont considérablement transformé la pratique de la négociation. Mécaniquement, le poids et le rôle du ministre des Affaires étrangères se sont ainsi considérablement accrus. Moyen privilégié, s'il en est, du règlement des conflits, la fonction de négociation tient une place éminemment importante dans la perspective stratégique du Qatar s'il l'on s'en réfère à l'article 7 de la Constitution qatarie qui dispose que : « La politique étrangère de l'État est fondée sur le principe de consolidation de la paix et de la sécurité internationale en encourageant la résolution pacifique des litiges internationaux [...]»⁷⁴¹.

3. Enfin, en dernier lieu, le ministre des Affaires étrangères est l'administrateur général de son département. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible d'identifier au sein de l'architecture institutionnelle du Ministère des Affaires étrangères qatari d'après les dispositions de la résolution princière n°13 du 23 juin 2009 : le ministre d'État des Affaires étrangères⁷⁴² (n°2 du ministère des Affaires étrangères) ; le ministre d'État pour la coopération internationale⁷⁴³ ;

⁷³⁸ Voir KESSLER Marie-Christine, *La politique étrangère de la France, Acteurs et processus*, Les Presses de Sciences Po, 1999.

⁷³⁹ La convention de Vienne relative au droit des traités de 1969, dans son article 7 (2a), vient à reconnaître que les ministres des Affaires étrangères « sont considérés comme représentant de leur État ». Convention de Vienne sur le droit des traités, ONU, 23 mai 1969.

⁷⁴⁰ Résolution princière n°16 du 5 avril 2009.

⁷⁴¹ Constitution du Qatar, 29 avril 2003, disponible à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

⁷⁴² Ce poste fut occupé de 1995 à 2013 par Ahmad Bin Abdullah al Mahmoud.

⁷⁴³ Le ministre d'État pour la coopération internationale est sous l'autorité du ministre d'État des Affaires étrangères. De 2008 à 2011 ce poste fut occupé par Khalid bin Mohammad Al Attiyah qui fut ensuite, de 2013 à 2016 ministre des Affaires étrangères du Qatar.

le Vice-ministre des affaires étrangères⁷⁴⁴ et le Vice-ministre du suivi des affaires⁷⁴⁵ (en charge notamment de l'organisation des conférences tenues au Qatar). Si l'on adjoint l'ensemble des services extérieurs (consulats, représentations permanentes et ambassades), le ministre des Affaires étrangères exerce ainsi son autorité sur un nombre important de services et de personnels d'administration⁷⁴⁶.

Cependant, le domaine de la politique étrangère n'est plus aujourd'hui l'attribut exclusif du ministère des Affaires étrangères⁷⁴⁷. Chacune des agences gouvernementales commande en effet des actions internationales sans toujours composer avec le ministère des Affaires étrangères. En ce sens, les ministères de la Défense, de l'Économie ou de la Culture développent au sein de leurs organisations des services spécialisés dans les relations internationales. Toutefois, contrairement aux pratiques courantes du ministère des Affaires étrangères la mise en œuvre de l'action internationale par ces agences gouvernementales s'opère fréquemment dans le cadre de relations informelles⁷⁴⁸.

Au-delà des relations avec les autres ministères, l'influence du Ministre des affaires étrangères au sein du processus décisionnel doit être également appréhendée au regard des missions officielles qui lui sont conférées : l'information et la négociation.

La fonction d'information – ou d'observation⁷⁴⁹ – relève de la qualité des renseignements qui vont être communiqués au ministre des Affaires étrangères par les différents organes de son administration. Ici, le rôle des ambassadeurs et de leurs équipes est singulier en ce que ceux-ci vont être les principaux artisans chargés de collecter les informations. Pour cette mission « d'espion honorable »⁷⁵⁰, la qualité des renseignements est dépendante en premier lieu des capacités matérielles. Pour le Qatar, le décret n°13 du 14 juillet 2009 vient ici encadrer l'aménagement structurel des missions diplomatiques et des postes consulaires. Les ambassades ainsi que les consulats peuvent ainsi être regroupés dans des plus petites structures au sommet desquelles un chargé d'affaire pourra y remplir les fonctions normales de l'administration. En

⁷⁴⁴ Le poste fut occupé de 2003 à 2011 par Saïf Al Bouïnain.

⁷⁴⁵ De 2003 à 2011, le poste fut occupé par Abdulla Al Rumaihi.

⁷⁴⁶ Selon Jamal Abdullah « Douze départements du secteur des Affaires étrangères, trois départements et un bureau du secteur de la coopération internationale et enfin trois départements et six bureaux et un comité du secteur de sous-secrétaire du ministère », cité dans ABDULLAH Jamal, *op. cit.*, p 79.

⁷⁴⁷ SMOUTS Marie-Claude, *Que reste-t-il de la politique étrangère ?*, Pouvoirs, vol.88, p5-15, 1999.

⁷⁴⁸ Nous consulterons sur ce point notamment, DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, La Découverte; Édition : 3e édition, 2013, pp 48-76.

⁷⁴⁹ DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, La Découverte; Édition : 3e édition, 2013, pp 48-76.

⁷⁵⁰ DE WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 1961, cité dans, DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, La Découverte; Édition : 3e édition, 2013, p 49.

tant que micro-État, le Qatar souffre éminemment du manque de personnel pour assurer une représentation diplomatique de grande envergure. Comme le note Jamal Abdullah, afin de répondre à cette contrainte, des agents contractuels de l'émirat ainsi que des fonctionnaires peuvent être détachés temporairement de leur administration d'origine afin de compléter les effectifs des consulats et des ambassades.

Le déploiement des administrations extérieures reste ainsi conditionné au choix de l'Émir et de son équipe gouvernementale dans la stratégie de représentation diplomatique de l'émirat, tout en considérant que celles-ci peuvent évoluer en fonction des conjonctures politique ou économique. L'ambassade qatarie aux États-Unis constitue la mission diplomatique la plus importante pour le micro-État. Vient ensuite celle déployées en Grande Bretagne et en France. L'émirat dispose également d'une mission diplomatique permanente déployée dans le cadre des relations avec l'ONU, à New York, mais aussi à Genève⁷⁵¹. La question décisive réside dans la communication entre les directions et services de ces différents organes. Le ministre des Affaires étrangères a ici une responsabilité importante dans l'organisation du système. Il peut choisir de réunir plus ou moins régulièrement les membres des administrations, ambassadeurs, fonctionnaires, opérer un suivi attentif des informations qui lui sont délivrés ou bien s'en exempter et ne se fier qu'à son entourage proche. Ainsi, par cette fonction d'information, le Ministère des Affaires étrangères ainsi que les services qui lui sont adjoints s'imposent comme des contributeurs centraux des étapes de « cadrage » et de « mise à l'ordre du jour » dans le processus décisionnel.

La fonction de négociation demeure probablement la fonction traditionnelle qui a le plus évoluée en raison notamment du développement de la diplomatie multilatérale et de la représentation permanente au sein des organisations internationales. L'aspect quotidien des négociations au sein de ces comités permanents, mais également le caractère d'ordinaire technique des discussions font que les négociations sont souvent déléguées aux spécialistes des administrations concernées. Les missions diplomatiques sont alors engagées dans un « jeu à deux niveaux » : d'une part, le rôle de négociation dépendra des orientations données aux politiques internes—relayées par les spécialistes des administrations— d'autre part, ces dernières peuvent changer sous l'impulsion du contexte international⁷⁵². Il appartient néanmoins à la mission diplomatique d'entériner les négociations préparées par les autres unités administratives.

⁷⁵¹ ABDULLAH Jamal, *op. cit.*

⁷⁵² PUTNAM Robert D., *Diplomacy and domestic politics : the logic of two-level game*, International Organization, vol 42, n°3, 1988.

B. L'INFLUENCE DES « GROUPES D'INTÉRÊTS »

Si l'extension de l'activité diplomatique à d'autres acteurs n'est pas une nouveauté et que le contrôle du processus décisionnel par la diplomatie nationale n'a jamais été exclusif, il convient d'identifier plus précisément ces acteurs afin de déterminer leur rôle dans le processus décisionnel.

Les ministères spécialisés interviennent fréquemment dans la gestion des questions internationales à travers leur expertise, leur capacité de négociation sur des aspects techniques destinés à d'améliorer l'efficacité de l'action internationale de l'émirat, mais aussi par le biais de la représentation de ces administrations au sein des organisations internationales spécialisées— Organisation mondiale de la santé (Ministère de la Santé) ; Organisation mondiale du travail (Ministère du travail) ; Fond Monétaire International et Banque Mondiale (Ministère de l'économie et des finances) et d'autres⁷⁵³. Par conséquent, l'analyse du processus décisionnel doit prendre en considération l'influence exercée au sein de ses services spécialisés dans la plus large mesure possible. Cette prise en considération est inhérente au processus décisionnel qui accompagne la stratégie développée par l'émirat. Les « composantes internes », c'est-à-dire les facteurs endogènes qui exercent une influence sur la prise de décision elle-même, trouvent à s'exprimer au Qatar à travers la pression « des groupes nationaux ». Dans son article *Diplomacy and Domestic Politics : The Logic of Two Level Games*, Robert Putnam intègre dans la conception des « groupes nationaux » les partis politiques, les parlementaires, les portes paroles d'organisme nationaux, ainsi que les représentants de groupes d'intérêts⁷⁵⁴ et note que :

« Les groupes nationaux agissent dans leur intérêts en exerçant des pressions sur leur gouvernement pour qu'il adopte des politiques qui leur sont favorables, alors que les politiciens tireront un certain pouvoir en formant des coalitions entre ces mêmes groupes ».⁷⁵⁵

Dans l'émirat, au cours de l'année 1995 et la prise de pouvoir du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani, la stratégie visant à renforcer le pouvoir du nouvel émir consistait en une

⁷⁵³ Voir ABDULLAH Jamal, *op. cit.*

⁷⁵⁴ Sur cette question nous consulterons avec attention DUREPOS Catherine, *La théorie du « jeu à deux niveaux » de Robert D.Putnam : La position du Brésil dans les négociations entre le Mercosur et l'Union européenne pour la signature d'un accord de libre-échange*, Institut Québécois des hautes études internationales, Université de Laval, Québec, 2008, disponible à l'adresse suivante : http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/cei/fichiers/essai_durepos.pdf

⁷⁵⁵ PUTNAM Robert D., art.cit. p434, cité dans DUREPOS Catherine, art.cit, p. 12.

politique de « retribalisation » de la société qatarie⁷⁵⁶. Contrairement à son père, le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani va renforcer sa légitimité au moyen des liens tribaux qui l'unissent aux autres clans présents sur le territoire. Pour cela, l'émir s'engagera dans un premier temps à opérer une redistribution des terres selon des critères tribaux, puis dans un second temps à redistribuer des postes ministériels à certains membres de la famille Al Thani mais aussi à quelques figures des grandes tribus du Qatar.

Dans un chapitre précédent nous avons identifié trois groupes d'intérêts mus par la défense d'intérêts particuliers :

1. Le groupe défendant les intérêts sociaux et culturels⁷⁵⁷ présent au sein du Ministère de la culture, des arts et du patrimoine, du Ministère de l'enseignement supérieur ainsi que du Ministère de l'éducation.

2. Le groupe défendant les intérêts économiques⁷⁵⁸ dont les membres occupent des fonctions au sein du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère des Affaires et du commerce.

3. Le groupe défendant les intérêts diplomatiques⁷⁵⁹ principalement présent au sein du Ministère des Affaires étrangères.

Dans le cadre d'une négociation au sein de laquelle l'émirat est partie, ces groupes exerceront alors une influence en fonction des intérêts qu'ils sont en charge de défendre. La dimension composite des intérêts défendus par l'émirat est ainsi à la mesure de la fragmentation identitaire au sein du territoire qatari⁷⁶⁰. En effet, depuis l'accession au pouvoir de l'émir Hamad ben Khalifa al Thani en 1995, le cheikh n'a eu de cesse de chercher à consolider sa position et à agir en faveur de la cohésion nationale autour de la dynastie⁷⁶¹ en limitant à un nombre restreint de familles et de tribus la conduite des affaires politiques et économiques de l'émirat (présentés ci-dessus au sein des trois groupes d'intérêts). Pour l'observateur, la capacité d'influence de ces groupes vient alors complexifier l'analyse du processus décisionnel puisqu'une décision qui s'avère rationnelle au niveau des négociations internationales qui ont

⁷⁵⁶ Cf Partie II, Chapitre II

⁷⁵⁷ Dans ce groupe nous retrouvons notamment la cheikha Moza ainsi que d'autres membres de la tribu des Al Attiyah comme Khalid Al Misnad ou Ahmad al-Mahmud, Cf Partie II, Chapitre II.

⁷⁵⁸ Notamment, le cheikh Hamad ben Faysal et Yusûf Kamâl, Cf Partie II, Chapitre II.

⁷⁵⁹ Le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani (HBJ) incarne ici la figure marquante du groupe défendant les intérêts diplomatiques. Cf Partie II, Chapitre II.

⁷⁶⁰ Cf Partie II, Chapitre II

⁷⁶¹ DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, pp 173-191.

concouru à son adoption, peut s'avérer être irrationnelle, voir incohérente, dans le cadre des objectifs poursuivis en interne⁷⁶².

Cette configuration a des conséquences importantes qui contribuent à expliquer l'activisme tous azimuts de la politique étrangère du Qatar. Ici, le concept de « jeu à deux niveaux » peut alors nous éclairer sur les moyens de concevoir ce type d'influence. Pour Robert D. Putman, il apparaît en effet tout à fait futile de chercher à savoir si ce sont les politiques internes qui déterminent la nature des relations internationales ou bien l'inverse, car pour l'auteur la réponse est à l'évidence « *both, sometimes* »⁷⁶³. C'est dans cette perspective que l'auteur propose d'introduire le concept de *win-set*, défini par Andrew Moravcsik comme :

« *set of potential agreements that would be ratified by domestic constituencies in a straight up-or-down vote against the status quo of no agreement* »⁷⁶⁴.

Pour Robert Putman, il s'agit ici de déterminer la capacité d'influence d'un acteur au cours d'une négociation internationale. Pour l'auteur, celle-ci sera conditionnée dans une première mesure au niveau national par des négociations préalables ou des consultations en vue d'aboutir à une posture initiale qui sera alors débattue au niveau international. Inversement, le caractère essentiel d'une décision de politique étrangère comme la ratification d'un traité par exemple, aura indubitablement une influence sur les négociations préalables au niveau interne. L'amplitude des *win-sets* va alors déterminer la stratégie de négociation des acteurs et *in fine* le processus de décision en matière de politique étrangère⁷⁶⁵. Pour le comprendre, il convient néanmoins de rendre compte des facteurs qui participent à la formation de la taille de ces *win-sets*.

⁷⁶² Nous empruntons ici l'observation faite par Robert Putnam du « jeu à deux niveaux » au cours d'une négociation internationale, lorsque celui-ci cite l'exemple d'un négociateur qui vient, par exemple, céder une partie de son territoire : ce qui peut apparaître irrationnel au niveau national, mais qui peut s'avérer être une décision rationnelle en fonction des contreparties internationales. Voir PUTNAM Robert D., art.cit, p434

⁷⁶³ *Ibid.* p 427.

⁷⁶⁴ MORAVCSIK Andrew, *Introduction: Integrating International and Domestic Theories of International Bargaining*. In *Double-Edged Diplomacy: International Bargaining and Domestic Politics*, edited by EVANS P. B., JACOBSON H. K. and PUTNAM.R.D., Berkeley: University of California Press, 1993. p.23. Notons aussi que Durepos Catherine définit le *win-set* comme « l'ensemble des différents accords possible au niveau international [...] qui recevrait l'aval des constituantes internes [...] » dans DUREPOS Catherine, art.cit.

⁷⁶⁵ Sur ce point, Robert D. Putman rapporte que l'envergure des différents *win-sets*, peut déterminer la stratégie des acteurs au cours de la négociation. Dans le cadre où un acteur est perçu comme difficilement capable d'influencer la posture initiale, autrement dit de disposer d'un *win-set* court, celui-ci pourra être davantage ferme dans les négociations. Réciproquement, si le *win-set* d'un négociateur est perçu comme étendu, les autres acteurs pourront alors exercer plus de pression afin de lui imposer un maximum de concession. Ici, nous consulterons avec attention DELORI Mathias, *La genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960. L'apport de l'analyse des politiques publiques*, Revue Française de science politique, 56 (3): 409-428, 2007.

Selon Robert Putnam, trois catégories sont distinguables :

1. La préférence des acteurs nationaux

À l'orée du processus décisionnel, la capacité d'influence des groupes nationaux ainsi que le caractère des institutions sur lesquels ils peuvent coordonner leurs actions viennent en premier lieu affecter la taille du *win-set*. Ici, l'acteur principal en charge des négociations cherchera en premier lieu à obtenir dans le cadre des limites qui lui sont préalablement fixées un *win-set* le plus large possible. Pour ce faire, il peut alors jouer d'une interdépendance dans la négociation entre les niveaux nationaux et internationaux : conditionner l'aboutissement d'une négociation internationale à la signature d'un accord national par exemple⁷⁶⁶.

Cependant, d'autres facteurs peuvent venir affecter la capacité d'influence des acteurs ainsi que la capacité de ceux-ci à agir de manière indépendante. Dans la circonstance où un domaine recouvre un consensus généralisé dans le cadre national, à l'instar des politiques visant à promouvoir l'exploitation des hydrocarbures pour un État rentier, le *win-set* sera alors extrêmement restreint pour le négociateur⁷⁶⁷.

2. Les procédures institutionnalisées

Selon Robert Putnam, outre les caractéristiques propres aux acteurs de la négociation qui auront des incidences sur la probabilité d'adoption d'une décision, la procédure d'exécution d'une décision comportera également des effets sur la taille du *win-set*⁷⁶⁸. Le rôle des parlements⁷⁶⁹, les procédures de ratification au sein de ceux-ci— majorité simple, majorité des deux tiers...—, les traditions nationales de ratification⁷⁷⁰, le degré d'autonomie face à

⁷⁶⁶ Robert Putnam parle ici de « *synergistic issue linkage* », dans PUTNAM Robert D., art.cit. pp. 447.

⁷⁶⁷ Voir sur ce point DUREPOS Catherine, art.cit.

⁷⁶⁸ Voir, PUTNAM Robert D., art.cit. pp 449.

⁷⁶⁹ Nous pourrions consulter sur ce point le travail de STAVRIDIS Stelios, *Multi-level Governance in the Mediterranean: What roles for parliamentary assemblies ?* in CANCELA OUTEDA Celso, DURA GUIMERA Antoni & NOFERINI Andrea (eds), *Europa, Políticas Públicas y Gobernanza – Las ideas y las redes de un académico europeo: en recuerdo de Francesc Morata*, Andavira editora, Santiago de Compostela, pp. 153-162, 2016.

⁷⁷⁰ Comme le note Robert Putnam, les traditions nationales de ratification peuvent être différentes d'un pays à un autre. Certains pays cherchent en premier lieu le plus large consensus national possible avant de s'employer à ouvrir les négociations internationales (Japon), d'autres cherchent au contraire à augmenter leur chances de conclure un accord international (Chine (voir, CHAN Steve, *Rationality, Bureaucratic Politics and Belief System : Explaining the Chinese Policy Debate*, Journal of Peace Research, vol 16(4), pp 333-347)), arguant dès lors un *win-set* relativement large, PUTNAM Robert D., art.cit. p. 449.

l'électorat national— État fort/État faible⁷⁷¹— exercent de manière directe une influence sur le *win-set* par la fluctuation en interne du niveau de consensus.

3. La stratégie des acteurs

Bien qu'il fût reconnu que les acteurs négociateurs soient en général déterminés à maximiser la taille de leur *win-set*⁷⁷², ces acteurs peuvent être amenés à appliquer plusieurs stratégies. À l'instar de la « théorie des jeux »⁷⁷³, plusieurs modèles de modélisation formelle du processus de décision chez un acteur laissent apparaître que si l'acteur — ou le joueur — cherchent « à maximiser des gains absolus plutôt que relatifs »⁷⁷⁴ celui-ci il reste soumis à l'effet de l'interdépendance avec les autres joueurs. De ce fait, l'acteur doit agir stratégiquement : les gains sont dépendants de son comportement ainsi que du comportement des autres acteurs. D'autre part, Robert Putman élabore les effets de la préférence et des priorités des acteurs qui peuvent dans certains cas diverger de celles établis au niveau national. Dans une première perspective, il peut advenir que l'acteur en charge de la négociation agisse en opposition aux indications préconisées en interne. Il viendra à suivre un raisonnement qui lui est propre afin de garantir sa vision de l'intérêt national dans l'espoir d'améliorer la position de son État à l'international ou de se garantir les retombées de ces bénéfices dans l'ordre politique interne. Inversement, et dans une seconde perspective, la stratégie de l'acteur en charge de la négociation peut s'orienter vers la conclusion rapide d'un accord international dans l'espoir de forcer une décision ou une réforme dans l'ordre politique interne⁷⁷⁵.

En somme, à travers l'utilisation du concept de *win set*, Robert Putman rend compte des différents aspects de conciliation qui émanent d'une part de l'ordre interne auquel sera donc soumis l'acteur négociateur et d'autre part des différents acteurs qui évoluent sur la scène internationale. Par conséquent, au niveau national puis au niveau international l'analyse des *win sets* apparaît comme révélatrice des intérêts qu'un acteur cherche à défendre. Au-delà de la seule question des espaces de la prise de décision, cette grille de lecture nous sera d'autant plus utile qu'elle décrit dans l'émirat du Qatar une réalité palpable : le processus de décision

⁷⁷¹ La distinction entre État fort et État faible cherche à déterminer le degré de conflictualité entre un État et la société selon trois critères principaux : 1. La centralisation étatique ; 2. La mobilisation sociale ; 3. Les réseaux politiques. Sur ce point voir notamment, KRASNER Stephen, *Defending the National Interest : Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton University Press, 1978 ; KATZENSTEIN Peter J., *Domestic Structures and Strategies of Foreign Policy*, International Organization, vol 31(4), pp 879-920.

⁷⁷² Voir PUTNAM Robert D., art.cit. p 450.

⁷⁷³ Voir notamment, SNYDER Glenn H. et DIESING Paul, *Conflict among Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

⁷⁷⁴ MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 80.

⁷⁷⁵ Robert Putman prend ici l'exemple de l'Italie des années 1970, voir, PUTNAM Robert D., art.cit. p 457.

s'effectue au sein d'un cercle ministériel et un cercle constitué d'un entourage princier proche, autrement dit une cellule de décision très restreinte.

Pour le comprendre, nous devons ainsi revenir sur la phénoménologie de la décision car celle-ci nous permettra d'acquérir une meilleure intelligence de la forme concrète que revêtent les relations que les acteurs entretiennent au moment de la prise de décision.

CHAPITRE 2 : ÉTUDE DU LEADERSHIP : ÉVALUATION DES VARIABLES ORGANISATIONNELLES ET COGNITIVES AU SEIN DU PROCESSUS DÉCISIONNEL QATARI

La reconstitution de la prise de décision implique nécessairement pour l'analyste de dégager des constantes au-delà de la singularité de chaque décision. En l'absence d'un cadre normatif déterminé, le parcours que va suivre une décision reste largement façonné par l'usage et les habitudes des administrations.

Aussi, chaque administration détient ses méthodes de travail qui peuvent elles-mêmes évoluer avec le temps et le changement de personnel. Pour diverses raisons donc, il apparaît complexe de déterminer un cheminement standard et l'analyse doit être opérée en gardant à l'esprit ces limites.

L'analyse de la phénoménologie de la décision que nous entreprendrons ici recouvre deux aspects théoriques complémentaires⁷⁷⁶. D'une part, il s'agira de rendre compte à travers l'évaluation du modèle organisationnel de la politique étrangère du Qatar de la place prédominante de l'émir et du Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères (A) ; pour ensuite d'autre part, évaluer les facteurs qui déterminent cette emprise sur la conduite de la politique étrangère de l'émirat (B).

⁷⁷⁶ Sur ce point nous nous inspirons librement du travail de Charles Philippe David sur les modèles théoriques de l'analyse du processus décisionnel : « la politique étrangère américaine n'a de sens que si l'on étudie attentivement ses déterminants cognitifs et organisationnels, au-delà des interprétations généralisantes qui n'éclairent pas véritablement sur la nature de la décision prises à Washington », DAVID Charles-Philippe, *Chapitre 1. Les théories d'analyse du processus décisionnel en politique étrangère*, dans, *Au sein de la Maison-Blanche*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), Académique, 2015 (3^e éd.), p. 37-98.

A. MODÈLE ET MÉCANIQUE ORGANISATIONNELLE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Lorsqu'une situation qui nécessite la prise de position de l'État émerge, les premières discussions vont se tenir au plus haut niveau politique. Ici, l'entretien entre l'Émir, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères constitue le point de départ du mécanisme décisionnel qatari. À ce niveau, la qualité des relations entre les acteurs, la fréquence de leurs entretiens, mais aussi les postures idéologiques et philosophiques de chacun fondent les premières variables qui affecteront l'orientation donnée à la mécanique décisionnelle. La force du duo Hamad ben Khalifa Al Thani/Hamad ben Jassem Al Thani, ce dernier occupant à la fois le poste de Premier ministre et de ministre des Affaires étrangères, résidait en grande partie dans la convergence des vues stratégiques entre les deux hommes.

Une fois ce préaccord informel tranché entre l'émir et le ministre des Affaires étrangères, le fond du dossier et les modalités administratives relatives au processus décisionnel sont orientées principalement vers l'administration du ministère des Affaires étrangères. Véritable cheville ouvrière du processus de décision, les technocrates du ministère élaborent la position que le ministre et les membres du cabinet vont alors défendre au cours de la négociation politique.

À ce niveau de la procédure, une cellule restreinte, composée principalement de l'entourage proche du ministre, se forme. Au sommet, un leader sera alors en charge de piloter les différents éléments qui composent la cellule, tout en gardant un contact régulier avec le ministre des Affaires étrangères afin d'orienter les travaux dans le sens et la philosophie déterminée au préalable par la concertation informelle entre l'émir et le ministre des Affaires étrangères. En fonction de la durée de cette procédure il peut advenir que les orientations données préalablement puissent être modifiées, amendées ou supprimées. La nature micro-étatique de l'émirat devient à cet égard un avantage à partir du moment où la capacité administrative restreinte, si elle est bien coordonnée, offre davantage de rapidité à la préparation d'une décision. L'hypothèse s'applique aisément dans le cadre du déploiement de la politique étrangère du Qatar au cours de révolutions arabes : la réactivité de l'émirat était d'autant plus visible face à la lourdeur administrative des grandes puissances traditionnelles du monde arabe. Doha a très rapidement engagé un soutien pluridimensionnel – financier, diplomatique et médiatique— dans les États touchés.

Au sein de cette mécanique organisationnelle, la confection des scénarios qui seront présentés à l'autorité décisionnaire devra être supervisée par le leader de la cellule qui sera en charge de l'interaction entre les différents joueurs qui comme nous le rappelle Allison, chercheront à défendre une position qui assura la défense de leurs perspectives et de leurs intérêts⁷⁷⁷. Successivement à cette étape de confection, le second moment constitue la présentation des propositions retenues par la cellule au ministre des Affaires étrangères. Comme nous le rappelle Jamal Abdullah :

« [...] ce moment est plus ou moins protocolaire, plus ou moins exigeant, suivant la qualité des relations, le degré de proximité, entre le ministre et son interlocuteur »⁷⁷⁸.

La présentation au ministre se fera sous la forme de programmes opérationnels imaginés comme des plans concrets d'actions destinées à atteindre les objectifs de la politique choisie. La coordination, la gestion, ainsi que le mode de gestion lié à la réussite de ces programmes sera alors à la charge du leader de la cellule décisionnelle. Et bien qu'il soit rare que le ministre des Affaires étrangères rejette l'ensemble des travaux présentés par ses collaborateurs, en théorie celui-ci dispose de la capacité d'ajuster ou d'amender les programmes qu'ils lui sont soumis.

Au terme du processus qui concerne le Ministère des affaires étrangères, la décision doit toutefois franchir un autre filtre institutionnel : celui de l'entourage princier. Dans la pratique, cette nouvelle cellule de décision se loge au sein du palais royal le *Diwan Amiri*. Il accueille les personnalités de confiance de l'émir, mais aussi une armée d'expert chargée de simplifier et d'expliquer au décideur ultime l'ensemble des variables importantes liées à la décision afin de mieux cerner les implications. C'est grâce à leur expertise sur des problématiques souvent complexes que cette communauté épistémique possède une influence déterminante dans le processus de décision⁷⁷⁹. Cette influence reste toutefois soumise à plusieurs conditions. Bruce Jentleson⁷⁸⁰ rappelle par exemple, qu'il va sans dire que l'influence des experts reste déterminée en premier lieu par leur capacité à offrir aux décideurs des analyses et des informations qu'ils recherchent sur le contenu de leur politique et en second lieu, par leur capacité à pouvoir rendre opérationnel les recommandations. Le type d'évaluations soumises au décideur conditionne l'influence des experts auprès des décideurs politiques. À ce titre, Hiski Haukkala,

⁷⁷⁷ Voir ALLISON Graham T., *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*. Little, Brown, 1971.

⁷⁷⁸ ABDULLAH Jamal, *op. cit.*, p 120.

⁷⁷⁹ En ce qui est du poids des experts aujourd'hui, nous pouvons rappeler le travail d'ERIKSSON Johan qui les associe volontiers à des authentiques « entrepreneurs d'idée », dans, *Modling Minds That From Policy : How to Make Research Useful*, International Studies Perspectives, février 2005, p 59

⁷⁸⁰ JENTLESON Bruce, *The Need for Praxis. Bringing Policy Relevance In* », *International Security*, 26, printemps 2002, p. 169-183.

admet que plus l'expertise fournie s'apparentera à de la recherche fondamentale et que celle-ci viendra à questionner en profondeur les grandes orientations politiques, moins les experts pourront exercer une influence sur les décideurs⁷⁸¹.

Ici encore, au sommet de la hiérarchie culmine un leader, le chef du *Diwan Amiri*⁷⁸². Lorsque le projet de décision parvient jusqu'au palais princier, le chef du *Diwan Amiri* va alors présider et orienter les réunions entre les experts, les chargés d'étude et les conseillers du palais⁷⁸³ afin de rendre compte des propositions retenues auprès de l'émir. Habituellement, la présentation des propositions retenues auprès de l'émir s'effectue en compagnie du ministre des Affaires étrangères. Celui-ci combine un droit de regard à tous les stades du processus décisionnel auquel peut se joindre les ministres dont les administrations seraient concernées par la nature de la décision. Il apparaît ainsi que, statuant en dernière instance, la cellule présente au sein du *Diwan Amiri* constitue le principal centre de décision de politique étrangère. Cette hypothèse se voit être confirmée par les dispositions du protocole d'adoption de la décision.

Attribut par excellence de l'exécutif, l'acte de décision revient principalement à l'émir du Qatar tel qu'en dispose l'article 62 de la Constitution. « *Le pouvoir exécutif appartient à l'Émir qui est assisté par le Conseil des ministres comme prescrit par la présente Constitution.* »⁷⁸⁴, toutefois celui-ci indique que la décision politique relève, par l'assistance du Conseil des ministres, de la collégialité. Bien que celle-ci apparaisse davantage comme une rhétorique politique, puisque dans la pratique il est reconnu que l'émir reste seul dépositaire du pouvoir décisionnel, la prévalence de la collégialité offre plusieurs avantages, bien connu, pour le pouvoir politique.

Juridiquement⁷⁸⁵, la collégialité permet de nuancer l'effet de personnalisation du pouvoir exécutif qui est indubitablement lourd de sens dans un émirat. En dotant la décision d'un

⁷⁸¹ HAUKKALA Hiski, *Timing is Everything: The Time, Space, and Strategies for Scholarly Analysis in the Making of Foreign Policy*, *International Studies Perspectives*, 14, mai 2013, p. 221-233

⁷⁸² Ce poste sera occupé par Abdullah ben Hamad Al Attiyah, ancien ministre de l'énergie et de l'industrie, entre 1992 et 2011.

⁷⁸³ Nous pouvons ici citer deux personnalités proches de l'émir, Saad Mohammad Al Rumaihi, ancien Secrétaire de l'émir pour le suivi des affaires, ou bien encore Mohammad bin Fahad Al Than, ancien chef du protocole au sein du *Diwan Amiri*.

⁷⁸⁴ Constitution permanente du Qatar, 29 avril 2003, disponible en version française à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

⁷⁸⁵ Rappelons que la rédaction de la Constitution du Qatar s'est notamment inspirée de celle de la Ve République française où le principe de collégialité, même s'il n'a pas de valeur constitutionnelle et que tout au long de la Ve République celui-ci tend à s'effacer au profit de la personnalisation forte du pouvoir exécutif, reste reconnu comme une « pratique du pouvoir ». Sur cette question nous pourrions consulter GHEVONTIAN Richard, *Collégialité et Constitution*, in HOURQUEBIE Fabrice (dir.), *Principe de collégialité et cultures judiciaires*.

caractère collégial, au moins de manière fictionnelle, le pouvoir politique consacre ici l'idée de l'unicité de l'exécutif en prenant soin de fondre le symbole de la figure de l'émir dans celle de la nation qatarie. Toutefois, la Constitution contient de nombreuses protections contre les « dérives » de la collégialité susceptibles de menacer le pouvoir suprême de l'émir. Fatiha Dazi-Héni évoque en ce sens les « garde-fous qui permettent à la famille régnante de conserver le contrôle des affaires de l'État en toutes circonstances » et de rappeler l'article 69 qui autorise l'émir à « déclarer l'état d'urgence et à gouverner par décrets le parlement est empêché », ou encore l'article 147 qui dispose que « l'autorité de l'émir ne peut être remise en cause »⁷⁸⁶. Politiquement ensuite, le principe de collégialité gage de la solidarité entre les membres du gouvernement et l'émir. Selon l'article 123 de la Constitution en effet :

« La premier ministre et les ministres sont collectivement responsables devant l'Émir de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement et individuellement de la manière dont ils accomplissent leurs devoirs et exercent leur fonction ».⁷⁸⁷

Pour autant, la solidarité ne signifie pas la disparition de la responsabilité personnelle des ministres devant l'émir, mais aussi devant les chambres représentatives :

« Chaque ministre est responsable devant le Conseil de Choura du travail de son ministère ; il ne peut être soumis à un vote de confiance sauf à la suite d'une interpellation qui lui était adressée. Le vote de confiance a lieu si le ministre le demande ou suite à une motion signée par quinze membres. Le Conseil ne peut prendre une décision à cet égard avant un délai de dix jours après le dépôt de la motion ou l'expression de la demande du ministre ; la défiance est approuvée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil. Le ministre est considéré comme ayant résigné ses fonctions à la date du vote de la défiance. »⁷⁸⁸

Notons enfin que généralement la publication des décisions s'effectue dans le Journal Officiel ainsi que sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères. Ces informations pourront être ensuite envoyées aux différents services de presse officiels du pays⁷⁸⁹.

Comme nous l'avons vu, la difficulté classique⁷⁹⁰ posée par ce type de recherche sur l'étude du processus décisionnel est celle de l'absence de certaines données empiriques, en

Actes du colloque tenu à Bordeaux, 20 et 21 septembre 2007, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bruylant, Bruxelles, 2010, p. 57.

⁷⁸⁶ Voir, DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, p 187.

⁷⁸⁷ Art 123 de la Constitution du Qatar disponible en version française à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

⁷⁸⁸ Art 111 de la Constitution du Qatar disponible en version française à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa2003.htm>

⁷⁸⁹ Voir ABDULLAH Jamal, *op. cit.*.

⁷⁹⁰ Sur les questions posées par cette méthodologie nous pourrions notamment consulter YETIV Steve, *History, International Relations, and Integrated Approaches : Thinking about Greater Interdisciplinarity*, International Studies Perspectives, 12, mai 2011, p. 94-118 ; TAYLOR Kirstin, *Simulations Inside and Outside the IR Classroom : A Comparative Analysis*, International Studies Perspectives, 14, mai 2013, p. 134-149 ; ou encore

raison notamment du fait que certaines de ces données n'existent qu'en situation, c'est-à-dire uniquement dans les circonstances réelles des manœuvres et non dans le dessein d'un cadre théorique global. Toutefois, en concentrant l'analyse sur le rôle joué par les acteurs principaux du processus décisionnel, en l'occurrence l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et le ministre des Affaires étrangères Hamad ben Jassem Al Thani dans leur tentative de construire une politique, il nous semble que nous pouvons contribuer à offrir des indices nécessaires à notre démarche.

B. LES FACTEURS DÉTERMINANTS L'EMPRISE DU COUPLE HAMAD BEN KHALIFA AL THANI ET HAMAD BEN JASSIM AL THANI SUR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Si l'analyse du processus décisionnel aboutit sur l'observation d'une mécanique organisationnelle qui guide la décision elle-même, que produit alors l'analyse du rôle significatif endossé par les principaux décideurs dans leur volonté de concevoir une politique étrangère ?

Dans le cas d'espèce, il s'agirait de décrire les traits généraux du style décisionnel de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et de Hamad ben Jassim Al Thani. Notre hypothèse ici est que l'intervention de variables décisionnelles groupales dans le processus de décision telles que nous en avons cherché les aspects dans les développements précédents, est négligeable au regard de la suprématie des deux variables individuelles que sont l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassim Al Thani. On observera alors que la force de la variable individuelle dans le processus décisionnel du Qatar est renforcée par la convergence des vues, au sens entendu par l'approche sociocognitive, entre ces deux variables individuelles. Là encore, les deux hypothèses d'une suprématie des systèmes de croyances des décideurs ultimes sur les variables décisionnelles groupales d'une part, et de la convergence des systèmes d'interprétations entre ces mêmes décideurs d'autre part, doivent se vérifier indépendamment des circonstances particulières d'une seule décision. Et cela, afin dégager certains traits généraux relatifs au style décisionnel de ces acteurs ainsi que les orientations générales qui peuvent peser sur le phénomène de décision.

HARNISCH Sebastian, *Conceptualizing in the Minefield : Role Theory and Foreign Policy Learning*, Foreign Policy Analysis , 8, janvier 2012, p. 47-69.

Comme il a été mentionné plus haut, l'influence des individus sur la décision induit une reconnaissance du rôle de l'individu dans l'analyse de la politique étrangère. Cela suppose, de la part du chercheur l'élaboration d'un cadre théorique lui permettant d'intégrer ce nouveau paramètre à l'étude classique des relations internationales en tachant de ne pas surévaluer la place de celui-ci dans l'analyse⁷⁹¹. Ces recommandations sont aujourd'hui bien connues des analystes de politique étrangère adeptes de l'approche cognitive. Toutefois, ceux-ci ne parviennent pas toujours à trouver un accord quant à la manière de comprendre dans quelles directions ces individus peuvent orienter la décision de politique étrangère⁷⁹².

Au sein des travaux scientifiques émerge toutefois une tendance visant à reconnaître que certains facteurs peuvent participer à augmenter ou au contraire à diminuer l'influence des individus décideurs sur le processus de décision. Ici, deux aspects peuvent être retenus : a) les capacités politiques et institutionnelles et b) l'opportunité politique. À ces caractéristiques classiques, nous ajouterons enfin un dernier élément émanant cette fois-ci plus particulièrement de la littérature théorique de politique étrangère dans le monde arabe, c) celui relatif à l'équilibrage entre les facteurs individuels, national et global. Aussi, pour confirmer l'hypothèse selon laquelle le rôle de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et de Hamad ben Jassem Al Thani fut primordial à la réalisation des objectifs fixés à la politique étrangère du Qatar, nous reviendrons dans une dernière mesure sur certains éléments caractéristiques du règne de son fils, Tamin ben Hamad Al Thani (d).

1) LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES OU LA CAPACITÉ D'AGIR SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

De ce point de vue, il semblerait qu'il y ait ici peu d'importance à reconnaître que la prise décision en matière de politique étrangère demeure « un domaine réservé du prince ». Au sein de l'espace moyen oriental tout comme d'ailleurs dans une grande partie des États du Tiers-monde, Adeed Dawisha nous rappelle que « la structure institutionnalisée,

⁷⁹¹ MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*, p 214.

⁷⁹² Sur cette question nous consulterons avec attention le travail de BYMAN Daniel, POLLACK Kenneth, *Let us now praise Great Men : Bringing the Statesman Back in*, International Security, vol 25(4), p 107-146.

particulièrement lorsqu'elle a trait au domaine de la politique étrangère, tend à être dominée par une figure forte et centrale »⁷⁹³.

À la différence d'autres États du Moyen-Orient ou du Tiers-Monde en général, la caractéristique du pouvoir qatari repose sur la présence de deux décideurs principaux, l'émir ainsi que son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. La nuance de taille entre un État hautement centralisé autour du leader dans la prise de décision et un État dominé par deux figures centrales qui guident la politique étrangère provient essentiellement du fait que le premier est dispensé de coordonner son action avec d'autres structures institutionnalisées avant d'agir⁷⁹⁴, tandis que le second peut poursuivre de manière simultanée plusieurs objectifs de politique étrangère. Avantage de légitimité pour l'un, mais avantage d'opportunité pour l'autre.

Dans cette dernière catégorie, l'ubiquité fait figure de ressource pour la politique étrangère. Deux raisons peuvent ici être avancées. Elle peut figurer d'un élargissement du domaine d'action de la politique étrangère du pays lorsque les décideurs se répartissent des domaines de compétence, des zones géographiques ou encore des interlocuteurs privilégiés..

Pour le premier, plusieurs sources rappellent que l'émir a particulièrement œuvré à la cohésion de la dynastie et à celle des grandes familles qui peuplent le Golfe arabe⁷⁹⁵. Dans le « cercle local » ainsi que dans le « cercle arabe » le souverain s'investit généralement de manière directe dans la prise de décision. Sa position de leader lorsqu'il devient émir en 1995, mais surtout à partir de 1972 lorsqu'il débute sa carrière de commandant en chef des forces armées⁷⁹⁶, lui permet d'établir des relations directes avec les chefs des grandes tribus ainsi que les leaders mondiaux. Passé les complications inhérentes au coup d'État contre son père, l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani qui a compris rapidement que la survie de son territoire ne pouvait plus reposer uniquement des bénéfices de la rente des hydrocarbures, se soucie de la

⁷⁹³ DAWISHA Adeed, *The Middle East*, in CLAPHAM Christopher (ed.), *Foreign Policy-Making in Developing States : A Comparative Approach*, Farnborough (UK), 1977, p 63, cité et traduit par LEGRAND Vincent, *Prise De Decision En Politique Etrangere Et Geopolitique: Le Triangle Jordanie-palestine-israel Et La Decision Jordanienne De Desengagement De Cisjordanie 1988*, P.I.E-Peter Lang S.A., Editions Scientifiques Internationales; Édition : 1, 2009, p 218.

⁷⁹⁴ Voir, KORANY Bahgat et al, *How foreign Policy Decisions are Made in the Third World-A comparative Analysis*, Boulder & London, Westview Press, 1986.

⁷⁹⁵ Voir notamment, FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012 ; CRYSTAL J, *Oil and politics in the Gulf: rulers and merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995; DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006 ; ou encore CHESNOT Christian et MALBRUNOT Georges, *Qatar, les secrets du coffre-fort*, Paris, Michel Lafon, 2013.

⁷⁹⁶ Le développement de son influence au sein du corps militaire, devenant notamment ministre de la Défense en 1977, permet au futur émir d'asseoir une légitimité certaine qu'il exploitera soigneusement à l'heure du coup d'État contre son père en 1995.

dimension internationale qu'il peut donner à son pays. Selon les signaux qu'il perçoit au sein des changements du système international et du système régional⁷⁹⁷, les ressources et les interlocuteurs déployés varient. Avec les États-Unis, le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani se saisit de l'opportunité laissée par le retrait du royaume saoudien des soldats américains pour inviter ces derniers à venir s'installer au Qatar⁷⁹⁸. Avec l'Arabie Saoudite l'opportunisme est plus discret : l'émir tâche de préserver ces liens avec le royaume qui, outre la menace directe que le géant régional fait peser sur le micro-État, dispose d'un levier religieux particulièrement influent sur les franges conservatrices du Qatar. Ménageant les conservateurs qataris par deux fois en 2011, lorsque la consommation d'alcool fut soudainement prohibée sur l'enclave luxueuse de *Pearl Island*⁷⁹⁹, puis le 16 décembre de la même année quand la plus grande mosquée du territoire fut nommée « Mosquée de l'imam Muhammad ibn Abd al-Wahhab »⁸⁰⁰ du nom du fondateur du wahhabisme né dans les terres de l'Arabie voisine, l'émir du Qatar s'engage à envoyer des signaux positifs aux leaders saoudiens. Avec la France, les liens vont s'intensifier à mesure que les relations personnelles entre les leaders de part et d'autre de ces deux États se renforcent jusqu'à faire de l'axe Paris-Doha une liaison stratégique de premier ordre sur l'échiquier moyen-oriental. Les Présidents Jacques Chirac— dont l'élection du 17 mai 1995 précède de quelques semaines la prise de pouvoir du cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani— et Nicolas Sarkozy vont être les figures emblématiques de la diplomatie personnelle que l'émir a bâtie pour renforcer les relations avec l'hexagone. Dynamiques, les liens entre ces chefs d'État sont rythmés par de nombreuses rencontres officielles— près de dix pour Jacques Chirac qui fera du Qatar l'un des pays du Moyen-Orient les plus visités par un Président français⁸⁰¹. La diplomatie informelle devient la source de grands projets pour les deux pays : collaboration militaire, liens économiques, commerce des hydrocarbures, médiations internationales, rayonnement diplomatique⁸⁰² ou encore grands projets sportifs⁸⁰³.

⁷⁹⁷ Ces deux aspects relatifs aux opportunités offertes par la conjoncture du système international comme ressource de la politique étrangère du Qatar sont traités dans le Chapitre I.

⁷⁹⁸ Cf Partie I, Chapitre I.

⁷⁹⁹ Malgré des conséquences financières importantes pour les établissements installés dans l'enclave qui pour beaucoup étaient des franchises internationales, voir, « *Alcohol Sales stop at Pearl-Qatar* », The National Business, January 11, 2012, disponible à l'adresse : <http://www.thenational.ae/business/industry-insights/tourism/alcohol-sales-stop-at-pearl-qatar>

⁸⁰⁰ « *Qatar names its largest mosque after Muslim scholar* », Gulf News, Qatar, December 14, 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://gulfnews.com/news/gulf/qatar/qatar-names-its-largest-mosque-after-muslim-scholar-1.950858>

⁸⁰¹ Voir, ENNASRI Nabil, *L'énigme du Qatar*, Paris, Armand Colin/Iris Éditions, 2013, p 152.

⁸⁰² Cf Partie I, Chapitre III.

⁸⁰³ Nous faisons ici référence au rachat des clubs sportifs de la capitale française (football, handball...), mais également à l'attribution par la FIFA de la coupe du monde de football 2022 au Qatar, qui aurait été aidé, selon certaines sources, par le lobby du président Sarkozy auprès de l'ex-président de l'UEFA, Michel Platini. Voir notamment, « *Le déjeuner à l'Élysée qui a conduit le Mondial au Qatar* », le Monde, 5 décembre 2015,

Pour le second, le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani, les ressources mises à disposition pour l'émirat tiennent principalement de la force financière qu'a su acquérir un homme que l'on présente aujourd'hui comme le plus riche du Qatar. Celui-ci le doit en particulier à l'émir, qui en échange du soutien apporté par Hamad ben Jassem Al Thani lors de son coup d'État lui autorise à étendre son périmètre d'activité économique. En devenant au cours de la décennie 1980-1990 l'acteur éminent dans les affaires de l'émirat, nommé ministre des Affaires étrangères en 1992 par l'ancien émir Khalifa ben Hamad Al Thani, Premier ministre, vice-président du *Qatar Investment Authority* (QIA)⁸⁰⁴ ainsi que du département de la QIA en charge des investissements immobiliers à l'étranger, la *Qatar Holding*, Directeur de la *Qatar Airways* et de l'*International Bank of Qatar*, le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani dispose d'une puissance économique considérable. Avec celle-ci, il prend la charge des principales relations commerciales du pays avec l'étranger, permettant à l'homme d'affaires de cultiver un réseau personnel étendu avec une multitude d'acteurs. Il fut notamment l'artisan principal du rapprochement avec Israël en 1992 par l'intermédiaire des dirigeants d'*Eron*, une société de capitalisation boursière texane dont les activités se concentrent particulièrement dans le gaz naturel⁸⁰⁵. Cette position n'empêche toutefois pas l'homme d'affaires d'entretenir des liens étroits avec des grandes familles iraniennes présentes au Qatar à l'instar de la famille chiïte des *Al Fardan* émigrée au Qatar dans années 1960-1970, dont aujourd'hui le patriarche Hussain Al Fardan ainsi que les trois fils (Ali Al Fardan, Fahd al-Fahdan, Omar Al Fahdan) font office de représentant officiel du cheikh dans plusieurs négociations commerciales internationales⁸⁰⁶. Outre les avantages économiques conférés pour le Qatar notamment en ce qui est de la capacité d'extraction du gaz issu du gisement du *North Dome* à cheval entre les eaux territoriales du Qatar et de l'Iran, les relations du cheikh Hamad ben Jassem Al Thani avec les franges iraniennes installées au Qatar participent à apaiser la menace potentielle de mouvements transnationaux chiïtes. Comme le note Gregory Gause à propos des relations internationales dans le golfe persique aujourd'hui, ces identités transnationales constituent

disponible à l'adresse suivante : http://www.lemonde.fr/football/article/2015/12/05/le-dejeuner-a-l-elysee-qui-a-conduit-le-mondial-au-qatar_4825303_1616938.html

⁸⁰⁴ Au lendemain de l'accession au trône du cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, après l'abdication de son père en sa faveur, le gouvernement formé le 26 juin 2013 par le nouvel émir voit se succéder au poste de Premier ministre le cheikh Abdallah ben Nasser ben Khalifa al-Thani, puis, par application d'un décret de l'émir, vient à restructurer le conseil d'administration du QIA. Le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani se voit donc déposséder de ces fonctions avec le départ de l'ancien émir Hamad ben Khalifa Al Thani.

⁸⁰⁵ Ces informations, issues de la lecture de l'ouvrage de CHESNOT Christian et MALBRUNOT Georges, *op. cit.*, furent confirmées au cours de nos séjours de recherches par plusieurs sources officielles.

⁸⁰⁶ Sur ce point nous pourrions consulter LOUER Laurence, *Transnational Shia Politics: Religious and Political Networks in The Gulf*, Columbia University Press, 2008.

« *the most important and distinctive factor in the gulf regional security complex* » pour la principale raison que celles-ci sont « *seen as threats by leaders to their own regimes' stability* »⁸⁰⁷. Tel était également le constat de Martin Walker⁸⁰⁸ qui, en sus, avance que la population chiïte au Qatar représenterait entre 15% et 20% de la population totale. Cela bien même quand ces chiffres n'apparaissent dans aucune statistique officielle du pays⁸⁰⁹.

Toutefois, au regard des relations entretenues par la famille des *Al Fardan* ou bien encore l'ancien ministre des Finances et de l'Économie Yousef Kamal, nous ne pouvons que suivre la position de Mehran Kamrava lorsque celui-ci note :

« *In Qatar, the relationship between the ruling family and the country's Shia minority has generally been a positive one. In fact, unlike most other parts of the Arab world, the Shi'a are comparatively well integrated into Qatari society [...]. Qatari Shi'as represent some of country's wealthiest families [...]* »⁸¹⁰

Par-delà les relations avec des acteurs moyen-orientaux, le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani saisit également toute l'importance pour lui et son pays de nourrir des relations étroites avec l'occident et au premier chef, avec les États-Unis. Selon plusieurs sources⁸¹¹, le cheikh serait entre autres l'un des artisans principaux du partenariat politico-militaire avec Washington⁸¹². À cet égard toutefois, les grands reporters Christian Chesnot et Georges Malbruno note que le tropisme du cheikh Hamad ben Jassem Al Thani pouvait à certains titres « agacer [certains] de ses homologues »⁸¹³ à l'instar de l'ancienne secrétaire d'État américaine Condolezza Rice qui comme nous le rapporte les journalistes, aurait déclaré le ministre des Affaires étrangères qatari *persona non grata* à un déjeuner de clôture d'une réunion des chefs de la diplomatie arabe au lendemain de la guerre entre Israël et le Hezbollah en 2006⁸¹⁴. Par l'avènement de son pays tout aussi imprévu sur la scène moyenne orientale que sur la scène internationale, le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani va tout de même disposer d'une

⁸⁰⁷ GAUSE Gregory III, *International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge University Press, 2009, p 9, cité dans KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013, p 73.

⁸⁰⁸ WALKER Martin, *The Revenge of the Shia*, Wilson Quarterly, 30, n°4, Automne 2006.

⁸⁰⁹ KAMRAVA Mehran, *op. cit.*.

⁸¹⁰ *Ibid.* p 73.

⁸¹¹ Voir notamment, ROBERTS David B. *Qatar: Securing a City State with Global Ambitions*, London, UK: Hurst & Co, New York, NY, Oxford University Press, 2013; SULLIVAN Donald S, *Qatar: Conditions, Issues, and U.S. Relations*, Nova Science Publishers Inc, 2015.

⁸¹² Ces informations nous ont été confirmées lors d'un entretien avec l'un des membres de l'ambassade de France au Qatar, mai 2014.

⁸¹³ CHESNOT Christian et MALBRUNOT Georges, *op. cit.*, furent confirmées au cours de nos séjours de recherches par plusieurs sources officielles.

⁸¹⁴ Information confirmée par plusieurs sources officielles au Qatar, mais également en Egypte, mai 2014.

confiance considérable de la part de l'administration américaine. En témoigne le regard que porte Washington sur les relations que l'émirat entretient avec l'Iran :

« *Close consultations with Iran are necessary since Qatar shares a mammoth natural gas field with Iran [...]. Qatar does this because it is convinced that such a close relationship with Iran is a key to safeguarding trillions of dollars in potential wealth. [...] That said, Qatar's leaders [...] do not trust Iran; and Qatar does not want Iran to have nuclear weapons* »⁸¹⁵.

Apprenait-on dans un câble Wikileaks publié en 2010.

Avec la France enfin, le cheikh Hamad ben Jassem Al Thani va cultiver comme son émir un réseau d'alliance personnel fructueux avec les membres de la classe politique française. Ses ressources financières ainsi que ses nombreuses connections avec les leaders du monde arabe en feront un partenaire de choix pour Paris comme l'illustrent les relations avec le Président Sarkozy⁸¹⁶. Et celles-ci s'intensifieront progressivement tout au long du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani.

Aussi, le talent diplomatique des deux hommes constitue un objet de fierté pour les qataris. En effet, on retrouve dans l'émirat une partie de la littérature qui s'attache à reconnaître des traits psychologiques communs avec certaines des grandes figures historiques. Le diplomate autrichien Klemens Wenzel von Metternich⁸¹⁷, le français Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord⁸¹⁸, ou encore l'américain Henry Kissinger⁸¹⁹ pour Hamad ben Khalifa Al Thani. L'émir Hamad ben Khalifa Al Thani quant à lui, se voit tantôt attribuer les caractéristiques d'un leadership naturel héritées tantôt de ses ancêtres⁸²⁰, tantôt des qualités divines du Prophète Mahomet⁸²¹.

⁸¹⁵ Wikileaks, *Visit of Qatar's Prime Minister to Washington January 4-5*, 21 Décembre 2009, 06DOHA69

⁸¹⁶ En témoigne « l'affaire des infirmières bulgares » au cours de laquelle le rôle du cheikh Hamad ben Jassem Al Thani semble être décisif au succès diplomatique de Nicolas Sarkozy. Voir sur ce point l'interview de Saïf al Islam Kadhafi, fils du dirigeant libyen, dans « *Le fils Khadafi révèle les dessous de la libération des infirmières bulgares* », Libération, 1^{er} août 2007, disponible à l'adresse : http://www.libération.fr/planete/2007/08/01/le-fils-khadafi-revele-les-dessous-de-la-liberation-des-infirmieres-bulgares_10184

⁸¹⁷ « *Qatar, playing all sides, is a non-stop mediator* », New York Times, 9 juillet 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.nytimes.com/2008/07/09/world/middleeast/09qatar.html>, cité dans FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012, p 87.

⁸¹⁸ Voir, CHESNOT Christian et MALBRUNOT Georges, *op. cit.*, p 47.

⁸¹⁹ Voir, KODMANI Hala, *L'implication du Qatar dans les révolutions arabes : stratégie d'influence ou OPA ?*, Confluences Méditerranée 2013/1 (N° 84), p. 77-85.

⁸²⁰ Voir notamment le livre AL THANI Mohammed, cousin de l'émir, ex- ministre de l'Économie et des Finances, qui suggère implicitement des caractéristiques communes entre le cheikh Jassim bin Mohammad Al Thani, leader charismatique présenté comme le fondateur du Qatar moderne et l'émir Hamad ben Khalifa Al

En somme, il apparaît que le partage des capacités institutionnelles offre un nouvel éclairage sur la capacité de l'émirat du Qatar à pouvoir déployer une politique étrangère hyperactive. Cependant, le fait de disposer d'une double capacité d'action et surtout de présenter des acteurs capables de s'investir dans le processus décisionnel en employant leur propre ressource, constitue un exercice délicat, compte tenu notamment de la forte probabilité que ces stratégies deviennent contradictoires. Dans une certaine mesure pourtant, il apparaît que la contradiction eut été payante, comme l'illustre notamment la mise en œuvre de sa politique de médiation. Cette dernière est érigée au rang de principe constitutionnel avec l'article 7 de la Constitution du Qatar⁸²² et devient effective à partir de l'accession au statut de membre de non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en 2003⁸²³. Les leaders du pays ont su tirer judicieusement profit afin de satisfaire l'objectif premier de la politique étrangère : assurer la survie de leur territoire⁸²⁴.

2) LE FACTEUR D'OPPORTUNITÉ POLITIQUE

Si généralement l'influence du rôle des décideurs n'est pas toujours déterminante sur la mise en œuvre de la politique étrangère de leur pays, reste que le moment d'une crise offre

Thani, voir AL THANI Mohammed, *Jassim the Leader : Founder of Qatar*, Profile Books Ltd; Édition : Main, 2012.

⁸²¹ Nous faisons ici référence au travail de FROMHERZ Allen qui instaure un lien entre les qualités de médiation de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et le récit biographique du Prophète Mahomet (*Sirat Rasûl Allah*) rédigé par l'historien *Ibn Ishaq* au XVIIe siècle. Voir, FROMHERZ Allen, *op. cit.*, p. 86. L'auteur relate le récit de la médiation exercée par le Prophète Mahomet après des différents clans de la Mecque, lors de l'épisode de la remise en place de la Pierre noire. Sur cette question nous pourrions consulter la traduction de référence de la biographie de Ibn Ishaq, GUILLAUME Alfred, *The Life of Mohammad*, Oxford University Press, 1955.

⁸²² Approuvé en 2003 par référendum, la Constitution du Qatar dans son article 7 dispose que : « *The foreign policy of the State is based on the principle of strengthening international peace and security by means of encouraging peaceful resolution of international disputes; and shall support the right of peoples to self-determination; and shall not interfere in the domestic affairs of states; and shall cooperate with peace-loving nations* ».

⁸²³ Voir, BARAKAT Sultan, *Qatari Mediation: Between Ambition and Achievement*, The Brookings Doha Center, 2014.

⁸²⁴ Cf Partie I, Chapitre I. Voir aussi, KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari foreign policy*, Middle East Journal, Volume 65, No. 4, Automne 2011, p. 543. ; GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *Religion Prestige and Windows of opportunity?, Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement*, Department of International Environment and Development Studies Noragric, 2013; LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, La revue géopolitique, 27 Mai 2012; COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113–28, 2011; EAKIN H, *The Strange Power of Qatar*, The New York Review of Books, 27 Octobre 2012; MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La politique étrangère du Qatar : de l'intermédiation à l'engagement*, Géoeconomie 3/2012 (n° 62) , p. 31-39.

sans conteste l'opportunité à ceux-ci « d'imprégner leurs personnalités sur la politique étrangère »⁸²⁵.

Que celles-ci soient politiques, économiques, ou environnementales, les crises constituent des situations incertaines obligeant la diplomatie des États à exécuter des choix en matière de politique étrangère. Comme le relèverait l'approche de type systémique de la politique étrangère, à l'instar des travaux de Michael Clarke et Brian White⁸²⁶, le degré de modification de l'espace d'action d'un État assigne à celui-ci une situation inédite qui peut être menaçante dans certains cas, mais qui vient toujours affecter le prisme perceptif des décideurs⁸²⁷. Pour ceux-là, le moment d'une crise constitue un véritable test des idées, des images et des perceptions qu'ils ont d'une situation. Cette tendance se retrouve également exposée dans les travaux de Michael Brecher et Jonathan Wilkenfeld qui viennent à définir une crise de politique étrangère par le concours de trois facteurs :

« (1) la perception d'une menace à l'égard d'une ou de plusieurs valeurs fondamentales, (2) perception accompagnée de la conscience d'un temps limité de réponse et (3) d'une forte probabilité d'implication dans des hostilités militaires »⁸²⁸

En ce sens, la crise constitue un moment privilégié pour le chercheur afin d'analyser l'opportunité qui est laissée au décideur de marquer plus fortement son empreinte sur la politique étrangère⁸²⁹.

Nous avons ainsi relevé que l'émirat du Qatar était parvenu à conjurer la faiblesse de ses ressources matérielles de puissance en tirant profit de l'instabilité du système régional arabe qui se caractérise par trois éléments : 1) l'inefficacité du régionalisme imputable à la division interétatique dans la zone ; 2) l'importante pénétration des forces étrangères au sein du système régional ; et enfin, 3) le déclin progressif des puissances traditionnelles au sein de l'espace moyen oriental⁸³⁰. Comme nous l'avons ainsi noté, selon la perspective néoclassique la

⁸²⁵ MORIN Jean-Frédéric, *op. cit.*, p 58.

⁸²⁶ CLARKE Michael et WHITE Brian (eds), *Understanding Foreign Policy : The Foreign Policy System Approach*, Hants, Edward Elgard Publishing, 2ed, 1990.

⁸²⁷ Dans ce cadre, la politique étrangère est perçue en fonction de l'environnement dans lequel elle s'élabore et dans lequel elle s'applique. Sur ce point nous pourrions consulter FARRANDS Christopher, *The Contexte of Foreign Policy Systems : Environment and Structure*, in, CLARKE Michael et WHITE Brian (eds), *Understanding Foreign Policy : The Foreign Policy System Approach*, Hants, Edward Elgard Publishing, 2ed, 1990, pp 84-108.

⁸²⁸ BRECHER Michael et WILKENFELD Jonathan (eds), *Crisis, conflict and instability*. NewYork: Pergamon Press. Brecher, 1997, cité dans BALZACQ Thierry, *Crise et politique étrangère*, dans ROOSENS Claude, ROSOUX Valérie, WIDLE D'ESTMAEL (de) Tanguy (dir), *La politique étrangère, le modèle classique à l'épreuve*, Bruxelles, Peter, 2004.

⁸²⁹ *Ibid.*

⁸³⁰ Cf Partie I, Chapitre I. .

politique étrangère du Qatar au cours de la période du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani s'est vue être conditionnée par les variations systémiques du système régional dans l'objectif principal de garantir sa sécurité⁸³¹. Par deux phases successives— une première caractérisée par la politique de médiation développée par l'émirat ayant pour fonction de maximiser de manière prudente la puissance, puis une deuxième plus active au cours de la période des révolutions arabes— les principaux architectes de la politique étrangère du Qatar indiquent que l'impératif de survie constitue une valeur de base qui influence et oriente la relation qu'ils entretiennent avec les objectifs de leur politique étrangère.

Une partie importante de la littérature consacrée à l'émirat s'attache ainsi à mettre en lumière la dimension primordiale que recouvre l'impératif de sécurité dans le développement des différentes politiques mises en œuvre par le couple Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassem Al Thani.

Qu'il soit question ici des politiques d'ordre interne— à l'instar des politiques de modernisation⁸³²— ou bien encore des stratégies développées en dehors du territoire⁸³³, le besoin de sécurité apparaît comme un facteur capital du système de croyances des deux hommes. Le facteur d'opportunité politique contribue ainsi à augmenter l'influence de ces individus décideurs dans le processus de décision de politique étrangère.

3) LA CAPACITÉ D'ÉQUILIBRAGE ENTRE LES FACTEURS NATIONAUX ET GLOBAUX

L'influence du rôle des individus sur le processus de politique étrangère guidé par ces trois facteurs reste toutefois dépendante de l'autonomie dont ces acteurs disposent. Au-delà des prérogatives institutionnelles qui leur sont conférées, la réflexion autour de leur capacité à agir librement doit s'insérer dans une considération globale des différents processus sociaux qui entourent cette même capacité. Comme le note Baghat Korany, il advient que cette

⁸³¹ *Ibid.*

⁸³² Voir notamment, DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012; LAZAR Mehdi, *Le Qatar aujourd'hui*, Paris, Michalon, 2013 ; ABADI Jacob, *Qatar's Foreign Policy: The Quest for National Security and Territorial Integrity*, Journal of South Asian and Middle Eastern Studies, Vol. 27, No. 2, pp. 14-37, Hiver 2004; KAMRAVA Mehran, *Royal Factionalism and Political Liberalization in Qatar*. Middle East Journal, 63 (3), pp. 401–20, 2009.

⁸³³ Sur cette question nous consulterons particulièrement, ROBERTS David B., *op. cit.*

caractéristique soit d'autant plus primordiale lorsqu'il s'agit d'analyser la capacité d'influence des individus sur la politique étrangère des sociétés particulièrement perméables :

« [...] *the emphasis is not only on decision-making as a group activity, but also on how group networks and patron-client relationships connect the different levels of analysis. Thus, a decision is analyzed as part, rather than instead, of decision-making group, which in turn reflects the characteristics of "national" social processes and is also linked to the global system at large.[...]* Both foreign policy decisions and the foreign policy process as a whole are part and parcel of the wider social process reflecting the characteristics of Third World permeable societies and their subordinate position in the global system. »⁸³⁴

Ainsi, nous pouvons nous demander quel était le poids des facteurs internes dans l'émirat pouvant affecter le processus de décision ?

D'une part, comme nous l'avons montré dans la partie précédente ayant trait à l'analyse de l'environnement transnational de l'émirat⁸³⁵, la capacité de collaboration entre certains des acteurs transnationaux— la confrérie des Frères musulmans et Al Jazeera— et le Qatar a permis à chacun de tirer profit d'une situation favorable au développement de sa stratégie. En d'autres termes, il émane pour l'émirat et plus spécifiquement pour le couple Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassem Al Thani une certaine autonomie d'action face au pouvoir potentiellement contestataire de ces acteurs transnationaux⁸³⁶. Néanmoins, cette autonomie reste tributaire du partage avec ces mêmes acteurs transnationaux d'objectifs communs. En effet, lorsque l'un de ces acteurs n'est plus en mesure de poursuivre les mêmes stratégies, la complexité des relations sociales qui demeure entre ces acteurs appel ceux-ci à rentrer en conflit⁸³⁷.

D'autre part, au cours de la période du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani, la dynastie a peu souffert des pressions de l'ordre social interne susceptibles d'affecter la capacité d'action du duo décisionnaire sur la politique étrangère. Si l'on s'en réfère à la démarche « autoritaire » entreprise par ces autorités dans le but de « moderniser » et de « démocratiser » la société qatarie ainsi que l'ensemble des mesures visant à pérenniser la

⁸³⁴ KORANY Bahgat, *How Foreign Policy Decisions are Made in the Third World: A Comparative Analysis*, Westview Press, 1986, p166, p170

⁸³⁵ Cf Partie II, Chapitre II.

⁸³⁶ Cette autonomie d'action se couple d'un bénéfice de collaboration, comme en témoigne les avantages du Qatar à poursuivre une collaboration avec ces acteurs transnationaux, notamment dans la perspective de renforcement de son *Soft Power*.

⁸³⁷ Cf Partie II, Chapitre II.

mainmise du pouvoir par la dynastie régnante qui ont accompagnées cette démarche, l'on saisit alors le degré d'autonomie dont jouit le pouvoir régnant face à sa société⁸³⁸. Dans ce contexte, toute culture civique et politique est absente du paysage social. Comme en témoigne l'interdiction de fonder des partis politiques ou des associations dans l'émirat, alors même que de telles dispositions existent chez les voisins bahreïnais et koweïtiens. L'un des principaux motifs de revendication dans l'émirat demeure celui ayant trait à davantage d'État providence :

« Ainsi, pour calmer un mécontentement croissant au sujet des faramineuses dépenses consacrées à l'organisation de la Coupe du monde 2022 et de frénésie des investissements qataris à l'étranger et anticiper les conséquences inflationnistes, le prince héritier Tamim a annoncé par décret, le 6 septembre 2011, l'augmentation fixée à 60% des salaires de la fonction publique et à 120% dans l'armée (pour les officiers, 50% pour les autres, sachant que près de 85% d'actifs qataris sont employés dans le secteur public.»

note Fatiha Dazi-Héni⁸³⁹.

La capacité d'équilibrage entre les facteurs nationaux et globaux que nous entendons comme l'aptitude pour les individus décisionnaires à préserver un degré d'autonomie suffisant au sein de la mécanique sociale inhérente au processus de décision dans un État, a été particulièrement performante avant 2011. Toutefois, comme nous l'avons déjà relevé dans les chapitres précédents, le développement de la stratégie d'engagement du Qatar qui a accompagné la période des révolutions arabes s'est heurté aux objectifs défendus par certains des acteurs non-étatiques (la confrérie des Frères musulmans, *Al Jazeera* notamment)⁸⁴⁰. Dans cette dernière perspective, la capacité d'équilibrage entre les facteurs nationaux et globaux de l'émir et de son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères est entamée.

4) ENTRE CHANGEMENT ET CONTINUITÉ : L'ÉMIR TAMIM BEN HAMAD AL THANI

La transmission du pouvoir par l'émir Hamad ben Khalifa AL Thani à son fils le cheikh Tamim ben Hamad Al Thani a-t-elle transformée le processus de décision ?

⁸³⁸ Sur ce point nous pourrions consulter, DAZI-HENI Fatiha, *Le Qatar de l'émir Hamad ou le paradoxe de Janus*, in *Moyen-Orient, Qatar, les ambitions mondiales d'un petit émirat arabe*, Octobre-Décembre 2012, pp 18-23.

⁸³⁹ *Ibid*, p 22.

À plusieurs titres, il apparaît probable que la succession du quatrième fils de l'émir (deuxième avec sa seconde épouse la cheikha Moza) ait incarné l'image d'un renouveau nécessaire pour une grande partie des observateurs et des deux cents miles nationaux présents sur le territoire. Le 24 juin 2013, au moment où l'émir informe la famille régnante de son intention d'abdiquer le jour suivant, la stratégie de politique étrangère du Qatar semblait déjà avoir changé de cap. Ce revirement s'explique en partie par les échecs de la diplomatie qatarie dans la deuxième phase des révolutions arabes :

« Dans l'euphorie des printemps arabes, il [le Qatar] avait fait le pari des Frères musulmans en Tunisie, en Libye, en Égypte et en Syrie. Mais dans tous ces pays, la confrérie a connu des revers ou a été débordée par un courant jihadiste. Avec l'irruption du groupe État islamique en Irak et en Syrie, la donne a changé. Beaucoup reprochent au Qatar d'avoir joué les apprentis sorciers dans la montée en puissance de ces fous de Dieu.»⁸⁴¹

Pour beaucoup, la succession symbolisait l'aveu de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani que la stratégie mise en œuvre avait atteint ses limites et qu'il était temps d'entreprendre une « nouvelle phase »⁸⁴² dans la politique étrangère qatarie. Non seulement l'attente de cette évolution s'était manifestée au plus haut niveau de la politique régionale⁸⁴³, mais surtout les premières mesures adoptées par l'émir envoyaient le signal d'un changement stratégique imminent. L'annonce du départ du cheikh Yousouf Al Qaradawi le 28 juin 2013⁸⁴⁴, « l'expulsion »⁸⁴⁵ de Khaled Mechaal ainsi que de plusieurs leaders du Hamas résidants au Qatar, la fermeture du bureau de représentation « diplomatique » des talibans à Doha⁸⁴⁶, la déclaration d'adoption d'une politique de neutralité dans les affaires intérieures de l'Égypte ou bien encore le rapprochement initié par le nouvel émir avec le roi Salman d'Arabie Saoudite semblent indiquer que le Qatar de l'émir Tamim ben Hamad al Thani était—enfin—disposé à réduire « ses ambitions géopolitiques régionales »⁸⁴⁷.

⁸⁴¹ CHESNOT Christian, *Faut-il avoir peur du Qatar ?*, *Outre-Terre*, 3/2015 (N° 44), p. 339-341.

⁸⁴² WRIGHT Steven, Un "petit État" accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar, *Critique internationale*, 2/2016 (N° 71), p. 73-88.

⁸⁴³ Voir notamment, MCELROY Damien, *Qatar preparing for leadership transition*, Daily Telegraph, 9 June 2013, disponible à l'adresse : <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/qatar/10108717/Qatar-preparing-for-leadership-transition.html>.

⁸⁴⁴ HADDAD Mezri, *L'islamisme, enjeu géopolitique majeur de la stratégie américaine... à ses risques et périls*, *Outre-Terre*, 3/2013 (N° 37), p. 265-291.

⁸⁴⁵ Cette information va être largement déniée par les autorités du Hamas, notamment par la voix d'Izzat al-Rishq, membre du bureau politique. Voir, *Hamad denies exiled leader Meshaal expelled from Qatar*, Reuters, 6 janvier 2015, disponible à l'adresse suivante : <http://www.reuters.com/article/us-qatar-hamas-meshaal-idUSKBN0KF18Y20150106>

⁸⁴⁶ Voir, HAMMOND Andrew, *Qatar's Leadership Transition: Like Father, Like Son*, European Council on Foreign Relations, Février 2014, p 5.

⁸⁴⁷ BALANCHE Fabrice, *Moyen-Orient : la nouvelle guerre de Trente Ans*, *Outre-Terre*, 3/2015 (N° 44), p. 173-189.

Destiné davantage à apaiser les tensions suscitées par les engagements du Qatar pendant le printemps arabe, la stratégie de normalisation développée par le cheikh Tamim ben Hamad Al Thani se destine également à être renvoyée à l'intérieur du territoire. Fin novembre 2014, la baisse brutale des prix des hydrocarbures vient affecter l'équilibre économique de l'émirat rentier. Devant la menace de voir apparaître une hausse des taxes pour compenser le déficit économique naissant, les grandes familles du Qatar font savoir leur inquiétude quant aux stratégies développées par la famille Al Thani. Les dépenses engagées par l'émirat à l'étranger, le coût suscité par l'organisation de la coupe du monde de football en 2022, la course aux armements, le soutien financier accordé aux organisations religieuses transnationales deviennent les maux qui fissurent le tissu social de l'émirat. Dans un sondage réalisé par les facultés de *Doha Northwestern* et l'Université de Georgetown en 2013, 77 % des qataris interrogés déclarent souhaiter que les richesses du pays soient davantage engagées à l'intérieur du pays plutôt qu'à l'extérieur⁸⁴⁸.

La rhétorique devenait alors l'indice principal qui incitait les observateurs à croire au changement. Le discours d'investiture du cheikh Tamim ben Khalifa AL Thani, le 25 juin 2013⁸⁴⁹, suggérait ainsi le besoin pour l'émirat d'accepter un nouvel ordre, de rompre avec « l'arrogance »⁸⁵⁰, tout en cultivant cette différence qui lui avait permis de survivre⁸⁵¹. Ici, l'efficacité symbolique du discours prononcé par le nouvel émir réside dans ce que Ted Brader identifiait comme la capacité à engager des « investissements émotionnels » auprès des auditeurs⁸⁵². En d'autres termes, l'éthos—entendu comme les images que les acteurs politiques construisent à travers leurs discours— qui gouverne les déclarations du nouvel émir, s'apparente moins à un réel désir d'action, qu'à une forte volonté de légitimation⁸⁵³.

Ainsi, contrairement à ce que le renouvellement des acteurs participant au processus décisionnel aurait pu signifier, tel que l'illustre entre autres la nomination de Khalid Al Attiyah

⁸⁴⁸ GENGLER Justin, *Collective Frustration, But No Collective Action*, in Qatar, MERIP, p 7. December 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.merip.org/mero/mero120713>, cité dans HAMMOND Andrew, *op. cit.*, p 7. Notons également que dans ce texte, l'auteur rappelle que cette même critique prend forme dans les médias qataris, comme l'illustre les nombreuses prises de position dans l'émission radio *Watani al-Habib Sabah Al Khair* (Ma chère nation, bonjour).

⁸⁴⁹ Voir, HAMMOND Andrew, *op. cit.* p5.

⁸⁵⁰ *Ibid.*

⁸⁵¹ *Ibid.*

⁸⁵² BRADER Ted, *Campaigning for Hearts and Minds : How Emotional Appeals in Political Ads Work*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.

⁸⁵³ Sur ce point nous nous inspirons du travail de Philippe Braud, en ce que l'auteur s'emploie à questionner les systèmes de références mobilisateurs politiquement, autrement dit les démarches et les méthodes apparentées à l'émotion en politique. Voir notamment, BRAUD Philippe, *l'émotion en politique*, Presse de Science Po, 1996. Dans le même registre, nous pouvons également consulter le travail de CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.

au poste de ministre des Affaires étrangères et du cheikh Abdullah bin Nasser Al Thani à celui de Premier ministre et ministre d'État pour les Affaires intérieures, l'élaboration de la politique étrangère ainsi que le phénomène lié à son processus de décision restent marqués par une dépendance au chemin emprunté (*path dependence*)⁸⁵⁴ par l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani. Dans un ouvrage intitulé *The People Want Reform... In Qatar, Too*, Ali Khalifa al-Kuwairi note ainsi dans son introduction :

« *Qataris are always surprised by policy decisions, as if they were a private affair that citizens have no right to know about or take part in* ».⁸⁵⁵

Le caractère centralisé au sein du processus décisionnel se voit ainsi préservé malgré la succession. Au demeurant, cette réflexion nous pousse alors à réfléchir au processus d'opérationnalisation de la politique étrangère du Qatar dans son efficacité et son effectivité. Et ici, de rejoindre Laurent Bonnefoy lorsque celui-ci note « qu'il peut exister une disjonction importante entre ambitions ou intentions et effets »⁸⁵⁶.

La continuité au sein du processus d'opérationnalisation de la politique étrangère du Qatar entre l'émir Hamad ben Khalifa AL Thani et son fils Tamim ben Hamad Al Thani met en lumière une fois de plus la force des contraintes qui pèsent sur le processus décisionnel. La limite des capacités humaines, les aptitudes limitées de services diplomatiques inexpérimentés, la maîtrise des rivalités tribales et familiales au sein de l'élite décisionnaire ainsi que le contrôle complexe des « paradiplomaties » orchestrées par les acteurs transnationaux depuis le territoire affectent le processus de décision et ne peuvent pas être compensées par les moyens financiers du micro-État.

⁸⁵⁴ Voir notamment, PIERSON P, *Increasing Returns, Path Dependence Study of Politics*, American Political Science, vol 33(3), p737-761.

⁸⁵⁵ Exemple cité dans le texte de HAMMOND Andrew, *op. cit.* p 7; Un compte rendu de ce même texte est disponible à l'adresse suivante: <https://lb.boell.org/sites/default/files/downloads/Kuwari.pdf>

⁸⁵⁶ BONNEFOY Laurent, *Qatar and the Arab Spring*. Londres, Hurst, 2014, X-231 pages. , *Critique internationale*, 1/2016 (N° 70), p. 195-198.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Cette troisième partie nous a permis d'évaluer le processus décisionnel qatari à partir des études bureaucratiques et du leadership. Nous avons tout d'abord étudié la place des acteurs institutionnalisés dans le processus de décision au regard de la Constitution qatarie, des résolutions princières et des décrets relatifs à l'élaboration de la politique étrangère. Nous avons ensuite posé la question de la fonction des « groupes d'intérêts institutionnalisés », autrement dit les « composantes internes » qui exercent une influence sur la décision elle-même— le groupe défendant les intérêts sociaux et culturels ; le groupe défendant les intérêts économiques ; le groupe défendant les intérêts diplomatiques. Celle-ci a été évaluée à travers l'étude des *win sets*, c'est-à-dire leur capacité d'influence au cours d'une négociation internationale.

Il apparaît ainsi que la place prédominante occupée par l'émir du Qatar ainsi que son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères au sein de chacune des étapes du processus décisionnel, traduisant le caractère hyper-centralisé dans l'élaboration de la politique étrangère des micro-États rend tout à fait négligeable le rôle de tous les autres acteurs présents.

La suprématie des deux variables individuelles que sont l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Hamad ben Jassem Al Thani sur le processus décisionnel devient alors l'une des caractéristiques du micro-étatisme dont use l'émirat afin de conjurer son rapport de force défavorable sur la scène internationale. Entre 1995 et 2013, la force du duo à la tête de l'émirat, les dispositions à employer leurs propres ressources, la capacité d'équilibrage et de marchandage avec les différents acteurs nationaux et transnationaux, ont été déterminantes dans la mise en œuvre de la diplomatie hyperactive de l'émirat telle qu'elle s'est déployée au cours des révolutions arabes.

L'approche décisionnelle que nous avons opérée ici a mis en lumière le caractère centralisé du processus décisionnel d'un micro-État. Dans cette perspective, il semble alors nécessaire d'examiner les conditions d'élaboration de la politique étrangère du Qatar au-delà des seuls facteurs matériel et individuel— tels que proposés par nos trois premières approches— pour se concentrer sur les structures idéelles qui viennent également à façonner la diplomatie de l'émirat.

Partie IV : Les approches culturelles

Ainsi, dans quelle mesure les approches culturelles nous éclairent-elles sur la politique étrangère du Qatar ?

La démarche que nous entreprenons ici s'inscrit dans la perspective des relations entre l'identité du Qatar et le processus de décision en matière de politique étrangère de celui-ci tel qu'il s'inscrit notamment dans le projet constructiviste. À l'aune des travaux reposant sur la perspective culturelle de l'étude des politiques étrangères développés entre autres par Rawi Abdelal, Yoshiko Herrera, Alastair Iain Johnston et Rose McDermott⁸⁵⁷, Iver Neuman,⁸⁵⁸ Ted Hopf⁸⁵⁹ ou bien ceux de Bahar Rumelili⁸⁶⁰, nous chercherons dans une première mesure à identifier les variables constitutives telles que les croyances, les valeurs ou les idées qui façonnent l'identité de l'émirat, définissent le contexte national et commandent les actions extérieures des États.

Ici, les analyses vont davantage s'attacher à replacer la politique étrangère dans son contexte plutôt que de s'employer à déterminer les causes de celle-ci. À l'instar des travaux de Vendulka Kubalkova⁸⁶¹, Iver Neuman⁸⁶² ou encore David Cambell⁸⁶³, ces théories dites post-positivistes fondent ainsi leur postulat sur l'idée selon laquelle « *Anarchy it's what States Make*

⁸⁵⁷ ABDELAL Rawi, HERRERA Yoshiko, JOHNSTON Alastair I. and MCDERMOTT Rose, *Identity as a Variable*, Perspectives on Politics, vol 4(4), 2006, p 695-711.

⁸⁵⁸ NEUMANN Iver B, *Uses of the Other: « The East » in European Identity Formation*, Mineapolis, University of Minnesota Press, 1999.

⁸⁵⁹ HOPF Ted, *Social Construction of International Politics: Identities & Foreign Policies, Moscow, 1955 and 1999*, Ithaca, Cornell University Press, 2002.

⁸⁶⁰ RUMELILI Bahar, *Constructing Identity and Relating to Difference: Understanding the EU's mode of Differentiation*, Review of International Studies, vol.30 (1), 2004, pp 27-47.

⁸⁶¹ KUBALKOVA Vendulka, *Foreign Policy, International Politics and Constructivism*, in, KUBALKOVA Vendulka (dir), *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk, M-E, Sharpe, 2001, p 15-37.

⁸⁶² NEUMAN Iver B. *Uses the Others: The East, in European Identity Formation*, Mineapolis, University of Minnesota Press, 1999.

⁸⁶³ CAMBELL David, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1992.

of it »⁸⁶⁴. Comme le note Alexander Wendt en 1962, « *constructivists assumptions underlie the phenomenological tradition in the study of foreign policy, starting with the work of Snyder, Bruck and Sapin* »⁸⁶⁵, le travail de Snyder et de ses collègues⁸⁶⁶, en effet, ouvre une voie décisive dans l'approche des politiques étrangères en intégrant au débat sur l'agent et la structure celui de l'interprétation des normes culturelles dans le processus de décision de politique étrangère⁸⁶⁷.

À travers cette perspective, nous chercherons à confirmer l'hypothèse selon laquelle l'identité micro-étatique et l'épaisseur culturelle d'émirat du Golfe constituent des facteurs structurants à la fois des relations avec le reste de la communauté internationale, mais également des moyens selon lesquels la politique étrangère qatarie est appréhendée. Pour cela nous interrogerons dans un premier temps l'influence du facteur religieux dans la politique étrangère du Qatar (Chapitre 1) avant de nous interroger dans un second temps, sur les répercussions de l'identité micro-étatique dans la formulation et la pratique de la diplomatie qatarie (Chapitre 2).

⁸⁶⁴ WENDT Alexander, *Anarchy it's what States make of it: The social Construction of Power Politics*, International Organization, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), pp. 391-425.

⁸⁶⁵ WENDT Alexander, *Social Theory of International Relations*, Political Science 748, Winter, 2011, p 3

⁸⁶⁶ SNYDER Richard, BRUCK H.W, SAPIN Burton, *Foreign Policy Decision-Making: An Approach to the Study of International Politics*, New York Palgrave Macmillan, (2002), 1962.

⁸⁶⁷ Sur cette question nous consulterons avec attention : HOUGHTON David Patrick, *Reinvigorating the Study of Foreign Foreign Policy Decision Making : Toward a Constructivist Approach*, Foreign Policy Analysis, vol. 3(1), 2007, p 24-45.

CHAPITRE 1 : UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE QATARIE

De la même manière que pour les autres monarchies de la péninsule arabique l'islam incarne la religion d'État au Qatar⁸⁶⁸ et apparaît comme un paramètre essentiel de l'identité nationale⁸⁶⁹. Toutefois, dans les travaux consacrés à la politique étrangère de l'émirat l'analyse du fait religieux constitue toujours un point aveugle.

Si plusieurs recherches s'accordent pour reconnaître l'influence jouée par le religieux dans l'accompagnement du processus de modernisation accélérée de l'émirat, sans toujours néanmoins discerner les différentes formes sous lesquelles ce champ se décline, peu de recherches se sont attachées à décrire la teneur et les modalités de cette influence dans la fondation et la pratique de la politique extérieure. Quand cela est pourtant le cas, généralement la simplification excessive le dispute à la caricature : par sa politique étrangère l'émirat tenterait d'exporter, de financer et de développer les réseaux islamistes mondiaux afin d'accroître sa visibilité internationale, au nom de l'islam wahhabite dont l'expression trouve ses origines dans le royaume saoudien. Si les limites de ces explications trouvent facilement leurs illustrations dans des travaux plus fouillés que nous étudierons ci-après, comment expliquer que le facteur religieux soit absent des études sur la politique étrangère du Qatar ? En premier lieu, cette interrogation nous impose de sonder le rapport entre les études de relations internationales et le religieux.

Jusqu'à peu, la tendance générale était à l'ignorance car une partie des relations internationales avaient jugé que le religieux n'était plus un paramètre politique et social

⁸⁶⁸ 95% de la population serait musulmane de confession sunnite.

⁸⁶⁹ Nous reprendrons ici la définition de l'identité nationale donnée par ABDELAL R, HERRERA Y.M, JOHNSTON A.I. et MCDERMOTT R., « l'identité nationale est l'image socialement construite qu'une communauté politique projette sur elle-même. Elle se compose d'un ensemble d'éléments caractéristiques, incluant des normes constitutives, des catégories comparatives, des aspirations collectives et des références cognitives, qu'une communauté peut partager avec d'autres mais pas avec toutes », in *Identity as a Variable, Perspectives on Politics*, vol 4(4), pp 695-711, cité dans MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 101-102.

déterminant. Cette caractéristique nous semble en amont expliquer la faible teneur des études consacrées à l'influence du religieux dans la politique étrangère du Qatar. Si aujourd'hui le religieux est un facteur recouvert au sein des principaux paradigmes des relations internationales et des études consacrées aux plus grandes puissances de la scène internationale, les évolutions de la pensée théorique, toutefois, n'atteignent les micro-États qu'en dernier ressort.

Tout d'abord, il convient d'évaluer la place occupée par le facteur religieux dans la discipline des relations internationales ? Dans son intervention *Religions et théories des relations internationales* au cours de la conférence intitulée *Les mutations des sciences sociales des religions et des laïcités*⁸⁷⁰, François Mabilie présente deux aspects à l'abandon du phénomène religieux par les théories de relations internationales. Le premier renvoie à l'évolution entre le XVIIe et le XXe siècle du système international sécularisé empreint du sceau westphalien⁸⁷¹. Avant cette période toutefois, l'étude du religieux, marquée par les grands bouleversements théologiques – du grand schisme d'occident en passant par la réforme protestante ou encore de la contre-réforme ou jusqu'aux guerres de religion—, était dans une large mesure soustraite de leurs perspectives politiques et davantage reléguée aux domaines de la discorde spirituelle⁸⁷². Dans une perspective globale, les études internationalistes revendiquent alors plus ou moins explicitement l'emploi de la théorie de la sécularisation dans leurs travaux afin de « justifier l'absence constatée du facteur religieux »⁸⁷³. Comme le rappelle Jose Casanova « la théorie de la sécularisation était peut-être la seule à avoir pu atteindre un statut véritablement paradigmatique en sciences sociales »⁸⁷⁴.

Sur le plan théorique, et là vient la deuxième explication, la diffusion des théories de la modernisation au sein du champ disciplinaire des sciences politiques amène les relations internationales et plus précisément les pères fondateurs de la discipline à occulter le facteur et les acteurs religieux des paradigmes dominants. Dans un article publié sous le titre *The Religious Roots of International Relations Theory*, Daniel Philpott note ainsi que

⁸⁷⁰ Lien vidéo disponible à l'adresse suivante : https://www.canal-u.tv/video/site_pouchet_cnrs/20_religions_et_theories_des_relations_internationales.19649

⁸⁷¹ Certains auteurs affirment dans ce sens que les deux grands événements du XXe siècle, à savoir les deux Guerres mondiales, ne prédisposent pas d'éléments faisant référence à des éléments religieux, voir, SANDAL Nukhet A. et JAMES Patrick, *Religion and International Relations theory, Toward a mutual understanding*, European Journal of International Relations March 2011 17: 3-25, first published on July 23, 2010

⁸⁷² Voir, RUBIN Barry, *Religion and International Affairs*, The Washington Quarterly, Vol 13, Issue 2, 1990.

⁸⁷³ MABILIE François, *Religions et théories des relations internationales*, Conférence, Autour des 20 ans du GSRL - Les mutations des sciences sociales des religions et des laïcités, disponible : https://www.canal-u.tv/video/site_pouchet_cnrs/20_religions_et_theories_des_relations_internationales.19649

⁸⁷⁴ CASANOVA Jose, *Public Religions in the Modern World*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, p. 17, cite dans FOX Jonathan, *Religion et relations internationales : perceptions et réalités, Politique étrangère* 4/2006 (Hiver), p. 1059-1071

« *Thomas Hobbes, Niccolo Machiavelli, Jean-Jacques Rousseau, Immanuel Kante, and others not only described a world in which religious actors had lost their authority but recommended that politics proceed without them* »⁸⁷⁵.

En d'autres termes, ces auteurs ont été amenés à décrire un monde au sein duquel les acteurs religieux restaient en partie subordonnés à l'autorité politique.

Ici, la soumission du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel fonde le phénomène de dissociation entre l'étude du religieux et les théories de relations internationales. Qu'il s'agisse des ouvrages classiques francophones de Raymond Aron à Jean-Baptiste Duroselle en passant par Marcel Merle, des grandes œuvres classiques américaines qui jalonnent l'histoire de la discipline ou encore parmi les travaux plus contemporains, l'analyse du fait religieux au sein des relations internationales brille par son absence. Ce constat fut mis en lumière par Daniel Philpott en 2002 lorsque ce dernier, s'employant à chercher les références significatives au fait religieux au sein de quatre revues majeures des relations internationales⁸⁷⁶ durant une période s'étalant de 1980 à 1999, découvre que sur les 1600 articles publiés six plaçaient la religion au cœur de l'analyse⁸⁷⁷. Dans le pas de cette réflexion, plusieurs internationalistes à l'instar de John Esposito et Michael Watson⁸⁷⁸, constatent aussi que les grands paradigmes de relations internationales ne prennent pas en compte le phénomène religieux. La théorie réaliste se rapporte à l'étude de l'intérêt national et à la puissance matérielle, la théorie libérale ainsi que la théorie marxiste se concentrent exclusivement sur des facteurs rationnels et économiques, et en ce qui est des théories behavioristes, celles-ci ne parviennent pas à quantifier le phénomène afin de l'intégrer à leur développement. Au cours des grands débats paradigmatiques qui se sont répandus en plusieurs phases tout au long de l'histoire de la discipline, le facteur religieux ainsi que les acteurs religieux n'ont jamais été directement intégrés à la réflexion.

Ainsi, l'intégration du religieux dans les études de relations internationales contemporaines se comprend à la lumière de plusieurs facteurs concomitants qui par ailleurs trouvent un certain écho aux conditions de son inexistence antérieure, dont nous avons dressé les principaux aspects dans les paragraphes précédents. Tout d'abord, plusieurs événements

⁸⁷⁵ PHILPOTT Daniel, *The Religious Roots of International Relations Theory*, in *Religion and International Relations: A Primer for Research*, The Report of the Working Group on International Relations and Religion of the Mellon Initiative on Religion Across the Disciplines, University of Notre Dame, p 76, disponible à l'adresse suivante: http://rmellon.nd.edu/assets/101872/religion_and_international_relations_report.pdf

⁸⁷⁶ *International Organization, International; Studies Quarterly, International Security* et la revue *World Politics*.

⁸⁷⁷ PHILPOTT Daniel, *The Challenge of September 11 to Secularism in International Relations*, *World Politics*, vol. 55, no 1, 2002.

⁸⁷⁸ ESPOSITO John et WATSON Michael, *Religion and global Order*, University of Wales Press - Religion, Culture, and Society, University of Wales Press, 2000.

affectant la structure du système international semblent faire du facteur religieux un élément notable des phénomènes internationaux.

En 1990, dans son article *Religion and International Affairs*⁸⁷⁹, Barry Rubin note ainsi que d'une part, au niveau national le religieux agit dans plusieurs États comme un facteur déstabilisant, mettant la citoyenneté en difficulté face à la multiplication des particularismes confessionnels ou identitaires, et que d'autre part, au niveau global le phénomène religieux s'impose comme un facteur aggravant de la conflictualité internationale⁸⁸⁰. Quelques années plus tard, l'article de Jonathan Fox⁸⁸¹ viendra reprendre à son compte les analyses de Barry Rubin. Selon lui également, la religion constitue un facteur non-négligeable qui influence le cours des relations internationales. Ici, l'auteur dégage quatre types d'influences : 1) la religion comme source de légitimité— utilisée comme un outil de persuasion ou comme ressource normative— ; 2) la religion comme biais cognitif—rejoignant ici le travail de Robert Jervis, *Perception and Misperception in International Politics*⁸⁸²— ; 3) la dimension religieuse de nombreux conflits locaux ; et enfin 4) la transnationalisation du phénomène religieux. Pareille préoccupation trouve à s'exprimer dans les travaux de Jack Snyder lorsqu'il note « *Religion is one of the basic forces of the social universe, not just an « omitted variable »*⁸⁸³. Monica Duffy Toft, Timothy Samuel Shah et Daniel Philpott, mais aussi le travail de Chris Seiple affluent dans le même sens: « *religions is solder than state, and its aims encompass not just politics but all of life* »⁸⁸⁴, « *[it] has been and will always be integral to human identity* »⁸⁸⁵.

La réappropriation du phénomène religieux par la théorie de relations internationales constitue donc un phénomène récent. Il advient sans doute que cette résurgence tire ses origines des effets de l'actualité internationale de ces quinze dernières années. De ce point de vue, les attaques du 11 septembre 2001 constituent probablement un tournant majeur dans l'étude des relations internationales. Pour Charles-Philippe David, ces attaques terroristes

⁸⁷⁹ RUBIN Barry, art.cit.

⁸⁸⁰ Le politologue souligne notamment ici le développement de l'islamisme en prenant les exemples iraniens et libanais afin de souligner le caractère contestataire de ces organisations.

⁸⁸¹ FOX Jonathan, art.cit.

⁸⁸² JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

⁸⁸³ SNYDER Jack, *Religion and International Relations Theory, Religion, Culture, and Public Life*, Columbia University Press, 2011, p 1.

⁸⁸⁴ TOFT Monica Duffy, SHAH Timothy Samuel and PHILPOTT Daniel, *God's Century: Resurgent Religion and Global Politics*, W. W. Norton & Company, 2011, p 24, cite dans HAYNES Jeffrey, *An Introduction to International Relations and Religion*, Routledge; 2 edition, 2013.

⁸⁸⁵ SEIPLE Chris, HOOVER Dennis R, OTIS Pauletta, *The Routledge Handbook of religion and Security*, Routledge, 2013, cite dans HAYNES Jeffrey, *An Introduction to International Relations and Religion*, Routledge; 2 edition, 2013.

participeraient de la formation d'un *turning-point* dans le champ disciplinaire. Successivement au 09/11, les études de relations internationales⁸⁸⁶ tendent plus aisément à embrasser l'idée selon laquelle le facteur religieux peut constituer un élément manifeste des phénomènes liés au terrorisme, un facteur d'accroissement de la conflictualité à travers les guerres identitaires, mais aussi un élément structurant dans la formation de processus sociaux violents⁸⁸⁷.

En somme, il apparaît qu'au sein du champ d'étude des relations internationales, les paradigmes dominants soient de plus en plus contestés dans leur approche du facteur religieux. De ce fait, de nouvelles perspectives émanent. Si certaines tentent parfois de réintégrer le facteur religieux au sein des paradigmes classiques à l'instar du travail de Nukhet Sandal et Patrick James⁸⁸⁸, d'autres en revanche s'écartent sciemment de ces théories et cherchent à intégrer l'étude du facteur religieux à des domaines localisés tels que la sécurité⁸⁸⁹, la mondialisation⁸⁹⁰, l'identité ou encore l'intérêt national⁸⁹¹.

À partir de la deuxième moitié des années 1990 par exemple, la recherche va également s'attacher à étudier la place du religieux dans les relations internationales en tant que phénomène social. Ici, c'est l'adaptation du phénomène religieux aux changements du contexte social et politique qui est en question. Car, loin d'être perdante, la religion a su évoluer avec la modernité, allant parfois même jusqu'à l'utiliser pour accélérer son développement. Pour certains auteurs, ce sont les méthodes par lesquelles la religion s'est renforcée dans certaines parties du monde qui sont à étudier. Du développement des institutions éducatives religieuses étudiées par Haym Soloveitchik⁸⁹², à la cristallisation de la légitimité religieuse face à échecs de la modernité dans le tiers-monde décrit par Mark Juergensmeyer⁸⁹³ ou bien encore Scott M. Thomas⁸⁹⁴, en passant par l'analyse de l'utilisation des moyens modernes de communication dans la stratégie de mobilisation des religions examinées par Jeffrey Haynes⁸⁹⁵, ces chercheurs

⁸⁸⁶ Dans un premier temps, celle-ci s'élabore particulièrement dans le domaine des *Security Studies*

⁸⁸⁷ Voir sur cette question le travail de DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. "Références inédites", 2000, notamment cité dans l'intervention de MABILLE François, *loc.cit.*

⁸⁸⁸ SANDAL Nukhet A. et JAMES Patrick, *op. cit.*

⁸⁸⁹ Voir par exemple MABILLE François et TESSIER Hélène, *Les Sociétés au risque des conflits : perspectives internationales*, Science Sociales, Enjeux de Société et Prospective, ed du Cygne, 2014.

⁸⁹⁰ Sur cette question voir notamment BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de Science Po, 3^e éd, 1999.

⁸⁹¹ JERVIS Robert, *op. cit.*

⁸⁹² SOLOVEITCHIK Haym, *Rupture and Reconstruction : The Transformation of Contemporary Orthodoxy, Tradition*, vol. 28, no 4, 1994.

⁸⁹³ JUERGENSMEYER Mark, *The New Cold War ?*, Berkeley, University of California, 1993.

⁸⁹⁴ THOMAS Scott M., *Taking Religious and Cultural Pluralism Seriously : The Global Resurgence of Religion and the Transformation of International Society*, Millennium, vol. 29, no 3, 2000, p. 811.

⁸⁹⁵ HAYNES Jeffrey, *Religion in Global Politics*, New York, Longman, 1998.

1. UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE QATARIE

militent pour faire reconnaître que si la théorie des relations internationales évince de son analyse le religieux, cela n'indique pas que la religion ait pour autant disparu, mais seulement que celle-ci a évolué.

Ici, notons que le travail de Jack Snyder est singulier en ce qu'il propose trois approches distinctes à l'intégration du religieux dans les études internationales. Dans une première perspective, celui-ci cherchera à concilier le phénomène religieux avec les grands paradigmes le réaliste, libérale et constructiviste. Dans une seconde, de considérer que ces derniers étaient déclassés et qu'ils ne permettaient pas d'intégrer le phénomène religieux dans l'analyse des nouveaux enjeux internationaux, pour enfin, dans une troisième et dernière perspective, s'employer à concilier ces deux postulats précédents à travers l'application à des facteurs ici encore localisés comme la sécurité⁸⁹⁶.

Notre démarche s'inscrit dans celle déjà développée par Charles Philippe David⁸⁹⁷ et dans une certaine mesure par le travail de Pierre Hassner⁸⁹⁸, lorsque le premier, probablement inspiré par le second, établit le fait que toute réflexion ayant trait aux effets du facteur religieux sur la scène internationale se doit de concevoir les idées, mais également les normes, comme des composantes centrales de la structure des relations internationales. Pour ces auteurs, l'idée selon laquelle « *les relations internationales seraient rentrées dans un âge post-idéologique* » depuis la fin de la guerre froide relève davantage d'une chimère idéologique menant fréquemment à des appréciations biaisées ou des conclusions erronées.

Le rôle central des idéologies contribue aux yeux de ces auteurs à faire de la diffusion des idées un élément aussi structurant des relations internationales que la distribution matérielle de la puissance pour les réalistes. Dans cette perspective, pour Peter Katzenstein⁸⁹⁹ ou encore Charles Philippe David le paradigme constructiviste émerge comme le seul cadre interprétatif viable capable de saisir l'impact du phénomène dans les rapports internationaux⁹⁰⁰ :

⁸⁹⁶ SNYDER Jack, *op. cit.*.

⁸⁹⁷ Voir notamment DAVID Charles-Philippe *Théories de la politique étrangère américaine, Auteurs, concepts et approches*, Collection "Paramètres", 2012; *Visions constructivistes et réalistes de la consolidation de la paix en Bosnie ou Quand Alice au pays des merveilles rencontre le monstre de Frankenstein*, Revue Française de Science Politique, Volume 49, Numéro 4, Année 1999 ; *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. "Références inédites", 2000.

⁸⁹⁸ HASSNER Pierre. *Le rôle des idées dans les relations internationales*. In: *Politique étrangère*, n°3-4 - 2000 - 65^e année. pp. 687-702.

⁸⁹⁹ Voir notamment, KATZENSTEIN Peter, *Cultural Norms and National Security : Police and Military in Postwar Japan*, Ithaca, Cornell University, 1996.

⁹⁰⁰ Sur cette question voir PARIS Roland, *Constructing Liberal States: I.R. Theory and Post-Conflict Peacebuilding*, International Studies Association, Washington, février 1999.

« *le constructivisme peut être un apport précieux à l'évolution de la sécurité dans la mesure où il justifie, voire encourage, toute entreprise de remise en question des idées reçues dans la conduite des politiques et dans les choix stratégiques* »⁹⁰¹.

Pour cette raison, nous envisageons d'opter pour le cadre constructiviste afin d'appréhender la place de l'Islam dans le développement de la politique étrangère que mène le Qatar depuis 1995. En effet, il nous apparaît que l'avantage du cadre constructiviste dans l'approche du phénomène religieux soit double. D'une part, parce qu'il permet de retracer les origines et les conditions dans lesquelles les intérêts peuvent se transformer. D'autre part, il met en lumière l'ensemble des normes et des valeurs partagées au sein la scène internationale, entendues comme co-constitutives, qui déterminent le comportement des acteurs internationaux dans un sens ou dans un autre.

En d'autres termes, si le religieux se rapporte à l'ensemble des normes et des valeurs qui contribuent à façonner le comportement des États : quelle place accorder au phénomène religieux dans la politique étrangère du Qatar et comment en mesurer son influence ?

Pour le comprendre, nous chercherons dans un premier temps à évaluer les relations entre le champ religieux et le champ politique au Qatar (A) pour dans un second temps, prolonger l'analyse et interroger les liens informels entre l'identité religieuse et le déploiement de la politique extérieure de l'émirat (B)

A. LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DU RELIGIEUX OU LE RELIGIEUX AU SERVICE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ?

S'interroger sur la place occupée par le champ religieux dans la pratique d'une politique étrangère suppose de déterminer à titre liminaire si le cadre religieux détient en son sein les éléments selon lesquels une politique étrangère pourrait être assignée à un État.

Si l'on se réfère à la définition établie par Pierre Bourdieu, « le champ » constitue la matérialisation des différents espaces présents au sein de l'espace social, régis par des logiques qui leur appartiennent et disposant par ailleurs d'une relative autonomie⁹⁰². Bourdieu ajoute toutefois que l'accès aux positions dominantes détermine les comportements des acteurs

⁹⁰¹ DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. "Références inédites", 2000, p 60.

⁹⁰² Voir, BOURDIEU Pierre, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

appartenant aux différents champs vers la configuration d'une lutte perpétuelle ou chacun des acteurs mettra en exergue son « capital », matériel ou symbolique, pour la réalisation de ses objectifs fondamentaux. Si la conceptualisation des « champs » dans l'espace social se veut d'application universelle, sa valeur heuristique dans le cas qatari nous semble notable.

Dans l'émirat, la division de l'espace social traditionnellement retenu dans les travaux de science politique— société civile/État, par exemple— ne semble pas en mesure d'identifier les acteurs (le cheikh Qaradawi est-il un acteur étatique ou sociétal ?) ou de saisir leur influence (un membre de la tribu des Al Thani n'exerçant pas de fonction officielle détient, par lien de sang, une influence certaine dans le processus de décision)⁹⁰³. Ainsi, la notion de champ est-elle consubstantiellement liée aux dynamiques relationnelles qui animent chacun des acteurs au regard desquelles il sera possible d'apprécier l'influence du champ religieux sur le champ politique au Qatar.

1) LA PLACE DE LA THÉORIE ISLAMIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Parler de l'influence du champ religieux dans la politique étrangère d'un État, conduit inexorablement à examiner les préceptes théoriques et théologiques selon lesquels un État pourrait fonder son action extérieure.

Si l'on s'intéresse tout d'abord à la place occupée par l'Islam en vertu du phénomène de réintégration du champ religieux au sein des études de relations internationales, celle-ci apparaît comme singulière. Comme le note Aziz Hasbi :

« La plupart des écrits sur ce sujet restent attachés à des oppositions classiques qui, tout en ne donnant pas une idée réelle sur la richesse de la conception islamique des relations internationales et son évolution à travers l'histoire, semblent plutôt alimenter des clichés qui tendent à singulariser négativement le monde musulman. Celui-ci renvoie de lui-même une image qui n'est pas conforme à ses réalités profondes et à ses aspirations »⁹⁰⁴.

Pour de nombreux auteurs à l'instar de Mohammad Reza-Djalili⁹⁰⁵, si le monde musulman est marqué par une certaine continuité culturelle et spirituelle, celui-ci reste également traversé par des contradictions qui trouvent leurs origines dans les dispositions

⁹⁰³ Ici, nous retenons la même démarche entreprise par LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens - Une insurrection manquée*, Presses Universitaires de France – PUF, 2010.

⁹⁰⁴ HASBI Aziz, *Théorie des relations internationales*, Logiques Politiques, L'Harmattan, 2004, pp 229-230.

⁹⁰⁵ Parmi les nombreux écrits nous consulterons notamment avec attention REZA-DJALILI Mohammad, *Diplomatie Islamique. Stratégie Internationale du Khomeynisme*, PUF, Paris, 1989.

réelles selon lesquelles l'ensemble des unités étatiques concernées communiquent entre elles. Selon cette perspective, le monde musulman représente une « totalité culturelle » dont les aspirations s'orientent de plus en plus à la faveur d'une contestation des modèles universalistes émanant de l'occident. Toutefois, les comportements attribuables à chacun des membres de cette totalité ne sauraient être vus comme le dessein d'un mouvement structuré ou organisé capable de fournir « un mouvement de solidarité » nouveau, comme le prétend par exemple la notion d'*Oumma*⁹⁰⁶. Il advient en effet que malgré certaines prétentions, la représentation islamique des relations internationales est loin d'être univoque—si l'on pense à la différence de représentation qu'il existe entre la *oumma* califale, celle des djihadistes ou encore celle diffusée sur internet— et qu'il convient davantage de parler « des théories islamiques » des relations internationales.

Dans une première perspective, celle-ci se représente par la théorie islamique dite classique des relations internationales. Sans toutefois revenir sur l'ensemble des caractéristiques, nous pouvons néanmoins retenir certains grands principes. La théorie classique qui s'est développée entre 750 et 900 à l'apogée de l'Empire musulman, puise ses fondements à la fois dans les sources traditionnelles du droit musulman — le Coran, les *Hadith*, la *sunna* et le *fiqh*— mais aussi à travers le corpus doctrinal développé par les juristes théologiens de cette époque.

Schématiquement, celle-ci offre une vision selon laquelle les hommes, le temps et l'espace sont chacun regroupés au moins en deux catégories : selon qu'ils soient musulmans ou non⁹⁰⁷, polythéistes ou monothéistes⁹⁰⁸, qu'il s'agit d'une époque comprise avant ou après la Révélation du Prophète Mahomet, et qu'ils s'établissent sur un territoire musulman ou non musulman⁹⁰⁹. Dans ces conditions, il apparaît que la doctrine classique islamique des relations internationales soit corrélée au contexte historique qui l'a vu naître et que son utilisation « n'aurait d'intérêt que d'un point de vue historique », pour reprendre l'expression de Mohammad Reza-Djalili⁹¹⁰. La constitution d'États nations ainsi que la segmentation de l'espace musulman, la participation et l'intégration à la communauté internationale, mais aussi la

⁹⁰⁶ HASBI Aziz, *op. cit.*, p 230.

⁹⁰⁷ « Parmi les hommes, il a le groupe des fidèles « touchés par la foi et des infidèles enracinés dans le refus », voir, ARKOUN Mohammed, *L'islam dans l'histoire*, Magreb-Machrek, N°102, octobre-décembre 1983, p 8

⁹⁰⁸ « Ces dernier [les infidèles] sont aussi divisés en deux sous-groupes : les monothéistes et les polythéistes. Les juifs, les chrétiens, [...] désignés comme *ahl al-kitab*, détenteur de l'écriture, sont autorisés, en tant que monothéistes, à vivre sous certaines conditions, au sein de la société musulmane, tandis que les polythéistes n'ont d'autres choix que la conversion ou la disparition » dans REZA-DJALILI Mohammad, *op. cit.*, p 17.

⁹⁰⁹ Ici, le *Dar al-islam* (demeure de l'Islam) s'oppose au *dar al-harb* (demeure de la guerre) qui n'est pas soumis à la loi divine comme le premier, et qu'il convient de donc de soumettre. Sur cette question nous pourrions consulter, FLORY Maurice, *Islam et droit international, l'islam dans les relations internationales*, Paris, Edisud, 1986.

⁹¹⁰ REZA-DJALILI Mohammad, *op. cit.*, p. 22.

colonisation qui va toucher plus ou moins directement les pays musulmans, sont ainsi venus bouleverser la pratique de la doctrine islamique classique des relations internationales.

Pour plusieurs auteurs toutefois, ces transformations ne sauraient faire disparaître totalement l'intérêt d'éclairer la pratique des relations internationales de certains États musulmans par la doctrine islamique classique. Sur ce point, les recherches entreprises par David Long⁹¹¹ sur la conceptualisation des relations extérieures du Roi Fayçal d'Arabie Saoudite marquée par la conception islamique classique, ou encore celui de Manoucher Parvin et Maurice Sommer⁹¹² mettant en perspective l'influence de la doctrine islamique classique dans la cristallisation de certains conflits territoriaux au sein du monde musulman, témoignent de la pertinence d'intégrer les éléments de la doctrine classique aux analyses scientifiques.

Successivement à la doctrine islamique classique, plusieurs auteurs soulignent le développement du discours intégriste religieux venant puiser dans les éléments de la doctrine islamique classique des relations internationales, tout en fondant paradoxalement la démarche dans une critique de celle-ci, mais aussi ceux de la rhétorique révolutionnaire moderne afin de former son message prosélyte⁹¹³.

La doctrine radicale prône ainsi une vision militante selon laquelle l'*Oumma* aurait pour devoir de repousser les frontières du *dar al-islam* afin de théoriquement « *tirer le monde de l'erreur et de le conduire vers la lumière de la vérité et du bonheur* »⁹¹⁴. En ce sens, la conception des relations internationales de l'Islam radical vient s'opposer à l'organisation du monde en venant rejeter l'ordre international établi—qui constitue une négation de l'État islamique⁹¹⁵— et ce, tant que l'universalité de l'Islam n'est pas instaurée. Dans cette mission confiée aux nations musulmanes, le *jihad* constitue ainsi le moyen privilégié de revenir au temps mythique des premiers musulmans afin d'obtenir la soumission des peuples à l'autorité du

⁹¹¹ LONG David, *King Faisal's World View, King Faisal and the modernization of Saudi Arabia*, Boulder Colorado, Westview Press, 1980.

⁹¹² PARVIN Manoucher et SOMMER Maurice, *Dar Al-Islam : The Evolution of Muslim Territoriality and its applications for Conflict Resolution in the Middle East*, International Journal of Middle East Studies, n°11, 1980, pp1-21.

⁹¹³ Sur cette question nous consulterons ETIENNE Bruno, *Contre le droit international*, dans *L'islam dans les relations internationales, Acte du IV colloque-franco-pakistanaï*, Paris, 14-15 mai 1984, Edisud, Paris 1986 ; ROY Olivier, *Fondamentalisme, intégrisme, islamisme*, Esprit, Avril 1985 pp 1-7.

⁹¹⁴ EL-ZEIN Atef Samih, *La politique et la politique internationale, Beyrouth*, Dar al-Kitab Allubnani, 1979, p 149.

⁹¹⁵ Sur cette question nous consulterons avec attention ROUGIER Bernard, *le jihad au quotidien*, Proche Orient, PUF, 2004, notamment pp 79-82.

message islamique⁹¹⁶. Par la formation de cette communauté charismatique, la prédication, comme le fut la lutte des classes marxistes, devient le moteur de l'histoire et *in fine* des relations internationales. En ce sens, l'appel à la foi constitue le fondement des relations qui régissent les nations musulmanes entre elles, mais également les nations musulmanes avec le reste de la communauté internationale. Ici, la conceptualisation du *jihad* va au-delà de la rhétorique guerrière : « *tout dessein, intention, idée, croyance, acte, parole, programme, qui vise le renforcement de ces principes [fondateurs de l'Islam] relève du jihad* »⁹¹⁷. La perspective radicale liée aux doctrines des groupes islamistes animés par des penseurs comme Hassan Al-Banna, Abul A'la Maudoudi, Sayyid Qutb, ou encore l'ayatollah chiïte irakien Mohammed Bakr al Sadr, se développe en réaction au mouvement laïciste kémaliste qui met fin au Califat en 1924. Il paraît évident qu'ici il ne saurait y avoir d'adéquation directe entre la doctrine raciale et la politique étrangère de l'émirat. Il n'est guère besoin, pour s'en convaincre, de multiplier les exemples tant la politique extérieure émanant de Doha vient à alterner successivement tantôt un référent islamique pour s'acquitter de la solidarité envers d'autres États musulmans, tantôt en vient à ne faire aucune référence à l'Islam lorsqu'il est question de participer au jeu de la politique global.

Enfin, une dernière tentative de théorisation des relations internationales islamistes, ici qualifiée de doctrine « moderne »⁹¹⁸, va se développer entre 1996 et 1999 à travers le « Projet des relations internationales en Islam » dirigé par *The International Institute of Islamic Thought*. Dans son étude sur la place de l'Islam dans les relations internationales, Aziz Hasbi en appréhende les différentes composantes en ces termes :

« *On peut relever l'ambiguïté à laquelle n'échappe pas le collectif auteur du « projet », dès lors que ses comparaisons et sa tendance à la recherche de rapprochement et d'équivalence occidentales avec la théorie islamique la font renouer avec les approches que la nouvelle théorie est censée dépasser, en particulier celles auxquelles ledit collectif reproche d'avoir imité la démarche occidentale* »⁹¹⁹.

Autrement dit, bien que la démarche des auteurs du collectif fût de remédier à une vision considérée comme occidentale de la théorie des relations internationales en y intégrant le

⁹¹⁶ Comme le note Ghassan Salamé « *l'islamisme ne se contente plus d'être un appel à la charia mais se double de la nostalgie d'un califat* » dans *l'Orient moyen dans un monde en mutation*, Maghreb-Machrek, avril-juin 1992, n°136.

⁹¹⁷ MAHMOUD MUSTAFA Nadia, *Madkhal minhâji lidirassati attataouri fi wad'î wa daouri al-âlam al-islami fi annidami addaouli*, dans, MAHMOUD MUSTAFA Nadia les relations internationales en Islam, Institut mondial de la pensée islamique, volume 7, Le Caire, 1996, p 65 cité dans HASBI Aziz, *op. cit.*, p 258.

⁹¹⁸ Pour ABDELOUANISSE Ahmed il s'agit d'une conception « moderniste » de l'islamisme appliquée aux théories des relations internationales occidentales, voir *Al-assas ach-char'î wal mabadi'î al hâkima lil alaqaate al karijiya li ad-daoulatiti al-islamiya* [la base de légitime et les principes déterminants des relations extérieures de l'État islamique], dans *Les relations internationales en islam*, Institut mondial de la pensée islamique, volume 1, Le Caire, 1996.

⁹¹⁹ HASBI Aziz, *op. cit.*, p 263.

triptyque dimension normative, historique et doctrinale de l'islamisme⁹²⁰, celle-ci échoue à s'extraire des préceptes de la doctrine islamique classique pourtant contestée. Ici encore la doctrine islamique moderne ne saurait constituer le support naturel au développement d'une politique étrangère.

La perspective théorique islamiste des relations internationales éclaire ainsi notre démarche en ce qu'il apparaît que les théories islamiques des relations internationales semblent insuffisantes pour rendre compte de la pratique diplomatique des États musulmans— ou majoritairement musulmans— sur la scène internationale. Cela conduit à nouveau à questionner la place et le rôle du religieux dans la politique étrangère au-delà des mécanismes théoriques et théologiques qui viennent d'être évoqués.

2) CHAMP RELIGIEUX ET CHAMP POLITIQUE DANS L'ÉMIRAT DU QATAR : UNE AUTONOMIE RÉCIPROQUE

L'exploration du champ du pouvoir qatari apporte un éclairage précieux sur les logiques qui président au rapport entre la religion et la politique étrangère du Qatar. Le premier argument qu'il est possible d'avancer est que contrairement à la majorité des autres États de la région, le champ religieux qatari ne détient qu'un poids marginal dans le champ du pouvoir qatari. Plus particulièrement il s'agira de démontrer dans les développements qui vont suivre, que le champ politique jouit d'une relative autonomie par rapport au champ religieux. Toutefois, cela n'augure pas d'une absence de concurrence et de collaboration entre ces deux champs.

Pour le comprendre, il nous faut alors approfondir l'examen des dynamiques à l'œuvre dans le champ du pouvoir qatari dans les relations entre champ politique, construit autour de la descendance du cheikh Jassim bin Mohammed Al Thani (le Fondateur)⁹²¹ et un petit nombre d'autres familles de la péninsule⁹²², et le champ religieux qui se compose principalement de prédicateurs non nationaux dépositaires d'une légitimité relative dans l'émirat.

⁹²⁰ Sur ce point voir MAHMOUD MUSTAFA Nadia, *Al-moqaddima al 'amma lil machrouû* [Introduction générale du projet], Institut mondial de la pensée islamique, volume 1, Le Caire, 1996.

⁹²¹ Voir sur ce point AL THANI Mohammed A., *Jassim the leader founder of Qatar*, Profile Books, 2012

⁹²² Cf Partie I, Chapitre II.

a) Le poids marginal du champ religieux

Contrairement au champ du pouvoir saoudien, partagé entre les forces politiques et religieuses à l'image de ce que Stéphane Lacroix nomme une structure bicéphale⁹²³, les Al Thani bénéficient d'une autonomie certaine vis-à-vis du champ religieux présent dans l'émirat. Plusieurs raisons éclairent ce phénomène.

La première tient du processus historique de la formation de l'État moderne qatari—récente (1800) au regard des processus connexes dans les pays voisins⁹²⁴— dans lequel l'influence du champ religieux est quasiment inexistant⁹²⁵. Consécutivement, la présence des acteurs religieux au Qatar apparaît comme étant la résultante d'un phénomène d'importation — « *imported imams and preachers* »⁹²⁶—par lequel les autorités en sont venues à recourir aux services de religieux étrangers recrutés en Égypte, au Yémen, en Irak ou en Syrie. Mehran Kamrava en est venu ainsi à montrer comment le champ politique qatari est parvenu à s'acquitter de la dépendance à ces imams tant d'un point de vue religieux que politique. Ce faisant, l'État du Qatar s'est doté d'un moyen efficace de subordonner ces religieux en les dotant de rétributions financières et matérielles très avantageuses⁹²⁷.

Ainsi, le deuxième argument consiste à reconnaître qu'en tant que « *classic rentier state* »⁹²⁸, le pouvoir politique dans l'émirat échappe aux besoins de partager son pouvoir avec le champ religieux afin de renforcer sa légitimité dans le domaine politique. La liberté d'action concédée par la redistribution de la rente des hydrocarbures, mais aussi les nombreux avantages dont les individus jouissent en tant que citoyen annihilent, dans une certaine mesure, les perspectives contestataires de l'ordre établi. En ce sens, le pouvoir des Al Thani se structure autour de quelques individus qui orientent les décisions politiques sans le concours du champ religieux. De fait, il apparaît que le champ politique qatari bénéficie d'une grande liberté dans le développement de la politique étrangère de l'émirat qu'il vient alors orienter en fonction des intérêts définis par le champ politique. Aussi, il convient ainsi de noter que contrairement au Roi d'Arabie Saoudite par exemple, l'émir du Qatar récuse l'utilisation des *fatwas* afin de

⁹²³ Voir LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens - Une insurrection manquée*, Presses Universitaires de France – PUF, 2010.

⁹²⁴ FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012.

⁹²⁵ Cf Partie I, Chapitre II.

⁹²⁶ KAYAOGLU Turan, *Islam and Foreign Policy: The Case of Qatar*, *European Journal of Economic and political studies*, 8, pp 93-111, 2015, p 100.

⁹²⁷ KAMRAVA Mehran, *Royal Factionalism and Political Liberalization in Qatar*, *Middle East Journal*, 63, (3), 401-420, 2009.

⁹²⁸ FROMHERZ Allen, *op. cit.* p. 111.

justifier la mise en œuvre des politiques d'État, et en ce sens, comme le note Baskan et Wright : « *Qatar has a secular character more comparable to Turkey than Saudi Arabia* »⁹²⁹.

Enfin, le dernier argument repose sur le constat selon lequel l'autonomie du champ politique au Qatar s'incarne par la faible représentation du champ religieux au sein des institutions étatiques. Sur ce point, des chercheurs comme Birol Baskan et Steven Wright rappellent ainsi que si le Ministère des affaires islamiques du Qatar (*Awqaf*) est soumis à la tutelle et la direction de l'État central, celui-ci s'apparente davantage au système turc, à l'image de la Direction des Affaires Religieuses (*Diyanet*)⁹³⁰, qu'à celle du système politico-religieux saoudien régenté par la figure du Grand Mufti d'Arabie Saoudite. Si le *Awqaf* du Qatar promeut la diffusion d'un message religieux au sein des hautes instances étatiques du pays, la pratique de ces dernières ne s'en trouve que peu affectée. Sur ce point, l'analyse de la construction du système juridique qatari est certainement la plus probante.

b) Le système juridique qatari et l'éviction du champ religieux

Si l'on s'intéresse au contexte de la formation du système juridique qatari, celui-ci, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne s'est vu unifié qu'à partir de 2003 par les dispositions de la loi n°10⁹³¹. Au cours de la période précédente et pendant plus de cinquante ans, le système juridique était divisé en deux branches distinctes, l'une appliquant un droit d'inspiration islamique et l'autre d'inspiration occidentale.

Comme nous allons essayer de le voir ici, ce phénomène traduit une tendance profonde. Celui-ci figure du poids relatif du champ religieux dans le système juridique de l'émirat et *a fortiori* du degré d'autonomie du champ politique qatari par rapport à celui-ci.

De 1971 à 2003, le système juridique qatari se caractérise par une dualité juridictionnelle. Ce qui le singularise par rapport aux autres pays du Golfe⁹³². En effet, dans une

⁹²⁹ BASKAN Birol and WRIGHT Steven, *Seeds of change: comparing state-religion relations in Qatar and Saudi Arabia*, Arab Studies Quarterly Vol. 33, No. 2 (Spring 2011), pp. 96-111

⁹³⁰ GÖZAYDIN Istar B., *Diyanet and Politics*, The Muslim World, Volume 98, Issue 2-3, April 2008, Pages 216-227, p 1.

⁹³¹ Voir, *Report of the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers, Gabriela Knaul, Addendum, Mission to Qatar*, Rapport des Nations Unies, 31 mars 2015, disponible sur : http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session29/Documents/A_HRC_29_26_Add_1_EN_G.DOCX

⁹³² Pour une étude approfondie des institutions politiques qataries au sortir du protectorat britannique, nous consulterons ABIDEN Yousef M., *al-Muassasat al siyassiya fi Qatar* (Political Institutions in Qatar), Beyrouth, 1979 ; RASHID Ahmad and ABIDEN Yousef M., *Idarat al-tanmia fi dawlat Qatar* (Development of Administration in Qatar), Doha, 1975.

première perspective, une partie des contentieux seront traités par une cour islamique appliquant le droit islamique de la *charia*. Dans une seconde perspective, depuis l'indépendance du Qatar en 1971 et la fin des juridictions britanniques qui régissaient jusqu'alors le droit des non-musulmans résidant dans la péninsule, l'Émir Khalifa ben Hamad Al Thani (1972-1995) instaura une cour civile, *The Adlia court*, disposée à offrir une compensation aux problématiques juridiques émanant du retrait des soldats de la Couronne et attachée à l'exécution d'un droit pour les non-musulmans.

En souscrivant à partir de 1878 au message religieux dispensé par le cheikh ibn Abdul Wahhab, la famille Al Thani vient renforcer son poids politique d'une nouvelle légitimité religieuse. Celle-ci s'exerce notamment à travers l'application d'un système légal gouverné par la loi islamique⁹³³. Au cours de cette période aucune dualité de juridiction ne prévaut et la cour de la *charia* étend sa pleine autorité sur les affaires civiles et criminelles de l'émirat. À partir de 1916 et jusqu'en 1971, ce monopole prend fin devant l'influence du pouvoir politique anglais qui, tout en ne venant pas supplanter les juridictions locales qataries, impose une juridiction parallèle destinée en substance à régir le droit des sujets de la couronne employés par les compagnies pétrolières britanniques.

Installée dans les locaux du consulat anglais, la cour anglaise applique le droit de la *Common Law* sur les terres d'Arabie pour tous les résidents non-musulmans⁹³⁴. À partir de 1971 et subséquemment au départ des anglais du territoire du Qatar ce droit disparaît. Mécaniquement, la juridiction islamique recouvre une pleine autorité dans l'application des lois sur les résidents qataries, musulmans ou non-musulmans. Cependant, devant les problématiques soulevées par l'incompatibilité de la loi islamique avec le statut juridique des résidents non-musulmans, celles émanant des politiques de modernisation entreprises par le pays— les politiques d'éducation, de santé publique, d'aménagement du territoire ou encore l'administration de l'État, des transports et de la communication⁹³⁵—, l'émir Khalifa ben Hamad

⁹³³ Historiquement, le droit musulman au Qatar est régi par les enseignements du Hanbalisme fondé par l'imam ibn Hanbal (780-855). Dans l'univers Sunnite trois autres écoles juridiques se partagent les enseignements du droit musulman, l'école Hanafite fondée par Abu Hanifa Annu'man (696-767), l'école Malékite fondée par l'imam Maliki Ibn Anas (715-95) et enfin l'école Shafi'ite fondée par l'imam Al Shafi'. COULSON Noel J., *A History of Islamic Law*, Transaction Publishers, Edinburgh, 1964 (2011).

⁹³⁴ Sur cette question voir SANWICK John, A., *The Gulf Cooperation Council*, Boulder, Colorado, 1987, p 108

⁹³⁵ ANSARI Ghaus, *Modernization in the Arabian Gulf States : A Paradigm of Cultural Change*, *The Eastern Anthropologist*, vol. 38, no3, pp. 189-205, 1985.

Al Thani annonce la fondation de la cour *Adlia* dont les sources émanent directement d'un droit « d'inspiration occidentale »⁹³⁶.

Bien que la Constitution reconnaisse comme source principale du droit qatari la *charia*⁹³⁷, au fil des décennies et devant le nombre croissant de travailleurs étrangers non-musulmans établis dans le pays, l'autorité de la cour *Adlia* viendra peu à peu supplanter celles des juridictions islamiques⁹³⁸. Si plusieurs explications peuvent être données à ce phénomène, l'une des plus convaincantes réside dans la capacité du droit « d'inspiration occidentale » à offrir une commodité supérieure pour la justice qatarie dans le règlement des différends juridiques, devenant de plus en plus complexes dans le cadre des politiques de modernisation du pays. C'est ce qui apparaît en outre dans le rapport du *Présidium* de la cour de la *charia*, publié en 1988, qui indique une diminution substantielle de certaines affaires traitées par la cour de la *charia* au profit de la cour *Adlia*⁹³⁹.

Dans un article publié en 1994 ayant trait à cette dualité du système juridique qatari, Ahmad Nizar Hamzeh⁹⁴⁰ note ainsi l'originalité de sa construction. Si la dualité juridictionnelle est également présente dans d'autres pays de la région à l'instar de l'Arabie Saoudite, du Koweït, du Bahreïn, mais aussi des Émirats Arabes Unis, dans ces quatre monarchies, il appert ainsi qu'en ce qui est des contentieux inhérents aux activités économiques et ceux relatifs au droit civil des résidents non-musulmans, des juridictions *ad hoc* sont instaurées sous la tutelle royale ou celle du Conseil des ministres. Pour ce qui est de la cour *Adlia* au Qatar, celle-ci n'est pas subordonnée au pouvoir de l'Émir ni à celui d'aucun ministère. En sus, là où la formation des cours spéciales dans les monarchies voisines souffre d'une absence totale de procédure formalisée, le système qatari se dote d'un système relativement organisé.

En somme, si l'effectivité de cette dualité juridictionnelle entre 1971 et 2003 est inédite dans la région, sa formation récente nous éclaire sur la capacité du champ politique à accéder à une position de pouvoir et aux différentes ressources tout en affichant une autonomie totale vis-à-vis du pouvoir détenu par le champ religieux.

⁹³⁶ Cette expression traduit de l'ensemble des droits émanant de la Common Law et du droit continental d'inspiration romano-germanique.

⁹³⁷ Dans son Article 1, La Constitution provisoire du 2 avril 1970 rappelle que le Qatar « *as a independent sovereign Arab State ; its religion is Islam and the Islamic Shari'a is the main source of legislation* ». Al-Jaridah al-Rasmiyah (Qatar Official Gazette) No.5, 22 April 1972, cité dans HAMZEH Ahmad Nizar, *Qatar : The Duality of the Legal System*, Middle Eastern Studies, Vol. 30, No.1, January 1994, pp.79-90

⁹³⁸ ANSARI Ghaus, art.cit.

⁹³⁹ *Riasat al-mahakim al-shar'iyyah wal-shu'un al-diniyyah (Presidium of the Sharia Courts and Religious Affairs)*, Statistical Report for 1987-1988, Doha, 1988, p. 93, cite dans HAMZEH art.cit.

⁹⁴⁰ Voir, HAMZEH Ahmad Nizar, art.cit.

Certes, à la vue des différents éléments que nous venons d'exposer, il semble que le champ religieux au Qatar ne dispose que d'une capacité d'influence formelle limitée dans le champ politique qatari et *in fine* sur la formation et la pratique de la politique étrangère de l'émirat.

Néanmoins, notons que la mise en œuvre des politiques de modernisation— « *high modernism* »⁹⁴¹— entreprises par le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani à partir de 1995, — telle qu'elles apparaissent dans le document *Qatar National Vision 2030*⁹⁴² mais aussi dans la Constitution de 2003⁹⁴³— relatives au processus de démocratisation accordant le droit de vote aux élections municipales pour les femmes dès 1999⁹⁴⁴— se sont toutefois accompagnées d'« *une contestation sourde des franges les plus conservatrices de l'émirat* »⁹⁴⁵. Quant à l'occidentalisation progressive du quotidien qatari, à l'image par exemple de l'anglicisation croissante des modes d'expression au Qatar⁹⁴⁶, celle-ci a fait l'objet de plusieurs réformes institutionnelles destinées à apaiser un mécontentement populaire grandissant⁹⁴⁷.

Par cette première approche il apparaît que l'ensemble des dispositions formelles dans les relations entre le champ politique et le champ religieux assurent une position privilégiée du premier sur le second, ne laissant supposer qu'une influence relative du champ religieux sur la politique étrangère.

B. ENTRE CONTRAINTES ET RESSOURCES : LE CHAMP RELIGIEUX CONSTITUTIF DE L'IDENTITÉ DU QATAR

Une fois la première étape franchie dans la partie précédente, il convient également de s'interroger sur l'utilité de sophistiquer et d'approfondir l'approche. La démarche que nous souhaiterions présenter ici est que le religieux, en tant que composante de l'identité d'un État,

⁹⁴¹ Voir, James C.Scott, *Seeing Like a State*, New Haven, CT, 1998, pp 89-90.

⁹⁴² Disponible à l'adresse : http://www.qu.edu.qa/pharmacy/components/upcoming_events_material/Qatar_National_Vision_2030.pdf

⁹⁴³ Une version traduite de cette Constitution est consultable à l'adresse suivante : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/qa.htm>.

⁹⁴⁴ Ce fût la Cheikha Moza qui fût à l'initiative du décret accordant le droit de vote aux femmes aux élections municipale le 8 mars 1999, date de la journée internationale de la femme, voir DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006, pp 182-186.

⁹⁴⁵ Propos recueillis auprès des membres de la diplomatie française, mai 2014.

⁹⁴⁶ Voir, FROMHERZ Allen, *op. cit.*, pp. 150-151.

⁹⁴⁷ Voir, *Education : Government struggles to sell school reform*, Financial Times, 18 novembre 2009, disponible à l'adresse : <https://www.ft.com/content/e62c489c-d30e-11de-af63-00144feabdc0>

exerce une influence informelle mais perceptible dans le développement de la politique étrangère du Qatar.

Dès lors, si nous devons nous employer à découvrir les formes selon lesquelles la religion apparaît, nous devrions également nous soumettre à l'examen de la méthode, et notamment dans les moyens de rendre ces formes perceptibles pour la recherche en science politique et, enfin, nous contraindre à évaluer les aspects selon lesquels cette identité religieuse est vécue par les autres acteurs internationaux dans leurs relations avec le Qatar.

1) L'ISLAM : UNE « STRUCTURE DE SENS » DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR ?

Si le champ politique reste autonome vis-à-vis du champ religieux et que de ce fait les élites dépositaires d'un pouvoir de décision en matière de politique étrangère sont libérées des contraintes religieuses institutionnalisées dans la mise en œuvre de leurs stratégies, qu'en est-il de l'influence du champ religieux sur des facteurs comme la culture, les mœurs, les idées ou, pourrait-on dire l'identité de ces mêmes acteurs ?

Alexander Wendt notait en ce sens que :

« les identités se réfèrent à ce que les acteurs sont. [...] Les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent. [...] Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir ce qu'il est. »⁹⁴⁸.

L'intérêt que recouvre l'influence informelle du champ religieux sur les acteurs de la politique étrangère du Qatar est alimenté par deux facteurs principaux.

Le premier tient de la structuration de la politique étrangère du cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani fondée en partie sur des liens interpersonnels. Pour beaucoup, les figures du cheikh Abdallah Ben Khalifa Al Thani, premier ministre (1996-2007)⁹⁴⁹ de l'émir Hamad Ben Khalifa Al Thani, ou encore Fahd Ben Hamad Ben Khalifa Al Thani, frère cadet de l'émir Tamim Ben Hamad Al Thani, qui ne cachent pas leur tropisme pour la défense des valeurs

⁹⁴⁸ WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Political Science 748, Winter, 2011, p 114, cite dans, BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po; Édition : 4e édition revue et augmentée, 22 Août 2012.

⁹⁴⁹ Il fut remplacé à partir du 3 avril 2007 par Hamad Ben Jassem Al Thani, qui viendra à cumuler ce poste avec celui de ministre des Affaires étrangères jusqu'en 2013.

islamiques⁹⁵⁰, participent à renforcer le sentiment d'une accointance morale entre les élites politiques et religieuses. En ce sens, les liens informels avec certains des acteurs religieux transnationaux présents dans l'émirat mettent en lumière une nouvelle approche dans l'étude des relations entre le champ religieux et le champ politique au Qatar.

Steven Wright rappelle ainsi que, si difficiles soient-elles à mettre en lumière, la reconnaissance de ces relations informelles est fondamentale dans toute réflexion sur la politique étrangère du Qatar car, nous dit l'auteur, bien plus que dans d'autres espaces régionaux, le Golfe arabe constitue un univers de pouvoir qui se partage entre un nombre très réduit d'acteurs⁹⁵¹.

Cette tendance se trouve renforcée au Qatar. De longue date en effet, la presqu'île a constitué une terre d'accueil pour plusieurs leaders religieux en exil : à l'instar du cheikh Abdullah bin Zayd Al Mahmud, un prédicateur saoudien installé au Qatar depuis 1979, ainsi que le prédicateur égyptien Yusuf Al-Qaradawi qui selon plusieurs sources partagerait des liens privilégiés avec l'émir Hamad Ben Khalifa Al Thani⁹⁵².

La singularité de ces rapports interpersonnels, en plus de constituer un levier au déploiement de la politique étrangère de l'émirat— mais aussi un atout au service de la politique étrangère de ces acteurs transnationaux⁹⁵³—, a été déterminante dans la conduite de plusieurs des « grands dossiers » de la diplomatie qatarie (Palestine, Tunisie, Libye, Egypte ou encore Syrie)⁹⁵⁴. En d'autres termes, la dimension informelle de ces relations entre champ religieux et champ politique présente une importance notoire dans le cadre de notre étude.

Nous pouvons ici songer à Alexis de Tocqueville lorsque celui-ci souligne que la religion affecte indirectement le champ politique en affectant directement la société :

⁹⁵⁰ Plusieurs entretiens avec des proches de la famille Al Thani, certains câbles Wikileaks, et des travaux comme ceux de BLANCHARD Christopher M, *Qatar: Background and U.S. Relations*, Congressional Research Service, 2014, disponible à l'adresse suivante: <https://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RL31718.pdf>; ainsi que FOLEY James, *Kuwait, Qatar, the UAE, Bahrain, and Oman*, dans RUBIN B (ed), *Guide to Islamist Movements*, pp273-292 ; concordent dans ce sens.

⁹⁵¹ « *the politics of foreign policy tends to be far more personalized in Arab states of the Persian gulf in most other states, and, typically involves only a small number of elite* », WRIGHT Steven, *Foreign Policy in the CCG States*, dans KAMRAVA Mehran (ed), *International Politics in Persian Gulf Monarchies*, New York, Columbia University Press, 2011, pp 72-97.

⁹⁵² Voir notamment, *Yusuf al-Qaradawi*, dans Harvard Divinity School, Religious Literacy Project, disponible à l'adresse: <http://rlp.hds.harvard.edu/faq-country/qatar>; mais aussi, BARAKAT Sultan, *The Qatari Spring: Qatar's Emerging Role in Peacemaking*, Brooking Center, 2012, disponible à l'adresse : <https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:3TghBqYLx7MJ:https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/qatar-role-peacekeeping-barakat.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&client=firefox-b>

⁹⁵³ Cf Partie II, Chapitre II.

⁹⁵⁴ *Ibid.*

« À côté de chaque religion se trouve une opinion politique qui, par affinité, lui est jointe. Laissez l'esprit humain suivre sa tendance, et il réglera d'une manière uniforme la société politique et la cité divine ; il cherchera, si j'ose dire, à harmoniser la terre avec le ciel »⁹⁵⁵.

L'idée d'une « structure de sens », entendue ici comme un ensemble de principes directeurs ordonnant un espace mental, nous semble, dans les pas de l'idée avancée par Tocqueville, propice pour saisir un des modes d'action du facteur religieux sur l'élaboration et la pratique de la politique étrangère du Qatar.

Dans leurs travaux relatifs à l'étude des effets de l'identité musulmane dans la sphère publique, Dale Eikelman et Armando Salvatore⁹⁵⁶ notent que l'influence du facteur religieux s'établit au-delà des structures formelles et traditionnelles du pouvoir politique. En effet, celle-ci se caractérise par sa capacité à façonner et à modeler un univers dans la société qatarie où les acteurs seraient dès lors capables de donner à leur pratique un sens, un objectif et parfois une légitimité. Certes, cette caractéristique ne saurait être vue comme automatique ni même homogène dans les sociétés à majorité musulmane et il convient ici d'échapper au danger qui consisterait à extrapoler les théories wébériennes et de surestimer le poids des traditions religieuses sur l'organisation des sociétés. Toutefois symétriquement, il importe de ne pas sous-estimer cet aspect.

Dans la société qatarie, la place de l'Islam est omniprésente. Bien que, comme nous en avons rendu compte le champ religieux ne pénètre pas le champ politique dans le processus de décision politique, le fait religieux exerce une influence sociale croissante. Les normes, les valeurs, l'identité, la culture, sont ainsi façonnées par les enseignements du religieux : le code vestimentaire— la *Dishdasha* pour les hommes, *Abaya*, *Hijab* et parfois *Niqab* pour les femmes—, la séparation des sexes dans l'espace public ou bien encore l'interdiction de la vente d'alcool sur le territoire—exception faites des hôtels de luxe— peuvent en être quelques exemples.

Le fait religieux se développe alors autour d'une forme de « théologie publique » qui se constitue moins comme l'expression d'un discours doctrinal que la source d'une revendication identitaire et d'un besoin de reconnaissance⁹⁵⁷. Cette particularité prend d'ailleurs tout son sens

⁹⁵⁵ TOCQUEVILLE (de) Alexis, *De la Démocratie en Amérique*, Tome 1, Vol 1, p 301.

⁹⁵⁶ EIKELMAN Dale F., et SALVATORE Armando, *The Public Sphere and Muslim Identities*, *Archieve European Sociology*, XVIII, 2002, pp 92-115.

⁹⁵⁷ Sur ces questions, nous consulterons avec attention, BEAUCHEMIN Jacques, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna éditions, 2004 ; TAYLOR Charles, *Modern Social Imaginaries*, Durham N.C., Duke University Press, 2004, p. 185-194 ; ou encore GAUCHET Marcel, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998.

au Qatar qui, depuis la mise en œuvre accélérée des politiques de modernisation, mais aussi l'afflux massif de travailleurs étrangers sur le territoire voit se diffuser au sein des tranches d'âge les plus avancées de la population nationale le sentiment de ce que nous pourrions qualifier de « déracinement culturel » et d'une « dilution progressive de l'identité qatarie ».

La diffusion de cette « théologie publique » tient en grande partie au rôle joué par les prédicateurs religieux installés dans l'émirat. Parmi eux, le cheikh Yusuf Al Qaradawi occupe bien sûr une place singulière comme le rappelle la série de publications consacrée à ce « *Global Mufti* » regroupées par Bettina Graf⁹⁵⁸.

En effet, depuis son émigration au Qatar en 1961, le cheikh Yousouf Qaradawi dispose d'une très forte légitimité au sein du champ religieux qatari. Fort de son brillant cursus religieux, de la centaine d'ouvrages qu'il a publiés et qui ont été traduits en plusieurs langues, de sa participation aux émissions les plus regardées d'Al Jazeera, le prédicateur apparaît comme l'une des personnalités les plus influentes du pays⁹⁵⁹.

On peut ajouter en ce sens la place singulière qu'occupe le courant idéologique promu par le Frère musulman : la *wassatiya*. Ce courant relayé par le prédicateur égyptien se constitue autant comme une forme de garantie religieuse des politiques publiques qataries⁹⁶⁰, que comme un élément de « l'Islam public »⁹⁶¹ qui diffusé dans l'espace social exerce à son tour une influence sur la mise en œuvre de ces mêmes politiques publiques. Décrite comme un courant modéré de l'Islam politique, la doctrine de la *wassatiya*⁹⁶² en appelle à une interprétation de l'Islam située à égale distance entre « l'indulgence des postulats laïcs » et « la démesure des interprétations littéralistes » de l'Islam.

Au sein du débat doctrinal sur le rôle de l'Islam politique, la promotion de ce courant médian a assuré au cheikh Qaradawi une grande visibilité ainsi qu'une forte popularité : comme le rappelle Bettina Gräf, la promotion d'un enseignement ni trop libéral, ni trop rigide, permet au cheikh de valoriser son message en le faisant apparaître comme « *a trademark of a positively*

⁹⁵⁸ GRAF Bettina (Ed), *Global Mufti: The Phenomenon of Yusuf al-Qaradawi*, New York: Columbia University Press, 2008.

⁹⁵⁹ Sur ce point consulter, TAMMAM'S Husam, *Qaradawi's relationship to the Muslim Brotherhood*, in GRAF Bettina (ed), *op. cit.*

⁹⁶⁰ Cf Partie I, Chapitre II.

⁹⁶¹ Pour Dale Eikelman et Armando Salvatore, l'Islam Public illustre l'influence exercée par l'Islam dans la construction d'une légitimité sociale au sein des sociétés musulmanes. Selon ces auteurs, celui-ci s'oppose à « l'Islam politique » compris comme la construction d'une stratégie politique clairement identifiable à l'influence d'un groupe religieux au sein de l'architecture formelle du processus décisionnel. Voir, EIKELMAN Dale F., et SALVATORE Armando, art.cit.

⁹⁶² *Ibid.*

viewed Muslim identity »⁹⁶³. Cette notoriété constitue l'un des vecteurs les plus visibles de l'influence des prédications du cheikh dans l'espace social de l'émirat. Certes, les prédications de Yusuf Al Qaradawi restent tributaires de la plate-forme qui lui est offerte par les Al Thani—notamment sur les plateaux d'Al Jazeera. Toutefois, si les élites du pays détiennent un pouvoir certain sur la couverture médiatique de la chaîne et sur les programmes attenants, en retour, les prédications du cheikh Qaradawi vont elles aussi exercer une autre forme d'influence—informelle—sur les élites du pays. C'est du moins ce qu'avance Turan Kayaoglu lorsqu'il écrit que :

« *While Qatari elite has some control over these mediums that have increasingly shaped the Arab public sphere, the elite's views are also shaped these coverage and sermons. For example, while some survival instinct or prestige can be related to Qatari mediation into conflicts, it is inconceivable that Qatari leadership would consider to intervene or mediate an issue that is not extensively covered by Al Jazeera. This does not means that Qatar will involve on issues extensively covered by Al Jazeera, but it means that Al Jazeera coverage might also informs Qatari leadership about these issues and shapes their understanding of Qatari interest about these* »⁹⁶⁴

Toutefois, l'interprétation qui est délivrée ici laisse poindre plusieurs critiques.

Primo, et bien qu'il apparaisse que la vision constructiviste sur ce point puisse paraître attrayante en ce qu'elle trouve confirmation dans la pratique, elle laisse une place trop importante au subjectivisme pour qu'elle soit retenue en tant que modèle. Critique classique des auteurs anti-constructivistes⁹⁶⁵, cet argument prend forme ici dans l'incapacité à pouvoir schématiser la manière dont le processus cognitif lié à l'influence du facteur religieux au Qatar serait en mesure d'affecter le champ sociétal. En l'absence de telles données, l'analyse en est rendue à appliquer non pas une analyse systématique de l'objet d'étude mais bien plus « l'expérience subjective de l'analyste »⁹⁶⁶.

Secundo, s'il est probable que le champ religieux exerce une influence sur le champ sociétal de l'émirat comme l'illustre la diffusion de valeurs, de normes, et de coutumes liées aux traditions musulmanes, l'approche constructiviste échoue dans sa capacité à proposer une limite à cette influence. Et lorsqu'il en est proposé une, celle-ci recourt encore dans une large mesure à l'expérience subjective de l'analyste. Par exemple, lorsque certains auteurs⁹⁶⁷ en viennent à

⁹⁶³ GRÄF Bettina, *op. cit.*, p.228.

⁹⁶⁴ KAYAOGLU Turan, art.cit. p.207.

⁹⁶⁵ Parmi les analyses critiques du constructivisme nous consulterons avec attention, ARCA Maria et CARAVITA Silvia, *Le constructivisme ne résout pas tous les problèmes*, IFE, ENS Lyon, disponible à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/aster/RA016-05.pdf>

⁹⁶⁶ *Ibid.* p 80

⁹⁶⁷ Voir notamment, BLANCHARD Christopher M, art.cit.

analyser de la sorte la stratégie de médiation du Qatar. Au prisme de cette lecture, ils en concluent à une influence notable du facteur religieux dans la sélection des médiations entreprises par Doha— en ce que le choix serait déterminé par affinité religieuse par exemple. Toutefois, ceux-ci éludent les implications structurelles qui elles aussi affectent la représentation cognitive que se font les acteurs. Autrement dit, si l'approche se saisit de l'un des éléments qui agit sur le processus décisionnel, elle le fait parfois au détriment d'autres facteurs cognitifs potentiellement pertinents à l'analyse. Et, dans le cas où plusieurs éléments cognitifs participeraient de la construction d'une théorie générale, le constructivisme ne permet toujours pas de saisir les variables significatives qui expliqueraient comment interagissent ces variables et dans quelles mesures celles-ci peuvent être sélectionnées par les acteurs décisionnaires.

Enfin, *Tertio*, il faut ici rappeler que le programme de recherche constructiviste tel qu'il a été défendu par Alexander Wendt, n'entend pas proposer un schème substitutif aux autres paradigmes mais davantage de constituer une « *via média entre [...] le rationalisme et le réflexivisme* »⁹⁶⁸. La posture constructiviste s'élabore ainsi en complémentarité des autres approches de relations internationales, mettant en lumière les manquements de ces dernières en pouvant, malgré une valeur heuristique relative, éclairer certains enjeux et balayer certaines idées reçues.

En somme, malgré une perspective attrayante, les implications multiples et profondes du fait religieux au Qatar ne peuvent être saisies dans notre démarche par l'effet d'une « structure de sens ». Il convient alors de prolonger l'analyse.

2) L'IDENTITÉ RELIGIEUSE COMME FACTEUR STRUCTURANT DES RELATIONS AVEC LE GOLFE

Contrairement à l'idée d'une « structure de sens », l'influence du champ religieux semble pouvoir s'incarner en *via media*, lorsque celle-ci est appréhendée au regard de la légitimité dont elle pourrait investir une politique étrangère.

⁹⁶⁸ BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po; Édition : 4e édition revue et augmentée, 22 Août 2012, p 360.

Comme l'observe Jonathan Fox dans le cadre d'une réévaluation contemporaine du fait religieux, « *l'idée que la religion peut être une source de légitimité est peu contestable* »⁹⁶⁹. Ceci suppose dès lors que les règles, les normes et les valeurs jouent un rôle essentiel au sein de la structure de la vie internationale, relevant dans la pensée constructiviste d'une construction sociale. Ainsi, le processus de construction sociale pour les acteurs – individus ou États – s'exprime essentiellement à travers les interactions de ces mêmes acteurs. Transposée à l'international, la notion d'intersubjectivité permet aux constructivistes de rendre compte à la fois de l'ensemble des structures de sens qui affectent une grande partie des acteurs et, dans le même temps, de mettre en lumière l'aspect relationnel comme un élément constituant pour les acteurs.

Dans cette perspective, il apparaît ainsi que la religion peut-être un facteur constitutif de l'identité des États et une source de légitimité déployée à l'intérieur comme à l'extérieur de leur territoire.

En effet, à l'intérieur du territoire qatari l'autorité de la famille régnante apparaît comme constitutive de cette légitimité. En tant que source directe de législation, la *Sharia* dote la famille régnante d'une légitimité traditionnelle⁹⁷⁰. L'article 1^{er} de la Constitution qatarie adoptée en 2003, exprime ce lien indéfectible qui unie l'autorité des Al Thani à la *Oumma* :

« *Qatar is an independent Arab State. Islam is the State's religion and the Islamic Sharia is the main source of its legislations. It has a democratic political system. Its official language is Arabic. People of Qatar are part of the Arab nation* »⁹⁷¹.

À l'extérieur du territoire, le facteur religieux peut constituer un facteur de légitimité de la politique étrangère en fonction des espaces dans lesquels celle-ci va être déployée. Dans l'univers moyen oriental, le fait religieux tel qu'il est perçu à travers l'identité qatarie vient alors encadrer la légitimité accordée par les partenaires régionaux à la politique étrangère du Qatar.

Comme le notent Ali E. Hillal Dessouki et Bahgat Korany, l'espace moyen oriental détient la caractéristique de recouvrir un espace relativement homogène au sein duquel le fait

⁹⁶⁹ FOX Jonathan, « Religion et relations internationales : perceptions et réalités », *Politique étrangère* 4/2006 (Hiver), p. 1059-1071

⁹⁷⁰ Sur ce point voir, WRIGHT Steven, *Foreign Policy in the CCG States*, dans KAMRAVA Mehran (ed), *International Politics of the Persian Gulf*, Syracuse University Press, 2011.

⁹⁷¹ Art 1 de la Constitution du Qatar, disponible en version anglaise à l'adresse suivante : <http://portal.www.gov.qa/wps/wcm/connect/5a5512804665e3afa54fb5fd2b4ab27a/Constitution+of+Qatar+EN.pdf?MOD=AJPERES>

religieux est constitutif d'une identité partagée⁹⁷² et à plusieurs reprises l'islam a été invoquée par les gouvernements, mais aussi par plusieurs groupes d'opposition dans le but de pouvoir les munir d'une source de légitimité supplémentaire⁹⁷³. Cette caractéristique semble d'ailleurs recouvrir une dimension particulière dans la région du Golfe. L'analyse que nous délivre Abdullah Baabood des dynamiques et des déterminants de la politique étrangère de ces États indique en ce sens que :

« [...] *the GCC states' basic political tenets and their foreign policy objectives can be seen within the overall framework of their Arab and Muslim identity and heritage, which sometimes are not coincident with those of other political and economic power blocs* »⁹⁷⁴.

En ce qui concerne les relations entretenues par le Qatar dans le Golfe, il nous apparaît que le fait religieux exerce une double fonction. D'une part, celui-ci incarne une croyance que l'émirat partage avec le reste de ses homologues sous-régionaux et d'autre part, celui-ci incarne un critère idéologico-théologique par lequel la politique étrangère de l'émirat pourra être appréciée par ces mêmes acteurs comme en témoignera la crise de 2017 par exemple.

a) Le fait religieux : une croyance partagée dans le Golfe

Le facteur religieux s'impose comme un élément structurant des relations entre les États du Golfe. Ceci est particulièrement visible lors des périodes d'instabilité durant lesquelles l'identité religieuse se manifeste comme en référent commun pour la politique de ces États.

Tout d'abord, cette tendance a pu amener ces acteurs à s'orienter vers davantage de collaboration en vue de la protection d'une identité religieuse commune. Ce fut notamment le cas lors de la création du Conseil de coopération du Golfe (CCG) le 25 mai 1981, alors érigé comme rempart au risque de l'expansionnisme chiite issu de la révolution de 1979⁹⁷⁵. Notons toutefois qu'à travers cette identité régionale partagée entre les différents États du Golfe dans la formation du CCG, intervient une volonté exclusivement gouvernementale n'impliquant

⁹⁷² KORANY Bahgat and DESSOUKI Ali (eds.), *The Foreign Policies of Arab States*, Boulder: Westview, 1991 – 2nd edition.

⁹⁷³ L'exemple le plus probant reste la réponse des acteurs arabes à l'invasion du Koweït en 1990, où, sympathisant et opposant avaient chacun encre leur discours dans un référentiel religieux. Le régime de Saddam Hussein, pourtant Baathiste et donc séculaire, n'a pas hésité lui aussi à déclarer que son intervention résultait du « Jihad » et avait par ailleurs ajouté l'inscription « *Allahu Akbar* » au drapeau irakien. Voir sur cette question, KORANY Bahgat and DESSOUKI Ali (eds.), *op. cit.*, pp 67-167.

⁹⁷⁴ BAADOOD Abdullah, *Dynamics and Determinants of the GCC Foreign Policy, with Special Reference to the EU*, in *Analyzing Middle East Foreign Policies and the relationship with Europe*, ed. Gerd Nonneman, Londres, Routledge, 2005, p 148.

⁹⁷⁵ DAZI-HENI Fatiha, *Le Conseil de Coopération du Golfe: une coopération de sécurité et de défense renforcée*, Septembre 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ceri-sciences-po.org>

nullement les populations des six pays membres⁹⁷⁶. Pour ces monarchies du Golfe, et plus particulièrement en ce qui est de la monarchie saoudienne⁹⁷⁷, la progression d'un discours politico-religieux contestataire à partir des années 1990, venant constituer une source de menace pour la stabilité de ces régimes⁹⁷⁸, poussera ces États à entreprendre des réformes modernisatrices destinées à renforcer leur légitimité politique⁹⁷⁹.

Dans une seconde perspective, ces monarchies, à l'exception cette fois-ci de l'Arabie Saoudite, qui ont connu au cours des trente dernières années des changements considérables sont confrontées aux problématiques liées à la dialectique modernité /tradition. Le rajeunissement de la population, la modification de l'espace urbain— notamment la transformation et la multiplication des espaces de socialisation fondés sur le modèle britannique, à l'instar du développement croissant des centres commerciaux⁹⁸⁰—, un taux de scolarisation en constante croissance—particulièrement pour les jeunes femmes⁹⁸¹—, mais aussi la prolifération des médias de masse, ont participé de la transformation des identités citoyennes. À cela, nous pouvons également ajouter le déséquilibre considérable dans la répartition entre la population nationale et non nationale sur les territoires de ces monarchies qui vient renforcer le sentiment d'une dilution de « l'identité *khalijienne (du Golfe)* »⁹⁸².

Face à ces phénomènes, beaucoup s'accordent à reconnaître qu'au sein des identités multiples par lesquelles les émirats du Golfe peuvent aujourd'hui être définis, et sans toutefois mésestimer les particularismes de chacun, l'identité tribale, l'identité arabe et l'identité musulmane ont pris l'ascendant parmi plusieurs autres critères afin de caractériser le sentiment

⁹⁷⁶ DA LAGE Olivier, *L'émergence d'une identité « khalijienne » (1971-2004)*, dans, LEVEAU Rémy et CHARILLON Frédéric, *Monarchies du Golfe, Les micro-états de la péninsule arabique*, La documentation française, Paris, 2005.

⁹⁷⁷ Voir, AL RASHEED Madawi, *Contesting the Saudi Sate: Islamic Voices from a New Generation*, Londres, I.B. Tauris, 2007.

⁹⁷⁸ Voir, WRIGHT Steven, *op. cit.*, pp 72-94.

⁹⁷⁹ Voir EHTESHAMI Anoushiravan and WRIGHT Steven, *Political Change in the Arab Oil Monarchies: From Liberalization to Enfranchisement*, International Affairs, Royal Institute of International Affairs 1944-, Vol. 83, No. 5, Sep., 2007, pp. 913-932.

⁹⁸⁰ Sur ce sujet nous consulterons avec attention DA LAGE Olivier, *L'émergence d'une identité « khalijienne » (1971-2004)*, dans, LEVEAU Rémy et CHARILLON Frédéric, *Monarchies du Golfe, Les micro-états de la péninsule arabique*, La documentation française, Paris, 2005.

⁹⁸¹ BEAUGRAND Claire, *Sociabilités féminines en évolution : les étudiantes omanaises à l'Université du Koweït*, Maghreb-Mashrek, n°179, printemps 2004, pp 63-77.

⁹⁸² Notamment, DA LAGE Olivier, *L'émergence d'une identité « khalijienne » (1971-2004)*, dans, LEVEAU Rémy et CHARILLON Frédéric, *Monarchies du Golfe, Les micro-états de la péninsule arabique*, La documentation française, Paris, 2005, p 36 ; EHTESHAMI Anoushiravan and WRIGHT Steven, art.cit. ; ou encore, BAADOOD Abdullah, *Dynamics and Determinants of the GCC Foreign Policy, with Special Reference to the EU*, in *Analyzing Middle East Foreign Policies and the relationship with Europe*, ed. Gerd Nonneman, Londres, Routledge, 2005.

d'une identité commune du Golfe⁹⁸³. Autrement dit, nous ne disons pas que les six monarchies du Golfe sont, dénuées de caractéristiques locales et que les identités tribale, arabe et musulmane soient le fruit d'une collaboration étroite entre ces acteurs. Bien au contraire. Nous souhaitons mettre en lumière qu'en plus de certaines caractéristiques que partagent ces États — en ce qui est par exemple des structures politico-sociales, de la politique publique, mais aussi dans une certaine mesure de la construction de la politique étrangère— ces trois sources d'identités susmentionnées participent à transcender la perspective d'États nations différenciés et isolés au sein de la péninsule arabe⁹⁸⁴.

Ainsi, si l'identité religieuse se présente comme une croyance partagée dans l'espace régional en fonction de laquelle les États peuvent en venir à collaborer, à être définis ou encore à partager un sens commun des initiatives politiques, celle-ci constitue également un domaine par lequel les comportements d'un État en viendront à être interprétés par le reste de la communauté. Il apparaît de la sorte que l'émirat du Qatar devienne, pourrait-on dire, prisonnier de cette identité religieuse qu'il partage avec ses homologues régionaux et au prisme de laquelle toute bifurcation dans la trajectoire de ses stratégies extérieures sera jugée. Sur ce point, les relations du Qatar avec l'État Israélien sont symptomatiques du phénomène.

Désireux de redéfinir ses alliances internationales et de renforcer sa sécurité en bâtissant une relation étroite avec les États-Unis, le cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani cherchera au début de son règne à se rapprocher d'Israël. Du côté de l'État hébreu, malgré une opinion publique défavorable le Premier ministre israélien Shimon Peres annonce en 1996, l'établissement d'un bureau commercial israélien. De son côté, si le cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani évoque la liberté souveraine d'entreprendre une politique étrangère autonome de ses homologues régionaux, devant les critiques adressées à l'encontre d'un projet jugé nuisible aux intérêts du monde musulman, le gouvernement qatari s'active à promouvoir l'établissement d'un comité de défense de l'héritage et du patrimoine arabo-musulman de Jérusalem⁹⁸⁵ afin de renforcer son appartenance à la cause musulmane et panarabe⁹⁸⁶.

⁹⁸³ DA LAGE Olivier, art.cit, p 36.

⁹⁸⁴ Rappelons ici que le concept d'État nations dans le Golfe arabe est une notion importée et que l'indépendance de ces pays ne résulte pas d'une lutte nationaliste contre l'ancienne puissance tutélaire, mais du désengagement unilatéral de cette dernière. Voir BONNENFANT Paul (dir), *La péninsule arabe aujourd'hui*, Tomes 1 et 2, CNRS, Paris, 1982.

⁹⁸⁵ Celui-ci prendra la forme d'un Sommet pour la protection de Jérusalem qui se tiendra à Doha au cours du mois de février 2012.

⁹⁸⁶ Voir RABI Uzi, *Qatar's relations with Israel: challenging Arab and Gulf norms*, *The Middle East Journal* 63(3), 2009, pp 443–459.

Malgré ces efforts, l'implantation du bureau commercial israélien constitue la cible de vives critiques et celles-ci se verront exacerbées à mesure que les crises successives du conflit israélo-arabe s'enchaîneront. Dans son analyse des relations entre l'État hébreu et l'émirat du Qatar, Uzi Rabbi rapporte ainsi que les critiques adressées au Qatar tant par les cercles israéliens que par les cercles arabes, vont particulièrement se renforcer au cours de la seconde intifada (*Al Aqsa*). Au cours du mois de novembre 2000, l'Émirat désireux d'accueillir le prochain sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)⁹⁸⁷, fera l'objet d'une polémique grandissante de la part de plusieurs acteurs arabes et musulmans, dénonçant l'incompatibilité entre les fonctions de l'OCI— soutien de la cause palestinienne— et la stratégie de normalisation des relations avec l'État d'Israël développée par le Qatar⁹⁸⁸.

La pression grandissante autour des relations entre le Qatar et Israël exercée par les partenaires arabes de l'émirat eut raison de l'installation du bureau commercial implanté à Doha : en novembre 2000, les autorités de l'émirat annoncent sa fermeture⁹⁸⁹.

b) L'identité religieuse comme obstacle aux stratégies diplomatiques

Si pour plusieurs observateurs le Qatar jouit d'une relative autonomie vis-à-vis du champ sociétal dans la mise en œuvre de ses politiques, en raison notamment de la distribution de la rente des hydrocarbures, d'un point de vue structurel en revanche, l'influence du champ religieux recouvre une certaine réalité. En fonction de l'espace dans lequel la politique étrangère est déployée, l'identité religieuse exercera une contrainte plus ou moins forte.

Dans le cas de la réflexion entourant la stratégie de politique extérieure développée par le Qatar avec les pays occidentaux, la rhétorique qatarie cherche, dans une large mesure, à s'écarter du référent islamique qui apparaît davantage comme un obstacle dans la poursuite de ses objectifs avec les différents partenaires de cette zone :

*« si elle est probablement présente dans l'esprit des décideurs [du Qatar], aujourd'hui la religion n'apparaît que très rarement dans les discussions avec les pays occidentaux »*⁹⁹⁰

nous rapporte un diplomate français.

⁹⁸⁷ Depuis le 28 juin 2011, celle-ci fut renommée Organisation de la Coopération islamique.

⁹⁸⁸ KAYAOGLU Turan, art.cit; *The organization of Islamic Cooperation: Politics Problem, and Potential*, Londres, Routledge, 2015.

⁹⁸⁹ RABI Uzi, art.cit.

⁹⁹⁰ Entretien avec un membre du corps diplomatique français, Ambassade de France au Qatar, mai 2014.

Comme nous le verrons avec l'affaire du « fonds d'investissement qatari dans les banlieues françaises », les relations diplomatiques avec la France sont sur ce point symptomatiques. Elles traduisent, bien plus qu'ailleurs en Occident, que ce soit avec la Grande-Bretagne ou avec les États-Unis par exemple, cette tendance qui a fait que l'identité religieuse du Qatar a pu constituer un obstacle au renforcement de la coopération bilatérale entre Paris et Doha.

- *Le fait religieux comme obstacle au renforcement du partenariat franco-qatari*

Les relations entre Paris et Doha se fondent dans un premier temps sur un caractère stratégique mutuel.

Depuis l'indépendance de l'émirat en 1971, le Qatar s'emploie à multiplier les partenariats avec les acteurs occidentaux afin de renforcer sa sécurité dans l'espace régional. Toutefois, les liens avec les États-Unis et la Grande-Bretagne laissent craindre au nouvel émir une dépendance stratégique trop importante menaçant son indépendance. De son côté, la France cherche à asseoir de nouvelles positions dans le Golfe arabe qui apparaît à cette période comme une région prometteuse économiquement et politiquement. Ainsi, la première collaboration s'établit dans le domaine militaire par la signature en 1994 d'un pacte de défense, orchestrée par le ministre de la Défense François Léotard, qui se prolongera par la signature d'un deuxième accord en 1998⁹⁹¹.

Dans un second temps, les relations franco-qataries vont se développer à l'aune d'un renforcement des liens personnels entre les équipes gouvernementales de chacune des deux parties. Vues du Qatar, les relations avec Paris laissent présager une collaboration stable et fructueuse. Pour la France, la francophilie des membres de la famille régnante constitue un atout non négligeable pour approfondir les relations déjà engagées.

Au cours du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy (2007-2012), le partenariat bilatéral va se renforcer avec promptitude. Ces relations, déjà amorcées lorsque l'ancien Président français occupait le ministère de l'Intérieur⁹⁹², constituent « l'âge d'or » du partenariat entre les deux États comme l'illustre l'invitation lancée par Nicolas Sarkozy au cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani en tant que premier chef d'État arabe reçu à l'Élysée depuis l'investiture du

⁹⁹² ABOU DIAB Khattar, *Les relations franco-qataries à l'épreuve des mutations arabes*, dans *Qatar, les ambitions mondiales d'un petit émirat arabe*, Moyen Orient, n°16, Octobre-Décembre 2012.

Président français le 30 mai 2007. Les liens tissés avec le Qatar deviennent particulièrement fructueux pour l'Élysée dans le déploiement du rayonnement international de la France. La stratégie de médiation promue par Doha constitue une nouvelle opportunité pour Paris de réaffirmer son statut de grande puissance dès lors en mesure de déployer son influence à l'international. Tel fut notamment le cas lors de la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien retenus en Libye— accusés par les autorités libyennes d'avoir inoculé le virus du Sida à 438 enfants, dont 56 seraient décédés⁹⁹³— pour laquelle l'émirat du Qatar s'est porté garant en faveur de la France, à hauteur de 460 millions de dollars dans le cadre des indemnisations des familles des victimes, lors de la signature de l'accord de libération. Ce succès consacre la première réussite diplomatique d'envergure pour le Président Sarkozy mais également une nouvelle démonstration pour l'émirat du Qatar de sa capacité à s'imposer comme un médiateur fiable dans l'espace moyen oriental.

Au cours du milieu des années 2000, cette détermination affichée par le Qatar de faire de la médiation l'un des aspects principaux de sa diplomatie, est corroborée par la nouvelle stratégie de la « politique arabe de la France » développée par le Président Sarkozy accordant, en son temps, à l'Élysée plusieurs avancées sur des dossiers complexes dans la région : le dégel des relations avec la Syrie— permettant une avancée notoire dans la réalisation du projet de l'Union pour la Méditerranée, enterrée depuis— le traitement du dossier libanais, sans omettre le réengagement de la France dans le processus de paix israélo-palestinien. Et bien que le temps ait montré que ces avancées étaient fragiles, la France a su tirer avantage des relations que l'émirat entretenait avec certains des acteurs clés de la région, à l'instar du Hamas ou encore du clan de Bashar Al -Assad.

En sus, ces liens privilégiés laissent entrevoir d'importantes retombées économiques pour la France et dans une certaine mesure pour l'Europe, comme l'illustre, entre autres⁹⁹⁴, l'achat par l'émirat d'une flotte de 80 Airbus A-350 pour un montant de 16 milliards de dollars.

De son côté, l'émirat profite des faveurs du Président français afin de promouvoir son image sur la scène internationale : le lobbying de Nicolas Sarkozy auprès de Michel Platini

⁹⁹³ Pour un résumé de l'affaire nous pouvons consulter : *Chronologie de l'affaire des infirmières bulgares*, L'OBS, disponible sur : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20070711.OBS6092/chronologie-de-l-affaire-des-infirmieres-bulgares.html>

⁹⁹⁴ Les bénéfices économiques pour la France se mesurent également à la faveur des investissements réalisés par l'émirat dans l'Hexagone par l'intermédiaire du fonds d'investissement qatari. Selon les sources, en 2012, le Qatar détenait, entre autre, « 83.13% de Le Tanneur, 3% de Total, 0.98% de Suez Environnement, 5.6% de Vivendi, 12.83% de Lagardère et 5% de Veolia » cité dans ABOU DIAB Khattar, art.cit.

l'ancien président de l'Union des associations européennes de football (UEFA), a probablement joué en faveur de la désignation du Qatar comme pays hôte de la coupe du monde de Football 2022⁹⁹⁵. Dans une dynamique fructueuse, les liens qui unissent le Qatar et la France se renforcent ainsi progressivement et amènent les deux États à faire la démonstration de la force de cette union franco-qatarie dans le contexte des révolutions arabes. En effet, fort de la présidence accordée au Qatar au Conseil de la Ligue Arabe au début de l'année 2011, la France décèle dans le soutien qatari⁹⁹⁶ une forme de caution arabe et s'engage dans le déclenchement de l'offensive armée qu'elle pilote pour le compte de l'OTAN contre le régime du colonel Mohammad Kadhafi en Libye.

La fin de cette même année annonce le déclin de l'idylle entre les deux États. La trop grande influence du petit émirat commence à être décriée au sein de la classe politique française, mais également dans les pages de la presse francophone et internationale dénonçant la stratégie à multiples facettes de l'émirat. Celui-ci est accusé d'utiliser en même temps de la « diplomatie du chèque »⁹⁹⁷ pour satisfaire son besoin de diversification des investissements dans l'hexagone et de développer en parallèle une stratégie « panislamiste » sur la rive sud de la méditerranée —du Maghreb à l'Afrique de l'ouest en passant par la Corne de l'Afrique ou encore sur le terrain syrien. Ici, l'influence du fait religieux dans la politique étrangère du Qatar développée vers la France, va incarner un véritable handicap et accoucher d'un refroidissement entre Paris et Doha. Dans cette perspective, l'annonce en décembre 2011 de la création d'un « fonds d'investissement à destination des entrepreneurs des banlieues françaises »⁹⁹⁸ va constituer le fer de lance d'une campagne de stigmatisation de la stratégie qatarie en France.

⁹⁹⁵ *Le déjeuner à l'Elysée qui a conduit le Mondial au Qatar*, Le Monde.fr, disponible à l'adresse http://www.lemonde.fr/football/article/2015/12/05/le-dejeuner-a-l-elysee-qui-a-conduit-le-mondial-au-qatar_4825303_1616938.html#vsuOVHpbHjzuVchs.99

⁹⁹⁶ Ce soutien prend diverses formes : militaire, d'une part, par la mise à disposition d'une douzaine d'avions de chasse—Mirage 2000— par l'émirat ; médiatique, d'autre part, par la couverture accordée par Al Jazeera, mais également, et enfin, religieuse par l'intermédiaire du cheikh Yousof Al Qaradawi. Voir ROBERTS David, *Behind Qatar's intervention in Libya*, Foreign Affairs, 2011, disponible sur <https://www.foreignaffairs.com/articles/libya/2011-09-28/behind-qatars-intervention-libya>

⁹⁹⁷ Expression souvent utilisée dans la littérature francophone à charge contre l'émirat afin de caractériser la diplomatie de Doha. On en retrouve l'exemple dans, BEAU Nicolas et BOURGET Jacques-Marie, *Le vilain petit Qatar. Cet ami qui nous veut du mal*, Paris, Fayard, 2013 ; PEAN Pierre, RATIGNIER Vanessa, *Une France sous influence : Quand le Qatar fait de notre pays son terrain de jeu*, Fayard, 2014 ; mais aussi dans la littérature académique à l'instar de de LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, Diploweb.com, 27 mai 2012.

⁹⁹⁸ Sur ce point voir, Le Monde, *Après le PSG, le Qatar au chevet des banlieues françaises* disponible à l'adresse suivante : http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/05/apres-le-psg-le-qatar-au-chevet-des-banlieues-francaises_1626112_3224.html#rvR6YrkKCwz2Uz6e.99

- *Le rôle catalytique du « fonds d'investissement dans les banlieues françaises »*

Comme l'a montré jusqu'ici notre analyse des relations franco-qataries, celles-ci contenaient le germe d'une union sur la durée dès lors que chacune des parties en tirait un avantage stratégique. Une grande partie de la classe politique française—hommes politiques de droite comme de gauche— ont alors noué des relations étroites avec le petit émirat.

Dans le contexte qatari, les relations avec la France sont perçues comme bénéficiant à la stratégie internationale, notamment en ce qui est de la promotion de l'image du pays comme en témoigne la ferveur suscitée par le rachat du club de football de la capitale. De surcroît, les qataris ont toujours—en apparence, du moins— clamé leur admiration pour la France. Toutefois, l'annonce d'un « fonds d'investissement qatari dans les banlieues françaises » va conduire à un refroidissement des relations entre Doha et Paris.

À la fin de l'année 2011, neuf conseillers municipaux français membres de l'Association Nationale des Élus Locaux pour la diversité (ANEDL) se rendent au Qatar. L'ANEDL, depuis sa création en 2009⁹⁹⁹, regroupe près de 300 élus locaux engagés dans la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination. Cette volonté politique a amené l'association à effectuer plusieurs voyages, notamment un à Washington. Au Qatar, l'espoir est d'obtenir de l'émirat un soutien dans leur démarche consistant à encourager les projets conduits par la jeunesse des quartiers populaires français. À leur arrivée dans l'émirat les élus locaux vont être accueillis au *Diwan Amiri* avec les honneurs par l'émir Hamad Ben Khalifa al Thani¹⁰⁰⁰ qui leur accordera le privilège rare de dîner pendant près de quatre heures en leur compagnie afin que ceux-ci puissent exposer leur projet¹⁰⁰¹.

Peu après leur retour de l'émirat, l'ambassadeur du Qatar en France annonce aux élus locaux —depuis les salons du Fouquet's à Paris— l'ouverture « d'un fonds d'investissement pour les banlieues » de 50 millions d'euros. S'il semble satisfaire les parties prenantes, cet accord— pour l'heure de principe— va faire naître une polémique qui jusqu'alors demeurait en partie confinée dans la sphère des partis politiques et groupes nationalistes français. À ce titre,

⁹⁹⁹ *C'est loin la diversité. Les élus de couleur rêvent d'un effet Obama*, Libération.fr, 2009, disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2009/01/20/c-est-loin-la-diversite_303882

¹⁰⁰⁰ *Des élus locaux reçus comme des chefs d'Etat*, Leparisien.fr disponible à l'adresse suivante : <http://www.leparisien.fr/economie/des-elus-locaux-recus-comme-des-chefs-d-etat-20-11-2011-1729585.php>

¹⁰⁰¹ Le projet initial de l'ANEDL était de parvenir à convaincre l'émir de réserver entre 5 % et 10 % des postes des entreprises franco-qataries à des individus issus de la diversité.

plusieurs voix vont s'élever— initiées par le sénateur du Parti socialiste et maire de la ville de Clichy-sous-Bois, Claude Dilain. La portée symbolique d'un projet de financement d'un émirat du Golfe à destination de la population des banlieues, identifiée comme arabo-musulmane, dans une République censée agir comme rempart à toute forme de communautarisme et toute volonté de polarisation identitaire, a rencontré un accueil mitigé.

La rhétorique anti-fonds d'investissement dérive peu à peu vers une rhétorique anti-Qatar. L'annonce d'un « plan Marshall »¹⁰⁰² pour les banlieues pose ici une double problématique : celle de la provenance des fonds et celle de sa destination.

Accusé par le parti du Front National d'être « *le cheval de Troie de l'islamisme radical* » dans les banlieues françaises, mettant en péril « *l'indépendance nationale* » mais aussi le « *cadre* » de la politique étrangère de la France¹⁰⁰³, le Qatar voit sa stratégie politique extérieure assimilée au dessein d'une conspiration prosélyte. Si elle n'est pas nouvelle, l'accusation selon laquelle l'émirat alimenterait de ses faveurs le fondamentalisme islamique partout dans le monde— en Afrique de l'Ouest, au Yémen, mais surtout en Syrie— prend une tournure exceptionnelle en France si l'on s'en réfère à la couverture politique et médiatique en cette période.

Différentes raisons expliquent ce phénomène. D'abord, celle-ci tient du climat politique français plongé en pleine campagne présidentielle où les thèmes du protectionnisme économique et du repli identitaire, qui puisent dans un climat général de « désenchantement démocratique »¹⁰⁰⁴, attisé qui plus est par les circonstances de la tuerie de mars 2012 perpétrée par le franco-algérien Mohammed Mehra, attirent un bénéfice électoral croissant pour les partis politiques français¹⁰⁰⁵.

¹⁰⁰² Expression utilisée par le Journaliste français Nicolas Beau, co-auteur avec Jacques-Marie Bourget d'un pamphlet à charge contre le Qatar (*Le vilain petit Qatar, cet ami qui nous veut du mal*, Fayard, 2013), au cours de l'émission radio *Sur la route du Qatar en France*, disponible en podcast à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/sur-la-route/sur-la-route-du-qatar-en-france-en-direct-et-en-public-du-salon-du-livre>

¹⁰⁰³ Communiqué de Marine Le Pen, Présidente du Front National, *Investissement du Qatar dans les banlieues françaises : le cheval de Troie de l'islamisme*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.frontnational86.fr/investissement-du-qatar-dans-les-banlieues-francaises-le-cheval-de-troie-de-l-islamisme/>

¹⁰⁰⁴ PERRINEAU Pascal, *Le Désenchantement démocratique*, L'Aube, 2003

¹⁰⁰⁵ Sur la question de l'évolution politique et doctrinale des thématiques liées aux mouvements ou partis nationalistes tels que le Front National, nous consulterons : MAYER Nonna et PERRINEAU Pascal, *Le Front national à découvert*, Presses de Sciences po, 1996 ; DAVEZIES Laurent, *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Seuil, 2012 ; ou encore, TAGUIEFF Pierre-André, *Le Nouveau National-populisme*, CNRS, 2012.

1. UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE QATARIE

Ensuite, mise au grand jour, la participation de l'émirat au financement de plusieurs lieux de culte musulmans dans l'hexagone nourrit encore ces accusations, à l'instar d'une participation financière délivrée à la mosquée Annour de Mulhouse—cofinancée avec le Koweït—, des mosquées de Nantes et de Bordeaux, et un financement participatif à hauteur de 2 millions d'euros dont aurait été dotée la Grande Mosquée de Paris¹⁰⁰⁶. Et, bien que l'émirat se soit également engagé dans la participation financière de lieux de culte chrétiens, comme l'illustre le versement de 10 000 euros accordés par l'Ambassade du Qatar à l'église de Méle-sur-Sarthe dans l'Orne¹⁰⁰⁷, la réprobation se poursuit et s'étend jusqu'aux organisations de représentation du culte musulman en France notamment dénoncées pour leurs accointances avec les pays du Golfe. Ici, il s'agit ici de l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) et de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), taxées de vouloir « refonder l'Islam de France » au travers des prédications du cheikh Yousouf Al Qaradawi et à la faveur des intérêts du Qatar¹⁰⁰⁸.

Face à la polémique croissante que soulève le « fonds d'investissement des banlieues » et l'influence néfaste que celle-ci porte sur la stratégie de l'émirat dans ses relations avec la France, l'Ambassade du Qatar se résout à retirer son projet. Toutefois, suite à la victoire de François Hollande aux élections présidentielles le projet est réhabilité, mais à la condition d'une modification substantielle. Ainsi, pour appuyer la réactivation du projet, le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg réunit les élus de l'ANELD pour leur indiquer que le fonds pourrait être délivré mais que celui-ci se transformait en « fonds franco-qatari » et qu'il se destinait à « l'ensemble des territoires déshérités de la République »¹⁰⁰⁹.

En somme, pas plus que les nombreux autres États ayant cherché à se rapprocher des banlieues françaises, qui constituent pour certains investisseurs un vivier de potentiels non exploités¹⁰¹⁰, l'émirat du Qatar ne s'est orienté sciemment dans la promotion d'une politique

¹⁰⁰⁶ Voir ADRAOUI Mohammed Ali, *Sur la route du Qatar en France*, *loc.cit.*

¹⁰⁰⁷ « le Qatar avait donné 10 000 € pour l'église du Mêle-sur-Sarthe. Il ne l'a pas transformée en mosquée », propos de la sénatrice de l'Orne Nathalie Goulet, recueillis dans Ouest France, disponible à l'adresse suivante, <http://www.ouest-france.fr/normandie/dans-ce-cas-la-personne-ne-travaille-avec-la-chine-4419585>

¹⁰⁰⁸ Qatar, O.P.A., *su l'islam de France*, disponible à l'adresse suivante, <http://mondafrique.com/qatar-o-p-a-sur-lislam-de-france/>

¹⁰⁰⁹ ADRAOUI Mohammed Ali, *Sur la route du Qatar en France*, *loc.cit.*

¹⁰¹⁰ « Les Suédois font un parallèle entre les talents qu'ils ont identifiés dans leurs propres quartiers et la situation chez nous. A l'ambassade de Suède, lors de la présentation de leur projet, ils ont évoqué l'exemple du footballeur Zlatan Ibrahimovic. D'origine étrangère, il a grandi dans les quartiers défavorisés de Malmö avant de devenir une véritable icône en Suède. [...] Les Qataris, les Suédois, mais aussi les Américains avec qui nous [Agence pour la diversité entrepreneuriale, Adiv] échangeons beaucoup, s'intéressent à ces quartiers pour une raison pragmatique : ils estiment que pour être au plus près des tendances des consommateurs, il faut interagir avec des entrepreneurs issus de ces milieux ». Propos de Majid El Jarroudi, délégué général de l'Adiv, 2012,

prosélyte en France à travers le « fonds d'investissement des banlieues ». D'abord, rappelons que la démarche relevait initialement de l'ANELD qui avait auparavant achevé des voyages similaires dans d'autres États. En sus, il apparaît davantage que la démarche entreprise relève d'un effet d'opportunité pour l'émirat soucieux de renforcer ses liens avec la France.

Comme nous l'avons montré précédemment, l'influence du fait religieux intervient principalement en tant que facteur de légitimation, celui-ci étant une variable dont nous avons relevé qu'elle était indexée à l'espace dans lequel elle se déployait. Comme le note un membre du corps diplomatique français :

« Ici, ce fut la manière qui fut contestée. Associer un fonds d'investissement destiné aux banlieues à l'image d'un émirat du Golfe, fut une erreur stratégique pour le Qatar »¹⁰¹¹.

Néanmoins, il serait erroné de croire que l'influence du fait religieux soit totalement absente de la diplomatie du Qatar, même lorsque celle-ci est déployée vers la France. En avançant cela, nous ne remettons pas en cause l'importance de l'équilibre des puissances, ou celui des acteurs nationaux en tant que « forces profondes » dans le développement de la construction et la pratique de la politique étrangère de l'émirat. Nous souhaitons seulement observer que l'influence du fait religieux intervient aux côtés d'autres dynamiques qu'on ne saurait, elles non plus, surestimer dans la lecture de la politique étrangère de l'émirat.

c) Le fait religieux : une projection de l'intérêt national dans la politique étrangère du Qatar

Au regard des développements précédents, il nous semble dès lors possible d'avancer le constat suivant : dans une perspective constructiviste, le fait religieux constitue une projection de l'intérêt national dans la politique étrangère du Qatar.

En premier lieu, il est souhaitable de justifier l'emploi de la notion d'intérêt national au regard des différents paradigmes de relations internationales afin de lever l'ambiguïté dans le sens que nous donnons à celle-ci. En effet, depuis le fondement de la discipline le concept tient une place éminente en relations internationales.

La raison première est que l'intérêt national se confond dans la pratique du politique. Il peut s'agir pour les praticiens d'une orientation donnée à l'exercice de leur politique

disponible à l'adresse <http://www.atlantico.fr/decryptage/qatar-suede-yump-pays-etrangers-investissent-banlieues-francaises-majid-jarroudi-345828.html#rgTTCeBIQ14EYT06.99>

¹⁰¹¹ Entretien réalisé à l'ambassade de France à Doha, mai 2015.

1. UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE QATARIE

étranger : interrogé par le présentateur vedette américain Charlie Rose sur le sens à donner au développement de la politique étrangère du Qatar, le premier ministre Hamad bin Jassim Al Thani explique que :

« *Qatar as a small nation is looking for peace [...]. We oppose any war, any military action, because that is not in our favor or region favor* »¹⁰¹².

Également, il peut être invoqué lorsqu'il s'agit de justifier des politiques de développement : en ce sens, le Qatar National Vision 2030— ou QNV 2030— constitue la feuille de route suivie par les autorités qataries dans le développement de leur pays. Le document assure que :

« *The National Vision defines broad future trends and reflects the aspirations, objectives and culture of the Qatari people. By shedding light on the future, the Vision illuminates the fundamental choices that are available to Qatari society. Simultaneously, it inspires Qatari people to develop a set of common goals related to their future* »¹⁰¹³.

Ainsi, les observateurs de la politique étrangère du Qatar se réfèrent également à l'idée d'intérêt national en définissant celle-ci comme un impératif de survie pour l'émirat à la vue des menaces objectives qui pèsent sur sa sécurité. Ce faisant, la littérature spécialisée ainsi que la presse globale, se sont faites les relais d'une conception de l'intérêt national proche de celle développée par la théorie réaliste des relations internationales.

Il est vrai que la notion doit beaucoup à l'école classique, par la figure de Hans Morgenthau — « *un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action : l'intérêt national* »¹⁰¹⁴ — ou bien celle de Raymond Aron selon lequel la politique étrangère des États se définit par « *l'art de gérer le commerce avec les autres États au mieux de l'intérêt national* ». L'intérêt national se présente alors à la faveur d'une « *donnée stable* » et « *objective* » à laquelle les États, indépendamment de leur condition sur la scène internationale et « *indépendamment des motivations, des préférences et des qualités morales et intellectuelles des hommes d'État successifs* », restent soumis. Toutefois, de nombreuses critiques soulignent à l'envi les limites du concept dans l'entreprise classique notamment en ce qu'il serait susceptible d'être l'objet d'une compréhension rationnelle¹⁰¹⁵. En plus de l'ambiguïté

¹⁰¹² Hamad Bin Jassim jabr Al-Thani, 02/02/12, Charlie Rose, interview, disponible à l'adresse suivante: https://www.youtube.com/watch?v=1iz90VHb_NQ

¹⁰¹³ QATAR NATIONAL VISION 2030, p 1, consultable à l'adresse suivante : <http://www.qdb.qa/English/Investing/Pages/Qatar2030.aspx>

¹⁰¹⁴ MORGENTHAU Hans, *In Defense of the National Interest*, New York, Knopf, 1951, p 242

¹⁰¹⁵ Sur ce point nous consulterons avec attention ROSENAU James, *National Interest*, International Encyclopedia of Social Sciences, 1968; GEORGE Alexander et Keohane Robert, *The Concept of National*

qui accompagne la notion, les auteurs classiques tendent à faire du concept un critère objectivable à la fois pour les théoriciens dès lors en mesure d'établir des lois générales qui régissent les relations internationales, mais également pour les praticiens qui y trouvent un guide sur lequel faire reposer leurs choix stratégiques et leurs actions politiques¹⁰¹⁶.

À la faveur de ces critiques, tout au long des années 1970 et 1980 les néoréalistes s'engagèrent ainsi à rendre le concept d'intérêt national scientifiquement opérationnel. Dans *Theory of International Politics*, Kenneth Waltz cherche à écarter le concept de la vision déterministe proposée par Hans Morgenthau et de l'inscrire dans une démarche praxéologique. La structure anarchique du système international enferme les États dans un environnement anxiogène du fait de la nature conflictuelle des relations interétatiques, nous dit l'auteur. L'« *intérêt national* [se comprend comme] *l'obligation de planifier prudemment ses actions diplomatiques et militaires sous peine de mettre en danger sa survie en tant qu'État* »¹⁰¹⁷. Dès lors, l'intérêt national ne se définit plus en termes de puissance, mais en termes de sécurité¹⁰¹⁸.

Au cours de la même époque le travail de Stephen Krasner va lui aussi participer à l'amendement du concept d'intérêt national proposé par Hans Morgenthau. Il s'agit pour Stephen Krasner de recourir à l'étude de l'intérêt national pour les États selon une méthode inductive, étudiant ce que les acteurs étatiques « *disent et font* », à travers des études concrètes destinées à réfuter une conception subjective de l'intérêt national telle que proposée par Hans Morgenthau¹⁰¹⁹. Mais l'ambition de Stephen Krasner dépasse largement la volonté de rendre le concept d'intérêt national opératoire. Il est surtout question pour l'auteur de convertir pour les États le concept en outil mobilisable aux propriétés idéologiques : « *L'État est un ensemble de rôles et d'institutions ayant leurs propres objectifs qui, (...) associés à des visions idéologiques ambitieuses relatives à l'ordre du monde, peuvent être qualifiés d'intérêt national* »¹⁰²⁰.

Interest. Uses and Limitations, dans GEORGE Alexander (Eds), *Presidential Decisionmaking in Foreign Policy*, Boulder, Westview, 1980.

¹⁰¹⁶ À la fin des années 1960, le réaliste Hans Morgenthau ira par exemple recommander aux États-Unis, alors entrés en guerre contre le Vietnam, de modifier la conception et leur pratique de politique étrangère au nom de l'intérêt national américain. Voir, MORGENTHAU Hans, *Vietnam and the United States*, Washington, Public Affairs Press, 1965.

¹⁰¹⁷ WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, Addison-Wesley, 1979, p. 1.

¹⁰¹⁸ Sur cette question nous consulterons avec attention BATTISTELLA Dario, *L'intérêt national. Une notion, trois discours*, dans CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère, Nouveaux regards*, Presses de Science Po, 2002.

¹⁰¹⁹ Stephen Krasner proposera ainsi une étude de cas célèbre des politiques d'investissements des firmes américaines en Amérique centrale et Amérique latine d'après laquelle il observe « un intérêt unitaire et à long terme » dans la pratique de ces politiques. Voir, KRASNER Stephen D., *Defending the National Interest: Raw Materials Investments and US Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1978.

¹⁰²⁰ *Ibid.* p 110.

Enfin, et toujours au cours des années 1970, l'approche proposée par Donald Nuechterlein va venir rejoindre celle de Stephen Krasner. Sur la méthode analytique d'abord—démontrant à partir des études de cas de l'Égypte en 1956, de Cuba en 1962, du Viêt-Nam entre 1965 et 1968 ou encore l'étude de l'embargo sur les pays exportateurs de pétrole en 1973¹⁰²¹— puis sur la perception selon laquelle l'idéologie s'apparente à un intérêt fondamental—*ideological interest*— qu'il convient de défendre au nom de l'intérêt national des États. Notons par ailleurs que pareille conception trouve à s'exprimer dans des travaux plus récents tels que ceux de W.D Macnamara et Ann Fitz-Gerald qui voient moins le besoin impératif de protéger l'idéologie que l'aspect de la « *culture politique* » et « *de la psychologie* » des États¹⁰²².

Ces perspectives restent toutefois ancrées dans le postulat classique défendu par Hans Morgenthau en ce qu'elles conditionnent les dirigeants à repérer puis à défendre au moyen de la force coercitive des intérêts jugés comme vitaux pour le bien-être des États. La ritournelle rationaliste morgenthauienne se voit ainsi préservée. À quelques détails près, les tentatives néo-réalistes réitèrent l'idée d'un intérêt national objectivement et rationnellement définissable qui dispose d'un caractère normatif et prescriptif qui assigne le comportement des États en matière de politique étrangère.

Pas plus que la perspective néoclassique, la théorie libérale ne va parvenir à détacher le concept d'intérêt national du postulat rationaliste pourtant si critiqué. À l'instar d'Andrew Moravcsik, la théorie libérale avance que la défense de l'intérêt national que cherche à préserver les États au moyen de leur politique étrangère n'émane pas en premier lieu de la volonté naturelle des États comme le soutient le postulat réaliste. Mais que celui-ci est déterminé par les demandes sociétales. Ainsi, lorsqu'Andrew Moravcsik utilise « intérêts » dans sa forme plurielle, c'est pour souligner que ceux-ci résultent davantage d'une volonté pluraliste que d'une démarche unitaire¹⁰²³. Ladite volonté, nous dit l'auteur, ne doit pas être assimilée à celle de chacun des membres de la société civile, mais bien plus des acteurs au sein de celle-ci qui dispose de suffisamment de ressources politiques pour imposer leur préférence aux autorités politiques :

¹⁰²¹ Voir, NEUCHTERLEIN E Donald, *The Concept of National Interest: A Time for A New Approaches*, Orbis, 23, printemps 1979, ou encore, *America Recommended: A superpower Assesses Its Role in A Turbulent World*, 2nd ed., Lexington, University press of Kentucky, 2001, cité dans MORIN David, *Au-delà de l'intérêt national? Une étude sociologique des politiques étrangères française et canadienne dans la crise du Kosovo*, Thèse de Doctorat en Science Politique, 2008, consultée le 28 septembre 2016

¹⁰²² MACNAMARA W.D. et GERALD Ann Fitz-, *A National Security Framework for Canada*, Policy Matters, vol. 3, no. 10, octobre 2002.

¹⁰²³ Voir sur cette question, BATTISTELLA Dario, *L'intérêt national. Une notion, trois discours*, dans CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère, Nouveaux regards*, Presses de Science Po, 2002, p 148.

« *La politique gouvernementale est contrainte par les identités, intérêts et pouvoirs des individus et groupes (à l'intérieur et à l'extérieur de l'appareil d'État) qui exercent en permanence des pressions sur les décideurs pour qu'ils adoptent des politiques conformes à leurs préférences* »¹⁰²⁴.

Cela caractérise une autre différence avec le postulat réaliste en ce sens que pour les libéraux l'intérêt national n'apparaît plus comme une donnée immuable. Au contraire, il est évolutif car adjoint aux évolutions des demandes sociétales des acteurs sociétaux dominants. Ainsi, le concept d'intérêt national peut se muer à la faveur d'une politique étrangère variable mettant en lumière tantôt la sécurité, le commerce, ou encore l'éthique selon les souhaits émanant des groupes sociétaux dominants. Cette capacité évolutive, nous disent les libéraux, tendrait même à faire du système international un espace pacifié du fait de la prise en considération par les individus rationnels de l'interdépendance complexe qui les lie aux autres acteurs internationaux et des avantages à poursuivre une politique étrangère qui se saisirait des intérêts des autres groupes dominants, autrement dit de l'intérêt commun. En somme, bien qu'en élaborant une nouvelle approche et en concevant de nouveaux outils conceptuels, ici encore le paradigme libéral maintient le concept d'intérêt national sous le sceau de la rationalité des acteurs.

Il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour voir apparaître les premiers travaux visant à « ressusciter l'intérêt national »¹⁰²⁵ à la lumière d'une approche capable de s'écarter de la seule rationalité des acteurs, que ceux-ci soient les dirigeants— pour les réalistes— ou que cette rationalité soit partagée entre les acteurs sociaux—pour les libéraux. C'est à travers la théorie constructiviste, et notamment par le biais de leur principal représentant Alexander Wendt, que le concept d'intérêt national va connaître un nouveau développement.

« Personne ne nie que les États agissent sur la base des intérêts nationaux tels qu'ils les perçoivent »¹⁰²⁶ : publié en 1999, *Social Theory of International Politics* propose ainsi de redéfinir l'intérêt national et de le comprendre davantage comme « une construction sociale »¹⁰²⁷. L'ensemble de la pensée constructiviste autour de l'intérêt national depuis Alexander Wendt et de la représentation de l'identité dans la conduite des politiques étrangères

¹⁰²⁴ MORAVCSIK Andrew, *Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics*, International Organization, 51, automne 1997, cite dans, BATTISTELLA Dario, *L'intérêt national. Une notion, trois discours*, dans CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère, Nouveaux regards*, Presses de Science Po, 2002, p 149.

¹⁰²⁵ WELDES Jutta, *Constructing National Interest: The United States and The Cuban Missile Crisis*, University of Minnesota Press, Borderlines, vol 12, 1999, p 4.

¹⁰²⁶ WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University press, 1999, p 113.

¹⁰²⁷ WELDES Jutta, *op. cit.* p 4.

1. UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE QATARIE

depuis Jutta Weldes¹⁰²⁸ et Martha Finnemore¹⁰²⁹, suppose ainsi que l'intérêt national émerge des représentations par lesquelles les États donnent un sens à leur vie sur la scène internationale. En outre, ces représentations sont elles-mêmes fonction des valeurs, des normes, des croyances « qui structurent la vie internationale et qui lui donnent signification »¹⁰³⁰. De manière générale pour les constructivistes, les préférences des États ne s'imposent plus comme des données constantes, immuables— à l'instar de la perspective réaliste. Elles ne sont plus résultantes des intérêts privés, qui peuvent être certes variables en raison de l'alternance des groupes sociaux dominants, mais qui restent des données fixes au sein de chaque groupe social en lice¹⁰³¹— selon la perspective libérale.

Il existe donc une place que le fait religieux doit occuper dans ce contexte.

Comme nous l'avons vu, si le sujet connaît aujourd'hui un traitement croissant à travers une actualité brûlante, durant plusieurs années la recherche théorique en relation internationale s'est écartée du sujet au nom de la modernisation et de la théorie de la sécularisation des sociétés qui laissait alors supposer que « *la religion était en phase terminale* »¹⁰³². Toutefois, la place qu'occupe la religion dans le champ des sciences sociales constitue un domaine de recherche recouvert et notamment en ce qui est des relations internationales. À travers ce corpus théorique nouveau dont la théorie constructiviste détient la part du lion, il nous a alors été possible de poser les jalons d'une réflexion autour du rôle du religieux dans la politique extérieure de l'émirat.

Par ce biais, la lecture de la politique étrangère s'en trouve donc affectée et devient en ce sens plus complexe puisque le processus d'élaboration de la diplomatie qatarie est intégré au contexte identitaire marqué par une culture, une histoire et des traditions. Ici, trois points peuvent être retenus :

1- Si dans un cadre formel le champ politique est dissocié du champ religieux au Qatar, l'influence de ce dernier réside bien davantage dans la façon dont l'intérêt national sera défini, c'est-à-dire dans la représentation de l'identité de l'émirat à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

¹⁰²⁸ WELDES Jutta, *op. cit.*.

¹⁰²⁹ FINNEMORE Martha, *National Interests*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1996.

¹⁰³⁰ *Ibid.* p 3.

¹⁰³¹ Sur cette question nous consulterons avec attention BATTISTELLA Dario, *op. cit.*.

¹⁰³² APPLEBY R.S., *The Ambivalence of the Sacred : Religion, Violence, and Reconciliation*, New York, Rowman and Littlefield, 2000, p. 3, cité dans FOX Jonathan, *Religion et relations internationales : perceptions et réalités*, *Politique étrangère* 4/2006 (Hiver), p. 1059-1071

IV. LES APPROCHES CULTURELLES

2- Cette représentation est opérée à la faveur d'un Islam importé au Qatar qui ne naît pas des causes locales mais qui vient se greffer comme une source de légitimité à disposition de la famille régnante.

3- L'influence la plus notable du fait religieux sur la politique étrangère du Qatar apparaît donc dans le fait que cette source de légitimité constitue un élément par lequel la diplomatie de l'émirat en viendra à être jugée par les autres acteurs internationaux.

1. UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE QATARIE

CHAPITRE 2 : IDENTITÉ MICRO-ÉTATIQUE, RÔLE INTERNATIONAL ET DOMINATION : PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE DU PROCESSUS DÉCISIONNEL DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR

Nous envisagerons l'identité comme le résultat d'un processus d'interaction, autrement dit constitutif d'une relation sociale. En ce sens, il nous apparaît qu'au travers des relations que le Qatar va entretenir avec ses homologues sur la scène régionale et internationale, mais aussi au travers de la représentation qui est faite de l'émirat à l'intérieur du territoire —au moyen des normes constitutives, des discours et des symboles qui sont employés par les élites dirigeantes— l'identité nationale de l'émirat du Qatar repose en partie sur les attributs conférés aux micro-États.

L'identité micro-étatique, une fois identifiée, devra alors être analysée comme résultante d'un processus de socialisation sur la scène internationale afin de saisir son influence sur le processus décisionnel. En cela, nous nous mettrons dans les pas d'Alexander Wendt¹⁰³³ lorsque celui-ci analysa le processus décisionnel comme un exercice de l'affirmation de l'identité par la politique étrangère. Toutefois, comme le révèle la littérature de la théorie des relations internationales mais également le corpus normatif internationaliste, la politique étrangère des micro-États se caractérise notamment par l'asymétrie des relations qu'ils entretiennent avec les acteurs « normaux » de la scène internationale. Pour la théorie donc, cette asymétrie relationnelle implique que dans la formation de leur politique étrangère les petits États soient indubitablement orientés vers la garantie et la préservation de leur survie.

Pour cette raison, nous concentrerons notre attention autour de l'influence de la vulnérabilité sur l'identité de la politique étrangère du Qatar. Aussi, dans notre démarche, nous

¹⁰³³ WENDT Alexander, *Anarchy it's what States make of it : The social Construction of Power Politics*, International Organization, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), pp. 391-425.

chercherons à identifier l'influence du sentiment de vulnérabilité sur l'identité de l'émirat au moyen d'une approche sociologique et plus particulièrement des outils théoriques offerts par la sociologie de la domination en y intégrant une perspective internationale.

A. LE MICRO-ÉTAT COMME CATÉGORIE CONSTITUTIVE DES IDENTITÉS

Dans la publication du séminaire dirigé par Claude Lévi-Strauss s'intitulant « L'identité », l'ethnologue notait que « *toute utilisation de la notion d'identité commence par une critique de cette notion* »¹⁰³⁴. En effet, le thème de l'identité est un concept récent mais très usité dans la littérature des sciences sociales— identité nationale, identité religieuse, perte d'identité...— et cela bien que celui-ci ne recouvre aucun consensus quant à sa définition. La notion d'identité implique aujourd'hui l'identification d'un groupe, d'une communauté dans son ensemble, comme la nation par exemple : l'identité nationale se définit alors comme l'image qui est projetée sur une communauté politique. L'approche que nous envisageons ici élabore la conception de l'identité non comme une donnée immuable marquée d'une forme de déterminisme culturel selon lequel les peuples peuvent être identifiés et différenciés les uns des autres par quelques facteurs récurrents, mais comme le fait d'appréhender le concept d'identité comme un ensemble de caractéristiques qui font qu'un individu ou un groupe se perçoit comme une entité spécifique.

Dans cette logique, en s'inspirant de la tradition psychanalytique freudienne, le sociologue Claude Dubar¹⁰³⁵ relève deux éléments constitutifs de l'identité : « l'identité pour soi », autrement dit la construction identitaire destinée à être renvoyé au sujet même, puis « l'identité pour autrui » qui répond à l'image destinée à être renvoyée aux autres. Face à ces deux aspects, il est alors possible de concevoir la catégorie de micro-État à la fois comme une catégorie construite par la représentation que ces sujets se font d'eux-mêmes, une « identité pour soi » au sens de Claude Dubar, mais aussi constitutive d'une image renvoyée aux autres, une « identité pour autrui ».

¹⁰³⁴ LEVI-STRAUSS Claude, *L'identité*, Presses Universitaires de France, 1977, p 331.

¹⁰³⁵ DUBAR Claude, *La crise des identités*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le lien social, 2000.

Pour s'en convaincre, il nous faut revenir sur les différentes tentatives de définition du micro-État. Si au cours des années 1970 la doctrine juridique internationaliste a reconnu, non sans peine, le caractère étatique de ces entités, la représentation qui en est faite dans les esprits n'assure nullement une pleine égalité avec les autres acteurs étatiques¹⁰³⁶. Pour Hans Geser¹⁰³⁷, cette inégalité de condition repose sur trois aspects principaux : 1) : un aspect comparatiste : selon lequel un micro-État serait par comparaison différent des autres États ; 2) : « Sur des critères quantitatifs objectivables » : tels que la taille de la population, du territoire ; et enfin 3) un facteur intersubjectif : une inégalité de condition perçue à la fois par les autres acteurs mais aussi par les micro-États eux-mêmes¹⁰³⁸.

En raison de l'indétermination du seuil à partir duquel il serait possible de reconnaître la nature d'un micro État, les deux premiers aspects offerts par la définition précédente (comparatiste et quantitatif) n'offrent aucun indice sur la détermination d'une identité relative à la condition de micro-État. Il nous apparaît toutefois que la troisième condition (facteurs intersubjectifs) trouve un certain écho avec la définition donnée par Claude Dubar.

1) « UNE IDENTITÉ POUR AUTRUI »

Pour la sociologie interactionniste, à l'instar des travaux classiques de Georges H. Mead¹⁰³⁹, Peter Berger et Thomas Luckmann¹⁰⁴⁰ ou encore Erving Goffman¹⁰⁴¹, la formation des identités relève d'un processus d'interaction sociale. C'est ainsi que la théorie des relations internationales notamment par la voie de la théorie constructiviste s'est saisie à de nombreuses reprises de la question de l'identité des nations en cherchant à dissocier les termes « d'identité » et de « nation » : premièrement, l'identité qui fait corps au sein de l'État, ce que

¹⁰³⁶ Sur cette question, voir : DURANTHON Arnaud, *Qu'est-ce qu'un micro-État aujourd'hui ? L'exemple des micro-États d'Océanie*, Revue française de droit constitutionnel 4/2012 (n° 92), p. 785-797.

¹⁰³⁷ GESER Hans, *Was ist eigentlich ein Kleinstaat?*, in KIRT Romain, WASCHKUHN Arno, (Eds), *Kleinstaat-Kontinent Europa: Probleme und Perspektiven*, Baden-Baden, Nomos, p. 89- 100.

cité dans, NEUMANN Iver B., GSTOHL Sieglinde, *Introduction: Lilliputians in Gulliver's World ?*, dans INGEBRITSEN Christine, NEUMANN Iver B., GSTOHL Sieglinde (eds), *Small States in International Relations*, Seattle/ Reykjavik, University of Washington Press/University of Iceland Press, 2006. Sur cette question nous consulterons avec intérêt : ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, *Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 19-38.

¹⁰³⁸ Voir, ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, art.cit. p. 19-38.

¹⁰³⁹ MEAD Georges H., *L'Esprit, le soi, et la société*, Paris, puf, [1934], Le lien social, 2006.

¹⁰⁴⁰ BERGER Peter & LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridien-Klinsky, Sociétés, 1996.

¹⁰⁴¹ GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome II. Les relations en public, Paris, Minuit, Le sens commun, [1973], 1992.

Paul Kowert nomme « l'identité interne », et deuxièmement, « [l'] *identité qui se réfère au caractère distinct d'un État-nation par rapport aux autres États-nations* », autrement dit « *l'identité externe* »¹⁰⁴². Nous retrouvons pareille distinction chez Alexander Wendt, lorsque celui-ci viendra différencier « *identités corporatives et identités sociales* »¹⁰⁴³ comme d'une part, l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui forment l'identité d'un acteur et d'autre part, « [l'] *ensemble de significations qu'un acteur s'attribue tout en adoptant le point de vue d'autres* »¹⁰⁴⁴.

Toutefois, il n'est pas probant que cette distinction très formelle soit judicieuse. Ces deux aspects interne et externe sont tributaires l'un de l'autre dans la construction de l'identité d'un État. La notion « *d'identité pour autrui* » nous semble en ce sens pertinente à l'analyse car celle-ci ne s'attache pas à distinguer les sources de l'identité d'un État mais s'oriente davantage vers la découverte des effets de celle-ci en déconstruisant la dynamique de l'image qui sera renvoyée aux autres acteurs. L'objectif est de saisir ses effets tant sur chacun des acteurs que sur la relation que ceux-ci entretiennent.

Il existe une multitude de conceptions concurrentes du micro-État dans la littérature des relations internationales bien qu'aucune ne soit unanimement retenue. La formation des premières analyses relatives au concept de petit État qui ont émergé au cours du XIXe siècle, s'attachaient à caractériser ces entités par opposition aux États-nations. Comme nous l'avons déjà montré précédemment, les petits États étaient alors perçus comme des acteurs secondaires des relations internationales et, en raison des faibles ressources à leur disposition, suscitaient l'inquiétude des observateurs internationaux qui les identifiaient comme des éléments perturbateurs du système international¹⁰⁴⁵. À l'aune des premières perspectives théoriques des relations internationales, les auteurs du paradigme réaliste développèrent des réflexions sur le rôle des petits États dans la structure du système international. Ces réflexions étaient particulièrement utiles à la démonstration du paradigme réaliste car elles apportaient une justification supplémentaire à la dynamique du rapport de force qui gouverne les relations

¹⁰⁴² KOWERT Paul, *The Three Faces of Identity*, dans CHAFETZ Glenn, SPIRTAS Michael et FRANKEL Benjamin (dir.), *The Origins of National Interests*, London, Frank Cass, pp. 4-5, cité dans MACLEOD Alex, MASSON Isabelle et MORIN David, *Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales*, Études internationales, Volume 35, numéro 1, mars 2004, p. 7-24.

¹⁰⁴³ WENDT Alexander, *Identity and Structural Change in International Politics*, LAPID Yosef et KRATOCHWIL Friedrich (dir.), *The Return of Culture and Identity in IR Theory*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p 51-52.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*

¹⁰⁴⁵ Sur cette question nous consulterons avec attention le travail de GUESLIN Julien, *op. cit.*, p. 12-13.

internationales¹⁰⁴⁶. Toutefois, à partir des années 1950 et grâce aux travaux fondateurs d'Annette Baker Fox, le *Power of Small States*¹⁰⁴⁷ semblait retrouvé. Le travail de cette auteure a permis de renouer avec une conception selon laquelle les petits États n'étaient plus seulement spectateurs des relations internationales contraints d'assurer leur survie face aux jeux des plus grandes puissances. Ceux-ci devenaient des acteurs capables de résister aux injonctions du rapport de force. Ce renouveau ouvrit alors les perspectives théoriques et les paradigmes concurrents s'emparèrent également de ces entités afin d'étayer leurs argumentaires¹⁰⁴⁸.

Bien que les analyses ayant trait au comportement des petits États se multiplièrent dans les différents champs de recherche internationalistes, la définition de ce que pouvait englober le terme perdait de son acuité. Critères quantitatifs—mesurant les critères à partir desquels un État serait représenté par sa petitesse—, critères qualitatifs—entamant la confusion entre micro-État, État-failli, État fragile— ne semblaient traduire aucune réalité si ce n'est celle de l'usage du terme dans la perspective d'une rhétorique politique¹⁰⁴⁹. Toutefois, loin des conceptions figées autour des différents seuils à partir duquel un État se rangerait dans la catégorie des micro-États, une autre démarche fut entreprise pour tenter de définir la nature des micro-États. Celle-ci, à l'instar des travaux d'Annette Baker Fox¹⁰⁵⁰ ou encore de Robert Keohane¹⁰⁵¹, s'est davantage orientée vers la recherche d'éléments par lesquels ces États se définiraient eux-mêmes comme petits.

Aussi, la démarche entreprise par Gaidz Minassian¹⁰⁵² nous semble pertinente pour offrir une représentation du concept de micro-État. L'auteur s'attache à identifier les micro-États en fonction de leurs aspirations communes : 1) l'autodétermination, 2) la survie et 3) la coopération régionale. À la croisée des caractéristiques perçues par le reste de la communauté et de la propre image que les petits États peuvent se renvoyer à eux-mêmes, ces trois éléments

¹⁰⁴⁶ Voir THORHALLSSON Baldur, WIVEL Anders, *Small States in the European Union: What Do We Know and What Would We Like to Know?*, Cambridge Review of International Affairs, 19 (4), 2006, p. 651-668; cité dans GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États: pratiques, usages et trajectoires*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 9-18.

¹⁰⁴⁷ BECKER FOX Annette, *The Power of Small States: Diplomacy in World War II*, Chicago, University of Chicago Press, 1959.

¹⁰⁴⁸ Comme le note GUILBAUD Auriane, les libéraux se saisirent de la question afin de mettre en perspective l'influence des élites dans la conduite des relations internationales des petits États ou bien encore les institutionnalistes cherchèrent à mettre en évidence les relations entre les petits États et les organisations internationales. Voir, GUILBAUD Auriane, art.cit. pp. 9-18.

¹⁰⁴⁹ Mélanie Albaret et Delphine Placidi-Frot montrent comment des organes onusiens font de la définition du concept de micro-État l'élément d'une rhétorique politique de discrimination envers ces acteurs. Voir ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, art.cit.

¹⁰⁵⁰ BECKER FOX Annette, *op. cit.*

¹⁰⁵¹ KEOHANE Robert O., *Lilliputians Dilemmas: Small States in International Politics*, *International Organisation*, 33 (2), 1969, p. 296.

¹⁰⁵² MINASSIAN Gaidz, *Micro-État», «Mini-État»: essai de classification*, Annuaire français des relations internationales, AFRI, volume 8, Bruylant, 2007.

nous guident sur la piste de l'identité micro-étatique comme élément conducteur de la politique étrangère du Qatar. Nous devons ainsi au préalable reconstruire « l'identité pour autrui » des micro-États en définissant les trois facteurs susmentionnés à l'aune de la théorie et de la pratique des relations internationales.

1) Pivot du droit international contemporain, le droit à l'autodétermination tient une place centrale au sein de la Charte des Nations Unies et des Pactes internationaux relatifs aux droits humains de 1966. Ces derniers ont constitué la base juridique et politique à la vague de décolonisation des années 1960 dont sont issus une partie des micro-États. Ce principe fut alors fondamental pour ces États dont le souvenir d'une domination récente suffit à rappeler la précarité sur laquelle repose le droit de ces peuples à disposer d'eux-mêmes. Reconnu dans le droit international comme un droit humain fondamental¹⁰⁵³, le droit à l'autodétermination souffre néanmoins d'inconstances dans son application. Et bien qu'il fût admis pour les micro-États « *que seule la souveraineté peut assurer la sécurité identitaire* », d'aucun ne saurait y voir un garde-fou éternel contre la volonté des plus grandes puissances.

2) Il advient ainsi que la seconde caractéristique inhérente à la condition des micro-États soit celle de la survie. Menacés dans leur capacité à garantir leurs traditions et faire préexister leur culture face au processus de standardisation culturelle qui accompagne la mondialisation ; assujettis aux pressions de l'économie mondiale en raison d'un marché obligatoirement tourné vers l'extérieur afin de pallier la faiblesse des ressources internes¹⁰⁵⁴, particulièrement vulnérables aux effets attendus du réchauffement climatique¹⁰⁵⁵, handicapés par la faiblesse des ressources humaines disponibles sur le territoire ; il existe ainsi chez les micro-États « *un fort sentiment*

¹⁰⁵³ Nous nous fondons ici sur les dires de Aureliu Cristescu, Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités : « *En tant qu'un des droits fondamentaux de l'homme, la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est liée à la reconnaissance de la dignité humaine des peuples, car il existe un rapport entre le principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples et le respect des droits fondamentaux de l'homme et de la justice. Le principe de l'autodétermination est le corollaire naturel du principe de la liberté individuelle et la sujétion des peuples à une domination étrangère constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme.* » ; cité dans ÖZDEN Melik et GOLAY Christophe, *Le droit des peuples à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles sous l'angle des droits humains*, Collection du Programme Droits Humains du Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), disponible à l'adresse suivante : http://www.agirledroit.org/IMG/pdf/CETIM_droit_a_l_autodetermination-2.pdf, p 8.

¹⁰⁵⁴ KATZENSTEIN Peter J., *Small States in World Markets. Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 1985.

¹⁰⁵⁵ BOUCHARD Christian, MARROU Louis, Steve PLANTE, PAYET Rolph et DUCHEMIN Éric, *Les petits États et territoires insulaires face aux changements climatiques : vulnérabilité, adaptation et développement*, La revue électronique en sciences de l'environnement, disponible à l'adresse suivante : <https://vertigo.revues.org/10634>

de vulnérabilité »¹⁰⁵⁶. La capacité de résilience de certaines de ces entités serait ainsi le fruit d'une tendance à ancrer leur développement dans le processus de coopération régionale.

3) Destinée à atténuer les effets de la petitesse des structures nationales de ces États, la coopération régionale offrirait ainsi un outil de compensation à la dépendance économique de ces pays. Les nombreux programmes onusiens développés depuis les années 1945 encouragent cette tendance et facilitent l'intégration de ces groupes d'États au sein des instances internationales¹⁰⁵⁷. Par l'effet de la mutualisation des intérêts, les micro-États gagnent en visibilité et augmentent leurs chances de préserver leur sécurité.

2) L'APPROPRIATION D'UNE IDENTITÉ MICRO-ÉTATIQUE

La représentation qu'un État se fait de lui-même trouve à s'exprimer dans plusieurs éléments. Qu'il s'agisse de la culture, des symboles ou encore des discours, plusieurs outils sont disponibles afin de rechercher la dimension du *Soi* que les États construisent pour eux-mêmes. La méthode que nous retiendrons ici s'attachera à utiliser la Constitution du Qatar au prisme des éléments dégagés précédemment de « l'identité pour autrui », afin de construire une première représentation de l'identité du Qatar en tant que micro-État.

Approuvée par référendum le 29 avril 2003 et entrée en vigueur le 29 avril 2003, la nouvelle Constitution du Qatar traduit la volonté de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani de munir son pays d'institutions modernes. Composée de 149 articles divisés en cinq chapitres, la Constitution du Qatar dans son article 7 dispose de la « préférence traditionnelle du Qatar pour la recherche de la paix et l'inclinaison pour la non ingérence »¹⁰⁵⁸ :

*« The foreign policy of the State is based on the principle of strengthening international peace and security by means of encouraging peaceful resolution of international disputes; and shall support the right of peoples to self-determination; and shall not interfere in the domestic affairs of states; and shall cooperate with peace-loving nations »*¹⁰⁵⁹.

Par cette formule, le Qatar reconnaît un certain avantage à la petitesse de son territoire dans la mesure où cette caractéristique lui permettrait d'endosser plus aisément le rôle de

¹⁰⁵⁶ MINASSIAN Gaïdz, art.cit, p333.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.* p 334.

¹⁰⁵⁸ LAZAR Mehdi, *L'émirat « hyperactif » : une analyse de la politique d'internationalisation du Qatar*, Confluences Méditerranée 1/2013 (N° 84), p. 59-76.

¹⁰⁵⁹ Cité dans WRIGHT Steven, *Un « petit État » accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 73-88.

médiateur¹⁰⁶⁰. Ce rôle de médiateur, traduit de la prise en considération par le Qatar de sa faiblesse structurelle qui l'empêche de pouvoir agir sur la scène internationale par d'autres biais, incarnant dans cette mesure un outil de compensation à son déficit en termes de puissance.

L'article 2 de la Constitution du Qatar, quant à lui, dispose que :

« *The capital of the State is Doha City; and it may be transferred to any other place by a law. The State shall exercise its sovereignty on its territory and it may not relinquish its sovereignty neither may it cede any part of its territory* ».¹⁰⁶¹

Cette disposition constitutionnelle est assez commune chez les États décolonisés jaloux de leur souveraineté fraîchement recouvrée. Pour le Qatar, celle-ci signifie que par sa Constitution l'émirat s'affirme comme indivisible — « *neither may it cede any part of its territory* » — et n'accepte aucunement l'association ou la fédération— « *relinquish its sovereignty* » —. Plusieurs éléments sont ici à rapprocher de l'histoire récente du Qatar, notamment quant aux relations que celui-ci entretient avec son voisinage proche. En venant rappeler que l'émirat ne pouvait pas renoncer à sa souveraineté ni céder une partie de son territoire, le petit État scelle dans sa loi fondamentale les dispositions de l'arrêt rendu par la Cour internationale de justice de la Haye, le 16 mars 2001, venant mettre un terme au conflit territorial opposant le Bahreïn au Qatar.

Ainsi, ces dispositions peuvent être lues comme un message que le petit émirat adresse à ses puissants voisins. Pour ce qui est de la première proposition de l'article 2 —« *shall exercise its sovereignty on its territory* »— si elle paraît commune, elle dépend en réalité de la définition qui peut être donnée au titre de la souveraineté : politique au sens de l'indépendance, de l'autonomie politique et d'exclusivité de l'État sur le territoire national ; mais également économique au sens de la libre maîtrise des ressources naturelles tel qu'en dispose l'article 29 de ladite Constitution :

« *Natural wealth and its resources are the property of the State; and the State shall preserve and exploit the same in the best manner in accordance with the provisions of the law* »

Il advient que cet article repose lui-même sur les principes exposés dans la résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la

¹⁰⁶⁰ Sur cette question nous consulterons avec attention : KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari Foreign Policy*, *The Middle East Journal*, 65 (4), 2011, p. 539-556.

¹⁰⁶¹ Constitution du Qatar, disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://portal.www.gov.qa/wps/wcm/connect/5a5512804665e3afa54fb5fd2b4ab27a/Constitution+of+Qatar+EN.pdf?MOD=AJPERES>

*Souveraineté permanente sur les ressources naturelles*¹⁰⁶², à travers laquelle est reconnu le principe de « *souveraineté permanente* » comme « *élément fondamental du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes* ». Selon ce principe, considéré aujourd'hui comme une norme de droit impérative, « *chaque État détiendrait le droit d'utiliser, d'exploiter et de disposer des richesses et des ressources naturelles présentes dans son territoire, ainsi que celui de décider en dernière instance et en toute indépendance du sort de ces ressources naturelles et des activités économiques qui s'y exercent* »¹⁰⁶³. L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), dont le Qatar est membre depuis 1961, a plusieurs fois affirmé son objectif de protéger la souveraineté permanente des États membres comme en atteste la Déclaration des États parties à Riyad en 2007¹⁰⁶⁴ par exemple. Si d'un point de vue juridique cette déclaration ne jouit pas des mêmes valeurs contraignantes qu'un traité, celle-ci, en tant que déclaration politique, nous informe sur la volonté de Doha de garantir ses droits et d'assurer la protection sur ses énergies fossiles jusqu'à en faire un élément structurant de son identité.

Par ces dispositions constitutionnelles, il apparaît ainsi que la représentation que l'émirat se fait de lui-même corrobore avec certains des éléments relatifs à l'image que renvoient les micro-États au reste de la communauté internationale. Les références à l'autodétermination et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les dispositions relatives à la coopération ainsi que les référents à l'impérative survie du territoire semblent alors caractériser un des éléments du micro-étatisme par lequel l'identité du Qatar peut être appréhendée. Autrement dit, la vulnérabilité que renvoie l'image de micro-État participe de l'élaboration d'un récit national identitaire.

¹⁰⁶² Résolution consultable à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/NaturalResources.aspx>; Sur ce point nous consulterons également, SAKAI Leticia, *Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles : sa création, sa dynamique et son actualité en droit international*, disponible à l'adresse : [http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20\(L\)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMANENTE%20SUR%20LES%20RESSOURCES%20NATURELLES%20%20exclusivit%C3%83%C2%A9.pdf](http://www.ihedn.fr/userfiles/file/apropos/SAKAI%20(L)%20Le%20PRINCIPE%20DE%20LA%20SOUVERAINETE%20PERMANENTE%20SUR%20LES%20RESSOURCES%20NATURELLES%20%20exclusivit%C3%83%C2%A9.pdf)

¹⁰⁶³ SALMON Jean (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruylant, Bruxelles, 2001, p. 1046.

¹⁰⁶⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/publications/Solemn_Declaration_I-III.pdf

B. LE RÔLE INTERNATIONAL DES MICRO-ÉTATS : APPROCHE PAR LA SOCIOLOGIE DE LA DOMINATION

Ici, nous chercherons à comprendre comment l'identité pour autrui et l'identité pour soi constituent un cadre prescripteur au rôle international des micro-États (1) au prisme de la sociologie de la domination (2).

1) DE L'IDENTITÉ COMME CADRE PRESCRIPTEUR AU RÔLE INTERNATIONAL

Développée dans les années 1970, la théorie des rôles nationaux a été introduite dans l'étude des politiques étrangères par Karl Holsti dans son ouvrage classique *National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy*¹⁰⁶⁵ avec pour objectif d'éclairer « les relations entre l'identité nationale et l'environnement international »¹⁰⁶⁶. Stephen Walker viendra définir la notion de rôle dans la théorie du rôle national comme un « *repertoires of behavior, inferred from others' expectations and one's own conceptions, selected at least partly in response to cues and demands* »¹⁰⁶⁷. En d'autres termes, la conception du rôle national se comprend comme « un ensemble d'attentes partagées relatives au comportement d'un État en fonction de sa position sur la scène internationale »¹⁰⁶⁸.

Le nombre de rôles identifiés par les études de politique étrangère varie grandement entre les chercheurs. Déjà, en 1970 Karl Holsti sommat les analystes de chercher au-delà d'un rôle unique que pourraient jouer les États sur la scène internationale¹⁰⁶⁹. À ce titre le travail regroupé par Philippe Leprestre en 1997 répondit parfaitement à la demande faite par Karl Holsti en publiant deux ouvrages au sein desquels les contributeurs identifieront différentes gammes de rôles joués par plusieurs États (États-Unis, URSS, France, Japon, etc) au cours du

¹⁰⁶⁵ HOLSTI Karl. J., *National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy*. International Studies Quarterly 14(3), 1970.

¹⁰⁶⁶ MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 113

¹⁰⁶⁷ WALKER Stephen G., *Symbolic Interactionism and International Politics: Role Theory's Contribution to International Organizations*, in COTTAM M. and SHIH C., *Contending Dramas: A Cognitive Approach to International Organizations*, New York: Praeger, 1992, p 23, cité dans, THIES Cameron G., *Role Theory and Foreign Policy*, International Studies Association Compendium Project, Foreign Policy Analysis section, 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://myweb.uiowa.edu/bhlai/workshop/role.pdf>

¹⁰⁶⁸ MORIN Jean Frédéric, *op. cit.*, p 113.

¹⁰⁶⁹ HOLSTI Karl. J., *op. cit.*, p 277.

XXème siècle¹⁰⁷⁰. À la suite de ces études pionnières, et à l'instar des travaux de Mlada Bukovansky¹⁰⁷¹, Marijke Breuning¹⁰⁷² ou bien encore de l'article de Gauvav Ghose et Patrick James¹⁰⁷³, les recherches se sont davantage orientées vers l'étude précise d'un rôle que pouvait jouer un État et de son influence sur la production de politique étrangère.

Pour Karl Hoslti, la conception des rôles nationaux trouve ses origines dans la conception que les acteurs se font de leur identité. Il distingue ainsi deux sources principales à la formation du rôle : la représentation interne et la représentation externe. La première renvoie à la fois aux représentations personnelles des décideurs, mais également à l'appréhension que ceux-ci se font de l'identité de leur État, ce que nous avons identifié comme « *l'identité pour Soi* ». Pour ce qui est de la représentation externe, celle-ci est fonction des prescriptions qui sont attendues de la part des autres acteurs, ce que Theodore Sarbin et Vernon Allen, identifient comme « *des rôles prescrits* » (*Ascribed role*¹⁰⁷⁴). Comme nous l'avons mentionné, dans la construction des identités, la formation d'un rôle national est le produit d'une construction sociale. Le rôle correspond ainsi à un cadre prescripteur d'une conduite au sein d'un espace socialement construit à la fois par les interactions entre les acteurs, mais également par la représentation que ces acteurs se font de ces interactions. En définitive, le rôle national apparaît comme un élément contraignant dans la pratique de la politique étrangère des États.

À travers cette conception, il est alors possible de rapprocher le concept d'identité à celui de rôle national. Dans une première perspective, la perception identitaire tout comme le rôle national, constituent des éléments contraignant l'action des décideurs. Dans une deuxième perspective, la construction de l'identité tout comme celle des rôles nationaux, résultent d'un processus social par lequel chacun des éléments est défini à la fois par une représentation interne et une représentation externe : autrement dit par l'influence de variables

¹⁰⁷⁰ LE PRESTRE, Philippe G., Ed. *Role Quests in the Post-Cold War Era: Foreign Policies in Transition*, Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press. 1997 ; *Author! Author! Defining Foreign Policy Roles after the Cold War.* In *Role Quests in the Post-Cold War Era*, Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 1997.

¹⁰⁷¹ BUKOVANSKY Mlada. *American Identity and Neutral Rights from Independence to the War of 1812*. International Organization 51:209-243, 1997.

¹⁰⁷² BREUNING Marijke. , *Configuring Issue Areas: Belgian and Dutch Representations of the Role of Foreign Assistance in Foreign Policy*, in SYLVAN Donald A. and VOSS James F., eds., *Problem Representation in Foreign Policy Decision Making*, New York: Cambridge University Press. 1998.

¹⁰⁷³ GHOSE Gauvav and JAMES Patrick, *Third-Party Intervention in Ethno-Religious Conflict: Role Theory, Pakistan, and War in Kashmir, 1965*. *Terrorism and Political Violence* 17: 427- 445, 2005.

¹⁰⁷⁴ SARBIN, Theodore R., VERNON L. Allen. *Role Theory*, dans LINDZEY Gardner, ARONSON Elliot, *Handbook of Social Psychology*, 2nd ed, Reading, MA: Addison-Wesley Publishing Company. 1968.

intersubjectives. Enfin, dans la perspective constructiviste¹⁰⁷⁵, l'identité et le rôle national ne peuvent se dissocier car chacun de ces éléments intervient successivement dans le processus d'action des décideurs. Schématiquement, nous pourrions dire que le concept d'identité ne recoupe aucune connotation fonctionnelle sans qu'un rôle national n'y soit reconnu et que les actions des États ne pourraient pas être interprétées comme l'incarnation d'un rôle pour les acteurs sans référence à l'identité de celui-ci.

À travers ces perspectives, il est alors possible de déterminer un répertoire de comportements relatif à la représentation identitaire d'un acteur. L'identité d'un acteur renvoie à un ensemble d'attitudes particulières dans l'espace social en conférant à l'acteur une position au sein de ce même espace ou, comme le note Erving Goffmann, « *l'actualisation de droits et de devoirs rattachés à un statut donné* »¹⁰⁷⁶. Dans cette perspective, il est alors possible d'envisager le rôle national comme la position de l'acteur au sein du système, autrement dit de l'envisager en termes de statut.

L'analyse du rôle des micro-États a largement été occultée dans l'étude des relations internationales. Excepté quelques travaux tels que ceux de Manus Midlarsky¹⁰⁷⁷ ou de Paul Schroeder¹⁰⁷⁸ sur l'étude de la stabilité internationale et le rôle des micro-États, ceux de Annika Björkdahl¹⁰⁷⁹ et Christine Ingebritsen¹⁰⁸⁰ sur le rôle « d'entrepreneur de norme », ou bien encore la prédisposition de ces acteurs à détenir le rôle de médiateur comme le suggéra le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki Moon¹⁰⁸¹, peu d'études sont consacrées à cette question. À partir des considérations précédentes, nous proposons de renouveler une tentative d'approche du rôle des micro-États sur la scène internationale en envisageant le rôle de l'émirat du Qatar à partir du statut conféré par l'identité micro-étatique.

¹⁰⁷⁵ Sur cette question nous consulterons avec attention le travail de KATZENSTEIN Peter J., (ed.). *The Culture of National Security. Norms and Identity in World Politics*. New York : Columbia University Press, 1996.

¹⁰⁷⁶ GOFFMANN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris : éditions de Minuit, 1974, p. 24, cité dans CATHELIN Mélanie, *Le rôle international d'un État : construction, institutionnalisation et changement. Le cas de la politique canadienne de maintien de la paix en Afrique*, Thèse pour le Doctorat en Science Politique, 2008, p 61 note n°119.

¹⁰⁷⁷ MIDLARSKY Manus, *The Onset of World War*, Boston: Unwin Hyman, 1988.

¹⁰⁷⁸ SCHROEDER Paul W., *The 19th-Century International System: Changes in the Structure*, World Politics, vol. 39, no. 1, 1986, pp. 1-26.

¹⁰⁷⁹ BJÖRKDAHL Annika, *Form Idea to Norm: Promoting Conflict Prevention*, Lund Political Studies, 125. Lund: Lund University, Department of Political Science, 2002.

¹⁰⁸⁰ INGEBRITSEN Christine, *Norm Entrepreneurs: Scandinavia's Role in World Politics*, Cooperation and Conflict, 37(1), 11-23, 2002.

¹⁰⁸¹ Cité dans ALLES Delphine, *L'identité de petit État sans la condition de faible puissance ? Le répertoire d'action multilatérale de Singapour*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 39-54.

2) VERS UNE SOCIOLOGIE DU RÔLE INTERNATIONAL

Pour comprendre le répertoire de comportement des micro-États sur la scène internationale, il faut aller au-delà de la représentation hiérarchique des puissances qui s'illustre par la célèbre maxime de Thucydide « *le fort fait ce qu'il peut faire et le faible subit ce qu'il doit subir* ». Il faut au préalable mettre en lumière la structure socio-cognitive qu'implique la relation entre le faible et le fort, entre les micro-États et le reste de la communauté internationale, que l'émirat utilise pour construire son idéologie, identifier les menaces et saisir les opportunités ou encore distinguer les amis des ennemis. En d'autres termes, la politique étrangère qatarie ne doit plus être seulement déterminée par les faibles conditions matérielles de sa puissance, mais également par la façon dont l'identité micro-étatique est projetée par les autres et par lui-même. Ces perceptions représentent des « lentilles conceptuelles » qui définissent les valeurs et les croyances inscrites dans les relations diplomatiques.

Déterminée par les caractéristiques du micro-étatisme, l'identité du Qatar suggère de celui-ci un répertoire d'actions limité et un comportement docile envers les puissances plus importantes. La notion de *bandwagoning* (suivisme-ralliement) introduit par Quincy Wright¹⁰⁸² et démocratisé par Kenneth Waltz¹⁰⁸³, illustre dans ce sens l'idée selon laquelle les puissances les plus faiblement dotées sont limitées à un rôle de figurant sur la scène internationale. Celles-ci, sont contraintes de prêter allégeance à la puissance dominante. Par conséquent, ce qui est capital pour la compréhension du rôle des micro-État en général et du Qatar en particulier réside moins dans la répartition de ses capacités de puissance que dans le sens qui est donné à cette répartition.

Dès lors, comment interpréter le rôle des micro-États dans la formulation de la politique étrangère ?

3) L'ANALYSE DU RÔLE INTERNATIONAL AU PRISME DE LA SOCIOLOGIE DE LA DOMINATION

En envisageant les relations internationales comme des relations sociales, la sociologie des relations internationales, dont les principaux représentants Raymond Aron, Marcel Merle,

¹⁰⁸² WRIGHT Quincy, *A Study of War*, University of Chicago Press, 1942.

¹⁰⁸³ WALTZ Kenneth, *op. cit.*.

Marie Claude Smouts, Bertrand Badie ou Guillaume Devin¹⁰⁸⁴, invitent à associer à l'étude des faits internationaux les « enseignements de la sociologie générale »¹⁰⁸⁵. Dès lors, dans la perspective « de la recherche des déterminants et des régularités qui affectent la conduite des acteurs [les micro-États] sur la scène internationale »¹⁰⁸⁶ une première piste d'investigation peut être envisagée à travers la sociologie des interactions.

Dans l'ouvrage classique *Les rites d'interaction*¹⁰⁸⁷, Erving Goffmann note que le rôle ou le statut des acteurs est tributaire de la position sociale qu'ils occupent au sein du théâtre de « la vie sociale ». Selon l'auteur toujours, l'organisation sociale— qui se constitue de la rencontre des acteurs— observe des « rites d'interactions » selon lesquels à chaque position sociale répond un répertoire d'actions attendues. En fonction de la place occupée, les acteurs sont conditionnés à la fois par la représentation du rôle que leur attribue autrui, mais également par la représentation du rôle que ces acteurs se renvoient à eux-mêmes. « L'identité pour autrui » et de « l'identité pour Soi » distinguées par Claude Dubar recourent ainsi la définition du rôle donnée par Erving Goffmann. À travers la découverte de ce lien, le répertoire d'action de l'émirat semble alors déterminé par l'identité micro-étatique de celui-ci. Cette identité, marquée du sceau de la vulnérabilité, s'illustre par l'asymétrie qui guide les relations avec le reste de la communauté internationale. Dès lors, une deuxième perspective sociologique s'offre à nous afin d'appréhender l'influence du micro-étatisme dans la politique étrangère du Qatar : celle de la sociologie de la domination.

La notion de domination a joué un rôle cardinal dans l'étude des rapports sociaux et de la conflictualité des relations entre les acteurs. Les fondateurs de la sociologie ont très rapidement cherché à souligner que l'asymétrie relative à la position et au statut social des acteurs occupait une place centrale et prenait le pas sur toutes les autres considérations qui chercheraient à définir l'ordre social institué. De Karl Marx à Pierre Bourdieu en passant par

¹⁰⁸⁴ ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, 1964, Paris Calmann-Lévy, 8^e ed. 1984 ; Merle, Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1974; BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, Presses de Science Po, 3^e éd, 1999 ; DEVIN Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, «Repères», 2009.

¹⁰⁸⁵ RAMEL, Frédéric, *Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales*, Sociologies. Presses Universitaires de France, 2006.

¹⁰⁸⁶ Voir, DEVIN Guillaume, « Introduction », *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, «Repères», 2009.

¹⁰⁸⁷ GOFFMANN Erving, *op. cit.*.

Max Weber, le concept de domination a ainsi été largement mobilisé, dans une large variété d'acceptions¹⁰⁸⁸, comme un concept dominant du mode de structuration sociale.

Le terme de domination, du latin *dominare*, figure « l'exercice de la souveraineté par un *dominus*, le maître des lieux et des âmes »¹⁰⁸⁹. Aussitôt, l'étymologie permet de distinguer la notion d'autres concepts proches tels que celui de pouvoir, d'autorité, ou des concepts allemands de *Macht* et de *Herrschaft*¹⁰⁹⁰. Elle suggère ainsi un univers social dans lequel les relations entre le souverain, « le dominant » et son sujet, « le dominé » constituent les forces motrices des rapports sociaux. La sociologie hésite pourtant entre deux conceptions de la domination. Dans une première perspective, que nous qualifierons de structurelle, la notion de domination renvoie à un concept interprétatif global, c'est-à-dire un prisme à partir duquel l'ensemble des relations sociales, sans distinction, pourrait être interprété. Dans la seconde perspective que nous qualifierons de relationnelle, le concept de domination renverrait plutôt à un ou plusieurs types de relations sociales déterminées, à partir desquels il serait alors possible de distinguer certains des groupes dominants de certains des groupes dominés. Toutefois, la sociologie wébérienne, dont les réflexions sur la domination s'imposent comme la genèse de cette sociologie, envisage davantage cette dernière de manière structurelle. Pour l'auteur en effet, l'asymétrie des relations entre les acteurs s'impose comme base propre à toute relation sociale car elle constitue une « valeur sociale » fondamentale constitutive du « faire société »¹⁰⁹¹.

Dès lors, à travers le prisme de la sociologie de la domination, il est possible d'envisager l'identité micro-étatique comme un élément déterminant qui affecterait la conduite du Qatar sur la scène internationale. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- 1) L'identité micro-étatique du Qatar (*Identité pour soi + Identité pour autrui*) fonde l'asymétrie des relations que l'émirat entretient avec le reste de la communauté internationale et constitue de ce fait le moteur d'une forme de domination.

¹⁰⁸⁸ Sur ce point voir : GUIBET LAFAYE Caroline, *La domination sociale dans le contexte contemporain, Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 45-1 2014, mis en ligne le 01 août 2014, consulté le 31 août 2016. URL : <http://rsa.revues.org/1203>

¹⁰⁸⁹ MESSU Michel, *Explication sociologique et domination sociale, SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 30 août 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/4198>

¹⁰⁹⁰ Sur ce point nous consulterons avec attention CHAZEL François, *Pouvoir, structure et domination, Revue française de sociologie*, vol. 24, n° 3, Jul.-Sep., p. 369-393.

¹⁰⁹¹ Voir, HANKE Edith, MOMMSEN Wolfgang J. (hrsg.), *Max Webers Herrschaftssoziologie* (2001), cité dans HUBERT Treiber, *La « sociologie de la domination » de Max Weber à la lumière de publications récentes*, *Revue française de sociologie* 4/2005 (Vol. 46), p. 871-882.

- 2) La domination étant un critère constitutif de la sociabilité sur la scène internationale – du « faire société » au sens wébérien – elle implique « *l'actualisation de droits et de devoirs rattachés à un statut donné* »¹⁰⁹², autrement dit un ensemble d'attitudes particulières dans l'espace social.
- 3) Le sentiment de vulnérabilité qui prévaut dans l'identité d'un micro-État prescrit un rôle mineur sur la scène internationale et sur la gestion des affaires du monde.
- 4) Cette prescription partagée par l'ensemble des acteurs de la société internationale y compris par le micro-État constitue la « lentille conceptuelle » à partir de laquelle les décisions de politique étrangère vont être interprétées.

4) LES REPRÉSENTATIONS DE LA DOMINATION POUR LES MICRO-ÉTATS

Deux questionnements guident la recherche sociologique sur les formes de représentations de la domination. Dans un premier temps, la légitimité de la représentation, autrement dit l'identification des éléments qui poussent les acteurs à accepter la domination et à devenir obéissant. Puis dans un second temps, les modes de fonctionnement de cette domination.

Qu'est-ce qui incitent les acteurs à accepter la domination ? Question classique de sociologie et de science politique, cette interrogation recouvre une variété de réponses. Dans une première perspective, aujourd'hui en partie récusée, la domination relèverait davantage d'une posture psychologique. Au XVI^e siècle en effet, Étienne de la Boétie attribuait à certains les caractéristiques naturelles d'une « *servitude volontaire* » comme fondement de leur soumission¹⁰⁹³. S'il est possible de retrouver certaines caractéristiques de l'idée d'une « servitude volontaire » dans la pensée marxiste ou dans la pensée bourdieusienne¹⁰⁹⁴, la réflexion sociologique du XIX^e siècle s'est davantage orientée vers l'appréhension de la domination en tant que processus social. La sociologie d'Émile Durkheim par exemple s'attache à décrire le processus de domination par un ensemble de contraintes qui se divise en deux catégories : les

¹⁰⁹² GOFFMANN Erving, *op. cit.*, p. 24.

¹⁰⁹³ LA BOÉTIE (de) Étienne, *Le discours de la servitude volontaire ou le contr'un. Manuscrit de Mesme*, 1576, voir sur cette question l'article de BIRNBAUM Pierre, *Sur les origines de la domination politique, à propos d'Étienne de la Boétie et de Pierre Clastres*, Revue française de science politique, Vol 27, N°1, 1977, pp 5-21.

¹⁰⁹⁴ La domination sociale, qu'elle soit diffusée par l'idéologie dominante comme « *opium du peuple* », ou bien intégrée dans la psychologie des acteurs devenant un « *habitus* », elle relève processuellement de la servitude volontaire. Voir, MESSU Michel, *Explication sociologique et domination sociale, SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 30 août 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/4198>

contraintes intérieures qui « dominant [les acteurs] du dedans »¹⁰⁹⁵ ; et les contraintes extérieures qui émanent du processus de socialisation que nous pourrions qualifier de « contrainte sociale ». Émile Durkheim affirme que le processus de domination en plus d'être une caractéristique de la vie en société, vient former les institutions qui constituent la source première des contraintes du social. Si, d'un point de vue national, cela renvoie directement aux institutions des États-nations, à l'international cela peut trouver une signification certaine à travers l'équilibre des puissances, le rapport de force sur la scène internationale ou bien l'institutionnalisation des organisations internationales. En effet, l'approche sociologique de Michel Crozier et Erhard Friedberg par exemple, définit l'organisation internationale comme un instrument de coopération et d'action collective qui accorde « *contrainte et liberté* »¹⁰⁹⁶. Liberté, car les acteurs étatiques sont libres d'adhérer aux traités constitutifs des organisations internationales et ils préservent toujours une certaine part de liberté au sein de celles-ci¹⁰⁹⁷. Contrainte, parce que les organisations internationales restent « *structurées par les stratégies de ses membres et les relations de pouvoirs qu'elles traduisent* »¹⁰⁹⁸. Parce que dans la sociologie durkheimienne les institutions ne sont pas un fait social neutre, il naît alors la perspective pour le sociologue d'appréhender les effets de la domination à travers les règles et les structures de celle-ci.

Pour Max Weber également, la domination constitue « *un des éléments les plus importants de l'action en communauté* »¹⁰⁹⁹. Œuvre pionnière de la sociologie de la domination, dans *Économie et société*, l'allemand fonde l'obéissance sur la légitimité de la domination selon le célèbre triptyque, « domination traditionnelle », « domination légale-rationnelle » et « domination charismatique ». Sur un plan international, bien qu'aucune autorité centrale au-dessus des États ne soit en mesure d'exercer un des types de domination wébérienne du fait de l'anarchie du système international, plusieurs théoriciens mettent en lumière l'existence d'une structure hiérarchique *de facto* entre les puissances¹¹⁰⁰ au sommet de laquelle une ou plusieurs grandes puissances dominant le reste de la société internationale, à l'instar de la Grande-Bretagne du XIXe siècle ou des États-Unis après 1945. Charles

¹⁰⁹⁵ DURKHEIM Émile, *Règles de la méthode sociologique*, seconde préface, Paris, Presses universitaires de France, (1895) 1981, cité dans MESSU Michel, art.cit.

¹⁰⁹⁶ CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 1977, p 97.

¹⁰⁹⁷ Sur cette question nous consulterons avec attention, SMOUTS Marie-Claude, DEVIN Guillaume, *Les organisations internationales*, Armand Colin, 2011.

¹⁰⁹⁸ *Ibid.* p16.

¹⁰⁹⁹ WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, cité dans BRUHNS Hinnerk et DURAN Patrice, DURAN, *Comment lire Max Weber, penseur de la domination ?* Les Notes Critiques, 2014, disponible à l'adresse : <https://lectures.revues.org/14096>

¹¹⁰⁰ Sur cette question, voir BATTISTELLA Dario, *La notion d'empire en théorie des relations internationales*, QI N°26- Dossier-, 2007, p 6.

Kindleberger par exemple, explique la crise économique entre 1929 et 1939 par l'absence d'une puissance hégémonique stabilisatrice, un *leadership* capable d'imposer les institutions—domination au sens durkheimien—garantes de la stabilité du système économique¹¹⁰¹. Plusieurs autres auteurs majoritairement réalistes vont renouveler la théorie de la stabilité hégémonique introduite par C. Kindleberger. Dans les années 1970, Robert Gilpin, économiste et réaliste tout comme C. Kindleberger, établit des caractéristiques plus étendues que la dimension économique pour fonder l'état de « stabilité hégémonique ». Pour l'auteur, celles-ci reposent entre autres sur le consentement des autres puissances à ce que l'une d'entre elles assume le *leadership*¹¹⁰². Susan Strange, auteur non réaliste, parle en ce sens d'un « pouvoir structurel » des hégémons, aujourd'hui caractérisé par la capacité d'un acteur à pouvoir affecter ses homologues de telle manière que sa préférence prime sur celles des autres acteurs¹¹⁰³. La domination au sens wébérien recouvre ainsi d'un point de vue internationaliste certains aspects liés à l'étude de la puissance. Que celles-ci—domination ou puissance—s'exercent par une supériorité des capacités matérielles (réalistes), ou par des moyens plus « « souples » — *Soft Power*—, ou bien encore par l'imposition d'un impérialisme au sens marxiste¹¹⁰⁴, elles s'imposent comme la capacité de diriger, de conduire ou de façonner un certain ordre des choses.

En tant que processus social, la société internationale laisse apparaître une multiplicité de configurations de la domination. Même peu développées, les règles du jeu international auquel les acteurs sont invités à participer illustrent des éléments de domination auxquels le plus souvent les petits États sont assujettis. Stephen Walt rappelle par exemple que sans l'approbation des puissances qui composent le système international les grandes questions ne sauraient trouver de solution¹¹⁰⁵. Le développement du multilatéralisme traduit d'ailleurs cette assertion. En effet, domaine réservé aux jeux des grandes puissances, celles-ci ont systématiquement cherché à réduire le périmètre d'action du multilatéralisme aux acteurs les plus importants du système international. La multiplication des diplomaties de club¹¹⁰⁶ d'où sont exclus bons nombres des acteurs internationaux dont notamment les plus petits États, est soutenue par une argumentation selon laquelle le grand nombre nuit à la qualité des décisions communes, alors même que les exemples de participation des micro-États au multilatéralisme

¹¹⁰¹ KINDLEBERGER Charles, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Ed. Valor, 4e édition, 2005

¹¹⁰² GILPIN Robert, *War and Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

¹¹⁰³ STRANGE Susan, *States and Markets*, Londres, Pinter, 1994.

¹¹⁰⁴ Sur cette question nous consulterons avec attention, GALTUNG Johan, *A Structural Theory of Imperialism*, *Journal of Peace Research*, 8 (2), 2^{ème} trimestre 1971, pp. 81-117.

¹¹⁰⁵ WALT Stephen, *On « Minilateralism »*, *ForeignPolicy.com*, 23 juin 2009.

¹¹⁰⁶ Voir, BADIE Bertrand, *La diplomatie de connivence. Les dérivés oligarchiques du système international*, La Découverte, 2011.

ont donné la preuve que l'engagement de ces derniers ne réduisait pas les chances de voir aboutir les ratifications¹¹⁰⁷. La domination au sein des instances multilatérales se traduit donc par un effet d'inclusion ou d'exclusion, autrement dit par la volonté des grandes puissances d'étendre ou de restreindre les partenaires internationaux qui pourraient participer à l'élaboration des règles du « jeu international ». Nous retrouvons un pareil pessimisme dans le travail de Lloyd Gruber lorsque celui-ci montre qu'au sein des institutions internationales les plus petites puissances n'ont que peu d'alternative à l'acceptation des propositions qui sont faites par les plus grandes, sinon l'exclusion¹¹⁰⁸.

La position des acteurs internationaux se juge également à la manière dont on s'adresse à eux. Le paternalisme diplomatique dont peuvent faire preuve les plus grandes puissances à l'égard des plus faiblement dotées occasionne un fort sentiment de vulnérabilité. Cette forme de domination touche particulièrement les anciennes colonies ou les protectorats passés. Par l'effet d'une dépendance au sentier, les relations bilatérales avec l'ancienne puissance tutélaire peuvent être faites au profit d'une nouvelle forme de domination moins visible mais tout autant assujettissante pour ces États à la liberté fraîchement recouvrée. Ensuite, au nom d'une supériorité supposée, les sanctions, les actions préventives, les tutelles ou encore l'exclusion du jeu international deviennent de nouveaux outils diplomatiques à la disposition des grandes puissances. Ces dernières assurent ainsi la pérennité d'un système qu'elles dominent. Elles s'assurent de la sorte que les déficiences ne s'accumulent au risque de déstabiliser l'ensemble à partir d'un espace mal contrôlé. Le vocabulaire des relations internationales s'est ainsi étoffé des concepts d'États voyous (*Rogue State*), États faillis, États fragiles, servant à stigmatiser ceux qui ne répondraient pas suffisamment à ces nouvelles règles du jeu international¹¹⁰⁹. En revanche pour ceux qui adoptent le comportement escompté les récompenses peuvent permettre de trouver une place au sein du système international. Cette rhétorique de la classification nous renvoie ainsi à la thèse de Bertrand Badie lorsqu'il note une banalisation de l'humiliation dans l'ordinaire des relations internationales. Cette pathologie, en plus d'être peu productive, peut conduire au revanchisme et

¹¹⁰⁷ Sur cette question voir, PANKE Diana, *Small States in Multilateral Negotiations: What Have We Learned?*, Cambridge Review of International Affairs 25, No. 51n, October 2012, pp 387–398; NILAUS TARP Maria and OLE BACH HANSEN Jens, *Size and Influence: How Small States Influence Policy Making in Multilateral Arenas*, Danish Institute for International Studies Working Paper, November 2013, disponible à l'adresse suivante: http://en.diis.dk/files/publications/WP2013/WP_2013_11%20size%20and%20influence.pdf

¹¹⁰⁸ GRUBER Lloyd, *Ruling the World: Power Politics and the rise of Supranational Institutions*, Princeton, Princeton University Press, 2000, cite dans BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, 2014, p 150.

¹¹⁰⁹ GAULME François, « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale, *Politique étrangère* 1/2011 (Printemps), p. 17-29.

« rejette celui qui en est l'objet dans un système international parallèle qui se structure autour de l'accomplissement de toute sorte de déviance, rhétorique, normative, pratique, voir éthique [...] »¹¹¹⁰.

Afin de saisir les effets de la domination, il convient également de regarder du côté du refus de celle-ci. Dans le champ des études de relations internationales, la capacité des acteurs à récuser et à pouvoir s'affranchir des procédures de soumission à la domination a connu un développement à travers la notion de « diplomatie contestataire ». À l'instar du mouvement des non-alignés, celle-ci peut se définir comme

« tout type de diplomatie qui consacre une part significative de son action à contester tout ou partie du système international, dans la perspective d'en retirer des bénéfices, tant sur la scène intérieure que dans l'arène internationale »¹¹¹¹.

Dans ces circonstances, la politique étrangère devient alors un outil au service de la légitimation de ces États. Faute d'une longue tradition diplomatique, les gouvernements peuvent rechercher par une politique étrangère « antisystème »¹¹¹² un moyen de fonder de nouvelles alliances et de galvaniser leur propre population. Poussé à son paroxysme, ce type de diplomatie peut amener certains à aller au-delà de la simple contestation et ancrer leur démarche dans celle de la radicalité. La diplomatie contestataire et la diplomatie radicale incarnent ainsi les extrémités d'un même segment représentant différentes gammes de comportements disponibles aux États afin de refuser la domination. En d'autres termes, de la simple contestation de l'ordre établi pouvant prendre la forme d'une association ou d'un groupement d'États dont la vocation réside à dénoncer un ordre injuste, comme par exemple l'organisation intergouvernementale de l'*Alliance of Small Island* destinés à faire entendre la voix des petits États en développement menacés par les changements climatiques, jusqu'aux actes de provocation les plus extrêmes à l'instar du programme de développement nucléaire de Pyongyang, il apparaît différentes gammes de comportements qui constituent autant d'esquives à la domination.

Ces différentes représentations offrent les premiers indices des effets de la domination sur la conduite de la politique étrangère. Le sentiment de vulnérabilité, le besoin de reconnaissance ou l'envie de revanches imputables au statut des acteurs qui subissent les effets de cette domination constituent ainsi des cadres socio-cognitifs par lesquels les décisions en matière de politique étrangère seront prises.

¹¹¹⁰ BADIE Bertrand, *op. cit.*, p 164.

¹¹¹¹ *Ibid.* p 196.

¹¹¹² *Ibid.* p 195.

C. ÉVOLUTIONS DU PROCESSUS DÉCISIONNEL : LES EFFETS DE LA DOMINATION SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU MICRO-ÉTAT QATARI

Dans les développements précédents, nous avons ainsi déterminé les effets de la domination sur le rôle attribué aux micro-États. Dès lors, il est possible d'éclairer près de vingt années de diplomatie qatarie sous l'angle de ses continuités et de ses ruptures, de ses paradoxes et de ses grandes lignes directrices. L'accent sera mis notamment sur l'influence des logiques de la domination au sein du processus décisionnel à la fois dans la construction de ses relations bilatérales mais aussi dans son engagement au sein des institutions de coopération au cours de la période 1995-2011 (1). Nous verrons ensuite comment entre 2011 et 2013 la diplomatie du Qatar s'est employée à redéfinir son rôle sur la scène internationale en tentant de dépasser sa condition de micro-État (2).

1) 1995-2005 : LE RÔLE DE MICRO-ÉTAT ENDOSSÉ PAR L'ÉMIRAT

Au cours de cette période, le rôle conféré par l'identité micro-étatique de l'émirat contraint profondément la politique étrangère du Qatar de sorte que l'évaluation critique de sa position vulnérable sur la scène internationale débouche sur la formation d'une diplomatie conforme aux attentes imputables à son statut.

Deux éléments sont caractéristiques du phénomène : d'une part dans le développement d'une relation clientéliste avec les États-Unis et d'autre part dans la mise en place de stratégies d'intégration au sein des instances multilatérales.

a) Du sentiment d'insécurité au lien clientéliste avec les États-Unis

Face aux différents enjeux sécuritaires auxquels le Qatar est confronté, l'objectif prioritaire pour l'émirat réside dans sa capacité à assurer sa survie : l'environnement régional hostile dans lequel est plongé l'émirat augmente d'autant plus la vulnérabilité imputable aux caractéristiques de l'identité micro-étatique. De plus, figée dans les mémoires, l'invasion irakienne du Koweït en 1990 décuple le sentiment de vulnérabilité des pays du Golfe. Afin de

combler la vulnérabilité sécuritaire le Qatar— comme d'autres pays du Golfe— va établir un système de relations privilégiées avec les États-Unis.

Le premier pilier de cette relation se représente à la faveur des accords militaro-sécuritaires. Le 2 août 1990, l'émirat sert de base au déploiement des forces de la coalition internationale dirigée par les États-Unis dans le cadre de la deuxième guerre du Golfe. Avant cette date, les relations américano-qataries se limitent à l'ouverture de l'ambassade américaine à Doha en 1973. Au mois de juin 1992, le Qatar signe un traité de coopération en matière de défense avec les États-Unis qui perdure aujourd'hui¹¹¹³. En abritant le commandement central des forces américaines (CENTCOM) ainsi que la plus grande base américaine hors frontières (*Al-Udeid*) l'émirat s'assure la protection de ses immenses réserves d'hydrocarbures, garantissant ainsi aux investisseurs une exploitation stable sur le long terme. D'un point de vue stratégique pour les États-Unis, le développement des relations avec le Qatar permet aux américains d'alléger leur dépendance envers un royaume saoudien de plus en plus dissident. La proximité géographique du Qatar avec l'Arabie Saoudite fait du petit émirat un formidable substitut stratégique pour l'implantation des bases américaines au Moyen-Orient. La construction de la base aérienne *Al-Oudeïd* va ainsi servir de centre logistique aux opérations américaines en Afghanistan et en Irak. Au cours de la période 2003-2007, le Congrès américain alloue 126 millions de dollars au projet de modernisation des infrastructures militaires au Qatar ; près de 82 millions au cours de l'année 2008 ; 70 millions l'année suivante en 2009 et 60 millions de dollars en 2010¹¹¹⁴.

Le second pilier repose sur un partenariat économique. En 2004, un accord global sur le commerce et les investissements (*Trade and Investment Agreement*) est signé entre les deux pays afin de promouvoir le commerce bilatéral. Trois ans après la signature de ce traité, les échanges entre les deux pays s'élevaient à hauteur de 3.5 milliards de dollars¹¹¹⁵. En 2008, les exportations américaines vers le Qatar sont estimées à 3.1 milliards de dollars et les importations depuis le Qatar à 484 millions de dollars. Pour Doha, les États-Unis représentent un partenaire commercial de choix. Toujours en 2008, 9% du total des importations qataries provenaient des États-Unis. Aussi, selon Mehran Kamravan, entre 2003 et 2008 les exportations américaines vers le Qatar auraient crû de 340%¹¹¹⁶. Excepté dans le choix

¹¹¹³ BLANCHARD Christopher M., *Qatar: Background and U.S. Relations*, Congressional Research Service, November 4, 2014, disponible à l'adresse: <https://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RL31718.pdf>

¹¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹¹⁵ Office of The United State Trade Representative : <http://www.ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/north-africa/qatar>

¹¹¹⁶ Voir KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013, p 81

d'investissements bancaires pour lesquels le fonds souverain qatari *Qatar Investment Authority* a parfois préféré investir le marché européen— dont le système bancaire avant 2008 était réputé plus stable—, aucune autre nation ne surpasse la coopération économique que Washington entretient avec le Qatar. Selon les chiffres de *l'US Census Bureau*, entre 2001 et 2011, le volume d'échange entre les États-Unis et le Qatar est passé de 838.1 millions à 3.3 milliards de dollars¹¹¹⁷. Autre symbole de cette proximité, la monnaie nationale qatarie, le Riyal, reste indexé sur le taux de change du dollar américain et cela même lorsque ce dernier connut de fortes dépréciations.

Enfin, troisième pilier de coopération entre les États-Unis et le Qatar : le domaine culturel et éducatif. Lorsqu'en 2003, l'institut américain de recherche *Rand Corporation* est invité par les autorités qataries à ouvrir une branche à Doha afin de fournir à la *Qatar Foundation* des expertises notamment en matière de programmes éducatifs, la *Rand Qatar Policy Institute*¹¹¹⁸ préconise une refonte en profondeur du système éducatif du Qatar. Peu de temps après la remise du rapport de la *Rand Corporation*, l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani annonce la création au Qatar d'établissements scolaires primaires et secondaires basés sur le modèle éducatif américain. Hormis les cours d'arabe classique et les études littéraires, l'Anglais s'impose progressivement comme langue pédagogique principale dans les écoles, les collèges et les universités qataries¹¹¹⁹. Au cours de la même période, la *Qatar Foundation* invite les universités américaines jugées les plus prestigieuses à ouvrir une antenne sur le territoire de l'émirat. En moins de dix ans, six universités américaines vont s'implanter au Qatar— Virginia Commonwealth University en 1998 (design) ; Weill Cornell Medical College en 2002 (médecine) ; Texas A&M Université en 2003 (ingénierie) ; Carnegie Mellon University en 2004 (informatique et business) ; Georgetown University en 2005 (économie et politique internationale) ; Northwestern University en 2007 (journalisme et communication)¹¹²⁰. Dans le domaine culturel, si plusieurs partenariats voient le jour avec différents états sponsors dans l'organisation de festivals ou d'expositions, reste encore une fois que l'implication américaine et l'influence culturelle occidentale prédominent dans le domaine. La diffusion musicale, artistiques ou cinématographique sont en ce sens caractéristiques du phénomène. Le festival cinématographique du *Doha Tribeca Film festival* créé en 2009 par une des filles de l'émir,

¹¹¹⁷ *US Census Bureau, US Bureau of Economic Analysis, « U.S. International Trade in Good and Services », 2001 and 2011*, disponible à l'adresse : <http://census.gov/foreign-trade>.

¹¹¹⁸ Site officiel disponible à l'adresse : <http://www.rand.org/international/qatar.html>

¹¹¹⁹ Sur cette question nous consulterons avec attention, GUARINO Cassandra, M, (coord), *Developing a School Finance System for K-12 Reform in Qatar*, Santa Monica, Ca, 2009 ; BREWER Dominic (coord), *Education for a New Area*, Santa Monica, CA, 2008.

¹¹²⁰ Cité dans KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013, p 81.

dont la programmation s'engage à « *create bridges between the past and present, East and West* »¹¹²¹ reste ainsi davantage dominé par le septième art occidental. De même pour l'orchestre philharmonique du Qatar, dont le répertoire puise davantage dans les partitions occidentales que dans les classiques de la musique arabe.

Afin d'éviter une simplification démesurée qui viendrait à réduire l'alliance dyadique entre les États-Unis et l'émirat du Qatar à une structure de domination à caractère impérialiste ou coloniale, nous devons préciser que celle-ci n'est pas exempte de contreparties réelles pour le micro-État du Golfe sans le consentement duquel, d'ailleurs, il n'existerait pas une telle collaboration. De ce fait, il apparaît peu probant d'envisager l'influence de la politique américaine au Qatar comme la résultante d'une volonté unilatérale qui aurait été imposée par la première puissance mondiale. La gestation de cette coopération dans le début des années 1990 montre que celle-ci fut ostensiblement l'intention des élites qataries de la génération de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani. Devant la dégradation des relations entre l'Arabie Saoudite et les américains, accélérée suite à la présence de kamikazes saoudiens dans les avions qui ont mené l'attaque du 11 septembre, l'émir ainsi que son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Hamad ben Jassem Al Thani s'empressèrent de proposer la construction de la plus longue piste d'atterrissage dans la région— la piste d'envol d'*Al Oudeid* s'étend sur 5 km—, afin que la flotte américaine puisse y stationner. De même dans le champ politique intérieur qatari, la reconnaissance par la Maison-Blanche de l'autorité de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani suite au coup d'État perpétué contre son père fut sollicité par la garde rapprochée de l'émir qui craignait des soulèvements internes des autres tribus rivales. Sur ce point, le fait le plus marquant reste certainement le discours prononcé par Hamad ben Khalifa Al Thani en 1997 à la *Georgetown University* lors d'une visite historique de l'émir aux États-Unis, où le nouvel homme fort du pays prononça un discours dans lequel il détailla les projets de réformes politiques et économiques qu'il envisageait pour son pays. Dans un exercice de séduction, l'émir insista sur le caractère modéré de ses positions et sa plus grande volonté de participer à la résolution du conflit israélo-palestinien. L'émir promit notamment d'accepter qu'Israël tienne une tribune à une conférence économique organisée à Doha, alors même que le Qatar avait récemment décidé de la fermeture du bureau commercial de l'État hébreu à dans la capitale qatarie¹¹²².

¹¹²¹ Voir le site officiel disponible à l'adresse : <http://www.dohafilminstitute.com/filmfestival>

¹¹²² Le bureau de représentation commerciale israélien, tenu notamment par deux diplomates hébreux, fut à plusieurs reprises ouvert puis fermé. La présence de ces représentants, qui ne sont pas dotés du statut d'ambassadeur conformément aux statuts de la Convention de Vienne de 1961 et de 1963, c'est fait de manière

Dans une seconde perspective, d'aucun ne saurait surestimer à l'extrême les moyens de pression à disposition des États-Unis qui ne sont jamais parvenus à faire accepter officiellement au Qatar que la base américaine présente sur son sol puissent être utilisée dans le cas d'une éventuelle opération militaire contre l'Iran, ni à contraindre Doha d'exercer un contrôle total sur des financements de groupes qualifiés de « terroristes » par le Congrès américain¹¹²³. Corrélativement, il ne faut pas sous-évaluer la capacité d'influence détenue par le petit État sur le géant américain. Qu'il soit fait ici état des moyens de pression économiques—liés à l'exploitation des hydrocarbures— ou bien diplomatiques—par la diffusion sur *AlJazeera* d'une couverture médiatique anti-américaine ou encore l'activation des réseaux de groupes armés dans la région pouvant nuire aux intérêts de Washington et de ses alliés.

Enfin, et dans une troisième perspective, bien que les États-Unis occupent une place privilégiée dans la stratégie qatarie, ils ne sont pas les seuls à détenir une voix au chapitre. Depuis le milieu des années 1990, l'émirat du Golfe multiplie les partenariats avec d'autres puissances dans l'objectif de réduire sa dépendance envers Washington. Qu'il s'agisse des liens avec l'ancien protectorat anglais—le Qatar reste un important fournisseur d'énergie du Royaume Uni¹¹²⁴—, le partenariat historique avec la France— débutés en 1971, les relations franco-qatarie se singularisent par leur constance et leur dynamisme dans les domaines sécuritaire, économique et culturel¹¹²⁵— ou les rapports récents avec les États de la région Asie-Pacifique¹¹²⁶.

Aussi, les relations qui animent les États-Unis et le Qatar s'intègrent-elles moins dans une organisation de type colonialiste ou impérialiste que dans un rapport de clientélisation. Ce concept a été largement utilisé par la littérature africaniste des années 1970 pour décrire un système au sein duquel le patron ici incarné par la puissance américaine, va alors offrir sa protection au client—le Qatar— en échange d'avantage de diverses natures. Bertrand Badie définit celui-ci comme

relativement discrète en ces temps. Bien que la délégation fut à de nombreuses conviées aux Conférences et différentes Conventions à Doha, les autorités qataries tachaient de ne jamais apparaître publiquement en compagnie des hôtes israéliens. Sur cette question, nous consulterons avec attention UZI Rabi, *Qatar's Relations with Israel: Challenging Arab and Gulf Norms*, *The Middle East Journal*, Volume 63, N° 3, Summer 2009, pp. 443-459.

¹¹²³ Sur cette question nous consulterons avec attention : FROMHERTZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012, p 107.

¹¹²⁴ Voir, *The international Relations of the Gulf: working group summary report*, Doha (Qatar), Center for International and Regional Studies –Georgetown University School of Foreign Service in Qatar, N° 1, 2009.

¹¹²⁵ Voir ABOU DIAB Khattar, *Les relations franco-qatarie à l'épreuve des mutations arabes*, *Moyen-Orient* 16, Octobre-Décembre, 2012

¹¹²⁶ Cf. Partie I, Chapitre I.

« un système de transactions privilégiées entre un «État-patron» et un «État-client», fondées sur des bénéfices réciproques, sur des contraintes de relative exclusivité, sur une forte personnalisation des relations assurant la durabilité du système »¹¹²⁷.

Comme le note Edward Saïd, l'efficacité de la relation clientéliste ne tient pas principalement sur l'effet de la contrainte mais davantage sur la représentation d'un partage de bons procédés¹¹²⁸. Ce partage reste largement inégalitaire cependant compte tenu du fait que

« la dépendance de l'État-patron à l'égard de l'État-client est toujours moindre que l'inverse, le coût de la rupture plus lourd pour l'État-client que pour l'État-patron [...] et les moyens de pression de l'État-patron plus dissuasifs que ceux de l'État-client »¹¹²⁹.

Ainsi, lorsqu'en 2005 Lynne Cheney, épouse de l'ancien vice-président américain Dick Cheney rapporte à l'ancien ambassadeur « a particular virulent essay on [Al Jazeera]'s website »¹¹³⁰, ce dernier fut retiré dans la journée à la demande du Premier ministre qatari. Ainsi, la chaîne *Al Jazeera* a été à plusieurs reprises la cible de pressions exercées par le pouvoir à Washington, à l'instar de Wadah Khanfar qui se retire « subitement »¹¹³¹ de la direction de *Al Jazeera* en 2011 après huit années de service—remplacé par le cheikh Hamad ben Jassem Al-Thani—, alors que celui-ci était considéré depuis des années par Washington comme un relai des thèses anti-américaines. À l'intérieur des frontières, l'émirat engage une série de réformes visant à moderniser les institutions du pays conformément aux requêtes de Washington qui incite les pays arabes à remodeler leur système politique où la place du religieux est considérée comme trop envahissante. En ce sens, l'adoption de la Constitution qatarie d'avril 2003 constitue l'un des projets phares de la transition démocratique engagée par le pays au sein de laquelle l'indépendance du pouvoir judiciaire mais surtout la promotion du droit des femmes occupent une place de premier rang¹¹³².

D'une manière générale, la relation clientéliste devient un mode de gouvernance à part entière¹¹³³. Tout d'abord, parce que celle-ci englobe tous les domaines de satisfaction que l'État patron considère comme opportuns. Elle apparaît ainsi comme « une relation inclusive »¹¹³⁴ car

¹¹²⁷ BADIE Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992, pp. 36-50.

¹¹²⁸ SAÏD Edward W, *L'orientalisme*, New York, Vintage, 1979.

¹¹²⁹ PETITEVILLE Franck, *Quatre décennies de "coopération franco-africaine" : usages et usure d'un clientélisme*, Études internationales, vol. 27, n° 3, 1996, p. 571-601

¹¹³⁰ Wikileaks, *Qatar's Prime Minister on Iran : 'They Lie To Us ; we Lie to Them*, 20 décembre 2009, 09DOHA69

¹¹³¹ Docteur Wadah et Mister Khanfar : l'insaisissable patron d'Al-Jazira annonce sa démission, disponible sur, http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2011/09/21/demission-du-directeur-general-d-al-jazira_1575153_3236.html#cFkUbk7ltgckrs4p.99

¹¹³² Voir DAZI-HÉNI Fatiha, *Des processus électoraux engagés dans les monarchies du Golfe : le cas du Koweït et du Qatar*, Maghreb-Machrek, 168 avril-juin 2000.

¹¹³³ BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, 2014.

¹¹³⁴ *Ibid*, p 117.

elle ne se limite pas aux seuls domaines militaire et stratégique et déborde sur les domaines de politique intérieure. Ensuite, elle recoupe des éléments de souveraineté. Si le développement d'une relation clientéliste avec les États-Unis n'est pas une nouveauté dans le Golfe, la position du Qatar tranche avec d'autres, car Doha va assumer ouvertement cette orientation stratégique là où des pétromonarchies de la région comme l'Arabie Saoudite s'efforcent de rendre cette relation la plus discrète possible. Le jeu est dangereux, car les États-Unis incarnent une position de quasi-souverain et de plus en plus le Qatar apparaît comme « un État satellite »¹¹³⁵. Enfin, par la relation clientéliste, l'État client se voit attribuer un rôle sur la scène internationale. L'ensemble des attentes partagées du comportement du Qatar est relative à la position que l'émirat occupe par rapport à la puissance américaine. En ce sens, la tentative de normalisation des relations d'Israël et du Qatar à partir de 1995 est sans nul doute permise par la Maison Blanche qui y voit une opportunité de renforcer le dialogue entre Tel Aviv et les États arabes¹¹³⁶.

D'un point de vue sociologique, les indices cumulés montrent que le rapport clientéliste répond parfaitement à une logique de domination. L'asymétrie du rapport entre l'État patron (dominant) et l'État client (dominé) traduit d'un rapport inégalitaire : le besoin vital de collaboration pour l'État client ne trouve pas d'égal chez l'État patron qui peut dès lors rentabiliser sa relation en élargissant le champ de la collaboration à divers intérêts qu'il juge nécessaires. L'État client est ainsi renvoyé à sa condition de dominé : l'identité qu'il projette à l'intérieur –*identité pour soi*– et à l'extérieur –*identité pour autrui*– s'en trouve affectée. À l'intérieur de ses frontières, le rapport clientéliste consolide la formation d'un cercle restreint dépositaire de la confiance de l'État patron– la tribu des Al Thani. À l'extérieur, c'est cette même élite clientéliste qui dispose des leviers du processus décisionnel : l'image renvoyée aux autres acteurs du système international est marquée du processus de socialisation qui régit la relation État patron/État client ou, pourrait-on dire, dominant/dominé. Pour le Qatar, l'identité micro-étatique impose à l'émirat de trouver un prestataire de sécurité s'il veut parvenir à trouver une place sur la scène internationale. En contrepartie, cette relation place Doha dans une situation par laquelle le prestataire de sécurité est en droit d'attendre du Qatar un comportement adéquat à sa position de dominé. Si le bilan des relations entre les États-Unis et le Qatar au cours de la période 1995-2005 semble ainsi répondre de cette logique, une autre preuve peut en être apportée par le jeu du Qatar au sein des instances multilatérales.

¹¹³⁵ ENNASRI Nabil, *Géopolitique du Qatar : la construction d'une image flatteuse entachée de paradoxes !!*, Omma.com, 26 novembre 2008, disponible à l'adresse <http://oumma.com/Geopolitique-du-Qatar-la>

b) La mutualisation des effets de la domination : l'engagement multilatéral de Doha.

Le multilatéralisme repose sur un ensemble de pratiques élaborées collectivement par les États visant à « *établir un ordre international coopératif régissant les interdépendances internationales* »¹¹³⁷. Toutefois, la littérature internationaliste témoigne à l'envi la capacité du multilatéralisme à reproduire le système hiérarchique du système international au sein du jeu des instances multilatérales¹¹³⁸. La théorie réaliste de John Mearsheimer¹¹³⁹ envisage par exemple l'émergence du multilatéralisme comme une simple évolution du rapport de puissance entre les acteurs. L'inégalité de ressources, l'asymétrie d'accès aux informations entre les puissances et celle de la maîtrise de l'agenda des discussions, la disparité des représentations au sein des agences multilatérales —à l'instar des missions permanentes auprès des Nations unies¹¹⁴⁰—, les différents degrés dans la faculté d'exercer une influence sur les négociations illustrent l'émergence d'une forme nouvelle d'action et de concertation collective marquée du poids de la contrainte hiérarchique.

L'organisation multilatérale onusienne est symptomatique du phénomène. En plus d'apparaître historiquement comme une volonté des puissants à la fin de la deuxième Guerre mondiale, l'ONU institutionnalise des « espaces de puissance »¹¹⁴¹ tels que le Conseil de Sécurité consacrant *de facto* un principe d'inégalité entre les États et la formation d'un « club de puissants ». De ce point de vue, le multilatéralisme a essuyé de nombreuses critiques quant à l'incapacité des États à mettre en place un système fiable de coopération régie par le principe d'égalité et à « contenir le facteur puissance »¹¹⁴². Rappelons néanmoins qu'au sein de la théorie des relations internationales, certains auteurs reconnaissent que l'évolution du système international peut être imputable à la capacité des régimes internationaux. La présence d'un *leader* ou d'un *hégémon* permet de rendre le multilatéralisme fonctionnel lorsque ce dernier,

¹¹³⁷ Sur cette question nous consulterons avec attention PETITEVILLE Franck, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009 cité dans ALBARET Mélanie, "L'ONU, entre puissance et multilatéralisme", CERISCOPE Puissance, 2013, [en ligne], consulté le 12/09/2016.

¹¹³⁸ PETITEVILLE Franck, *L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC*, *Critique internationale* 1/2004 (n° 22), p. 63-76.

¹¹³⁹ MEARSHEIMER John., *The false promise of international institutions*, *International security*, 19, 3, pp. 5-49, 1995-1995.

¹¹⁴⁰ Sur cette question consulter : ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, *Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 19-38.

¹¹⁴¹ BADIE Badie., DEVIN Guillaume. *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007 cité dans ALBARET Mélanie, "L'ONU, entre puissance et multilatéralisme", CERISCOPE Puissance, 2013, [en ligne], consulté le 12/09/2016.

¹¹⁴² PETITEVILLE Franck, art.cit, p. 63-76.

par pur égoïsme ou par une volonté altruiste¹¹⁴³, emploie sa puissance à supporter les coûts de la coopération multilatérale. Pour d'autres encore, le multilatéralisme constitue un véritable cadre à l'exercice de la puissance : entre contrainte et opportunité, cet ensemble structuré se donne ainsi pour objectif de rationaliser les attentes de ceux qui participent au multilatéralisme. Au-delà des débats théoriques sur les différentes formes que peut prendre la domination au sein d'une instance multilatérale, il importe davantage de saisir comment le multilatéralisme en tant que « construit social contingent »¹¹⁴⁴, participe à façonner l'identité des États en prescrivant à ceux-ci différentes gammes de comportements.

À partir de 1995, l'émir va engager pleinement son pays dans une intégration aux instances multilatérales selon des stratégies propres à la conception du rôle des micro-États : à travers l'image du bon membre de la communauté internationale.

Si l'on reprend plusieurs grands thèmes qui jouissent d'une forte popularité sur la scène internationale, force est de constater que l'émirat affiche un fort volontarisme. Dans le domaine des droits de l'homme, le Qatar va adhérer à plusieurs conventions rattachées à l'ONU ou à un de ses organes : dans le domaine des droits de l'enfant— Convention relative aux droits de l'enfant (1995) et les différents protocoles qui y seront joints (2001, 2002, 2008, 2009)¹¹⁴⁵ — ; dans la protection du droit des femmes et des personnes handicapées— Convention relative aux droits des personnes handicapées (2008), Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2009), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2009) — ; dans la promotion du droit du travail— par l'adhésion à plusieurs conventions de l'Organisation internationale du Travail, en 1976, 1998, 2000, 2006, 2007¹¹⁴⁶. Si l'émirat privilégie son implication multilatérale au sein des Nations unies, c'est que l'organisation jouit d'une reconnaissance significative en raison de

¹¹⁴³ Ces deux conceptions se partagent entre d'une part entre GILPIN Robert, *War and Change in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981 et KINDLEBERGER Charles, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Ed. Valor, 4e édition, 2005, *op cit.* p 21.

¹¹⁴⁴ CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 1977, p 97.

¹¹⁴⁵ Il s'agit du « Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (en 2001), au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés (en 2002), à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (en 2001), cité dans ABDULLAH Jamal, *op. cit.* p. 208.

¹¹⁴⁶ « la Convention relative au travail forcé (en 1998), la Convention concernant la discrimination (emploi et profession, en 1976), la Convention sur les pires formes de travail des enfants (en 2000), la Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (en 2006) et la Convention sur l'abolition du travail forcé (en 2007) » dans ABDULLAH Jamal, *op. cit.* p 210.

son caractère unique d'organisation universelle à compétence générale et dote les acteurs qui y participent d'une publicité certaine.

Ensuite, l'image de « bon membre de la communauté internationale » passe par l'exemplarité budgétaire à laquelle se tient le Qatar dans le financement des organisations internationales. À partir de 2003, la cheikha Moza alors ambassadrice à l'UNESCO propose les services de la *Qatar Foundation* afin de fournir une aide pécuniaire aux programmes onusiens de développement éducatif¹¹⁴⁷ suite à la guerre d'Irak. En 2011, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR) ainsi que l'office d'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA) se sont vus dotés de 100 000 dollars chacun par le Qatar¹¹⁴⁸. Il apparaît toutefois que jamais le Qatar n'a voulu diluer ses financements dans le pot commun onusien et faire figure de philanthrope discret. Les financements auprès des institutions onusiennes se sont toujours accompagnés d'une médiatisation dont la vocation était indubitablement le gain en visibilité internationale.

Aussi le développement d'une stratégie de « bon élève » du multilatéralisme s'insère dans l'édification du rôle de médiateur. Ce type de stratégie demeure fortement bénéfique à la promotion de l'image dans la mesure où les gains se cumulent entre la publicité internationale de la médiation lorsque celle-ci s'exerce dans le cadre d'une instance multilatérale et le renforcement des relations bilatérales entre l'État médiateur et le/les acteur(s) du différend¹¹⁴⁹. Il advient toutefois que l'accès à la position de médiateur est largement facilité par l'intégration aux instances multilatérales d'autant plus lorsque celles-ci disposent d'une forte légitimité. À ce titre, le développement de la stratégie de médiation corrobore pour le Qatar avec son accession au statut de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies en 2006 et ce, jusqu'en 2008¹¹⁵⁰ : des négociations entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc au regard du différend portant sur le Sahara occidental, au conflit entre les groupes rebelles Houthis et l'État du Yémen, en passant par la médiation entre les autorités soudanaises et les forces

¹¹⁴⁷ Principalement en ce qui est de l'enseignement supérieur.

¹¹⁴⁸ À noter toutefois qu'entre 2007 et en 2009 Doha n'a pas dénié financer l'UNRWA.

¹¹⁴⁹ À l'exception de la médiation entre l'Erythrée et l'Éthiopie à la suite de laquelle cette dernière a rompu ses liens diplomatiques avec Doha. Voir : GERMAIN Valentin, *La diplomatie « de niche » du Qatar : la médiation dans un environnement hostile*, Diplomatie, Ondes de choc Enjeux et Horizons géopolitique, 14 mars 2015, disponible à l'adresse : https://ondesdechoc.wordpress.com/2015/03/14/la-politique-etrangere-du-qatar-une-diplomatie-de-niche-de-la-mediation-dans-un-environnement-hostile/#_ftnref11

¹¹⁵⁰ Sur cette question nous consulterons avec attention BEAUMONT Robin, Doha en Erythrée, Rapport de recherche NORIA, mars 2012, p. 8.

rebelles au Darfour, sans omettre la grande réussite de la médiation qatarie au cours de la crise libanaise¹¹⁵¹.

Le lien entre l'entreprise médiatrice des plus petites puissances et les intérêts des grandes puissances n'est pas univoque et ne saurait se résumer à une simple instrumentalisation de ces dernières. Les instances multilatérales sont toutes à la fois un instrument au service de la puissance des grandes nations qu'un incubateur de celle des plus petites entités. Comme le notent Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts :

*« L'organisation internationale n'est pas pour autant le produit d'une adaptation mécanique à l'existence de « besoins communs » ou au désir de quelques-uns d'agir ensemble. Comme pour toute organisation, l'organisation internationale mêle une part de déterminisme (le poids des contraintes) et une part de liberté (le choix des acteurs) »*¹¹⁵².

En ce sens, les gains américains escomptés de la médiation du Qatar avec Israël et le reste du monde arabe par exemple, ne sont pas réductibles à une simple orchestration de Washington. Il en résulte davantage un point de rencontre entre des intérêts communs : celui de la reconnaissance internationale par la médiation et de la tentative de pacification de son environnement régional pour le Qatar et d'une nouvelle opportunité de négocier une paix durable au Moyen-Orient pour les États-Unis. Aussi, la rencontre entre ces intérêts communs s'alimente de la représentation des identités : le caractère symbolique du rôle du Qatar dans le cadre de ses interventions multilatérales— défense des droits de l'homme, maintien de la paix— reste défini par l'identité pour soi et pour autrui du micro-étatisme.

À travers le multilatéralisme, les États sont ainsi soumis aux effets de la socialisation qui les contraint à adopter un ensemble de valeurs, de normes, de pratiques mais aussi de rôles¹¹⁵³ aux seins des différentes institutions du multilatéralisme, à l'instar des organisations internationales. Au sein de ces dernières, le poids de la contrainte hiérarchique peut se présenter comme un mécanisme de fabrication de la sociabilité des acteurs et dans le cas des micro-États d'une forme de configuration de la domination. En effet, ces entités n'ont que peu de chances de participer à la fabrication des règles du « jeu multilatéral » auquel elles se doivent pourtant de participer et donc d'en accepter la socialisation si elles veulent exister sur la scène internationale. Toutefois, les degrés d'intériorisation des acteurs restent variables et il convient de ne pas surestimer les effets de la socialisation. Au cours de la période 1995-2011,

¹¹⁵¹ ROCKOWER Paul, *Qatar's Public Diplomacy*, UBC Center on Public Diplomacy, Vol.599, 12 décembre 2008, p. 10.

¹¹⁵² DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Collection U, Armand Colin, 2011, p 16.

¹¹⁵³ Sur cette question nous consulter BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 2008.

Doha semble se rallier aux pratiques déduites de la place des micro-États au sein des structures du multilatéralisme et plus globalement sur la scène internationale. Mais à partir de 2011 et ce jusqu'à 2013, la nouvelle stratégie internationale développée laisse entendre que ce ralliement était de façade : le Qatar allait refuser la domination.

2) 2011-2013 : TRANSFORMATION DU RÔLE DE L'ÉMIRAT AU COURS DU PRINTEMPS ARABE

La période qui s'ouvre à partir de 2011 illustre un grand changement de modèle pour la politique étrangère du Qatar. Celle-ci va être régulièrement décrite comme de « l'ingérence politique », de l'opportunisme, voire de la complaisance envers les islamistes – sans qu'il ne soit fait d'ailleurs état du degré de radicalité de ces derniers. En effet, à la suite d'une très forte augmentation des prix du marché des hydrocarbures imputable en partie à la crise économique de 2008, l'émirat se voit doté d'une force économique dont la valeur stratégique va être elle-même décuplée par l'effet d'une conjoncture régionale favorable au développement d'une politique étrangère proactive¹¹⁵⁴.

Certes, de longue date les leaders classiques de la région connaissent une perte de puissance relative. Depuis la signature des accords de camp David par l'Égypte en 1978, en passant par le soutien américain aux forces saoudiennes au cours de l'invasion koweïtienne par l'Irak en 1990, sans oublier la défaite irakienne l'année suivante, ces pays se voient contester leur rôle de puissance régionale limitant par ailleurs leur influence diplomatique sur la scène internationale¹¹⁵⁵. Toutefois, lorsque s'amorcent les révolutions arabes la tendance s'amplifie considérablement pour ces cadres régionaux – l'Égypte est déstabilisée par le processus révolutionnaire en cours, l'Irak est acculé par les déséquilibres confessionnels successifs à la chute de Saddam Hussein et le royaume saoudien se voit empêtré dans des conflits successoraux – et entraîne les structures de l'équilibre régional dans une période de transformation sans précédent. La spécificité du changement de politique étrangère du Qatar au cours de cette période se mesure encore aujourd'hui au regard de son changement de rôle

¹¹⁵⁴ Sur cette question voir ROBERTS David, *The Arab World's Unlikely Leader: Embracing Qatar's Expanding Role in the Region*, POMED Policy Brief, 13 mars 2012.

¹¹⁵⁵ LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, disponible à l'adresse, <http://www.diploweb.com/>, 27/05/2012

national qui illustre « *l'actualisation de droits et de devoirs rattachés à un statut donné* »¹¹⁵⁶ par l'identité micro-étatique de l'émirat.

D'abord dans le domaine des systèmes d'alliances. Comme le rappelle Alexander Wendt, lorsqu'un acteur souhaite redéfinir son rôle sur la scène internationale l'une des méthodes peut consister à réviser la nature des relations en incorporant la modification du rôle des autres acteurs comme si ceux-ci interprétaient déjà des rôles nouveaux¹¹⁵⁷. De nombreuses interactions entre le Qatar et ses homologues vont ainsi illustrer la volonté de l'émirat d'acquérir une nouvelle place et d'incarner un autre rôle. Comme l'a écrit Gilles Kepel

« *les révolutions arabes ont bouleversé le paysage, contraignant le Qatar, pour la première fois dans l'existence de cet État quadragénaire né en septembre 1971, à se transformer en protagoniste, à monter sur la scène pour donner l'impulsion aux seconds rôles, alors qu'il demeurait jusqu'alors en coulisse, tirant les ficelles, changeant les décors, souffleur si besoin.* »¹¹⁵⁸.

Cette tendance s'illustre notamment à travers le repositionnement de la politique extérieure de Doha au sein de l'axe sunnite/chiite. Dès les premières manifestations tunisiennes successives à l'immolation de Mohammed Bouazizi le 4 janvier 2011, le petit émirat va tirer profit des acquis de sa diplomatie de médiation et mettre en exergue son large réseau d'alliances avec les groupes islamistes de la région afin d'apparaître comme le sponsor naturel de ces nouvelles forces politiques¹¹⁵⁹. De fait, Doha va ainsi se distancier de ses anciens alliés chiïtes—l'Iran, le Hezbollah et la Syrie— qui font alors l'objet d'un quasi-consensus dans l'espace politique sunnite pour être à l'origine des maux qui entravent la bonne marche d'un processus révolutionnaire qui tourne en la faveur des sunnites. Ainsi, au Bahreïn, mais surtout en Syrie, l'antagonisme sunnite/chiite se cristallise autour d'un nouvel équilibre des puissances dans le Golfe où le Qatar attribue aux autres pays arabes sunnites non plus le statut de puissance régionale mais davantage celui d'associés. Comme au début de l'année 2012 lorsque l'Arabie Saoudite et Qatar vont être les fers de lance de la campagne du soutien aux révolutionnaires syriens par le biais de leur establishment religieux, en multipliant les dons et les campagnes de financement, en venant dénoncer par presses interposées l'État de barbarie du régime de

¹¹⁵⁶ GOFFMANN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris : éditions de Minuit, 1974, p. 24.

¹¹⁵⁷ WENDT Alexander, *Anarchy What States Make of it : The Social Construction of Power Politics*, International Organization, vol.46(2), p 391-425, cité dans MORIN Jean-Frédéric, *La politique étrangère, Théories méthode et références*, Armand Colin, 2013, p 117.

¹¹⁵⁸ KEPEL Gilles, *Passion Arabe*, Folio actuel, 2013, pp 295-296.

¹¹⁵⁹ Parmi le réseau d'alliance tissé par le Qatar avec ces nouvelles forces politiques régionales : le parti tunisien Ennahda, le mouvement du Parti de la Justice et du Développement au Maroc, ou bien encore le parti des Frères musulmans égyptiens.

Bashar Al Assad, mais surtout en plaidant en faveur d'une intervention armée¹¹⁶⁰. Cette association Riyad-Doha va même aller jusqu'à être renforcée par l'appui de deux autres associés sunnites de poids en la figure de la Turquie et de l'Égypte du président Mohammed Morsi¹¹⁶¹.

Cette volonté de s'afficher comme un nouveau leader pendant les révolutions arabes va se poursuivre dans les champs de la coopération internationale. Cette pratique courante qui consiste à utiliser les institutions internationales ou régionales comme un foyer de ressources au service des intérêts d'un État s'illustre notamment par une lutte d'influence sur la répartition des postes, des votes, la nomination des plus hauts fonctionnaires etc... À partir de 2011, l'émirat va tenter de développer son influence au sein de la Ligue arabe en proposant au poste de Secrétaire général la candidature de l'ancien secrétaire général du Conseil de Coopération du Golfe Abderrahmane Al Attiyah, alors même que ce poste est dévolu traditionnellement à un égyptien¹¹⁶². Bien que le Qatar ait retiré cette candidature au dernier moment au profit de celle de l'ancien ministre des Affaires étrangères égyptien Nabil-al-Arabi le 15 mai 2011¹¹⁶³, Doha poursuit son effort pour affirmer ses nouveaux intérêts d'autant que celui-ci va occuper jusqu'au printemps 2012 la présidence du Conseil de la Ligue Arabe. Les organisations internationales ont ainsi une fonction symbolique en ce qu'elles dotent le micro-État d'une « légitimation collective » au sens développé par Inis Claude¹¹⁶⁴, au nouveau rang qu'il cherche à occuper au sein de la hiérarchie internationale et régionale.

Enfin, la conduite de ce nouveau rôle pour le Qatar se joue à travers la gestion décisive des réseaux de relations personnalisées entretenues au sommet de l'État avec les différentes branches des Frères musulmans établies dans la région. Les fonctions de ces réseaux de relations entretenues par le Qatar avec la confrérie peuvent se décliner en trois points. D'abord, en tant que relation directe avec les nouvelles forces en présence au cours de la période révolutionnaire, elles ont permis de doter l'appareil de mobilisation des masses islamistes de ressources considérables et, par effet de ricochet, sont venues affaiblir le poids d'autres acteurs des révolutions – les révolutionnaires, les libéraux, les syndicalistes et, pendant une période, les

¹¹⁶⁰ ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar and the Arab Spring*, Open Democracy, April 12, 2011.

¹¹⁶¹ *Ibid.*

¹¹⁶² À l'exception près du tunisien Chedli Klibi qui occupa la fonction de 1979 jusqu'à 1990.

¹¹⁶³ *Egypt FM elected next Arab League chief*, Aljazeera.com, disponible à l'adresse suivante : <http://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/05/2011515165828986721.html>

¹¹⁶⁴ Selon le professeur américain, les organisations internationales et plus spécifiquement les Nations unies, offrent comme principale ressource à leurs membres la fonction de légitimation collective qui peut être utilisée au soutien de différentes revendications. Voir, CLAUDE Inis, *Collective Legitimation as a Political Function of the United Nations*, dans, *The Changing United Nations*, Random House, New York, p 73-103.

militaires—comme en Tunisie ou en Égypte par exemple¹¹⁶⁵. Ensuite, et dans une logique clientéliste, les réseaux s'actionnent dans les deux sens. Ce qui peut être illustré par la volonté de Doha de s'associer au mouvement des Frères musulmans en qui elle voit un allié fidèle et précieux capable de contenir l'idéologie démocratique qui menace de déstabiliser l'ordre régional dans le Golfe. Pour ce faire, l'émirat use des atouts qui sont les siens. Naturellement la chaîne Al Jazeera avec ses 51.7 % de part d'audience au Moyen-Orient et en Afrique du Nord¹¹⁶⁶ s'impose avec force dans la confection de la stratégie promotionnelle des frères : l'émission du Cheikh Youssouf Qaradawi *Al charia wa al hayat* (La charia et la vie) constitue une vitrine de choix pour la diffusion de l'idéologie frériste ; le *Al Jazeera Center for Studies* organise en septembre 2012 un cycle de conférences sur le thème des islamistes et de la révolution arabe¹¹⁶⁷ où les grandes personnalités du monde islamiste proche des Frères se succéderont au pupitre— l'égyptien Khairat El Shater, le tunisien Rached Ghannouchi ou encore le soudanais Hassan Al Tourabi¹¹⁶⁸— avant de prolonger leurs discours dans les différents *talk-show* d'Al Jazeera. La substitution des anciens partenaires au profit de la confrérie des Frères musulmans s'inscrit pleinement dans cette stratégie qui vise à modifier le scénario en conférant des rôles nouveaux à des acteurs qui peuvent l'être tout autant, dans le but d'inscrire une nouvelle identité pour le Qatar plus à même de servir ses objectifs.

En somme, quelques questions demeurent : pourquoi l'émirat du Qatar s'est-il employé à modifier son rôle sur la scène internationale ? La conception de ce nouveau rôle était-elle démesurée au vu de sa condition, et si oui, pour des raisons strictement objectives ?

À ces questions, la littérature se concentre en grande partie à reconnaître que l'émirat a connu une « période —*Moment of History*¹¹⁶⁹— » au cours de laquelle « *l'étirement stratégique trop important [...] par rapport à sa puissance réelle* »¹¹⁷⁰ avait conduit le pays dans une impasse diplomatique qui s'était soldée par l'ire de ses voisins des plus proches —comme

¹¹⁶⁵ Sur cette question nous consulterons avec attention, ROUGIER Bernard et LACROIX Stéphane, *L'Égypte en révolution*, PUF « proche Orient », 2015.

¹¹⁶⁶ Sondage réalisé par le *Washington Post* en octobre 2004 à partir de 120 chaînes de télévision internationale captées. D'après ce sondage, les autres parts d'audience se répartissent entre la chaîne *Al Arabiyah* (8.4 %), *Abu Dhabi TV* (7.6 %) devant CNN (6.4 %). Voir <<http://www.al-sharq.com/site/topics/article.asp?cu.no=1&item.no=120572&version=>>, cité dans BABA OULD ETFAGHA Mohameden, *Voyage à l'intérieur d'al-Jazira, Outre-Terre* 1/2006 (n° 14), p. 317-326.

¹¹⁶⁷ Un cycle de conférence similaire fut organisé peu de temps après par *Al markaz al'arabi lil abhath wa dirassate al siyassiyate*, un centre de recherche stratégique et politique financé par le Qatar à la tête duquel l'on retrouve le palestinien Azmi Bishara, sur le thème « Les islamistes et la gouvernance démocratique ».

¹¹⁶⁸ Sur cette question voir, KEPEL Gilles, *op. cit.*, p. 289-315 ; ENNASRI Nabil, *op. cit.*, pp. 92-101.

¹¹⁶⁹ Voir, KAMRAVA Mehran, *Qatar's Moment in History* (Chapitre 6) dans, Qatar: *Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013, pp 165-175.

¹¹⁷⁰ LAZAR Mehdi, *Qatar 2008-2014 : du soft au smart power*, Diploweb.com, 23 mars 2014, disponible sur <http://www.diploweb.com/Qatar-2008-2014-du-soft-au-smart.html#nb2>

l'illustre le retrait des ambassadeurs au Qatar des pays du Conseil de coopération du Golfe le 5 mars 2014— et de ses alliés occidentaux les plus précieux¹¹⁷¹. Le contexte de la passation de pouvoir entre Hamad ben Khalifa Al Thani et son fils Tamim ben Hamad Al Thani le 25 juin 2013, pouvait à ce titre être lu comme une volonté de rompre avec les engagements diplomatiques pris au cours de ces dernières années et de retrouver le rôle classique imputable au statut de micro-État. Comme le note Andrew Hammond :

« *When Qatar's Sheikh Hamad suddenly announced his abdication in favour of his son Tamim last year, there was a widespread expectation that Qatar had realised the error of an imperious overreach and would hence roll back its extensive involvement in Arab affairs. Yet, almost one year on, this change has not materialized* »¹¹⁷²

Ces analyses n'offrent néanmoins pas de réponse à la question de savoir pourquoi l'émirat s'était-il engagé de la sorte. Ici, la mobilisation des concepts de la sociologie de la domination nous permettent de renouveler les approches.

À partir de 1995, l'ensemble des contraintes qui émane de la socialisation du Qatar sur la scène internationale domine le processus décisionnel de la politique étrangère parce qu'il préserve le rôle des micro-États dans les deux aspects fondamentaux de son identité—pour soi et pour autrui. Le sentiment de vulnérabilité gouverne alors les perceptions cognitives et les relations se construisent autour d'une inégalité qui semble « naturelle » pour tous les acteurs : il s'agit du processus de domination. Seize années plus tard, le sentiment de vulnérabilité se dissipe au regard de trois facteurs principaux : le premier tient à l'acquisition de parapluie militaire américain mais également du réseau d'alliances sécuritaires que l'émirat a tissé avec d'autres puissances occidentales (la France et le Royaume uni)¹¹⁷³ ; le deuxième à l'affaiblissement de la menace émanant des États pivots de l'espace moyen oriental ; enfin, le troisième, les effets sécurisant de la notoriété internationale acquise par les investissements dans différentes niches diplomatiques telles que le sport, la culture, les médias mais également les financements dans les capitaux des grands groupes occidentaux. La combinaison de ces trois facteurs offre une conjoncture favorable à l'État pour dépasser sa condition. Et l'opportunité créée par l'embrasement révolutionnaire qui touche la région est trop forte pour que le micro-État ne la saisisse pas. Ce changement abrupt pour les observateurs laisse apparaître un

¹¹⁷¹ Il est fait ici référence à la démission de Wadah Khanfar à la tête d'*Al Jazeera* sous l'effet probable d'une pression de la Maison Blanche, ou bien encore, au printemps 2012, lorsque le Président Nicolas Sarkozy refusa d'accorder au cheikh Yusuf Al Qaradawi un droit d'entrée sur le sol français pour que ce dernier puisse s'exprimer au cours du meeting annuel de l'Union des organisations islamiques de France.

¹¹⁷² HAMMOND Andrew, *Qatar's leadership transition: like father, like son*, European Council on Foreign Relations Policy Brief, 11 February 2014, p 1.

¹¹⁷³ Sur cette question voir ABDULLAH Jamal, *op. cit.*.

décalage entre l'identité micro-étatique renvoyée par-delà les frontières de l'émirat et l'évolution de la nouvelle identité pour Soi qatarie construite autour de l'affranchissement ou, en d'autres termes, du refus de la domination. Il est probable que ce soit ce décalage qui gouverne la suspicion et la crainte de la communauté internationale envers le riche émirat. Terminal de toutes les peurs, Doha inquiète par le manque de visibilité qui entoure tant le processus décisionnel que la direction stratégique de sa politique étrangère.

Dans un article paru dans la revue *Pouvoirs*, Alexandre Kazerouni montre comment la fondation des musées au Qatar et à Abu Dhabi qu'il nomme des *musées miroirs*, est destinée à « maximiser les chances de réflexion des attentes occidentales vis-à-vis d'un prince arabe et musulman idéal. »¹¹⁷⁴. En ce qui est de la politique étrangère du Qatar, nous avons cherché à montrer que ce miroir peut être retourné sur celui qui le porte et que l'évolution de la diplomatie des micro-États en général, du Qatar en particulier et des nations dominées dans l'absolu, est aussi le reflet de la crispation dont la recherche sociologique nous aide indéniablement à saisir les mécanismes.

¹¹⁷⁴ KAZEROUNI Alexandre, *Musées et soft power dans le Golfe persique*, *Pouvoirs* 1/2015 (n° 152), pp. 87-97.

CONCLUSION DE LA PARTIE IV

Une des originalités des approches culturelles est de produire une démarche qui permet d'évaluer l'influence des facteurs idéaux sur la politique étrangère du micro-État. À travers les notions d'identité et de norme culturelle, le processus ainsi que l'application de la politique étrangère de l'émirat sont ainsi replacés dans le cadre d'étude des relations sociales qui les ont vu naître.

Nous avons tout d'abord interrogé le facteur religieux en tant qu'élément structurant des relations entretenues par le micro-État sur la scène internationale. Notre étude sur les relations entre le champ religieux et le champ politique au Qatar nous a amené à mettre en perspective l'influence informelle exercée par le premier sur le second. Notre étude nous invite donc à évaluer l'influence du champ religieux sur la politique extérieure au regard de l'identité renvoyée par l'émirat par cette même politique extérieure. Nous avons ainsi déterminé que si parfois l'identité religieuse fondait la légitimité des décisions prises par le Qatar, dans d'autres circonstances, eu égard aux relations avec les grandes puissances occidentales, celle-ci pouvait être un véritable obstacle aux développements des stratégies diplomatiques. Cela nous a amené à observer que le fait religieux a constitué une projection de l'intérêt national dans la politique étrangère du Qatar par laquelle les autres acteurs de la scène internationale en sont venus à juger cette même politique étrangère.

Le deuxième élément que nous avons donc développé se situe dans le prolongement de l'analyse précédente en ce que nous rapprochons l'identité du Qatar à son caractère de micro-État. Dans une première perspective, nous nous sommes efforcés de mettre en avant la façon dont la catégorie de micro-État se présente comme un élément à part entière de l'identité de l'émirat allant jusqu'à constituer un cadre prescripteur dans son action extérieure. Dans une seconde perspective, donc, nous nous sommes attachés à mettre en lumière que la structure qui anime la relation sociale entre les micro-États et le reste des acteurs étatiques de la scène mondiale est animée par la représentation des faiblesses des capacités de puissance des micro-États. En recourant à la sociologie de la domination, il est alors possible de scinder l'évolution de la politique étrangère du Qatar en deux grandes phases, celle de la conformité de celle-ci au

rôle d'un micro-État sur la scène internationale puis, celle entamée à partir de 2011 qui illustre la volonté du Qatar de dépasser son rôle de nation dominée afin de se construire une nouvelle identité.

Conclusion générale

Au moment où la passation de pouvoir s'effectuait entre l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani et son fils Tamim ben Hamad Al Thani le 25 juin 2013, les observateurs perdaient pied devant les agitations d'une diplomatie qatarie qui semblaient menacer l'équilibre sécuritaire dans la région. Pressées par la communauté internationale, les autorités qataries ont alors entrepris de fournir des éléments de réponse. Le 6 décembre 2013, le nouveau ministre des Affaires étrangères qatari, le Dr Khaled Bin Mohammed Al Attiyah présente un discours au sein du *Royal Institute of International Affairs*. Si l'intervention du ministre reprend les grandes tendances dégagées par les analystes des *think tank* présents en nombre sur le territoire qatari, plus intéressante encore est la rhétorique utilisée par Khaled Al Attiyah qui, avant d'entamer son discours, introduisit son propos par la citation suivante :

« *There is no present or future, only the past happening over and over again now* »¹¹⁷⁵.

Le ministre tâchait de rappeler la place primordiale qu'occupent les enseignements du passé dans les esprits qataris. Sans pour autant offrir des réponses, le nouveau chef de la diplomatie invite ses auditeurs à un effort de contextualisation en leur rappelant certains des grands événements qui ont marqué l'histoire du pays et qui constituent, du point de vue du Qatar, les motifs principaux de la stratégie de politique étrangère.

Le premier tient d'une ancienne tradition du Golfe arabe. Bien avant la découverte des hydrocarbures, les qataris étaient un peuple qui vivait exclusivement de la pêche et du commerce de la perle. Entre le XIX^e et le XX^e siècle, celui-ci était florissant. En effet, la couronne britannique qui dominait la péninsule Arabique en ces temps, s'était investie dans la pacification de la région en multipliant les traités de paix avec les cheikhs locaux, favorisant de la sorte le développement du commerce maritime.

¹¹⁷⁵ HE Dr Khalid Bin Mohammed Al-Attiyah, Minister of Foreign Affairs, State of Qatar, *Qatar's Foreign Policy*, Chair: Dr Robin Niblett, Director, Chatham House, 4 décembre 2013, p 2.

L'expansion de ce marché de la perle connaîtra un premier ralentissement avec la Grande Guerre. Onze ans plus tard, la crise économique est venue à son tour affecter le marché d'exportation des produits de luxe vers l'Europe et les États-Unis. Enfin, toujours dans la même période, l'introduction de la perle artificielle japonaise porta le coup de grâce à la production qatarie. Dès lors, celle-ci périclita. Ce fut l'un des épisodes les plus douloureux de l'histoire de l'émirat. Ce souvenir est sans cesse rappelé à Doha : des ronds-points en forme de coquille d'huître et de perle, jusqu'au nom donné à l'île artificielle « *The Pearl* », tout est fait pour que les habitants et voyageurs se remémorent cette période où la prospérité du pays ne dépendait que d'une seule ressource naturelle qui à terme s'est tarie.

Ce récit prend tout son sens lorsque l'on s'attache à comprendre ce qu'est le Qatar aujourd'hui. Le présent et le futur ne sont que des réminiscences du passé nous dit le ministre. Les perles d'hier sont les hydrocarbures d'aujourd'hui et tôt ou tard cela disparaîtra. En tirant les enseignements du passé, les cheikhs n'ont eu de cesse de s'engager à alléger la dépendance de leur émirat aux hydrocarbures. En ce sens, les investissements qataris dans les économies des cinq continents sont autant de portes de sortie prévues à l'heure de l'épuisement des sous-sols.

Un autre récit peut être également rappelé avec cette citation : l'invasion le 2 août 1990 du Koweït par l'armée de Saddam Hussein. Vu de Doha, l'histoire du Koweït pourrait très bien être celle du Qatar. Similitudes géographiques : une taille et une population équivalente ; position stratégique similaire : bordée chacune par de grandes puissances régionales dont l'histoire rappelle les tendances hostiles ; donne géologique : des sous-sols richement dotés en hydrocarbure. À la fin de la guerre contre l'Iran au mois d'août 1988, l'Irak se retrouvait dans une situation économique critique. Ses défauts de paiement et l'accumulation des dettes ont poussé les autorités de Bagdad à lorgner sur les richesses du territoire voisin. L'émirat du Koweït, depuis les années 1930 et au nom de l'ancienne délimitation territoriale ottomane, était déjà considéré par Bagdad comme une partie intégrante du territoire irakien, celle de la province de *Bassorah (muhafaza al-basra)*. À la recherche d'un *casus belli*, Saddam Hussein accusa le Koweït d'extraire le pétrole sur les terres irakiennes car les deux pays tenaient en partage de chaque côté de leur frontière une réserve d'hydrocarbure. L'armée irakienne se lança alors dans une conquête armée du territoire, mais celle-ci fut stoppée en quelques mois par une coalition internationale menée par les États-Unis. Dans l'esprit des qataris, les ressemblances étaient frappantes. Remplaçant l'Irak par l'Iran avec lequel Doha partage la poche de gaz du *North Field* au nord du pays, ou bien par l'Arabie Saoudite qui a longtemps

revendiqué des droits historiques sur le territoire du Qatar, l'émirat devine que sa sécurité peut être à tout instant menacée par l'ire de ses grands voisins. Autant de ressemblances qui ont fait qu'au Qatar la guerre du Golfe a fortement marqué les esprits. Ainsi, l'histoire rappelle, nous suggère le ministre des Affaires étrangères du Qatar, combien il est dangereux d'être petit et riche au Moyen-Orient.

Enfin, et même si cela peut être plus anecdotique, il est intéressant de noter quelques références quant à l'auteur de cette citation : le dramaturge américain Eugene O'Neill. En effet, l'utilisation de cette figure du théâtre américain est une analogie habile et élégante de l'image que tente de renvoyer le Qatar à travers les dires de son ministre. L'histoire et le parcours du dramaturge américain sont ceux d'un homme de rupture, un avant-gardiste ayant fait fi des codes du puritanisme du théâtre américain du début du XIXe siècle pour imposer son propre style théâtral. Pour cela, il avait puisé son inspiration par-delà l'Atlantique dans les grandes œuvres européennes. Par ses personnages charismatiques, Eugene O'Neill symbolisait avec brio la lutte des hommes pour maintenir leur espoir de voir se réaliser leurs aspirations. On dira d'ailleurs de lui « qu'il a tenté d'accomplir seul, au cours de sa seule existence, ce qui a été l'entreprise organique, lente et progressive, d'une communauté au cours des siècles¹¹⁷⁶ ».

L'appropriation de la figure de Eugene O'Neill par le chef de la diplomatie qatarie renvoie subtilement à l'une des dimensions de la politique étrangère du Qatar : celle de faire apparaître sa diplomatie comme originale et singulière. À ce titre, nous rejoignons le travail de Frédéric Charillon sur l'étude des politiques étrangères des micro-monarchies du Golfe qui, reprenant à son compte un concept freudien¹¹⁷⁷, identifiait déjà le « narcissisme de la petite différence » comme l'un des traits caractéristiques des politiques étrangères de ces États. Ces dernières années, nous dit l'auteur, les velléités préexistantes au sein de la péninsule arabe furent attisées par la volonté de certains de « développer des doctrines et des styles propres de politique étrangère »¹¹⁷⁸.

Enfin, en empruntant une figure d'O'Neill, le ministre vient rappeler à son auditoire principalement occidental que son pays est une terre de culture et de savoir qui maîtrise classiques orientaux et occidentaux. Nous l'avons vu, l'érudition et la culture font partie

¹¹⁷⁶ La critique d'art américaine, Annette Michelson est citée ici dans BERUBE Renald, « Eugène O'Neill », *Liberté*, vol. 17, n° 3, (99) 1975, p 45.

¹¹⁷⁷ Le concept du 'narcissisme de la petite différence' a été développé par Freud dans, *Malaise dans la culture*, 1930.

¹¹⁷⁸ CHARILLON Frédéric, *Des politiques étrangères à l'épreuve du lien interne-externe*, dans LEVEAU Rémy, CHARILLON Frédéric (dir), *Les micro-États de la Péninsule arabe*, la Documentation Française, 2005, p 59

intégrante de la stratégie de la politique étrangère du Qatar : l'émirat accueille sur son territoire nombre d'universités étrangères prestigieuses¹¹⁷⁹, occidentales pour la plupart, et de musées aux collections sans cesse grandies par les achats onéreux sur le marché de l'art¹¹⁸⁰.

Le discours du ministre des affaires étrangères esquisse certaines des pistes de réflexion que nous avons arpentées pour saisir la nature de cette politique étrangère. Dans notre démarche, nous n'avons pas occulté les dimensions relatives à l'identité dans la pratique diplomatique bien que celles-ci soient souvent écartées *a priori* par les analyses. Pareille considération peut être faite quant à l'application des théories de relations internationales dans l'étude de la politique étrangère du Qatar en général et celles des micro-États en particulier.

* * * *

Face à ce constat, émerge une question principale à laquelle nous avons tenté, humblement, d'offrir une réponse : de quoi la politique étrangère de l'émirat du Qatar est-elle le nom ? Pour ce faire, nous avons pris le parti de confronter cette politique étrangère singulière à un panorama des théories de relations internationales que nous avons jugé les plus pertinentes pour éclairer notre question de recherche.

Afin de pouvoir évaluer la portée de ces théories, nous les avons regroupées sous quatre approches : structurelles, pluralistes, décisionnelles et culturelles. Deux circonstances expliquent ce choix. D'abord ces approches théoriques nous offraient la perspective de pouvoir « dépassionnaliser » un sujet qui connaît un traitement médiatique brûlant— notamment en France— en lui conférant une légitimité scientifique par l'intermédiaire des théories de relations internationales. Ensuite, ces approches nous ont guidés dans la définition même qui pouvait être donnée de la politique étrangère du Qatar et qui a constitué notre hypothèse principale dans ce travail de recherche :

« Une politique étrangère d'inspiration réaliste, applicable au cas de figure des micro-États, c'est-à-dire une diplomatie qui tente de conjurer un rapport de force défavorable en usant

¹¹⁷⁹ Parmi celles-ci on retrouve : HEC Paris, Georgetown University, Carnegie Mellon University, Northwestern University, Virginia Commonwealth University (VCU), Weill Cornell Medical College, Texas A&M University at Qatar.

¹¹⁸⁰ Sur ce sujet voir, CONINCK (de) Anne, *Le Qatar déverse des centaines de millions de dollars sur le marché de l'art*, Slate.fr, disponible à l'adresse suivante : <http://www.slate.fr/story/97847/qatar-gauguin-centaines-de-millions-de-dollars-art>

des caractéristiques du micro-étatisme et des transformations de l'environnement global afin d'optimiser ses ressources et instaurer un autre rapport de force. »

Tout d'abord, les approches structurelles nous ont permis de mettre à jour la capacité de la politique étrangère de l'émirat à utiliser les transformations à la fois de l'environnement régional et global, mais également celle de l'environnement économique internationale afin de satisfaire sa volonté maximisatrice de puissance. Comme nous l'avons vu, la perception classique de la puissance, au travers du volume des ressources et des capacités militaires du Qatar ne permet pas de saisir de quel type de puissance il est question ici. Pensée en terme structurel, nous avons montré que la puissance du Qatar avait pour vocation d'une part, à assurer l'impératif vital de sécurité du micro-État et d'autre part, à transformer son rapport de force sur la scène régionale et internationale.

Dans un second temps, nous avons cherché à interroger la source de cette politique étrangère. À travers les outils offerts par les approches pluralistes, nous avons présenté la façon dont la légitimité de la famille régnante était étroitement liée au développement de cette nouvelle politique étrangère. Par la suite, nos recherches nous ont amené à examiner la complexité des relations entre l'émirat et certains acteurs transnationaux tels que la confrérie des Frères musulmans et la chaîne de télévision *Al Jazeera*. Comme nous l'avons compris, une stratégie conjointe de visibilité a encouragé ces acteurs à collaborer. Cette collaboration apparaît comme un moyen habile pour l'émirat de doper son influence extérieure. Le développement des relations entre le Qatar et la Palestine nous a permis d'éclairer cette dynamique de convergence des intérêts stratégiques tant pour les acteurs transnationaux que pour l'État du Qatar. Toutefois, comme l'a illustré la période des révolutions arabes, il est difficile pour un État de conserver une maîtrise totale de ces acteurs transnationaux et parfois les logiques qui étaient jusqu'alors complémentaires deviennent conflictuelles. Le licenciement du directeur emblématique d'*Al Jazeera* Wadah Khanfar ainsi que le départ de plusieurs cadres de la confrérie des Frères musulmans présents au Qatar répondent de ces logiques. En somme, qu'il s'agisse des processus d'institutionnalisation du pouvoir de la tribu des *Al Thani* ou de l'utilisation des acteurs transnationaux, ces éléments confirment l'hypothèse de l'utilisation par le Qatar des caractéristiques de son micro-étatisme dans l'entreprise de maximisation de sa puissance.

Dans une troisième perspective, les théories issues des approches décisionnelles ont mis en lumière l'omniprésence du leader dans la conduite et la pratique de la politique étrangère du

micro-État. L'étude de la variable individuelle témoigne ainsi de l'hyper centralisation du processus de décision, ce qui admet une caractéristique supplémentaire du micro-étatisme dont use l'émirat. Ainsi, l'activisme de la politique étrangère du Qatar au cours du règne de l'émir Hamad ben Khalifa Al Thani entre 1995 et 2013, se comprend à la mesure du bon sens stratégique du duo décisionnaire à la tête de l'État, l'émir et le cheikh Hamad Jassem Al Thani. Le rôle déterminant de ces leaders, en tant que caractéristique intrinsèque du micro-étatisme du Qatar, peut être ainsi considéré comme l'une des composantes de sa puissance au même titre que sa force de frappe économique. Néanmoins, ces considérations interrogent sur la capacité du nouvel émir Tamim ben Hamad Al Thani à prolonger cet héritage.

Enfin, la quatrième partie que nous avons consacrée aux approches culturelles a permis de mieux comprendre la formation et la pratique de la politique étrangère du Qatar en la restituant dans un contexte culturel marqué par au moins deux paramètres fondamentaux. Le premier est relatif à la prétendue incompatibilité entre l'analyse des relations internationales et les recherches attenantes à l'étude des pays du monde arabe, ce que nous avons nommé « l'exceptionnalisme arabe ». Le second paramètre est celui de la place et du rôle international attribué aux micro-États sur la scène mondiale dont nous avons cherché à prouver qu'elle caractérise une inégalité qui semble « naturelle » à la fois pour le Qatar mais aussi pour ces partenaires. Ces deux paramètres fondamentaux, que nous avons mis en lumière successivement par l'analyse du facteur religieux et celle de l'identité micro-étatique, s'avèrent déterminants dans notre entreprise de théorisation de la politique étrangère de l'émirat car ils replacent l'analyse scientifique que nous avons opérée dans le contexte culturel qui l'a vue naître. Avec cet ultime constat « réflexivite », il serait erroné de croire que nous remettons en cause l'importance des autres théories de relations internationales dont nous avons fait usage tout au long de ce travail. Mais nous observons simplement que, comme le disait Robert Cox, « la théorie est toujours au service de quelqu'un et d'un objectif »¹¹⁸¹ et qu'il ne fait plus sens aujourd'hui de poursuivre une étude de politique étrangère sans l'inscrire dans un dialogue avec l'ensemble des théories.

Ainsi, il est alors possible de saisir que les perspectives de la crise de 2017 sont les conséquences directes de la formation de cette politique étrangère entre 1995-2013. Le Qatar fut le micro-État de la péninsule arabique à probablement marquer le plus son empreinte au cours de cette période. Les éléments dégagés de notre étude éclairent les circonstances de la nouvelle crise du Golfe.

¹¹⁸¹ COX Robert, *Social Forces, States and World Orders*, Millenium, vol10(2), p.126-155.

Jusque-là l'éclatement régional avait constitué une opportunité au développement de la diplomatie qatarie. Les puissances régionales et les puissances internationales perdaient pied pendant la parenthèse des révolutions arabes. Le Qatar, lui, va tirer profit de ces circonstances. Mais en 2017, la redécouverte d'un axe entre Washington et Riyad, dont la lune de miel s'était amorcée le 14 février 1945, va mettre un terme à cette situation.

La crise remet également en lumière la complexité des liens entre un État et des acteurs transnationaux. Si la relation peut constituer un avantage à la régularisation des objectifs fixés par les deux acteurs dans certains cas, dans d'autres elle est un handicap. Les liens avec les Frères musulmans, bien plus que la condamnation des relations avec l'Iran, sont la cause principale de la crise entre ses voisins du Golfe.

Selon certains, la crise illustre par ailleurs les effets du changement de génération de décideurs dans cette région. Dans le cas des gouvernements précédents, les différends étaient réglés au sein de structures tribales et familiales par-delà les frontières étatiques. Plus agressifs dans leurs méthodes et plus déterminés dans leurs objectifs, selon Fatiha Dazi-Héni¹¹⁸², les jeunes princes de la péninsule (Tamim ben Hamad Al Thani au Qatar, Mohammed ben Salman en Arabie saoudite et Mohammed ben Zayed Al Nahyane aux Émirats arabes unis), marquent un changement de culture politique qui vient illustrer nos parties précédentes sur la centralisation et le caractère personnel du pouvoir dans le Golfe.

Dans une perspective théorique plus large, c'est au rôle et à l'identité des micro-États que la situation de 2017 renvoie. Devant les injonctions de puissances plus imposantes, le rapport de force oblige le micro-État « à subir ce qu'il doit subir », comme le rappelait Thucydide et cela peut bien entendu prendre la forme d'un blocus économique.

* * * *

En somme, de la même façon que l'analyse théorique de la politique étrangère des plus grandes puissances s'est enrichie au contact d'une pluralité d'approche— comme en témoigne par exemple l'abondante littérature sur la politique étrangère américaine— les études consacrées à la politique étrangère des micro-États doivent s'intégrer au sein même des grands débats de la discipline. En ce sens, l'étude de la politique étrangère du Qatar en particulier, celle des micro-États en général, nécessite d'y appliquer un ensemble d'approches si l'on aspire à pouvoir saisir

¹¹⁸² DAZI-HENI Fatiha, *Drôle de guerre dans le Golfe*, Le Monde diplomatique, Juillet 2017.

la place qu'occupent ces acteurs d'un genre singulier. Partenaires privilégiés des grandes puissances, à l'instar de Singapour, promoteur de la paix sur la scène internationale, comme le fut le Luxembourg au temps de la réunification franco-allemande, opérateur économique majeur en tant que paradis fiscal ou État rentier, le pouvoir d'action des micro-États sur la scène internationale n'est certainement plus le même que celui dont a fait état la Société des Nations en 1920 lorsqu'elle s'oppose à l'admission de l'un d'entre eux, le Liechtenstein¹¹⁸³.

De la même manière que la communauté internationale s'autorise à reconnaître au sommet de la classification des États une hiérarchisation entre les grandes, les moyennes et les superpuissances, il ne faut pas s'interdire d'engager un répertoire pour les plus petites de ces entités qui constituent le dernier échelon entre ce qu'est un État et ce qui ne l'est plus.

Par cette étude de cas appliquée à la politique étrangère de l'émirat du Qatar, le travail que nous avons mené dans le cadre de cette thèse répond de cette volonté, par nos modestes moyens, d'éclairer la stratégie de cette catégorie d'acteurs. S'ouvre alors tout un pan de la recherche qu'il convient d'appréhender en gardant en mémoire les erreurs, les doutes, mais aussi les succès des recherches passées, lorsqu'elles aussi étaient confrontées à un nouvel agenda de recherche.

¹¹⁸³ Sur ce point nous consulterons avec attention ADAM Laurent, *Le concept de micro-Etat : Etats lilliputiens ou parodies d'Etat ?*, revue internationale de politique comparée, vol.2, n°3, décembre 1995, décembre 1995.

Bibliographie

Études de relations internationales et politiques étrangères. Ouvrages et articles généraux.

ALBARET, Mélanie, *Puissances émergentes dans le jeu international : le Brésil et le Mexique aux Nations unies* Paris, Presses de Sciences-Po, 2014.

ALDEN Ch., ARAN A., *Foreign Policy Analysis: New approaches*, Routledge, New York, 2012.

ALEXANDER George, *Adaptation to Stress in Political Decision Making : The individual, Small Group, and Organizational Contexts*, dans *Coping and Adaptation*, ed, Coelho George, Hamburg Daniel, Adams John, 176-245, New York : Basic Book, 1974.

ALLISON Graham T., *Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis*, American Political Science Review. 63(3): 689-718, 1969.

ALLISON G.T, ZELIKOW Ph, *The Essence of Decision*, Longman, New York, 1999.

ANDERSON Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1er édition 1983.

ARON Raymond, *Paix et guerre entre nations*, Calmann-Lévy, Pérennes, Nouvelle Edition, 2004, 1962.

AXELROD Robert M, *Structure of Decision: The Cognitive Maps of Political Elites*, Princeton University Press Princeton, NJ, 1976.

BADIE Bertrand, *La diplomatie de connivence : les dérives oligarchiques du système international*, Paris : La Découverte, 273 p. -2011.

BADIE Bertrand, *Le diplomate et l'intrus : l'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris : Fayard, 2008.

BADIE Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.

BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, 2014.

BADIE B, SMOUTS M-C, *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

BALZACQ Thierry, RAMEL Frédéric, *Traité de relations internationales* Paris : Presses de Sciences-Po, 2013

BARNETT Michael, DUVALL Raymond, *Power in Global Governance*, Cambridge Studies in International Relations, Cambridge University Press, 2005.

BARSTON R. P., *Modern Diplomacy*, 3rd ed., London: Pearson Education, 2006.

BATTISTELLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, 2ème éd., Paris : Presses de Sciences-Po, 2015.

BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Les Presses de Sciences Po; Édition : 5e édition revue et augmentée, 2015.

BEACH D., *Analyzing foreign policy*, Palgrave MacMillan, Londres, 2012

BEASLEY R, *Foreign Policy in Comparative Perspective: Domestic and International Influences of State Behavior*, Washington DC Press, 2002.

BEER Francis and HARIMAN Robert, *Post-Realism. The Rhetorical Turn in International Relations*, East Lansing, Michigan State University Press, 1996.

BERRIDGE G. R, *Diplomacy: Theory and Practice*, 4th ed., New York: Palgrave Macmillan, p. 239. 2010.

BRAILLARD Ph, *Nature et possibilités de la théorie des relations internationales : une nécessaire réévaluation*”, Trimestre du Monde, N°3, 1991.

BUHLER Pierre, *La puissance au XXIe siècle : les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS Editions, 2014.

BULL Hedley, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, Columbia University Press, 1977.

CAMPBELL David, *National Deconstruction: Violence, Identity, and Justice in Bosnia*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1998.

CAMPBELL David, *Writing Security: United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1992.

CARLSNEAS Walter, RISSE Thomas, SIMMONS Beth (eds), *Handbook of International Relations*, Londres, Sage 2002.

CARR Edward H., *The Twenty Years' Crisis: 1919-1939: An Introduction to the Study of International Relations*, Harper Perennial; 450th ed. Edition, 1964.

CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Les Presses de Sciences Po, 2 mai 2002.

CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère à l'épreuve du transnational. Une étude des diplomatie française et britannique dans la guerre du Golfe*, Paris, L'Harmattan, 1999.

CHARILLON Frédéric, *La politique étrangère de la France depuis la fin de la guerre froide*, La Documentation Française, Paris, 2011.

CHAVAGNEUX Christian, *Économie politique internationale*, Paris, La découverte, 2004.

- CHOMSKY Noam, *Rogue States: The Rule of Force in World Affairs*, Cambridge, South End Press, 2000.
- CLAPHAM Christopher (eds), *Foreign Policy-Making in Developing States: A Comparative Approach*, Farnborough (UK), Teakfeild Limited, 1977.
- CLARKE Michael et WHITE Brian (eds), *Understanding Foreign Policy: The Foreign Policy System Approach*, Hants, Edward Elgard Publishing, 2ed, 1990.
- COHEN Bernard C, *The Press and Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1963.
- COLONOMOS Ariel (dir), *Sociologie des réseaux transnationaux : Communautés, entreprises et individus : lien social et système international*, Editions L'Harmattan, 2000.
- DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. "Références inédites", 2000.
- DAVID Charles-Philippe, *Théories de la politique étrangère américaine, Auteurs, concepts et approches*, Collection "Paramètres", 2012.
- DAVID Charles-Philippe, *Visions constructivistes et réalistes de la consolidation de la paix en Bosnie ou Quand Alice au pays des merveilles rencontre le monstre de Frankenstein*, Revue Française de Science Politique, Volume 49, Numéro 4, Année 1999.
- DEVIN G, *La sociologie des relations internationales*, Paris, La découverte, Coll, repères, 2002.
- DEVIN Guillaume, SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris : A. Colin, 2011.
- DUROSSELLE B. et RENOUVIN P., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, A Colin, Paris, 4^e édition, 1991.
- ESPOSITO John et WATSON Michael, *Religion and global Order*, University of Wales Press - Religion, Culture, and Society, University of Wales Press, 2000.
- FOX Jonathan, *Religion et relations internationales : perceptions et réalités*, *Politique étrangère* 4/2006 (Hiver), p. 1059-1071.
- FRANKEL Joseph, *International Relations in a Changing World*, Oxford University Press, Oxford, 1988.
- FRANKLIN Benjamin (ed), *Realism: Restaments and Renewal*, Londres, Frank Cass, 1996.
- GEORGE Alexander (ed), *Presidential Decisionmaking in Foreign Policy*, Boulder, Westview, 1980.

GHOSE Gauvav and JAMES Patrick, *Third-Party Intervention in Ethno-Religious Conflict: Role Theory, Pakistan, and War in Kashmir, 1965*. *Terrorism and Political Violence* 17: 427-445, 2005.

GIDEON Rose, *Néoclassical Réalism an Theories of Foreign Policy*, *World Politics*, 51, (1), octobre 1998.

GILPIN Robert, *Global Political Economy. Understanding the International Economic Order*, Princeton, Princeton University Press, 2001.

GILPIN Robert, *Three Models of the Future*, *International Organization*, Volume 29 Issue 1, 1975, pp. 37-60.

GILPIN Robert, *War and Change In World Politics*, Cambridge University Press, 1983.

GOLDMAN Seth K, *Change and Stability in Foreign Policy: The Problems and Possibilities of Détente*, Princeton University Press,, Princeton 1982.

GUITTET Emmanuel-Pierre and SCHERRER Amandine, *Panorama des théories des relations internationales. Contester pour innover ?*, *Cultures & Conflits* [Online], 68 | hiver 2007, Online since 18 April 2008.

GUIZZINI Stefano, *Realism in International relations (1979)*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

HAAS P.M et HAAS E.B, *Pragmatic constructivism and the study of international institutions*, *Millenium: Journal of International Studies*, 2002, p 587.

HAM Peter van, *The Rise of the Brand State: The Postmodern Politics of Image and Reputation*, *Foreign Affairs* Vol. 80, No. 5, 2001.

HARNISCH Sebastian, *Conceptualizing in the Minefield : Role Theory and Foreign Policy Learning*, *Foreign Policy Analysis* , 8, janvier 2012, p. 47-69.

HASBI Aziz, *Théories des relations internationales*, Logiques politiques, L'Harmattan, 2004.

HAUKKALA Hiski, *Timing is Everything : The Time, Space, and Strategies for Scholarly Analysis in the Making of Foreign Policy*, *International Studies Perspectives*, 14, mai 2013, p. 221-233.

HAYNES Jeffrey, *An Introduction to International Relations and Religion*, Routledge; 2 editions, 2013.

HAYNES Jeffrey, *Religion in Global Politics*, New York, Longman, 1998.

HERMAN C, KEGLEY C, ROSENAU J, *New Directions in the Study of Foreign Policy*, Boston, Allen and Unwin, 1987.

BIBLIOGRAPHIE

HERZ John, *Idealist Institutionnalism and the Security Dilemma*, World Politics, vol. 2, n° 1, janvier 1950, pp. 157-180.

HILL Christopher, *The Changing Politics of Foreign Policy*, New York, Palgrave MacMillan, 2003.

HOLSTI Ole R., *The Belief System and National Images: A Case Study*, The Journal of conflict resolution, 6 September 1962, Vol 2, pp 244-252.

HOPF Ted, *Social Construction of International Politics: Identities & Foreign Policies, Moscow, 1955 and 1999*, Ithaca, Cornell University Press, 2002.

HOUGHTON David Patrick, *Reinvigorating the Study of Foreign Foreign Policy Decision Making: Toward a Constructivist Approach*, Foreign Policy Analysis, vol. 3(1), 2007, p 24-45.

HUDSON Valerie M, *Foreign Policy analysis: classic and contemporary theory*, Rowman & Littlefield Publishers, 16 Décembre 2013.

HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, novembre 1997.

HUNTINGTON Samuel, *The Common Defense: Strategic Programs in National Politics*, Columbia Univ Pr, 1961.

HUNTINGTON Samuel, *The Crisis of Democracy: On the Governability of Democracies*, New York University Press, 1975.

HUNTINGTON Samuel, *The third wave : democratization in the late twentieth century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.

INGEBRITSEN Christine, *Norm Entrepreneurs: Scandinavia's Role in World Politics*, Cooperation and Conflict, 37(1), 11-23, 2002.

IRVING Janis L., *Victims of groupthink; a psychological study of foreign-policy decisions and fiascoes*, Boston: Houghton, Mifflin, 1972.

JERVIS Robert, *Cooperation Under The Security Dilemma*, World Politics, 30, 1978, p 167-214.

JERVIS Robert, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

KATZ Mark, *Revolutions and Revolutionary Waves*, London, Macmillan, 1997.

KATZETSEIN Peter, KEOHANE Robert, KRASNER Stephen, *International Organizationand the Study of World Politics*, International Organization, Vol. 52, n°4, Autumn, 1998, pp. 645-685.

KEOHANE Roberts, *Neorealism and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1996.

- KEOHANE Robert et NYE Joseph, *Transnational Relations and World Politics*, International Organization, 25 (3), été 1971.
- KEOHANE Robert et NYE Joseph, *Power and Interdependence*, New York, Addison-Wesley, 3^e ed, 2001.
- KESSLER Marie-Christine, *La politique étrangère de la France, Acteurs et processus*, Les Presses de Sciences Po, 1999.
- KITCHEN Nicholas, *Systemic pressures and domestic ideas: a neoclassical realist model of grand strategy formation*, Review of International Studies, 2010.
- KORANY Bahgat, *Foreign Policy Models and their Empirical Relevance To Third World Actor, a critique and an alternative*, dans International Science Journal, Vol 25, N°1, 1974
- KRASNER Stephen, *Westphalia and All That*, dans GOLDSTEIN J. et KEOHANE R, *Ideas and Foreign Policy*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.
- KRATOCHWIL Friedrich, *Rules, Norms and Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- KUBALKOVA Vendulka (dir), *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk, M-E, Sharpe, 2001.
- LAYNE Christopher, *The Peace of Illusions: American Grand Strategy from 1940 to the Present*, Ithaca, N.Y.; London: Cornell University Press, 2006.
- LECA Jean, « *Soft power* ». *Sens et usages d'un concept incertain*", CERISCOPE Puissance, 2013.
- LEGRO Jeffrey et MORAVCSIK Andrew, *Is Anybody Still a Realist ?*, International Security, 24, N°2, 1999.
- LEQUESNE Christian et HEILBRONN Jean, *Senior Diplomats in the French Ministry of Foreign Affairs: When an Entrance Exam Still Determines the Career*, The Hague journal of diplomacy, vol.7, pp 269-285, 2012.
- LIGHT M, SMITH K, *Ethics and Foreign Policy*, Cambridge University Press, 2001.
- MACLEOD Alex et O'MEARA Dan (dir), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Outremont, Athéna, 2007.
- MARSHEIMER John, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001.
- MERLE Marcel, *Les acteurs dans les relations internationales*, Economica, Paris, 1986.
- MILLER Raymond, *Globalisation and Identity*, South Melbourne: Oxford University Press, 2006.

MINTZ Alex, *How Do Leaders Make Décisions?*, The Journal of Conflict Resolution, Vol. 48, No. 1, 2004.

MITRANY David, *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*, The Royal Institute of International Affairs, Londres, 1943, reedition, 1966.

MOLLOY Sean, *The Hidden History of Realism : A Genealogy of Power Politics*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2006.

MORAVSCIK Andrew, *Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics*, International Organization, Vol.51, 1997.

MORAVCSIK A, *Theory Synthesis in International Relations: Real, Metaphysical*, dans International Studies Review, 5(1), mars 2003, p 131-136.

MOREAU DEFARGES Philippe, *Relations internationales. 1, Questions régionales* 7e éd. revue et corrigée. - Paris : Seuil, 2011.

MORGENTHAU Hans, J, *Politics among Nations , The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985.

MORIN J-F, *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*, Armand Colin, Paris, 2013.

NAY Olivier, *Fragile and Failed States : Critical Perspectives on Conceptual Hybrids*, International Political Science Review, 34 (3), 2013, p. 326-341.

NEACK Jeanne A , HEY K. et HANEY Patrick J., (eds) *Foreign Policy Analysis-Continuity and Change in its Second Change Generation*, Englewood Cliffs, Pentice Hall, 1995.

NEUMAN Iver B. *Uses the Others: The East, in European Identity Formation*, Mineapolis, University of Minnesota Press, 1999.

NEUSTADT Richard, *Presidential Power : The Politics of Leadership*, New York, Wiley, 1960.

NYE Joseph S., *Bound to lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1991

NYE Joseph S., *The Future of Power*, New York (N. Y.), Public Affairs, 2011.

NYE Joseph S., *The Paradox of Ammerican Power, Why the World's Only Superpower Can't Go It Alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002

NYE Joseph S, *Public Diplomacy and Soft Power*, The Annals of the American Academy of Political and Social Science, 616 (2008)

NYE J. S, *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public Affairs, 2004.

ONUF Nicolas, *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia (S.C.), University of South Carolina Press, 1989.

PAQUIN Stéphane, *La nouvelle économie politique internationale*, Cursus, Armand Colin, 2008.

PETITEVILLE Franck, *De la politique étrangère comme catégorie d'analyse des relations internationales*, *Critique internationale* 3/2003 (n° 20), p. 59-63.

PHILPOTT Daniel, *The Challenge of September 11 to Secularism in International Relations*, *World Politics*, vol. 55, no 1, 2002.

RAMEL Frédéric, *Philosophie des relations internationales* 2e éd. - Paris : Presses de Sciences-Po, 2011.

RAMEL, Frédéric,
Les fondateurs oubliés. Durkheim, Simmel, Weber, Mauss et les relations internationales, Sociologies. Presses Universitaires de France, 2006.

REVEL Claude, *Diplomatie économique multilatérale et influence*, *Géoéconomie*, Hiver 2010-2011, pp 59-67.

ROOSENS Claude, ROSOUX V, WILDE D'ESTAMEL (dir), *La Politique Étrangère. Le modèle classique à l'épreuve*, Peter Lang Pub Inc; 13 Octobre 2004

ROSE Gideon, *Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy*, *World Politics*, 51 (1), octobre 1998.

ROSENAU James. N, *Domestic sources of Foreign Policy*, Free press, New York, 1967.

ROSENEAU James N., *Les processus de la mondialisation : retombées significatives, échanges impalpables et symbolique*, *Revue Études internationales*, volume XXIV, N°3, 1993, p 498-499

ROSENAU James, *Linkage Politics. Essays on the Convergence of National and International Systems*, New York, The Free Press, 1969.

ROSENAU James, *Pre-theories and the evolution of the comparative study of foreign policy*, *International Interactions: Empirical and Theoretical Research in International Relations* Volume 14, Issue 1, 1988.

ROSENEAU J, *The Scientific Study of foreign Policy*, Londres, Pinter, 1980.

ROSENAU James N, *Turbulence in World Politics*, Princeton University Press, 1990.

ROSENAU James, *Study of Political Adaptation*, Frances Pinter, London, 1980.

ROTBURG Robert I, *When States Fail - Causes and Consequences*, Princeton University Press, 2004.

ROTHSTEIN Robert, *On the Costs of Realism*, *Political Science Quarterly*, 87 (3), septembre 1972, p.347-362.

SEMINATORE Imerio, *Interdependance, linkage et système international : de l'analyse conceptuelle aux problèmes de politique étrangère*, *Études internationales*, vol. 18, n° 2, 1987, p. 329-352.

SHWELLER Randall, *Deadly Imbalances, Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Columbia University Press, 1998.

SINGER David J., *The Scientific Study of Politics—An Approach to Foreign Policy Analysis*, Morristown NJ, The General Corporation, 1972.

SMITH S., BOOTH K., ZALEWSKI M. (eds.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

SMITH Steve, HADFIELD Amelia et DUNNE Tim, *Foreign Policy, Theories, Actor, Cases*, Second Edition, Oxford University Press, 2012.

SMOUTS Marie Claude (dir), *les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Press de Science Po, 1998.

SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, PETITTEVILLE Franck, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, 3e éd. - Paris : Dalloz, 2012.

SNYDER Glenn H. et DIESING Paul, *Conflict among Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

SNYDER C. Richard, H. W. Bruck et SAPIN Burton, *Decision-Making as an Approach to the Study of International Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1954.

SNYDER Jack, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca, Cornell University Press, 1984.

SNYDER Jack, *Religion and International Relations Theory, Religion, Culture, and Public Life*, Columbia University Press, 2011

SÖRENSEN G, JACKSON R, *Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

STRANGE Susan, *International Economics and International Relations : A Case of Mutual Neglect*, *International Affairs*, vol 46, n°2, 1970, pp 304-315.

STRANGE Susan, *States and Markets : An Introduction to International Political Economy*, Pinter, Londres, 1988

SUR Serge, *Relations internationales*, Montchrestien, 6e édition, Paris, 2011.

TALIAFERRO Jeffrey W., LOBELL Steven E., and RIPSAN Norrin M, *Neoclassical Realism, the State and Foreign Policy*, Cambridge University Press, 2009.

VASQUEZ John, *The Power of Power Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

WALKER Rob, *Inside/Outside: International Relations as Political Theory*, Cambridge University Press, 1993.

WALTZ Kenneth, *Man, the State and War - A Theoretical Analysis*, Columbia University Press; Édition: 2nd revised edition, 2001.

WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, Mac-Graw-Hill, 1979.

WATERBURY John *Exposed to Innumerable Delusions. Public Enterprise and State Power in Egypt, India, Mexico and Turkey*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993

WENDT Alexander, *Anarchy it's what States make of it : The social Construction of Power Politics*, International Organization, Vol. 46, No. 2 (Spring, 1992), pp. 391-425.

WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge Studies in International Relations, Cambridge University Press, November 13, 1999.

WIGHT Martin, *International Theory: The Three Traditions*, Leicester University Press; New edition, 1994.

WOHLFORTH William, *The Elusive Balance: Power and Perceptions during the Cold War*, Ithaca (N.Y), Cornell University Press, 1993.

ZADORA Anna, *Construction d'une identité nationale biélorusse au prisme du système éducatif*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Strasbourg, Institut d'Études Politiques, Groupe de sociologie politique européenne, 17 septembre 2010.

ZAKARIA Fareed, *From Wealth to Power: The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

ZAKARIA Fareed, *Realism and Domestic Politics : a Review Essay*, International Security, 17, (1), été 1992.

Études de relations internationales, sociologies internationales et politiques étrangères sur le Moyen-Orient.

AARTS Paul, *The Middle East: a region without regionalism or the end of exceptionalism?*, Third World Quarterly 20: 5, 1999.

ABRAHAMIAN Evrard, *Khomeinism: Essay on the Islamic republic*, London, I.B Tauris, 1993.

ABU AMR ZIAD, *Hamas : A Historical and Political Background*, Journal of Palestine Studies , vol 22, n°4, Summer 1993, p 5-19.

AJAMI Fouad, *The Arab Predicament: Arab Political Thought and Practice since 1967*, Cambridge: Cambridge University Press, 1981.

AJAMI Fouad, *The End of Pan-Arabism*, dans Foreign Affairs, vol.57, n°2 (Winter), 1978/1979, pp 355-373.

AL-ALKIM Hassan Hamdan, *The Foreign Policy of the United Arab Emirates*, London: Saqi Books, 1989.

ALLARD Patrick, BENCHABANE Djilali, *La finance islamique : modèle alternatif, pastiche ou pastiche ?* , Revue française d'économie, 4/2010 (Volume XXV), p. 11-38.

AMGHAR Samir, *L'Europe, terre d'influence des Frères musulmans*, Politique étrangère 2/2009 (Eté), p. 377-388.

ANSARI Ghaus, *Modernization in the Arabian Gulf States : A Paradigm of Cultural Change*, The Eastern Anthropologist, vol. 38, no3, pp. 189-205, 1985.

ARKOUN Mohammed, *L'islam dans l'histoire*, Magreb-Machrek, N°102, octobre-décembre 1983.

ASSIRI Abdul-Reda, *Kuwait's Foreign Policy: City-State in World Policy*, Boulder, CO: Westview Press, 1990.

BALANCHE Fabrice, *Moyen-Orient : la nouvelle guerre de Trente Ans*, Outre-Terre, 3/2015 (N° 44), p. 173-189.

BARAKAT Halim, *The Arab World: Society, Culture, and State*, University of California Press; New Ed edition, 1993.

BARNETT Michael, *Dialogues in Arab Politics: Negotiations in Regional Order*, New York: Columbia University Press, 1998.

BETTATI Mario, *Le Terrorisme: Les voies de la coopération internationale*, Odile Jacob, 2013.

BROMLEY Simon, *Rethinking Middle East Politics*, University of Texas Press, 1994.

BROWN Carl, *International Politics and the Middle east : old Rules, dangerous Games*, Londres, I.B Tauris, 1984.

CHUBIN Shahram et ZABIH Sepehr, *The Foreign Relations of Iran*, London: University of California Press, 1974.

DJAÏT Hichem, *La Grande Discorde: Religion et politique dans l'Islam des origines*, Folio histoire, 2008.

DJALILI Mohammad-Reza, *Conception non occidentale de l'ordre mondial et théories des relations internationales*, Le Trimestre du Monde, 1^{er} trimestre 1990, n°9, p157

DUGOT Philippe et HENRIET Jean-Michel, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan; Édition : 4e édition revue et augmentée, 2014.

EL OIFI Mohammed, *Faire de la politique par les médias dans le monde arabe*, Maghreb Machrek, n°193, automne 2007, pp. 81-108, 2007.

FALL OULD BAH Mohamed, *Les réseaux de la finance islamique en Afrique, Politique étrangère*, 4/2010 (Hiver), p. 805-817.

FARIS David M., *La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux*, Politique étrangère 1/2012.

FAROUK Yasmine, *Autonomisation, accommodement et "wait to seize" : les stratégies réactives du triangle arabe après l'intervention américaine en Irak : l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Syrie (2003-2007)*, Thèse de doctorat en Science politique. Relations Internationales, 2010 .

GALAA Ahled et HOEKMAN Bernard (eds), *Arab Economic Integration: Between Hope and Reality*, Cairo, Egyptian Center for Economic Studies, Washington DC: Brooking Institution Press, 2003.

GAUSE F. Gregory, III, *The Foreign Policy of Saudi Arabia*, in Raymond Hinnebusch and Anoushiravan Ehteshami, eds., *The Foreign Policies of Middle East States*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 2002, pp. 193-211

GAUSE Gregory F., *The International Relations of the Persian Gulf*, Cambridge University Press, 2009, p 241.

GAUSE III F. Gregory, *Systemic Approaches to Middle East International Relations*, in *International Studies Review* 1:1, Spring 1999.

GERGES Fawaz, *The Study of Middle East International relations: A Critique*, *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol 18, n°2, 1991.

GERGES Fawaz A, *The Superpowers and the Middle East: Regional and International Politics, 1955-1967*, Westview Press Inc; Édition: First Edition, 1994.

GONZALES-QUIJANO Yves, GUAAYBESS Tourya. (dir.), *Les Arabes parlent aux Arabes, La révolution de l'information dans le monde arabe*, Arles, Actes Sud, 2009.

GÖZAYDIN Istar B., *Diyanet and Politics*, *The Muslim World*, Volume 98, Issue 2-3, April 2008.

GUERAICHE William, *Géopolitique de Dubai et des émirats arabes unis (eau)*, Editions Arbre bleu, 2014.

FAWCETT Louise and HURRELL Andrew, eds, *Regionalism in world politics: regional organization and international order*, Oxford: Oxford University Press, 1995.

- FILIU Jean Pierre, *L'Apocalypse dans l'Islam*, Fayard, 2008.
- FILIU Jean Pierre, *Les Neuf Vies d'Al-Qaida*, Fayard 2009.
- FILIU Jean Pierre, *Le Nouveau Moyen-Orient*, Fayard, 2013.
- FULLER G., 'Turkey's Strategic Model: Myths and Realities', The Washington Quarterly Summer 2004.
- HADDAD Mezri, *L'islamisme, enjeu géopolitique majeur de la stratégie américaine... à ses risques et périls*, *Outre-Terre*, 3/2013 (N° 37), p. 265-291.
- HALE William, *Turkish foreign Policy 1774-2000*, Londres : Franck Cass, 2000.
- HALLIDAY Fred, *Revolution and Foreign Policy*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990.
- HALLIDAY Fred, *The Middle East in International Relations: Power, Politics and Ideology*, Cambridge University Press, 2005.
- HERZIG Edmund, *Regionalism, Iran and Central Asia*, *International Affairs*, Royal Institute of International Affairs, 80.3, 503-517, 2004.
- HINNEBUSCH Raymond and EHTESHAMI Anoushiravan (eds.), *The Foreign Policies of Middle Eastern States*, Boulder: Lynne Rienner, 2002.
- HINNEBUSH Raymond et EHTESHAMI Anoushiravan, *Syria and Iran: Middle Power in a Penetrate Regional System*, Londres, Routledge, 1997.
- HVIDT Martin, *Public-private ties and their contribution to développement. The case of Dubaï*, *Middle Eastern Studies*, vol 43, N°4 juillet, 557-577, 2007.
- JOUABER-SNOUSSI Kaouther, *La finance islamique*, La Découverte, Repères Gestion, 2012.
- KAMRAVA Mehran, *The International Politics of the Persian Gulf, Modern Intellectual and Political History of the Middle East*, Syracuse University Press, 2011.
- KECHICHIAN Joseph, *Power and Succession in Arab Monarchies: A Reference Guide*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 2008.
- KEPEL Gilles, *Le Prophète et Pharaon. Les mouvements islamistes dans l'Égypte contemporaine*, La Découverte, Paris, 1984, rééd. Coll. « Folio histoire », Gallimard, Paris, 2012.
- KEPEL Gilles, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Gallimard, Paris, 2000, 2^e édition refondue et mise à jour, coll. « Folio actuel », Gallimard, 2003.
- KEPEL Gilles, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, Paris, 2004, 2004 ; rééd. Coll. « Folio actuel », Gallimard, 2007.
- KEPEL Gilles, *Passion arabe*, Gallimard, Paris, 2013.

KERN Nathaniel and REED Matthew, *Why the Arab League Matters*, Middle East Policy Council, March 2012.

KERR Malcolm H, *The Arab Cold War: Gamal 'Abd al-Nasir and His Rivals, 1958-1970*, Oxford University Press; 3rd edition, Août 1971.

KHATIB Lina, *Image politics in the Middle East: the role of the visual in political struggle*, London: I. B. Tauris, 2013.

KHOURY Nabeel A, *The pragmatic Trend in Inter-Arab Politics*, Middle East Journal, Vol 36, n°3 (été), pp 374-387, 1982.

KORANY Bahgat et al, *How foreign Policy Decisions are Made in the Third World-A comparative Analysis*, Boulder & London, Westview Press, 1986.

KORANY Bahgat and DESSOUKI Ali (eds.), *The Foreign Policies of Arab States*, Boulder: Westview, 1991.

KORANY Bahgat et al., (eds.), *The Many Faces of National Security in the Arab World*, London: Macmillan, 1993.

LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens*, PUF, "Proche orient", 2010.

LACROIX Stéphane, *L'Arabie Saoudite au défi du printemps arabe*, Septembre 2011, disponible à l'adresse <http://www.ceri-sciences-po.org>

LACROIX Stéphane, *Saudi Islamists and the Potential for Protest*, Foreign Policy, 2 Juin 2011.

LAURENS Henry : *La Question de Palestine : Tome 1 - L'invention de la Terre sainte (1799-1922)*, t. 1, Fayard, 7 avril 1999 ; *La Question de Palestine : Tome 2 - Une mission sacrée de civilisation (1922-1947)*, t. 2, Fayard, 27 mars 2002 ; *La Question de Palestine : Tome 3 - L'accomplissement des prophéties (1947-1967)*, t. 3, Fayard, 13 juin 2007 ; *La Question de Palestine : Tome 4 - Le rameau d'olivier et le fusil du combattant (1967-1982)*, t. 4, Fayard, 5 octobre 2011.

LAURENS Henry, *Paix et Guerre au Moyen-Orient : L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Armand Colin; Édition : 2e édition, 2005.

LEGRAND Vincent, *Prise De Decision en Politique Etrangere et Geopolitique: Le Triangle Jordanie-palestine-israel Et La Decision Jordanienne De Desengagement De Cisjordanie 1988*, P.I.E-Peter Lang S.A., Editions Scientifiques Internationales; Édition : 1, 2009.

LENCZOWSKI Georges, *The Middle East in The Word Affairs*, Fourth edition, Ithaca: Cornell University Press, 1980.

LENNON Alexander, *The Epicenter of Crisis. The New Middle East*, Cambridge, MIT Press, 2008.

LONG David, *King Faisal's World View, King Faisal and the modernization of Saudi Arabia*, Boulder Colorado, Westview Press, 1980.

LUCIANI (ed.), *The Arab State*, London: Routledge, 1990.

LUCIANI Giacomo, *Resources, Revenues and Authoritarianism in the Arab World: Beyond the Rentier State?*, dans BRYNEN, KORANY and NOBLE, *Political Liberalization and Democratization in the Arab World. Volume 1: Theoretical Experiences*, pp. 211-28.

LYNCH Marc, *State Interests and Public Spheres: International Politics of Jordan's Identity*, New York: Colombia University Press, 1999.

MADHAVY Hosseyn, *The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States : The case of Iran*, *Studies in the Economic History of the Middle East*, Oxford University Press, 1970.

OTTAWAY Marina and al, *The New Middle East*, Washington DC; Canergie Endowment for International Peace, 2008.

OWEN Roger, *State, Power and Politics in the Making of the Modern Middle East*, Routledge; Édition, 1992.

PARVIN Manoucher et SOMMER Maurice, *Dar Al-Islam : The Evolution of Muslim Territoriality and its applications for Conflict Resolution in the Middle East*, *International Journal of Middle East Studies*, n°11, 1980, pp1-21.

ROUGIER Bernard et LACROIX Stéphane, *L'Égypte en révolutions*, PUF, "Proche orient", 2015.

ROUGIER Bernard, *Le Jihad au quotidien*, PUF, 2004.

ROUGIER Bernard, *L'Oumma en fragments, l'enjeu de l'islam sunnite au Levant*, PUF, 2011

ROUGIER Bernard, *Qu'est-ce que le Salafisme ?*, Presses Universitaires de France - PUF (22 septembre, 2008.

ROUGIER Bernard, *Qu'est-ce qu'une diplomatie contestataire?*, *Les Cahiers de L'Orient*, n°87, 2007.

RUBIN Lawrence, *The Dubai initiative: a typology of soft powers in Middle East politics*. Working Paper, n. 5, Decembre, 2010.

SAID Edward-W, *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*, [Orientalism, 1978], Le Seuil, 1980, (rééd. Augm), 2003.

SALAME Ghassan (ed), *Démocratie sans démocrates. Politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994.

SALLOUKH Bassel F et BRYNEN Rex (eds), *Persistent Permeability ? Regionalism, Localism and Globalization in the Middle East*, Aldershot: Ashgate, 2004.

SAYIGH Yezid et SHLAIM Avi SHLAIM, *The Cold war and the Middle East*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

SCHULZE Reinhard, *A Modern History of Islamic World*, London: I.B Tauris, 2000.

SEDGWICK Mark, *Measuring Egyptian Regime Legitimacy*, Middle East Critique, N°19, 2010, pp 67-251.

SEURAT Leila, *Le Hamas et le monde*, CNRS EDITIONS, 2015.

SHARABI Hisham, *Neopatriarchy: a Theory of Distorted Change in Arab Society*, Oxford: Oxford University Press, 1988.

SHAYEGAN Daryush, *Cultural Schizophrenia: Islamic Societies Confronting the West*, Londres, Saqi, 1992.

SNYDER J, *Myths of Empire: Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca: Cornell University Press, 1991.

TIBI Bassam, *Conflict and War in the Middle East: From Interstate War to New Security*, Palgrave Macmillan; 2nd ed. 1998.

ULRICHSEN Kristian Coates, *The Political Transformation of the Middle East and North Africa*, World Financial Review, June 2011.

VALBJORN Morten et BANK André, *The New Arab cold war: rediscovering the Arab dimension of Middle East regional politics*, Review of International Studies, 2011.

VALTER Stéphane, *Les révoltes arabes entre exigences citoyennes et replis communautaires*, Maghreb - Machrek 4/2011 (N° 210), p. 79-96.

YAPP Malcom, *The Near East since the First World War*, London: Longmans, 1991.

ZUBAIDA Sami, *Islam, the People and the State: Political Ideas and Movements in the Middle East*, I. B. Tauris; Revised edition, 2009.

ZUBAIDA Sami, *Law and Power in the Islamic World*, I. B. Tauris, 2005.

Études sur l'émirat du Qatar

ABADI Jacob, *Qatar's Foreign Policy: The Quest for National Security and Territorial Integrity*, Journal of South Asian and Middle Eastern Studies, Vol. 27, No. 2, , pp. 14-37, Hiver 2004.

- ABBOUD Samer N, *Oil and Financialization in the Gulf Cooperation Council*, in MOMANI Bessama and LEGRENZI Matteo (eds), *Shifting Geo-Economic Power of the Gulf: Oil, Finance and Institutions*, Burlington , VT, Ashgate, 2011
- ABDELAAL Ibrahim Ali, *British Policy Towards Bahrain and Qatar 1871-1914*, Report, Lancaster, 1988.
- ABDULLAH Jamal, *La politique étrangère de l'État du Qatar (1995-2010) : contribution à la compréhension de la politique extérieure contemporaine d'un État du Golfe*, Thèse en Science Politique, Université d'Avignon, 2011.
- ABIDEN Yousef M., *al-Muassasat al siyassiya fi Qatar* (Political Institutions in Qatar), Beyrouth, 1979.
- ABOU DIAB Khattar, *Les relations franco-qataries à l'épreuve des mutations arabes*, dans *Qatar, les ambitions mondiales d'un petit émirat arabe*, Moyen Orient, n°16, Octobre-Décembre 2012.
- ABU Hakima AHMAD Mustafa, *History of Eastern Arabia, 1750-1800: The rise and Development of Bahrain and Kuwait*, Beirut, Khayats, 1975.
- AKARLI Ahmet, *The GCC: Economic Powerhouse between the BRICs and the Developing World*, in, NUGEE John and SUBACCHI Paola (eds), *The Gulf Region: A new Hub of Global Financial Power*, London: Chatham House, 2008.
- AL ALKIM Hassan Hamdan, *The GCC States in an Unstable World : Foreign Policy Dilemmas of Small States*, London , Saqi, 1994.
- AL-ATTIYAH Khalid bin Mohammed, *Transcript: Qatar's Foreign Policy*, Chatham House, December 4, 2013.
- AL-DABAGH Mustafa Murad, *Qatar: Madiha wa Hadiruha* , Beirut, Dar Al-Taliha, 1961.
- AL-FAHIM Mohammed, *From Rags to Riches*, London, London Center of Arab Studies, 1995.
- ALISSA Sufyan, *The Challenge of Economic Reform in the Arab World: Toward More Productive Economics*, Canergie Endowment for International Peace Papers, n°1, Washington, DC, May, 2007.
- AL JAZEERA AND AGENCIES, *Qatar recognizes Libyan rebels after oil deals*, Al Jazeera English, 28 March 2011.
- ALKHAMIS Abdulaziz, *Magic and magician: Qatar and the danger of excessive success*, Middle East Online, 2011.
- ALLAF R, *Qatar's Influence Increases in the Middle East*, Guardian, 15 décembre 2011.

AL NAFISI Abdallah ben Fahd, *Al-hala al-Islamiyya fi qatar (La situation islamique au Qatar)* *Al-Manar al-Jadid*, janvier, 2007, n°37.

AL RASHEED Madawi, *Contesting the Saudi State: Islamic Voices from a New Generation*, Association for the Study for the Middle East and Africa (ASMEA), 2009.

ALSHAREKH, SPRINBORG, *Popular Identity in Arab Gulf State*, SOAS Middle East Issues, 2008.

ALSHAREKH Alanound (eds), *The Gulf Family: Kinship Policies and Modernity*, London: Saqi, 2007.

AL TAMIMI Essa Hassen, *Mass Media and Development in the State of Qatar*, PhD. Diss, Boston University, 1995.

AL THANI Mohammed A., *Jassim the leader founder of Qatar*, Profile Books, 2012.

ANDERSON Lisa, *Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East*, Political Science Quarterly 106, n°1, Spring 1991.

ANSCOMBE Frederick, *The Ottoman Gulf: The Creation of Kuwait, Saudi Arabia, and Qatar*, New York, Columbia University Press, 1997.

ANTWI-BOATENG Osman, *The rise of Qatar as a soft power and challenges*, European Scientific Journal, Special Edition, Vol 2, Decembre 2013.

ARABIAN GULF SECURITY: *Internal and External Challenges*, Emirates Center For Strategic Studies and Research, 2009.

AUGUSTINE Catherine H et KROP Cathy, *Aligning Post-Secondary Educational Choices to Societal Needs a New Scholarship System for Qatar*, Santa Monica, CA, Rand, 2008.

AYUBI N, *Overstating the Arab State: Politics and Society in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 1996.

AZEM Ahmed, *Qatar's ties with the Muslim Brotherhood affect entire region*, The National, 18 Mai 2012.

BAABOOD Abdulla, *Dynamics and Determinants of the GCC States' Foreign Policy, with Special Reference to the EU*, dans Gerd Nonneman, ed., *Analyzing Middle East Foreign Policies and the Relationship with Europe*, London: Routledge, pp. 145-173, 2005.

BADR M, *Histoire du Qatar. De Kassim ben Mohammed Al Thani à Hamed ben Khalifa Al Thani*, Raya éditions, Doha, 2011.

BAHRY L, *Elections in Qatar: A Window of Democracy Opens in the Gulf*. Middle East Policy, 6 (4, pp. 27-118), 1999.

BAHRY L, *The New Arab Media Phenomenon: Qatar's AlJazeera*. Middle East Policy, 8 (2), pp. 88-99, 2001.

- BAHRY L and MARR Phebe, *Qatari Women: A New Generation of Leaders ?*, Middle East Policy 12, n°2, Summer 2005.
- BALDING Christopher, *A Portfolio Analysis of Sovereign Wealth Funds*, in, FRY Renee, McKIBBIN Warwick, O'Brien (eds), *Sovereign Wealth : The Role of State Capital in The New Financial Order*, London, Imperial College Press, 2011.
- BARAH Mikail, *Le paradoxe diplomatique du Qatar comme moyen d'accès à la consécration*, Revue internationale et stratégique 1/ N°69, p. 31-42, 2008.
- BARAKAT Sultan, *Qatari Mediation: Between Ambition and Achievement*, The Brookings Doha Center, 2014.
- BARAKAT Sultan, *The Qatari Spring: Qatar's Emerging Role Peacemaking*, Research Paper, Kuwait Programme on Development, Governance and Globalization in the Gulf States, 2012.
- BARAKAT Sultan, *Why Qatar could be key to a Gaza ceasefire*, CNN, 24 juillet 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://globalpublicsquare.blogs.cnn.com/2014/07/24/why-qatar-could-be-key-to-a-gaza-ceasefire/>
- BARNETT Carolyn, *GCC-Maghreb Relations in a Changing Regional Order*, Center for Strategic and International Studies, Middle East Program, Analysis Paper, Août 2013.
- BARNETT Michael and DUVALL Raymond, *Dialogues in Arab Politics: Negotiations in Regional Order*, New York: Colombia University Press, 1998.
- BARTHE Benjamin, *Qatar, les ambitions démesurées d'une micro-monarchie*, le 25 février 2012, Le Monde, disponible sur : <www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/02/25/les-ambitions-demesurees-d-une-micro-monarchie_1648126_3218.html>.
- BARWA .2010, *Annual Report: Building Qatar's Future*, Doha: Barwa, 2010
- BASKAN Birol and WRIGHT Steven, *Seeds of change: comparing state-religion relations in Qatar and Saudi Arabia*, Arab Studies Quarterly Vol. 33, No. 2 (Spring 2011), pp. 96-111.
- BAUCHARD Denis, *Le Qatar : un micro-État aux ambitions planétaires*, Politique étrangère, 2013/3 Automne, p. 190-194. DOI: 10.3917/pe.133.0190
- BEAU Nicolas et BOURGET Jacques-Marie, *Le vilain petit Qatar*, Paris, Fayard, 2013.
- BEAUMONT Romain, *Doha en Erythrée*, Rapport de Recherche, NORIA, Mars 2012.
- BELEB SOAGE Ana, *Shaykh Yusuf Al-Qaradawi: Portrait of a Leading Islamic Critic*, MERIA: Middle East Review of International Affairs, Vol. 12, No. 1, pp. 51-68, Mars 2008.
- BELLIN Eva, *Reconsidering the Robustness of Authoritarianism in the Middle East*, dans Comparative Politics, Vol. 44, No. 2, p. 127-149, Janvier 2012.
- BENARD Cheryl, *Civil Democratic Islam: Partners, Resources, and Strategies*, RAND Corporation, 2003.

- BIDWELL Robin, *Arabian Gulf Intelligence*, New York: Oleander Press, 1985.
- BIDWELL Robin, *Arabian Personalities of Early Twentieth Century*, New York, Oleander Press, 1986.
- BIDWELL Robin, *The Affairs of Arabia, 1905-1906*, 2 vol, London: Frank Cass, 1971.
- BLANFORD Nicholas, *Qatari Deal Defuses Lebanese Crisis*, Christian Science Monitor, Mai 2008.
- BONNEFOY Laurent, *Qatar and the Arab Spring*. Londres, Hurst, 2014, X-231 pages. , Critique internationale, 1/2016 (N° 70), p. 195-198.
- BONNENFANT Paul, *La Péninsule Arabique*, Paris, 2 tomes, CNRS Éditions, 1982.
- BONIFACE Pascal, « *L'intérêt littéraire suscité par le Qatar* », Revue internationale et stratégique (n° 91), p. 193-198, 3/2013.
- BONIFACE P, *Le Qatar se veut un modèle pour le Golfe*, Le Monde Diplomatique, Juin 2004.
- BONIFACE Pascal, Al-Khelaïfi Nasser, « *La stratégie du Qatar dans le domaine du sport* », Revue internationale et stratégique 2/ (n° 94) , p. 103-109, 2014.
- BOSTAN Idris, *The 1893 uprising in Qatar and Sheikh Al Thani's letter to Abdulhamid II*, Studies on Turkish-Arab relations, 1987.
- BOUKHARS Anouar, *The monarchy club*, Bitterlemons-international.org, Edition 18, Volume 9, June 23, 2011.
- BOWER L, *Gulf Could Gain from Thaw in Saudi-Qatar Relations*, Gulf News, 8 Juillet 2008, Accessible à l'adresse suivante : <http://gulfnews.com/business/opinion/gulf-could-gain-from-thaw-insaudi-qatar-relations-1.117086>
- BRECHER Michael, *Decisions in Israel's Foreign Policy*, Oxford University Press, 1er Edition, 1974.
- BREWER Dominic J and a, *Education for New Area: Design and Implementation of K-12 Education Reform In Qatar*, Santa Monica, CA: Rand, 2007.
- BROWN Nathan, *The Rule of Law in the Arab World: Courts in Egypt and the Gulf*, Cambridge: Cambridge University Press, 1997.
- BRUN Matthieu, *Qatar, une stratégie agricole au service de la puissance ?* , Confluences Méditerranée, 1/2013 (N° 84), p. 131-140.
- BRYNEN R, KORANY B, NOBLE P, *Political Liberalization and Democratization in The Arab World*, Vol I, Lynne Rienner Publishers Inc, 1995.

BUCHANAN M, *Qatar Flexing Muscle in a Changing World*, BBC News Online, 28 décembre 2011.

BUNGLAWALA Zamila, *Nurturing A Knowledge Economy in Qatar*, Brooking Doha Center, Policy Briefing , September, 2011.

BYMAN Daniel et GREEN Jerrold, *The Enigma of Political Stability in the Persian Gulf Monarchies*, Middle East Review of International Affairs, Vol. 3, No. 3, 1999.

CHARILLON Frédéric et DIECKHOFF Alain, *Afrique du Nord Moyen Orient, la double recomposition*, Mondes émergents, Edition 2013-2014, la Documentation Française, 2013.

CHATRIWALA O, *What WikiLeaks Tells Us about Al-Jazeera*, Foreign Policy, 19 Décembre 2011.

CHEBAB Kaki, *Inside Hamas: Untold Story of the Militant Islamic Movement*, New York, Nation Books, 2007.

CHEN Tianshe, *Support or Hostility: the Relationship between Arab Countries and Hamas*, Journal of Middle Eastern and Islamic Studies (in Asia) Vol. 4, No. 2, 2010.

CHENEY C. *Qatari Foreign Policy Driven by Personal Ambition, Not Wider Vision* , World Politics Review, 20 janvier, 2012

CHESNOT Christian et MALBRUNOT Georges, *Qatar, les secrets du coffre-fort*, Paris, Michel Lafon, 2013.

CHUBIN Shahram, *Iran's Power in Context*, Survival 51, n°1, February-March, 2009

COLOMBO Silvia, *The GCC Countries and the Arab Spring. Between Outreach, Patronage and Repression*, IAI Working Papers 1209, disponible sur : <www.iai.it/pdf/DocIAI/iaiw1209.pdf>.

CONSTANT Louya and al, *Facing Human Capital Challenges of 21st Century: Education and Labor Market initiatives in Lebanon, Oman, Qatar, and the United Arab Emirates. Santa Monica, CA: Rand, 2009.*

COOPER Andrew F et MOMANI Bessma, *Qatar and expanded contours of small state diplomacy*, International Spectator: Italian Journal of International Affairs 46: 3, pp. 113-28, 2011.

COOPER A. et MOMANI B, *The Challenge of Re-Branding Progressive Countries in the Gulf and Middle East: Opportunities through New Networked Engagements versus Constraints of Embedded Negative Images*. Place Branding and Public Diplomacy, 5 (2), pp. 103-17, 2009.

CORDESMAN, BURKE, *Conventional Armed Forces in The Gulf*, Center For Strategic and International Studies, 2008.

CRS REPORT FOR CONGRESS, *Qatar: Background and U.S. Relations*, 17 mars 2004.

CRYSTAL J, *Oil and politics in the Gulf: rulers and merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

CRYSTAL Jill, *Political Reform and the Prospects for Transition in the Gulf*, FRIDE Working Paper, No. 11, 2005.

DA LAGE Olivier, *La diplomatie de Doha : des yeux plus gros que le ventre*, Arabies, Mai 2000.

DA LAGE Olivier, *La diplomatie de Doha : « Des yeux plus gros que le ventre »*, Arabies, Mai 2000, disponible sur : <<http://odalage.wordpress.com/autres-publications/la-diplomatie-de-doha-%C2%ABdes-yeux-plus-gros-que-le-ventre-%C2%BB-arabies-mai-2000/>>.

DA LAGE Olivier, *The Politics of AlJazeera or the Diplomacy of Doha*, dans M. Zayani (ed.), *The Al Jazeera Phenomenon: Critical Perspectives on New Arab Media*, Boulder: Paradigm, pp. 49-65, 2005.

DA LAGE Olivier, *La Constitution du Qatar approuvée par referendum le 29 avril 2003*, Maghreb-Machrek, No. 176 Printemps 2003.

DA LAGE Olivier, *L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux*, *Outre-Terre* 1/ (n° 14), p. 295-305, 2006.

DA LAGE Olivier, El OIFI Mohammed, LECADRE Renaud, LE DEVIN Willy, RUIMY Michel, SERENI Michel, *Qatar, Les nouveaux maîtres du jeu*, Paris, Demopolis, 2013.

DA LAGE O. *La vie politique en Péninsule arabe : Oman, Qatar, Émirats arabes unis, Bahreïn*. In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°81-82, 1996. *Les partis politiques dans les pays arabes - 1. Le Machrek*. pp. 319-329.

DARGIN Justin, *Qatar's Natural Gas: The Foreign-Policy Driver*, *Middle East Policy* Volume 14, Issue 3 Fall, 2007, p 136-142, September 2007.

DAVIDSON Christopher, *The Persian Gulf and Pacific Asia From Indifference to Interdependence*, New York, Columbia University Press, 2010.

DAZI-HENI Fatiha, *Drôle de guerre dans le Golfe*, *Le Monde diplomatique*, Juillet 2017.

DAZI-HENI Fatiha, *Désir de puissance : le Qatar a-t-il les moyens de sa diplomatie arabe ?*, *Actuelle de l'IFRI*, 21 juillet 2012.

DAZI-HENI Fatiha, *Des processus électoraux engagés dans les monarchies du Golfe: les cas du Koweït et du Qatar*, *Monde arabe - Maghreb-Machrek*, No. 168, 2000.

DAZI-HENI F, *Le Conseil de coopération du Golfe : une coopération de sécurité et de défense renforcée ?*, Paris, CERIS/Science Po, septembre 2011.

DAZI-HENI Fatiha, *Le Qatar de l'émir Hamad ou le paradoxe de Janus*, *Moyen-Orient*, Numéro 16. Octobre-Décembre 2012.

- DAZI-HENI Fatiha, *Le Qatar de l'émir Tamîm*, CAP institute, 19 Septembre 2013.
- DAZI-HENI Fatiha, *Les diplomaties des monarchies du Conseil de coopération du Golfe dans la crise syrienne*, Confluences Méditerranée, 2014/2 N° 89, p. 87.
- DAZI-HENI Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Les Presses de Sciences Po, 2006.
- DE CARDI Beatrice, *Qatar Archaeological Report, Excavations*, Oxford University Press, 1973.
- DELVING Julia (ed), *Gulf Economies : Strategies for Growth in the 21st Century*, Washington, DC: Center for Contemporary Arab Studies, Georgetown University 1997.
- DICKINSON Elizabeth, *The Case Against Qatar*, Foreign Policy, September, 2014.
- DOHA NEWS TEAM, *Qatar has sent troops to Bahrain*, *Ahram Online*, 18 March 2011, accessible à l'adresse suivante <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/2/8/7988/World/Region/Qatar-has-sent-troops-to-Bahrain.aspx>, accessed 18/4/2014.
- DORSEY James M, *Wahhabism vs. Wahhabism: Qatar Challenges Saudi Arabia*, S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technological University, Singapour, 6 septembre 2013.
- EAKIN H, *The Strange Power of Qatar*, The New York Review of Books, 27 Octobre 2012.
- ECHAGÜE Ana, *The Role of External Actors in the Arab Transitions*, Policy Brief, 2012.
- EHTESHAMI Anoushiravan, *Globalization and Geopolitics in the Middle East: Old Games, New Rules*, London: Routledge, 2007.
- EHTESHAMI Anoushiravan, *Reform from Above: The Politics of Participation in the Oil Monarchies*, International Affairs, 79(1), 2003.
- EHTESHAMI Anoushiravan, *Reform in the Middle East Oil Monarchies*, Reading, Berkshire, UK: Ithaca Press, 2008.
- EHTESHAMI Anoushiravan, *The Middle East's New Power Dynamics*, Currents History, December 2009.
- EHTESHAMI Anoushiravan, *Security and Strategic Trends in the Middle East*, in HELD David, ULRICHSEN Kristian, *The Transformation of the Gulf Politics, Economics and the Global Order*, Routledge, 2011.
- EID Florence, *The New Face of Arab Investment*, in, NUGEE John and SUBACCHI Paola (eds), *The Gulf Region : A new Hub of Global Financial Power*, London, Chatham House, 2008.

EL-HENNAWY Noha, *Qatar: Egypt gives Qatar the cold shoulder*, Los Angeles Times, 29 March 2009, Accessible à l'adresse suivante <http://latimesblogs.latimes.com/babylonbeyond/2009/03/egypt-1.html>, accessed 29/4/2014.

EL-NAWAWY M. et ISKANDER, V, *Al-Jazeera : how the free Arab newsnetwork scooped the world and changed the Middle East*, Cambridge, Westview, 2002.

EL OIFI Mohammed, *Faire de la politique par les médias dans le monde arabe*, Maghreb Machrek, n°193, automne 2007, pp. 81-108, 2007.

EL OIFI Mohammed , *L'effet Al-Jazzera*, Politique étrangère, Volume 69, Numéro 3 , pp. 649-660, 2004.

EL OIFI Mohammed: *Qatar's Natural Gas : the Foreign-Policy Driver* , Middle East Policy, 14, p. 136-142, 2007.

EL-OIFI Mohammed, *Que faire d'Al-Jazzera ?* , in Le Monde diplomatique, septembre 2011.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *Arab media in the Information Age*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2006.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *France and the Arabian Gulf*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2007.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *Current Transformations and their Potential Role in Realizing Change in the Arab World*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2007.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *The Gulf: Challenges of the Future*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2005.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *The Gulf: Future for British Policy*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2000.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *The Gulf Oil and Gas Sector : Potential and Constraints*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2006.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *Gulf Oil in the Aftermath of the Iraq War : Strategies and Policies*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2005.

EMIRATES CENTER FOR STRATEGIC STUDIES AND RESEARCH, *International Interests in the Gulf Region*, Abu Dhabi: Emirates center for strategic studies and research, 2004.

ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION, *Country Analysis Briefs, Qatar*, Washington DC, United States Department of Energy, 2009.

ENNASRI Nabil, *Géopolitique du Qatar : la construction d'une image flatteuse entachée de paradoxes !*, Omma.com, 26 novembre 2008.

ENNASRI Nabil, *L'énigme du Qatar*, Paris, Armand Colin/Iris Éditions, 2013.

ENNASRI Nabil, *Les monarchies voisines de l'Arabie saoudite n'ont d'autre choix que de suivre ses directives*, Le Monde, 16 juin 2017.

ENNASRI Nabil, *Pourquoi sept des Frères musulmans quittent-ils le Qatar ?*, L'Observatoire du Qatar, 13 septembre 2014.

ENNASRI Nabil, *Reprise de la guerre froide du Golfe, Le Qatar entre les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite*, Orient XXI, 31 mai 2017

ESSELING Bart, *The Prospect for Security Cooperation in the Persian Gulf*, Institut For Security Studies, 2010.

Examining Qatari-Saudi Relations, RUSI Newsbrief, Royal United Services Institute for Defense and Security Studies (RUSI), 27 mars 2013.

FELSH Maximilian, *Qatar's rising international influence: a case of soft power ?*, Conjunctura Internacional, V.13, n°1, novembre 2016, p22-35.

FOLEY Sean, *The Arab Gulf States: Beyond Oil and Islam*, Boulder, Co: Lynne Rienner, 2010.

FORD Neil, *Qatar Punches above its Weight*, The Middle East, March 2004.

FORD Neil, *Qatar: The sky's the limit*, The Middle East, Avril 2007.

FRIEDMAN Brandon, *Battle for Bahrain: What one uprising meant for the Gulf states and Iran*, World Affairs, March/April 2012

FROMHERZ Allen, *Qatar, A modern History*, New York, I.B Tauris, 2012.

FROMHERZ A J, *The Future of Qatar: Dealing with Israel*. I.B. Tauris Blog, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://theibtaurisblog.com/2012/01/31/the-future-of-qatar-dealing-with-israel/#more-1161>

FULLER Graham and REND Rahim Franke, *The Arab Shi'a: The Forgotten Muslims*, New York: St Martin's Press, 1999.

FURTIQ Henner, *Iran's Rivalry with Saudi Arabia between the Gulf Wars*, Reading, Berkshire, UK, : Ithaca Press, 2006.

FURTIQ Henner, *Toward a Historical Sociology of State Formation in the Middle East*, Middle East Critique, 19, n°3, Fall 210.

GAUB Florence, *Qatar: last Arab(ist) standing?*, Alert - No21 - 28 March 2014.

GAUSE F. Gregory, *Kings for All Seasons: How the Middle East's Monarchies Survived the Arab Spring*, Brookings Doha Center Publications, No. 27 of 34, 2013.

GAUSE Gregory, *Oil Monarchies, Domestic and Security Challenges in the Arab Gulf States*, Council on Foreign Relations New York, 1994.

GAUSS Gregory F., *What the Qatar crisis shows about the Middle East*, The Washington Post, 27 juin 2017.

General Secretariat for Development Planning, Qatar, 2011. *Qatar Economic Outlook 2011-2012*, disponible à l'adresse suivante : www.gsdp.gov.qa/portal/page/portal/gsdp_en/knowledge_center/Tab2/QEO11_English25Oct.pdf

GENGLER Justin, *Bahrein : a special case ?*, dans *What does the gulf think about the arab awakening?*, European Council on Foreign Relations, Gulf Analysis, disponible à l'adresse suivante: http://www.ecfr.eu/page/-/ECFR75_GULF_ANALYSIS_AW.pdf

GENGLER Justin, *Collective Frustration, But No Collective Action, in Qatar*, MERIP, December 2013.

GENGLER Justin, *Qatar's Ambivalent Democratization*, Foreign Policy Magazine, 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://foreignpolicy.com/2011/11/01/qatars-ambivalent-democratization/>

GRAY Matthew, *A Theory of "Late Rentierism" in the Arab States of the Gulf*, Georgetown University School of Foreign Service in Qatar: Center for International and Regional Studies Occasional Paper No. 7, pp. 32-33, 2011.

GUAZZONE Laura et POPPPI Daniela, *The Arab State and Neo Liberal Globalization, The Association for the Study for the Middle East and Africa (ASMEA)*, 2009.

GULBRANDSEN Andres, *Bridging the Gulf: Qatari Business Diplomacy and Conflict Mediation*, Thèse, Georgetown University, 2010.

GWENN Okruhlik, *Rentier Wealth, Unruly Law, and the Rise of Opposition. The Political Economy of Oil State*, Comparative Politics, vol. 31, n°3, avril, 1999.

HAASS Richard N, *The New Middle East*, Foreign Affairs, 85, pp. 2-12, 2006.

HALA Kodmani, *L'implication du Qatar dans les révolutions arabes: stratégie d'influence ou OPA ?*, Confluences Méditerranée 1/ (N° 84), p. 77-85, 2013.

HAMID Shadi, *The Qatar Model: A New Way Forward for the Middle East ?*, Brookings Doha Center, 2010.

HAMID Shadi, *There aren't protests in Qatar - so why did the Emir just announce elections?* The Atlantic, 1 November 2011, disponible à l'adresse suivante <http://www.theatlantic.com/international/archive/2011/11/there-arent-protests-in-qatar-so-why-did-the-emir-just-announce-elections/247661/>, accessed 25/4/2014

HAMMOND Andrew, *Qatar's Leadership Transition: Like Father, Like Son*, European Council on Foreign Relations, Février, 2014.

HAMZEH Ahmad Nizar, *Qatar : The Duality of the Legal System*, Middle Eastern Studies, Vol. 30, No.1, January 1994, pp.79-90.

HANSEN Stig Jarle, GAAS Mohamed H, LEIRA Halvard, *Religion Prestige and Windows of opportunity?*, Qatari Peace Making and Foreign Policy Engagement, Department of International Environment and Development Studies Noragric, 2013.

HASINI Abidi, *Qatar : une voie singulière*, Géoéconomie, 2012/3 n°62, p15-30

HAYKEL Bernard, *Qatar and Islamism*, Policy Brief (Norwegian Peacebuilding Resource Centre), Février 2013.

HAYKEL Bernard, *Saudi Arabia and Qatar in a time of revolution*, Gulf Analysis Paper Center for Strategic and International Studies, Février 2013.

HELD David, ULRICHSEN Kristian, *The Transformation of the Gulf Politics, Economics and the Global Order*, Routledge, 2011.

HENDERSON Simon, LEVITT Matthew, *Qatar Challenges Washington on Hamas*, Policy Watch no 1468, the Washington Institute for Near East Policy, 2009.

HERB Michael, *Emirs and Parliaments in the Gulf*, Journal of Democracy, Vol. 13, No. 4 Octobre, pp. 41-47, 2002.

HERSANT Emmanuel, DJERMOUNET Soraya, *Qatar(isme) ?* Paris, L'Harmattan, 2013.

HOLLIS Rosemary (ed)., *Oil and Regional Development in the Gulf*, London: Royal Institute for International Affairs, 1998.

HOUNSHELL Blake, *The Qatar bubble*, Foreign Policy, May-June 2012.

HROUB Khalid, *Qatar and the Arab Spring*, Henrich Böll Stiftung, 2014.

HUBEL Helmut, BERGER Lars, HEISE Matthias, *German Foreign Policy in The Gulf*, Emirates Center for Strategic Studies and Research Occasional Paper N°58, Abu Dhabi, 2005.

HUNTER Robert, *Building Security in the Persian Gulf*. Santa Monica, CA: Rand , 2010.

HVIDT Martin, *Economic Diversification in the Gulf Arab States: Lip Service or Actual Implementation if a New Development Model*, in, MOMANI Bessama and LEGRENZI Matteo (eds), *Shifting Geo-Economic Power of Gulf : Oil, Finance and Institutions*, Burlington, VT: Ashgate, 2011.

JANARDHAN N., *China, India, and the Persian Gulf: Converging Interests ?* in International Politics of the Persian Gulf, ed. Mehran Kamrava (New York: Syracuse University Press, 2011.

JANARDHAN N, *Boom amid Gloom: The Spirit of Possibility in the 21st Century Gulf*. Reading, Berkshire, UK: Ithaca Press, 2011.

JOHNSTONE T and WILKINSON J., *Some geographical aspects of Qatar*, Geographical Journal, Oxford: Blackwell, 1966.

JOUABERT-SNOUSSI Kaouther, *La finance islamique*, La Découverte, 2012.

KAIM Markus, *Great Powers and Regional Orders: The United States and the Persian Gulf*, Political Studies Review, 2009.

KAJJA Kamal, *Al-Jazeera, phénomène ou leurre ?*, Hérodote, n°133, La Découverte, 2 trimestre 2009.

KAMRAVA Mehran, *Mediation and Qatari foreign policy*, Middle East Journal, Volume 65, No. 4, Automne 2011, p. 543.

KAMRAVA Mehran, *Qatar: Small State, Big Politics*, Cornell University Press, 2013.

KAMRAVA Mehran, *Royal Factionalism and Political Liberalization in Qatar*. Middle East Journal, 63 (3), pp. 401-20, 2009.

KAROLY Lynn A and MATTOCK Michael, *Qatar Supreme Consul for Family Affairs Database of Social Indicators: Final Report*, Santa Monica, CA: Rand, 2006.

KASSLER Peter (ed), *Environmental issues for the Gulf: Oil, Water, and Sustainable Development*, London: Royal Institute for International Affairs, 1999.

KAUFFMANN Sylvie, *Qui a peur du Qatar ?*, le Monde, 08/10/12.

KAUSCH Kristina, *Islamist-led Foreign Policies: What Implications*, Policy Brief, 2012.

KAYAOGLU Turan, *Islam and Foreign Policy: The Case of Qatar*, European Journal of Economic and political studies, 8, pp 93-111, 2015.

KAZEROUNI Alexandre, *Musées et soft power dans le Golfe persique*, *Pouvoirs*, 1/2015 (n° 152), p. 87-97.

KELLY John, *Britain and Persian Gulf, 1795-1880*, Oxford: Clarendon Press, 1968.

KEPEL Gilles, *Le nœud gordien des États arabes du Golfe*, *Pouvoirs* 1/2015 (n° 152), p. 9-24.

KERR Simeon, *Qatar Set to Adopt More Consensual Foreign Policy*, Financial Times, 24 September 2013, disponible à l'adresse suivante <<http://www.ft.com/cms/s/0/e016ba4c-246c-11e3-8905-00144feab7de.html#axzz2kj9p0Enu>>.

KHALAF Abdulhadi and LUCIANI Giacomo (eds), *Constitutional Reform and Political Participation in the Gulf*. Dubai: Gulf Research Center, 2006.

KHATIB Lina, *Qatar's foreign policy: the limits of pragmatism*, International Affairs, Volume. 89, Number 2, Mars 2013.

KIENLE Eberhard (ed), *Politics from Above, Politics from Below: The Middle East in the Age of Economic Reform*, London, Saqi, 2003.

KING Stephen J, *The New Authoritarianism in the Middle East and North Africa*, Bloomington, IN: Indiana University Press, 2009.

KOCH Christian, *The GCC States and the West : Challenges of Arab Transitions* , in *The Uneasy Balance : Potential and Challenges of the West's Relations with the Gulf States* , Rome The Instituto Affari Internazionali, 2013.

KOSTINER Josph, *GCC Perceptions of Collective Security in the Post Saddam Era*, in KAMRAVA Mehran, *International Politics of the Persian Gulf*, Syracuse, NY, Syracuse University Press, 2011.

KUPCHAN Charles, *The Us and Europe in the Middle East and Beyond: Partners or Rivals ?* Emirates Lecture Series, 65, Abu Dhabi: Emirates Center for Strategic Studies and Research, 2007.

KURSUN Zekeriya, *The Ottomans in Qatar*, Istanbul: Isis Press, 2002.

LABROUSSE Henri, *Les problèmes du Golfe Arabo-Persique*, Revue de Défense Nationale, 2004.

LAMBERT Jennifer, *Political Reform in Qatar: Participation, Legitimacy and Security*, Middle East Policy, 18(1), Printemps, 2011

LAMLOUM Olfa, *Al Jazira, miroir rebelle et ambigu du monde arabe*, Ed. La découverte, 2004.

LAWSON Fred, *Constructing International Relations of the Arab World*, Standford, CA, Standford University Press, 2006.

LAWSON Fred, *Security Dilemmas in the Contemporary Persian Gulf*, in KAMRAVA Mehran, *International Politics of the Persian Gulf*, Syracuse, NY, Syracuse University Press, 2011.

LAZAR Mehdi, *Qatar : quelle stratégie régionale ? De l'influence à la puissance*, *La revue géopolitique*, 14 octobre 2012.

LAZAR Mehdi, *Le Qatar aujourd'hui*, Paris, Michalon, 2013.

LAZAR Mehdi, *Qatar, une education city. Délocalisation des campus universitaires et globalisation de l'enseignement supérieur*, Préface d'Emmanuel Caulier, Paris, éd. L'Harmattan, avril 2012.

LAZAR Mehdi, *Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques*, *La revue géopolitique*, 27 Mai 2012.

LEGRENZI Matteo, *The GCC and the International Relations of the Gulf: Diplomacy, Security and Economy Coordination in a Changing Middle East*, I.B.Tauris, Library of International Relations, 2011.

LENCZOWSKI George, *The Middle East in World Affairs*, 2nd ed. Ithaca, NY: Cornell University Press, 1956.

LEVEAU Rémy, CHARILLION Frédéric (dir), *Les micro-Etats de la Péninsule arabique*, la Documentation Française, 2005.

LIENHARDT Peter, *The authority of shaikhs in the Gulf: an essay in nineteenth century history*, Arabian Studies II, London: C.Hurst, 1975.

LINZ Juan, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 2000.

LIZZA Ryan, *The Consequentialist: How the Arab Spring Made Obama's Foreign Policy*, New Yorker, 2011.

LONG David and KOCH Christian (eds), *Gulf Security in the Twenty-First Century*, Abu Dhabi: Emirates Center for Strategic Studies and Research, 1997.

LOSMAN Donald L., *The Rentier State and National Oil Companies : An Economic and Political Perspective*, Middle East Journal, volume 64, n° 3, 2010.

LOUËR Laurence, *Transnational Shia Politics: Religious and Political Networks in the Gulf*, Millennium *Journal of International Studies*, 2009.

LUTZ Meris, *Qatar: Al Jazeera faces tough questions as Doha backs Saudi troops in Bahrain*, Los Angeles Times, 15 March 2011, Accessible à l'adresse suivante <http://latimesblogs.latimes.com/babylonbeyond/2011/03/qatar-bahrain-saudi-arabia-protests-troops-security.html>, accessed 19/4/2014.

LYNCH Marc, *Gulf Islamist dissent over Egypt*, Foreign Policy, 2013.

LYNCH Marc, *The Middle East power vacuum*, Foreign Policy, 25 Octobre 2013.

MACDONALD David, *The Ethics of Foreign Policy*, Political Studies Review vol.6, no.2, Mai 2009.

MAJIDYAR Ahmed K., *Is sectarian balance in the United Arab Emirates, Oman, and Qatar at risk?*, American Enterprise Institute, 21 October 2013.

MAKINSKY Michel, *Le Qatar et Gaza: révélateur d'enjeux conflictuels, savant jeu d'équilibre*, Outre-Terre 2/ 2009 (n° 22), p. 167-173.

MAKRI Yamin, *A quoi joue le Qatar*, Oumma.com disponible à l'adresse : <http://oumma.com/10942/quoi-joue-le-qatar>; Blog Médiapart, 2012.

MANSOURIA Mokhefi, *Qatar : forces et faiblesses d'un activisme*, *Politique étrangère* 4/2012 (Hiver) , p. 849-861, p 852.

- MARTIN William et Isabel, *Jassin*, Doha, Midas Press, 2008.
- MATTERN Shannon, *Front of a Nation: Creating a National Graphic Identity for Qatar*, Public Culture, vol. XX, N°3, p.479-496, 2008.
- MENDELSON Maurice, *The Curious Case of Qatar v. Bahrain in the International Court of Justice*, British Yearbook of International Law 2002 72: 183-211.
- MESSIHA Jean, TEULON Frédéric, BIGOT Guillaume, *L'émirat du Qatar, un micro-État qui veut exister à tout prix*, Working Paper Series, ou, *L'émirat du Qatar, nouveau centre névralgique du monde arabe*, Magreb-Mashrek, N°211, Printemps 2012.
- MIDDLE EAST MONITOR, *Israel Takes Punitive Measures Against Qatar*, Middle East Monitor, 26 août 2011. Disponible à l'adresse suivante: www.middleeastmonitor.org.uk/news/middleeast/2768-israel-takes-punitive-measures-against-qatar
- MILES Colonel S.B., *The Countries and Tribes of the Persian Gulf*, London : Harrison, 1919.
- MILES Hugh, *AlJazeera*, Foreign Policy, n°155, July-August 2006.
- MILES Hugh, *AL-Jazeera: The Inside Story of the Arab News Channel that is Challenging the West*, New York, Grove Press, 2005.
- Ministry of Foreign Affairs Qatar : <http://www.mofa.gov.qa/en/Pages/default.aspx>
- MOINI Joy S and al, *The Reform of Qatar University*, Santa Monica, CA, Rand, 2009.
- MOKHEFI Mansouria, *Le Qatar, acteur des recompositions géopolitiques au Maghreb ?*, Le Maghreb face aux nouveaux enjeux mondiaux, Note de L'IFRI, mai 2014.
- MOMANI Bessma, *Shifting Gulf Arab Investments in Mashreq: Underlying Political Economy Rationals ?*, in MOMANI Bessma and LEGRENZI Matteo, (eds), *Shifting Geo-Economic Power of the Gulf: Oil, Finance and Institutions*, Burlington, VT: Ashgate, 2011
- MONGRENIER Jean-Sylvestre, *La politique étrangère du Qatar : de l'intermédiation à l'engagement*, *Géoéconomie* 3/ (n° 62), p. 31-39, 2012.
- MONTIGNY Annie, *La légende de May et Ghilân, mythe d'origine de la pêche des perles ?*, Techniques & Culture, 2004.
- MONTIGNY Annie, *Histoire et changements sociaux au Qatar*, La péninsule arabe aujourd'hui, vol 2, 1982.
- MONTIGNY A, *Les lieux de l'identité Al-Na'im de Qatar*, Maghreb Machrek, Janvier-Mars 1989.
- MONTIGNY A, *Le Turâth comme construction de l'identité nationale au Qatar*, Monde arabe contemporain, Lyon, CNRS-GREMMO, 1998.

MOORE Clement M, *The Clash of Globalizations in the Middle East*, in FAWCETT Louis, ed, *International Relations of the Middle East*, 2nd ed. Oxford: Oxford University Press, 2009.

MORAN D, *Qatar Steps into the Breach. Security Watch*, ISN Zurich: International Relations and Security Network, Mars 2009.

MYRE Greg, *Qatar Emerges as a Mediator between Fatah and Hamas*, New York Times, 2006.

NAQEEB Hasan Khaldoun, *Society and State in the Gulf and Arabian Peninsula : A different Perspective*, New York: Routledge, 1990.

NEIL Patrick, *The GCC: Gulf State Integration or Leadership Cooperation?* Research Paper, Kuwait Programme on Development, Governance and Globalisation in the Gulf States, 2011.

NEIL Patrick, *Nationalism in the Gulf States*, Global Center for The Study of Governance, LSE, Kuwait Research Programme, 2009.

NONNEMAN Gerd, *Political Reform in the Gulf Monarchies : From Liberalization to Democratization ? A Comparative Perspective*, in EHTESHAMI Anoushiravan WRIGHT Steven (eds), *Reform in the Middle East Oil Monarchies*, Reading, Berkshire, UK, Ithaca Press, 2008.

NONNEMAN Gerd, *Analyzing Middle East foreign policies and the relationship with Europe*, Routledge, 2005.

NORMAND Alexis, *Les Emirats du Golfe, au défi de l'ouverture*, L'Harmattan, Paris, 2011.

ONLEY James, *The Arabian Frontiers of the British Raj, Merchants, Rulers and the British in the Nineteenth Century Gulf*, Oxford: Oxford University Press, 2007.

OSMAN Tarek, *Who Will Win the Middle East? How New Rivalries Are Transforming the Strategic Landscape*, Foreign Affairs, Mai 20, 2014, Accessible à l'adresse suivante : <http://www.foreignaffairs.com/articles/141442/tarek-osman/who-will-win-the-middle-east>

OTHMAN Nasser, *With their Bare Hands: The Story of the Oil industry in Qatar*, Longman Group United Kingdom, 1984.

OTTOWAY Marina and CHOUCAIR-VIZOSO (eds), *Beyond the Façade: Political Reform in the Arab World*, Washington, DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2008.

PEAN Pierre, RATIGNIER Vanessa, *Une France sous influence : Quand le Qatar fait de notre pays son terrain de jeu*, Fayard, 2014.

PETERSON JE, *Qatar and the word: Branding for a Micro-State*, Middle East Journal, Volume 60, n°4, Automne 2006.

PETERSON JE, *Rulers, Merchants and Sheikhs in Gulf Politics : The Function of Family Networks*, dans ALSHAREKH Alanound (ed), *The Gulf Family*, London, Saqi, 2007.

- PINTAK Lawrence, *The AlJazeera revolution*, Foreign Policy, 2011.
- POTTER Lawrence, *The Persian Gulf in History*, New York, Palgrave Macmillan, 2009.
- POUVOIRS n° 152, *Émirats et monarchies du Golfe*, 2015/1.
- QATARI PEACE MAKING AND FOREIGN POLICY ENGAGEMENT*, Department of International Environment and Development Studies Noragric, Octobre 2013.
- Qatar Tourism Authority, 2009. *About Us: Vision and Strategy*. disponible à l'adresse suivante : www.qatartourism.gov.qa/about
- Qatar Vision 2030*, General Secretariat for Development Planning, disponible à l'adresse suivante: http://www.gsdp.gov.qa/www1_docs/QNV2030_English_v2.pdf
- RABASA Angel et al, *Building Moderate Muslim Networks*, Millennium Journal of International Studies vol.38, no.1, 2009.
- RABI U, *Qatar's Relations with Israel: Challenging Arab and Gulf Norms*, Middle East Journal, 63 (3), pp. 443-59, 2009.
- RABI U, MUELLER C, *Saudi Arabia, Qatar and Syrian Uprising*, Tel Aviv Notes, vol 6, N°17, 10 septembre 2012.
- RAHMAN Habibur, *The Emergence of Qatar: The Turbulent Years 1627-1916*, Routledge, Londres, Novembre 2005.
- RAND CORPORATION, *The Atmosphere of Discontent in the Gulf*, 2000.
- RASHID Ahmad and ABIDEN Yousef M., *Idarat al-tannia fi dawlat Qatar (Development of Administration in Qatar)*, Doha, 1975.
- RATHMELL A. and SCHULZE K, *Political Reform in the Gulf: The Case of Qatar*. Middle Eastern Studies, 36 (4), pp. 47-62, 2000.
- REDISSI Hamadi, *Le Pacte de Nadj*, Le Seuil , Paris, 2007.
- RICHER RENE, *Conservation in Qatar: Impacts of Increasing Industrialization*, Center for International and Regional Studies Georgetown University School of Foreign Service in Qatar Occasional Paper, 2008.
- RIVLIN Paul, *Qatar: The Economics and the Politics*, Middle East Economy, Vol. 3, No. 4, Avril 2013.
- ROBERTS David B, *A Rentier Coup in a Rentier State*, Daily News Egypt, 2010.
- ROBERTS David B, *British National Interest in the Gulf: Rediscovering a Role?* International Affairs, Vol 90, Mai 2014.
- ROBERTS David B, *Examining the links between religion and violence*, Infinity Journal, 2009.

BIBLIOGRAPHIE

- ROBERTS David B, *Explaining Qatar's (many) contradictions*, Infinity Journal, 2009.
- ROBERTS David B, *Qatar and the Search for Security*, The State of Qatar ed. R Czulda, Polish publication, Lodz, Poland, 2010.
- ROBERTS David B, *Qatar as a financial investor*, Norwegian Peacebuilding Resource Centre, Policy Bref, Février 2013.
- ROBERTS David B, *Qatar considers sponsorship system*, MigrantRights.org, 2010.
- ROBERTS David B, *Qatar: Securing a City State with Global Ambitions*, London, UK: Hurst & Co, New York, NY, Oxford University Press, 2013.
- ROBERTS David B, *Qatar's search for security*, Proceedings of the Post graduate Symposium, University of Plymouth, UK, p 245-255, 2009.
- ROBERTS David , *Qatar's Foreign Policy Adventurism The Emir's Plan to Win Over Uncle Sam*, Foreign Affairs, juin 2013.
- ROBERTS David B Economist, *the Rise of Qatar: Pygmy with the Punch of a Giant*, The Economist, 2011.
- ROBERTS David B, *Democracy in Qatar? The Role of Qatari People in Domestic and Foreign Politics*, Muftah.org, 2013.
- ROBERTS David B, *Explaining Qatar's schizophrenic foreign policy*, Daily News Egypt, 2009.
- ROBERTS David B, *Joined-up Piping*, Open Democracy, 2009.
- ROBERTS David B, *Qatar's Flowering Relationship with Paris*, The Financial Times, 2012.
- ROBERTS David B, *Qatar's Increasing International Profile*, The Kuwait Times, 2009.
- ROBERTS David B, *The Consequences of Qatar's Foreign Policy*, Muftah.org, 2013.
- ROBERTS David B, *The Swiss, Qatar and Neutrality*, Daily News Egypt, 2009.
- ROBERTS David B, *Tracking Trajectories: Differences in development, FDI in the Gulf* The Kuwait Times, 2009.
- ROBERTS David B, *Qatar and the Muslim Brotherhood: Pragmatism or Preference?* Middle East Policy, Vol 21, N°3, 2014.
- ROBERTS David B, *Qatar and the Brotherhood*, Survival: Global Politics and Strategy August-September, 2014.
- ROBERTS David B, *Examining Qatari-Saudi Relations?*, Newsbrief Royal United Services Institute, 2012.

ROBERTS David B, *Is Qatar Sponsoring Al Qaida in Mali?* Royal United Services Institute, 2013.

ROBERTS David B, *Summer 2012 Tensions Rise in the Gulf*, Royal United Services Institute, 2012.

ROBERTS David B, *Behind Qatar's Intervention in Libya*, Foreign Affairs.com, 2011.

ROBERTS David B, *The Arab World's Unlikely Leader*, Project on Middle East Democracy, 2012.

ROBERTS David B, *Qatar, the Ikhwan, and transnational relations in the Gulf*, Visions of Gulf Security Workshop memos (Project on Middle East Political Science - POMEPS), 2014.

ROBERTS David B, *Qatar's rise in the Arab World*, Jane's Islamic Affairs Analyst, 2012

ROBERTS David B, *Why has the Taliban Opened an Office in Qatar?* Royal United Services Institute, 2012.

ROBERTS David B, *Why is Qatar Mucking Around in Gaza?* , Foreign Policy, 2012.

ROBERTS David, *Qatar: domestic quietism, elite adventurism*, in Fatima Ayub (ed.), *What does the Gulf think about the Arab Awakening?*, Gulf Analysis, European Council on Foreign Relations, 2013.

ROBERTS David B, *Qatar's Global Bargaining Chips*, / *القطرية الخارجية السياسية* / Sada: Carnegie Middle East, 2013.

ROBERTS David B, *Qatar's International Relations Under Emir Tamim*, Norwegian Peacebuilding Resource Center, 2013.

ROBERTS David B, *Qatar's Search for Security*, Plymouth Postgraduate Symposium, 2009.

ROBERTS David B, *Understanding Qatar's Foreign Policy Objectives*, Mediterranean Politics v.17, 2012.

ROBERTS David B, *The History of Qatar: Beyond Empire, An Alternate Imperialism: Britain's Legacy in the Arabian Gulf* eds. J Bristol-Rhys & C.K Brown, 2014.

RUSTICI Camille et DUZTINSKI Thomas, *Diplomatie du Qatar : improvisation ou stratégie à long terme ?*, in France24.com, voir france24.com/fr/20120324-2012-03-24-1016-wb-fr-intelligence-eco

SADER Karim, *Entre wahhabisme et marche forcée vers la modernité. Itinéraire d'un Qatar cultivant les paradoxes*, *Confluences Méditerranée* /1 (N° 84), 2013.

SALEM Paul, *La politique étrangère du Qatar : les grandes ambitions d'un micro-État*, *Moyen-Orient*, n°16, Octobre-Décembre 2012.

SEZNEC Jean-Francois, *The Gulf Sovereign Funds: Myths and Reality*, Middle East Policy, 15(2), 2008.

SEZNEC Jean-Francois, *The Gulf Sovereign Funds of the Persian Gulf*, in Kamrava Mehran ed, *The Political Economy of the Persian Gulf*. New York: Columbia University Press, 2012.

SEZNEC Jean-Francois, *Changing Circumstances: Gulf Trading Families in the Light of Free Trade Agreements*, Globalization and the WTO, in, ALSHAREKH Alanound (eds), *The Gulf Family: Kinship Policies and Modernity*, London: Saqi, 2007

SHAPIRO Jeremy, *The Qatar problem*, Foreign Policy, August 28, 2013, Accessible à l'adresse suivante : http://foreignpolicy.com/2013/08/28/the-qatar-problem/?wp_login_redirect=0

SHOLTO Byrnes, *Emir of Qatar*, New Statesman, October 17, 2005.

SKOVGAARD-Petersen, Jakob, And GRAF Bettina (eds), *The Global Mufti: The Phenomenon of Yusuf al-Qaradawi*, New York: Columbia University Press, 2006.

SOLOFF Steven, *Why the Libyans have fallen out of love with Qatar*, Time Magazine, 2 January 2012.

SOUCEK Svet, *The Persian Gulf : Its Past and Present*, Costa Mea, Ca, Mazda, 2008.

SROUR-GANDON Perla, *La stratégie économique du Qatar. Politique énergétique et diversification économique*, Confluences Méditerranée 2013/1, N° 84, pp 45-57.

STASZ Cathleen, EIDE Eric MARTORELL Francisco, *Post-Secondary Education in Qatar: Employer Demand Student Choice, and Options for Policy*, Santa Monica, CA, Rand, 2007.

STEINBERG Guido, *Qatar and the Arab Spring: support for Islamists and new anti-Syrian policy*, SWP, Comments, no. 7, Février 2012.

SULLIVAN Donald S, *Qatar: Conditions, Issues, and U.S. Relations*, Nova Science Publishers Inc, 2015.

TALBOT Valeria, *The Gulf States' Political and Economic Role in the Mediterranean*, IEMED, 2011.

TALON Claire Gabrielle, *AlJazeera : Liberté d'expression et pétromonarchie*, Proche Orient, PUF, 2011.

TETREAULT Mary Ann, *Gulf Arab States Investment of Oil Revenues*, in, MOMANI Bessama and LEGRENZI Matteo (eds), *Shifting Geo-Economic Power of the Gulf: Oil, Finance and Institutions*, Burlington, VT, Ashgate, 2011.

THATCHER Mark, *Governing Markets in the Gulf State*, in HELD David, ULRICHSEN Kristian, *The Transformation of the Gulf Politics, Economics and the Global Order*, Routledge, 2011.

The Report : Qatar 2008, Oxford Buisness Group.

TONRA B, *Les petits pays ont aussi une politique étrangère*, dans Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 331-359, 2002.

ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar and the Arab Spring*, C Hurst & Co, Publishers, Ltd, 2014.

ULRICHSEN K., *Gulf Security: Changing Internal and External Dynamics*, Working Paper, Kuwait Programme on Development, Governance, and Globalisation in the GulfStates: The Centre for the Study of Global Governance, 2009.

ULRICHSEN Kristian Coates, *Repositioning the GCC States in the Changing Global Order*, Journal of Arabian Studies 1, no. 2 : 232, 2011.

ULRICHSEN Kristian Coates, *Small States with a Big Role: Qatar and the United Arab Emirates in the Wake of the Arab Spring*, Discussion Paper. Durham University, HH Sheikh Nasser Al-Sabah Programme, Durham, 2012.

ULRICHSEN Kristian Coates, *Qatar's Public Diplomacy*, disponible à l'adresse : <http://mysite.verizon.net/SJRockower/PSR/QatarPDv4.pdf>, 2008.

ULRICHSEN Kristian Coates, *From Mediation to Interventionism, Understanding Qatar's Arab Spring Policies*, Russia in Global Affairs, 2013.

ULRICHSEN Kristian Coates, *Small states with a big role: Qatar and the United Arab Emirates in the wake of the Arab Spring*, HH Sheikh Nasser al-Mohammad al-Sabah Publication Series, n°3, October, p. 14, 2012.

WILIKSON John, *Arabia's Frontiers*, London,: I.B Tauris and Co, 1991.

WOERTZ, Eckart, *Qatar and Europe's Neglect of the Gulf Region*, dans Notes Internationals CIDOB, No. 46, 2012.

WORTH R.F, *Qatar, playing all sides, is a non-stop mediator*. International Herald Tribune, 2008.

WRIGHT Steven, *Un " petit État " accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar*, Critique internationale, 2/2016 (N° 71), p. 73-88

ZAHLAN Rosemarie Said, *The Creation of Qatar*, London & New York: Croom Helm, 1979.

ZAHLAN Rosemarie Said, *The Making of the Modern Gulf States: Kuwait, Bahrein, Qatar, The United Arab Emirate and Oman, Lebanon*, Ithaca Press, 1998.

ZAYANI Mohammed (Dir), *The Al Jazeera Phenomenon: Critical Perspectives on the New Arab Media*, Pluto Press, 2005.

Études sur les petits et micro-États

ADAM Laurent, *Le concept de micro-Etat : Etats lilliputiens ou parodies d'Etat ?*, revue internationale de politique comparée, vol.2, n°3, décembre 1995, décembre 1995.

AL-ALKIM Hassan Hamdan, *The GCC States in an Unstable World, Foreign Policy Dilemmas of Small States*, International Affairs, 1995

ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, *Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène*, Critique internationale 2/2016 (N° 71), p. 19-38.

ALESINA, A., *The Size of Countries: Does it Matter ?* Journal of the European Economic Association, 1(2-3), pp.301-316, 2003.

ALESINA, A. & SPOLAORE, E., *The Size of Nations*, The MIT Press, 2003.

AL-KHALILI Majid, *Oman's Foreign Policy: Foundations and Practice*, Westport, CT: Praeger Security International, 2009.

AMSTRUP, N., *The Perennial Problem of Small States: A Survey of Research Efforts*, Cooperation and Conflict, 11(2), pp.163-182, 1976.

ARMSTRONG, H.W. & Read, R., *Comparing the economic performance of dependent territories and sovereign microstates*, Economic Development and Cultural Change, 48(2), pp.285-306, 2000.

ARMSTRONG, H.W. & READ, R., *The phantom of liberty ? : Economic growth and the vulnerability of small states*. Journal of International Development, 14(4), pp.435-458, 2002.

ARMSTRONG, H.W. & READ, R., *Western European micro-states and EU autonomous regions: the advantages of size and sovereignty*. World Development, 23(I), 1995.

BALDACCHINO, G., *Bursting the bubble: the pseudo-development strategies of microstates*, Development and Change, 24(1), pp.29-52, 1993.

BALDACCHINO, G., *Labouring in Lilliput: labour relations and images of smallness in developing microstates*, University of Warwick, 1993.

BALDACCHINO, G., *The other way round: manufacturing as an extension of services in small island states*, Asia Pacific Viewpoint, 39(3), pp.267-279, 1998.

BARSTON R, *The Other Powers, Studies in the Foreign Policy of Small States*, Londres Allen Unwin, 1973

BARTMANN John Barry, *From the wings to the footlights: the international relations of Europe's smallest states*, Commonwealth & Comparative Politics, (March 2013), pp.37-41, 2012.

- BARTMANN John Barry, *Micro-states in the international system the challenge of sovereignty*, Thèse de doctorat en Philosophie, London School of Economics and Political Science, University of London, 2014.
- BECKER FOX Annette, *The Power of Small States: Diplomacy in World War II*, Chicago, University of Chicago Press, 1959.
- BICKERTON, C.J., CUNLIFFE, P. & GOUREVITCH, A., *Politics Without Sovereignty: A Critique of Contemporary International Relations*, Taylor & Francis, 2007.
- BOYCE, P.J. & HERR, R.A., *Microstate diplomacy in the south pacific*, Australian Outlook, (April 2012), pp.37-41, 2008.
- BRAY, M., *Small countries in international development*, The Journal of Development Studies, (March 2013), pp.37-41, 1987.
- BRAY, M. & FERGUS, H., *The implications of size for educational development in small countries: Montserrat, a Caribbean case study. Compare*, (February 2013), pp.37-41. 1986
- BUFFET, C. & HEUSER, B., *Haunted by History: Myths in International Relations*, Berghahn Books, 1998.
- CASTELLO, S.A. & OZAWA, T., *Globalization of Small Economies as a Strategic Behavior in International Business*, Transnational Business and Corporate Culture, Routledge, 1999.
- CATUDAL, H., *The plight of the Lilliputians: An analysis of five European microstates*, Geoforum, 6, pp.187-204, 1975.
- CHENG-CHWEE Kuik, *The Essence of Hedging : Malaysia and Singapore's Response to Rising China*, Contemporary Southeast Asia 30, n°2, 2008.
- CLARKE Colin G, and PAYNE Anthony, eds., *Politics, Security, and Development in Small States*, London: Allen and Unwin, 1987
- COOPER Andrew F and SHAW Timothy M., eds., *The Diplomacies of Small States: Between Vulnerability and Resilience*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2009
- DOMMEN Edward, "What is a Microstate?" in DOMMEN Edward and HEIN Philippe, eds., *States, Microstates, and Islands*, London: Croom Helm, 1985, pp. 11-13.
- CORNELL, S., *Small Nations and Great Powers: A Study of Ethnopolitical Conflict in the Caucasus*, Caucasus World, Routledge, 2000.
- CROWARDS, T., *Defining the category of small states*, Journal of International Development, 14(2), pp.143-179, 2002.
- DOMMEN, E., *States, Microstates and Islands*, Routledge Kegan & Paul, 1985.
- DURANTHON Arnaud, *Qu'est-ce qu'un micro-État aujourd'hui ? L'exemple des micro-États d'Océanie*, Revue française de droit constitutionnel 4/2012 (n° 92), p. 785-797.

- DUURSMA, J.C., *Fragmentation and the International Relations of Micro-states: Self-determination and Statehood*, Cambridge University Press, 1996.
- EASTER Christopher, *Small States Development: a Commonwealth Vulnerability Index*, Round Table 351, July 1999.
- EASTERLY, W., *Small states, small problems? Income, growth, and volatility in small states*, *World development*, 28(11), 2000.
- ECCARDT, T.M., *Secrets of the Seven Smallest States of Europe: Andorra, Liechtenstein, Luxemburg, Malta, Monaco, San Marino, and Vatican City*, Hippocrene Books, 2005.
- ELMAN Miriam F, *The Foreign Policies of Small States: Challenging Neorealism in its Own Back Yard*, *British Journal of Political Science*, 25, 1995.
- FALK Richard, *The Cruelty of Geopolitics. The Fate of Nation and State in the Middle East*, *Millennium Journal of International Studies*, 1991.
- FOX, A., *The small states in the international system, 1919-1969*, *International Journal*, 24(4), pp.751-764, 1969.
- GEORGE, S., *Geography of Microstates: Main Arising Issues*. *Regional Science Inquiry Journal*, 1(1), pp.45-57, 2009.
- GOESTSCHEL Laurent (ed), *Small States Inside and Outside the European Union*, London, Kluwer, 1998.
- GRATNER Heinz, *Small States and Alliances*, New York, Physica-Verlag, 2001.
- GRYDEHØJ, A., *Making the Most of Smallness: Economic Policy in Microstates and Sub-national Island Jurisdictions*. *Space and Polity*, 2011.
- GUESLIN Julien, *La France et les petits États baltes : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)*, thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2004.
- GUILBAUD Auriane, *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, *Critique internationale* 2/2016 (N° 71), p. 9-18.
- GUNTER, M., *Liechtenstein and the League of Nations: A Precedent for the United Nation's Ministate Problem?* *The American Journal of International Law*, 68(3), pp.496-501. 1974.
- HARDEN, S., *Small Is Dangerous: Micro States in a Macro World*, Palgrave Macmillan. 1985.
- HERBERTSSON, T. & ZOEGA, G., *A Microstate with Scale Economies: The Case of Iceland. In Iceland and the World Economy: Lessons for Small Countries in the Era of Globalisation*, 2002.
- HERR, R., *Microstate Sovereignty in the South Pacific: Is Small Practical?* *Contemporary Southeast Asia*, 10(2), pp.182-196, 1988.

HERTOG Steffen, *Retour aux années 1970 ? La jeunesse du Golfe et les économies de la rente après le printemps arabe*, Pouvoirs, 1/2015 (n° 152), p. 69-86.

HEY Jeanne A.K., *Small States in World Politics: Explaining Foreign Policy Behavior*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2003.

HINTJENS, H.M. & NEWITT, M.D.D., *The Political Economy of Small Tropical Islands: The Importance of Being Small*, University of Exeter Press, 1992.

HONG Mark, *Small States in the United Nations*, International Social Science Journal 47, n°2, 1995.

INGEBRITSEN Christine, NEUMANN Iver and GSTÖHL Sieglinde, *Small States in International Relations* Seattle: University of Washington, 2012.

JAKOBSEN Peter Viggo *Small States, Big Influence. The Overlooked Nordic Influence on the Civilian ESDP*, Journal of Common Market Studies, 47, n°1, 2009.

JALAN, B., *Problems and Policies in Small Economies*, Palgrave Macmillan, 1982.

JAZBEC, M., *The Diplomacies of New Small States: The Case of Slovenia With Some Comparison from the Baltics*, Ashgate Publishing Company, 2001.

JOHNSTON, W.R., *Sovereignty and protection: a study of British jurisdictional imperialism in the late nineteenth century*, Published for the Duke University Commonwealth-Studies Center [by] Duke University Press. 1973.

KASSIMERIS Christos, *The Foreign policy of Small Power*, International Politics 46, n°1, 2009.

KATZENSTEIN, P.J., *Small States in World Markets: Industrial Policy in Europe* (Cornell Studies in Political Economy), Cornell University Press, 1985.

KEOHANE Robert, *The big Influence of Small Allies*, Foreign Policy 2, Spring 1971.

KEOHANE Robert, *Lilliputian's Dilemmas: Small States in International Politics*, International Organization 23, n°2, 1969.

KNUDSEN Olav F. (eds), *Small States and the Security Challenge in the New Europe*, New York, Brassey's, 1996.

KOHN, W., *The Sovereignty of Liechtenstein*, The American Journal of International Law, 61(2), pp.547-557, 1967.

KRAUS VOLKER and SINGER David, *Minor Powers, Alliances, and Conflict Armed: Some Preliminary Patterns*, in Reiter Erich, GARTNER Heinz (eds), *Small States And Alliances*, New York: Physica-Verlag, 2001.

MAAS Matthias, *The Elusive Definition of Small States*, International Politics 46, n°1, 2009.

- MCELROY, J. & PARRY, C., *The Long-Term Propensity for Political Affiliation in Island Microstates*, stis. ed.ac.uk, 2011.
- MEHMET, O. & TAHIROGLU, M., *Growth and equity in microstates: Does size matter in development?* International Journal of Social Economics, 29(1/2), pp.152-162, 2002.
- MENDELSON, M., *Diminutive States in the United Nations*. The International and Comparative Law Quarterly, 21(4), pp.609-630, 1972.
- MICHAL, E., *Protected states: the political status of the Federated States of Micronesia and the Republic of the Marshall Islands*, The Contemporary Pacific, 5(2), pp.303-332, 1993.
- MINASSIAN Gaïdz, « *Micro-État* », « *Mini-État* » : *essai de classification*, Annuaire Français de Relations Internationales, Vol VIII, 2008,
- MOHAMED, A., *The diplomacy of micro-states*. International Relations, 2002.
- MORRISON Charles E. and SUHRKE Astri, *Strategies of Survival: The Foreign Policy Dilemmas of Smaller Asian States*, New York: St. Martin's Press, 1979.
- NEEMIA, U., *Smallness, islandness and foreign policy behaviour: aspects of island microstates foreign policy behaviour with special reference to Cook Islands and Kiribati*. University of Wollongong, 1995.
- NEUMANN IVER B. and GSTOHL Sieglinde, *Introduction : Liliputians in Gulliver's World ?*, in INGBRITSEN Christine, NEUMANN Iver, GSTOHL Sieglinde, BEYER Jessica eds, *Small States in International Relations*, Seattle : University of Washington Press, 2006.
- OEST, K.J.N. & WIVEL, A., *Security, profit or shadow of the past? Explaining the security strategies of microstates*, Cambridge Review of International Affairs, 23(3), pp.429-453, 2010.
- OTT Dana, *Small Is Democratic: An Examination of State Size and Democratic Development*, New York: Garland, 2000.
- PARRISH, W., *The security of very small states*, University of Maryland College Park, 1990.
- PAYNE Anthony, *Small States in the Global Politics of Development*, Round Table 93, n°376, 2004.
- PAYNE Anthony, *Vulnerability as a Condition, Resilience as a Strategy*, in COOPER Andrew F, SHAW Timothy eds, *The Diplomacies of Small States: Between Vulnerability and Resilience*, New York, Palgrave Macmillan, 2009.
- PLISCHKE, E., *Microstates in World Affairs: Policy Problems and Options*, Studies in foreign policy, AEI Press, 1977.
- REID, G.L., *Impact of Very Small Size on the International Behaviour of Microstates*, International Studies, SAGE Publications Ltd, 1975.

- RENDU, L. Le, *Jersey: Independent Dependency?: The Survival Strategies of a Microstate*, Ex Libris Press, 2004.
- RICHARDS, J., *Micro-States: a Specific Form of Polity?* *Politics*, 10(1), pp.40-46, 1990.
- ROTHSTEIN, R.L., *Alliances and small powers*, Columbia University Press, 1968.
- ROUVILLLOIS Frédéric, *Les micro-États au XXIe siècle*, Edition du Cerf, 2017.
- RUGH William, *The Foreign Policy of The United Arab Emirates*, *Middle East Journal* 50, n°1, Winter, 1996.
- SCHWEBEL, S., *Mini-states and a more effective United Nations*, *American Journal of International Law*, 67(1), pp.108-116, 1973.
- SEZNEC Jean-François, *The Gulf Sovereign Wealth Fund*, *Middle East Policy* 15, n°2, 103, Summer 2008.
- SIEBER, M., *Dimensions of Small States' Dependence: The Case of Switzerland*, In *Small States in Europe and Dependence*. Wien, pp. 107-129, 1983.
- SNYDER, S., *The United Nations' Political Aversion to the European Microstates*. 2010.
- SRINIVASAN, T., *The costs and benefits of being a small, remote, island, landlocked, or ministate economy*. *The World Bank Research Observer*, 1(2), pp.205-218, 1986.
- SUTTON Paul, *What are the Priorities for Small States in the International System?*, Round Table, n°351, 1999.
- SUTTON, P., *The Concept of Small States in the International Political Economy*, *The Round Table*, 100(413), pp.141-153, 2011.
- TAYLOR, C.L., *Statistical typology of micro-states and territories*, *Social Science Information*, 8(3), pp.101-117, 1969.
- TERRILL Andrew, *Kuwaiti National Security and the US Kuwaiti Strategic Relationship after Saddam*, Carlisle, PA: Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, 2007.
- THORHALLSSON Baldur, WIVEL Anders, *Small States in the European Union: What Do We Know and What Would We Like to Know?*, *Cambridge Review of International Affairs*, 19 (4), 2006.
- TONERA Ben, *Les petits pays ont aussi leur politique étrangère*, dans CHARILLON Frédéric dir, *Politique Etrangère Nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, 2002.
- TÖNURIST, P., *What Is a "Small State" in a Globalizing Economy?* *Halduskultuur - Administrative Culture*, 11(1), pp.8-29, 2010.
- TRYGVE M., *The Functions of Small States in the Strategies of the Great Powers*, Oslo, Scandinavian University Book, 1971

BIBLIOGRAPHIE

- UNITAR, *Small States and Territories: Status and Problems*, New York: Arno Press, 1971
- VITAL David, *The Inequality of States: A Study of the Small Power in International Relations*, Oxford: Clarendon Press, 1967
- VITAL David, *The Survival of Small States*, London: Oxford University Press, 1971.
- VON TIGERSTROM Barbara, *Small Island Developing States and International Trade: Special Challenges in Global Partnership for Development*, Melbourne Journal Of International Law, 6, 2005.
- WARRINGTON, E., *Lilliputs Revisited*, Asian Journal of Public Administration, 16(1), 1994.
- WEISS Linda, *The Myth of Powerless State*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 1998.
- WIGNARAJA Ganesh LEZAMA Marlon, JOINER David, *Small States Transition from Vulnerability to Competiveness*, London, Commonwealth Secretariat, 2004.
- WORLD BANK, *Small States: Making the Most of Development Assistance*, Washington, DC: World Bank, 2006.
- WRIGHT Steven, *Fixing the Kingdom: Political Evolution and Socio-Economic Challenges in Bahrain*, Center for International and regional Studies, Georgetown University-Qatar, Occasional Paper, N°3, 2008.

Annexes

Table des annexes

- ANNEXE 1: CONSTITUTION DU QATAR 2003.....

- ANNEXE 2 : REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES ET DONNÉES
STATISTIQUES.....

- ANNEXE 3 : PRÉSENTATIONS ET TRAVAUX EFFECTUÉES SUR LA
THÉMATHIQUE DE CETTE THÈSE DANS DES ÉVÉNEMENTS
RATTACHÉS À LA DISCIPLINE DES RELATIONS INTERNATIONALES.....

- ANNEXE 4 : QUELQUES ILLUSTRATIONS ICONOGRAPHIQUES DU
DÉVELOPPEMENT AU QATAR.....

ANNEXE 1 :

CONSTITUTION DU QATAR 2003

(VERSION ANGLAISE)

Sources: *constitutesproject.org*, *Oxford University Press*, traduit par *Dr. Fouad Fahmy Shafik*.

Table of contents

| | |
|---|--|
| CHAPTER I: THE STATE AND THE PRINCIPLES OF GOVERNING..... | |
| CHAPTER II: THE BASIC PILLARS OF THE SOCIETY..... | |
| CHAPTER III: PUBLIC RIGHTS AND DUTIES..... | |
| CHAPTER IV: ORGANIZATION OF POWERS..... | |
| Section I: General Provisions..... | |
| Section II: The Prince..... | |
| Section III: The Legislative Power..... | |
| Section IV: The Executive Power..... | |
| Section V: The Judicial Power..... | |
| CHAPTER V: CONCLUDING PROVISIONS | |

CHAPTER I. THE STATE AND THE PRINCIPLES OF GOVERNING**Article 1**

Qatar is an Arab State, sovereign and independent. Its religion is Islam, and the Islamic Law is the main source of its legislations. Its system is democratic, and its official language is the Arabic language. The people of Qatar are part of the Arab Nation.

Article 2

The Capital of the State is Al-Douha. It may be replaced by any other location by law. The State exercises its sovereignty on its territory. It shall not relinquish its sovereignty nor cede any part of its territory.

Article 3

The law stipulates the State flag, its emblem, its decorations, its badges, and its national anthem.

Article 4

The law determines the financial and banking system of the State and indicates its official currency.

Article 5

The State preserves its independence, sovereignty, safety and integrity of its territory, security and stability and defends itself against every aggression.

Article 6

The State respects the international charters and treaties and works on executing all international agreements, charters and treaties to which it is a party.

Article 7

The foreign policy of the State is based on the principle of maintaining international peace and security by encouraging the settlement of international disputes by peaceful means, and supporting the people's right to self-determination and non-interference in internal affairs of the State, and cooperation with peace-loving nations.

Article 8

The rule of the State is hereditary in the family of Al Thani, and in the male descendents of Hamad Ben Khalifa Ben Hamad Ben Abd-Allah Ben Jassim.

Inheritance of the rules goes to the son designated by the Prince (Emir) as Heir Apparent.

If there is no son, the rule passes to the family member designated by the Prince as Heir Apparent, and in this case, the rule inheritance goes to his male descendents.

All provisions pertinent to the State rule and its inheritance are regulated by special law to be issued within a year from the date this Constitution is put into force and to have a constitutional aspect.

Article 9

The Prince appoints the Heir Apparent by a Princely Order after consultation with the Ruling Family and the notables in the Country. The Heir Apparent must be a Moslem, from a Qatari Moslem mother.

Article 10

On his appointment before this Prince, the Heir Apparent takes the following oath:

"I swear by God, the Great, to respect the Islamic Law, the Constitution, and the Law, and to maintain the independence of the Country, and to safeguard its territorial integrity, and to protect the People's freedoms and interests, and to be loyal to the Homeland and the Prince."

Article 11

The Heir Apparent assumes the powers of the Prince and performs his functions on his behalf during the Prince's absence outside the Country or in the case of temporary impediment.

Article 12

The Prince may, by a Princely Order, assign the exercise of some of his powers and the assumption of some of his functions to the Heir Apparent. The Heir Apparent presides over the sessions of the Council of Ministers which he attends.

Article 13

Taking into consideration the provisions of the two preceding articles, when it is impossible for the Heir Apparent to represent the Prince, the Prince may appoint, by a Princely Order, his Deputy from the Ruling Family to perform some of his powers and functions. If the appointee occupies a post or performs a job in any institution, he ceases to perform his functions during his deputation of the Prince.

Immediately after being appointed, the Prince Deputy takes, before the Prince, the same oath taken by the Heir Apparent.

Article 14

A council named "Council of the Ruling Family" is established by a Decision of the Prince. The Prince appoints its members from the Ruling Family.

Article 15

The Council of the Ruling Family determines the vacancy of the Prince's post in case of his death or his total disability to perform his functions. The Council of Ministers and the Advisory Council (Majlis-al Shura) announce the vacancy of the post following a secret joint session and declare the Heir Apparent as Prince of the Country.

Article 16

If the Heir Apparent is less than eighteen years of age when declared as the Country's Prince, according to the Gregorian calendar, a Regency Council established by the Council of the Ruling Family assumes the steering of ruling.

The Regency Council is composed of a Chairman and a number of Members not less than three and not more than five. The Chairman and the majority of the Members shall be from the Ruling Family.

Article 17

The Prince's financial remunerations, as well as the funds allocated for gifts and assistances, are determined annually by a decision made by the Prince.

CHAPTER II. THE BASIC PILLARS OF THE SOCIETY

Article 18

The Qatari society is based upon the pillars of justice, charity, freedom, equality, and good morals.

Article 19

The State protects the pillars of society, maintains security and stability, and equal opportunities for citizens.

Article 20

The State strives to consolidate the spirit of national unity, solidarity, and fraternity among all citizens.

Article 21

The family is the nucleus of society. Its pillars are the religion, morals, and love of the Homeland. The law regulates the means capable of its protection, maintaining its structure, strengthening its ties, and safeguarding motherhood, childhood, and old age within its framework.

Article 22

The State takes care of the youth, preserves it from the causes of corruption, protects it against exploitation, safeguards it against the evil of physical, mental and spiritual neglect, and provides appropriate conditions for it to develop its talents in different sectors, in the light of sound education.

Article 23

The State takes care of public health and provides the means of protection and treatment from diseases and epidemics, according to law.

Article 24

The State takes care of sciences, literature, arts and national cultural heritage, protects them, spreads them, and encourages scientific research.

Article 25

Education is one of the basic pillars for the progress of society. The State sponsors and takes care of it, and endeavors to spread it and make it public.

Article 26

Ownership, capital, and labor are basic components for the State's social entity. They are all individual rights having social function, regulated by law.

Article 27

Private property is inviolable. No one can be deprived of his property, save for public utility and in the cases prescribed by law and in the manner provided for therein provided that he is fairly compensated.

Article 28

The State guarantees the freedom of economic activities on the basis of social justice and balanced cooperation between public and private activity, to achieve economic and social development, production increase, realizing prosperity for the citizens, raising their living standard, providing work opportunities for them, according to the provisions of the law.

Article 29

Natural wealth and resources are owned by the State, which preserves and exploits them well according to the provisions of the law.

Article 30

The relationship between workers and employers is based upon social justice, and is regulated by law.

Article 31

The State encourages investment and endeavors to provide guarantees and facilities needed to it.

Article 32

The law regulates State loans.

Article 33

The State endeavors to protect the environment and its natural balance, to achieve comprehensive and sustainable development for all generations.

CHAPTER III. PUBLIC RIGHTS AND DUTIES

Article 34

Citizens are equal in public rights and duties.

Article 35

People are equal before the law. There shall be no discrimination against them because of sex, race, language, or religion.

Article 36

Personal freedom is inviolable. No one can be arrested, or jailed, or searched, or having his residence confined, or having his freedom of residence or mobility restricted, except according to the provisions of the law.

No one shall be subjected to torture or humiliating treatment. Torture is a crime punishable by law.

Article 37

Human privacy is inviolable. No person can be subjected to any interference in his private matters, or his family's affairs, or his residence, or his correspondence, or any acts of interference affecting his honor or reputation, except according to the provisions of law, and in the manner stipulated therein.

Article 38

No citizen may be deported from the Country, nor be banned from returning to it.

Article 39

The accused is innocent until proven guilty in a court of law, where the due processes of the law are provided and secured for the practice of defense.

Article 40

No crime and no punishment except according to the law. No punishment except on acts occurring subsequent to its implementation. Punishment is personal.

Laws are not applicable except on what happens subsequent to the date of putting them into force, and they have no impact on what occurs retroactively. However, in non-criminal articles, it may be otherwise specified by the majority of two-thirds (2/3) of the members of the Advisory Council.

Article 41

The Qatari nationality and its provisions are determined by law. These provisions have constitutional power.

Article 42

The State guarantees the citizen's right to elect and to run for public office, according to the law.

Article 43

Taxes are based on social justice and cannot be imposed except by a law.

Article 44

The right of citizens to assemble is guaranteed according to the provisions of the law.

Article 45

The freedom to establish associations is guaranteed according to conditions and circumstances laid down by the law.

Article 46

Every individual has the right to address public authorities.

Article 47

Freedom of opinion and scientific research are guaranteed, according to conditions and circumstances laid down by the law.

Article 48

Freedom of the press, printing, and publishing is guaranteed according to the law.

Article 49

Education is a right to every citizen. The State endeavors to achieve compulsory and free public education, according to the rules and laws in force in the State.

Article 50

The freedom to worship is guaranteed to all, according to the law and the requirements to protect the public order and public morals.

Article 51

The right of inheritance is inviolable and is governed by the Islamic Law.

Article 52

Every person, legally residing in the State, enjoys protection of his person and property, according to the provisions of the law.

Article 53

Defending the Homeland is a duty of every citizen.

Article 54

Public offices are a national service, and the public employee's goal, in performing the duties of his post, is the public interest alone.

Article 55

Public funds are inviolable, and their protection is the duty of all, according to the law.

Article 56

Public confiscation of property is prohibited. The punishment of private confiscation can only be imposed by a court decision, in the case stipulated by the law.

Article 57

Respect of the Constitution, compliance with the laws issued by the Public Authority, abiding by the public order and public morals, and observing the national traditions and established customs are a duty of all those who reside in the State of Qatar or enter its territory.

Article 58

Extradition of political refugees is prohibited, and the law determines the conditions of granting political asylum.

CHAPTER IV. ORGANIZATION OF POWERS

SECTION I. GENERAL PROVISIONS

Article 59

The People are the source of powers, and they exercise them according to the provisions of this Constitution.

Article 60

The governing system is based upon the separation of powers and their cooperation in the manner specified in this Constitution.

Article 61

The Legislative Power is exercised by the Advisory Council in the manner specified in this Constitution.

Article 62

The Executive Power is exercised by the Prince, and is assisted by the Council of Ministers in the manner specified in this Constitution.

Article 63

The Judicial Power is exercised by the Courts in the manner specified in this Constitution. Judgments are issued in the name of the Prince.

SECTION II. THE PRINCE

Article 64

The Prince is the Head of the State. His person is inviolable, and his respect is a duty.

Article 65

The Prince is the Commander-in-Chief of the armed forces, which are under his supervision, assisted by a Council for Defense under his direct control. The Council is established, and its functions are determined by a princely decision.

Article 66

The Prince represents the State inside and outside the State and in all international relations.

Article 67

The Prince exercises the following functions:

1. Shaping the State's public policy, with the assistance of the Council of Ministers.
2. Ratifying the laws and promulgating them. No law may be promulgated, unless ratified by the Prince.
3. Inviting the Council of Ministers to convene, as required by public interest. He presides over the sessions he attends.
4. Appointing civil and military employees, and terminating their services according to the law.
5. Accrediting heads of diplomatic and consular missions.
6. Pardoning the punishment, or commuting it, according to the law.
7. Granting civil and military badges of honor according the law.
8. Establishing and organizing the ministries, and other government agencies, and determining their jurisdiction.
9. Establishing and organizing the agencies which assist him with opinion and consultation for directing the State's high policies, supervising them, and determining their jurisdiction.

10. Any other functions, according to this Constitution or Law.

Article 68

The Prince concludes the treaties and agreements by a decree, and refers them to the Advisory Council with appropriate notice. The treaty or the agreement shall have the force of law after ratifying it and publishing it in the Official Gazette. However, peace treaties and treaties pertaining the State's territory, or sovereignty rights, or public or private rights of citizens, or those that involve amendment of the State's laws, must be issued by law, to be put into force.

Under no circumstances shall the treaty include any secret conditions conflicting with its public conditions.

Article 69

The Prince may declare Martial Law in the Country by a decree, in the exceptional circumstances prescribed by the law. At that time, he may take all the prompt measures needed to confront any danger threatening the State's safety, or the integrity of its territory, or its People's security and interests, or obstruct the State's institutions from performing their functions, on condition that the decree must include the nature of the exceptional circumstance for which the Martial Law was declared, and prescribe the measures taken to confront it. The Advisory Council is notified of this decree in its first session.

The Martial Law is declared for a limited period of time and cannot be extended, unless approved by the Advisory Council.

Article 70

The Prince may, in exceptional circumstances that require taking urgent measures that cannot be delayed and can be taken by issuing laws, even when the Advisory Council is not in session, issue decrees having the force of law.

These decree laws are submitted to the Advisory Council in its first session. The Council may, within a maximum of forty (40) days from the date of their submission, and by a two-thirds (2/3) majority, reject any of them or ask for their amendment within a specific period. These decrees cease to have the force of law from the date the Council rejected them or from the expiration of the period of time for the amendment without affecting it.

Article 71

Defensive war shall be declared by a Princely Decree, and offensive war is prohibited.

Article 72

The Prince appoints the Prime Minister, accepts his resignation and relieves him from his post by a Princely Order.

The resignation of the Prime Minister, or relieving him from his post includes all ministers.

In case of accepting the resignation or the relief from post, the Council continues to handle urgent matters until the new Council of Ministers is appointed.

Article 73

The Prince appoints the Ministers by a Princely Order based upon a recommendation of the Prime Minister. He accepts their resignation and relieves them from their posts with the same instrument. In the case of accepting a Minister's resignation, he may be asked to perform urgent matters until his successor is appointed.

Article 74

The Prince takes the following oath prior to the performance of his functions, in a special session of the Advisory Council:

"I swear by God, the Great, to respect the Islamic Law, the Constitution, and the Law, protect the Country's independence, safeguard the integrity of its territory, and defend the People's freedoms and interests."

Article 75

The Prince may ask for the citizen's referendum on important issues relating to the Country's interests. The subject of referendum is considered approved if supported by the majority of voters. The result of referendum is binding and effective from the date of its announcement and is published in the Official Gazette.

SECTION III. THE LEGISLATIVE POWER

Article 76

The Advisory Council assumes the Legislative Power, approves the State's public budget and exercises the function of "watchdog" over the Executive Power, according to the manner stipulated in this Constitution.

Article 77

The Advisory Council consists of forty-five (45) members. Thirty (30) of them are elected by public secret direct ballot, and the Prince appoints the other fifteen (15)

members from the ministers or others. The membership of the appointed members in the Advisory Council is terminated by their resignation or relief.

Article 78

The Electoral System is issued by a law in which the conditions and procedures of nomination and election are determined.

Article 79

The electoral districts into which the State is divided and the scope of each are determined by a decree.

Article 80

A member of the Advisory Council must fulfill the following conditions:

1. To be of an original Qatari nationality.
2. To be at least thirty (30) calendar years at the closing date of nomination.
3. To be fluent in reading and writing the Arabic language.
4. Should not have been convicted by a final judgment in the crime involving moral turpitude or dishonesty, unless he is rehabilitated according to the law.
5. To meet the conditions of an elector according to the electoral law.

Article 81

The term of the Council is four (4) calendar years effective the date of its first session. The elections of the new Council occur during the ninety (90) days prior to the end of that term. A member, whose term expired, may be re-elected. If the elections cannot be held at the end of the Council's term, or are delayed for any reason, the Council continues to exist until the new Council is elected. The legislative term may not be extended, except for necessity and by a decree, provided that that extension may not exceed one legislative term.

Article 82

The law determines the competent judicial jurisdiction to decide on the validity of electing the Members of the Advisory Council.

Article 83

If the seat of any of the elected members of the Advisory Council becomes vacant at least six months prior to the expiration of his term for any reason, a successor shall be elected within two months from the date of notifying the Council of such vacancy. If the seat of any of the appointed members becomes vacant, another new

member is appointed to succeed him. In both cases, the new member completes the term of his predecessor.

Article 84

The session of the Council is for a period of at least eight (8) months a year. The session may not be adjourned prior to the approval of the State budget.

Article 85

The Advisory Council holds its annual ordinary session with the Prince's invitation within the month of October of every year.

Article 86

With the exception of the preceding two articles, the Prince invites the Advisory Council to hold the first session, subsequent to the Council's general elections, within one month from the end of those elections.

If the convening of the Council in this session is delayed beyond the annual date prescribed in the preceding article, the term of the session is reduced by the difference between the two dates.

Article 87

The Prince, or his Representative, inaugurates the term of the annual session of the Advisory Council and delivers a comprehensive speech covering the affairs of the Country.

Article 88

The Prince invites the Advisory Council to an extraordinary meeting by a decree in case of necessity or based upon the request of the majority of the Council's members. In an extraordinary session, the Council may not view except the matters for which it was invited.

Article 89

Inviting the Advisory Council to convene in its ordinary and extraordinary sessions, and adjourning them, shall be by a decree.

Article 90

The Prince may defer, by a decree, the meeting of the Advisory Council for a period not to exceed one month. The postponement cannot be repeated in the term of one session except by the Council's approval for one period. The postponement period cannot be included as part of the session term.

Article 91

The Council holds its meetings in its seat in the city of Al-Douha. The Prince may invite it to convene in any other place.

Article 92

Before performing their duties, members of the Advisory Council take the following oath before the Council and in a public session:

"I swear by God, the Great, to be loyal to the Homeland and the Prince, and to respect the Islamic Law, the Constitution, and the Law, and to heed for the People's interests, and to perform my job with honesty and integrity."

Article 93

In its first session and for the Council's term, the Council elects a President and a Vice-President from amongst its members. If the seat of any becomes vacant, the Council elects who replaces him to the end of the Council's term. The election shall be by secret ballot and by the absolute majority of votes of the attending members. If this majority does not materialize the first time, reelection is conducted between the top two in the number of votes cast by the attending members. If the second of the two receives equal votes with others, he is included with them in the second-time election, which is conducted according to the relative majority. If more than one are equal in obtaining the relative majority, the selection among them is made by lot.

The eldest member presides over the session until the President is elected.

Article 94

The Council establishes, from its members, the committees necessary for the performance of its functions within two (2) weeks from the start of its annual session. These committees may perform their functions during the Council's recess in order to submit the results of their work to it at the beginning of the following session.

Article 95

The Council shall have an Office including the President, his Deputy, Chairmen of Committees, and a General-Secretariat to assist it in performing its functions.

Article 96

Maintain order in the Council is in the jurisdiction of the Council's President.

Article 97

The Advisory Council establishes its internal by-laws including its internal order and the proceeding for conducting the business in the Council, the work of its committees, the organization of sessions, the rules of discussion and voting, and the other functions stipulated in this Constitution. The by-laws determine the sanctions prescribed for the violation of the order by the member, or his absences from the sessions of the Council or the committees without acceptable excuse. The by-laws are issued by law.

Article 98

The sessions of the Advisory Council shall be public, and they may be held in camera in response to the request of one-third of the Council's members, or upon the request of the Council of Ministers.

Article 99

In order to have a quorum to validate convening of the Council, the majority of its members must attend, including the President or his Deputy. If there is no quorum, the session is adjourned to the next session.

Article 100

The Council's decisions are issued by absolute majority of the attending members, notwithstanding the cases in which special majority is required. If there is a tie, the President has a casting vote.

Article 101

Membership in the Advisory Council is terminated by one of the following reasons:

1. Death or total disability.
2. Expiration of the membership's term.
3. Resignation.
4. Dismissal.
5. Dissolution of the Council.

Article 102

Resignation of the member of the Council shall be in writing to the President. The President shall submit the resignation to the Council for a decision to accept it or refuse it.

The internal by-laws provide for the rules pertaining to this matter.

Article 103

Membership of any of the Council's members may not be dropped unless he loses the confidence and esteem, or loses one of the membership's conditions on the basis of which he was elected, or violates the duties of his membership. The decision to drop the membership must be issued by the Council by a two-thirds (2/3) majority of its members.

Article 104

The Prince may dissolve the Advisory Council by a decree stating the reasons for the dissolution. The Council may not be dissolved for the same reasons another time. If the Council is dissolved, elections for the new Council must be conducted at a date not to exceed six months from the dissolution date.

Until the election of the new Council is conducted, the Prince assumes the Legislative Power with the assistance of the Council of Ministers.

Article 105

1. Every member of the Council has the right to initiate the laws. Every bill is referred to the relevant committee in the Council for studying it and expressing opinion thereof, and submitting it to the Council subsequently. If the Council decides to accept the bill, it refers it to the Government after putting it in the form of law proposal for studying it and expressing opinions thereof, and returning it to the Council in the same session or the following one.

2. Any bill rejected by the Council may not be reintroduced in the same term session.

Article 106

1. Every bill passed by the Advisory Council is submitted to the Prince for approval.

2. If the Prince decides not to approve the bill, he returns it to the Council within three months from the date of its submission together with the reasons of disapproval.

3. If the bill is returned within the period specified in the preceding paragraph, and is passed once again by the Advisory Council by a two-thirds (2/3) majority of the Council's members, the Prince approves it and issues it. The Prince may, in case of imperative necessity, suspend the implementation of this law for the period he deems necessary to realize the high interests of the Country. If the bill is not passed by two thirds (2/3) majority, it may not be reconsidered during the same session.

Article 107

The Public Budget bill must be submitted to the Advisory Council at least two months prior to the start of the fiscal year and shall not come into force unless

approved by the Council. The Advisory Council may amend the Budget bill by the Government's approval.

If the new Budget is not approved prior to the start of fiscal year, the previous Budget remains in force until the new Budget is approved. The law defines the way of preparing the Budget, as well as the fiscal year.

Article 108

The Advisory Council has the right to express wishes to the Government with respect to public matters. If the Government cannot comply with these wishes, it must explain to the Council the reasons thereof, and the Council may respond once on the Government's statement.

Article 109

Each member of the Advisory Council has the right to address questions to the Prime Minister and to one of the Ministers for the clarification of matters within their jurisdiction, and the enquirer only has the right to comment only once on the response.

Article 110

Every member of the Advisory Council has the right to interrogate the Ministers with respect to matters within their jurisdiction. The interrogation may be addressed by the approval of one-third (1/3) of the Council's members. The interrogation may not be discussed except after at least ten (10) days from addressing it, unless it is an urgency case and pending the approval of the Minister to shorten the period.

Article 111

Every Minister is responsible before the Advisory Council for the functions of his ministry. There may be no vote of confidence on the Minister except after discussing the interrogation addressed to him. A vote of confidence may be taken based upon his wish or a request signed by fifteen (15) Members. The Council may not decide on this matter before ten (10) days at least from the date of submitting the request or expressing the wish. A vote of no confidence against the Minister is taken by the majority of two-thirds(2/3) of the Members constituting the Council. The Minister is relieved from the Ministry effective the date of the decision of no confidence.

Article 112

A member of the Council may not be reprimanded for the opinions or statements he expresses before the Council or its committees with respect to matters within the jurisdiction of the Council.

Article 113

1. Except in cases of flagrante delicto, a member of the Advisory Council may not be arrested, jailed, searched, or interrogated except by a prior permission from the Council. If the Council does not decide on the request for permission within one month from the date of receiving the request, this is considered as a permission. The permission is issued by the Council President when it is not in session.

2. In case of flagrante delicto, the Council must be notified of the measures taken against the offending member, and in case the Council is not in session, that notification must be made in the first subsequent session.

Article 114

It is not permissible to combine the membership of the Advisory Council and the assumption of public offices, except in the cases where the combination is permissible by the Constitution.

Article 115

In their conduct, Members of the Advisory Council must have for their objective the interests of the Homeland, and not to exploit the membership in any manner whatsoever for their benefit, or the benefit of those with whom they have a special relationship. The law determines the acts that the Member of the Advisory Council may not perform.

Article 116

The Council President, his Vice-President, and the Members are granted a remuneration determined by law, and is due effective the date of taking the oath before the Council.

SECTION IV. THE EXECUTIVE POWER

Article 117

No one assumes the Ministry, unless his original nationality is Qatari.

Article 118

The formation of the Cabinet is by a Princely Order based upon a proposal by the Prime Minister. The Prince may entrust the Prime Minister or any of the Ministers with the assumption of one ministry or more.

The law determines the powers of Ministers.

Article 119

The Prime Minister and Ministers take the following oath before the Prince, prior to the assumption of their offices:

"I swear by God, the Great, to be loyal to the Homeland and the Prince, to respect the Islamic Law, the Constitution, and the Law, to fully safeguard the interests of the People, to perform my duties honestly, faithfully and honorably, and to fully preserve the Country's entity and its territorial integrity."

Article 120

The Council of Ministers assists the Prince in performing his duties and exercising his powers, according to this Constitution and the provisions of the law.

Article 121

As the supreme executive institution, the Council of Ministers is assigned the performance of all the internal and external affairs within its jurisdiction according to this Constitution and the provisions of the law.

The Council of Ministers performs the following functions in particular:

1. Proposing draft laws and decrees. Draft laws are submitted to the Advisory Council for debating them. In case of approving them, they are submitted to the Prince for ratification and promulgation, according to the provisions of this Constitution.
2. Approving the regulations and decisions made by the Ministries and other governmental agencies, within the jurisdiction of each, for the implementation of the laws according to their provision.
3. Overseeing the implementation of laws, decrees, regulations and decisions.
4. Proposing the establishment and the organization of government, agencies, institutions and public organizations according to the law.
5. Superior control over the functioning of the governmental fiscal and administrative system.
6. Appointing and dismissing the employees if the appointment and dismissal do not lie within the jurisdiction of the Prince or within the jurisdiction of Ministers according to the law.
7. Setting the general rules capable of maintaining the internal security and securing the order within the State, according to the law.
8. Managing the State fiscally and preparing the proposal of its public budget, according to this Constitution and the provisions of the law.
9. Approving the economic projects and means of executing them.

10. Supervising the means of safeguarding the State interests abroad and the methods of maintaining its international relations and its external affairs.

11. Preparing a report at the beginning of every fiscal year, including a detailed presentation of the major tasks accomplished inside and outside, coupled with a plan outlining the best means capable of achieving the overall State development and securing the factors of its progress and prosperity, and maintaining its security and stability, according to the fundamental principles guiding the State's policy stipulated in this Constitution, and this report is submitted to the Prince for approval.

12. Any other functions authorized by this Constitution or the law.

Article 122

The Prince may ask the Prime Minister and the Ministers to submit reports relevant to any of the matters lying within their jurisdictions.

Article 123

The Prime Minister and Ministers are collectively responsible before the Prince for the execution of the public policy of the Government, and each one is individually responsible before the Prince for the performance of his duties and the exercise of his functions.

Article 124

The law determines the remunerations of the Prime Minister and Ministers. All provisions applicable to Ministers are applicable to the Prime Minister, unless otherwise stipulated.

Article 125

The Prime Minister presides over the sessions of the Council, manages its debates, and supervises the coordination of work among the different ministries to realize the unity of government agencies and the integration of its activity. He signs in the name of the Council of Ministers and on its behalf the decisions made by the Council. The Council's decisions relevant to matters determined by the issuance of a Princely decision are submitted to the Prince for approval and issuance according to the provisions of this Constitution.

Article 126

The meetings of the Council of Ministers have a quorum with the attendance of the majority of its Members including the Prime Minister or his Deputy. The Council's deliberations are secret, and its decisions are made by the approval of the majority of the attending Members. In case of a tie, the Prime Minister casts the winning vote. The minority abides by the opinion of the majority.

Article 127

The Council of Ministers sets up its by-laws to organize its work. It shall have a Secretariat-General to assist it in performing its functions.

Article 128

While assuming their offices, the Ministers must have for their objective, in their behavior, the interests of the Homeland, and not exploiting their official offices, in any manner, for their interests or the interest of those with whom they have a special relation.

The law determines the acts prohibited to the Ministers, and the acts committed by them while assuming their offices and necessitate their accountability, and it also determines the manner of this accountability.

SECTION V. THE JUDICIAL POWER

Article 129

Supremacy of the law is the basis of governing in the State. The honor of the Judiciary and the integrity of Judges and their justice are the guarantee of rights and freedoms.

Article 130

The Judicial Power is independent and is assumed by Court of different types and levels. They issue their decisions according to the law.

Article 131

Judges are independent. In their judgment, they are dominated by no power except the law. No institution may interfere in the lawsuits or in the process of justice.

Article 132

The law regulates the courts with its different types and levels and defines their functions and jurisdictions. The jurisdiction of Military Courts is restricted, except in the case of martial law, to military crimes committed by members of the Armed Forces and Security Forces, within the limits specified by the law.

Article 133

Sessions of Courts are public, unless the Court decides holding them in camera for maintaining the public order or the public morals. Under all circumstances, pronouncing the judgment is in an open session.

Article 134

Judges are not removable, except in the cases specified by the law. The law also determines the provisions relevant to them and regulates their disciplinary accountability.

Article 135

Litigation is an inviolable and guaranteed right to all the people. The law specifies the procedures and manners of exercising this right.

Article 136

The Parquet assumes the public action in the name of the Society, oversees the judicial enforcement, and secures the implementation of criminal laws. The law organizes this body, regulates its functions, and defines the conditions and guarantees pertinence to those who assume its jobs.

Article 137

The Judiciary has a Supreme Council to oversee the proper functioning of the courts and its auxiliary agencies. The law determines its formation, its functions, and its jurisdictions.

Article 138

The law determines the specialized agency in the settlement of administrative disputes and defines its structure and the way it performs its functions.

Article 139

The law regulates the way of settling the disputes over jurisdiction among the judicial bodies, and the conflict of judgments.

Article 140

The law determines the judicial body competent to settle the disputes related to the constitutionality of the laws and regulations, defines its functions, the way to appeal, and the procedures to be followed before it. The law also defines the impact of a judgment of unconstitutionality.

CHAPTER V. CONCLUDING PROVISIONS**Article 141**

The Prince promulgates this Constitution, and it comes into force from the day following the date of publishing it in the Official Gazette.

Article 142

The laws are published after ratifying and issuing them in the Official Gazette, within two (2) weeks from the date of their issuance, and they come into force after one (1) month from the date of publishing them, unless another date is specified in the law itself.

Article 143

What has been decided by the laws and regulations issued prior to the coming into force of this Constitution remains valid and effective, unless amended according to its provisions. The implementation of the Constitution has no impact in violating the provisions of the treaties and international agreements to which the State is a party.

Article 144

The Prince and one-third (1/3) of the Members of the Advisory Council each have the right to ask for the amendment of one or more articles of this Constitution. As a matter of principle, if the majority of the Council's Members approve the amendment, the Council debates it article by article. In order for the amendment to be passed, it must be approved by two-thirds (2/3) of the Council's Members. The amendment comes into force only after being ratified by the Prince and published in the Official Gazette. As a matter of principle, if the proposal requesting the amendment is rejected, it may not be reintroduced prior to the lapse of one year from this rejection.

Article 145

The provisions relevant to the governance and inheritance of the State may not be subject to a request for amendment.

Article 146

The provisions relevant to the rights and public freedoms may not be subject to request for amendment, except within the limitations intended to grant more rights and guarantees for the interest of the citizen.

Article 147

The functions of the Prince prescribed in this Constitution may not be subject for a request to amend them during the period of deputation for him.

Article 148

Any of the articles of this Constitution may not be subject for a request to amend before the lapse of ten years from the date of its coming into force.

Article 149

None of the provisions of this Constitution may be suspended except during the period of enforcing the martial laws and within the limitations prescribed by the law. However convening the Advisory Council may not be suspended, nor the immunity of its Member be violated during this period.

Article 150

The provisional amended Basic Law, in force in the State, and promulgated on April 19, 1972, is revoked. The provisions relevant to the current Advisory Council remain in force until the new Advisory Council is elected.

ANNEXE 2 : REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

- 1) : Carte du Moyen-Orient.
- 2) : Pays membres du CCG et de la Ligue Arabe.
- 3) : Carte de l'émirat du Qatar.
- 4) : Répartition des Tribus et Familles dans les Ministères.
- 5) : Répartition de la population nationale et non-nationale.
- 6) : Évolution du PIB en \$ de 1995 à 2013.
- 7) : Exportation du Gaz naturel de 1997 à 2005.

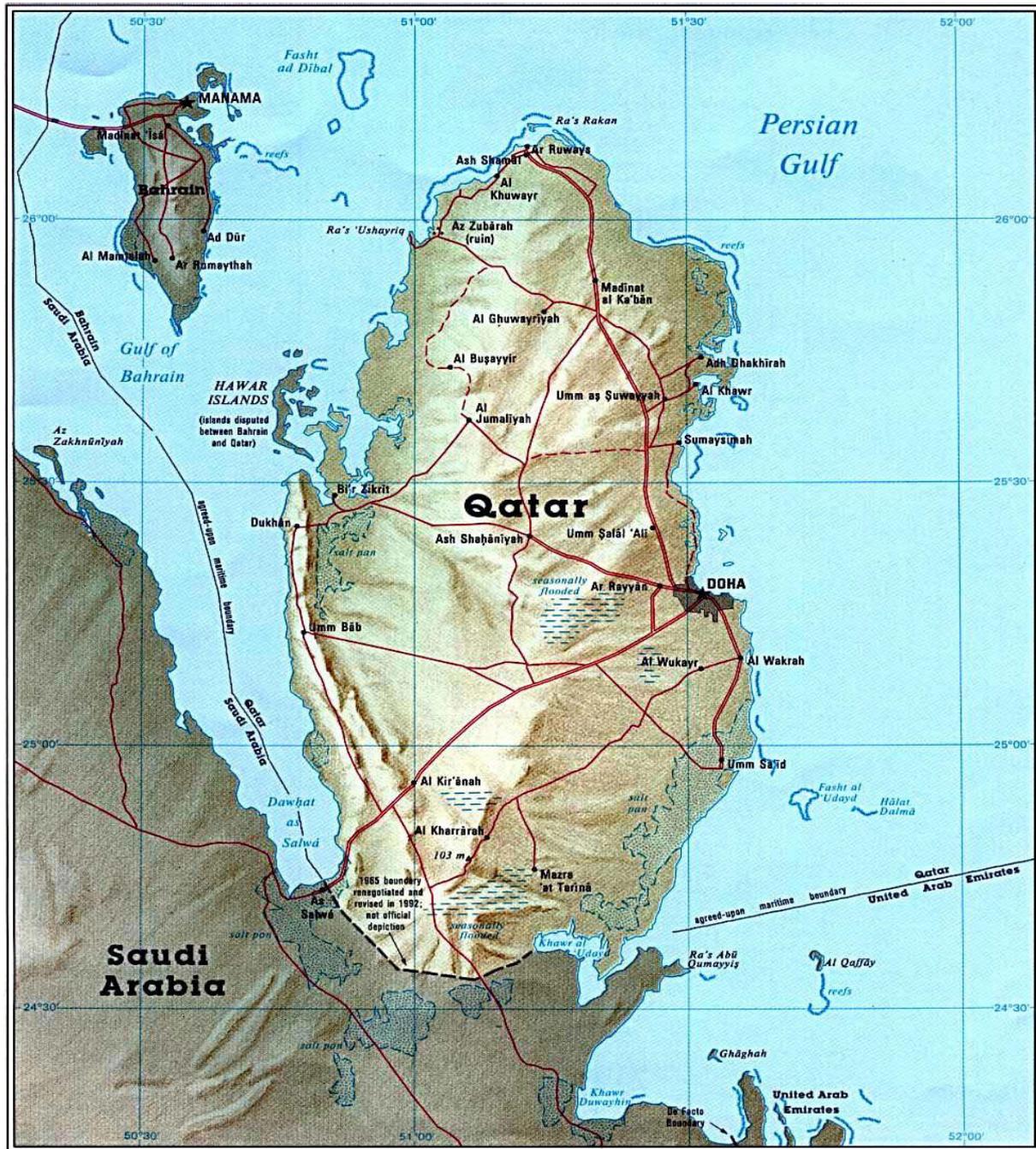
1) Source : Site internet, Carte du Moyen-Orient – Politique, disponible à l'adresse :

<https://www.actualitix.com/carte-moyen-orient.html>

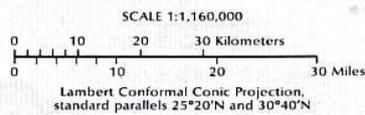


ANNEXES

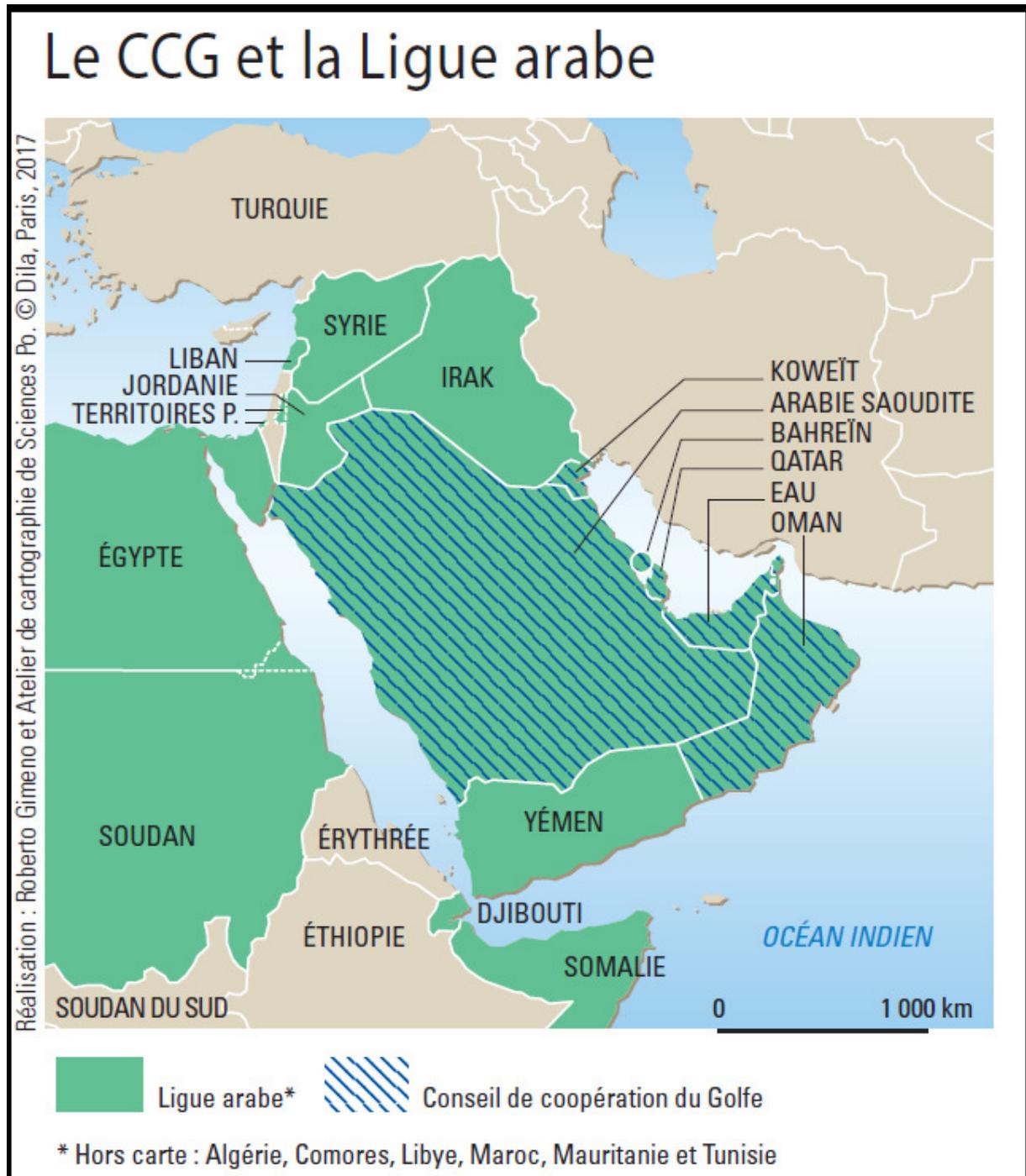
2) Source : Carte de l'émirat du Qatar, disponible à l'adresse suivante :
<http://german.fansshare.com/gallery/photos/18716976/qatar-airways-qatar/>



- International boundary
- ★ National capital
- Expressway
- Road
- Track
- Urban area

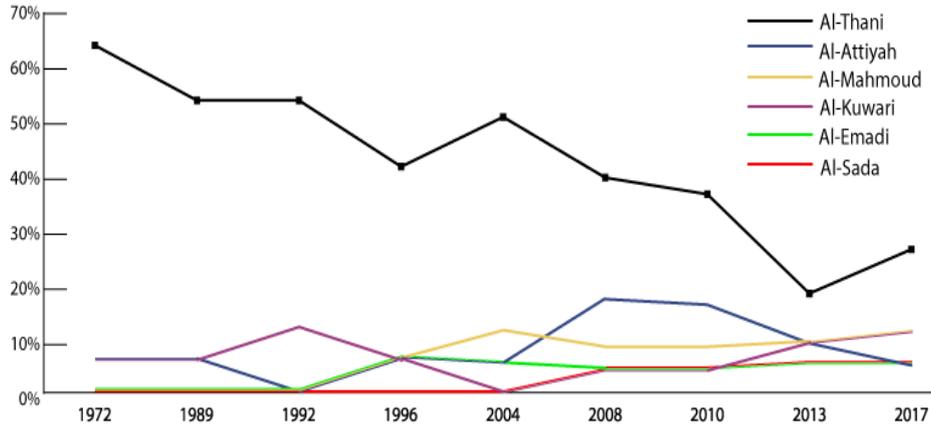


3) Source : Questions internationales, n°46, novembre-décembre 2010.



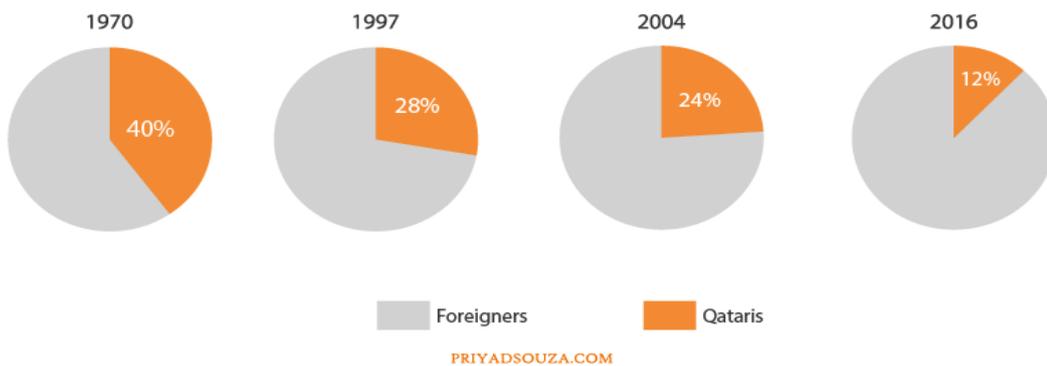
4) Source : catnaps.org, The Statesman's Yearbook 1998-1999, The Europa World Year Book 2004

Ministerial positions held by influential families/tribes in Qatar - historical overview

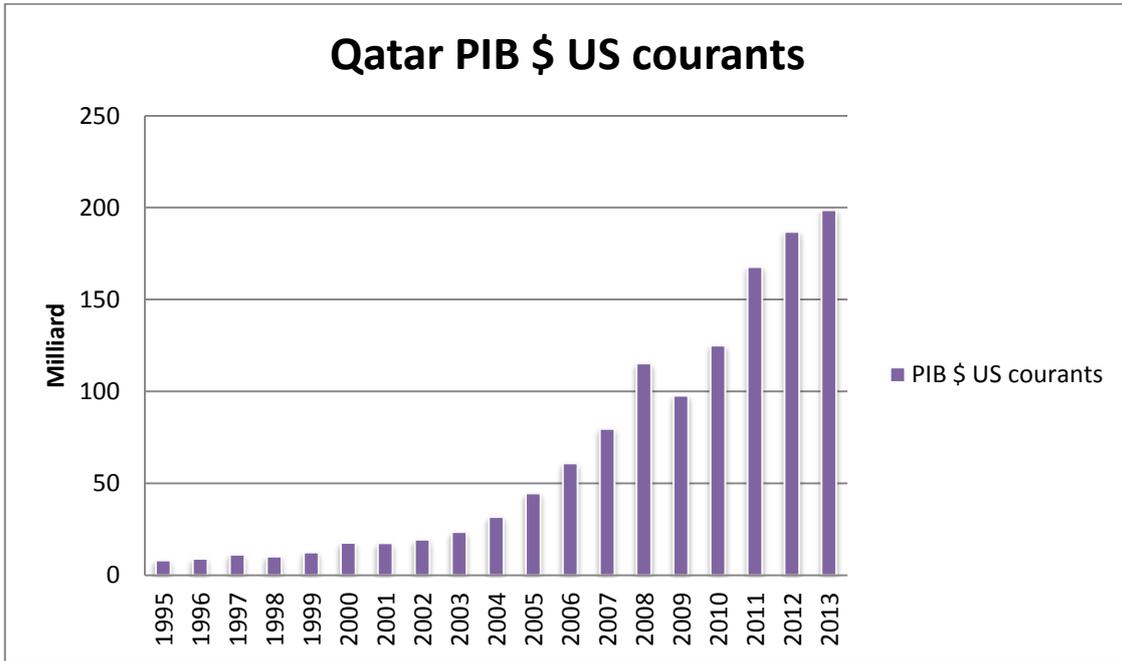


5) Source : *Population by nationality (Qatari/non-Qatari) at dates of census (1970-2010)*, Ministry of Development Planning and Statistics (2016), dans, Priya Dsouza Consultancy, Making sens of Qatar, disponible à l'adresse suivante : <http://priyadsouza.com/population-of-qatar-by-nationality-in-2017/>

Population of Qatar: Nationals vs Foreigners



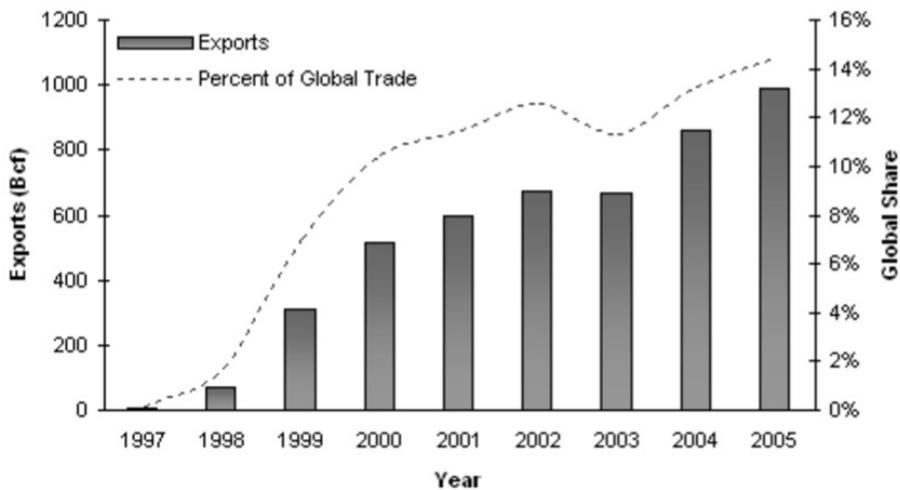
6) Source : Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE



7) Source : *EIA Natural Gas Monthly (Aug. 2006)* ; *IEA Natural Gas Information 2006*.

Figure 4

Qatar's LNG Exports, 1997-2005



Source: *EIA Natural Gas Monthly (Aug. 2006)*; *IEA Natural Gas Information 2006*

ANNEXE 3 : PRÉSENTATIONS ET TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA THÉMATIQUE DE CETTE THÈSE DANS DES ÉVÉNEMENTS RATTACHÉS À LA DISCIPLINE DES RELATIONS INTERNATIONALES

« *The microstates and Mediterranean security* », *Institute of International Economics relations*, Workshop, *Security and Stability in the Mediterranean and the Middle East*, Athènes, Grèce, 25-27 mai 2017.

« *Moscou-Doha* » : *vers un nouvel axe stratégique au Moyen-Orient ?* », *Congrès international des associations francophones de science politique (CoSPo)*, Société québécoise de science politique à l'Université de Montréal (UQUAM), Québec, Canada, du 17 au 19 mai 2017.

Organisateur et participant aux *Soirées de conférence en Science Politique et Relations Internationales (Clermont-Ferrand)* : « **Après la chute d'Alep : retour sur la stratégie russe au Moyen Orient** », Centre Michel de l'Hospital, sous la direction de Victor Valentini, École de droit et de Science politique, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand, France, 1^{er} février 2017

« **Société civile qatarie et Organisation Internationale de la Francophonie** », Participation au colloque *Organisations Internationales et Société Civile*, Centre Michel de l'Hospital, Clermont Ferrand, France, 20-21 novembre 2014.

« **Étude de la politique étrangère de l'émirat du Qatar** », participation à l'atelier, *Les rencontres doctorales de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN)*, Paris, France, 5 juin 2014

ANNEXE 4 : QUELQUES ILLUSTRATIONS ICONOGRAPHIQUES DU DÉVELOPPEMENT AU QATAR

1) 1995-2014, *Skyline* du quartier West Bay, Doha, Qatar.



From 1995 to 2014. Less than 20 years!



© Arcadis 2015

2) Télécommunications : *Al Jazeera*

(Sources : Official Government Photograph, 1970's)



2016-2017 (Sources: Google Images)



3) Transport : Aéroports de Doha.

1970 (Source: *Official Government Photograph, 1970's*)



2014 (Sources Google images)



4) Ville de Doha

1937: (Source: Official Government Photograph)



2015 (Source: Google Images)



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| I) L'étude de la politique étrangère des pays arabe dans la théorie des relations internationales .. | 7 |
| II) L'émirat du Qatar dans l'étude des relations internationales | 14 |
| III) Méthodologie et plan de la recherche | 22 |
| A) La période d'étude : le règne de l'Émir Hamad ben Khalifa Al Thani (1995-2013) | 22 |
| B) Terrain de recherche | 23 |
| C) Les financements | 24 |
| D) Les entretiens..... | 24 |
| E) Les questions..... | 25 |
| F) Logique de la recherche théorique..... | 27 |
| IV) La « boîte à outils conceptuels » : la théorie des relations internationale et l'étude de la politique étrangère du Qatar | 48 |
| A) Au sein des approches structurelles :..... | 48 |
| B) Au sein des approches pluralistes :..... | 50 |
| C) Au sein des approches décisionnelles..... | 51 |
| D) Au sein des approches culturelles : | 53 |
| V) Hypothèse | 54 |
| VI) Plan | 56 |
| PARTIE I : LES APPROCHES STRUCTURELLES..... | 59 |
| CHAPITRE 1 : MESURER LA PUISSANCE D'UN MICRO-ÉTAT OU LA LIMITE DE L'APPROCHE CLASSIQUE..... | 63 |
| A. <i>Le « volume des ressources » comme matrice à la conception de la puissance qatarie.</i> 64 | |
| 1) Le territoire comme vitrine de la puissance | 67 |
| 2) La démographique : un facteur persistant de la vulnérabilité | 69 |
| 3) Le Qatar, ce micro-État..... | 70 |
| B. <i>Les capacités militaires du Qatar : une évaluation contrastée</i> | 72 |
| 1) Faiblesse des ressources humaines et dépendance des approvisionnements | 73 |
| 2) Le Qatar en guerre : l'intervention symbolique en Libye | 75 |
| CHAPITRE 2 : LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME RÉGIONAL COMME RESSOURCE À LA MAXIMISATION DE LA PUISSANCE QATARIE | 79 |
| A. <i>La transformation du système régional comme ressource au développement de la puissance des pays du Conseil de Coopération du Golfe</i> | 80 |
| 1) La division interétatique et l'inefficacité du régionalisme | 81 |
| 2) La pénétration des forces étrangères au sein du système régional | 83 |
| 3) De la Révolution iranienne aux révolutions arabes : le déclin progressif des puissances régionales au Moyen-Orient..... | 85 |
| B. <i>La consolidation du statut du Qatar dans les transformations de l'ordre régional.....</i> | 89 |
| 1) La médiation au service de la puissance du Qatar | 90 |
| 2) Les révolutions arabes ou le temps des opportunités | 95 |
| 3) La crise de 2017 au prisme des transformations de l'ordre régional..... | 101 |
| CHAPITRE 3 : LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DU QATAR AU SERVICE DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE QATARIE..... | 105 |
| A. <i>Les mutations de la pratique économique au service de la politique étrangère : de la diplomatie rentière à la diplomatie économique.....</i> | 110 |
| 1) Évolution des structures institutionnelles, résilience politique et aménagements de structures d'extraction gazière | 111 |

| | |
|--|------------|
| 2) La Qatar Investment Authority : un levier économique au service de la stratégie de diversification | 113 |
| B. Les représentations de la diplomatie économique | 119 |
| 1) La fonction de l'économie dans la préservation de la sécurité et de l'indépendance de l'émirat : l'exemple de la sécurité alimentaire. | 121 |
| 2) La finance islamique : entre objectif de rentabilisation et usage symbolique | 125 |
| 3) Soft Power vs Structural Power | 129 |
| a) Du Soft Power au Subtle Power : les usages incertains des formes de puissance d'un micro-État rentier..... | 131 |
| b) The structural power of Qatar | 134 |
| <i>Conclusion de la Partie 1</i> | 139 |
| PARTIE II : LES APPROCHES PLURALISTES..... | 141 |
| CHAPITRE 1 : UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE L'ÉTAT : LA TRIBU DES AL THANI ET LA FONDATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR | 143 |
| <i>A. Au fondement de la politique étrangère de l'émirat : la légitimité de la tribu des Al Thani comme enjeux</i> | 145 |
| 1) La fragilité de l'État des Al Thani | 145 |
| a) La difficile imposition de l'autorité des Al Thani..... | 145 |
| b) L'émir Khalifa Al Thani et la consolidation de l'identité nationale qatarie | 149 |
| 2) Hamad ben Khalifa Al Thani ou la construction d'une identité qatarie par la politique étrangère | 151 |
| a) L'entreprise de « retribalisation » de la société qatarie par Hamad..... | 152 |
| b) Construction de la nouvelle politique étrangère comme facteur de cohésion tribale | 153 |
| <i>B. L'effet de la nouvelle politique étrangère sur les structures institutionnelles</i> | 155 |
| 1) L'intégration du Qatar à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)..... | 156 |
| a) Quelques perspectives théoriques des relations entre les micro-États et les instances multilatérales | 157 |
| b) Entre ressources et contraintes : l'intégration du Qatar à l'Organisation internationale de la Francophonie..... | 159 |
| 2) La transformation des espaces d'expression..... | 160 |
| a) Radio Oryx Fm, première radio francophone dans le Golfe | 160 |
| b) Vers une « société civile d'expatriés » ? | 161 |
| CHAPITRE 2 : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR À L'AUNE DE L'ANALYSE TRANSNATIONALISTE | 165 |
| <i>A. L'environnement transnational de la politique étrangère du Qatar : acteurs et logiques</i> | 166 |
| 1) Des acteurs multiples aux logiques partagées | 167 |
| a) Acteur religieux et réseau transnational : la confrérie des Frères musulmans | 167 |
| b) Al Jazeera : entre organe national et transnational..... | 169 |
| 2) Logiques des acteurs..... | 170 |
| a) Une stratégie de visibilité au service de la survie du micro-État | 171 |
| b) Les Frères musulmans, Al Jazeera : vers la découverte d'une stratégie conjointe de visibilité..... | 173 |
| <i>B. L'émirat et les acteurs transnationaux : des relations entre collaboration et conflit. ...</i> | 175 |
| 1) La coopération entre l'État et les acteurs non-étatiques..... | 176 |
| a) Les acteurs non-étatiques comme ressources de la politique étrangère d'un micro-État ... | 177 |

| | |
|---|------------|
| b) Une collaboration favorable pour les acteurs non étatiques..... | 177 |
| d) La « Question de Palestine » : une étude de cas de la relation collaborative entre le Qatar et les acteurs transnationaux..... | 178 |
| 2) Des relations conflictuelles entre les acteurs | 181 |
| <i>Conclusion de la Partie II</i> | 185 |
| PARTIE III : LES APPROCHES DÉCISIONNELLES | 187 |
| CHAPITRE 1 : ÉTUDE BUREAUCRATIQUE DU MODÈLE DÉCISIONNEL QATARI | 193 |
| A. <i>Les acteurs institutionnalisés du processus décisionnel</i> | 194 |
| 1) L'Émir | 194 |
| 2) Le Ministre des Affaires étrangères | 195 |
| B. <i>L'influence des « groupes d'intérêts »</i> | 199 |
| CHAPITRE 2 : ÉTUDE DU LEADERSHIP : ÉVALUATION DES VARIABLES ORGANISATIONNELLES ET COGNITIVES AU SEIN DU PROCESSUS DÉCISIONNEL QATARI | 205 |
| A. <i>Modèle et mécanique organisationnelle de la politique étrangère du Qatar</i> | 206 |
| B. <i>Les facteurs déterminants l'emprise du couple Hamad ben Khalifa Al Thani et Hamad ben Jassim Al Thani sur le processus décisionnel</i> | 210 |
| 1) Les capacités institutionnelles ou la capacité d'agir sur la politique étrangère | 211 |
| 2) Le facteur d'opportunité politique | 217 |
| 3) La capacité d'équilibrage entre les facteurs nationaux et globaux | 219 |
| 4) Entre changement et continuité : l'émir Tamim ben Hamad Al Thani | 221 |
| <i>Conclusion de la Partie III</i> | 225 |
| PARTIE IV : LES APPROCHES CULTURELLES | 227 |
| CHAPITRE 1 : UNE PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE : L'ÉTUDE DU FAIT RELIGIEUX DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE QATARIE | 231 |
| A. <i>La politique étrangère au service du religieux ou le religieux au service de la politique étrangère ?</i> | 237 |
| 1) La place de la théorie islamique des relations internationales..... | 238 |
| 2) Champ religieux et champ politique dans l'émirat du Qatar : une autonomie réciproque... 242 | |
| a) Le poids marginal du champ religieux..... | 243 |
| b) Le système juridique qatari et l'éviction du champ religieux..... | 244 |
| B. <i>Entre contraintes et ressources : le champ religieux constitutif de l'identité du Qatar</i> 247 | |
| 1) L'Islam : une « structure de sens » dans la politique étrangère du Qatar ?..... | 248 |
| 2) L'identité religieuse comme facteur structurant des relations avec le Golfe | 253 |
| a) Le fait religieux : une croyance partagée dans le Golfe..... | 255 |
| b) L'identité religieuse comme obstacle aux stratégies diplomatiques..... | 258 |
| c) Le fait religieux : une projection de l'intérêt national dans la politique étrangère du Qatar..... | 265 |
| CHAPITRE 2 : IDENTITÉ MICRO-ÉTATIQUE, RÔLE INTERNATIONAL ET DOMINATION : PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE DU PROCESSUS DÉCISIONNEL DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU QATAR..... | 273 |
| A. <i>Le micro-État comme catégorie constitutive des identités</i> | 274 |
| 1) « Une identité pour autrui » | 275 |
| 2) L'appropriation d'une identité micro-étatique | 279 |
| B. <i>Le rôle international des micro-États : approche par la sociologie de la domination</i> . 282 | |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------------------------------|
| 1) De l'identité comme cadre prescripteur au rôle international..... | 282 |
| 2) Vers une sociologie du rôle international..... | 285 |
| 3) L'analyse du rôle international au prisme de la sociologie de la domination | 285 |
| 4) Les représentations de la domination pour les micro-États..... | 288 |
| <i>C. Évolutions du processus décisionnel : les effets de la domination sur la politique étrangère du micro-État qatari.....</i> | <i>293</i> |
| 1) 1995-2005 : le rôle de micro-État endossé par l'émirat | 293 |
| a) Du sentiment d'insécurité au lien clientéliste avec les États-Unis..... | 293 |
| b) La mutualisation des effets de la domination : l'engagement multilatéral de Doha. | 300 |
| 2) 2011-2013 : transformation du rôle de l'émirat au cours du printemps arabe | 304 |
| <i>Conclusion de la Partie IV.....</i> | <i>310</i> |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 313 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 323 |
| ANNEXES..... | 368 |
| ANNEXE 1 : CONSTITUTION DU QATAR 2003 (VERSION ANGLAISE)..... | ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI. |
| ANNEXE 2 : REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES..... | 396 |
| ANNEXE 3 : PRÉSENTATIONS ET TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA THÉMATIQUE DE CETTE THÈSE DANS DES ÉVÉNEMENTS RATTACHÉS À LA DISCIPLINE DES RELATIONS INTERNATIONALES | 402 |
| ANNEXE 4 : QUELQUES ILLUSTRATIONS ICONOGRAPHIQUES DU DÉVELOPPEMENT AU QATAR | 403 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 407 |